This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

IN MEMORY OF
FRANKLIN TEMPLE INGRAHAM
CLASS OF 1914

SECOND LIEUTENANT
COAST ARTILLERY CORPS
UNITED STATES ARMY

WELLESLEY, MASSACHUSETTS
MAY 23.1891 APRIL 11.1918

TIFFANY & CO.

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ BELFORTAINE

D'ÉMULATION

N° 8

1886 - 1887

BELFORT

Digitized by Google

F 2 23.14

HARVARD COLLEGE LIBRARY
INGRAHAM FUND
Aug 30, 1929

Digitized by Google

Société Belfortaine d'Émulation.

ADMINISTRATION

Présidents d'honneur.

L'Administrateur du Territoire de Belfort.
Le Maire de la ville de Belfort.

COMITÉ D'ADMINISTRATION

MM. Parisot Louis, *président*.
Schirmer, proviseur du Lycée, *vice-président*.
Ménétrez, avocat, *secrétaire*.
Vuillaume professeur, id.
Bardy Victor, docteur en médecine.
Viellard Léon, à Morvillars.
Jundt, ingénieur en chef.
Bornèque Eugène, à Beaucourt.
Corbis Georges, médecin militaire en retraite.
Baumann, professeur de dessin au Lycée.
Talon, à Saint-Dizier.
Netzer, ancien professeur au Lycée.
Pourchot, maire de Chaux.
Touvet Charles, négociant.
Beck, *bibliothécaire-trésorier*,

MEMBRES HONORAIRES

MM. Anatole de Barthélemy, à Paris.
Contejean, professeur à la Faculté de Poitiers.
Le Général Munier, à Bayonne.
Henner, peintre, à Paris.
Scheurer-Kestner, sénateur.
Dr Muston, à Montbéliard.
Le Supérieur des Bénédictins de Delle.
Cestre, conducteur de travaux, à Brisach.
Dr Faudel, à Colmar.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES

MM. Abt, pasteur, à Belfort.
Ackermann, vétérinaire, Delle.
Audran, professeur au Lycée de Belfort.
Bardot, propriétaire, id.
Bardy Henri, pharmacien, à Saint-Dié.
Bardy Victor, docteur en médecine, à Belfort.
Baumann, professeur, id.
Beck, commandant en retraite, id.
Beck, vérificateur des poids et mesures, id.
Beloux Abel, propriétaire, id.
Beloux Auguste, pharmacien, à Giromagny.
Beltz, chef de division à la Préfecture.
Berger, sous-bibliothécaire à l'Institut, Paris.
Bernheim, propriétaire, à Belfort.
Berthold, juge d'instruction, id.
Blanchot, ingénieur, id.
Bloch, négociant, id.
Blondé Victor, négociant, id.
Bohl, rentier, id.
Boigeol Charles, manufacturier, à Giromagny.
Boigeol Louis, id.
Boigeol Jules, id.
Boigeol Fernand, id.
Bonnaymé, garde-mines, à Belfort.
Bordes-Gesser, négociant, id.
Bornèque Eugène, manufacturier, à Beaucourt.
Bourquard Célestin, propriétaire, à Belfort.
Bourquard Célestin, secrétaire de mairie, à Belfort.
Bourquin, conducteur des ponts et chaussées, id.
Bretegnier, pasteur, à Belfort.
Brun Emile, négociant, id.
Brunhammer, régisseur, id.
Bubendorff, docteur en médecine, à Belfort.
Buhl, négociant, id.
Bury, id. id.
Cacheux, chef de section, id.

Digitized by Google

MM. Carbillet, capitaine de génie, à Belfort.
Chambeau, ingénieur, à Valdoie.
Chapuis, retraité, à Colmar.
Chapuis, négociant, à Belfort.
Chardoillet, id. id.
Charpiot, directeur, à Morvillars.
Charpentier-Page, ingénieur, à Valdoie.
Chaudel, id. id.
Chavin-Collin, professeur au Lycée, à Belfort.
Chevalier, négociant, à Colmar.
Chiron, agent-voyer, à Belfort.
Christen, commis-greffier, id.
Clavey, fabricant, à Foussemagne.
Clavey id. · id.
Clerc Lucien, clerc de notaire, à Belfort.
Clémencet, professeur à l'Ecole normale, à Belfort.
Collignon, adj. d'artillerie, à Belfort.
Collin, comptable, à Valdoie.
Comte-Cogno, propriétaire, Belfort.
Corbis, doct. en médecine, id.
Cordier, architecte, id.
Corré Georges, professeur, id.
Cuenin, directeur des écoles, id.
Cusin, négociant, id.
Danzas, id. à Delle.
Dardar, id. à Belfort.
Dauphin, juge de paix, id.
Delsart, pharmacien, id.
Devantoy, propriétaire, id.
Devillers, lithographe, à Belfort.
Didier, négociant, id.
Diény, secrétaire général, à Besançon.
Dirand, géomètre, à Ronchamp.
Dolbeau, propriétairo, à Belfort.
Donzé, id. id.
Dubail-Roy, id. id.
Dumas, officier supérieur en retraite, à Belfort.
Dupont, propriétaire, id.
Duvernoy, docteur en médecine, id.
Duvernoy, avoué, id.
Eissen, manufacturier, à Valentigney.

Digitized by Google

MM. Engelspach, professeur au lycée, à Belfort.
Elliot, ingénieur, à Ronchamp.
Faudel, docteur en médecine, à Colmar.
Felber, directeur de l'école annexe, à Belfort.
Flamand, directeur de l'enseignement, id.
Fleischhauer, droguiste, à Colmar.
Fleury de la Hussinière, architecte, à Belfort.
Foltz, conduct. des ponts et chaussées, id.
Fournier, juge honoraire, id.
Fournier François, rentier, id.
Freléchon, directeur, à Grandvillars.
Fréry, sénateur, à Belfort.
Fritsch-Lang, prop., id.
Gallet Auguste, instituteur, à Belfort.
Garnache, agent d'assurances, id.
Gasser, doctecur en médecine, à Chagny.
Gasser, pharmacien, à Massevaux.
Géant, professeur, à Belfort.
Geiger, architecte, id.
Genot, propriétaire, id.
Genty, architecte, id.
George, juge, id.
Georgino, ancien pharmacien, à Colmar.
Girard, maire, à Montreux-Château.
Gilardoni, propriétaire, à Altkirch.
Goffinet, négociant, à Belfort.
Goumoëns (de), directeur, à Ronchamp.
Grosborne, négociant, à Belfort.
Grosjean, ancien député, à Montbéliard.
Gromier, docteur en médecine, à Delle.
Grünfelder, professeur au lycée, à Belfort.
Grunfelder, agent d'affaires, id.
Geist, négociant, id.
Haas Joseph, banquier, id.
Hantz-Nass, maire, à Réchésy.
Herzog, manufacturier, à Logelbach.
Himmelspach, propriétaire, à Belfort.
Hozatte, instituteur, id.
Houbre Amédée, propriétaire, id.
Houbre Léon, ingénieur des ponts et chaussées, à Belfort.
Huguelin, propriétaire, à Altkirch.

Digitized by Google

MM. Hummel, docteur en médecine, à Colmar.
Huntzbuchler, propriétaire, à Belfort.
Ienny, percepteur à Giromagny.
Jundt, ingénieur en chef, à Belfort.
Japy Adolphe, manufacturier, à Beaucourt.
Japy Gaston, id. id.
Joachim Camille, négociant, à Belfort.
Joachim Joseph, id. id.
Jourdain, propriétaire, Altkirch.
Juif-Conrad, négociant, à Belfort.
Julliard, avocat, id.
Juvigny (de), id. id.
Katterlé négociant, id.
Kauffmann, propriétaire, id.
Keller Emile, député, id.
Keller, rentier, id.
Keller Jean, id.
Koch, manufacturier, à Rougegoutte.
Kœchlin Georges, manufacturier, à Belfort.
Kœhler, ingénieur, id.
Krœll Louis, pharmacien, id.
Kuntz, sous-intendant, id.
Kubler, directeur du musée, à Altkirch.
Lablotier, à Bourogne.
Laporte, négociant, à Belfort.
Lapostolest, ancien avoué, id.
Lapostolest, maître d'hôtel, id.
Lardier, notaire, à Giromagny.
Lardier fils, id.
Laroyenne, propriétaire, à Belfort.
Lauxerois, négociant id.
Lebleu Xavier, id. id.
Lehmann, avocat, id.
Lehmann Salomon, négociant, id.
Lehmann Isidore, id. id.
Lehmann Léonard, id. id.
Lehmann-Sée, banquier, id.
Lehr, professeur, à Montbéliard.
Lesmann, propriétaire, à Roppe.
Lévy Michel [illegible] à Belfort.

Digitized by Google

MM. Loth, directeur, à Valdoie.
Mackler, docteur en médecine, à Colmar.
Maillard, négociant, à Belfort.
Marchal, professeur au lycée, à Belfort.
Maré Ch., capitaine de pompiers, id.
Mathieu Albert, employé de commerce, à Belfort.
Matte Auguste, professeur au lycée, id.
Marzloff, président du tribunal, id.
Martzloff, maître d'hôtel, id.
Martz, procureur de la République, id.
Ménétrez, avocat, id.
Ménétrez, docteur en médecine, id.
Mercelat, conduct. des ponts et chaussées, id.
Merklen, professeur, à Lachapelle.
Merky, opticien, à Belfort.
Mérot, percepteur, à Seurre.
Metz-Juteau, négociant, à Belfort.
Meuriot, profess. au lycée, id.
Molck, docteur en médecine, à Colmar.
Monnin, directeur, à Beaucourt.
Moppert, propriétaire, à Belfort.
Morey, géomètre, à Ronchamp.
Mourgeon, inspecteur des forêts, à Belfort.
Muller-Colasson, propriétaire, id.
Muller Joseph, vétérinaire, id.
Muller, notaire, id.
Mugnier, professeur au lycée, id.
Netzer, ancien professeur, id.
Nicot, relieur, id.
Olivier, ancien juge de paix, id.
Page, propriétaire, id.
Pagnard, agent-voyer, à Montreux-Château.
Papuchon, commandant du génie, à Belfort.
Parisot, maire, id.
Pélot Alphonse, imprimeur, id.
Pélot Paul, id.
Pernelle, photographe, id.
Petitjean, entrepreneur de travaux, id.
Petitjean, docteur en médecine, id.
Picard Alfred, négociant, à Belfort.
Picard Gustave, id. id.

Digitized by Google

MM. Pelisson, négociant, à Belfort.
Petitclerc, directeur du musée, à Vesoul.
Poisat, maire, à Delle.
Poly, archéologue, à Breuches (Haute-Saône).
Porterat, agent de la Compagnie de l'Est, à Meaux.
Pourchot, maire, à Chaux.
Quiquerez, négociant, à Belfort.
Ratte, inspecteur d'assurances, à Belfort.
Rey, préposé chef à l'octroi, id.
Ricklin, rentier, id.
Riber, avoué, à Colmar.
Rœsch, directeur du télégraphe, à Belfort.
Romond, avoué, id.
Rossigneux, lieutenant-colonel d'artillerie, à Besançon.
Routhier, pharmacien, à Belfort.
Saglio Emile, rentier, id.
Saglio Florent, id. Paris.
Sauvageot, instituteur, à Giromagny.
Schelle, capitaine des douanes, à Belfort.
Scherrer, commissionnaire, id.
Scheurer-Sahler, manufacfurier, à Lure.
Schœn Auguste, mécanicien, Belfort.
Seydel, pharmacien, id.
Schirmer, proviseur du lycée, id.
Schirr, professeur, à Lachapelle.
Schmidt, brasseur, à Belfort.
Senglé, conducteur, id.
Simon, pharmacien, id.
Stehelin, préfet, à Melun.
Stractman, entrepreneur de travaux, à Belfort.
Spindler, manufacturier, à Plancher-les-Mines.
Spitzmuller, imprimeur, à Belfort.
Taboureau, greffier, id.
Tagant, propriétaire, id.
Talon, id. à Saint-Dizier.
Thiault, avocat, à Belfort.
Thiault Michel, avocat, id.
Thomas, professeur au lycée, Belfort.
Tisserand, architecte, à Belfort.
Tournesac, entrepreneur de travaux, à Belfort.
Touvet, négociant, id.

Digitized by Google

MM. Tresch, agent-voyer, à Belfort.
Triponé Adolphe, négociant, à Belfort.
Triponé Emile, id. à Paris.
Triponé Arsène, conducteur, à Belfort.
Trouillat, contrôleur des douanes, à Epinal.
Wagner, professeur, à Lachapelle.
Vaisseau, entrepreneur de constructions, à Belfort.
Walser Ferdinand, négociant, id.
Walser Xavier, id. id
Warnod, manufacturier, à Giromagny.
Vallet Charles, négociant, à Belfort.
Vaurs, adjoint au maire, id.
Vautherin, docteur en méd., id.
Welté, rentier, id.
Verny, contrôleur des douanes, id.
Viellard Félix, rentier, id.
Viellard Léon, manufacturier, à Morvillars.
Viellard Armand, député, id.
Vital père, conducteur des ponts et chaussées, Belfort.
Vital fils, agent-voyer, à Giromagny.
Voiland, conducteur des ponts et chaussées, à Belfort.
Vuidard, notaire, id.
Vuillaume, professeur au lycée, id.
Weiss, juge honoraire, à Bâle.
Winckler, manufacturier, à Rougemont.
Wœlflin, ancien notaire, à Nancy.
Zanta, professeur au lycée, à Belfort.
Zœpfel, conseiller de préfecture, id.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES CORRESPONDANTES

Société nationale des Antiquaires de France.
Société industrielle de Mulhouse.
Société d'Histoire naturelle de Colmar.
Société d'Emulation de Montbéliard.
Société d'Emulation du Doubs.
Société d'Histoire naturelle de Toulouse.
Académie du Gard.
Société d'Emulation du Jura.
Société jurassienne d'Emulation de Porrentruy.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'Eure.
Société philomatique de Saint-Dié.
Société de Médecine de Besançon.
Académie de Besançon.
Société des Arts et Sciences de Vitry-le-François.
Société des Sciences et des Arts de la Haute-Saône.
Société nationale académique de Cherbourg.
Société des Sciences et Arts agricoles du Havre.
Société des Archives historiques l'Aunis et le Saintonge.
Musée Guimet, à Paris.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.
Bulletin des Antiquités africaines.
Société de Statistique de l'Isère.
Société des Sciences historiques de l'Yonne.
Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de Beaune.
Société nationale d'Agriculture d'Angers.
Société d'Agriculture, Industrie et Sciences de la Loire.
Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.
Société académique de Laon.
Académie des Sciences, belles Lettres et Arts de Marseille.
Société d'Archéologie et de Statistique de Valence.
Société d'Histoire naturelle de la Rochelle.
Société médicale du Haut-Rhin.
Smithsonia institution, à Washington.
Société des Antiquaires de la Picardie.
Société d'Agriculture du Gard.
Académie de Nîmes.
Musée historique de Mulhouse.

Digitized by Google

Académie Stanislas.
Société médicale de Besançon.
Société des Sciences, Lettres et Arts des Alpes-Maritimes.
Académie de Dijon.
Société historique et archéologique de Langres.
Société philomatique de Paris.
Société d'Anthropologie de Paris.
Société d'Agriculture de l'Eure.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
Polybiblion.

Digitized by Google

RAPPORT DU PRÉSIDENT

En Séance du 27 Mars 1887

MESSIEURS,

Le rapport que je dois vous présenter aujourd'hui a pour but de vous faire connaître les travaux et l'état de notre Société pendant l'année qui vient de s'écouler. En vous disant l'énumération des dons que nous avons reçus et des acquisitions que nous avons faites, je vous donnerai la preuve que nous ne sommes pas restés inactifs et que la Société a continué à suivre la voie du progrès dans laquelle elle marche depuis sa fondation. Il suffit de visiter notre bibliothèque et nos salles de collections pour en être convaincu. Vous pourrez voir que tout ce que nous avons de place disponible a été occupé, je pourrais même dire encombré, si je ne craignais pas de me servir d'un mot qui rappelle l'idée de désordre, là où l'ordre est de première nécessité.

Avant de vous parler des travaux de la Société, je dois vous rappeler les pertes qu'elle a subies dans le cours de cette année. La liste en est grande :

MM. ARMBRUSTER,
BERTHOLD.
BUFFAULT,
J.-B. CLERC,
FELLMANN,
MÉQUILLET, de Rougemont,
PÉQUIGNOT,
STECK,
VIELLARD-MIGEON,
Henri VIELLARD.

Je crois remplir un pieux devoir en accordant, au nom de tous, un sympathique souvenir à ceux que la mort nous a enlevés.

Digitized by Google

Bibliothèque.

Cette année la bibliothèque a continué à se développer et à s'agrandir par les dons des particuliers et du Ministère et par des acquisitions. Le catalogue que nous avons dressé et qui s'imprime en ce moment porte le nombre des volumes à plus de 8,000. Tous les livres ont reçu un classement et un numéro nouveaux. Un catalogue par lettre alphabétique, fait sur des fiches permettra d'intercaller les ouvrages qui arriveront après l'impression ; il facilitera également les recherches.

Nous avons profité de l'état de nos finances pour faire relier presque tous les ouvrages qui en avaient besoin. Plusieurs in-folio, renfermant de nombreuses gravures, ont dû être montés sur onglets et nous ont coûté fort cher. Vous ne serez donc pas étonné du chiffre important que cet article comporte dans nos comptes de dépenses.

La bibliothèque populaire est toujours très suivie. Quelques fois, le dimanche et le jeudi, le bibliothécaire ne suffit pas aux demandes des lecteurs.

Enfin, dans les deux bibliothèques nous aurons à prévoir l'établissement de nouveaux rayons : presque toutes nos tablettes sont garnies.

Archéologie.

Nos collections archéologiques ne se sont pas accrues d'une manière importante. Aucune découverte nouvelle ne s'est faite dans notre champ d'activité. Nous devons tout attendre du hasard. Quelques objets d'époque, déjà représentés dans nos vitrines, nous ont été offerts, mais le prix demandé étant trop exagéré nous avons dû renoncer à leur acquisition.

Numismatique.

Cette collection, comme la précédente, n'a pas pris une grande extension. Nous sommes obligés d'attendre les offres et ne pas aller au devant d'elles, sans quoi nous serions exposés à des exigences trop grandes.

Digitized by Google

Beaux-Arts.

Ici je n'ai rien à signaler de nouveau, si ce n'est l'arrivée et la mise en place du *Fils du Gaulois,* tableau de M. Ed. Fournier, et du groupe en plâtre, *Orphée et Eurydice,* de M. Paris, dons de l'Etat, que nous avions annoncés l'année dernière.

Histoire naturelle.

C'est ici que j'ai à vous dire que nous sommes complètement débordés par les dons qui nous arrivent de la Cochinchine, de la Californie, de nos côtes, de nos montagnes, etc.

Nous avons reçu de Mlle Suzanne Bloch des batraciens, des astréries de mer, un colibri, une araignée monstre, la tarentule avec son nid ; de M. Fuchs, de Saïgon, une tête de tigre (squelette), une tête de crocodile, des poissons et d'autres animaux de Cochinchine, ainsi que plusieurs spécimens de sculptures en bois fort curieuses provenant d'anciennes pagodes démolies. Deux vitrines nouvelles sont remplies par une collection bien déterminée de coquilles marines des côtes de France.

Nous avons dû renoncer à l'acquisition d'une collection des principaux poissons de même provenance, collection dans laquelle figurent la plupart des espèces qui paraissent sur nos tables. La place nous faisant défaut, nous avons dû ajourner cette acquisition à plus tard.

Aussitôt que le catalogue de la bibliothèque sera imprimé, nous commencerons la publication de notre bulletin. A cette occasion je m'adresserai aux amateurs d'histoire et je leur dirai combien nous serions heureux d'accueillir dans nos mémoires ce qu'ils voudraient bien nous donner sur l'histoire de Belfort. Bien des lacunes existent encore dans nos chroniques. Ainsi en l'année 1226, Richard, comte de Montbéliard et Frédéric, comte de Ferrette, firent un accord à propos du mariage de Thierry de Montbéliard avec une fille de Frédéric. Le Château de Belfort et ses dépendances devaient former une partie de la dot de la mariée. C'est la plus ancienne citation du *belli forti* (Belfort), qui soit à notre connaissance. Cinq ans après, Thierry, devenu comte de Montbéliard, se déclarant

Digitized by Google

homme-lige du duc de Lorraine, nous devenions, par ce fait, vasal de ce duché en 1282, d'après un titre trouvé aux archives de Nancy. Nous étions encore sous la dépendance des ducs de Lorraine, malgré l'avis des historiens du XVIIIe siècle qui voulaient que l'accord intervenu en 1226 entre Richard et Frédéric n'avait pas eu de suite.

Entre 1282 et 1307, nous devenons Bourguignons, on ne sait par suite de quel événement, car, en 1307, nous voyons Renaud de Bourgogne accorder des franchises à notre ville moyennant finances, bien entendu.

Plus tard nous passions à la Maison d'Autriche; c'est encore un mariage qui opère ce changement de nationalité, celui d'Albert d'Autriche et de Jeanne de Ferrette. On ne sait rien ou peu de chose des événements qui se passèrent entre ces différentes époques; avis aux chercheurs.

On nous promet un travail sur les transformations de Belfort à l'époque des fortifications de Vauban, il sera le bienvenu et deviendra peut-être le point de départ d'autres travaux : souhaitons-le.

Je voudrais vous dire un mot de notre situation financière, je le ferais si j'avais à faire excuser un déficit dans la caisse et un excédent de dépenses. Mais je veux laisser à notre trésorier le plaisir de vous annoncer que, par suite d'une gestion faite avec ordre et exactitude, notre caisse est en excellente situation. Je le remercierai en votre nom et au mien de sa bonne gestion. C'est le point capital de la prospérité d'une Société.

ÉTAT ET SITUATION DE LA CAISSE

Excédent de recettes du compte de 1886	fr.	551	23
Recettes de 1886	»	2,324	»

Digitized by Google

RECUEIL

DES

DICTONS POPULAIRES

SUR LE TEMPS

PAR

G. CORBIS, Médecin militaire en retraite.

LES MOIS

JANVIER

Jours croissants ;
Froids cuisants.

Le jour, quand vient l'an neuf,
Croit du repas d'un bœuf.
Au dix-sept janvier, Saint-Antoine,
Le jour croit du repas d'un moine ;
A la Sainte-Luce
Du saut d'une puce ;
A la Chandeleur
D'une heure.

A la Saint-Vincent (22 janvier)
Tout gèle, tout fend ;
L'hiver se reprend ou descend.

Au jour de la Saint-Vincent,
Cesse la pluie et vient le vent.

Quand l'année est neigeuse,
Croyez-la fructueuse.

Digitized by Google

Janvier d'eau chiche
Fait le paysan riche.

Les beaux jours du mois de janvier
Sont jours mauvais en février.

Saint-Vincent clair et beau,
Plus de vin que d'eau.

Si l'hiver ne fait son devoir
Au mois de décembre et janvier,
Au plus tard il se fera voir
Dès le début de février.

Si beaucoup d'eau tombe en ce mois,
Lors peu de vin croître tu vois.

De Saint-Paul la claire journée,
Nous dénote une bonne année ;
S'il fait vent, nous aurons la guerre :
S'il neige ou pleut, cherté sur terre ;
Si l'on voit épais les brouillards,
Mortalité de toutes parts.

FÉVRIER

Février est de tous les mois
Le plus court et le moins courtois.

Deux février, la Chandeleur,
Le froid nous pique avec douleur ;
L'hiver s'apaise ou prend vigueur.

Au lendemain de la Saint-Blaise (3 février),
Assez souvent l'hiver s'apaise.

Séverin, Valentin, Faustin (11, 14, 15)
Font geler sur leur chemin.

En février s'il grêle et tonne,

Digitized by Google

Le vent de Carême prenant
Reste toujours le plus fréquent.

Pluie en février
Vaut jus de fumier.

Si février ne fevrotte,
Mars vient après qui marmotte.

Février chaud par aventure
A Pâques remet sa froidure.
Ce mois doit remplir les fossés ;
Mars après les rendre séchés.

Vaut autant voir un loup dans un troupeau
Que le mois de février beau.

Fleur de février
Ne va pas au pommier.

Quand il tonne en février,
Montez vos tonneaux au grenier.

Selon les anciens se dit :
Si le soleil clairement luit
A la Chandeleur, vous verrez
Qu'encore un hiver vous aurez.
Pourtant gardez bien votre foin,
Car il vous sera besoin.
Pour cette règle se gouverne
L'ours, qui retourne à sa caverne.

MARS

Quand il pleut à la Saint-Aubin (1er mars),
Il n'y aura ni foin, ni lin.

Vingt mars, vingt septembre, les jours
Sont égaux aux nuits dans leur cours.

L'hirondelle en mars arrivant,
Ne fait pas toujours le printemps ;
Puis en septembre elle abandonne
Le ciel refroidi de l'automne.

Digitized by Google

Brouillards en mars, gelées
Jeunes fleurs ne comptent ja

En mars quand il tonne
Chacun s'en étonne ;
En avril s'il tonne,
C'est nouvelle bonne.

Autant de brouillards en ma
Autant de gelées en ma

Brouillards en mars
Donnent gelées blanches en

Lorsqu'il tonne en mars
Il faut dire : Hélas !

Mars pluvieux,
An disetteux.

Dans l'Est on dit : « Quand il tonne en ı
tirées ; » signe de pénurie de foin.
Pour la vigne, c'est le contraire.

Quand en mars beaucoup il
Apprête cuves et tonnes.

Mars avide,
Avril humide.
Mai le gai tenant de tous de
Présage un été plantureux.

Jamais Savoyard,
Bise de mars,
Grésil d'avril
N'amènent l'abondance dans le ı

Hâle de mars, pluie d'avril, rosé
Amènent la pâte à la maie.

L'avoine de février
Remplit le grenier ;
Mars
Est trop tard

Digitized by Google

Mois de mars est-il poussiéreux,
Le bouvier devient orgueilleux.

De la neige en mars vaut du blé,
Mais donne un mois d'avril gelé.

Quand mars entre comme un mouton,
Il sort comme un lion.

Mars venteux,
Marie la fille du laboureux.

Mars venteux,
Verger pommeux.

En mars quand il fait beau,
Prends ton manteau.

Le bourgeon de mars
Remplit les chars.

S'il gèle le jour des Quarante-Martyrs,
Il gèlera quarante nuits.

A la Saint-Aubin on tond
D'ordinaire le mouton ;
Mais si vous voulez m'en croire,
Tondez-le à la Saint Grégoire.

De fleurs en mars ne tiens compte,
Non plus que de femme sans honte.

Quand mars fait l'avril,
L'avril fait le mars.

Au commencement ou à la fin
Mars a poison ou venin.

De Carême haute
De froid n'a faute.

Quand mars bien mouillé sera,
Beaucoup de lin se cueillera.

Au jour de Saint-Gertru, bon serait
De saigner un peu au bras droit ;
Celui qui ainsi le fera,
Des yeux de tout l'an profitera.

Digitized by Google

Pâque tôt, Pâque tard,
Toujours en pleine lune de mars.

Mars commence en courroux,
Mais il finit tout doux.

N'es-tu pas, Mars, un maroufle ?
Puisque souvent par ton souffle
Tu retardes les voyageurs ;
Souvent tu les rends voltigeurs.
Si tu ne sais plus où souffler,
Souffle au derrière de l'hiver ;
Fais-le dénicher promptement
Jusque dans son retranchement.

AVRIL

Quand Saint-Ambroise fait neiger,
De huit jours froids gare au danger.

Quand avril commence trop doux,
Il finit le pire de tous.

Vent qui souffle au jour des Rameaux,
Pendant six semaines prévaut.

Pâques pluvieuses,
Souvent fromenteuses.

A la Saint-Georges
Sème ton orge ;
A la Saint-Marc,
Il est trop tard.

Gelée aux mois d'avril et de mai.
Misère nous prédit au vrai.

Il n'est si joli mois d'avril
Qui n'ait son chapeau de grésil.

En avril la nuée,
En mai la rosée.

A la Saint-Marc s'il tombe de l'eau
Il n'y aura pas fruits à couteau

Digitized by Google

Janvier le fier, froid et frileux ;
Février le court est fiévreux ;
Mars poudreux, avril pluvieux ;
Mai joli, riant et venteux
Amènent l'an plantureux.

Tant que dure la rousse lune
Les fruits sont sujets à fortune.

Quand il tonne en avril,
Le laboureur se réjouit.

Quand il tonne en avril
Prépare ton baril.

Bourgeon qui pousse en avril
Met peu de vin en baril ;
Avril et mai de l'année
Font seuls la destinée.

Avril
Ne quitte pas un fil ;
Mai
Quitte ce qu'il te plaît ;
Août
Quitte tout.

Pluies de mars
Fou (fumier) de chat ;
Pluies d'avril
Fou de brebis.
Il n'y a pas d'avril sans épis.

Avril froid, pain et vin donne.

Pluie d'avril remplit le grenier.

A la Saint-Vincent (5 avril)
Le vin monte au sarment,
Et s'il gèle, en descend.

S'il pleut à la Saint-Georges
Pas de cerises, ni de gobes.

Avril pluvieux
Et mai venteux
Annoncent fécond et gracieux.

Digitized by Google

Mars venteux, pluvieux avril
Font mai gracieux et gentil.

23, 25, 28 avril, 3 mai
S'ils sont beaux, font vin parfait.

Pour connaître combien vaudra
La quarte de blé, il faudra
Tirer un grain germé de terre,
Et puis compter sans plus tarder
Combien de racines il aura,
Car autant de fois il vaudra.

MAI

En mai rosée, en mars grésil,
Pluie abondante au mois d'avril ;
Le laboureur est plus content
Que s'il avait beaucoup d'argent.

En mai les trois Saint de glace
Saints Mamert, Servais, Pancrace. (11, 13, 14.)

Pluie en avril, rosée en mai
Rendent août, septembre gais.

Avril et mai de l'année
Font seuls la destinée ;
Du mois de mai la chaleur
De tout l'an fait la valeur.

Mai, juin, septembre gracieux
Plus que l'hiver sont pluvieux.

Regarde bien, si tu me crois,
Le lendemain de Sainte-Croix
Si nous avons le temps serein ;

Digitized by Google

JUIN

S'il pleut le jour de la Saint-Médard,
Il pleut quarante jours plus tard ;
Le tiers des biens est au hasard.
Mais vient le bon Saint-Barnabé,
Et parfois tout est réparé,
On met alors la faulx au pré.

S'il pleut le jour de Saint-Gervais.
Il pleut quarante jours après.

Le vingt juin, jour de Saint-Silvère
Est le plus long jour de lumière.

Frais mai, chaud juin,
Amènent pain et vin.

Si l'osier fleurit,
Le raisin mûrit.

S'il pleut à la Saint-Gervais,
Pour les blés c'est signe mauvais.

Le jour de la Saint-Jean, la pluie
Rend la noisette pourrie.

Au vingt juin, soleil en son plein ;
Au vingt décembre, à son déclin.

Eau de Saint-Jean ôte le vin
Et ne nous donne pas de pain.

Saint-Pierre et Saint-Paul pluvieux
Pour trente jours sont dangereux.

Quand il pleut le jour de la Trinité,
Il pleut tous les dimanches de l'année.

Du jour de Saint-Médard, en juin,
Le laboureur se donne soin ;
Car les Anciens disent : S'il pleut,

Digitized by Google

JUILLET

Entre le dix et le vingt janvier
Le plus content c'est le drapier ;
Mais en plein milieu de juillet
Drapier ne vend pas de gilet.

En juillet, terre à l'aphélie ;
Fin décembre, au périhélie.

Qui veut bon navet,
Sème en juillet.

A la Madeleine,
Noix pleine.

Raisin formé,
Blé renfermé.

En canicule, beau temps,
Bon an.
Pour Sainte-Marguerite
Lorsque pluie est maudite
Chou réussit,
Foin pourrit.

AOUT

Quand il pleut en août,
Il pleut miel et bon moût.

Au jour du gril de Saint-Laurent,
Mille charbons au ciel filant.

La Vierge du quinze août
Arrange ou défait tout.

S'il pleut à la Saint-Laurent
La pluie arrive à temps.

A Notre-Dame
Chacun encore l'aime ;
Mais à la Saint-Barthélemy
Tout le monde en fait fi.

Digitized by Google

Quiconque en août dormira
Sur midi, s'en repentira.
Bref, en tout temps je te prédis
Qu'il ne faut dormir à midi.

SEPTEMBRE

A la Saint-Lou (St Leu-de-Sens. 1er septembre.)
La lampe au clou.

Quand l'abricotier est en fleurs, (20 mars)
Jour et nuit ont même longueur ;
Quand est passé le vingt septembre,
L'aïeule reste dans sa chambre.

Quinze jours avant Saint-Michel
L'eau ne demeure pas au ciel.

A la Saint-Mathieu, les jours
Sont égaux aux nuits dans leur cours.

Si tu regardes après de Michel dans la pomme
D'un chêne, tu trouveras comme
Sera l'un de ces trois divers :
Une mouche, une araignée, un ver.
Si une mouche, attends la guerre ;
Si un ver, force biens sur terre ;
Et s'il se trouve une araignée,
Mortalité toute l'année.

OCTOBRE

Le jour de la Saint-Denis,
Le vent se marie à minuit.

On peut après le vingt avril
Passer son vêtement de fil ;
L'avoir encore au quinze octobre
De la ménagère est l'opprobre.

A la Saint-Vallier,
La charrue sous le poirier ;
La Toussaint venue,
Quitte la charrue.

Digitized by Google

NOVEMBRE

De la Toussaint jusqu'à l'Avent
Jamais trop de pluie ou de vent.

Il pleut au saint jour des Reliques,
Et vente à décorner les biques ;
Mais souvent le grand Saint-Martin
Pour trois jours sèche le chemin.

Si l'hiver va droit son chemin,
Vous l'aurez à la Saint-Martin :
S'il retardait un seul instant,
Vous l'auriez à la Saint-Clément ;
S'il trouve son chemin barré,
Vous l'aurez à la Saint-André ;
Et si par hasard il s'égarait,
Vous l'aurez en avril ou mai.

A la Toussaint, les blés semés,
Et tous les fruits bien enserrés.

A la Saint-Martin, bois le bon vin
Et laisse l'eau pour le moulin.

Quand en novembre il a tonné,
L'hiver est avorté.

DÉCEMBRE

A Noël, les moucherons ;
A Pâque, les glaçons.

Noël a son pignon ;
Pâque a son tison.

Le soleil la veille
De Noël, s'éveille.

Clair Noël,
Claire javelle.

Digitized by Google

DICTONS GÉNÉRAUX

SAISONS EN GÉNÉRAL

Printemps sec, été pluvieux,
Puis un automne gracieux.

Doux hiver, printemps desséché ;
Pénible hiver, printemps mouillé.

Hiver, sitôt qu'il est trop beau
Nous promet un été plein d'eau.

A l'hiver, s'il est en eau,
Succède un été bon et beau.

D'été bien chaud vient un automne
Pendant lequel souvent il tonne.

Eté, pluie : automne serein ;
Bel automne, printemps vilain.

Sec été souvent orageux
Amène un hiver rigoureux.

Si l'hiver est surchargé d'eau,
L'été ne sera que plus beau.

Sur neuf une fois, eau par le vent d'Est ;
Mais une sur trois, par le Sud-Ouest.

Lorsque le vent contre le soleil tourne,
Méfiez-vous, car souvent il retourne.

Vent d'Ouest amène la pluie ;
L'été la sueur il essuie.

Une heure avant le soleil
Froid sans pareil ;
Deux heures après dîné
Feu de damné.

Digitized by Google

Dans sa marche le baromètre
Suit l'inverse du thermomètre.

Sème tes seigles en terre poudreuse
Et tes blés en terre boueuse.

CIEL

Rouge le soir, blanc le matin,
C'est la journée du pèlerin ;
Blanc le soir, rouge le matin,
Fait tourner la roue du moulin.

Ciel pommelé, fille fardée,
Ne sont pas de longue durée.

Soleil blafard
Temps cafard.

Le ciel rose à la fin du jour
Du beau temps promet le retour.

Vois le coucher du soleil,
S'il est rose ou bien vermeil,
Tu peux compter pour demain
Avoir un beau temps certain.

Coucher du soleil pâle et jaune
Est humide autour de sa zône ;
Crépuscule jaune et brillant
Pour un peu d'eau beaucoup de vent.

Brumeuse matinée
Promet belle journée ;
Ciel bleu foncé
Vent renforcé.

Rose vêpre et blanc matin
Réjouissent le pèlerin.

Digitized by Google

Voûte du ciel pommelée
N'est pas de longue durée ;
Flocons qui paraissent aux cieux
Font temps venteux et pluvieux.

Midi, ciel vilain,
Minuit, ciel serein.

Soleil qui luit trop le matin
Ne conduit pas à bonne fin.

Soleil rouge promet de l'eau ;
Mais soleil blanc fait le temps beau.

Temps qui se fait beau la nuit
Dure peu quand le jour luit.

Coucher du soleil rouge
Le vent se fâche et l'eau ne bouge.

PHÉNOMÈNES DIVERS

Chaleur qui monte,
Bourrasque prompte.

Brouillard, air froid, chaude terre,
Rosée, on sent tout le contraire.

Grosse rosée
Nuit reposée ;
Vent qui s'élève
Rosée enlève.

Un léger brouillard blanc
Présage assez beau temps.

Epais et noir brouillard
Mauvais temps sans retard.

Léger brouillard blanc
Après un mauvais temps
C'est bon signe pour un moment.

Par la blanche gelée
La pluie est présagée.

Digitized by Google

L'arc-en-ciel du soir
Ne fait pas pleuvoir ;
Arc-en-ciel du matin
C'est de l'eau pour certain.

Forte rosée
Prochaine ondée ;
Petit brouillard
L'eau pour plus tard ;
Le brouillard monte
L'eau sera prompte.

Année neigeuse
Année fructueuse ;
Année venteuse
Année pommeuse.

Gelée banche au croissant
Marque de beau temps ;
Gelée blanche au décours
De la pluie sous trois jours.

Année de foin,
Année de rien.

Prends du temps la règle commune
Au premier mardi de la lune.

Brouillard dans la vallée
Pauvre homme va travailler ;
Brouillard sur les monts
Pauvre homme reste à la maison.

Du matin l'humide rosée
Fait tomber l'eau dans la soirée.

En hiver s'il fait de la bruine,
La neige ou la grêle est voisine.

Brouillard qui ne tombe pas
Donne de l'eau bientôt en bas.

Vent, tempête ou neige en hiver,
Si par hasard brille un éclair,

Digitized by Google

Le tonnerre au matin
Du vent signe certain ;
Tonnerre au soir présage
Un pluvieux orage.

En hiver un léger brouillard
Remet la tempête à plus tard.

Depuis cent ans le jour le plus chaud
Quarante degrés au-dessus de zéro ;
Du froid le plus bas numéro
Vingt-cinq degrés sous le zéro.

Par les vents du Nord et de l'Est
Le baromètre est froid et haut ;
Par ceux du Sud et de l'Ouest
Au contraire il est bas et chaud.

PLUIE

Petite pluie abat grand vent ;
Grand vent soutient l'eau menaçant.

Après gros tonnerre
Force eau sur la terre.

Pluie qui fume en tombant
Doit durer longtemps.

Quand il pleut de bise,
Il pleut à sa guise.

Large guillée
Courte durée ;
Du bruin
C'est sans fin ;
Bruine obscure
Trois jours dure.

VENTS

Malgré les vents d'Est ou du Nord
Si tu sens que la chaleur monte,
Le vent du Sud approche alors
La pluie y trouvera son compte.

Digitized by Google

Ne juge pas d'après ta peau,
Car les vents en été torrides
Contiennent cependant plus d'eau
Que ceux d'hiver froids et humides.

Vent du Sud-Ouest le plus chaud
Dans un pays toujours prévaut.
Vent du Nord-Est est le plus froid,
Bien moins souvent on l'aperçoit.
En été, ce vent au contraire
Etant sec, échauffe la terre.

Quand le soleil atteint le vent
On voit en l'air pleuvoir souvent.

A l'instant précis du passage
De la plus basse pression,
Le vent est la direction
Où le tourbillon se propage.

Vent du Sud-Occident
Souffle le plus souvent.

Souvent en haut de l'atmosphère,
Les nuages les plus élevés
Suivent une route contraire
A ceux du bas vite enlevés.
Bientôt on voit, en sens inverse,
Le vent du bas qui se renverse,
Pour souffler dans son changement
Comme il soufflait au firmament.

Si le vent se tient du bas
Quand la chaleur diminue,
L'eau ne manquera pas,
Elle est déjà dans la nue.

Vents Nord-Est en hiver humides,
Pendant l'été sec et torrides.

LUNE

Au cinq de la lune on verra
Quel temps tout le mois donnera,
Pourvu que des jours le sixième
Reste le même qu'au cinquième.

Digitized by Google

A la centième heure de la lune
Retiens bien le temps qu'il fera,
Sois certain que le temps sera
Celui du restant de la lune.

En été la lune nouvelle
Les vents des tropiques appelle ;
En hiver, la même au contraire,
Favorise le vent polaire.

Vents du Nord vers la lune australe ;
Vents du Sud vers la boréale.

En automne, au premier quartier,
Vents tropicaux ; ne pas s'y fier,
Car on verra ces mouvements
Intervertis tous les neufs ans.

Quand la lune se fait dans l'eau,
Deux jours après il fera beau.

La lune pâle fait la pluie,
Elle baigne pour qu'on l'essuie ;
L'argentine annonce un beau temps,
Et la rouge amène du vent.

Du brouillard dans le croissant
De la lune, c'est du beau temps ;
Du brouillard dans le décours
C'est de l'eau dans les trois jours.

Au moment de la lune pleine,
Petit nuage dure à peine.

La lune est périlleuse au cinq,
Au quatre, au six, au huit, au vingt.

La lune pleut à l'apogée
Quelque peu moins qu'au périgée.

Vers le neuf la lune est humide,
Mais vers le vingt elle est aride.

Lune qui baigne
D'eau n'est brehaigne.

Digitized by Google

A l'époque de l'équilune
Ou ressent l'action de la lune ;
Mais à l'époque du lunistice
Au vent n'est pas un temps propice.

Quand la lune rousse commence en lion,
Elle finit en mouton.

ANIMAUX

Le canard crie
C'est la pluie.

La carpe saute
De l'eau sans faute.

S'il doit faire beau, la grenouille
Coasse au bord de ses étangs ;
Au fond de la vase elle fouille
S'il doit venir un mauvais temps.

Hirondelle rasant la terre
De la pluie avant courrière ;
Mais si dans l'air elle va très haut
C'est un signe certain de beau.

Pigeon qui reste sous le toit
De la pluie en l'air aperçoit.

Chat qui caresse son oreille,
La méfiance nous conseille ;
Et s'il mange du chiendent,
Encore de l'eau sûrement.

Une pie au printemps
Annonce un mauvais temps

Quand le coq chante le matin
Pluie bien sûr au jour déclin.

Digitized by Google

LES QUATRE-TEMPS

Un vieux dicton rural prétend qu'il fait pendant la saison le même temps que durant les trois jours de quatre-temps qui les précèdent.

Beaucoup d'observateurs météorologiques prétendent l'avoir vérifié.

Moyen de reconnaître les jours de gelée du mois de mai.

Voici un fait qui intéresse sûrement tous les propriétaires agricoles et surtout vinicoles. A l'occasion des expériences faites à Suresnes pour la formation des nuages artificiels destinés à préserver les vignes des désastres de la gelée blanche, M. Drouyn de Lhuys, président de la Société des Agriculteurs de France, a reçu du colonel Lefèvre une lettre à laquelle nous empruntons une curieuse observation bonne à vérifier.

« Il est on ne peut plus facile de savoir à l'avance les jours de gelée en mai. Je vous vois d'ici sourire et me classer de suite au rang de tous les prophètes du jour. Rien, cependant, n'est plus vrai que ce que je vais vous dire. Quarante-quatre ans de remarques m'en sont sûr garant. Mon père et moi nous l'observons depuis 1829.

« Il s'agit tout simplement de noter avec soin les jours de fort brouillard pendant le mois de mars ; il y aura en mai gelée blanche les jours correspondants, soit un jour avant, soit un jour après. »

Dicton concernant la Chandeleur.

Si le soleil donne, le jour de la Chandeleur, le matin, sur l'autel quand le prêtre dit sa messe, l'ours rentre encore pendant six semaines dans sa caverne. Ce dicton est exprimé par les deux vers latins suivants :

Si sol splendescat Maria purificante,
Major erit glacies post festum quem fuit ante.

Digitized by Google

Ce dicton s'est parfaitement vérifié en 1886.

Le jour de la Chandeleur le soleil a lui le matin. Je ne sais pas s'il a donné sur l'autel pendant que le prêtre disait la messe. Je n'ai pas cherché à vérifier le fait, cette circonstance, à mon avis, n'étant absolument pour rien dans cette remarque. Toujours est-il que le froid a repris avec vigueur et a duré, sans discontinuer, pendant près de six semaines.

Il ne faut pas regarder comme superstition ce qui n'est, en somme, que la conséquence de remarques et d'observations ; et je pense qu'on a grand tort de faire une guerre insensée à certains préjugés qui ont du bon et souvent un fond de bon sens, et cela sous le prétexte de faire disparaître ce que certaines personnes appellent des superstitions. Y a-t-il réellement des superstitions dans le sens propre du mot ? Je ne le crois pas. Chaque croyance qu'on regarde comme une superstition a un but : elle renferme un sens caché, une légende. Or, toute légende, comme on sait, repose sur un fait qu'il s'agit tout simplement de dégager de son enveloppe.

Quelques exemples pris au hasard.

Le dicton de la Saint-Médard n'est autre chose que la remarque qui a été faite que, quand le temps devient pluvieux dans les premiers jours du mois de juin, c'est une présomption que ce temps se maintiendra pluvieux pendant une période plus ou moins longue ; c'est une conséquence des perturbations atmosphériques produites par le solstice d'été amenant, par exemple, le régime des vents d'ouest au lieu de celui des vents d'est. On a donné à cette circonstance une date fixe, le 8 juin, qui se trouve être la Saint-Médard, lequel ne s'occupe point de météorologie.

Quand on recommande aux enfants de ne pas monter sur les arbres le jour de la Saint-Henri, parce qu'il leur arrivera sûrement un malheur, ce n'est pas là une superstition, mais bien, à mon avis, une sage précaution. En effet, à la Saint-Henri, qui arrive le 15 juillet, les arbres sont chargés de fruits, et c'est pour faire respecter les fruits qu'on a recours à la peur qui produit, sur l'esprit des enfants, plus d'impression que la vue du garde champêtre.

Chez les Romains, le dieu Terme, le dieu Sylvain et les Nymphes faisaient bien autrement respecter les propriétés que gardes champêtres et forestiers, dont le zèle, malheureusement, vient se heurter contre le mauvais vouloir qu'on apporte, aujourd'hui, à respecter la propriété d'autrui.

Digitized by Google

On recommande bien aux enfants de ne pas tuer le carabe doré, connu sous le nom de jardinière ou de dame d'or, parce qu'il pleuvra infailliblement dans la journée. Cette recommandation a pour but de protéger un insecte très utile en ce sens qu'il fait une guerre acharnée aux insectes nuisibles.

On connaît le préjugé attaché aux nids d'hirondelles. On est convaincu qu'ils portent bonheur aux maisons et nombre de propriétaires voient avec plaisir les encognures de leurs fenêtres garnies de ces nids. Ces gens-là ne sont pas superstitieux, ils sont intelligents, attendu que le bonheur consiste réellement dans ce fait que les hirondelles débarrassent les maisons d'une prodigieuse quantité d'insectes dont elles ont besoin journellement pour nourrir leurs petits.

Depuis quelque temps, on a pris, dans le midi de la France, l'habitude de faire la chasse aux hirondelles. Cela est regrettable et insensé, car on tue, pour les manger, des oiseaux très utiles qui se nourrissent très souvent de larves ignobles prises sur des corps en décomposition. C'est, on l'avouera, un mets peu ragoûtant et qui peut très bien causer des accidents à l'imbécile qui s'imagine qu'un plat d'hirondelles repues de larves vaut un plat de grives gavées de baies de genièvre.

Cette chasse bête devrait être sévèrement interdite, comme, du reste, la chasse faite à tous les insectivores. L'homme mange, sans grand profit pour son alimentation, les oiseaux utiles, et les insectes, à leur tour, mangent les récoltes.

Qui dit que le phyloxera ferait des ravages aussi considérables si on ne détruisait pas l'oiseau qui se nourrit de la mouche donnant naissance à l'insecte redoutable.

Dans le midi, en Provence, notamment, on a constaté, coïncidant avec la disparition à peu près complète d'une certaine espèce d'oiseaux, l'apparition en grand d'un insecte, nommé Taron, qui s'attaque à l'olive, la pique et la fait sécher.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE DE BELFORT

Il existe à la bibliothèque de la ville un manuscrit attribué à l'abbé Descharrières dont la rédaction remonte pour une partie à l'année 1811. Le manuscrit résume ce que les archives municipales renferment de plus intéressant sur l'histoire de notre ville.

Le comité a pensé qu'il pourrait être utile que l'histoire du vieux Belfort, inconnue à la plupart des habitants de la ville moderne, soit publiée dans le Bulletin de la Société. Il a été extrait de ce manuscrit une description du Château tel qu'il existait avant les constructions de Vauban et un aperçu des rues et des monuments de l'ancienne ville. Le style du manuscrit a été respecté, il n'en a été retranché que quelques dissertations sur l'origine de Brasse, sur celle de Cravanche, etc., qui ont paru sans intérêt pour l'histoire de Belfort.

Description de l'ancien Château

Le nom de Belfort ou Beaufort *(Bellus fortis)* aura été donné à cette forteresse de la beauté de sa situation, soit par rapport à la plate-forme régulière sur laquelle elle est assise, soit par rapport à la vue agréable dont on jouit sur une très grande étendue et de tous côtés, soit aussi par rapport à la régularité des bâtiments et à la force de ses murailles. Il convient de dire un mot de chacun de ces objets.

Le roc sur lequel le Château de Belfort est bâti forme un banc de pierre calcaire qui court du levant au couchant, escarpé vers le nord où est la ville actuelle et incliné en pente assez raide vers le midi, où se trouve, environ à six cents mètres du

Digitized by Google

chemin couvert, une source salubre et abondante qui alimente l'étang de Rethenans et deux des plus anciennes fontaines de la ville (1).

La plate-forme est élevée au-dessus de la Savoureuse qui coule du nord au sud de la vallée, a plus de 60 mètres sans être dominée à portée d'aucune arme de brèche ni de trait en usage lors de sa construction.

Il est vrai que par cela même on ne trouve ni dans son enceinte, ni dans ses fossés, aucune source suffisante pour abreuver les habitants ou la garnison. Mais on y avait pourvu, soit par une citerne, soit par un puits large et profond qui fournit en tout temps l'eau la plus saine, sa profondeur parvenant au-dessous des eaux souterraines. (Il a environ 55 mètres dont 6 sous l'eau.)

La vue, au Château de Belfort, est d'une grande étendue, soit du côté du midi où elle parvient jusqu'aux hauteurs d'où la Birse prend sa source, soit du côté nord où elle atteint le sommet des ballons et l'origine de la Moselle. Au couchant elle découvre les montagnes du bassin de l'Ognon ; au levant elle paraîtrait, peut-être, bornée par deux hauteurs qui la bordent de ce côté ; on y avait paré par la tour du donjon dont on parlera plus loin et qui avait une grande hauteur, plusieurs étages voûtés et une superbe plate-forme, d'où l'on découvrait le bassin de l'Ill, le cours du Rhin et les beaux côteaux du grand-duché de Baden. C'est de là que l'on faisait les signaux à cette tour massive appelée la Pierre de la Miotte ou Pierre Muette, espèce de télégraphie qui communiquait les ordres au château de Ferrette et d'autres du voisinage, ou qui donnait aux vassaux l'ordre de prendre les armes à l'approche du danger.

Il ne reste plus aucun vestige de l'ancien Château ni des vieux bâtiments, mais la qualité du souverain qui les habitait, au moins une partie de l'année, la beauté du local, l'importance de la forteresse située à la frontière de plusieurs états voisins, persuadent aisément qu'ils n'étaient pas indignes du nom de Beaufort.

Quoi qu'il en soit, les fortifications étaient entièrement con-

Digitized by Google

temps de Charlemagne, des Romains même, qui bâtissaient de préférence sur les hauteurs dont ils faisaient servir l'escarpement à la défense, par la difficulté des approches, surtout des tours mobiles et des béliers, qui tenaient alors la place de nos batteries et de nos cavaliers de tranchée. Ainsi le local du Château de Belfort était parfaitement choisi, car le rocher sur lequel il est assis se trouve coupé perpendiculairement et à une grande hauteur sur tout le front nord. Celui du couchant ne l'est guère moins et la pente du levant et du midi étaient de nature à ne pas permettre d'y placer facilement des anciennes machines de guerre, du moins de les faire avancer sans de grands dangers.

On aurait peut-être pu asseoir cette forteresse sur l'une des deux pointes de rochers qui sont parallèles vers le nord et qui sont plus élevées, mais il semble que la défense n'y eût rien gagné.

Le local bien choisi, tout le front des fortifications, du côté nord, n'avait besoin, tout au plus, que d'un simple parapet, si cependant les habitations qui bordaient cette partie n'en tenaient pas suffisamment lieu. Cependant, soit luxe de fortification, soit excès de précaution, il paraît, par un plan ancien et moderne (il date de peu d'années avant 1687) (1), que ce front avait un mur et quelques tours à ses extrémités ; on en voit trois à la pointe du levant, où celle du milieu flanquait la porte, et deux collatérales. Les deux tours de la pointe du couchant servaient à protéger le chemin qui était entre le rocher et la rivière et qui se partageait en deux branches dont l'une, appelée encore aujourd'hui Vie de Bourgogne, conduisait aux villes du levant et de la Franche-Comté, et l'autre, longeaut le rocher et la côte de Danjoutin, aboutissait à Montbéliard et à Porrentruy par Delle, villes alors de quelque importance. Il est vrai qu'il existait au Château de Belfort une porte de secours du côté de ces villes, qui était placée entre la basse cour et la porte du donjon ; mais ces sortes de passage ne pouvant avoir lieu pour l'usage ordinaire de la vie, surtout pour le commun des habitants, il en résulte que le chemin qui passait sous les tours méritait quelque attention en temps de paix comme en temps de guerre. Il

(1) Il existe une vue du Château datée de 1579, publiée dans les *Curiosités d'Alsace*, qui représente ce mur et ces tours.

Digitized by Google

en était de même de celui qui aboutissait à la porte haute de la ville et qui était protégé par la tour des Bourgeois. On l'appelait porte d'Allemagne; elle donnait sur la halle et la rue du Rosemont. On donnait le nom de porte de l'Horloge à celle qui donnait sur la rivière ou au nord. Mais on ignore en quel temps ce nom lui a été donné et on n'en peut tirer aucun indice sur l'introduction de ces machines si utiles dans une ville. Il est probable que c'est lors du dernier agrandissement de la ville qui a précédé celui fait par Vauban en 1687. Le plan dont il a été question plus haut semble attester qu'il y avait alors deux chemins pour arriver de l'ancienne ville au Château, et cela est vraisemblable. Le premier était destiné uniquement pour le Château, partait de l'extrémité occidentale des rues du Rosemont et derrière le cloître, ou si l'on veut, de la porte de Bourgogne, et parvenait, en laissant à droite l'emplacement occupé actuellement par le demi-bastion du Fourneau et l'escarpement du roc, jusqu'à l'ancienne porte du Château, entre la chapelle et les bailles dont on fera plus loin la description.

Le second chemin n'allait pas directement au Château, mais au bourg, espèce d'habitation fortifiée qui était située sur le rocher, entre les bailles et la tour des Bourgeois, mais dont il ne reste plus aucun vestige, si ce n'est dans les chartes, les fortifications actuelles ayant détruit ce qu'avaient épargné les sièges et les incendies. Ce chemin, sortant de l'extrémité orientale de la rue du Rosemont, passait devant la halle, aujourd'hui hôtel de la sous-préfecture (1), la tournait jusque derrière l'église d'alors, à l'entrée de la rue dite Derrière le Cloître, d'où il retournait par un crochet vers le centre du bourg. C'est aujourd'hui le seul chemin du Château par la ville, l'autre ayant été détruit avec raison, car il paraît n'avoir été établi que pour isoler, sous le régime féodal, le service du Château de tout passage par le bourg, quoique le Château eut avec celui-ci une communication particulière.

Le bourg n'existant plus et le passage de ce côté étant moins escarpé, on a fait sagement de le préférer pour supprimer l'au-

Digitized by Google

opposé et par une seule porte, le Château communiquait donc directement avec la ville du nord par le fossé et avec le bourg par le pont des bailles vers le levant ; on l'appelait aussi, dans les titres d'alors, le Haut-Pont, pour le distinguer des autres ponts de la ville et du Château ; comme il y avait une porte de secours entre la basse cour et la tour du donjon et qui donnait vers la campagne au midi, c'était pour le Château une troisième issue.

Ces notions supposées d'après le plan que l'on vient de citer, on va lire la description de l'ancien Château de Belfort.

Cette forteresse, à qui la ville doit son origine et son nom, était composée de deux parties principales, comme la plupart des places du moyen âge ; savoir : le corps du Château et les dehors. L'un et l'autre réunis peuvent être regardés comme un arc dont la corde a 155 mètres et la flèche 37 ; la terrasse et les bâtiments compris. Dans ce petit espace de terrain se trouvaient cependant réunis trois ouvrages de fortifications bien distincts qui en comprenaient plusieurs autres.

Le premier était le donjon ou la tour, le second la basse cour, le troisième les bailles ou dehors. De ces trois ouvrages, le premier commandait le second, et le second commandait le troisième, au moins d'un commandement simple, estimé à quatre pieds et demi ; le commandement double se portait à neuf pieds. Tous ces ouvrages étaient fermés de murs en bonne maçonnerie dont il reste encore des vestiges en pierre de taille, la plupart des carrières de Perouse ou de Rettenans. Ils étaient flanqués de tours rondes à la distance d'environ 22 mètres l'une de l'autre. Les murs de ces tours, ainsi que ceux des remparts, étaient d'environ deux mètres et demi d'épaisseur et tous fondés immédiatement sur le roc, mais tous avaient pour base des talus plus considérables que les courtines pour servir d'appui et de contreforts aux voûtes qu'elles supportaient, et qui, presque toutes en plein cintre dont la naissance commençait environ à deux mètres et demi de hauteur, étaient en pierre de taille et non en briques ou moëllons. Ces tours avaient trois et même quatre étages, avec une plate-forme et des créneaux au-dessus. Mais leur diamètre dans œuvre n'étaient guère que de trois ou quatre mètres. Les murs en avaient neuf de hauteur, en y comprenant le parapet qui, en quelques endroits, surtout au-dessus des portes, était projeté en machicoulis, ce qui formait une bonne défense.

Digitized by Google

Entre les murs et l'escarpe, on avait ménagé, le long de tout le front de l'enceinte, une fausse braie, avec un parapet en simple maçonnerie de deux mètres d'élévation, avec des meurtrières plongeantes de distance en distance ; et cet ouvrage contribuait beaucoup à la force de la place à qui il procurait un feu rasant, un chemin de ronde estimé de Vauban, et une rue plus directe dans l'intérieur du fossé taillé dans le roc, mais qui n'avait que quatre mètres de large sur autant à peu près de profondeur. Quoique les fausses braies soient aujourd'hui supprimées, d'après Vauban elles étaient, dans cette espèce de fortification, d'une grande utilité, en ayant une vue dans le fossé, et tenant lieu du chemin couvert moderne alors inconnu.

Au reste, en employant le terme de feu rasant, usité aujourd'hui, on ne veut qu'exposer la direction des projectiles, sans prétendre qu'à cette époque les armes à feu fussent déjà employées à la guerre.

Au delà du fossé ou de la contre-escarpe, on ne voyait ni chemin couvert, ni glacis proprement dits ; ce sont des ouvrages moins anciens ; mais le local s'étendant en pente fort loin et jusqu'à 150 mètres sur une couche de terre de quelques doigts seulement de profondeur, dont on avait soin d'élaguer tous les buissons, c'était un glacis naturel d'autant plus avantageux pour la défense, que les murs et les tours étaient très élevés, avec un parapet garni de créneaux, embrasures et meurtrières, qui dominaient au loin sur toute la campagne. Il faut remarquer, à ce sujet, qu'il y avait dans les tours et dans les courtines deux sortes d'embrasures, par rapport à leur hauteur et à la divergence de leurs jours. Par rapport à leur hauteur, elles étaient toutes au dessus de deux mètres, élévation ordinaire de la fausse braie ; mais il y en avait aussi à une plus grande hauteur. Par rapport à la divergence de leurs jours, celles qui se trouvaient au milieu d'une courtine ou sur la capitale d'une tour cornière, devaient avoir plus d'amplitude que celles destinées uniquement à flanquer d'une tour à l'autre, ou à donner à quelque ouvrage une défense fichante.

Quant au relief de la place, on ne peut le fixer exactement, mais il roulait de onze à douze mètres pour les ouvrages les plus élevés, tels que la tour du donjon et les deux portes à machicoulis et pour les ouvrages ordinaires de neuf à dix mètres.

Après ce long détail de tout ce qui formait l'enceinte de l'ancien Château de Belfort, soit du front nord, soit de celui de midi,

Digitized by Google

car ceux du levant et du couchant se terminaient équivalemment en pointes ou en angles saillants ; il convient de pénétrer dans l'intérieur et d'en examiner les parties.

Le donjon était la partie principale, la plus élevée et la plus forte de tout le Château, dans le système du moyen âge. C'est là que résidait le souverain, le sire ou seigneur ou son capitaine, terme qui équivalait à celui de gouverneur ou commandant de place et le mot donjon, dans l'ancienne fortification, correspondait à celui de citadelle ou de réduit, et produisait en petit, peut-être avec plus d'énergie, tout ce qu'on attend aujourd'hui des forteresses isolées qui donnent une place de guerre. Le donjon, par conséquent, était séparé du reste du Château par un bon mur flanqué de tours et défendu par un fossé comme le reste de la forteresse ; et l'on distinguait deux parties : les habitations et la tour.

Les habitations étaient formées de bâtiments élégants de style gothique ; pièces vastes et peu nombreuses ; fenêtres étroites et rares, mais d'une juste hauteur ; deux ou trois cheminées, mais assez larges pour chauffer toute la maison. On n'avait pas encore imaginé de séparer l'appartement de Monsieur de celui de Madame et d'isoler les enfants de leurs auteurs ; le sire et la demoiselle, son épouse, habitaient la même pièce et leurs enfants étaient logés à côté d'eux. Près de l'appartement des maîtres logeaient quelques gens de service, les plus nécessaires à leur service et quelques étrangers de distinction que l'on n'y admettait presque jamais en grand nombre. Dans cette partie se plaçaient les objets les plus précieux du Château, les meubles, les bijoux, les archives et quelques manuscrits ou romans de l'ancienne chevalerie.

La tour du donjon en formait une autre partie principale, si ce n'était la plus essentielle. Pour l'ordinaire, elle était séparée des habitations par la cour ; ou si elle leur était contiguë, ce n'était que par un pont-levis ou des bâtiments en bois, dont il était facile de l'isoler en cas de siège. Dans la tour du donjon résidait la dernière ressource du Château ; c'était d'elle que relevaient les sujets les plus distingués par leur nombre et par leur rang. C'était là que se retirait, en cas de siège, le sire, le capitaine ou le chatelain avec ses plus braves guerriers pour se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Dans la tour du donjon se plaçaient ordinairement en réserve les armes les plus précieuses et les plus utiles. Il y en avait de rechange pour les

Digitized by Google

autres tours et pour les courtines ; et dans le cas d'un siège désespéré, on y transportait toutes les armes pour y vendre chèrement ses propriétés et sa vie.

La tour du donjon du Château de Belfort était si solidement bâtie que, dès avant 1226, elle a subsisté jusqu'en 1780 qu'on l'a démolie, et elle aurait plusieurs siècles si on avait pris soin de l'entretenir; mais on l'a jugée inutile. Telle que nous l'avons observée il y a plus de trente ans (en 1780), elle était voûtée à trois étages, non compris le rez-de-chaussée. Elle avait les mêmes dimensions pour les voûtes et l'empâtement que celles de l'enceinte, mais elle était, de plus, revêtue de pierre de taille en bossage et avait sa plate-forme à l'épreuve des plus lourds projectiles avec quatre embrasures pour battre aux quatre points de l'horizon les hauteurs voisines à une grande distance.

La longueur du donjon d'orient en occident pouvait être de 32 mètres ; c'était la cour, triangulaire par sa forme extérieure, mais réduite en forme de quarré par la citerne qui occupait l'angle du couchant et par la tour du donjon qui remplissait celui du midi ; au milieu de la courtine formée au levant par l'angle du nord et la tour du donjon se trouvait la porte ; on voyait un écusson sans casque, cimier, couronne, ni support, que l'on m'a assuré porter deux bars ou barbeaux adossés, qui est Bar, Montbéliard, etc., mais ne l'ayant pas vu, je n'ose rien assurer.

Cour ou basse-cour ; de cette porte on entrait dans la basse-cour. C'est là que logeaient les gens de guerre, les valets, les chevaux, les étrangers ; il y avait un magasin d'armes pour le service journalier et trois postes de sentinelles : le premier devant la porte du donjon, le second vers les bailles et le troisième du côté de la porte de secours. On a vu plus haut que ce front qui donnait sur la basse-cour avait environ 37 mètres, qui est la plus grande largeur de la place, en y comprenant les bâtiments et la terrasse située du côté de la ville, et de la porte du donjon à celle des bailles on comptait environ 52 mètres. Ces deux parties, la cour du donjon et la basse-cour, formaient une esplanade horizontale bien nivelée, mais la descente commençait en approchant de la porte, dont le seuil était tout à fait en pente. Cette porte, couverte des bailles, communiquait à la ville par le fossé et un chemin escarpé dirigé vers le couchant et au bourg par les bailles. Elle était surmontée d'une chapelle spacieuse, bâtie par le souverain et dotée ensuite, dit-on, par une princesse de la Maison de Chalons. Quoi qu'il en soit, c'était

Digitized by Google

alors l'usage de placer les chapelles castrales, non dans le donjon, à la portée du maître, mais dans la basse-cour et très près des bailles, afin de donner au peuple, qui ne pouvait pas toujours entrer dans le donjon, la faculté d'assister aux divins offices. Ils comprenaient, ces anciens chevaliers, qu'un maître n'est jamais mieux servi que quand il s'entoure d'hommes religieux et qu'il est doux pour un souverain de prier Dieu au milieu de ses peuples.

Mais qu'étaient donc que les bailles, ce nom qui est déjà revenu si souvent? Les anciens avaient-ils des dehors à leurs forteresses?

Les anciens, quoi qu'en disent quelques modernes peu instruits dans cette partie, avaient des dehors que l'on nommait bastilles, barcanes, barbancanes, et le plus souvent bailles, dont l'objet militaire était de couvrir les portes de la place contre toute surprise ou attaque imprévue, et l'objet civil, de servir aux marchés, aux échanges de denrées, au payement des cens, lods et redevances seigneuriales, perçus par un bailli, qui rendait aussi la justice au nom du seigneur, ce qui leur fit donner le nom de bailles; ce nom, du gaulois bailler, veut dire donner, payer. On voit encore aujourd'hui (1811) des bailles devant la porte Blanche à Strasbourg, devant plusieurs portes à Avignon. La porte la plus méridionale de l'ancienne ville de Luxeuil et la plus voisine de l'abbaye où résidait l'abbé, seigneur du lieu, s'appelait la porte des Bailles.

Mais quelle était la forme des bailles qui paraissent avoir donné l'idée de nos demi-lunes modernes? Nos demi-lunes ont la forme triangulaire ou pentagonale; les bailles avaient celle d'un quarré souvent oblong, mais sans mur du côté de la place, à laquelle elles communiquaient par un pont, parce qu'elles en étaient séparées par un fossé. Elles n'avaient donc de murs d'enceinte que de trois côtés : l'un, en avant, parallèle à la place, était une espèce de face; les deux autres, qui lui étaient perpendiculaires, pouvaient s'appeler « flancs », sous l'un desquels la porte se trouvait pratiquée pour l'ordinaire si le terrain le permettait.

Il est vraisemblable que chacune des deux portes du Château de Belfort avait ses bailles, les premières plus considérables devant la porte principale du côté du bourg et de la tour des Bourgeois et dans la même direction, les secondes devant la porte du secours, du côté de la campagne; mais il n'en reste

Digitized by Google

aucun vestige, à cause des nouveaux ouvrages qui ont remplacé les anciens, tandis que l'on trouve encore des traces bien remarquables des bailles devant la porte principale ou du bourg. Depuis l'escarpement du rocher, du nord au midi, c'est-à-dire en largeur, elles avaient environ 25 mètres sur 65 de longueur, et dans cet espace en pente vers le levant, il y avait un corps de garde, un petit magasin, quelques habitations et une porte ménagée au milieu de la face, pour communiquer avec le bourg. Cette enceinte était formée d'un simple mur crénelé de distance en distance et vraisemblablement flanqué d'une tourelle à chacun des angles saillants.

Telle est sommairement la description de l'ancien Château de Belfort avec ses dépendances comme il existait vers 1228. Il reste à donner une idée sur les deux bourgs et les deux villes de Belfort, la vieille et la nouvelle, telles qu'elles ont existé depuis environ 1307 jusqu'à la nouvelle forme que leur donna Vauban en 1687.

Digitized by Google

Description des deux Bourgs

ET DE LA VILLE VIEILLE ET NEUVE DE BELFORT

de 1307 à 1687.

C'est d'après les chartes et les anciens plans que l'on est fondé à distinguer dans Belfort, après les premières preuves de l'existence du Château, quatre parties différentes par leur époque et leur situation respectives. L'acte le plus authentique qu'il soit possible de citer là-dessus est l'affranchissement de cette commune fait par Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, Guillaumine, son épouse, et Othenin, leur fils. Cet acte date du mois de mai 1307. Il règle les redevances par maisons ou chéseaux vieux, au châtel, au bourg et en la ville ; ces trois lieux étaient donc habités, distincts et assez anciens pour qu'il y eût déjà des vieux chéseaux, c'est-à-dire des maisons ruinées. Il est également question des foires et marchés, ce qui marque que la ville commençait à être importante et commerçante. Le règlement pour la défense, en cas de guerre, des murs d'enceinte et des portes prouve que la ville était déjà fortifiée à cette époque.

De cet acte important il résulte, outre ce que l'on a dit plus haut, que Belfort était du diocèse de Besançon, quoique très voisin de celui de Bâle, et que les bourgeois, par leur conduite et leur fortune, méritaient une pareille distinction de la part de leur souverain.

Au commencement du XIVe siècle, c'est-à-dire de 1307 et 1322, on distinguait à Belfort un Château composé de trois parties qu'on a détaillées, un bourg et une ville. Il ne paraît pas qu'il y eût déjà deux bourgs et deux villes. Mais dans des actes postérieurs et authentiques, on trouve deux bourgs bien distincts placés entre le Château et ses bailles et la tour des Bourgeois ; ils occupaient ainsi la crête du rocher de ce côté-là et s'étendaient en largeur du nord au midi. Le vieux bourg était placé devant les bailles du Château et communiquait avec elles au moyen d'un pont. Le second, plus au levant, touchait à la

Digitized by Google

tour des Bourgeois et se nommait bourg Resot, probablement du nom de celui qui l'avait fortifié, car ils étaient l'un et l'autre fortifiés et communiquaient par des portes avec le château au couchant, avec la ville au nord et avec la campagne au midi. Chacun de ces deux bourgs avait ses rues et ses places, mais comme ils ont été détruits soit par les sièges, soit par les incendies, soit pour former la communication actuelle entre le Château et la tour des Bourgeois, on n'en trouve plus aucun vestige, si ce n'est dans les chartes et les vieux titres qui expriment bien distinctement la différence du vieux bourg et du bourg Resot.

Mais dès le milieu du XIVe siècle, on commença à distinguer à Belfort deux villes différentes, la vieille et neuve; car Ursule, petite-fille du comte Renaud de Bourgogne, par Jeanne, sa fille. épouse du comte de Ferette, dans une charte de 1347, fait mention d'une ville vieille et d'une ville neuve. Belfort était donc à cette époque composé de deux villes, de deux bourgs et le Château. Le Château appartenait au seigneur, quoique quelques bourgeois y eussent des habitations en toute propriété, surtout dans les bailles. Mais les deux bourgs et les deux villes appartenaient aux bourgeois ou habitants, tout en payant les redevances foncières au seigneur seul.

On appelait plus communément ces différentes parties « Belfort sur la roche », ce qui comprenait le Château, les bailles et les bourgs, et « Belfort sous la Roche », qui désignait les deux villes, la vieille et la neuve.

On n'a rien laissé à désirer dans la description du Château et de ses dehors. On voudrait en faire de même par rapport aux deux bourgs, mais les différentes circonstances des sièges, des incendies et de la construction du Château actuel n'en laissant aucun vestige que dans les chartes et les vieux titres, sans plans réguliers, on se contentera de dire que les deux bourgs réunis formaient un quarré oblong depuis les bailles du Château jusqu'à la tour des Bourgeois; que leurs fortifications étaient assez analogues à celles du Château, c'est-à-dire flanquées de tours rondes; que le vieux bourg dominait le bourg Resot dont il était séparé par un front de fortifications garni d'un fossé; que le long de ce fossé passait une rue qui, de la porte des deux bourgs vers la ville, conduisait à la porte des mêmes bourgs [illegible] que celle ci était couverte d'une petite baille

Digitized by Google

que les deux bourgs, indépendamment de cette rue intermédiaire ou de séparation, en avaient plusieurs autres, surtout dans la direction du levant au couchant. Le marché du bourg, différent de celui de la ville, se tenait dans cette rue intermédiaire qu'on appelait pour cela rue du Haut-Marché, pour la différencier de celle du Marché-de-la-Vieille-Ville. Plusieurs titres anciens remarquent que la partie méridionale au-delà des deux bourgs était cultivée partie en nature de verger, partie en nature de prés ; mais depuis les nouvelles fortifications de 1688, la terre végétale en a été enlevée pour former les glacis et les propriétaires ont été dédommagés, ainsi que le prouvent les archives de Belfort.

Mais qu'était-ce donc que la tour des Bourgeois et pourquoi portait-elle ce nom ? On a parlé plus haut de la tour du donjon, située à l'extrémité occidentale du front de fortifications de la roche ; la tour des Bourgeois était à l'extrémité orientale ; dans la tour du donjon consistait la principale force et la dernière ressource du Château ; la tour des Bourgeois avait le même avantage par rapport à la ville qui paraît avoir fait les premiers frais de sa construction ; de là l'origine du nom qui lui fut donné avec d'autant plus de raison que sous le régime féodal en pleine vigueur, les Bourgeois de Belfort, quelque part qu'ils demeurassent, avaient droit de retraite sous cette tour qui couvrait, dans l'intérêt du bourg Resot, une cour ou place spacieuse entourée de halles ou de hangards, soit pour les meubles qui se réduisaient à quelques coffres, vases de cuisine, instruments d'agriculture ou des arts, les plus nécessaires, soit pour le bétail qui devenait plus précieux en temps de guerre, pour nourrir un si grand nombre de réfugiés. Comme le peuple couchait alors soit sur des peaux, soit du foin en hiver, en été sur de la paille, les matelas étaient choses rares. En cas de retraite, il était cependant recommandé aux réfugiés d'y amener leurs matelas, parce qu'en cas de siège ils pouvaient servir de blindage contre l'action du bélier, de la baliste, de l'onagre, de la catapulte et autres machines de trait, de brèche et de l'artillerie qui était alors très imparfaite. La tour des Bourgeois était aussi environnée d'un fossé large et profond pour y faciliter la première retraite du bétail, du foin, de la paille, des hommes même, en cas de ravages imprévus dans la campagne, en attendant qu'on pût les abriter dans la place même.

Comme cette tour subsiste encore aujourd'hui, du moins en

Digitized by Google

partie, et que les réparations que fit Vauban en 1689 ne l'ont pas entièrement dénaturée, non plus que le revêtement qu'on lui donna il y a une trentaine d'années, il sera facile d'en faire une bonne description. Fondée immédiatement sur le roc vif et voûtée en pierre de taille, elle avait autrefois quatre ou cinq étages avec différentes embrasures en tous sens dans chacun. Elle était terminée par une plate-forme fort élevée et garnie de créneaux pour battre le prolongement dans la direction des fourches, où il s'élève même à la hauteur de plusieurs commandements. Les différents sièges qu'essuya Belfort au XVIIe siècle ayant endommagé le revêtement de cette tour, en même temps que la guerre des sièges avait subi des changements, Vauban lui fit faire un nouveau revêtement avec une base plus étendue et plus d'épaisseur dans les murs. Ses embrasures furent alors fermées et plusieurs étages démolis entièrement ; le plus haut fut rasé et remplacé par une plate-forme qui put contenir du canon. Avant ces changements, les premiers étages étaient destinés à renfermer les archives de la ville, les titres particuliers, les bijoux, l'or et l'argent monnayés ou non. Enfin les étages supérieurs contenaient différentes espèces d'armes destinées à la défense de la place ; on comprend par là combien le poste était intéressant. Les bourgeois y avaient ordinairement une garde, c'était le poste d'honneur d'où ils étendaient leurs rondes partout où le besoin le demandait ; comme à la tour du donjon, les chevaliers employés à la garde du Château faisaient respecter l'autorité du maître où il le fallait.

Les bourgeois de Belfort, aidés quelquefois de ceux des communes, suffirent habituellement à ces différentes espèces de service, au Château et aux bourgs, au donjon même, dans des cas extraordinaires, depuis le XIVe siècle jusqu'en 1590, que la régence autrichienne d'Ensisheim y établit une garnison régulière. Ce qui n'empêche pas les bourgeois de continuer à avoir la garde des deux bourgs et des deux villes, mais surtout celle de la tour des Bourgeois, où leurs effets les plus précieux, entre autre leurs archives, étaient ordinairement déposés. La garnison autrichienne n'avait que la garde du Château, avec des patrouilles au dehors, pour la sûreté des grands chemins, des foires et des marchés. Quant aux archives, on en déposait quelquefois une partie, en temps de paix, dans l'ancienne maison de la rue de l'Etuve, dont le magistrat avait fait le lieu où se tenaient les assemblées, avant la construction de l'hôtel de ville

Digitized by Google

à la porte de Brisach en 1602 : mais la majeure partie, surtout en temps de guerre, resta constamment dans la tour des Bourgeois, depuis sa construction, vers le XIVe siècle, jusqu'à cette dernière époque.

Pour terminer ce qui regarde les deux bourgs, on remarquera qu'il y avait deux sortes de bâtiments, les uns particuliers et pour chaque famille et les autres communs, soit pour la défense de la place et les munitions de guerre, soit pour servir de retraite aux bourgeois domiciliés hors de la ville et qui se trouveraient d'y venir chercher un asile pour eux et pour leurs effets. Il n'y avait pas d'église, mais ils pouvaient assister aux offices divins soit dans la chapelle du Château qui était assez vaste, soit dans l'église paroissiale qui était immédiatement sous la roche, lieu dit la Vieille-Prévôté ; la citerne commune aux bourgs était dans les fossés, près de la rue du Haut-Marché, et il y avait au nord de la tour des Bourgeois un chemin pour aller chercher de l'eau à la source qui existe encore aujourd'hui à peu de distance de là, dans le grand fossé au-dessus de la porte de Brisach.

En descendant du Château et de l'un et l'autre bourg dans les deux villes, le premier embarras de l'historien est de distinguer la vieille de la neuve, les chartes qui seules peuvent guider en cette matière n'étant entrées là-dessus en aucun détail. Il est cependant raisonnable de croire que la vieille ville était la plus voisine des bourgs et du Château, comme plus anciens, car l'église paroissiale, le cloître ou les habitations des chanoines, du curé, de ses vicaires ou des chapelains s'y trouvaient, ainsi que les écoles. Les rues y ont un système entier et indépendant de tout autre arrangement, et dans quelques titres, la vieille ville est aussi appelée la ville haute, comme la ville neuve est aussi appelée la basse, à cause de la proximité de la rivière. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, si toutefois on peut lui donner ce nom, il est certain que les deux villes réunies formaient à peu près un quarré oblong qui s'étendait en largeur depuis l'escarpement du rocher jusqu'à l'ancien lit de la rivière, c'est-à-dire sur un espace de 210 mètres, avec environ 60 mètres de plus en longueur. Tout cet espace était distribué en trois places et dix rues, les unes parallèles à peu à l'escarpement du rocher et au cours de la rivière, les autres leur étaient perpendiculaires.

Les trois places étaient décorées chacune d'une fontaine. La première entre la halle et la porte du Rosemont ou la porte

Digitized by Google

Haute, se nommait Place de la Vieille-Fontaine ; elle tirait ses eaux de la source du fossé dont on a parlé plus haut ; elle n'était pas abondante. Placée à la croisée de la rue du Rosemont et celle des Deux-Bourgs, elle était la seule de la vieille ville du XIVe siècle.

La seconde place était celle de la Grande-Fontaine, située à la rencontre des six rues, la rue du Berceau et celle de l'Etuve qui lui est parallèle, celle de la Tour-de-l'Horloge qui leur est perpendiculaire, la Grande-Rue au levant, celle de Sainte-Barbe ou de l'Hôpital, parallèle à celle-ci ; enfin la rue des Faivres ou de la Porte-de-Brisach, qui leur était oblique. Cette place s'appelait encore place du Marché-au-Poisson. La rue des Faivres est aussi appelée, dans d'anciennes lettres, rue des Moulins ou du Moulin, et dans d'autres rue des Tanneurs.

La troisième se nommait place de la Petite-Fontaine et se trouvait à la bifurcation de la rue des Deux-Bourgs et de la rue sur l'Eau. Ces deux dernières places, situées dans la ville neuve du XIVe siècle, tiraient leurs eaux de l'étang de Rethenans, situé derrière le Château, au moyen de tuyaux qui entraient en ville en longeant la rive gauche de la Savoureuse. Ces trois fontaines, dont la première n'existe plus depuis longtemps, formaient entre elles, ainsi que les places où elles se trouvaient, une espèce de triangle, dont l'angle droit était à la Petite-Fontaine.

Les rues de l'ancienne ville se divisent en parallèles à la Savoureuse ou à la roche et en perpendiculaires.

Les principales rues perpendiculaires étaient : 1° La rue du Bourg ou des Deux-Bourgs (Grande-Rue en partie) (1) qui, du milieu de ces habitations, passait devant la halle et la Petite-Fontaine, se terminait à la rue de l'Hôpital ou de Sainte-Barbe, en se divisant en deux branches dont l'une portait le nom de rue sur l'Eau qu'elle a conservé. 2° La rue de l'Eglise (rue Traversière) qui, par des lignes brisées, descendait de l'ancienne église là où se trouve la caserne du Pavillon, presque derrière l'église actuelle ; de la rue du Rosemont elle traversait les rues du Marché et des Faivres, terminait la rue Malengin et abou-

Digitized by Google

dait de la rue du Cloître et de celle du Rosemont, traversait la place de la Grande-Fontaine et aboutissait à la tour ou porte de l'Horloge. Etroite à ses deux extrémités, elle s'élargissait vers son milieu pour former la place qui seule existe aujourd'hui. 4° La rue du Château (n'existe plus), débutant à l'extrémité de la rue de l'Etuve et se dirigeant vers le Château et touchant aux rues du Rosemont et Derrière le Cloître, elle pénétrait à la forteresse par une rampe soutenue d'une fausse-braie dont il existe encore des vestiges (détruits depuis 1820). Tout le terrain de cette rue est aujourd'hui en jardins (qui n'existent plus).

Ce sont les quatre rues perpendiculaires de la roche à la Savoureuse désignées par les noms anciens tels qu'on les trouve dans les chartes et les vieux titres.

Six autres rues étaient parallèles à l'escarpement de la roche et au cours de la rivière. Savoir en commençant par les plus voisines du Château :

1° La rue Derrière le Cloître (n'existe plus) commençait au levant de la porte des Bourgs, passait derrière la Prévôté, l'église, le cloître, les écoles et d'autres maisons et aboutissait à la rue du Château.

2° La rue du Rosemont (rue du Pavillon) était immédiatement au-dessous ; elle donnait entrée par devant aux édifices ci-dessus, au levant elle faisait face à la Vieille-Fontaine.

3° La rue du Marché (rue du Vieux-Marché) parallèle à celle du Rosemont et immédiatement au-dessous.

Ces trois rues traversaient dans toute sa longueur, d'orient en occident, la ville haute, qui paraît avoir été la vieille ville. La pente, pour y arriver, était raide ; l'abord des autres rues était plus doux.

La rue des Faivres (rue de la Porte-de-Brisach), du milieu de la rue des Bourgs, parvenait à la place de la Grande-Fontaine. Cette rue tirait son nom de la quantité de forgerons qui l'habitaient.

La rue du Berceau (aujourd'hui condamnée) s'étendait de la place de la Grande-Fontaine au rempart occidental. Son nom lui vient de ce qu'elle était étroite et courte.

La rue de l'Etuve est placée au-dessous ; elle avait la même direction. La maison de l'Etuve, bien connue au XIVe siècle, lu donna son nom.

Ces deux dernières rues étaient fort courtes, ainsi que la suivante,

Digitized by Google

La célèbre rue Malengin (rue Christophe-Keller ?) était parallèle à celle des Faivres, entre celle des Bourgs et celle de l'Eglise. Le nom de Malengin lui fut donné de l'arsenal d'alors, auquel elle aboutissait au levant et qui était situé en partie dans une tour contiguë au rempart, où est bâtie aujourd'hui la maison du Dr Blétry (J.-B. Clerc).

La rue de l'Hôpital, de Sainte-Barbe, ou des Moulins, prenait un peu au-dessus de la tour de l'Horloge, pour aboutir à l'hôpital Sainte-Barbe.

Au reste, on a rapporté ces noms tels qu'on les trouve dans la plupart des anciens titres de différentes époques ; quoiqu'on n'ignore pas que dans quelques documents les rues sont quelquefois désignées par le nom d'un propriétaire marquant comme la gasse de Pierrot-Lambelin, la rue Hugues-Chardoillet. la place Jean-Bourquiniat, etc., mais ces dénominations populaires n'étaient point permanentes et dans moins d'un siècle on les trouve fréquemment changées, tandis que les autres paraissent plus constantes.

Parmi les édifices les plus remarquables, on distinguait alors l'église paroissiale et collégiale, la Prévôté ou la maison du prévôt du Chapitre, le cloître ou habitation des chanoines, du curé et de ses vicaires ou chapelains ; la halle ou maison destinée à la perception des droits seigneuriaux sur les blés aux jours de foire ou marché, l'hôtel de ville ou maison commune qui servait à plusieurs objets : rendre la justice, administrer les biens de la commune, régler la police et le service militaire suivant les lois et usages d'alors.

Au commencement du XIVe siècle et plus anciennement, Belfort, à proprement parler, n'était composé que de la seule vieille ville d'alors et n'avait que deux portes, à moins qu'on ne veuille y ajouter les deux issues qui aboutissaient l'une au Château, l'autre au bourg, uniques à cette époque.

La porte Haute, qui appartenait à la vieille ville, faisait face à la halle et se nommait porte de Rosemont et quelquefois porte d'Allemagne. En dedans elle donnait sur les rues du Rosemont et du Marché. En dehors elle se partageait en trois chemins dont l'un, par le Rosemont, parvenait aux Ballons et la haute Lorraine, l'autre allait vers Colmar et le troisième vers Bâle.

La porte de Bourgoingne, située à l'extrémité de la rue du Rosemont, appartenait aussi à la vieille ville et se nommait

Digitized by Google

quelquefois la porte Basse, parce qu'elle était la plus rapprochée de la rivière. Elle aboutissait à deux chemins, celui de Montbéliard et de Delle par Danjoutin, et celui de Franche-Comté, dont on trouve encore des vestiges dans un passage appelée « Vie de Bourgoingne » et qui, de la droite de la Savoureuse qu'on passait sur un pont, conduisait à Vesoul et à Besançon.

Lorsque dès 1347, on eut ajouté une ville neuve à l'ancien Belfort, il fallut lui donner une nouvelle porte, sans quoi on eut été obligé de remonter pour sortir de la ville ; et on mit cette porte sur le front de la fortification qui était au nord, les autres fronts ayant chacun la leur. Comme cette porte fut placée à la base d'une grosse tour qui portait une horloge, elle fut nommée porte de la Tour-de-l'Horloge ou simplement tour de l'Horloge. Dans ces temps anciens. où ces instruments étaient rares, une tour semblable était d'autant plus remarquable que son cadran indiquait les heures à l'intérieur de la ville et au dehors, pour régler les occupations publiques et privées. Lorsqu'il y eut, par la suite, une autre horloge au Château, celle-ci fut appelée la grande horloge. En agrandissant Belfort en 1686, Vauban conserva cette tour à cause de son utilité réelle, quoiqu'elle rétrécit considérablement le passage de la place d'Armes et celle de la Grande-Fontaine. Ce ne fut qu'après 1750 qu'on la démolit, à la suite d'un incendie qui la ruina en partie, et qu'on transféra son horloge à la porte de Brisach, près de l'ancien hôtel de ville bâti en 1602. On y voyait sur le portail, vers la ville, les armes de la Maison d'Autriche, qui sont d'argent à une face de gueule et à gauche celles de Belfort qui étaient de gueule à une tour bastillée d'argent.

L'horloge qui est sur le clocher de l'église actuelle vient de l'ancienne église démolie vers le milieu du XVIIIe siècle (1).

Après la description des places, des rues et des portes des villes vieille et neuve du Belfort ancien, il est naturel de donner une idée de ses fortifications depuis les premiers siècles de son existence militaire jusqu'au temps où les ingénieurs français commencèrent à se faire un nom en Europe, c'est-à-dire après que les Italiens et les Hollandais eurent préparé les esprits à une révolution dans l'architecture militaire. Pour suppléer au langage des ruines, devenues muettes en grande partie par une

(1) Elle a été remplacée vers 1841.

Digitized by Google

multitude de constructions modernes, qui loin de permettre de les interroger ne les laissent pas même entrevoir, on se servira de deux plans de Belfort ancien qui datent du milieu de la guerre de Trente ans et qui représentent cette ville vue du cimetière de Brasse à peu près ; en sorte que, sans en distinguer les rues, ni la plupart des maisons, on voit cependant les remparts, les portes, les tours, et presque toute l'enceinte. Le premier est gravé sur bois et placé à la suite d'une mauvaise histoire militaire allemande des ravages des Suédois par les troupes du duc de Saxe-Weimar, imprimée à cette époque. Il s'accorde parfaitement avec le second, peint à l'huile, sur une grande échelle. Il a été conservé longtemps au vieil hôtel de ville de la porte de Brisach, d'où il a disparu, dit-on, pour aller gîter dans un village de la Franche-Comté. Quoiqu'il en soit, on l'a eu assez longtemps entre les mains pour en extraire la description suivante :

On a vu, plus haut, que Belfort, adossé à la roche du Château qui le domine et qui termine son enceinte au midi, avait à peu près la forme d'un quadrilatère d'environ 270 mètres de longueur sur 200 mètres de largeur de la roche à la rivière. Mais les trois fronts de fortifications qui formaient la ville, loin d'être en ligne droite, comme on aurait pu d'abord le soupçonner, formaient des lignes brisées, suivant les principes des Romains et des anciens peuples guerriers. Les angles formés par la rencontre des différentes lignes, pouvaient presque tous être rangés dans la classe des angles obtus et même très obtus, ce qui augmentait leur force, et tous étaient terminés par une tour qui flanquait la courtine intermédiaire. De ces angles, deux surtout sont dignes de remarque, parce qu'ils déterminent approximativement la forme en quadrilatère de la ville (1). Le premier, au nord, était couvert par la tour dite de Montbéliard et était un peu au-dessous d'un angle droit. C'était l'angle et la tour les plus au couchant ; l'école secondaire y est aujourd'hui adossée.

Le second angle, digne de remarque, avait quelques degrés de plus que l'angle droit et se trouvait au nord-ouest, non loin de la rivière, d'où vient que la tour qui le couvrait se nommait

(1) D'après un plan de 1675, les remparts n'avaient pas de lignes brisées ; ils formaient trois lignes droites qui constituaient les trois côtés d'un trapèze dont le côté du nord était plus grand que celui du sud.

Digitized by Google

tour de l'Ecluse, du Batardeau et plus tard tour du Moulin. Il était placé entre l'hôpital civil actuel (hôpital Sainte-Barbe) et l'école primaire. Ces deux tours, d'une grande importance alors, parce qu'elles étaient moins bien flanquées que les autres, par la nature de leurs angles, rachetaient ce défaut par des proportions plus fortes et un relief plus élevé. On les appelait en style du temps tours cornières ; c'étaient les plus fortes de la place, avec les tours portières, comme on les nommait alors.

Ces différentes espèces de tours étaient voûtées, à trois étages, de forme ronde, avec plusieurs magasins à l'intérieur, des embrasures à différentes hauteurs et au sommet une belle plate-forme garnie de saillies en machicoulis, de meurtrières et de garreaux ou guérites.

Les tours portières, outre la porte à deux battants, avaient encore une herse ou sarrasine, et en dedans une seconde porte et des bailles au-dehors, à l'instar de celles du Château (1) ; mais on ne trouve aucun vestige de pont-levis.

Les autres tours de l'enceinte, quoique moins importantes par leur emplacement et leur grandeur, étaient cependant distribuées avec art, de distance en distance environ de 60 à 80 mètres. Ainsi, en parcourant l'enceinte du levant au nord et au couchant, depuis la tour des Bourgeois, on rencontrait celle du Rosemont ou de la Halle qui était portière, environ à 80 mètres ; 60 mètres plus bas, la tour Malengin, portière de l'arsenal d'alors, qui correspondait à la rue de ce nom ; enfin la tour cornière de l'Ecluse ou du Moulin qui était à la même distance.

En descendant ensuite le long de la rivière, après cette tour, une poterne surmontée de deux eschangettes répondait à la rue sur l'Eau ; au-dedans de la ville venait ensuite la tour de Sainte-Barbe, près de l'hôpital actuel, à 50 mètres de la tour cornière ; puis à la même distance, la tour des Tanneurs, ainsi nommée des tanneries qui se trouvaient à proximité sur la rivière ; et à 60 mètres, la tour de l'Horloge, dont le diamètre était de 18 mètres, qui fait conjecturer que le diamètre des autres tours avait la même dimension.

Cinquante mètres après la tour de l'Horloge se trouvait, tou-

(1) Le plan de 1675 porte une deuxième enceinte qui servait de bailles.

Digitized by Google

jours en descendant, la tour de la Justice ou des Larrons, parce qu'autrefois là les exécutions de moyenne et de la basse justice se faisaient vis-à-vis, dans le local où sont aujourd'hui l'arsenal et l'hôtel de ville ; le terrain était alors couvert de sable et de gravier, jusqu'au champ des Lépreux ou pré des Ladres ; c'était la maladrerie dont le fond fut cédé en 1619 par l'archiduc Léopold d'Autriche aux capucins de Bourgogne, pour y bâtir un couvent de leur ordre qui a subsisté jusqu'à la Révolution ; c'est aujourd'hui l'hôpital militaire. 50 mètres plus bas, on trouvait la tour cornière de Montbéliard, dont le sort a été d'avoir renfermé une glacière, la maison commune, avec les archives, la maison des sœurs de la Présentation ou de la doctrine chrétienne, et enfin l'école secondaire.

Il faut remarquer que suivant les deux plans cités plus haut, on voyait au-delà du fossé et à peu de distance de la ville, une espèce de petite chapelle, vis-à-vis la tour des Tanneurs ; mais on n'en connaît pas le vocable qui se trouve peut-être dans les archives de la maison Mazarine, déposées en grande partie à la sous-préfecture.

Ces plans ne présentent aucun faubourg, mais des jardins de différentes espèces et devant chaque porte des bailles semblables à celles du Château.

La vue de Belfort, suivant ces plans, offre dans l'intérieur une croix sur un clocher d'église et une croix plus petite sur une maison qu'on croit être l'hôpital ; une troisième croix semblable à la dernière plus bas que la tour de l'Horloge, là où devait être l'hôpital des Poules.

Cinq tours plus élevées que les autres et en forme de pyramides présentent des girouettes : ce sont les deux tours cornières et les trois portières ; mais toutes les autres de l'enceinte de la ville sont en plate-forme avec des créneaux. La tour des Bourgeois et celle du donjon sont surtout encore plus remarquables que les principales de la ville et elles ont une semblable pyramide.

Pour terminer avec l'enceinte de Belfort, la tour de Montbéliard est encore appelée la tour de la Comtesse-Jeanne et la tour des Poules, du nom de la comtesse Jeanne de Ferrette qui, veuve de trois maris, fonda à Belfort, en 1349, un hôpital pour douze pauvres qui fut aussi nommé hôpital des Poules. On croit que ce fut l'administration de cet hôpital qui contribua à

Digitized by Google

établir dans cette tour une étuve si utile aux malades sur un plateau aussi élevé et aussi froid que Belfort.

A soixante mètres plus haut que la tour de Montbéliard, et par un angle faiblement aigu, se trouvait la tour portière de Bourgoigne, ainsi nommée du pays où elle conduisait. De là jusque sur la roche du Château, à peu près dans la direction de la tour du donjon, il y avait plus de 110 mètres de rempart, et tout cet espace était flanqué par une tour placée vers le milieu et qu'on trouve nommée dans les vieux titres tantôt tour des Ladres, sans doute parce qu'elle donnait sur la maladrerie des lépreux au couchant de la ville, tantôt la tour des Chanoines, parce qu'étant située à l'extrémité de la rue Derrière le Cloître, les chanoines y avaient peut-être quelque propriété.

En examinant avec attention le peu de reste de ces anciens remparts et des tours qui les flanquaient, on remarque que leur épaisseur au rez-de-chaussée était d'environ deux mètres et qu'elle diminuait en proportion de la hauteur ; que les pierres de parement étaient de différentes carrières, les unes réfractaires, les autres calcaires, plusieurs gélines, ce qui contribuait à rendre la maçonnerie moins forte et moins égale et qui prouverait que l'exécution avait été moins soignée que le plan ; enfin que les embrasures qu'on y trouve encore n'annoncent pas l'usage du canon, même d'un petit calibre, mais tout au plus ces espèces d'armes à feu que Monstrelet, Froissard et autres chroniqueurs appelaient canon à main, canon portatif, etc., comme on l'a encore vu il y a moins d'un siècle dans la tour du donjon.

Au reste, il n'est pas étonnant qu'un style de fortification qui datait au moins de 1226 et de 1307, ne se ressentit pas de l'influence de la poudre à canon sur l'architecture militaire. Belfort pouvait être regardé comme une place facile à défendre avant l'usage des bastions et des demi-lunes qui n'ont été en usage que plus tard en France dans les provinces voisines de l'Allemagne, dans les Pays-Bas et en Italie.

On a parlé des fontaines de l'ancien Belfort à l'occasion de ses places au XIVe siècle. Pour compléter la description de la ville, il convient de dire un mot des puits dès les premiers temps de son existence, c'est-à-dire dans les deux villes antérieures à Vauban.

Le puits le plus ancien à Belfort paraît avoir été celui qui

Digitized by Google

existait sous la vieille église (acte du 11 septembre 1487) (1); le second, celui du Cloître ou de la Prévôté, qui était très profond (1); le troisième celui de la Halle (2); le quatrième celui des Bourguingnons, à l'extrémité occidentale de la rue du Rosemont (1).

(1) Ils n'existent plus aujourd'hui.

(2) Probablement celui qui existe devant l'école normale.

Digitized by Google

NOTES SUR BELFORT

L'étude que nous venons de faire des archives de la Place, a mis sous nos yeux divers documents fort importants pour l'histoire de la Ville et du Territoire. La publication de ces pièces pourra intéresser les lecteurs du Bulletin de la Société avides de connaître les textes et mémoires relatifs à l'histoire du vieux Belfort.

Parmi les manuscrits dont nous donnons des extraits figure au premier rang une série de mémoires fort remarquables, rédigés en 1774 par l'Ingénieur en chef du Roi, Taverne de Longchamps.

Dans ces extraits, on a respecté scrupuleusement l'orthographe des minutes pour conserver à ce document plein d'érudition la saveur du récit du 18e siècle.

A ces mémoires, nous joignons la description sommaire de la Place de Belfort (ville et Château) faite par le maréchal de Vauban dans son mémoire du 1er mars 1687 et une note des sièges soutenus par la ville de Belfort depuis 1347 jusqu'en 1870 ; les éléments de cette note ont été recueillis dans divers mémoires manuscrits sur la Place.

Il nous a paru inutile (pour faire suite à la note précédente) de résumer le siège de Belfort par l'armée allemande en 1870-71. Ce siège a fait l'objet de nombreux livres écrits par des Français ou par des Allemands, et nous nous bornons à reproduire la notice bibliographique des ouvrages qui, à notre connaissance, ont été publiés sur ce sujet. Cette notice permettra aux curieux d'augmenter au besoin leur instruction et leur bibliothèque sur la matière.

Digitized by Google

Digitized by Google

EXTRAIT

des Mémoires rédigés à la date du 1er Décembre 1774 par l'Ingénieur en chef du Génie, Taverne de Longchamps.

MÉMOIRE

sur l'histoire de la ville de Belfort, le nombre des ses habitants, son commerce et ses manufactures, en deux parties.

PREMIÈRE PARTIE

SOMMAIRE DE LA PREMIÈRE PARTIE

Origine vraisemblable de la ville, ancienne cronique relative à son nom. Cronique des plus anciennes tirée de l'histoire. Marques d'anciennes existances sur laquelle on tire une vraisemblance. Preuves que les Romains ont connu Belfort par les noms des villages des environs. Tems postérieurs aux Romains. Différents siéges de Belfort. Fondation de charité. Fondation d'un hopital bourgeois. Ecole. Etablissement des Capucins. Notes relatives à la Seigneurerie du Comté de Belfort. Droits seigneuriaux. Justice. Droits. Octrois et pocessions de la ville. Nombre de ses habitants. Priviléges accordés à la ville par Renauld de Bourgogne. Fondation du Chapitre de Belfort.

Origine vraisemblable de la ville.

La ville de Belfort est très-ancienne, on ne trouve dans ses archives aucuns titres qui puissent éclairer sur les premiers tems ny sur les auteurs de son existence, on la regarde com-

Digitized by Google

munement comme la capitale d'une contrée de la Haute Alsace connue dans la géographie sous le nom de Suntgaw, ce qui feroit croire que cette ville a précédé en existance toutes les autres villes du Suntgaw qui existent cependant depuis des tems immémorial.

Il est vraisemblable que l'existence des premières habitations a commencé par des établissements sur la roche escarpée où l'on voit aujourd'huy son Château ou sa citadelle : dans ces tems malheureux ou chaque seigneurs particuliers se regardoient comme souverains, la rivalité qui les divisoit leur suggeroient des précautions nécessaires à leur sûreté ; et dans les siècles ou la poudre et le canon étoient encore dans le néant, ils s'établissoient sur les lieux les plus élevés. On trouve nombre de vestiges qui confirme cette vérité partout.

La roche de Belfort en protége les avenues. C'est sans doute ce qui a engagé les anciens seigneurs de la contrée et leurs sujets à s'y retirer et à s'y fixer, comme dans un abry contre les insultes d'une multitude que la cupidité ou la misère armoient plus que l'ambition.

Ancienne cronique relative à son nom.

Belfort étoit autrefois appelé Brax, Brasse ou Brässe ; un petit hameau qui n'est guerre éloigné de la ville actuelle que de 3 à 400 toises, conserve encore le nom de Brasse et renferme l'église paroissiale ; la traduction d'une ancienne cronique écrite en vieux gaulois dit : Brasse despécée fut en après de rechef estorcée par Sigismondus, et spécialement son Monstier (ou son Eglise) dit à Dom St Xphorus ; l'église de Belfort est encore dédiée à St Christophe ; le Sigismond dont parle cette cronique étoit le quatrième roy de Bourgogne regnant en 516. Brax est un nom celtique.

L'étimologie du mot Belfort, et non pas Béfort, ainsy que l'écrit la Martinière, est tout à fait incertaine ; quelques uns veulent qu'avant la construction du fort, il y ait eu sur la roche une idole ditte Bel, d'où ils tirent Belfort ; mais quelle apparence qu'un Dieu connü à Babilone et en Chaldée soit venu tenter fortune dans ce païs cy ? D'autres veulent que ce nom soit un composé signifiant Beaufort, ce qui parait plus vraisemblable : effectivement Bel fut sinonyme de beau au 12 et 14e siècle, Philippe le Bel, Charlesle Bel, etc. ; on dit encore à présent c'est un bel homme.

Digitized by Google

Cronique des plus anciennes, tirée de l'histoire.

La situation de Brasse sur la petite rivière de Sebouze, Sevouze, ou Savoureuse, lui valut aussi le nom de Sebusium, et c'est peut être les habitants du bord de cette rivière que désigne Jules Cæsar quand il dit qu'Ariovist avoit parmis ses troupes des peuples nommés Sebusiani (1); dès lors ces peuples auroient été connus 59 ans avant Jésus Christ.

Cette ville étoit jadis comprise dans la partie de la Sequanie occupée par les Rauraques, païs si bien désigné dans les commentaires de César qu'on est à l'abry de méprise à l'égard du lieu où on le place : il n'est pas aisé de désigner de quel païs, de quelle peuplade sortaient les premiers habitants ; les émigrations, les invasions, les changements de domination ont dû produire des mélanges ; on sait en gros que ce païs ci a été occupé successivement par les Hérules, les Germains, les Celtes, les Romains, les Francs, les Bourguignons, etc., et qu'en conséquence les usages, les mœurs, les langages ont beaucoup variés.

Les Brassans comptoient le tems par nuit, mangeoient assis sur des peaux de bêtes étendues par terre, buvoient de l'eau mêlée avec du miel, mangeoient beaucoup, s'adonnoient particulièrement à élever des bestiaux, cultivoient peu, batissoient avec des pierres et du bois, sacrifioient des hommes et des bêtes, la polygamie étoit permise chez eux, les serfs n'y ont pas toujours été connus, non plus que les seigneurs, chaque chef avoit droit de vie et de mort sur ceux de sa famille, ils faisoient la cueillette du guy de chêne, s'assembloient à certains tems en l'honneur du Dieu Teutatus, pour qui ils faisoient de grandes cérémonies festoyant et banquettant en icelle en grande allégresse, et paillardise, faisant là toute contenance déshonnête, et choses infâmes. Leurs prêtres appelés Dreulx, ou druides, avoient selon le croniqueur dont on vient de citer quelques mots, manoirs, péculiers, en notre tennement, à savoir Brasse, et autres dits Mondreulx, noms baillés de par iceux : nous con-

(1) Les Sebusiens étoient les habitants de Bresse et Bugey. César dit qu'étant vers Genève, *Duxit exercitum in Sebusianis hi sumt trans Rhodanum primi.* Il fit passer son armée chez les Sébusiens qui se trouvent les premiers de l'autre côté du Rhône, ils ne peuvent donc pas être les habitants des environs de Belfort.

Digitized by Google

naissons encore de nos jours les villages de Brasse, et de jeune et vieux Montreux.

Marque d'ancienneté existante sur laquelle on tire une vraisemblance.

On trouve sur une pierre qui a été employée jadis dans les anciens bâtiments du Château de Belfort, et qui sert encore actuellement de clef à la voussure de la porte qui monte au grenier du gouvernement près de la Chapelle, l'inscription suivante 339 : *Y k Y*. Les trois chiffres peuvent se lire 739, ou 719 ou 339, ou 319, ou 379, et l'on s'arrête assés à les regarder comme signifiant 719 ; les trois lettres peuvent se lire B R B ; ces trois chiffres et les trois lettres qui les suivent ne pourraient elles pas signifier qu'en 719, le Brassii Robur auroit été rétabli et donner lieu de penser que c'est là le Robur que Valentinien III fit reconstruire ?

Preuve évidente que les Romains ont connu Belfort par les noms des villages des environs.

La demeure des Romains dans ce païs ci est attestée par les noms latinisés que portaient encore les villages des environs au 13e siècle. Des écrits de ce tems là font mention des villages d'Occelus, Chalo, Angusta, Caprimont, Angustina, Perusa, Viscello, Romagus, Vatierimons, lesquels villages sont appelés de nos jours Auxelle, Chaulx, Anjoutté, Chèvremont, Anjutin, Perouse, Vézelois, Romagny, Vautièremont

Le patois des gens de la campagne est un composé de français, d'allemand et de latin corrompu ; l'auteur d'un ancien manuscrit allemand traduit en 1290 se plaint amèrement de ce que les Romains avoient introduit le luxe dans le pays : ils rapportèrent aux Brassans, dit-il, aulcune manière d'accoutrement, et choses mobiliaires, à scavoir, cœttes, couches, mages, escabauts, etc. ; ils leur enseignèrent, poursuit-il, arrage et accortesse, etc., lesquelles choses les Brassans cuident porter à moleté, fruandise et degastement de couraige. Ces plaintes font juger que les anciens peuples de cette contrée n'étoient guère à leur aise, puisqu'ils regardoient des lits, des tables et des bancs comme des objets de luxe et sans doute qu'une humeur farouche leur faisoit regarder la bravoure comme incompatible avec l'honnêteté.

Digitized by Google

Temps postérieurs aux Romains.

Depuis les démembrements célèbres de l'ancienne monarchie française, la ville de Belfort a eu successivement pour maître les anciens souverains de Bourgogne et les archiducs d'Autriche, jusqu'à ce que par des événements dont le souvenir est extrèmement cher aux bons citoyens, cette place est rentrée, avec toute l'Alsace, sous l'obéissance et les premiers maîtres connus dans l'histoire des François.

Cette ville de nos jours est située sous les 24° 32' 30" de longitude et 47° 38' 18" de latitude, elle continue toujours d'être regardée comme la capitale de la partie de la haute Alsace nommée le Sungaw, qui comprend les baillages suivants : Belfort, le Rozemont, Ferette, Thann, Altkirch, Delle, Moisevaux et Brunstatt. La Maison d'Autriche l'a cédée à la France par le traité de Westphalie en 1648.

Différents siéges de Belfort.

En 1632, assiégée et prise par le rhingrave Louis-Othon, général allemand au service des Suédois.

En 1633, assiégée et prise par le duc Feria, général Espagnol au service des Bavarois. En 1634, assiégée et prise par le rhingrave Jean-Philippe, général allemand au service des Suédois.

En 1636, assiégée et prise par Pierre de Champagne, comte de la Suze, général au service des Français.

En 1653, assiégée par le Maréchal de la Fertée et deffendue par ce même comte de la Suze qui s'était engagé dans le parti des princes.

Le Maréchal de la Fertée a commencé à cannoner la place le 25 décembre 1653, et l'a prise par capitulation signée le 23 février 1654.

En 1674, au mois de décembre, le duc de Holstein est venu assiéger la place avec 24 pièces de canon, mais le siége a été levé à l'approche de l'armée française aux ordres de M. de Turenne qui passa les montagnes des Voges à Bussant et mis l'armée des alliés en déroute à Mülhausen et à Turkeim.

Digitized by Google

ville de Belfort qui les acquierre à titres oneraires ; le plus beau de ces priviléges est la faculté aux bourgeois d'élire leurs juges au nombre de neuf, cet acte purement civil fut muni entr'autres des sceaux de l'officialité de Besançon.

En 1328, Henri de Bourgogne confirme les franchises et priviléges de la ville.

Fondation du Chapitre de Belfort.

En 1342 Jeanne de Montbeillard, fille de Henri de Bourgogne, comtesse de Catzenelenbogen, fonde le chapitre de Belfort ; ce chapitre étoit composé primitivement d'un Prévot et douze chanoines. les revenus divisés en 13 prébendes dont deux pour le prévot, 8 de ces chanoines devoient être prêtres, les 4 autres pouvoient être clercs ; on ne sait point si ces prébendes ont jamais été remplies, mais dans le tems présent ce chapitre est composé de 6 chanoines prêtres dont un est prévot, à double prébende, ce qui divise la totalité des revenus en sept, et un des chanoines est nommé par le patron et institué par l'Archevêque diocésain curé de la paroisse. C'est par le mariage de cette comtesse avec l'archiduc que la comté de Belfort passe à la maison d'Autriche.

Fondation et charité.

En 1349, la même Jeanne de Montbeillard fonde une espèce d'hospice de charité pour six pauvres vieilles impotentes ou incapables de gagner leur vie ; ces petites prébendes sont à la nomination des chanoines.

Fondation d'un hopital bourgeois.

L'hopital bourgeois de Belfort sous l'invocation de Ste Barbe doit son établissement au corps des marchands de cette ville confirmée par lettres patentes de l'archiduc Albert en 1462, par Maximilien roy des Romains en 1492, par Charles empereur et roy d'Espagne en 1521, par Ferdinand archiduc d'Autriche en 1567 et par Louis XV roy de France en 1739 ; on y a admis des Religieuses hospitalières en 1754 ; cette maison est dirigée par un Directeur spirituel, un prévot laïque, douze directeurs, et un receveur, ils y entretiennent actuellement six religieuses hospitalières ; le service de cette maison se fait avec édification, et à la satisfaction du public.

Digitized by Google

Ecoles.

Il y a dans cette ville une escôle pour les principes du latin, il y en a pour ceux de l'écriture et de l'arithmétique, partie essentielle dans une petite ville qui se soutient principalement par son commerce ; il y existe aussi une espèce d'hospice de sœur chrétienne qui tiennent école de filles depuis plusieurs années.

Etablissement des Capucins.

Le 14 juin 1619, toutes parties intéressées consententes, les capucins de la province de Bourgogne obtiennent dans le lieu dit la plaine des Lépreux, sur la rive droite de la Savoureuse, un peu en dessous de la ville, un emplacement pour y bâtir un couvent ; le dimanche suivant, le Père provincial en prend possession et y plante une croix.

Nottes relatives à la Seigneurie du Comté de Belfort.

En 1460, l'archiduc Albert d'Autriche engage la comté de Belfort à Pierre de Morimont qui reçoit le serment de fidélité de ses sujets ; en 1562, l'Empereur Ferdinand retire cette comté dont ses successeurs jouissent jusqu'au traité de Westphalie en 1648. Louis XIV, immédiatement après ce traité, fait don de la Seigneurerie du comté de Belfort à Pierre de Champagne comte de la Suze, qui la perd en 1654 pour s'être engagé dans la partie des Princes et avoir soutenu un siége dans le Château de Belfort contre le Maréchal de la Fertée ; cette comté est régie au profit du Roy par l'intendant Colbert jusqu'au mois de décembre 1659 que le Roy Louis XIV en fait don au Cardinal de Mazarin qui meurt en 1661 après l'avoir transmi au duc de la Meilleraye, mari de sa nièce Hortense de Manciny, avec charge de prendre le nom et les armes de Mazarin ; Paul Jules de Mazarin la possède ensuite jusqu'en 1729 et la transmet à son fils Guy Paul Jules de Mazarin, mort le 30 janvier 1738, laissant pour unique héritier Louise Jeanne de Duras aujourd'huy duchesse de Mazarin, fille de Charlotte Antoinette de Mazarin mariée à M. le duc de Duras et morte le 6 septembre 1736.

Droits seigneuriaux.

Les droits seigneuriaux sont réduits dans la ville de Belfort et sa banlieu à cause des concessions honorables que ses

Digitized by Google

anciens maîtres lui ont faites aux droits de lots et ventes, à la banalité des fours, aux moulins, au droit de minage qui se paye sous la halle de l'hotel de Duras à raison d'un bon denier par Bourgeois du lieu qui vent ses grains, et d'un vingt quatrième d'une quarte par les particuliers étrangers qui ne sont pas Bourgeois, aux droits d'entrée sur les farines étrangères affermées aujourd'hui 1100[l], aux petits droits de menues ventes à une redevance de six livres de cire de la part de la ville et à la grande dixme.

Justice.

La justice patrimoniale de cette ville s'étend tant au civil qu'au criminel, les appels de décisions ressortissent nüement au conseil souverain d'Alsace; du tems des archiducs d'Autriche, ces appels se portoient à un tribunal dont le siége étoit au Château de la Place, le grand Bailly y présidoit et en cas d'appel ultérieur pour les causes qui en étoient susceptibles il falloit aller au suprême Tribunal de l'Empire, qui siégeoit à Ensisheim, mais quand il étoit question d'affaires qui regardoient directement l'Empire, les causes étoient portées à Spire ou Wetzlar, s'agissoit-il des intérêts particuliers des archiducs, les causes se portoient à Jnsprück.

Depuis l'époque du 7 may 1307, en vertu du diplome accordé sous cette date par Renaud de Bourgogne, le Magistrat rendant justice à Belfort a toujours été composé de neuf bourgeois de la ville, voicy les propres termes de sa lettre en forme de diplome, *Nous voulons octroions, ordonnons et expréssement consentons que les dits bourgeois et bourgeoises, et les habitants des dits lieux sans requérir nous ny nos hoirr, ny nos sucesseurs, puissent et ayent pouvoir d'élire neuf bourgeois des leurs, par le consentement de la plus grande partie des bourgeois et des habitants des dits lieux, par les quels neufs les sus dits soient gouvernés, etc.,* il est clair par ce diplome que les Bourgeois ont véritablement un titre pour le privilége perpétuel d'élire leurs magistrats à certaines époques périodiques et réglées soit annuellement, soit tous les deux ou trois ans, l'usage à cet égard a fait pendant plusieurs siècles ce qu'un arrêt du conseil d'état du Roy a confirmé de depuis ; il a fixé ce que le diplome Renaud de Bourgogne avoit laissé indécis, on a choisi l'élection annuelle, elle s'étoit introduite vraisemblablement du vivant même du premier souverain bienfaiteur, s'est

Digitized by Google

conservée sous ses successeurs et s'est perpétuée par une possession qui vaut bien un titre, puisqu'elle étoit de plus de 400 ans lorsque le 27 octobre 1719 l'arrêt du conseil d'Etat a tout à la fois interprété ce titre et confirmé la possession. *(On y voit confirmé et autorisé la délibération prise le 24 juin précédant, en l'assemblée des Bourgeois de Belfort, portant nouveau règlement pour l'élection du Magistrat de la dite ville. Cet arrêt ordonne qu'elle sera exécutée selon sa forme et teneur, et conformément à icelle, que pour les élections qui se feront annuellement à l'avenir le jour de la Saint Jean Baptiste, les Bourgeois de la ville ayant droit de suffrages seront partagés en quatre corps par un Rolle qui en sera fait quelques jours avant celuy de l'élection ; lesquels quatre corps s'assemblent séparément en l'hotel de ville, aux jours et heures qui seront indiqués à cet effet éliront entre eux dix notables Bourgeois de chaque corps, pour composer le nombre de 40, lesquels 40 qui auront été élus seront tenus de prettter serment, auront seuls et à l'exclusion de tous autres Bourgeois voix délibérative, et procéderont au nom de la communauté à l'élection du magistrat de la ville.)* Les Bourgeois ont, en conséquence de tout ce qui est cy avant, joui de leurs droits et priviléges jusqu'à l'époque de la St Jean Baptiste 1769, qu'il s'est élevé par rapport à l'élection qui devoit avoir lieu le dit jour contestation entre eux et les magistrats en fonctions ; cette contestation a interrompu l'usage des élections annuelles, et a occasionné un procès au conseil qui n'est point encore jugé, ce qui fait que la justice se rend actuellement par les mêmes nombres de la bourgeoisie qui jouissent provisionnellement d'une permanence contraire aux priviléges et préjudiciable au dire du plus grand nombre à l'intérêt général et au bien public.

Les neuf Bourgeois qui forment le Magistrat exercent la haute, moyenne et basse justice ainsi que la police conjointement avec le prévot de ville, c'est madame la duchesse de Mazarin en sa qualité de comtesse de Belfort qui nomme le prévot de ville, le procureur fiscal, et le greffier ; l'enceinte de la Place, les faubourgs aux déhors toutes les habitations des forges et fonderies situées à peu de distance de la ville avec un village nommé Salbert éloigné d'environ une lieue forment la juridiction de ces magistrats.

Il y a à Belfort une subdélégation de l'Intendance de Strasbourg, elle est une des plus forte de la province.

Digitized by Google

Indépendamment de l'audience des prévots et magistrats qui se tient le jeudi de chaque semaine, il y a encore deux autres justices seigneuriales, l'une du comté de Belfort composée de 18 villages ; et l'autre 10 villages appelés la grande mairie de l'assise du comté, la première exercée par un Bailly qui tient ses audiences le mardy, et la seconde par un Bailly grand Maire qui tient les siennes le mercredy, c'est Madame la duchesse de Mazarin qui dispose à sa volonté des offices de ces Baillages.

Droits, octrois et pocessions de la ville.

La ville de Belfort a des charges, mais elle a des ressources qui sont à peu près au paire de ses charges, elles dérivent principalement de l'exercice des droits qu'elle tient de ses souverains anciens et modernes, et qu'elle fait percevoir, tant dans son enceinte et sa banlieue, que dans les villages qui en dépendent des comtés de Belfort et de Rozemont sur les entrées et débits des vins, eaux de vie, liqueur, sel et autres denrées de premières nécessités ; une des branches de son revenu la plus considérable est celle du droit de transmarchement : ce droit qui se perçoit à raison de six sols six deniers pour chaque cheval ou bœuf conduisant les voitures de marchandises doit être d'un grand rapport parce que cette ville par sa situation à l'entrée de la Haute Alsace est le principal débouché de toute la partie méridionale du royaume pour toute l'Allemagne. Belfort n'a d'autres biens immeubles que des forêts dont la principale est celle nommée le Salbert située à une demi lieue des glacis au couchant de la ville, elle a encore les bois du Mont qui y est contigü, et le bois de la Miotte, ces différentes forêts contiennent ensemble 2070 arpens, elles produisent abondamment et avant l'époque de l'édit des défrichements, elles pouvoient suffire aux besoins des habitants dont à la vérité le nombre n'alloit pas alors à la moitié de ce qu'il est aujourd'huy.

On tient régulièrement à Belfort deux marchés par semaine, et six foires principales par an dont 4 anciennes et 2 nouvelles, ces deux dernières sont franches, mais la ville perçoit des droits sur toute espèce de bétail qui se vend pendant la durée des 4 anciennes, le nombre des autres petites foires qui ont lieu les lundy de trois semaines en trois semaines plus ou moins n'est

Digitized by Google

Nombre des habitants.

Il y avoit à Belfort d'après le dénombrement fait le 15 juillet de la présente année 1774 :

Hommes ou garçons.....	3430	5742
Femmes ou filles.....	2312	

y compris 1503 hommes de troupes qui formoient la garnison à cette époque et 29 capucins ou religieuses hospitalières.

DEUXIÈME PARTIE

SOMMAIRE DE LA DEUXIÈME PARTIE

Agriculture, forges et mines de fer, mines d'argent, de cuivre et de plomb, marbres, faussiles, génie des Belfortiens pour le commerce. Le commerce florit à Belfort et décline par les artifices des fermiers généraux. Les Belfortiens soutiennent le reste de leur commerce avec beaucoup de peines, gênes qui leur sont imposés; inadvertance au sujet de l'octroi sur les vins qui a anéanti cette branche de commerce, tanneries, blanchiries en cire, oisiveté des païsans de la campagne pendant l'hiver, projet d'occupation pour l'en tirer, poids, mesures et longueurs et de contenence.

Agriculture.

La ville de Belfort est située dans la partie la plus ingrate de la province d'Alsace, les terres de son voisinage sont généralement parlant seulement propres aux espèces de danrées les moins précieuses, tel que l'avoine, le seigle. l'orge, le méteil, les pommes de terre, le blé noir ou sarazin, etc. Le rapport comparé à celui du reste de la province et des provinces voisines est fort modique, rarement dans une bonne année recueille-t-on quatre boisseaux pour un qui aura été semé, et un tiers au moins de terres labourables restent annuellement en jachère; le local montueux et froid est peut être un empêchement constant à l'atteinte d'un rapport pareil à celui que recueille les voisins; il ne faut sependant pas se persuader que l'agriculture

Digitized by Google

de cette petite contrée ne soit point susceptible d'amélioration, des expériences prouvent le contraire; que le laboureur soit éclairé par l'exemple, seule leçon dont il soye capable de profiter, qu'il jouisse d'un peu d'aisance et bientôt ses bestiaux multipliés fourniront les engrais que les terres attendent pour produire davantage.

Le modique produit des terres ne suffisant pas à la consommation des habitants ne doit point être envisagé comme un objet de commerce, les grains passent de la main du propriétaire, ou fermier, dans celle du consommateur, la vente qui en est faite étant assujettie aux formalités prescrites par la déclaration de décembre 1770 (1), les grains renchérissent par le payement des droits de hallage à charge au peuple, non profitable au Roy, et seulement avantageux au Seigneur qui, ne l'ayant jamais eu cy devant, probablement ne le demandait pas; ce droit est tel que la valeur d'un sac commercé trois fois augmente d'un huitième; ne pourroit-on point permettre de les vendre ailleurs qu'au marché ainsi que cela s'est pratiqué si longtemps sans inconvénients.

Forges et mines de fer.

Parmis les différentes forges qui environnent la ville à plusieurs lieues à la ronde, celle de Belfort mérite le premier rang; les mines sont bonnes et bien exploitées, la qualité en est excellente, le fer est liant, maléable, prenant un beau poli, il est propre à toutes sortes d'ouvrages, on se borne aujourd'huy à le forger en barres, en verges, en cercles de tonneaux, et en cloux; on pourroit établir des manufactures d'armes, de coutellerie et d'ouvrage d'épronnerie, les courants d'eau sont suffisamment forts, le bois et le charbon moins cher icy que dans bien d'autres endroits peuvent encore être remplacés à profit par la houille, ou le charbon de terre, que les mines de Champagnier en Comté fournissent abondamment, ces mines ne sont éloignées de la ville que de 4 petites lieues.

La transmutation d'un excellent fer en acier de médiocre qualité ne paroit pas un projet heureux, elle a lieu dans les

Digitized by Google

située dans la principauté de Montbeillard, fabrique du fer blanc de bonne qualité, la forge de Morvillard située dans le Baillage de Delle à deux heures de la ville, fabrique des fils de fer, la forge de Moissevaux travaille beaucoup en sableries.

Mines d'argent, de cuivre et de plomb.

Les mines de Giromagny à trois lieues de Belfort, produisent de l'argent, du cuivre et du plomb, mais elles n'ont jamais rendu à beaucoup près ce qu'elles pourroient rendre, abandonnées cy devant à des compagnies peu foncées, les travaux ont toujours été mal conduits, on s'empressoit à recueillir peu ; au lieu de faire encore des avances pour recueillir beaucoup plus à quelques temps de là, cependant les premiers percements faits ont croulé et l'entreprise est devenue plus difficile pour ceux qui ont succédé, l'unité de vue si nécessaire dans ces sortes d'exploitations n'a point été suivie, il paroit qu'il seroit avantageux qu'on dressa un plan pour leur exploitation, mais une pareille entreprise ne peut jamais être conduite par des particuliers, c'est l'ouvrage de l'Etat ou d'une compagnie assez puissante pour se mettre en grosses avances. Dans le moment présent elles sont totalement abandonnées, le sieur de Haut Champ et compagnie. entrepreneur des dites mines, paroit s'attacher de préférence à faire travailler différentes espèces de marbre.

Marbres.

Les montagnes voisines renferment des marbres blancs et jaspes, des granites et porphires d'une qualité équivalente à ceux d'Egypte, ces carrières attendent des bras, la mince fortune des particuliers de Belfort et de ceux des autres petites villes qui l'entourent, ne permet pas de profiter de ces avantages ; sans rivière naviguable qui diminueroit les frais de transport, on n'ose porter ses vues sur des consommateurs éloignés qui seroient en état de payer.

Fossilles,

On trouve aussy dans les environs une espèce d'ardoises imparfaites, des terres propres aux foulons, d'autres paroissent propres à la fabrication des porcelaines, l'usage qu'on en fait est presque nul.

Digitized by Google

Ainsy des productions territoriales que je viens de recenser, il n'y a que le fer qu'on puisse regarder comme un objet de commerce, on l'exporte en Allemagne, en Hollande et en Suisse. Le Seigneur est propriétaire des forges et mines, les bénéfices qui en résultent sont presque tous pour luy.

Génie des Belfortiens.

Peu favorisés du côté de la fertilité des terres, les habitants de Belfort cherchèrent de bonne heure à se dédommager par quelques autres endroits, le commerce fut leur ressource, leur génie y paroit tout à fait propre, et si cette ville n'est pas célèbre par des manufactures qui leur fassent honneur, c'est que les fortunes y sont encore trop bornées, et qu'enfin le petit nombre des établissements projettés a été sourdement traversé par des vues particulières. Dès l'an 1462 les marchands de Belfort étoient réunis en corps, et avoient obtenu de l'Empereur Frédérick III des priviléges souvent renouvellés et confirmés depuis par ses successeurs, on voit par là que l'esprit de commerce existoit déjà dans Belfort longtems avant les érections de justices consulaires en France, mais dans ces tems malheureux la tranquillité de la ville étoit mal assurée pour que cet esprit aye pu avoir des effets permanents.

Le commerce florit à Belfort et décline par les artifices des fermiers généraux.

L'activité et l'industrie seurent cependant tirer un parti merveilleux de position avantageuse de la ville, voisine de l'Allemagne, et de la Suisse. Elle devint l'entrepôt des marchandises que ces états tiroient de l'ancienne France, ou de celles qu'ils y envoyoient, la commission et le commerce propre s'accrurent et devinrent bientôt assez considérables pour mériter l'attention des fermiers généraux, qui dans des tems d'ignorance ou de nécessité réussirent à établir des formalités destructives, on en fourni deux exemples. Autrefois les marchandises qui avoient acquités les droits à leur entrée dans la province ne les

Digitized by Google

les droits en sortant de la province ; les étrangers qui ne s'accomodent pas de nos lois de finance ont cherché des routes détournées pour s'y soustraire, maintenant la plus grande partie de leur transport sont dirigés sur terres étrangères, la France perd tout à ce changement, le remède à l'abus serait d'accorder un plus long délay.

Autrefois les marchandises du levant et des colonies françaises étoient expédiées pour acquit à caution que le fermier déchargeoit au bureau de sortie de l'ancienne France, cette marche donnoit l'aisance au négociant alsacien de conserver ses marchandises chez lui jusqu'à ce que des circonstances avantageuses l'invitassent à les faire passer à l'étranger, aujourd'huy il est de nécessité sous peine d'acquittement de gros droits à faire incessamment voiturer ses marchandises chez l'étranger où il est dans le cas de payer des droits de magasinage, etc., et de courir des inconvénients trop connus au petit nombre de négociants qui ont encore le courage de surmonter toutes ces difficultés ; on ajouttera que cette formalité élevant la valeur de certaines machandises du crù des colonies françaises au de la du prix auquel on peut se les procurer en les achetant de l'étranger, le négociant alsacien au lieu de faire achapt en France des approvisionnements qu'il destine pour l'étranger est obligé de les commettre chez d'autres étrangers : ainsy la finance qui n'est point subordonnée au commerce nécessite les Nationaux à encourager les colons étrangers ; un des moïens propres à remédier au mal serait de remettre les choses dans leur premier état, ce qui vient d'être cité dans ces deux exemples n'est point particulier à la ville de Belfort, il est applicable à toute la province d'Alsace en entier.

Les Belfortiens soutiennent les restes de leur commerce avec beaucoup de peines, gênes qui leur sont imposées.

Malgré des lumières plus étendues, le commerce actuel à Belfort est infiniment borné en comparaison du précédent, ce n'est qu'avec de grandes peines que les habitants conservent ses misérables restes qui consistent presque uniquement en commission, environnés de barrière, leur industrie ne peut point parcourir un champ libre, ce n'est point à dire par là qu'il faudrait que le négociant de Belfort jouisse de la faculté indéfinie

Digitized by Google

de commercer sur toutes sortes de marchandises, il en est qui doivent demeurer dans un état de prohibition à son égard, soit pour favoriser les manufactures, les pêches, et l'agriculture nationnalle, soit par un débit exclusif procurer à l'Etat des fonds au besoin ; mais qu'il soye permis d'envisager comme une loye mal entendue celle qui souffre l'introduction de certaines marchandises dans l'ancienne France par les bureaux de St Dizier et de Ste Menehoulde tandis qu'elle les deffend par les bureaux de Ronchamp, du Fayebilot, d'Ericourt et d'Auxonne qui sont beaucoup plus près de la Haute Alsace, que diroit t'on d'un financier qui auroit obtenu le pouvoir d'interdire aux habitants de Charenton l'entrée de Paris par la porte St Antoine pour les assujettir à prendre leur route par la porte de la Conférence ? Si ces marchandises sont du genre de celles qui doivent être interdittes, qu'on n'en permette l'entrée nulle part ? Si on les tient permises, peut on refuser au peuple les moïens de se les procurer au meilleur marché possible ? Que chaque province communique par le chemin le plus court à celle qui la touche, cette communication n'a rien de redoutable pour le fermier puisqu'elle se feroit sur des grandes routes où il a des bureaux de visites et de perceptions établis ; c'est le moyen de rendre au commerce son cours naturel ; il n'est point nécessaire d'avertir qu'on n'a point entendu vouloir parler des marchandises dont le gouvernement permet le transit par entrepôt ; tout homme instruit en fait de commerce scait que cette matière doit être envisagée sous d'autres principes.

Inadvertance au sujet de l'octroy sur les vins qui a annéanti une branche de commerce.

Les habitants même de la ville n'ont pas toujours connus leur intérest, ils ont obtenus un octroy sur les vins à fin de subvenir aux frais de la construction de leur église, dont la première pierre a été posée le 16 octobre 1727, mais ils ont oubliés de distinguer suffisamment les vins qui seroient consommés dans la ville et sa banlieue d'avec ceux qui en sortiraient ; ce oubli a annéanti ce commerce au détriment de la ville, et les vins, les eaux de vies et les vinaigres qui se trouvoient autrefois en grande abondance dans la place et qui en

Digitized by Google

le remède au mal serait d'exempter du droit d'octroy les vins qui ne seroient pas consommés en ville, la suppression en plein seroit le meilleur, car l'église est finie pour ce qu'elle doit être depuis plus de quinze ans.

Tanneries.

Les tanneries formoient autres fois un objet de commerce très considérables pour Belfort ; il existait dans le faubourg du Fourneau sous la ville 14 fabriquants en cuire à l'époque de l'impôt de 1759 ; il n'en existe aujourd'hui que quatre, les 10 autres ayant été obligés de faire faillite et les quatre qui travaillent encore ne fabriquent pas autant ensembles qu'un seul fabriquoit avant l'établissement de l'impôt ; le mal provient des entraves que les emploiés à la régie ne cessent de mettre aux fabrications ; la consommation est cependant plus forte actuellement qu'elle ne l'a jamais été, c'est l'étranger qui profite du dépérissement de cette branche de commerce, parce que cette ville lui est si voisine qu'il trouve toujours les moïens, malgré les gardes, d'introduire les cuires en fraude de droits. Cet étranger trouve en outre des facilités pour se procurer les matières premières, c'est-à-dire les écorces, par le moïen de passeports qui lui sont accordés contre l'intention du Roy qui, par différents arrêts rendus en son conseil, en défend expressément l'exportation, cela fait que l'écorce qui coutoit il y a 12 à 15 ans 24 à 30 sols le quintal leur coute aujourd'huy 50 sols et que même à ce prix presque doublé difficilement peuvent-ils s'en procurer, le païsan aimant mieux en faire l'exportation à l'étranger parce sans doute il y trouve son avantage.

Blanchirie en cire.

Les blanchiries en cire répondent à peine à la consommation, on tire de l'étranger cette marchandise devenue aujourd'huy très précieuse ; le païs pourroit cependant en produire beaucoup et d'une qualité excellente si on encourageoit le peuple de la campagne à l'éducation des abeilles et qu'on put parvenir à lui persuader que les impôts n'augmenteroient point avec son industrie, cette malheureuse crainte paroit l'affecter trop puissament ; il existe dans les environs de la ville trois blanchiries de cire.

Digitized by Google

Oisiveté des païsans de la campagne pendant l'hiver, projet d'occupation pour l'en tirer.

La plupart des païsans de la province de Bretagne sont cultivateurs et tisserants, ils passent au métier les saisons mortes pour l'agriculture; les païsans de cette contrée cy n'ont presque rien à faire pendant l'hiver qui est très long; on pourrait les engager à filer et à travailler au métier les laines, le cotton et surtout le lin et le chanvre, productions abondantes de la Basse-Alsace enlevées brutes par les Suisses qui, après les avoir converties en toiles, viennent les leur rapporter et leur vendre bien cher une main-d'œuvre qu'ils gagneroient sans s'en appercevoir et sans être distraits de leurs travaux ordinaires pour l'agriculture; les eaux propres aux blanchiries ne manquent pas.

Poids, mesures de longueur et de contenance.

L'aune et le poids usités dans la ville sont exactement les mêmes que ceux de Paris, il serait bien à souhaiter que la même conformité aye lieu dans toute la province, les déclarations du Roy ont restées jusqu'ici sans effets à cet égard, parce que les préposés à leur exécution se sont contentés de les faire publier. Les grains se mesurent différemment : un sac de bléd de seigle, d'orge, etc. est composé de 5 cartes, la carte de 2 boisseaux, le boisseau est une mesure ronde qui a 13 pouces de diamètre et 5 pouces et demy de profondeur, le sac d'avoine est composé de 4 cartes, la carte de 3 boisseaux.

Le pied, le pouce et la ligne sont les mêmes que ceux de Paris, la toise est de six pieds et l'arpent usage de la ville est de 833 2/3 toises quarrées.

Ce dont on se sert pour mesurer les liquides est appelé simplement mesure; elle contient 21 pots 1/2 qui font à peu près 50 bouteilles de pinte de Paris.

Fait à Belfort, le 1er décembre 1774.

Signé : Taverne de Longchamps.

Digitized by Google

MÉMOIRE

sur les citernes et les fontaines, sur les moïens de se procurer de l'eau, et sur la quantité d'eau que peuvent contenir les citernes existantes, et état des puits de bonne eau actuellement existants dans les différentes maisons bourgeoises de la Ville et du Château.

Il n'existe point de citernes dans la ville, elle est abbreuvée par la fontaine de Rétenant dont les eaux sont abondantes et bonnes, sujettes cependant à se troubler considérablement lorsque les grosses pluyes sont continues, lorsque les corps de fontaines sont bien entretenus, les sources de Retenant suffisent pour la ville et la garnison autant cependant qu'il n'arrive pas de sécheresse trop longue car pour lors elles deviendroient insuffisantes et c'est ce qu'on a éprouvé cette année ; mais en cas de siége l'ennemi interromperoit aisément le cours de cette fontaine parce que la source est située au pied de la hauteur de la Perche à 400 toises en avant de la crête des glacis du front de l'ouvrage à corne du Château, ainsy il faudrait se contenter des eaux des puits existants dans la ville, des eaux du grand puits du Château et de celles des deux citernes dudit Château.

Pour connoître la qualité des puits existants dans les maisons bourgeoises de cette ville, j'ai requis Messieurs les Magistrats de vouloir bien m'en procurer un état ; ils nous ont remis celui ci-joint.

Nous Prévôt et magistrat de la ville de Belfort, certifions qu'il y a en cette ville trois puits publics, huit puits et neuf pompes dans les maisons de particuliers pour leur usage, en foi de quoy nous avons signé le présent. Fait à Belfort le 28 août 1774. Signé de la Porte, Thomas, Donzé, Rey, Ventrillon, Moissionnier, Clavey, Touvet.

Pour copie conforme à l'original déposée dans les papiers de la Place. Signé Taverne de Longchamp.

Ces puits ne tarissent jamais, même dans les temps des plus grandes sécheresses, et les sources qui en fournissent l'eau, se rencontrent à la profondeur de 15, 16 à 20 pieds au plus ; l'eau

Digitized by Google

de la plupart de ces puits est préférée à celle de la fontaine de Rétenant, il seroit à désirer pour la garnison, que le Roy fit la dépense de faire forer trois puits, l'un à l'extrémité du corps des casernes cotté 82 près la cour aux boulets cottée 110, une autre à l'extrémité des corps de cazernes cottées 84, et 85 derrière le manège cotté 86 et un troisième à l'extrémité des corps de cazernes cottés 88 et 90 derrière le grand Pavillon cotté 89 ce seroit un petit objet de dépense, car on estime que chacun de ces puits garni de sa pompe couteroit tout au plus 200 francs. L'usage en seroit commode pour la garnison en tems de paix, ces puits auroient leur utilité en cas d'accident d'incendie dans les cazernes, principalement dans les années de sécheresse, comme la présente, ou les eaux du canal qui traversent la ville, tarissent au point de le laisser à sec et d'obliger la cavalerie à chercher au loin l'abreuvement de ses chevaux, enfin ces puits se trouveroient tous faits en cas de siége.

Le Château est mieux partagé que la ville pour les eaux en tous temps.

Il y existe un très beau puits dans le pavillon cotté 4 sous une voûte à l'épreuve de la bombe, assés élevée pour y placer le rouage nécessaire à en tirer l'eau, ce rouage est tombé en ruine, il devroit être rétabli quoy qu'on ne fasse plus usage de ce puits, les deux citernes dont nous parlerons cy après suffisant et au dela pour la quantité nécessaire aux habitants du Château dans le moment présent, mais on a éprouvé dans le tems où les gros ouvrages de maçonnerie exigeoient une grande quantité d'eau au Château qu'en tirant de ce grand puits pendant un mois de suite 50 muids dans les 24 heures on parvenoit à peine à en baisser l'eau de 6 pouces, ce qui prouve l'abondance de la source. La surface de l'eau de ce grand puits est à 240 pieds de profondeur du terre plein du Château, la profondeur d'eau est de 10 à 12 pieds. Son diamètre est de 7 pieds ainsi on peut y manœuvrer à l'aise deux sceaux de 2 pieds réduits de diamètre sur 3 pieds de hauteurs, et tirer conséquement par chaque sceau 18 pieds 6/7 cubes d'eau équivalants à deux muids 1/3 à peu près mesure de Paris.

Les deux citernes existantes au Château sont situées, l'une à côté du grand puits, sous le même pavillon cotté 4, elle est voûtée également comme le grand puits à l'épreuve de la bombe, et l'autre sous la prison d'Etat à l'extrémité du corps des cazernes cotté 8, cette dernière est sous une voûte de deux pieds

Digitized by Google

d'épaisseur, assés forts pour pouvoir être chargée de fumier et conséquemment être mise également à l'épreuve de la bombe.

Ces deux citernes ont les dimensions suivantes.

La grande citerne sous le pavillon 4.

Longr 22 pieds Largr 16 » Hautr 15 »	Contient par conséquent cy 5280 pieds cubes d'eau.	Ensemble 8160 pieds cubes d'eau.
La petite citerne sous la prison d'Etat.		
Longr 15 pieds Largr 12 » Hautr 16 »	Contient par conséquent cy 2880 pieds cubes d'eau.	

Le muid mesure de Paris contient 288 pintes d'eau, la pinte est équivalente à 47 pouces 2/7 de pouce cube d'eau, ainsi le pied cube ou 1728 pouces cubes d'eau contient 36 pintes et 1/2 à peu près par conséquent le muid mesure de Paris contient un peu plus de 7 pieds cubes 3/4 de pieds cubes d'eau.

D'après ce calcul, les deux citernes bien remplies peuvent contenir ensembles 1146 muids et demi d'eau.

Une pluie continuelle de 24 heures élève communement les eaux de 7 à 8 pouces dans la grande citerne, et de 10 à 11 pouces dans la petite.

Les citernes sont toutes deux en bon état et l'eau en est excellente.

D'après cet exposé on voit que le Château est munis surement et abondament de bonne eau pour tous les tems.

Fait à Belfort le 1er décembre 1774.

Signé : Taverne de Longchamp.

Digitized by Google

ÉTAT

des fours appartenant au Roy, la quantité de pains qu'ils peuvent cuire dans les 24 heures, des fours et moulins civils, de leur nombre, de la quantité de grains qu'ils peuvent moudre et de pain qu'ils peuvent cuire dans les 24 heures, de leur usage interrompu ou non dans le courant d'une année en tems de paix, ou en tems de guerre; des emplacements propres aux dépots de grains et farines, et de leur capacité.

Les deux fours de munitions à la ville cottés 101, sont voûtés à l'épreuve de la bombe, sont emploiés alternativement pour la cuisson du pain à fournir aux troupes, chacun de ces deux fours pourroit rendre dans les 24 heures 4000 rations de pain du poid de 24 onces, si l'emplacement trop étroit pour les faire travailler ensemble le permettoit, on restraint donc à 4000 rations la quantité de pain qu'ils peuvent fournir en 24 heures.

On observe que le magasin à pain n'en peut contenir que 4000 rations, et qu'il n'y en a point pour l'entrepot des farines qu'on est obligé d'y faire conduire journellement à fur et mesure de la consommation qui s'en fait.

Il existe en ville un four banal appartenant à Madame la Duchesse de Mazarine. ce four contient ainsy que ceux dont il est parlé ci avant 500 rations, et peut rendre dans les 24 heures 4000 rations.

Il n'y existe point d'emplacement pour magazin à pain n'y à farines. Les fours boulangers au nombre de 15 seroient suffisants pour le service du public.

Le deux fours de munitions au Château, cottés 16 sont voûtés

Digitized by Google

cun de ces dits moulins peut convertir en farine en 24 heures 25 sacs de grains du poid de 200l, ces deux moulins ne souffrent d'interruption dans le courant d'une année que pendant 7 à 8 jours au plus en octobre, lorsque les fermiers de Madame de Mazarin sont obligés de détourner les eaux du canal pour travailler aux réparations des fonderies et usines, pour curer le canal, et réparer la partie du dit canal construite en charpente ; c'est la seule interruption que ces moulins banneaux supportent en tems de paix mais en cas de siége l'ennemy seroit maître de détourner les eaux à 4 et 500 toises au dessus de la ville ainsy les dits moulins deviendroient pour lors de toute inutilité.

Fait à Belfort le 1er décembre 1774.

Signé : TAVERNE DE LONGCHAMP.

Digitized by Google

EXTRAIT

du mémoire de Vauban joint au projet de fortification pour la ville de Belfort du 1er mars 1687.

DESCRIPTION DE LA PLACE

« La montagne du Gibet sur laquelle est situé le Château est une arreste de rocher longue et étroite dont un de côtés tombe en escarpement presque partout ; l'autre s'abbat par une pente assez douce dans la plaine ; l'arreste en est si étroite qu'on n'y peut rien faire de considérable qui ait quelque largeur sans tomber aussitôt dans le précipice ou dans la pente.

La ville est au bas de cette montagne, directement sous le Château, consistant en 122 maisons fort serrées et quelques 550 personnes à tout compter .....

.....

Le surplus du circuit du côté de l'ouest est un fond de prairies assez unies traversées par la petite rivière de Savoureuse dont on a tiré un canal qui coule dans les fossés de la ville et en fait tourner les moulins et des forges au dessus. Cette rivière fournit assez d'eau en tout temps pour faire aller deux roues de moulin à la fois. C'est pourquoi elle peut être fort utile au dedans pour l'usage particulier des habitants et au dehors pour la défense de sa fortification.

La ville n'est fermée que d'un petit mur de cloître fort mauvais flanqué de deux ou trois méchantes tours qui ne peuvent servir à la fortification et le tout environné d'un petit fossé presque comblé qui n'a de bon que le canal des moulins qui coule dans la plus grande partie, lequel canal étant forcé se pourrait ôter en demi heure de temps.

Comme la ville est fort petite de soi, il faut de nécessité l'agrandir si l'on veut la rendre capable de pouvoir contenir quelques troupes. »

On lit encore dans le corps du mémoire :

« On fera aux glacis un avant fossé dans lequel on établira le lit de la rivière. » Le plan de 1689 donne l'emplacement de cet avant-fossé qui devint le nouveau lit de la Savoureuse.

Digitized by Google

EXTRAIT DES MANUSCRITS DE VAUBAN

TRACÉ DES FORTIFICATIONS DE BELFORT

« Les hauteurs dont cette ville est commandée et que je n'ai pu occuper *faute de moyens* m'ont obligé d'employer un nouveau système de fortifications qui consistent dans des tours que j'appelle bastionnées. Elles n'ont guère que la capacité d'une bonne tour, mais elles sont construites en forme de bastion, couvert d'un autre bastion ou contregarde. Celles-ci sont coupées de plusieurs grandes traverses pour éviter l'enfilade. La nécessité du terrain m'a forcé d'adopter la forme pentagonale.

L'escarpement du Château du côté de la ville est censé une courtine. Les quatre autres sont couvertes par autant de demi-lunes dont deux couvrent les portes. La grande enceinte, qui enveloppe presque toute la ville depuis les hauteurs, est entourée d'un fossé qui pourrait être plein d'eau dans la partie nord avec son chemin couvert et son glacis. Dans la nouvelle enceinte les rues sont tirées au cordeau et les maisons d'une égale symétrie, la vieille ville est au dessus, au pied de la hauteur.

De l'ancien bâtiment du Château, il reste encore la tour du donjon et quelques vieux murs (1), il y a une ligne de communication pour la ville tirée de la pointe d'un bastion qui est sur la hauteur à une des ailes de l'ouvrage à couronne qui enferme le Château. Le Château et le bastion sont entourés d'un fossé et d'un chemin couvert et la porte de secours ou de la campagne est couverte d'une petite demi-lune à flancs. Au delà du chemin couvert on a avancé un grand ouvrage à cornes selon ma méthode particulière entouré d'un fossé sec et d'un chemin couvert.

(1) Il restait en outre, comme en font foi les plans de l'époque, un grand bâtiment dont la façade ouest bordait l'escarpement du côté de la ville et dont la façade est donnait sur la cour du Château, des bâtiments assez importants au-dessus de la porte d'entrée (chapelle et prison) et des bâtiments accessoires ou communs (dont le local du grand puits) adossés au parapet qui limitait à l'est la cour du Château.

Digitized by Google

Sur la hauteur opposée au Château vers le nord on élève un ouvrage à corne irrégulier construit par ressauts à cause du commandement sur lequel il est assis. Son front est couvert d'une demi-lune et le tout enveloppé d'un fossé, chemin couvert et glacis, excepté dans les endroits où l'escarpement ne le permet pas. »

Cet extrait des mémoires de Vauban — (postérieur à 1700, puisqu'il contient l'indication de l'ouvrage à cornes du Château fait vers 1700) a été publié par M. Armbruster dans le petit livre (lectures courantes à l'usage des écoles. — Paris, Delagrave, 1887).

Belfort, le 4 février 1888.

A. Papuchon.

Digitized by Google

NOTES

SUR LES SIÈGES DE BELFORT

Les troupes de la ville de Bâle, en guerre avec son évêque, brûlèrent en 1347 la ville de Belfort qui appartenait à Léopold d'Autriche, allié de l'évêque. Il ne paraît pas que le Château ait souffert de ce coup de main. Belfort a supporté cinq sièges pendant la guerre de Trente ans, de 1618 à 1648.

Siège, 1631. En 1631, l'alliance de la Suède avec la France attira l'armée protestante sur Belfort; beauconp d'habitants, au lieu de défendre la ville, comme la charte d'affranchissement les y obligeait, s'enfuirent; le feu prit à l'arsenal par la maladresse d'un artificier au moment où, pendant la nuit, l'armée du rhingrave Othon tentait d'assaillir la ville. L'incendie se propagea aux édifices voisins dont l'éboulement entraîna celui du rempart adjacent; les flammes empêchèrent les assiégeants de pénétrer par cette ouverture et les bourgeois eurent le temps de dresser une capitulation qui ne fut que projetée. Un nommé St-Barleman, gentil Lorrain, qui s'était jeté dans la place par ordre du duc Charles IV, contribua à faire durer le siège trois semaines de plus.

Le canon des assiégeants ne fit que peu d'effet, l'incendie de l'arsenal et les feux d'artifices composés de poix, d'écorce de sapin et d'étoupes que lançaient l'ennemi firent plus de mal que tout le reste; l'assiégé, terrifié, rendit la place à discrétion et l'assiégeant s'empara même des vases sacrés des églises et fouilla jusqu'aux tombeaux qui étaient présumés contenir des objets précieux.

Le duc de Féria, gouverneur de Milan, envoyé avec 30 mille hommes en 1631 par le roi d'Espagne au secours de la maison d'Autriche, passa le Rhin avec un renfort de 10 mille Bavarois pour délivrer la haute Alsace; mais l'armée, bientôt réduite par la défection des Bavarois, par la famine et par les maladies pestilentielles qui désolaient alors ce malheureux pays, ne put livrer de bataille décisive; elle se retira dans la haute Alsace et

Siège, 1633. se borna, au mois d'octobre 1633, à s'emparer de Belfort où elle

Digitized by Google

fut rejointe par un secours de 3 mille Comtois, qui ne porta encore son effectif qu'à 7 mille, le reste ayant été moissonné par la faim et les maladies. La prise de Belfort coûta peu au duc de Féria, car le peuple étant mécontent des vexations des Suédois et de l'insolence des protestants, il fut reçu comme un libérateur; malheureusement ses Espagnols et ses Italiens n'ayant pu supporter la rigueur de l'hiver, il fut obligé de repasser le Rhin à Brisach, et le 7 mars 1634, quatre mois après sa retraite, le rhingrave Othon se présenta devant Belfort et y entra sans résistance, mais ne trouva que 32 chefs de famille pour prêter le serment de fidélité au vainqueur, le reste de la population s'étant enfui ou retiré dans les bourgs fortifiés sous les couleurines du Château; le rhingrave fit aussitôt dresser des batteries contre ce réduit qui faisait seulement mine de résistance et qui capitula après quelques décharges, sous la condition que les officiers autrichiens seraient prisonniers de guerre et que les soldats nés allemands seraient incorporés dans les troupes du vainqueur. Le rhingrave, ayant quitté la haute Alsace, fut probablement obligé de retirer la garnison de Belfort, comme celles de beaucoup de petites places, après la perte de la bataille de Nordlingen gagnée par les Impériaux le 27 août 1636, évènement qui obligea les Suédois à concentrer toutes leurs forces, car bien qu'on ignore l'époque de cette évacuation, il est certain que le 17 février 1635 la ville était au pouvoir des Autrichiens qui l'occupaient avec une garnison assez forte pour que le gouverneur put en sortir avec 100 mousquetaires pour tendre une embuscade au marquis de Bourbonne qui passait près de Belfort en retournant à son gouvernement de Montbéliard.

3e Siège, 1634.

4e Siège, 1635.

L'armée française, sous les ordres du duc de Rohan, vint dans l'hiver de 1635 mettre le siège devant Belfort; mais le duc de Lorraine accourut au secours de la place, et au bruit de sa marche, le duc de Rohan se retira dans les montagnes.

5e Siège, 1636, dernier de la guerre de Trente ans.

Au printemps de 1636, Gaspard de Champagne, comte de la Suse, commandant pour la France à Montbéliard, vint assiéger Belfort avec la plus belle artillerie qu'on eût encore vue dans le pays; il y avait entre autres des mortiers et des bombes avec des carcasses; aussi la place fut-elle obligée de se rendre à des conditions peu favorables le 29 juin 1636. Le vainqueur reçut pour prix de ses services la seigneurie de Belfort et de Delle; la ville fut dans ce siège environnée d'une artillerie formidable et de lignes profondes creusées par les paysans du voisinage,

Digitized by Google

car on commençait alors à faire les sièges à la hollandaise, c'est-à-dire en cheminant à la sape pied à pied, ce à quoi cependant les Français étaient encore peu experts.

Dès que le comte de la Suse fut maître de Belfort, il fit réparer l'enceinte, mit en état le Château et y ajouta de nouveaux ouvrages, entre autres le couronné; il fit construire des casemates en plusieurs lieux et éleva un chemin couvert et un glacis sur tout le pourtour des fortifications. Le couronné est le premier ouvrage bastionné qui fut construit à Belfort, quoique l'usage en fut connu ailleurs depuis plus de deux siècles. La possession de Belfort fut assurée à France par le traité de Westphalie de 1648; mais bientôt la guerre civile de la Fronde éclata et le comte de la Suse, mécontent de ce que ses droits sur Belfort et Delle n'avaient pas été ménagés par le traité, se jeta dans le parti du prince de Condé contre le cardinal Mazarin. Par suite de cette rébellion, Belfort fut bloqué par le maréchal d'Harcourt, depuis le mois de février jusqu'au 7 avril 1653; on ne connaît aucune particularité de ce blocus.

6e Siège, 1653.

Vers la fin de la même année, le roi chargea le maréchal de la Ferté de réduire le comte de la Suse à l'obéissance et l'armée qui se porta de la Lorraine devant Belfort ouvrit, malgré la rigueur de la saison, la tranchée dans la nuit du 25 décembre 1653. La tranchée fut ouverte sur deux points : le premier au défaut de la roche sous l'étang de Retenant dans l'endroit où la la tour du donjon ne pouvait voir depuis qu'elle était tombée en ruine. Comme on craignait d'être pris en queue on traça, en remontant vers l'étang, une ligne gabionnée qui enveloppait le front de fortifications, l'étang servit de prolongement à cette ligne dont une tranchée parcourait en zig-zag la chaussée pour rejoindre la contre-pointe du bois de la Perche où furent placées quelques redoutes pour flanquer et soutenir ces ouvrages comme il y en avait à la queue de l'étang.

La seconde tranchée partait du sommet de la montagne des Fourches (la Justice) et se dirigeait vers la tour des Bourgeois, l'une et l'autre étaient bordées d'un côté par un escarpement de rochers peu praticable, la première au couchant vers la Savoureuse et le champ des Lépreux, la seconde au nord vers la tour de la Miotte, il y avait entre l'une et l'autre un terrain assez vaste pour développer sur tout le front d'un seul bastion les différentes branches de tranchées et même les parallèles et places d'armes.

Digitized by Google

Le comte de la Suse ayant répondu à la sommation du maréchal qu'il reconnaissait le roi pour son légitime seigneur, mais que le roi Louis XIII lui ayant octroyé les terres et Châteaux de Belfort et de Delle en récompense de ses services, il ne pouvait en honneur s'en défaire sans que le roi lui accordât une indemnité.

La garnison qui était bien approvisionnée se défendit avec beaucoup de valeur, elle fut même attaquée avec plus d'intelligence que l'on n'en avait vu dans les sièges précédents, les tranchées furent parfaitement défilées, blindées à cause de la neige et gabionnées en sac à terre, parce que l'on cheminait sur le roc vif ou sur la glace.

Les batteries étaient dirigées les unes pour la brèche, les autres contre les défenses ; on essaya la mine à poudre contre la tour des Bourgeois, mais le fourneau ne fit que l'effet d'une fougasse ; l'assiégé tenta quelques sorties qui n'eurent d'autres résultats que de ralentir les approches. Cependant les vivres se consommaient, il n'y avait plus que de la viande salée et le comte réservait pour les malades le peu de viande fraîche qu'il pouvait se procurer et que les habitants cherchaient à lui faire passer la nuit dans des paniers qu'on montait au donjon ; la comtesse soignait et exhortait les malades, on ressentit même la disette de l'eau, le puits en fournissait peu dans les grandes gelées de janvier ; enfin le 23 février 1654 la place fut rendue. C'est à la suite de ce siège que la famille Mazarin obtint la seigneurie de Belfort et les immenses possessions en terre et en forêts qui lui furent assignées.

7e Siège, 1675.

Lorsque sur la fin de 1675, Turenne parut se retirer dans les montagnes de Lorraine et abandonner l'Alsace aux confédérés afin de la reconquérir plus aisément ensuite comme il l'avait prédit à Louis XIV. L'électeur de Brandebourg détacha un corps de 6000 hommes commandé par le duc de Holstein pour entrer en Franche-Comté. Ce prince, persuadé qu'il pourrait emporter Belfort en six jours, fit battre la place par 24 pièces de canon, tandis que les Impériaux investissaient en même temps Brisach.

Turenne, méprisant les difficultés de la saison et du pays, quitta les bords de la Sarre et après avoir remonté jusqu'aux sources de la Moselle et traversé les ballons de Servance et de Giromagny le 23 décembre, campait le 29 dans la plaine de Mulhausen.

Digitized by Google

Le duc de Holstein n'eut alors d'autre parti à prendre que de lever le siège et de rejoindre au plus tôt l'Electeur de Brandebourg.

La place de Belfort n'eut pas de siège à soutenir depuis sa transformation complète par Vauban (1687 à 1700) jusqu'en 1814 ; elle a été seulement menacée en 1774 et en 1793. Son action pendant les guerres de la frontière du Rhin s'est bornée à être une place d'entrepôt soit pour la défensive, soit même pour l'offensive, elle joua notamment ce dernier rôle pendant le siège de Fribourg.

Blocus de 1813-1814.

En 1813, lors de la première invasion, la place était en fort mauvais état, rien n'avait été préparé pour assurer sa résistance et ce n'est que peu avant le passage du Rhin, qui eut lieu le 22 décembre, que l'on y rassembla quelques subsistances tirées des communes environnantes; la garnison fut portée à 3000 hommes et 50 chevaux et formée de détachements de différents corps et principalement de recrues presque nus, le 24 décembre une colonne bavaroise s'approcha de la place par Chèvremont, Perouse et Offemont et une autre par Delle et Danjoutin ; avant la nuit, l'investissement fut complet.

Le 25, le faubourg de France fut pris et repris, le 26 on brûla le moulin neuf et plusieurs maisons voisines, le 27 on brûla encore plusieurs maisons dans le faubourg de Brisach.

Le 30 décembre, environ 1,200 obus furent lancés sur le Château et la ville par des batteries de campagne que l'ennemi fit avancer, pendant la nuit, à la faveur des haies et d'autres couverts ; la garnison fit une sortie insignifiante et déjà la disette commençait à se faire sentir.

Le 31, l'ennemi canonna toute la nuit.

Le 1er janvier, le feu fut beaucoup plus violent, mais toujours de nuit ; seulement l'ennemi lança des bombes pour la première fois.

Les 5, 6, 7 et 8, l'ennemi ne fit aucune démonstration ; les Bavarois furent remplacés par les Autrichiens.

Le 8, le général Bianchi somma la place.

Le 9, l'assiégeant tira encore 2,500 coups et mit le feu en différents endroits.

Le 10, les hostilités furent suspendues pour traiter de la neutralité de la ville ; la garnison devait se retirer au Château. Le général en chef, prince de Schwartzemberg, ayant refusé de ratifier cette convention, le feu recommença le 15 et la ville fut bombardée de minuit à deux heures du matin.

Digitized by Google

Les 16 et 17, un corps russe remplaça le corps autrichien ; la ville fut de nouveau sommée.

Du 18 au 26, l'assiégeant resta dans l'inaction ; mais la garnison ayant fait, le 27, une petite sortie pour ramener des vivres, l'ennemi s'en vengea en tirant dans la nuit du 28 environ 200 coups de canon.

Du 29 janvier au 10 mars il n'y eut pas d'hostilité. On s'aperçut le 10 que l'ennemi faisait quelques travaux sur la route de Perouse et de Bavilliers, qu'il continua les jours suivants.

Le 13, la garnison fit une grande sortie sur Danjoutin, d'où elle ramena quelques pièces de bétail et dix sacs de blé.

Du 14 au 30 il n'y eut pas d'hostilité ; il arriva même que l'officier qui commandait un poste avancé au Château fut puni pour avoir sans nécessité engagé la fusillade.

On commença le 22 un batardeau dans la rivière vis-à-vis la branche 34, pour faire rentrer dans le bras forcé les eaux que l'assiégeant avait détournées en rompant le barrage du Valdoie. Ce travail, continué sans interruption pendant un mois par la garnison et des corvées de la bourgeoisie, fut couronné de succès ; le 23 mars on eut assez d'eau en ville pour faire mouvoir deux tournants du moulin.

Pendant tout le reste du blocus il n'y eut plus d'hostilité et la garnison n'eut à souffrir que des rigueurs de l'hiver qui se prolongèrent jusqu'au milieu de mars et surtout de la disette ; on mangea tous les chevaux et dans les derniers temps la ration fut réduite à huit onces de pain d'avoine.

L'eau manqua aussi au Château le 9 mars et l'on fut obligé de faire surveiller la distribution de ce que fournissait le grand puits. Enfin le 13 avril la capitulation fut signée et les Autrichiens entrèrent le 15 dans la ville.

La garnison avait perdu près de 600 hommes par les maladies et avait encore environ 300 malades. Ce blocus ne présente rien de remarquable, ni de la part des assiégeants qui ne firent pas de travaux d'attaque, ni de celle des assiégés qui ne tentèrent aucune action de vigueur ; mais la garnison eut beaucoup à souffrir du manque d'approvisionnement, d'argent et même de vêtements pendant un hiver excessivement rigoureux ; l'hôpital même manquait des ressources les plus indispensables et le

Digitized by Google

la nuit ; les habitants, mieux approvisionnés que la place, aidèrent les malheureux soldats de toutes leurs ressources disponibles et acquirent par cette conduite généreuse un droit éternel à la reconnaissance de l'armée.

A la suite de la convention de 1814, les Autrichiens évacuèrent la place le 23 juin, après en avoir toutefois enlevé l'artillerie et le matériel.

Digitized by Google

NOTICE

sur la défense de la haute Alsace par le général Lecourbe.

BLOCUS DE BELFORT EN 1815

A son retour de l'île d'Elbe, Napoléon s'était empressé d'organiser quatre armées et quatre corps d'observation.

Le 1er corps d'observation, placé à Belfort et commandé par le général Lecourbe avait pour mission de défendre les issues de la Suisse et de la Franche-Comté et il devait, selon les circonstances, se lier par sa gauche à l'armée du Rhin ou par sa droite à l'armée des Alpes (1).

Son effectif, qui n'était d'abord que de 4,500 hommes de ligne, fut porté à 18,000 hommes au moyen du bataillon d'élite de la garde nationale.

Le général Abbé était cantonné avec sa division autour de Bâle, dans les villages de St-Louis, Hésingue, Buschwiller et Wentzwiller.

Le 26 juin 1815, le général comte de Collorédo, à la tête d'un corps de 40,000 Autrichiens, essaie de forcer la ligne que défend le corps du général Lecourbe, pour gagner la route de Vesoul à Paris. A cet effet, il envoie de fortes colonnes contre les détachements qui observent les routes de Ferrette, de Delle et de Mulhouse, et attaque avec 15 bataillons d'infanterie et 5 régi-

---

(1) L'armée du Rhin, sous les ordres de Rapp, forte d'environ 18,000 hommes, avait pour mission de protéger les frontières d'Alsace.

L'armée des Alpes, commandée par le maréchal duc d'Albufera, forte de 15,000 hommes de ligne et de 25,000 gardes nationaux, devait occuper les débouchés de l'Italie et la lisière du pays de Genève.

Digitized by Google

ments de cavalerie soutenus par 6 bouches à feu les troupes françaises qui occupaient les premiers villages de la rive gauche du Rhin.

Le général Abbé, forcé de céder au nombre, se retire sans perte et va prendre position à Tagsdorff.

Le 27 juin, il se porte derrière Altkirch, puis se rend à Dannemarie, où il est attaqué par 4,000 Autrichiens; forcé d'en sortir, il reprend de suite le village à la tête du 52e de ligne et du 102e. Le 2e de hussards fond sur l'infanterie ennemie, le 3e de hussards, commandé par le colonel Moncey mit en déroute tous les escadrons autrichiens, et c'en était fait d'eux si des renforts considérables ne leur étaient arrivés.

Le général Abbé est forcé de quitter Dannemarie et va prendre position avec sa division, pendant la nuit, derrière la Largue, à Retzwiller, où il reste le 28 juin. Les Autrichiens cherchant à le déborder par les deux ailes, il ordonne la retraite sur Chavanne-sur-l'Etang, où l'attendent quelque cavalerie et quatre pièces d'artillerie légère qui ont mission d'observer les chemins qui se dirigent sur la route de Colmar. Il dispose au-devant du village de Chavanne son artillerie soutenue par le 6e et le 52e de ligne; les Autrichiens l'attaquent dans cette position, mais ils sont repoussés avec pertes à plusieurs reprises.

Le général ennemi, ne pouvant forcer cette position, détache de nombreuses colonnes d'infanterie et de cavalerie sur Elbach, où est appuyée la gauche des Français et sur Montreux-Vieux, où est appuyée la droite. Ce double mouvement oblige le général Abbé à un nouveau mouvement rétrograde; il prend position à Foussemagne, puis à Frais, disputant pied à pied le terrain à l'ennemi : l'artillerie française fait d'immenses ravages dans les bataillons ennemis.

Enfin, forcé de céder au nombre et craignant d'être débordé, le général Abbé établit sa division : la droite à Chèvremont, le centre à Bessoncourt et la gauche à Phaffans qu'occupe une partie de la brigade du général Clavel.

Pendant que le général Abbé faisait une si belle résistance, les autres troupes du corps d'armée se distinguaient aussi sur différents points.

Le général Meuziau, détaché à Delle avec 2 escadrons de hussards et un bataillon du 62e de ligne, avait chassé l'ennemi des postes de Faverois, Réchésy et Courtelevant dont il s'était

Digitized by Google

rendu maître. Il avait aussi poussé des reconnaissances sur Porrentruy, Pfetterhausen et Seppois.

Dans le même temps, le général Bertrand, assailli dans son poste retranché de Bourogne et isolé de la ligne occupée par l'armée française, repoussait avec 2 bataillons de garde nationale toutes les attaques d'un ennemi bien supérieur en nombre. Il profita de la nuit pour se retirer à Montbéliard, où ils occupèrent ensemble les positions de Sochaux et Châtenois. Les Autrichiens voulurent profiter de la trouée faite par l'évacuation de Bourogne pour couper ces deux brigades du gros de l'armée, mais le général Lecourbe arriva en toute hâte avec les 2e et 3e bataillons de gardes nationaux de Saône-et-Loire et rejeta les Autrichiens au-delà de Bourogne.

Le 2 juillet, l'ennemi toujours occupé du projet d'intercepter les communications au corps d'armée français, déboucha avec de fortes colonnes d'infanterie et de cavalerie, soutenues par une artillerie nombreuse en arrière du village de Vézelois. Depuis Roppe jusqu'à Chèvremont, toute la ligne française fut attaquée au même instant. Les alliés pressaient ce mouvement avec d'autant plus de vivacité qu'ils se proposaient de donner le change à leurs adversaires et, pendant qu'ils les occupaient sur la droite, de leur couper la route de Montbéliard et par suite celle de Besançon. Les troupes françaises soutinrent ce choc impétueux avec une extrême bravoure, mais elles ne purent empêcher l'ennemi de passer le Doubs à Pont-de-Roide. Le général Rostembourg chargea l'ennemi à la tête de sa cavalerie, lui fit des prisonniers, mais pendant qu'on se battait à droite et à gauche, de fortes colonnes autrichiennes, en suivant la route d'Altkirch, vinrent, malgré la résistance la plus opiniâtre, s'emparer du village de Bessoncourt. Celui de Chèvremont fut également emporté, mais il fut repris quelques heures après par le colonel Jacquet à la tête de son régiment, le 52e de ligne. Sur ces entrefaites, le général Meuziau avait reçu l'ordre de quitter Blâmont pour se porter sur Audincourt où se trouvait un bataillon de Saône-et-Loire et une compagnie du 62e de ligne. Il aperçut le plateau d'Etupes déjà couvert de cavalerie ennemie et une colonne d'infanterie de 3000 hommes s'avançant vers lui avec quatre pièces d'artillerie. Cette vue ne l'intimida pas et il se préparait à recevoir le choc de ces forces redoutables lorsqu'il apprit que l'ennemi se dirigeait en force et avec un matériel considérable sur Héricourt et que Montbéliard était occupé par

Digitized by Google

l'ennemi. Il dut alors se borner à se porter sur Belfort sous la protection des redoutes.

Les Autrichiens commencèrent alors à serrer Belfort de près, tout en étendant leurs forces sur la droite dans l'intention de gagner la grande route de Paris par Giromagny et par Ronchamp.

Le général Meunier St-Clair poussa, le 4 juillet, une reconnaissance vers Giromagny, il y fut grièvement blessé dans un engagement qu'il eut à soutenir contre un parti ennemi, mais il acquit la conviction que l'ennemi cherchait à suivre cette direction. Le même jour, un bataillon de garde nationale occupant la lisière du bois qui est en arrière d'Offemont, fut attaqué par une brigade de cavalerie hongroise qui fut suivie d'une colonne d'infanterie autrichienne. Le bataillon tint bon et assez de temps pour permettre au général Lecourbe de venir, avec deux bataillons du Jura et le 3e hussards pour culbuter l'ennemi. Deux pièces de canon placées sur la hauteur de la Miotte achevèrent de jeter le désordre parmi les troupes autrichiennes qui se retirèrent avec une perte considérable.

En présence des forces supérieures de l'ennemi qui débordait la ligne française, le général Lecourbe sentit la nécessité de couvrir Belfort et rapprocha de cette place la plus grande partie de son faible corps d'armée. Les gardes nationaux rivalisèrent d'intrépidité avec les troupes de ligne pour contenir l'ennemi et le faire débusquer de Perouse où il était parvenu à incendier quelques maisons.

Le général Castex, commandant la cavalerie du corps d'armée, occupait Bavilliers avec quelques troupes, il y fut attaqué par une colonne nombreuse; au bruit du canon, le général Lecourbe accourut au galop, fit battre et sonner la charge et repoussa les assaillants. Un carré de grenadiers hongrois qui marchait à la baïonnette sur la redoute portant le nom du général Gudin, fut enfoncé et sabré par un escadron du 13e de chasseurs. A la suite de ces affaires, l'ennemi resta quelque temps dans l'inaction, observant et n'osant pas attaquer les ouvrages qui formaient l'espèce de camp retranché où le général Lecourbe avait établi ses troupes sous Belfort.

Mais bientôt le manque de subsistances commença à se faire sentir dans le même camp et dans la Place. Le général Lecourbe attendait avec impatience le retour du colonel du 2e de hussards Ségouville, qu'il avait envoyé avec un escadron et 300 hommes

Digitized by Google

d'infanterie sur Vesoul pour y rassembler un convoi de vivres, quand il apprit que cet officier ayant trouvé le général Meuziau et sa colonne à Vesoul même, arrivait avec lui escortant ensemble cent soixante voitures chargées de farine, d'avoine et d'eau-de-vie.

Pour faciliter la jonction de ce convoi, le général Lecourbe fit attaquer la ligne ennemie aux villages d'Essert et de Bavilliers, manœuvrant de manière à dégarnir la route de Lure. Le général Meuziau et le colonel Ségouville profitèrent de cette diversion pour faire entrer le convoi dans Belfort.

Le 11 juillet, le général Lecourbe fit encore attaquer avec succès la ligne ennemie pour ouvrir un passage au général Delosme qui venait de Besançon avec un nouveau convoi de vivres.

Ce jour même, le général Collorédo ayant reçu la nouvelle officielle de la rentrée du roi Louis XVIII à Paris, se hâta d'en faire part au général Lecourbe qui conclut avec le général autrichien un armistice dit de Bavilliers, du 11 juillet 1815.

Telle fut l'issue d'une campagne dans laquelle 8 à 9 mille Français dont les 2/3 étaient des gardes nationaux peu exercés, avaient soutenu, presque toujours avec avantage, du 26 juin au 12 juillet, pendant 15 jours, les efforts d'une armée aguerrie de plus de 40,000 hommes. Les alliés avouèrent eux-mêmes qu'ils avaient eu, dans ce court espace de temps, près de 17,000 hommes hors de combat. — Mais la France eut bientôt à regretter le digne général Lecourbe qui mourut dans le mois d'octobre suivant d'une maladie chronique que les fatigues de la campagne n'avaient pas peu contribué à aggraver.

(Extrait des notes laissées par feu le chef de bataillon du génie Bizot-Charmois.)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE DU SIÈGE DE BELFORT
(1870-1871)

OUVRAGES FRANÇAIS

BELIN. — *Le Siège de Belfort,* 1871 (Berger).
BIBESCO. — *Belfort, Reims, Sedan* (Plon).
CAMBIER. — *Le Siège de Belfort et le colonel Denfert,* 1878, Lille (Petit).
DUC. — *Souvenirs du Siège de Belfort,* 1871, Aix (Macaire).
DUSSIEUX. — *Le Siège de Belfort* (Cerf).
GELDERN. — *Les Sièges de Paris et Belfort,* 1873 (Dejey et Ce).
Impressions et Souvenirs du Siège de Belfort, 1871 (Cherbuliez).
ETAT-MAJOR PRUSSIEN. — *Guerre franco-allemande,* traduct. Costa de Serda (Beaudoin).
THIERS et DE LA LAURENCIE. — *Histoire de la Défense de Belfort,* écrite sous le contrôle du colonel Denfert, 1873 (Tanera).
PRINSAC. — *Le Colonel Denfert à Belfort,* 1879 (Dumaine).
Le Siège de Belfort, 1871, Porrentruy (Gürtler).
WOLFF. — *Geschichte der Belagerung von Belfort,* traduit par Bodenhorst (Schneider et Dumaine).

OUVRAGES ALLEMANDS

BELIN, BIBESCO. — Traduction des ouvrages ci-dessus.
GELDERN, WOLFF. — Traduction en français, voir ci-dessus.
CASTENHOLZ. — *Die Belagerung von Belfort,* 1878, Berlin (Woss).
KHUON. — *An der Belagerung von Belfort,* 1875, Karlsruhe (Braun).
WENGEN. — *Die Kæmpfe von Belfort,* 1875 (Brockhaus).

Belfort, le 24 janvier 1888.

Le Commandant du Génie,
A. PAPUCHON.

Digitized by Google

EXTRAIT

des « Declaration Recongnoissance et Renouuellement des Coullonges rentes reuenus droicts et privilèges despendans de la Seigneurie de Delle faicte a la requisition et sollicitation de Noble sieur Maurice de Rouby Escuyer-Commandant et Gouverneur pour le Roy des Villes et Chasteaux de Belfort et de Delle Et Intendant de Monseigneur le Duc Mazariny en ses terres Seigneuries et Domaines d'Alsace.... sous le seing manuel du Notaire Juré.... J. Flottat. » (Clos le 1er aoust 1667.) (1)

BOULLOINGNE

Folio 398 et suivants.

Le village de Boulloingne at anciennement consiste et consiste encour en septz sortes de Seigneuries scavoir en la Seigneurie de Delle qui est et at tousiours estée la première et a ce subiet se dict et nomme la haulteur.

La seconde cest la Seigneurie de Brinigkoff anciennement de neufz Chatelz en Bourgougne qui est fiefz. (2)

La troisiesme de Messieurs de Reinach ou autrement de Landenberg.

La quatriesme de Messieurs de Cuermont.

La cinquiesme estoit de Messieurs de Spechpach.

La sixiesme estoit celle de Messieurs de Morimont qui a estée incorporée a celle de Delle.

La septiesme et dernière estoit a Messieurs les Chanoines du Chappitre de Montbeliard de laquelle son Altesse dud. Montbeliard d'auctorité sen est emparé et Lauroit cede aux dicts de Brinnickhauff. (3)

---

(1) Livre terrier de la Seigneurie de Delle. Manuscrit in-quarto de 416 pages, 1667.

(2) Guillaume de Furstemberg céda, le 18 novembre 1522, à titre de don et de récompense à Hannemann de Brinighoàen, la Seigneurie de Bourogne que sa femme Bonne de Neufchâtel lui avait apportée en dot, puis léguée par testament.

(3) Frédéric de Wurtemberg vendit à Jean-Georges de Brinighoffen, le 2 avril 1585, les possessions du Chapitre de Montbéliard à Bourogne ; il se réserva la dîme.

Digitized by Google

En outre ledict sieur de Brinnickhauff at attiré a soy pour auoir une pluralite de sujets des dittes Seigneuries scauoir celle de Reinach ou Landenberg (1). Celle de Cuermont (2) et celle de Spechpach (3) ce qu'occasionne pntement grandes difficultey attentant Led. de Brinnickhauff sur plusieurs anciens droicts immediatement appartenants a la Srie de Delle qui est tousiours et doibt estre La haulteur.

Dans le village dud. Boulloingne il ne sy retrouue pntement sinon douze subiets resortissants de lad. Seigneurie de Delle les aultres susnommes Seigneurs.

La ditte Seigneurie de Delle doibt auoir aud. lieu de Bourougne et dans tous le finage et territoire a l'exclusion des autres seigneurs merum et mixtum imperium et ne reconnoist aultre esgal a luy mais bien le Roy pour suprime et souverain.

Lad. Seigneurie dud. Delle releue annuellement in fixo de la mayrie de Boulloingne pour les deux tailles de Mars et d'herbaux la somme de trente huit libures mon. balloise au paiement desquelles les subjects de lad. Srie a Froidefontaine et Charmois y sont contribuables comme aussi au Banuin..... 38 l. t.

Laditte seigneurie releue encour annuellement in fixo a la Pentecoste pour droict de Banuin tant dud. Boulloingne que des dittes Froidefontaine et Charmois deux libures treize sols huict deniers ..... 2 l. t. 13 s. 8 d.

Appartient a lad. Seigneurie sur une maison et prel de cense fonciere annuellement et a un chascun jour de feste Sainct Marthin d'hyuer quattorze sols quattre deniers..... 14 s. 4 d.

Les dicts subjects sont affectez enuers la ditte seigneurie annuellement a chascun jour de feste Sainct Marthin d'hyuer de chascun vne poulle.

Sont Encour subiects a toutes sortes de courues comme a la millitie a quantes fois que le cas le requiert et qu'ilz y sont commandez.

---

(1) 16 juin 1662 et 24 mars 1665. Jean-Christophe de Landenberg vend sa part à Jean Brinighoffen.

(2) Rodolphe baron de Cœurmont céda sa terre aux Brinighoffen en 1663.

(3) Les Spechbach avaient à Bourogne 4 maisons et leurs habitants, l'un d'eux ayant épousé la sœur d'Hermann de Brinighoffen, donna à celui-ci ses maisons et ses sujets qu'il avait achetés des Seigneurs de Roppe.

Digitized by Google

La seigneurie dud. Delle at aud. Boulloingne droict de Tabellionnage sur toutes les terres dud. finaige reserue sur les terres des anciens Brinnigkhauff dict de neufz Chastel et de Reinach.

Toutes Espaues qui se retrouuent sur les communaulx fin et finaige dud. Boulloingne appartiennent seul a la Srie dud. Delle.

La ditte seigneurie de Delle a vne Justice ordinaire aud. lieu de Boulloingne laquelle se doibt composer par le grand mayre en prenant cinq juges de lad. Seigneurie deulx des anciens de Brinickhauff et le reste auec les auantpartiers des aultres seigneuries.

Toutes Esmandes qui sadiugent en lad. Justice sur les subiects dud. Delle et sur tous les Estrangers appartiennent audict Delle mais celle de dix libures ou qui excedent soixante sols de quelles seigneuries qu'ilz soient ou Estrangers sont a lad. seigneurie seulle. Et les Esmandes qui sont adiugees sur subiects des autres Seigneuries retournent a leur seigneur.

La Seigneurie de Delle prend Encour annuellement et releue in fixo sur les grandes dixmes dud. Boulloingne cent et deux quartes ou mesures par moitié Espiault ou auoinne.

Appartient Encour a lad. Seigneurie oultre et par dessus les auantdittes cent et deux quartes ou mesures tous les Nouuaulx qui sont seront ou aduiendront aud. Boulloingne, fin finage et territoire d'icelle cest a dire qui se sement ou semeront dans des Esserts, aux bois ou ragies sur les communaulx ou dans quelques Etangs que l'on laisse en frische ou de quelques aultres lieux qui ne seront este par cy devant semes a l'exclusion de leurs aultres Seigneurs.

De plus lad. Seigneurie at vn Canton de riuiere sur le finage dud. Boulloingne ditte la riuiere de Champey qui se prend depuis le finage de Morvillars iusquez a celluy d'Allenjoye ressort de Montbeliard et s'admodie a qui plus.

Oultre plus lad. Seigneurie at aud. Boulloigne vne petite terre ditte la terre Girardot (1) qui consiste en quelques Euches

(1) A cette époque la terre Girardot se composait de « *Maison grange et establerie ou le dit Girardot faisoit sa residence, six*

champs et prels laquelle prouient du Leuant d. Srie de Morimont et at estee incorporee a la vendition de Granduillers a lad. Srie de Delle.

De la part de la Srie dud. Delle il y auoit tousiour aud. Bourongne deulx officiers commis scauoir vn grandmaire et vng sergent.

Les deffenses que l'on auait coustume faire annuellement deuant l'Eglise de Boulloingne par le grandmayre sont conformes a celles de la Ville de Delle. Vide folio 365.

Sensuivent les droicts et coustumes de la Justice dud. Boulloingne. Les auant partiers ont pour leurs gaiges chascun vn pot de vin.

Item quand deulx parties viennent en Justice pour une plaincte coullé ou pour une promesse non tenue. Il y a vne Esmande de soixante sols le seigneur en prend deux libures dix sols et la Justice dix sols.

Item quand deulx parties viennent à la Justice par vne requise ou par une main leuée il y a sept sols d'Esmande desquelles l'officier en tire trois sols la Justice deulx sols quattre deniers et la partie qui obtient la cause vn sol huict deniers.

Item quand vne partie est demande au droict et faict deffault sil ne trouue bonne excuse quand cest le demandeur a cause quil faict deffaut il y at soixante sol d'Esmande a payer comme dessus et quand le deffendeur faict deffault il y at quattre sols iusques a la troisiesme fois.

Item quand vne partie faict deffense pour quelque piece et L'aultre monte dessus sans main leuee et la partie se plainct il y at soixante sols d'Esmande pour le seigneur deulx libures six sols et la Justice dix sols.

Item quand vne partie at sentence de laquelle il se tient greué et en appelle pour passer l'appellation par deuant la Justice il y at deulx quartaulx de vin vn pour l'officier et l'autre pour la Justice.

Item quand l'appellation est passée demeure rier l'officier iusques a ce qu'il la porte au lieu de Delle au Baillifz et quand il la porte qu'il est acheval il doibt auoir pour sa journee quattre

---

liures Tournoises d'argent et lorsque les champs seroient tous en estat on en pourroit tirer de quattre quartes dauantage. 1667. Desclaration et Desconfrontation d'vne certaine terre appelez la terre Girardot. — Archives communales.

Digitized by Google

sols et ses despends iustes et raisonnable et quand il est a pied deulx sols et ses despends.

Item quand l'on commet vn tuteur ou curateur par la Justice pour qui que soit. Il y at deux quartaulx de vin vn pour l'officier et l'autre pour la Justice.

Et quand il vient vn Estranger pour repeter quelques debte et faict adiourne sa partie de gastguericht qui est en Justice extraordinaire la Justice at ses despens iustes et raisonnables Et Lofficier vn quartal de vin.

Item quand la Justice sorte dehors pour Esborner quand il y at six sepmaines que lon n'at point Esborner la Justice at vn quartal de vin et quand il y at moing de six sepmaines il y at pour chascune borne que Lon plante vne channe de vin.

La Justice de Boulloingne se faict de neufz Juges scauoir cinq de la seigneurie de Delle deulx des anciens de Brinnickhauff et des aultres hies aulx choix de Lofficier de Delle.

La Justice dud. Boulloingne s'ouure et se ferme par Lofficier dud. Delle et y faict toutes sortes de commandements et deffences.

Item quand vne partie obtient sa cause il fault que partie aduerse le paye auant sept nuicts ou il faut Esmande de soixante sols quand la partie se plainct.

Et quand cela se faict la partie reuient a la premiere Justice pour faire adiuger LEsmande et se faire rembourser ses missions.

Item vn tuteur ou curateur at pour ses gages tous les ans cinq sols Et s'il est employez dehors ses despens iustes et raisonnables.

Pour copie conforme,

A. Lablotier.

Digitized by Google

BIOGRAPHIE

La famille Rencker doit être originaire de la Suisse; ce qui paraît le prouver, c'est que l'orthographe est issue de la langue allemande helvétique : les vrais Allemands ne mettent pas de *c* devant le *k*.

Le grand-père de M. Rencker est né à Colmar le 20 novembre 1745; il devint procureur fiscal du prince de Deux-Ponts, seigneur de Ribeauvillé. La branche actuelle des rois de Bavière sort de cette famille.

La Révolution lui enleva son emploi et le chassa de Ribeauvillé; sous l'Empire, nous le trouvons notaire d'abord à Wintzenheim, puis à Colmar où il mourut en 1817.

Un de ses enfants, Frédéric-Jean-Baptiste Rencker, lui succéda dans sa charge; il fut expulsé de l'Alsace en 1870 sur son refus de servir le régime allemand; il renonça à poursuivre sa carrière en France et mourut à Dijon le 2 décembre 1882; le second, M. Marie-Antoine-Edouard Rencker, est né à Colmar le 24 décembre 1827, dans la maison qui a vu naître le poète Pfeffel.

Il fit des études solides au collège de Colmar; reçu bachelier es-lettres en 1845, il suivit les cours de droit à la Faculté de Strasbourg, de 1846 à 1849; il obtint le diplôme de licencié et se destina au notariat; à la mort de son père, en 1851, il n'avait pas l'âge requis pour lui succéder, et l'étude fut confiée à un intérimaire.

M. Rencker voyagea alors pendant deux années, il visita le midi de la France et séjourna quelque temps à Paris; en avril 1853, il prit l'étude du père à son compte.

Le notaire Rencker avait à Colmar la réputation de l'homme droit, juste, probe par excellence. Sa large intelligence et son activité le mirent bientôt au premier rang; les familles trouvèrent en lui un conseiller sûr et un ami dans les situations difficiles.

Ces qualités devaient le mettre en vue pour la direction des affaires communales; il entra au conseil municipal en 1855; aussi longtemps que l'Alsace resta française, M. Rencker fut réélu et figura le premier sur la liste.

Digitized by Google

Il fit honneur à son mandat et apporta aux délibérations de cette assemblée le même zèle qu'à ses devoirs professionnels. C'était l'époque de la transformation du vieux Colmar ; l'avenir de la cité exigeait des hommes de travail et d'initiative. M. Rencker fut de ce nombre. Il a élaboré les budgets pendant plusieurs années ; toutes les questions étaient traitées avec clarté et soutenues avec énergie ; ses collègues n'ignoraient pas que le rapporteur n'avait en vue que l'intérêt général, ils se rendaient volontiers à ses vues.

M. Rencker a épousé en septembre 1862 Mlle Julie Schirmer, de Huttenheim.

De ce mariage sont issus deux fils :

Frédéric-Jean-Baptiste Rencker, né le 14 avril 1863, actuellement avocat à Besançon ;

Paul-Eugène Rencker, né le 21 septembre 1869, qui a fait de brillantes études au lycée de Belfort, et qui suit depuis le mois de novembre dernier les cours de la Faculté de droit de Dijon.

Jusqu'en 1870, M. Rencker était heureux : entouré de l'affection de sa famille, utile à ses concitoyens, jouissant d'une fortune qui lui permettait l'indépendance ; poussé par son caractère à l'étude des lettres, ami des beaux-arts, sa vie promettait de s'écouler dans le calme de la ville natale.

La guerre éclata ; le 14 septembre les Allemands entrèrent à Colmar et imposèrent à la ville et aux habitants leurs énormes exigences.

Tous ses concitoyens ont admiré à cette époque la fermeté et le sang-froid de M. Rencker ; on peut dire qu'il était de permanence à l'hôtel de ville pour répondre aux difficultés de la situation. Sa clairvoyance dès le commencement des hostilités était remarquable ; après la bataille de Frœschwiller, dans une réunion où l'on discutait les questions du jour, M. Rencker écouta quelque temps, puis, les larmes aux yeux : Mes amis, dit-il, c'est fini, tout est perdu.

Aux élections du 8 février 1871, M. Rencker se trouva tout naturellement porté aux suffrages de ses concitoyens et il se rendit à Bordeaux en qualité de représentant du peuple. Il protesta contre l'annexion avec tous ses collègues d'Alsace et de Lorraine et donna sa démission de député.

La France n'oublia pas les services rendus avant et pendant la guerre ; le 2 novembre 1871, la Société de secours aux blessés

Digitized by Google

lui offrit la croix de bronze et le 29 octobre 1872, un décret du Président de la République le nomma Chevalier de la Légion d'honneur.

Quelques jours après, l'autorité allemande le releva officiellement de ses fonctions de notaire ; dans l'intérêt de ses compatriotes, il a voulu rester à son poste jusqu'au bout et lutter quand même.

M. Rencker songea dès lors à quitter Colmar, mais l'amour du sol natal était peut-être excessif et il croyait, comme bien d'autres, que le Traité de Francfort serait bientôt déchiré et que le Droit primerait la Force.

Toujours est-il qu'il ne transféra son domicile en France qu'en 1880 ; après avoir mis ordre à ses affaires en Alsace, il vint s'établir à Belfort.

Un grand changement, visible à ses amis, s'était produit en M. Rencker ; certainement il y avait toujours en lui l'urbanité de l'homme bien né ; sa conversation avait encore le même charme ; ses conseils étaient dictés par une grande expérience des affaires, mais il était devenu mélancolique.

A quoi songeait-il pendant ses longues promenades solitaires ? à Colmar, à l'Alsace.

Il avait pris une grave résolution ; il avait dit, en mettant le pied à Belfort, qu'il n'irait plus là-bas. Il a tenu parole, il n'y est retourné que deux fois pour rendre les derniers devoirs à des amis.

A Belfort, on n'est pas resté longtemps sans apprécier M. Rencker. Dès son arrivée, en novembre 1880, il fut nommé membre de la Société de protection des Alsaciens-Lorrains ; il entra dans la Société des Abris alsaciens. Il fut élu membre du Comité et ses collègues le nommèrent président.

Cette œuvre patriotique qui consiste à secourir les annexés que l'option chasse du pays natal, à loger à des prix très modérés les ouvriers, à s'occuper d'une école fondée en faveur des Alsaciens plaisait à M. Rencker ; il apportait à ses fonctions de président un dévouement à toute épreuve.

La Société d'Emulation, en le nommant membre de son Comité dans la réunion générale du 3 avril 1881, avait fait un heureux choix, l'instruction supérieure de M. Rencker et son amour pour les beaux-arts ont été utiles à la Société ; la bibliothèque de la ville a largement profité de ses libéralités.

Au mois de juillet 1881, une place devint vacante au bureau

Digitized by Google

d'administration du lycée. M. Rencker y fut appelé. Ce Conseil, dont le but principal est de s'occuper du bien-être des élèves, se souvient du concours actif qu'il lui a prêté ; sa longue expérience des affaires a été précieuse dans bien des circonstances.

En 1882, M. Rencker est nommé délégué cantonal pour la circonscription de Belfort ; le 1er janvier 1884, les palmes d'Officier d'Académie lui sont accordées pour services rendus à l'instruction publique.

Les élections du 4 mai 1884 l'appelèrent au Conseil municipal. Cette assemblée a assurément apprécié son caractère franc, honnête et loyale.

Récemment, en 1887, le Conseil départemental de l'instruction primaire l'a nommé président de la délégation du canton de Belfort. Il était, en outre, membre du Comité de patronage de l'école supérieure des filles, ainsi que de la Commission d'examen pour le certificat d'études primaires. Il faisait partie du Comité de la Société des Sauveteurs et était président de l'Alliance française, association nationale pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger.

Toutes ces fonctions, d'autres peut-être encore, le temps qu'il donnait à l'éducation de son plus jeune fils dont il s'était fait le maître-répétiteur, auraient pu remplir l'existence d'un homme et faire oublier les conséquences de l'Année terrible, mais le cœur était malade, M. Rencker en est mort.

Ce bon Français, cet homme de bien, s'est éteint à Belfort le 19 janvier 1888.

SCHIRMER.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Administration et liste des Sociétaires	5
Liste des Sociétés correspondantes	13
Rapport annuel du Président	15
Recueil de Dictons populaires	19
Histoire de Belfort	43
Bourogne ; Extrait d'un livre terrier	108
Biographie de M. Rencker	113

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLE

DE LA

SOCIÉTÉ BELFORTAINE

N° 9

1888—1

BELFOR

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPH

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

ADMINISTRATION

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

Le Général de division Gouverneur.
L'Administrateur du Territoire de Belfort.
Le Maire de Belfort.

COMITÉ D'ADMINISTRATION

MM. Parisot Louis, Président.
Schirmer, proviseur du Lycée, Vice-Président.
Ménétrez, avocat, Secrétaire.
Vuillaume, professeur, id.
Bardy Victor, docteur en médecine.
Viellard Léon, manufacturier.
Jundt, ingénieur en chef.
Bornèque Eugène, de Beaucourt.
Corbis Georges, docteur en médecine.
Baumann, professeur de dessin au Lycée.
Netzer, ancien professeur en retraite.
Pourchot, Maire de Chaux.
Touvet Charles, négociant.
Dubail-Roy, propriétaire.
Papuchon, commandant du génie.
Beck, Bibliothécaire-Trésorier.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Anatole de Barthélemy, à Paris.
Contejean, professeur à la Faculté des Sciences, à Poitiers.
Le général Munier, à Bayonne.
Henner, peintre, à Paris.
Scheurer-Kestner, sénateur.

Digitized by Google

MM. le Supérieur des Bénédictins, à Delle.
Cestre, conducteur de travaux, à Brisach.
Le docteur Faudel, à Colmar.
Bleicher, professeur à la Faculté de Nancy.

MEMBRES TITULAIRES

MM. Abt, pasteur à Belfort.
Ackermann, vétérinaire à Delle.
Audran, professeur au Lycée, à Belfort.
Bardot, propriétaire à Belfort.
Bardy Henri, pharmacien à Saint-Dié.
Bardy Victor, docteur en médecine à Belfort.
Baumann, professeur de dessin, id.
Beck, commandant en retraite, id.
Beck, bibliothécaire, id.
Beloux Abel, propriétaire, id.
Beloux Auguste, pharmacien, Giromagny.
Beltz, chef de division à la préfecture, Belfort.
Berger, sous-bibliothécaire à l'Institut, Paris.
Bernheim, propriétaire à Belfort.
Berthold, juge d'instruction, id.
Bertrand, vicaire, id.
Blanchot, ingénieur, id.
Bideaux, maire de Châtenois.
Blondé Victor, négociant à Belfort.
Bohl, rentier, id.
Boigeol Louis, maire de Giromagny.
Boigeol Charles, manufacturier, id.
Boigeol Jules, id. id.
Boigeol Fernand, id. id.
Bonnaymé, garde-mines à Belfort.
Bordes-Gesser, négociant, id.
Bornèque Eugène, manufacturier à Beaucourt.
Bourquard Célestin, propriétaire à Belfort.
Bourquard Célestin, secrétaire de Mairie, Belfort.
Bourquin, conducteur des ponts-et-chaussées, id.
Bretegnier, pasteur, id.
Brun Emile, négociant, id.
Brunhammer, régisseur, id.

Digitized by Google

MM. Bubendorff, docteur en médecine, Belfort.
Bumsel Jules, négociant, id.
Bury, id. id.

Cacheux, chef de section. id.
Callias, ingénieur, id.
Canet Alphonse, Directr du Comptoir d'Escompte, Belfort.
Carbillet, capitaine du génie, Belfort.
Chambeau, ingénieur à Valdoie.
Chapuis, négociant à Belfort.
Charpiot, directeur à Morvillars.
Charpentier-Page, ingénieur à Valdoie.
Chaudel, id. id.
Chavin-Collin, professeur au Lycée de Belfort.
Chevalier, négociant à Colmar.
Chiron, agent-voyer à Belfort.
Christen, commis-greffier, id.
Clavey Célestin, fabricant à Foussemagne.
Clémencet, professeur à l'Ecole normale de Belfort.
Collignon, adjudant d'artillerie, Belfort.
Collin, comptable, Valdoie.
Comte-Cogno, propriétaire à Belfort.
Corbis, docteur en médecine, id.
Cordier, architecte, id.
Corré Georges, professeur, id.
Cuenin, Directeur des Ecoles, id.

Danzas, négociant à Delle.
Dardar, id. Belfort.
Dauphin, ancien juge de paix, Belfort.
Delsart, pharmacien, id.
Devantoy, propriétaire, id.
Devillers, lithographe, id.
Didier, négociant, id.
Diény, secrétaire général à Besançon.
Dirand, géomètre à Ronchamp.
Dirassen Emile, Belfort.
Dolbeau, propriétaire, Belfort.
Donzé, id. id.
Dubail-Roy, id. id.
Dumas, officier supérieur en retraite, Belfort.
Dupont, propriétaire, id.

Digitized by Google

MM. Duvernoy, docteur en médecine, Belfort.
Eissen, manufacturier à Valentigney.
Ehringer, dentiste à Belfort.
Engelspach, professeur au Lycée de Belfort.
Elliot, ingénieur à Ronchamp.
Felber, Directeur des Ecoles à Belfort.
Flamant, Directeur de l'Enseignement, Belfort.
Fleischhauer, droguiste, Colmar.
Fleury de la Hussinière, architecte, Belfort.
Foltz, conducteur des ponts-et-chaussées, Belfort.
Fournier, ancien juge, Belfort.
Fournier, rentier, id.
Fournier, professeur à Epinal.
Freléchon,
Fréry, sénateur, Belfort.
Fritsch-Lang, propriétaire, Belfort.
Gallet Auguste. instituteur, id.
Garnache, agent d'assurances, Belfort.
Gasser, docteur en médecine, Chagny.
Gasser, pharmacien à Masevaux.
Géant, professeur, Belfort.
Géant, propriétaire, id.
Geiger, architecte, id.
Genot, propriétaire, id.
Genty, architecte, id.
George, juge, id.
Georgino, ancien pharmacien, Colmar.
Girard, maire de Montreux-Château.
Gilardoni, propriétaire, Altkirch.
Goffinet, négociant, Belfort.
Goumoëns (de), directeur à Ronchamp.
Grosborne, négociant, Belfort.
Grosjean, ancien député, Montbéliard.
Gromier, docteur en médecine, Delle.
Grünfelder, professeur au Lycée de Belfort.
Grunfelder, agent d'affaires, id.
Geist, négociant, id.
Guthmann, entrepreneur, id.
Haas Joseph, banquier, id.
Hantz-Nass, ancien maire de Réchésy.

Digitized by Google

MM. Hattich. relieur. Belfort.
Herzog, manufacturier, Logelbach.
Hozatte. Directeur des Ecoles, Belfort.
Houbre Léon, ingénieur, id.
Huguelin, propriétaire à Altkirch.
Humbert, inspecteur de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur. Belfort.
Hummel, docteur en médecine, Colmar.
Huntzbuchler, propriétaire, Belfort.

Jenny, percepteur à Giromagny.
Jundt, ingénieur en chef, Belfort.

Japy Adolphe, manufacturier, Beaucourt.
Japy Gaston, id. id.
Joachim Camille, négociant, Belfort.
Joachim Joseph, id. id.
Jourdain, propriétaire à Altkirch.
Juif-Conrad, négociant. Belfort.
Julliard, avocat, id.
Juvigny (de), id. id.

Katterlé, négociant. id.
Kauffmann, propriétaire, id.
Keller Emile, id.
Keller Jean, id.
Keller, rentier, id.
Koch, manufacturier à Rougegoutte.
Kœchlin, id. Belfort.
Kœhler, ingénieur, id.
Krœll Louis, pharmacien, Belfort.
Kuntz, sous-intendant, id.
Kubler, directeur du musée, Altkirch.

Lablotier fils, Bourogne.
Lapostolest, ancien avoué, Belfort.
Lapostolest, maître d'hôtel, id.
Lachiche fils, coiffeur, id.
Lacreuse, vicaire, id.
Laroyenne, négociant, id.
Lauxerois, id. id.
Lebègue, prefesseur, id.
Lebleu Xavier, négociant, id.
Lehmann, avocat, id.

Digitized by Google

MM. Lehmann, négociant, Belfort.
Lehmann, id. id.
Lehmann, id. id.
Lehmann-Sée, banquier, id.
Lesmann, propriétaire à Roppe.
Lévy Michel, négociant, Belfort.
Loth, directeur à Valdoie.

Mackler, docteur en médecine, Colmar.
Maillard, propriétaire à Belfort.
Marchal, professeur au Lycée, Belfort.
Maré, capitaine des pompiers, id.
Mathieu, employé d'octroi, id.
Marzloff, président du tribunal, id.
Martzloff, maître d'hôtel, id.
Martz, procureur de la République, Belfort.
Ménétrez, avocat, id.
Menétrez, docteur en médecine, id.
Mercelat, conducteur des ponts-et-chaussées, Belfort.
Mercier, instituteur à Bavilliers.
Merle, propriétaire, Belfort.
Mercky, opticien, id.
Mérot, percepteur à Seurre.
Meyer, clerc de notaire, Belfort.
Metz-Juteau, négociant, id.
Molck, docteur en médecine, Colmar.
Moret, géomètre à Ronchamp.
Morlot, propriétaire à Belfort.
Mourgeon, inspecteur des forêts, Belfort.
Muller-Colasson, propriétaire, id.
Muller, vétérinaire, id.
Muller, notaire, id.
Mugnier, professeur au Lycée, id.
Munerot, id. id.

Netzer, ancien id. id.
Nicot, relieur, id.
Noblat, curé, id.

Olivier, ancien juge de paix, id.

Page, propriétaire, id.
Pagnard, agent-voyer, Besançon.
Papuchon, commandant du génie, Belfort.

Digitized by Google

MM. Parisot, propriétaire, Belfort.
Pélot, imprimeur, id.
Pélot, libraire, id.
Pernelle, photographe, id.
Petitjean, entrepreneur, id.
Petit-Jean, docteur en médecine, id.
Picard Alfred, négociant, id.
Picard Gustave, id. id.
Pélisson. id. id.
Petitclerc, Directeur du musée, Vesoul.
Poisat, architecte, Delle.
Poly, archéologue, Paris.
Porterat, agent de la Compagnie de l'Est, Meaux.
Pourchot, maire de Chaux.
Pourchot fils, id.

Quiquerez, négociant, Belfort.

Ratte, inspecteur d'assurance, Belfort.
Renault, agent d'affaires, id.
Rey, préposé en chef de l'octroi, id.
Ricklin, rentier, id.
Rieber, avoué, Colmar.
Rœsch, receveur du télégraphe, Belfort.
Romond, avoué, id.
Romond, greffier au tribunal de commerce, Belfort.
Rossigneux, lieutenant-colonel d'artillerie, Besançon.
Roy, juge de paix, Belfort.
Rueff Abraham, négociant, Belfort.

Saglio Emile, propriétaire, id.
Saglio Florent, rentier, Paris.
Schelle, capitaine des douanes, Belfort.
Saugier, directeur à Morvillars.
Scherrer, commissionnaire, Belfort.
Scheurer-Sahler, manufacturier à Lure.
Schlatter, pharmacien, Belfort.
Schlumberger, ingénieur, id.
Schirmer, proviseur du Lycée de Belfort.
Schirr, professeur à Lachapelle.
Schmidt, brasseur, Belfort.
Schmidt, libraire, id.
Senglé, conducteur, Belfort.

Digitized by Google

MM. Simon, pharmacien, Belfort.
Stehelin, préfet à Nancy.
Spindler, manufacturier à Plancher-les-Mines.
Spitzmuller, imprimeur, Belfort.
Spitzmuller Georges, rédacteur au *Ralliement*, Belfort.
Stractman, entrepreneur, Belfort.
Strasser, instituteur, id.

Taboureau. greffier, id.
Tagant, propriétaire, id.
Thiault, avocat, id.
Thiault Michel, avocat, id.
Thomas, professeur au Lycée, Belfort.
Thuriot, pharmacien, id.
Tisserand, architecte, id.
Tournesac, entrepreneur, id.
Touvet, négociant, id.
Tresch, agent-voyer, id.
Triponé Adolphe, négociant, id.
Triponé Arsène, conducteur, id.
Triponé Emile, négociant, Paris.
Trouillet, contrôleur des douanes, Epinal.
Truchy, professeur, Belfort.

Vallet Charles, négociant, id.
Vaurs Antoine, propriétaire, id.
Vautherin, docteur en médecine, id.
Verny, contrôleur des douanes, id.
Viellard Félix, rentier, id.
Viellard Léon, manufacturier, Morvillars.
Viellard Armand, député, Paris.
Vital père, conducteur des ponts-et-chaussées, Belfort.
Vital fils, agent-voyer, Giromagny.
Voiland, conducteur des ponts-et-chaussées, Belfort.
Vœllequin, greffier, Belfort.
Vuidard, notaire, id.
Vuillaume, professeur, Belfort.

Walser Ferdinand, négociant, Belfort.
Walser Xavier, id. id.

Digitized by Google

MM. Winckel, manufacturier, Rougemont.
Wœlflin, ancien notaire, Nancy.
Zanta, professeur à Belfort.
Zœpffel, conseiller de préfecture à Nancy.
Zeller, instituteur à Belfort.

SOCIÉTÉS SAVANTES CORRESPONDANTES

Société nationale des Antiquaires de France.
Société industrielle de Mulhouse.
Société d'Histoire naturelle de Colmar.
Société d'Emulation de Montbéliard.
Société d'Emulation du Doubs.
Société d'Histoire naturelle de Toulouse.
Académie du Gard.
Société d'Emulation du Jura.
Société jurassienne d'Emulation de Porrentruy.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'Eure.
Société philomatique de Saint-Dié.
Société de Médecine de Besançon.
Académie de Besançon.
Société des Arts et des Sciences de Vitry-le-François.
Société des Sciences et des Arts de la Haute-Saône.
Société nationale académique de Cherbourg.
Société des Sciences et des Arts agricoles du Havre.
Société des Archives historiques de l'Aunis et de la Saintonge.
Musée Guimet à Paris.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.
Bulletin des Antiquités africaines à Oran.
Société de Statistique de l'Isère.
Société des Sciences historiques de l'Yonne.
Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de Beaune.
Société nationale d'Agriculture d'Angers.
Société d'Agriculture, Industrie et Sciences de la Loire.
Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.
Société académique de Laon.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.
Société d'Archéologie et de Statistique de Valence.

Digitized by Google

Société d'Histoire naturelle de la Rochelle.
Smithsonia Institution à Washington.
Société des Antiquaires de Picardie.
Académie de Nîmes.
Académie Stanislas à Nancy.
Société des Sciences, Lettres et Arts des Alpes-Maritimes.
Académie de Dijon.
Société historique et archéologique de Langres.
Société philomatique de Paris.
Société d'Anthropologie de Paris.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
Le Polybiblion.
Société archéologique de Lyon.
Société archéologique de Toulon.

Digitized by Google

RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Je voudrais, comme les années précédentes, vous parler de nos collections, de leur agrandissement, de leur classement, mais je craindrais de tomber dans des redites, je serais obligé de vous dire que c'est toujours la place qui nous manque ; comme il n'est pas en notre pouvoir de changer les choses, je m'abstiendrai.

Il est cependant un point sur lequel j'insisterai : c'est l'accroissement de notre bibliothèque ; là nous pouvons encore loger nos dons et nos acquisitions qui, cette année, ont marqué par leur nombre et leur importance. En 1888, nous avons augmenté nos collections de plus de 700 volumes, ce qui fait que le catalogue que nous avons publié l'année dernière est déjà bien incomplet et que bientôt nous serons dans la nécessité de faire imprimer un supplément.

Mme Morlot nous a fait don d'une importante série de la *Revue des Deux-Mondes* de 1860 à 1870. Cette année, nous avons trouvé à compléter cette revue, ce qui nous permet d'offrir aux lecteurs toutes les années depuis 1860 jusqu'à ce jour. Nous avons également pu acquérir la collection complète de la *Nature,* ce journal de sciences si intéressant. D'un autre côté, nous avons reçu de nos Sociétés correspondantes leurs mémoires qui nous donnent un aperçu du mouvement intellectuel des Sociétés savantes de France ; nous leur donnons en échange notre bulletin qui n'est pas très volumineux, mais cette année nous avons pu distribuer un ouvrage dû au docteur Muston, qui, par suite d'une erreur, a été tiré en trop petit nombre pour que tous nos membres associés puissent le recevoir. La famille en a fait tous les frais et cela n'a rien coûté à la Société. Nous avons témoigné de notre reconnaissance à la mémoire de l'auteur auquel il n'a pas été donné de mettre la dernière main à son travail qui n'en est pas moins très intéressant. C'est sur les indications de la famille que la distribution a été faite.

M. Papuchon, l'un de nos associés, a publié un très beau travail sur l'histoire de Belfort. Qu'il nous soit permis de lui

Digitized by Google

adresser ici nos plus sincères remerciements. Cet ouvrage a nécessité des frais d'impression assez considérables et votre comité vous fera des propositions pour arriver à payer ces frais sans suspendre la publication annuelle de notre bulletin qui n'attend qu'une solution pour être livré à l'imprimeur. Déjà plus de 150 pages sont prêtes : elles comprennent un article nécrologique sur le docteur Muston ; une étude sur les ruines romaines de nos environs, de M. Corbis, et plusieurs écrits qui concernent l'histoire de notre ville.

Notre bibliothèque populaire jouit toujours du même succès ; elle a une clientèle nombreuse et suivie ; nous avons en tout temps au moins 300 volumes en lecture, mais les livres s'usent et nous avons décidé que ceux qui traitent d'histoire, de géographie, de sciences et de littérature seraient seuls remplacés, et que pour les romans, nous serions plus difficiles dans leur choix.

Pour en finir avec nos collections, je dois vous parler de deux nouvelles vitrines que nous avons fait faire : l'une pour y loger nos collections de coquilles terrestres et l'autre pour mettre à l'abri des insectes destructeurs une paire de paons qui nous a été donnée par M. Gschwindt. Nous avons encore organisé plusieurs cadres pour les papillons et les insectes, et, de plus, une collection de fossiles du sinémurien de M. Scheurer-Sahler.

Je profite de l'occasion pour faire appel à tous les travailleurs : ils trouveront toujours asile dans notre bulletin ; nous pourrons faire ainsi connaître les résultats de leurs recherches. Déjà nous avons été entendus : l'histoire du pays a été pour quelques-uns d'entre eux l'objet de leurs travaux ; mais il reste quelques points dans le vague qui peuvent être élucidés, et notre histoire locale y gagnera. Je suis persuadé qu'on trouvera de quoi fournir à nos bulletins de l'avenir ; ce serait une bonne fortune pour notre Société.

Avant de terminer ce rapport et de laisser la parole à notre trésorier, je dois vous parler des vides sensibles que la mort a faits dans nos rangs.

L'un de nos membres honoraires les plus anciens, M. le docteur Muston, nous a été enlevé au mois de juillet par une affection douloureuse qui l'a retenu paralysé pendant plus de vingt ans, ce qui ne l'a pas empêché de publier plusieurs volumes sur les recherches et observations qu'il a pu faire dans le pays.

Digitized by Google

Nous avons encore perdu M. Talon, un des membres de notre comité. C'était un chercheur et un travailleur qui laisse un grand vide parmi nous. Enfin nous avons encore à regretter la mort de plusieurs de nos sociétaires, MM. Himmelspach, Cusin, Chardoillet, Lollier. Monin-Japy et Houbre. Malgré les pertes que je viens d'énumérer, nous comptons encore 286 membres participants ; les vides ont été comblés par les nouveaux adhérents que nous avons obtenus.

Messieurs, je viens de vous faire connaître le résumé de nos travaux de l'année ; vous pourrez juger si notre Société est en voie de progrès. La situation est prospère ; j'espère que cela continuera, grâce au désir que nous avons de contribuer pour notre part aux progrès de la science. Pour cela, n'étant ni une coterie ni une secte, nous ouvrons la porte à tous les amateurs, leur laissant leurs croyances quelles qu'elles soient et le droit d'émettre leur opinion librement. Ce sera notre sauvegarde dans l'avenir, comme cela a été notre force dans le passé.

L. Parisot.

Digitized by Google

BIOGRAPHIE

LE DOCTEUR MUSTON

Le docteur Muston naquit à Sion, dans le Valais, le 10 avril 1818. Il fit de fortes études qu'il couronna en obtenant à Paris successivement le diplôme de bachelier ès-lettres et le baccalauréat ès-sciences. L'étude des sciences médicales a toujours eu pour lui un attrait spécial; il eut le bonheur, jeune encore, de fréquenter la société de savants qui se réunissaient à Sion et il fut admis dans l'intimité du chanoine Rion; il eut la bonne fortune d'assister à toutes les discussions qui ont été soulevées à propos de la question glacière d'où est sortie la théorie qui en a été la conséquence et qui a été adoptée définitivement à Neufchâtel.

Ses brillantes études médicales le firent admettre interne des hôpitaux en 1842. En 1846, il obtint le diplôme de docteur en médecine de la Faculté de Paris.

Une place de médecin-adjoint à l'asile des aliénés des Chartreux de Dijon étant devenue vacante, il fut nommé et resta titulaire une année au bout de laquelle il vint occuper à Beaucourt, la place de médecin des ouvriers des établissements industriels de MM. Japy frères. Il y resta dix ans. C'est pendant cette période qu'il contracta un premier mariage avec une demoiselle Japy dont il eut deux enfants, un garçon et une fille.

En 1855, le choléra éclata dans cette grande population ouvrière et y fit les ravages dont on se rappelle encore dans le pays. C'était une occasion pour le docteur Muston, qui ne la laissa pas échapper, d'exercer son ministère avec un entier dévouement. Doué d'une vive intelligence, d'un savoir profond et d'un diagnostic sûr, il mit tout en œuvre pour secourir ceux qui étaient atteints dans cette malheureuse population ouvrière; aussi il vit bientôt sa santé s'altérer à la suite des fatigues

Digitized by Google

inouïs qu'on parvint à lui conserver sa jambe. C'est à la suite de cette épidémie qu'il écrivit les articles sur le choléra et la fièvre typhoïde, articles qui ont paru dans les journaux spéciaux.

Souffrant des suites de la maladie qu'il avait contractée dans l'exercice de ses fonctions, éprouvé par la rudesse du climat de Beaucourt, il dut quitter la médecine en 1857, pour se consacrer entièrement à l'industrie. Malgré ses nombreusses occupations comme médecin et plus tard comme industriel, il trouva le temps de s'occuper de la fondation de la Société médicale en réunissant autour de lui le plus grand nombre de ses confrères, en leur adjoignant dans la suite tous ceux qui s'occupaient de travaux scientifiques ou qui s'y intéressaient pour fonder la Société d'Emulation et le musée de Montbéliard. On connaît la prospérité de cette Société et les immenses services qu'elle a rendus par ses travaux scientifiques et historiques et par la réunion de tous les objets qu'elle a su conserver à la science et à l'archéologie.

Tout en s'occupant de la Société, il ne négligeait pas le bien-être et les intérêts moraux des ouvriers ; il créa successivement les Sociétés de Secours mutuels de Beaucourt et de Badevel dont il fut le président pendant de longues années ; elles n'ont pas cessé d'être prospères et aujourd'hui on sait à quel degré de prospérité elles sont arrivées.

La création d'une bibliothèque populaire destinée aux ouvriers est encore son œuvre ; par ses soins, les lecteurs ont eu à leur disposition un grand choix de bons livres. Toutes ces œuvres philanthropiques ont rendu ou rendent encore de nombreux services.

Dans l'intervalle, de nombreux malheurs domestiques étaient venus l'atteindre ; la maladie de sa femme puis sa mort ont été pour lui une épreuve douloureuse qu'il supporta avec résignation et courage. Il profita de sa situation pour étudier à fond son industrie et il publia sur l'horlogerie des montagnes du Jura un ouvrage dans lequel il fit connaître dans tous ses détails la fabrication des montres et des pendules, ce qui ne l'empêcha pas de s'occuper d'histoire naturelle et de faire imprimer le résultat de ses recherches ; c'est de cette époque que datent les nombreux articles sur la géologie, l'anthropologie et l'histoire qui ont paru dans diverses revues ; il publia aussi sa relation sur les schistes à poissons de Froidefontaine dans les mémoires de la Société de Porrentruy.

Digitized by Google

En 1863, il épousa en secondes noces Mlle Bornèque, de Beaucourt, dont il eut un fils; mais bientôt le mal dont il souffrait fit de nouveaux progrès et il fut obligé de quitter l'industrie. En 1867, il était à Paris; c'est là qu'il fut frappé d'une attaque de paralysie qui lui enleva l'usage de ses membres pendant plus de vingt ans: la tête seule restait avec toute son intelligence et son besoin d'activité. Depuis lors, nous l'avons vu entouré de ses livres et de ses cahiers, travaillant à différents ouvrages, n'ayant d'autres distractions à ses douleurs que d'aller visiter les lieux qui l'intéressaient, les grottes ou les abris sous roche, et de former cette belle collection archéologique, fruit des nombreuses fouilles qu'il avait faites dans les lieux qu'il avait visités.

Deux importants ouvrages qui ont paru successivement lui ont valu deux médailles de la Société française d'Encouragement au bien. L'un, en trois volumes, est l'*Histoire d'un village* (Beaucourt) : le premier volume est consacré à l'histoire du village depuis les âges préhistoriques jusqu'à nos jours; le deuxième renferme l'histoire industrielle de Beaucourt, ou plutôt de la famille Japy, de la fin du XVIIIe siècle jusqu'au développement que chacun connaît; le troisième ou supplément renferme toutes les preuves à l'appui et toutes les archives dont il s'est servi.

Dans le second ouvrage ayant pour titre : *Le Préhistorique dans le pays de Montbéliard,* l'auteur décrit avec soin toutes les découvertes qui ont été faites par lui et par d'autres dans le pays. Enfin, le docteur Muston a laissé un ouvrage posthume qu'il n'avait pas eu le temps d'éditer: il vient de paraître sous les auspices de notre Société et il a pour titre : *Le Pays du froid.* Il a été imprimé sans que l'auteur y ait mis la dernière main; nous n'avons rien voulu y changer. C'est l'histoire de la théorie glacière appliquée plus particulièrement aux montagnes des Vosges. Notre Société a voulu rendre un hommage mérité à l'auteur, qu'elle avait nommé membre honoraire, en publiant ses dernières œuvres.

Tel a été l'homme dont j'ai essayé de vous raconter la vie, vie toute de dévouement à ses semblables, vie entièrement consacrée aux études scientifiques, même sur le lit de douleur sur lequel il a été retenu pendant de si longues années, toujours patient, toujours résigné, entouré des soins dévoués de Mme Muston qui a été sa providence pendant son séjour sur cette

Digitized by Google

terre qu'il a quittée le 29 juillet dernier, travaillant encore à son dernier ouvrage. Il n'a été encouragé que par une Société qui l'avait fait l'un de ses lauréats. Trop modeste, il n'a jamais voulu demander à l'Etat la moindre faveur. Notre Société, connaissant cette longue vie de labeur, avait sollicité pour lui les palmes académiques, persuadé qu'elles étaient largement méritées : son bagage scientiqfiue était peut-être trop lourd pour cette distinction, son ombre seule en a profité. Il est mort en donnant une dernière pensée d'adieu à ses amis qui s'honorent de ce précieux souvenir.

L. Parisot.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LES ÉTABLISSEMENTS GALLO-ROMAINS

DE BELFORT ET DE SES ENVIRONS

Le but que je me propose dans ce petit travail, c'est de relever les erreurs où sont tombées toutes les personnes qui ont essayé d'écrire l'histoire des différents établissements de l'époque gallo-romaine qu'on rencontre à Belfort et dans ses environs. L'erreur de ces personnes se justifie jusqu'à un certain point, en ce sens que ne connaissant absolument pas le pays ou du moins imparfaitement, elles ont accepté lels quels les légendes, les récits plus ou moins exacts, mais toujours grossis et souvent erronés qu'on leur faisait.

Je vais, en conséquence, faire connaître les établissements gallo-romains qu'on rencontre à Belfort et dans ses environs; je vais les décrire, en donner le plan, dire quelle fut leur destination et prouver que les ruines fort modestes et fort restreintes qu'on rencontre au faubourg des Vosges ne sont pas, comme on l'a écrit, celles de la prétendue ville de Brasse qui n'a jamais existé. Je prouverai que les ruines d'Offemont ne sont nullement celles d'une villa, mais bien celles d'un poste militaire imporant ayant eu sous ses ordres d'autres postes militaires de moindre importance; que les ruines du faubourg des Vosges sont celles d'une *mansio* et que, par conséquent, la route de Montbéliard à Giromagny est nécessairement la voie romaine venant de Mandeure, les *mansiones* étant toujours placées sur le bord des routes principales.

Les articles porteront sur la prétendue ville de Brasse; sur

Digitized by Google

La ville de Brasse n'a jamais existé.

Les anciens habitants de Belfort, s'appuyant sur l'existence de fondations situées au faubourg des Vosges et sur lesquelles s'élevait un établissement gallo-romain, comme je le dirai plus loin, ont créé la légende d'une ville antique à laquelle ils ont donné le nom de Brasse et celui de Brassans à ses habitants. Cette ville qui, suivant leur opinion, occupait sur une grande étendue tous les terrains environnant le cimetière, n'a jamais existé, comme je vais le démontrer.

Un fait qu'on ne peut révoquer en doute et qui, pour moi, est une maxime en archéologie, c'est qu'on trouve toujours des témoins irrécusables d'une construction qui a disparu, et cela quel que soit le temps qui s'est écoulé depuis sa disparition. Ces témoins sont les fondations des maisons, des murs, les débris de tuiles, de poteries et toutes choses que les âges sont impuissants à faire disparaître, dût même le terrain être livré, de temps immémorial, à la culture, à une exploitation quelconque. Or, dans la plaine qui s'étend de Belfort au Valdoie et que nul ne connaît mieux que moi, j'en ai la conviction, on ne rencontre, à l'exception, bien entendu, des substructions citées plus haut, que le terrain primitif, naturel, c'est-à-dire une couche d'humus d'environ trente à quarante centimètres reposant sur du sable pur.

Depuis dix ans que les constructions ont pris à Belfort un très grand développement; que le faubourg des Vosges, qui n'avait jadis qu'une seule maison, a pris l'extension que l'on sait, on a fouillé avec rage le terrain, et pour élever des maisons et pour extraire du sable. Eh bien ! je déclare que les ouvriers, que je visitais tous les jours, n'ont jamais mis à découvert une seule construction ancienne ; ils n'ont jamais rien trouvé que le sol naturel, c'est-à-dire de la terre et du sable. Et cependant les fouilles ont été faites sur toute la plaine qui s'étend des chènevières de Brasse au Valdoie, y compris les vastes usines Dollfus, Kœchlin et Société alsacienne.

M. Liblin, dans son ouvrage *Belfort et son Territoire,* dit, à propos de Belfort : « L'histoire de Belfort est étroitement liée à celle de Brace, localité qui a disparu au XIIIe siècle et dont divers historiens ont nié l'existence. Nous considérons cette localité comme le berceau de la ville moderne et nous lui consacrons plus loin une notice spéciale. »

Digitized by Google

L'abbé Descharrières prétend, lui, que c'est Cravanche qui est le berceau de Belfort. Qui a raison ? Aucun ; car les deux sont dans l'erreur. Voilà donc, d'après M. Liblin, une localité d'une certaine importance qui a disparu au XIIIe siècle, c'est-à-dire depuis un temps relativement très court eu égard au temps qui s'est écoulé depuis la destruction de l'établissement gallo-romain du faubourg des Vosges dont on trouve encore très bien les vestiges à fleur de terre, et qui n'a laissé, cette localité, absolument aucune trace palpable, aucun témoin de son existence niée avec raison par tous les écrivains sérieux qui se sont occupés de l'histoire de Belfort. Il a donc fallu pour cela enlever, avec un soin tout minutieux, sur une vaste étendue, tous les débris et tous les restes d'une ville, les transporter on ne sait où, en faire un dépôt dans un endroit qu'on ne connaît pas et cela au point qu'aujourd'hui on ne trouve plus que le sol naturel, primitif. Est-ce admissible ? Evidemment non.

M. Liblin, pour prouver l'existence de Brasse qu'il écrit Brace, s'appuie sur une charte où l'on voit parmi les témoins un *Wilhelmus villicus bracelis,* qu'il traduit par « Guillaume, maire de Brace ». S'il avait été reellement maire de Brace, on aurait dit, il me semble, *Wilhelmus major bracelis,* et non pas *villicus,* qui veut dire intendant d'une ferme. Dans tous les cas, *bracelis,* en admettant que ce fut une cité d'une certaine importance ou tout au moins un village, ne devait avoir aucun rapport avec la ville supposée de Brasse, car alors on aurait écrit *brasselis,* Brasse s'étant toujours écrit avec deux *s*. Ce Guillaume n'était donc probablement que l'intendant d'une ferme nommée *bracelis,* laquelle était située en un point fort éloigné de Belfort, étant admise. bien entendu, l'existence de cette ferme. Le mot *bracelis* pouvait tout aussi bien désigner une profession - le mot *villicus* semblerait l'indiquer — être un mot, un qualificatif, une expression quelconque ayant cours dans la langue de l'époque et dont nous ne connaissons pas le sens.

On trouve aux environs de Belfort les restes incontestables de cinq établissements datant de l'époque gallo-romaine, savoir : Belfort, Cravanche, Offemont, Danjoutin et Bavilliers. Par leur emplacement, il est facile de déterminer quelle fut leur destination : c'était à Belfort une *mansio* ou hôtellerie-gîte d'étape ; à Cravanche, Offemont, Danjoutin et Bavilliers des *præsidium* ou postes militaires.

Ces postes militaires formaient, ainsi qu'on peut le voir en

Digitized by Google

jetant un coup d'œil sur la carte, un quadrilatère coupé dans son grand axe par la voie romaine venant de Mandeure. La *mansio* était placée sur la voie à une distance à peu près égale de Cravanche et d'Offemont au faubourg des Vosges.

La « mansio » de Belfort ou hôtellerie-gîte d'étape.

En partant de l'axe de la rue de Strasbourg du faubourg des Vosges, en se dirigeant vers le Valdoie, on trouve à quatre-vingts mètres les fondations d'un établissement gallo-romain situées à gauche de la route et à environ trente à quarante mètres dans les prés. Les fouilles pratiquées pour les constructions élevées aujourd'hui sur une partie de cet établissement et celles que j'ai exécutées moi-même m'ont permis de déterminer la direction et l'étendue des fondations dont j'ai pu lever exactement le plan que je donne à la fin de l'article.

Cet établissement se composait d'un corps de logis faisant face à la route et d'écuries, remises, dépendances. Le corps de logis comprenait huit salles de dimensions différentes. A l'angle de l'une d'elles, on a découvert un petit caveau dans le fond duquel reposait un squelette présentant cette particularité qu'il avait dû être enterré sur le ventre, la face reposant sur la terre. D'après les renseignements que j'ai pu recueillir, le squelette avait dû appartenir à un homme de forte taille ; il n'était accompagné d'aucun objet. Ce caveau, qui a été découvert par le plus grand des hasards en enfonçant un pieu qui est tombé dans le vide, était muré avec des briques ordinaires n'ayant rien des briques de l'époque romaine, d'où je conclus qu'il ne date pas de l'époque de la *mansio* et qu'il a dû être placé en cet endroit pour des raisons difficiles à connaître et à une époque difficile aussi à préciser. Je n'émettrai à cet égard aucune opinion et je me garderai bien de dire que ce caveau date peut-être de la guerre de Trente ans. Je pourrais me tromper. En tout cas, il ne doit pas être de l'époque de la *mansio,* car dans cette hypothèse il aurait été bien certainement construit en ciment et non en briques.

En creusant les fondations pour la construction d'une écurie, on a mis à découvert une salle dont l'aire, en contre-bas d'au moins un mètre de la route, est cimentée ; la salle qui lui fait

Digitized by Google

suite est également cimentée et dans les mêmes conditions comme niveau. Le propriétaire a profité de cette circonstance pour la transformer en fosse à fumier. Ainsi voilà des salles qui étaient peut-être réservées à des personnes d'un rang élevé et qui sont aujourd'hui transformées, l'une en écurie et l'autre en fosse à fumier : triste retour des choses d'ici-bas. Dans la salle sur laquelle est élevée l'écurie existe une espèce d'enfoncement indiquant assez clairement que là avait dû être un placard ménagé dans l'épaisseur du mur. J'ai dit que l'aire de ces salles, toutes les autres étant dans les mêmes conditions, est en contrebas de la route d'au moins un mètre, ce qui indique que cette route, qui n'est autre que l'ancienne voie romaine, a été considérablement exhaussée, la *mansio* ayant certainement été mise au niveau de la chaussée d'alors. La route de Montbéliard à Giromagny est donc bien la voie romaine venant de Mandeure, l'existence de la *mansio,* ce genre d'établissement toujours placé sur les voies principales, ne faisant plus aucun doute à ce sujet. Le problème est donc résolu.

La petite salle faisant suite à la salle transformée en fosse à fumier et qui, elle aussi, aura la même destination, a présenté une particularité qui m'a fort intrigué. En exécutant les fouilles, un de mes ouvriers a fait sauter un fragment de ciment à peine recouvert d'une couche de terre de dix centimètres. Je fis de suite enlever la faible couche de terre, déblayer le terrain, opération qui eut pour résultat de mettre à jour une large surface rugueuse, cet aspect que prend une coulée de ciment qu'on n'a pas polie ; tout cela ne pouvait être un plancher. Je fis enlever cette couche de ciment, et quelle ne fut pas ma surprise de trouver dessous un beau dallage fait avec cette pierre blanche connue à Belfort sous le nom de patate. Une des dalles mesurait quatre-vingt-dix centimètres de long sur cinquante-cinq de large et huit d'épaisseur (1). Je crus tout naturellement que j'étais en présence d'un caveau rempli d'objets plus ou moins précieux ; ce fut, du reste, aussi l'idée qu'eurent les personnes

Digitized by Google

présentes. Je fis enlever les dalles ; elles reposaient sur une couche de ciment formé de chaux et de tuiles pilées, cette espèce de ciment dont Vitruve donne la composition et dont il recommande l'emploi pour les lieux humides. Cette couche enlevée, j'en trouvai une seconde, puis une troisième, une quatrième, une cinquième, enfin une sixième qui, perforée avec une barre à mine, me donna quoi ? une source de purin provenant de la fosse à fumier. Toutes ces couches formaient une masse de soixante-dix centimètres d'épaisseur. A mon grand désappointement, ce n'était pas un caveau comme il m'avait été permis de le croire un moment. Quelle pouvait donc bien avoir été la destination de cette masse de ciment formée de couches successives ? Je n'en sais rien et ne veux point chercher à expliquer un fait dont d'autres personnes plus compétentes que moi en archéologie pourraient peut-être donner la solution. On a peine à comprendre qu'une couche de ciment recouverte de quelques centimètres de terre et dont les bords faisaient en certains endroits saillie à travers le gazon ait pu rester inaperçue pendant une longue série de siècles.

Du corps de logis partait, parallèlement à la route, un long mur se dirigeant sur la rue de Strasbourg, pour finir derrière les maisons dn côté sud de cette rue. Une portion de la base de ce mur était voûtée et formait un petit canal destiné sans doute à l'écoulement des eaux pluviales et de celles du puits qui existait certainement dans la cour de l'hôtellerie. De ce mur partaient à angle droit d'autres murs de moindre longueur. On voit par cette disposition l'emplacement des écuries et remises de l'établissement. Ces dépendances devaient occuper une certaine étendue de terrain en rapport avec les exigences d'une *mansio* placée sur une route de premier ordre. Aujourd'hui, tout a disparu, par suite des constructions actuelles. Dans l'intervalle de ces murs était un dépôt de tuiles à rebords, d'amphores, de vases grossiers aujourd'hui dispersé ; point de poterie fine. Le col d'une amphore a été déposé au musée par les soins du regretté M. Dietrich, que j'avais convié à venir voir la salle mise à jour. C'est la découverte de cette salle qui m'a conduit à voir dans ces ruines celles d'une *mansio* et qui m'a engagé, quelques années plus tard, à faire pratiquer des fouilles.

Les murs ont, au ras de terre, soixante centimètres d'épaisseur ; ils reposent, selon l'habitude des Romains, sur une couche de cailloux jetés dans le fond des tranchées ; il n'est entré dans

Digitized by Google

la maçonnerie que des pierres plates dont beaucoup sont très larges et recouvrent toute l'épaisseur du mur, de façon à remplir le rôle de bardin et donner ainsi plus de solidité aux murs. L'emploi de ces pierres plates me fait supposer qu'elles ont été tirées de la carrière des Barres qui ne fournit guère que des matériaux de cette espèce dont l'extraction était beaucoup plus facile pour les carriers de cette époque. Du reste, la distance de cette carrière à la *mansio* est à peine d'un kilomètre en ligne droite.

L'ensemble de l'établissement pouvait occuper une superficie de trente à quarante ares.

Il ne faut pas exagérer l'importance des objets trouvés ; il ne faut pas non plus s'en rapporter à la description plus ou moins pompeuse que certaines personnes ont faite d'objets plus ou moins nombreux et plus ou moins précieux qu'on aurait exhumés des terrains du faubourg des Vosges ; un seul a pour moi une grande valeur, c'est l'enseigne de la *mansio,* qui a été heureusement retrouvée. Il est regrettable que le musée de Belfort ne possède pas cette pièce. En somme, tout ce qui a été déterré forme un bagage bien mince. Il doit en être ainsi, car cette hôtellerie ne devait pas, je suppose, posséder un mobilier bien important au point de vue du nombre des objets et surtout de leur valeur, témoin le dépôt de débris d'amphores et de poterie grossière dont j'ai parlé. Il n'y avait dans ce tas de tessons informes que j'ai fouillé avec soin et à plusieurs reprises, parce que je savais que les travaux allaient le faire disparaître, aucun fragment même minime de poterie fine. La petite tasse dont je parlerai plus loin ne devait pas avoir beaucoup de représentants du même type sur les dressoirs et dans les buffets d'une hôtellerie placée dans un pays à peu près désert et où ne descendaient pas tous les jours de hauts personnages. Je déclare que dans les fouilles que j'ai exécutées pour mettre à découvert l'ensemble de l'établissement, afin d'en pouvoir relever le plan, je n'ai absolument rien trouvé que deux ou trois morceaux de tuiles ; pas un seul fragment de poterie ; aucune monnaie. Le dernier propriétaire a eu très probablement le temps de déménager tout à son aise les objets qui se trouvaient dans son établissement dont la destruction n'a pas dû être le fait d'un incendie, attendu

Digitized by Google

Voici à peu près tous les objets qui, à ma connaissance, ont été ramassés aux environs des ruines de la *mansio*. Sur les ruines mêmes, rien, comme je l'ai dit plus haut ; vis-à-vis et sur l'autre côté de la route, quelques pièces de monnaie d'Adrien. Chose à noter, ces pièces, qui m'ont été données par l'inventeur et que j'ai déposées au musée, ont toutes été trouvées sur un espace très restreint ; au même endroit j'ai déterré, par hasard, il y a une quarantaine d'années, les morceaux complets, que j'ai recollés, d'une jolie tasse à pâte rouge très fine ornée de dessins ; elle portait à sa base le nom du potier : *Marinus*. J'en ai fait cadeau à l'abbé Froment qui, malheureusement, l'a donnée à un musée autre que celui de Belfort. A cette époque, Belfort était loin de posséder un musée ; on n'y songeait même pas. Quant à moi, j'attachais alors une importance médiocre à la possession de cette tasse qui m'a procuré autant de plaisir à la donner qu'en a éprouvé l'abbé Froment à la recevoir. Il n'en serait plus de même aujourd'hui.

Je lis dans Schœpflin, traduction de Ravenez, l'article suivant : « Bas-relief découvert à la dernière maison du faubourg des Ancêtres, sur la route du Valdoie. Il fut déterré en 1847 par des terrassiers ; il est en pierre calcaire très friable, très blanche, de l'espèce que les géologues appellent, je crois, molasse. Ce bas-relief était accompagné de fragments de vases, de monnaies romaines. On découvrit en même temps une statuette en bronze qui devint la propriété d'un habitant de Belfort et deux meules à farine à grès rouge.

« Les débris de vases étaient de la même espèce que ceux trouvés à Offemont et les médailles datent de la même époque.

« Le bas-relief dont nous nous occupons a une hauteur de cinquante-deux centimètres et une largeur de cinquante-quatre. En jetant les yeux sur le dessin que nous en donnons, il sera facile de voir qu'il appartient à une époque de décadence. Cependant, nous ne le croyons pas postérieur au IVe siècle, car il est évident pour nous que les grandes invasions des Barbares qui marquèrent la fin de ce siècle avaient jonché le pays de ruines et que ce qui échappa à l'une ne fut pas épargné par celles qui suivirent. »

Ce bas-relief, découvert à la dernière maison du faubourg des Ancêtres, aujourd'hui faubourg des Vosges, par conséquent non loin des ruines de la *mansio*, n'est pas du tout un bas-relief. Pour que cette pièce fût, en effet, un bas-relief, il faudrait

Digitized by Google

qu'elle eût appartenu à un monument quelconque ; or, ce n'est pas à la *mansio,* construction solide, fort ordinaire et dépourvue certainement de toute ornementation ; ce n'est pas non plus à un monument, à un édifice de la ville de Brasse qui n'a pas existé ; une troisième raison, c'est qu'un ouvrage de sculpture de cette espèce n'aurait jamais été taillé dans un morceau de patate, cette pierre qui se fend, se brise et s'effrite à la moindre gelée. Ce n'est certes pas cette pierre-là que les Romains auraient choisie pour bas-reliefs, s'ils avaient construit, dans la région qui nous occupe, des édifices réclamant ce genre d'ornementation. Ils avaient à leur disposition mieux que la patate ; ils avaient les carrières d'Offemont d'où sortent les deux meules trouvées avec ce soi-disant bas-relief. Non, cette pièce n'a jamais été un bas-relief, elle a été tout simplement l'enseigne de la *mansio.* On sait que les maîtres de ces établissements plaçaient toujours une enseigne, à l'éléphant, au coq, à la grue, etc. Le maître de la *mansio* de Belfort a choisi pour enseigne un cavalier. Cette trouvaille n'en est pas moins très précieuse en ce sens qu'elle nous fait connaître la dénomination sous laquelle l'hôtellerie était connue. Cette enseigne, qu'il est regrettable qu'elle ne soit pas au musée de Belfort, sa véritable place, comme je le disais plus haut, n'est certes pas un chef-d'œuvre de sculpture ; elle a été taillée dans un vulgaire morceau de patate par un Phidias de dix-huitième ordre, moyennant quelques as, le maître de l'établissement ne voulant pas mettre un prix trop élevé à un objet qui, en somme, plus ou moins bien réussi, atteignait le but qu'il se proposait. Si le traducteur de Schœpflin avait connu les ruines de la *mansio* et qu'il n'ait pas été imbu de l'idée qu'une ville avait existé dans la plaine du Valdoie, il est probable qu'il eût vu comme moi dans son prétendu bas-relief l'enseigne de la *mansio,* à laquelle il aurait assigné une existence bien antérieure au IVe siècle et ne datant pas d'une époque de décadence.

Les deux meules à farine ont appartenu évidemment à l'hôtellerie, et il est plus que probable qu'il y en avait un plus grand nombre, deux meules étant insuffisantes à fournir chaque jour la farine nécessaire à un établissement qui comptait, outre

Digitized by Google

cette époque-là. Quant à la statuette en bronze, à laquelle il ne faut pas attacher plus d'importance qu'elle ne mérite, provient-elle bien de la *mansio ?* N'aurait-elle pas été jetée ou perdue par un Barbare de passage qui l'aurait prise dans un lieu peut-être fort éloigné de Belfort, ou pendant la période du moyen âge, ou à une époque plus rapprochée de nous ? Tout cela est bien problématique ?

J'ai avancé que l'établissement gallo-romain de Belfort devait être une *mansio,* ou hôtellerie-gîte d'étape. En effet, sa position sur la route de Mandeure, à une journée de marche de cette ville, indique assez cette destination. Les *mansiones,* comme on sait, étaient disposées sur les routes principales, à peu près à la distance d'une journée de marche. Elles comprenaient, outre les remises, les écuries et les greniers, un corps de logis pour les gardiens, les conducteurs et les voyageurs qui y couchaient, parce qu'on n'avait pas l'habitude de voyager la nuit. Le *mansiones* étaient moins nombreuses que les simples relais, où l'on changeait seulement d'attelage et de voitures. Chaque *mansio* comptait au moins quarante chevaux et quelquefois davantage, suivant les circonstances, dans ses *stabula,* indépendamment des bêtes de somme d'un autre genre. Tel était, comme on le verra, le plan de la *mansio* du faubourg des Vosges : corps de logis d'où partaient, dans la direction de la rue de Strasbourg, les remises et les écuries qui paraissent avoir eu une certaine étendue et avoir répondu par conséquent aux exigences requises.

Taverne de Longchamps, ingénieur en chef du génie, dit dans ses mémoires rédigés en 1774 et insérés dans le bulletin de la Société belfortaine d'Emulation, années 1886-1887 : « Belfort était autrefois appelé Brax, Brasse ou Brâsse, un petit hameau qui n'est guère éloigné de la ville que de 3 à 400 toises, conserve encore le nom de Brasse et renferme l'église paroissiale. » C'est là une erreur. Ce hameau n'est autre que le Magasin qui doit son origine à l'installation des ouvriers venus à Belfort pour travailler aux fortifications du temps de Vauban. C'était là qu'on avait installé les magasins, les hangars, les différents ateliers, d'où son nom de Magasin. Je m'étonne que cet officier du génie n'ait pas connu, à l'époque où il écrivait une notice sur l'histoire de Belfort qu'il fait remonter à une haute antiquité, tellement haute, selon moi, qu'on en arrive presque au doute le plus sérieux, qu'il n'ait pas connu, dis-je, l'origine de ce qu'il appelle

Digitized by Google

ce petit hameau, ni les causes qui lui ont fait donner le nom de Magasin.

Brax, d'après Taverne de Longchamps, serait un mot celtique qui serait devenu Brasse, lequel aurait été le nom primitif de Belfort. Cela se peut. Cependant, je ferai remarquer que *brax — acis* est tout simplement un mot de basse latinité synonime de *braca,* qui veut dire braie, chausse longue et large. Quant à moi, le mot Brasse est probablement moins ancien qu'on pourrait le supposer et n'est peut-être que le nom vulgaire d'un lieu-dit dont on ne connaîtra jamais l'étymologie ni la raison qui lui a donné naissance. En pareille occurence et en présence d'une question qui paraît assez obscure, il est permis d'émettre cette opinion toute aussi plausible que les autres qui sont loin, à mon avis, de résoudre le problème. Qui sait ? C'est peut-être le cas de dire ici : *Simplex sigillum veri.*

Je crois devoir mentionner ici l'opinion assez bizarre de l'abbé Descharrières qui prétend que le mot Brasse vient de *brassica,* parce que, dit-il, on cultivait jadis spécialement les choux de choucroûte dans les chènevières de Brasse. Cela ferait supposer, d'après cet auteur, que ces chènevières étaient livrées de temps immémorial à ce genre de culture, ce qui me paraît fort douteux, attendu que ces terrains ne sont absolument pas propices à la culture de la crucifère qui donne le mets cher aux Alsaciens.

Si la ville de Brasse ou Brace, comme on voudra l'orthographier, avait réellement existé, la construction de la *mansio* du faubourg des Vosges n'aurait pas eu sa raison d'être, parce que cette hôtellerie est placée précisément au centre du terrain que devait occuper cette ville problématique. Mais, me diront peut-être les fanatiques quand-même de l'existence de cette cité, la *mansio* était une hôtellerie de la ville. Dans ce cas, je leur poserai cette question : Comment se fait-il, si la *mansio* était une hôtellerie de la ville de Brasse ou Brace, que ses ruines aient bravé l'injure du temps et soient arrivées intactes jusqu'à nous, alors que passé les trente à quarante ares qu'occupaient les bâtiments, on ne trouve absolument, mais là absolument plus rien que le terrain primitif, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer ? Il faudrait donc, dans ce cas, avoir recours à une loi que j'ignore, laquelle consisterait à conserver pendant une longue série de siècles des substructions en un point donné, quand les substructions voisines disparaîtraient si minutieusement qu'on ne trouverait plus un atome de leurs débris.

Digitized by Google

En admettant l'existence de Brasse ou Brace, il est évident que la route de Mandeure devait traverser la ville et former la rue principale dans laquelle s'élevait l'hôtellerie qui nous occupe : dans ce cas, l'autre côté de la route faisant face à l'hôtellerie était bordé de maisons. Comment se fait-il que les fondations de ces maisons, alors que celles de la *mansio* sont intactes, aient disparu et qu'on n'en rencontre plus traces, quelles que soient la profondeur et l'étendue des fouilles que l'on pratique.

La *mansio* de Belfort est donc bien une preuve irréfutable de la non-existence de Brasse ou Brace.

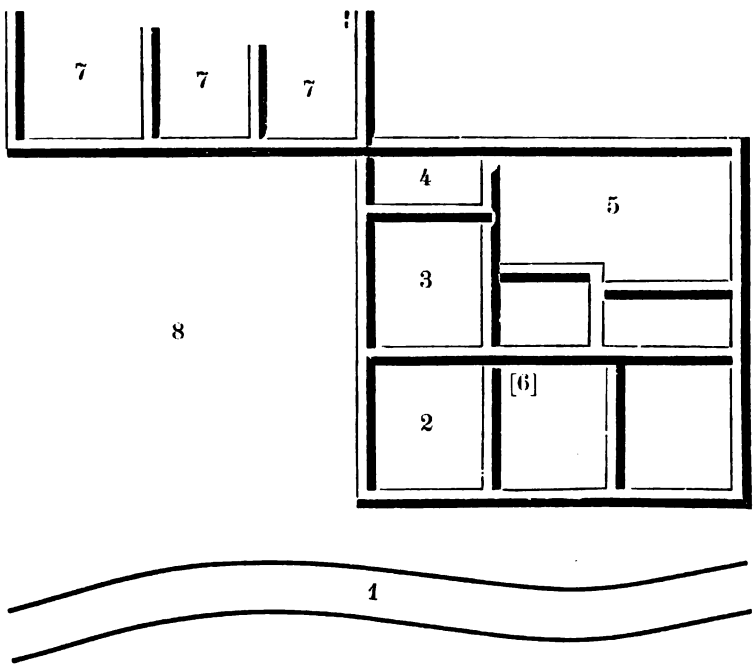

Plan de la « mansio ». — *1,* route de Belfort à Giromagny ou voie romaine venant de Mandeure ; *2* et *3,* chambres dont l'aire, en contre-bas de la route d'au moins un mètre, est cimentée, une écurie est construite sur la chambre 2, la chambre 3 est transformée en fosse à fumier ; *4,* petite chambre dont l'aire est cimentée jusqu'à fleur de terre, la masse de ciment est enlevée et le vide est devenu une fosse à fumier ; *5,* grande salle réservée peut-être aux détachements de

Digitized by Google

légionnaires de passage ou à des passagers subalternes; *6*, petit caveau dans le fond duquel se trouvait un squelette; *7*, *7*, *7*, écuries, remises et probablement le logement des employés subalternes; *8*, cour où doit se trouver le puits.

Le cimetière gallo-romain.

A environ cent à cent cinquante mètres de la *mansio*, en se dirigeant vers Belfort et sur le même côté de la route, des fouilles pour extraire du sable ont mis à découvert un cimetière. La nouvelle de cette découverte fit une certaine sensation et mit en jeu l'imagination des nombreuses personnes qui allaient par curiosité visiter les travaux et assister au déterrement des squelettes et des objets qui les accompagnaient quelquefois. Il ne faut pas croire, comme on le prétend, que chaque cadavre ait été enterré avec des objets quelconques. J'ai assisté à une fouille qui n'a fourni que les os d'un squelette, l'ouvrier me disant que c'était là à peu près la règle et que ce n'était que de temps en temps qu'il trouvait des fragments d'armes et des squelettes avec colliers. Pour quelques-unes de ces personnes, c'était la vaste nécropole d'une antique et grande cité; pour les autres, c'était le lieu où l'on avait enterré les morts provenant d'une grande bataille qui avait dû être livrée dans la plaine du Valdoie. Toutes voyaient là une abondante mine d'objets précieux à exploiter. Il faudrait, disaient-elles, continuer les fouilles sur une certaine étendue, afin de récolter de ces objets une quantité capable de former un musée complet. On n'a pas idée jusqu'où peut aller, à un moment donné, la naïveté de certaines personnes qui voient toujours les choses à travers une loupe grossissante. Eh bien, non! ce cimetière, qui est perpendiculaire à la route, n'est pas celui d'une grande ville qui n'a jamais existé en cet endroit; il n'est pas non plus le lieu où l'on a enterré les morts provenant d'une bataille qui certainement n'a jamais été livrée dans la plaine du Valdoie; c'est au contraire un cimetière fort restreint, fort modeste et qui est loin d'avoir l'importance qu'on a bien voulu lui donner. Il n'a certes pas cent à cent cinquante mètres de long sur cinquante à soixante mètres de large, et la preuve, c'est que de chaque côté, à environ une soixantaine

Digitized by Google

donné que du sable et du gravier ; aucun squelette n'a été déterré, aucun fragment d'objets anciens tels que tuile, poterie n'a été trouvé.

Ce cimetière était tout simplement le lieu où l'on enterrait les personnes qui mouraient dans la *mansio* et surtout les légionnaires qui mouraient dans les postes militaires d'Offemont, Cravanche, Bavilliers et Danjoutin, ce qui explique le nombre relativement grand d'armes déterrées. Sa proximité de la *mansio,* sa situation sur le bord de la route suivant l'habitude des Romains, sa distance à peu près égale et peu éloignée des *præsidium* désignés plus haut confirment assez cette destination.

Les objets trouvés pendant les fouilles sont loin d'avoir, comme nombre et comme valeur, l'importance qu'on leur prête : une petite tasse qui a fait beaucoup de bruit et qu'on a fini par retrouver chez un habitant de la Forge qui ne l'a pas cédée gratis ; deux boucles d'oreille en or dont une brisée ; de modestes colliers qui n'étaient peut-être que des chapelets primitifs semblant indiquer que les malheureux qui les portaient autour du cou appartenaient déjà à la nouvellle religion ; c'étaient évidemment ceux qui mouraient dans l'hôtellerie servie par des gens de basse extraction, le plus souvent des esclaves qui furent, en général, comme on sait, les premiers chrétiens : enfin, des fragments d'armes assez nombreux, il est vrai, indiquant, comme je l'ai dit plus haut, que le cimetière était presque spécialement le lieu de sépulture des légionnaires enterrés avec les honneurs militaires consistant, chez les Romains, à revêtir le mort de ses armes ou plutôt d'armes hors d'usage. car je ne pense pas que le peuple romain devait être bien prodigue de ses armes et enfouissait de gaîté de cœur avec les cadavres des armes neuves en cours de durée. Qu'on se tienne donc en garde contre la description fantaisiste qu'on a faite concernant les richesses problématiques retirées de ce modeste champ de repos.

Les objets trouvés sont donc peu nombreux et peu variés. Il devait en être ainsi, le cimetière étant un cimetière privé, tout particulier, si je puis m'expliquer de la sorte, et non celui d'une ville. Il est probable que jamais un personnage de marque n'a été enterré en cet endroit avec des objets précieux. Je ferai remarquer, en outre, qu'on n'a trouvé aucune pierre tombale, pas le moindre vestige, pas le moindre débris de monuments funéraires. Il est bien certain que s'il avait existé dans la plaine qui

Digitized by Google

s'étend de Brasse au Valdoie une ville même de faible importance, il se serait bien rencontré quelques familles assez riches pour élever à leurs parents des mausolées dans le genre de ceux qui bordent la rue des tombeaux de Pompeï, moins somptueux si l'on veut, mais enfin elles en auraient élevé et aujourd'hui on en retrouverait les restes, les fondations, les petits caveaux dans lesquels elles auraient déposé les urnes renfermant les os calcinés de ceux qui leur étaient chers. Le hasard aurait bien voulu, il me semble, qu'un de ces caveaux, dans le nombre, eût été mis à découvert par les ouvriers. Or, rien de tout cela n'a eu lieu, comme on sait. L'absence donc complète de ces restes, de ces débris, de ces substructions, toutes choses qui constituent les parchemins indestructibles et authentiques de toute construction remontant même à la plus haute antiquité, tout cela, dis-je, indique qu'on est en présence d'un champ de repos restreint, privé, particulier et destiné seulement à la sépulture de gens appartenant à la classe peu élevée de la société et mourant dans des conditions exceptionnelles. Certainement, parmi les individus enterrés à cet endroit, il en est par hasard quelques-uns qui ont appartenu à un rang plus ou moins élevé, notamment quelques chefs militaires, témoin un modeste fragment de ceinturon que j'ai déposé au musée. Ce morceau porte une légère emprunte argentée ; il provient donc d'un ceinturon ayant appartenu à un officier et non à un soldat. Comme on le verra plus loin, les officiers attachés à la garnison des postes devaient être assez nombreux, il est donc tout rationnel d'admettre qu'on en a enterré quelques-uns dans ce cimetière.

Le « præsidium » de Cravanche ou poste militaire.

A Cravanche, dans un champ connu sous le nom de « les Combes-la-Dame », vis-à-vis la gorge formée par le Salbert et le Mont, a existé un établissement gallo-romain qui, par sa position, était un *præsidium* ou poste militaire destiné à garder, à protéger et à défendre l'entrée de cette gorge.

Cet établissement occupait la partie moyenne du champ. Il

Digitized by Google

touré d'un mur d'enceinte présentant une solution de continuité vis-à-vis le chemin qui va de Cravanche à Essert. Cette disposition avait très probablement pour but d'exercer sur ce chemin une surveillance de tous les instants.

Comme les substructions au ras de terre compromettaient les récoltes et apportaient un obstacle sérieux au labourage du champ, la charrue venant à chaque instant se heurter contre les murs, à peine recouverts de terre, le propriétaire du champ fit, il y a une cinquantaine d'années, défoncer tout le terrain et enlever les murs à une profondeur d'environ quarante à cinquante centimètres. Ce sont ces travaux qui ont permis de constater le nombre à peu près certain des salles dont se composait chaque caserne. Du reste, avant d'entreprendre ce travail, il était déjà facile de se rendre compte du nombre de chambres qu'on aurait à déblayer, par ce fait que les murs faisant presque saillie à fleur de terre, les graminées qu'on semait restaient chétives sur l'emplacement des murs et formaient des carrés fort visibles donnant le plan et la surface des salles. Les fouilles n'ont pas été poussées jusqu'au niveau du plancher des chambres, c'était inutile. Aujourd'hui, on ne trouve plus rien, en tant que matériaux émergeant de terre ; la partie nettoyée est devenue un champ de première qualité : c'était le but que le propriétaire voulait atteindre. Cependant, de temps en temps, la charrue fait encore sortir de terre quelques morceaux de tuile que le laboureur rejette dans le sillon qui sépare les champs. Un de ces morceaux, formant presque une tuile entière, est déposé au musée. Les salles existent encore sous une couche plus ou moins épaisse ; comme elles sont toutes construites sur le même plan, il suffirait d'en mettre une à découvert pour se rendre compte des autres.

Les déblais ont été déposés, une partie dans un bas-fond de la route forestière, l'autre partie ayant été éparpillée un peu partout dans la forêt. Ces déblais se composaient uniquement de grosses briques rouges et de briques à rebord. A part quelques rares fragments de poterie ordinaire, on n'a absolument rien trouvé, pas même une seule pièce de monnaie ; c'est ce qui faisait dire aux ouvriers, pendant qu'ils déblayaient le terrain, que ceux qui avaient habité cette maison devaient être bien pauvres, puisqu'ils n'avaient pas même de batterie de cuisine. Cela peut s'expliquer jusqu'à un certain point, en songeant qu'à cette époque l'ameublement d'une chambre occupée par des

Digitized by Google

soldats ne devait pas être d'une grande importance, ni surtout d'une grande richesse, de même que la batterie de cuisine d'une cinquantaine de légionnaires, plus robustes et moins dorlotés que le sont les soldats d'aujourd'hui, était réduite à quelques vases grossiers. Il a bien pu arriver aussi que lors de la destruction des bâtiments, les occupants aient eu à l'avance le temps d'enlever tous les objets, tous les ustensiles de cuisine, en un mot, d'opérer le déménagement complet, d'où absence de débris dont le nombre est d'autant plus grand dans les décombres que la destruction d'un bâtiment a été plus prompte et plus brutale.

Je tiens tous les renseignements que je viens de donner sur le déblaiement du terrain, sur le nombre des casernes et des chambres, de la fille de celui qui a fait le travail ; elle avait alors quatorze ans et se rappelle fort bien ce travail auquel elle assistait tous les jours, les ruines étant à quatre cents mètres tout au plus de la maison que son père habitait ; c'est sur les indications les plus précises qu'elle m'a données sur le terrain même que j'ai pu reconstruire le plan.

Je mentionnerai la découverte d'une allée finement sablée faite par l'ouvrier qui a creusé le fossé de délimitation de la forêt de Cravanche avec les Combes-la-Dame. Cette allée n'indiquerait-elle pas que la garnison de ce poste entretenait un jardin potager ou d'agrément ? Il n'y aurait en cela rien d'étonnant, car il faut bien reconnaître que ce poste, placé au milieu du bois, ne devait pas être, pour ceux qui le gardaient, un séjour bien agréable.

Dans son article sur Cravanche, M. Liblin dit : « Cravanche avait son château féodal. Il était près du village. Schœpflin le cite parmi ceux qui avaient disparu dans la période germanique. » Cravanche n'a certainement jamais eu de château féodal ; avancer un pareil fait, c'est commettre la plus grande des erreurs, c'est avancer un fait faux. Si Schœpflin, au lieu de s'en rapporter à la légende créée par les naïfs habitants du village, s'était donné la peine d'aller visiter, aux Combes-la-Dame, les ruines peu étendues dont je viens de parler, ce savant ne s'y serait certes pas trompé et n'aurait pas hésité un seul instant à reconnaître dans ces ruines les restes d'un *præsidium romanum*. L'exiguité des constructions, leur peu d'étendue, leur emplacement dans un bas fond et surtout les briques, les tuiles et

Digitized by Google

et non de celle du moyen âge, rejettent toute idée de château féodal. Les châteaux féodaux, bien postérieurs aux établissements gallo-romains, étaient toujours placés sur un lieu élevé et non dans un bas-fond. On ne peut citer qu'un seul château féodal ayant existé près de Belfort, c'est celui d'Essert, sur une petite colline.

En avançant que le prétendu château féodal a disparu dans la période germanique, Schœpflin donne peut-être la date vraie de la destruction du *præsidium* qu'il a tort, je le répète, de prendre pour un château féodal. C'est possible, il est même fort probable, sinon certain, que presque tous les établisements gallo-romains du genre de ceux que je décris, ont dû disparaître pendant la grande invasion des Barbares du Ve siècle. Les ruines des Combes-la-Dame de Cravanche, celles du faubourg des Vosges et toutes celles qu'on rencontre aux environs dateraient donc de cette époque. Les Barbares avaient toutes les raisons du monde pour détruire de fond en comble des postes militaires qui, en somme, leur présentaient une certaine résistance. La prudence leur commandait de ne pas les laisser intacts derrière eux.

Schœpflin, en dotant Cravanche d'un château féodal disparu dans la période germanique, a-t-il bien réfléchi que les châteaux féodaux datent nécessairement de la féodalité, époque qui a suivi de plus d'un siècle au moins l'invasion des Germains. Il arrive donc que Schœpflin fait disparaître un château féodal bien avant l'établissement de la féodalité, c'est-à-dire bien avant l'époque de l'apparition des premiers châteaux féodaux. Je me plais à croire que cette erreur capitale du château féodal de Cravanche est la seule qu'on rencontrerait dans l'*Alsatia illustrata.*

Cependant, pour justifier Schœpflin de son erreur, je crois devoir mentionner la légende qui courait de son temps à Cravanche sur les ruines des Combes-la-Dame et sur laquelle cet auteur se sera très probablement appuyé pour avancer que ce village avait eu son château féodal. Pendant les veillées, on racontait qu'un château avait existé près du village, qu'il avait été détruit dans les grandes guerres et que la dernière châtelaine apparaissait de temps en temps sous un costume entièrement blanc, ce qui lui avait fait donner le nom de « la Dame blanche », d'où le nom de Combes-la-Dame donné par conséquent au champ où avaient lieu les apparitions. La personne

Digitized by Google

qui racontait l'histoire n'avait jamais vu la dame blanche, bien entendu, mais elle affirmait que son grand-père l'avait aperçue plusieurs fois, naturellement. C'est l'éternelle histoire des apparitions : celui qui raconte n'a rien vu, mais il tient le fait d'une personne qui a vu.

Aujourd'hui que le paysan est soi-disant plus éclairé ; qu'il boit moins de bon lait, mais davantage de vin fabriqué de toute pièce par les procédés perfectionnés de la chimie ; qu'il ne s'habille plus avec du droguet fait dans sa maison avec la laine de ses moutons ; qu'il porte, avec plus ou moins d'élégance, des paletots taillés dans un drap tissé avec du fil provenant de l'effilochage de morceaux ramassés un peu partout, il ne parle plus de légendes, il ne croit plus aux apparitions ; en revanche, il croit aux promesses toutes plus insensées les unes que les autres qu'on lui fait et que naturellement on ne tient pas. Il ne voit pas, lui qui se croit malin, que plus les promesses sont invraisemblables, irréalisables même, et mieux les naïfs les gobent. Eh bien ! moi qui suis assez sceptique à l'endroit des choses surnaturelles, j'estime qu'il est préférable, à un moment donné, de croire aux légendes dont le récit, on a beau dire, procure des moments agréables pendant les longues veillées d'hiver, que de croire aux promesses fallacieuses qui ne vous procurent, elles, que des désillusions et vous exposent à passer pour des naïfs, pour ne pas employer un autre qualificatif.

Là où M. Liblin est dans le vrai, à mon avis, c'est quand il dit que Cravanche remonte à une haute antiquité. En effet, ce village, sans conteste plus ancien que Belfort, doit avoir pour origine la présence de quelques marchands qui sont venus s'installer près du poste militaire, pour y faire le commerce des choses nécessaires aux légionnaires. Bavilliers, Danjoutin et Offemont, où l'on voit les restes d'établissements du genre de celui de Cravanche, ont très probablement la même origine, laquelle est commune, en France, à beaucoup de localités même très importantes. Il peut aussi se faire que l'origine de ces villages soit due au groupement de malheureux sans défense qui venaient se mettre sous la protection d'un poste militaire.

Le village de Cravanche a dû prendre le nom du poste militaire qui avait bien certainement un nom officiel sous lequel il était connu et désigné. Que ce nom soit séquanais et dénote une origine gauloise et non romaine, comme le prétend M. Liblin, je n'en disconviens pas ; pour moi la chose est fort probable,

Digitized by Google

attendu qu'à l'époque de la construction du *præsidium,* tous les noms de lieux devaient encore appartenir à la langue du pays conquis.

Le chemin qui va de la route du Valdoie à Cravanche, très près de l'emplacement de la *mansio,* était la voie qui conduisait au *præsidium.* Là il s'engageait dans la gorge et gagnait le village de Bavilliers, où se trouvait un poste, comme je le dirai plus loin.

Ainsi que je l'ai fait remarquer, les légionnaires qui mouraient à la caserne étaient certainement enterrés dans le cimetière situé près de la *mansio* et peu éloigné du *præsidium.* Il en était de même pour ceux qui mouraient dans les autres postes.

Je lis dans un manuscrit de l'abbé Descharrières, qui a beaucoup écrit sur la ville de Belfort, les lignes suivantes : « En faisant des recherches sur l'origine de Belfort, objet sur lequel la tradition du pays n'est pas d'accord avec les monuments historiques, je n'ai pas résisté à l'idée lumineuse de placer le véritable berceau de cette ville non pas à Brasse, dont le nom est entièrement inconnu avant la fin du moyen âge, mais à Cravanche, connu dans la plus haute antiquité sous le nom de *Gramatum.* Voilà donc un logement militaire, station ou mansion pour les légions romaines en route, dans un lieu habité sous le nom de *Gramatum,* entre Mandeure et Largitzen, c'est-à-dire dans le plateau de Belfort, et ce ne peut être que Cravanche. » L'idée lumineuse de l'abbé Descharrières l'a tout simplement conduit à écrire des choses fausses et même des absurdités. Si Cravanche avait été, dans l'antiquité, la fameuse *Gramatum,* cette ville sur l'emplacement de laquelle les savants ne sont encore pas bien fixés et qui de toute façon était fort éloignée de Belfort, le village serait jonché de substructions d'autant plus nombreuses et importantes que *Gramatum,* selon l'abbé Descharrières, servait d'étape aux légions romaines. Il fallait donc, dans ces conditions, que la ville possédât de grands établissements pour loger des légions entières et remiser leurs *impedimenta.* Or, les terrains de Cravanche sont, on peut être certain, absolument dépourvus de substructions anciennes, excepté, bien entendu, celles du *præsidium.* Les trous, les tranchées, les fossés, tous les travaux qui se font en grand et journellement, à Cravanche comme dans tous les autres villages, n'ont jamais fait sortir un fragment imperceptible de tuile, de poterie,

Digitized by Google

de fondation quelconque, la chose ne fait aucun doute et j'ai des raisons pour avoir le droit d'affirmer le fait, connaissant le village depuis ma jeunesse. Du reste, la configuration et la nature des terrains n'auraient jamais permis la construction d'une ville, surtout sur un terrain connu sous le nom de Haut-Pré, où tous les ans il se forme des trous très profonds dus à un courant d'eau souterrain. Il y a quelques années, pareil phénomène s'est présenté dans un pré situé au pied du Mont.

Cravanche, ce modeste village qui n'a pas la prétention de descendre de *Gramatum*, n'a jamais pu prendre de l'extension et n'en prend pas, malgré la présence des nombreuses usines, et cela par sa position au pied du Salbert et du Mont qui plongent de bonne heure dans l'ombre ce village par suite de l'interception des rayons du soleil qui se couche derrière deux forêts d'une certaine altitude. Pour ce motif, il est fort probable que les anciens n'ont jamais eu la velléité de jeter les fondements d'une grande ville dans des terrains mouvementés, humides, plongés le plus souvent dans des brumes épaisses et mal partagés du côté du couchant comme le sont les terrains de Cravanche.

Je m'étonne que l'abbé Descharrières, qui cependant devait connaître Cravanche peut-être aussi bien que je le connais, n'ait pas constaté, comme je viens de le faire, l'impossibilité que présenteraient les terrains de ce village à la construction d'une grande ville. A quoi donc servent les idées lumineuses, si elles ne vous mettent pas à même de voir ce qui crève les yeux ?

Je cite encore mon auteur : « La route romaine, qui longeait la Savoureuse depuis Montbéliard, aboutissait, en effet, par Cravanche à Auxelles ; de Cravanche, il partait un embranchement de cette route dans la direction des Airrues, pour arriver à Largitzen, et on en trouve une preuve dans la dénomination d'un vieux chemin au-dessous de Cravanche, vers la Savoureuse, lequel a conservé le nom de « vie du barquot », parce que cette rivière était alors assez considérable pour exiger un bac pour les gens de pied et peut-être pour les voitures dans le temps des grandes eaux. Quoi, dira-t-on, un bac sur la Savoureuse de Cravanche aux Airrues ? Quelle absurdité. Ce n'est ni un conte ni une absurdité. » Je le crois, excellent abbé Descharrières, car c'est au moins un comble, si ce n'est pas plutôt une plaisanterie de mauvais goût ; on n'écrit pas ainsi certains points de l'histoire d'un pays qu'on a la prétention de connaître.

Digitized by Google

Il suffit de visiter le village, la vie d'Auxelles, l'endroit de ce chemin dit vie du barquot, pour être convaincu des divagations de l'abbé Descharrières en ce qui concerne Cravanche.

La Savoureuse est au moins à deux kilomètres, si ce n'est pas davantage, de Cravanche ; la vie d'Auxelles est un petit chemin qui part du Valdoie, passe au bas de Cravanche et va aboutir à la route d'Essert. Dans son parcours, il sépare les communes de Belfort et de Cravanche ; il est parallèle à la route du Valdoie dont il est éloigné d'au moins un kilomètre ; il ne peut donc avoir été la voie romaine venant de Mandeure, puisqu'il est bien établi que c'est la route de Montbéliard à Giromagny qui était cette voie. Il paraît que ce chemin serait l'ancienne route de Belfort à Paris ; quelques personnes me l'ont assuré, je n'affirmerai pas le fait, il suffirait pour cela de faire des recherches dans les archives. Dans son parcours du Valdoie à la route d'Essert, la vie d'Auxelles prend, au bas de Cravanche, le nom de vie du barquot, parce qu'en cet endroit existait un cassis qui, par sa forme, ressemblait assez grossièrement à une barque, de là le nom de barquot donné à cet endroit du chemin par les habitants du village. Ce cassis est aujourd'hui remplacé par un petit aqueduc sous lequel passent les eaux d'un chétif ruisseau, dit ruisseau de Cravanche, lequel prend sa source à la Goutte Cheneau, traverse le village, la vie d'Auxelles, s'engage dans la plaine de Belfort et va se perdre dans la Savoureuse. C'est ce ruisseau, sec les trois quarts de l'année, que l'abbé Descharrières a pris pour une grosse rivière. On ferait bien rire les habitants de Cravanche, si on leur disait que leurs ancêtres se servaient d'un bac pour traverser, à un moment donné, la rivière du village.

Une légende veut que la Savoureuse ait passé autrefois entre la route du Valdoie et le chemin de fer. C'est là une erreur. En effet, si notre rivière avait coulé en cet endroit, il est certain que les Romains n'auraient pas placé sur le côté gauche de la route en se dirigeant sur le Valdoie, c'est-à-dire sur le côté de la rivière, la *mansio* qui aurait été exposée à être inondée pendant les grandes eaux ; ils l'auraient placée sur l'autre côté de la route ; en second lieu, ils auraient été obligés de jeter sur le chemin qui va de la route du Valdoie à Cravanche et qui était celui qui conduisait au *præsidium*, un pont dont on retrouverait les culées. Donc, la Savoureuse a toujours coulé à l'endroit où elle coule aujourd'hui.

Digitized by Google

Ainsi donc, dans les ruines d'une construction qui ne couvrait pas plus de quinze ares de terrain, l'un voyait les restes d'un château féodal, l'autre ceux d'une grande ville. Ce serait presque le cas d'avoir le droit de se méfier de certains articles d'archéologie, cette science pour laquelle on croirait qu'a été créée cette maxime : *Quot capita, tot sensus.*

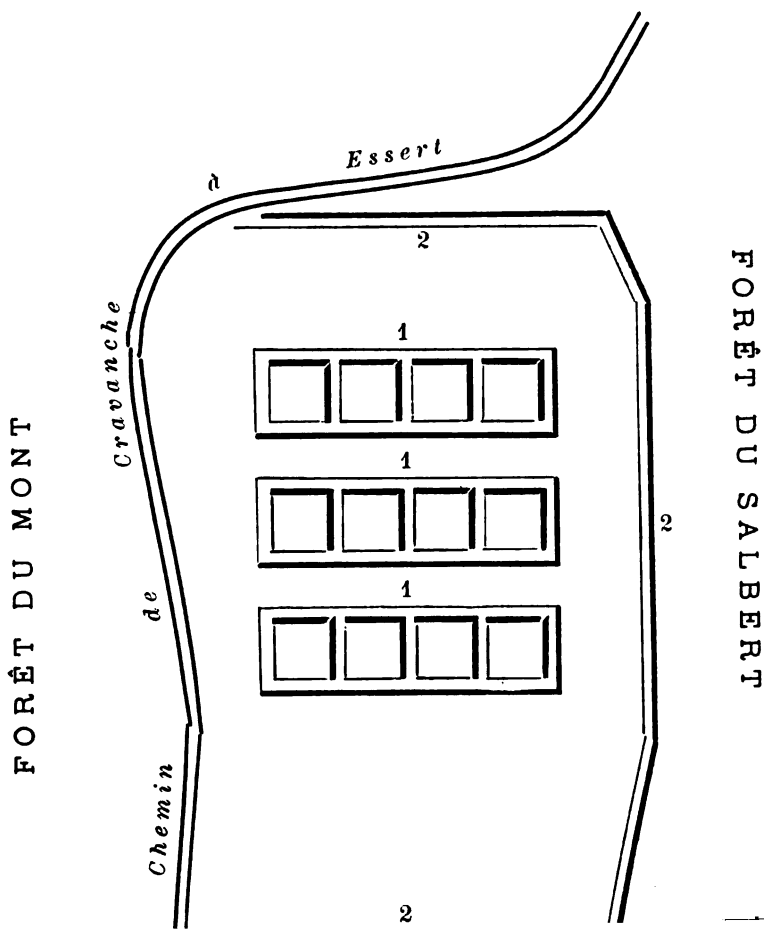

Digitized by Google

Les « præsidium » de Bavilliers et de Danjoutin.

On rencontre à Bavilliers et à Danjoutin les vestiges de constructions anciennes indiquant que dans chacun de ces villages a existé un établissement gallo-romain. Le développement qu'ont pris ces villages a fait disparaître à peu près toutes les les substructions sur lesquelles se sont élevées des maisons. Ces établissements étaient des postes militaires semblables à celui de Cravanche : ils ne pouvaient pas avoir une autre destination ; ils devaient être construits sur le même plan et n'avoir pas plus d'étendue. Des briques identiques à celles du *præsidium* de Cravanche trouvées à Bavilliers corroborent mon opinion et indiquent assez que tous ces postes militaires élevés autour de celui d'Offemont, ce poste principal et central, étaient édifiés avec les mêmes matériaux, ce qui paraît rationnel, puisqu'ils ont dû être construits en même temps.

Le « præsidium » d'Offemont ou poste militaire principal et central.

Au bas de la forêt d'Offemont, à gauche en entrant dans le village, on a découvert, en 1841, à la suite d'une coupe de bois, les ruines d'un établissement gallo-romain. La grande étendue des substructions mises à jour par les fouilles, le nombre et la variété des objets trouvés, une jolie salle à laquelle aboutissaient des tuyaux de plomb et que pour cette raison l'abbé Froment, qui dirigeait les travaux de déblaiement, déclarait être une salle de bain communiquant avec son hypocauste noirci et calciné, tout cela indiquait que là fut un établissement de grande importance. Qu'avait dû être cet établissement ? Quelle avait été sa destination ? Pour quel usage les Romains l'avaient-ils construit en cet endroit ? Autant de questions que se posaient les nombreux curieux qui allaient à Offemont assister aux fouilles. Là-dessus, les imaginations d'aller bon train. Les uns y voyaient les ruines d'une grande cité, une *Gramatum* quelconque, car à cette époque, *Gramatum* était le dada de tous ceux qui allaient des ruines d'Offemont à celles de Cravanche, ne pouvant se

Digitized by Google

décider à placer cette ville antique et quelque peu problématique soit à Offemont, soit à Cravanche ; je comprends l'embarras où se trouvaient ces personnes de résoudre un problème insoluble. Les autres y voyaient les ruines d'une villa opulente. La première de ces opinions n'a pas eu un succès de longue durée; il n'y a que la seconde qui a joui et jouit encore d'un certain crédit. Pour nombre de personnes, les ruines d'Offemont sont celles d'une villa ; elles y voient la somptuense demeure d'un richissime citoyen romain. Eh bien ! non ! les ruines d'Offemont n'ont jamais été et n'ont jamais pu être celles d'une villa, elles sont tout simplement celles d'un *præsidium*.

Je pose à toute personne réfléchie et sérieuse cette question : Peut-on admettre raisonnablement, logiquement, qu'à une époque où la domination romaine n'était pas encore bien établie, un riche citoyen romain soit venu de Rome ou des environs se fixer dans un pays à peu près désert, construire une demeure opulente dans un endroit éloigné de tout centre populeux, vis-à-vis un rocher nu, aride, effrité. sur lequel, quelques siècles plus tard, devait surgir la ville de Belfort ? Est-ce vraisemblable ? Est-ce admissible ? Evidemment non.

A cette époque, les Romains devaient se tenir en garde contre un pays encore mal soumis et prendre leurs précautions contre toute tentative de révolte et d'insubordination ; la prudence leur commandait de se fortifier, et c'est dans ce but-là qu'Auguste, vers la fin de son règne, pour défendre la frontière du Rhin contre les Germains, créa deux provinces militaires dont une, la *Germanie supérieure* ou *première,* était située entre les Vosges et le Rhin, de Colmar à Mayence. C'est à la suite de ce décret que fut, à n'en pas douter. décidée la construction d'une série d'ouvrages destinée à empêcher les incursions des voisins et à maintenir la tranquillité dans le pays. La *mansio* dont j'ai parlé devint la conséquence de cette disposition qui apportait un certain repos dans la région, permettait aux transactions et au commerce de se faire librement et nécessitait, dans un pays encore peu peuplé, l'installation d'une hôtellerie pour les voyageurs.

Les *præsidium* de Cravanche, Bavilliers et Danjoutin ne devaient pas être les seuls ; il en existait bien certainement d'autres comme à Perouse, Denney, Roppe, Eloie, Sermamagny, Evette, etc. Je cite ces villages, non comme position réelle, mais comme points approximatifs de l'emplacement de ces

Digitized by Google

postes qui formaient comme un cercle dont Offemont occupait le centre. Des monnaies trouvées aux environs de Chaux indiqueraient une occupation romaine. Tous les tronçons de voies romaines dont parle M. Liblin dans son livre *Belfort et son Territoire,* article « période gallo-romaine », tronçons reliant presque tous les villages des environs de Belfort, corroboreraient mon opinion qu'autour d'Offemont, comme point principal et central, existaient des postes militaires secondaires tous reliés nécessairement entre eux et au centre principal par des voies de second ordre devenues nos chemins vicinaux. Ces petits postes n'étaient pas abandonnés à eux-mêmes, ils ne se géraient pas eux-mêmes, en un mot, ils ne se pourvoyaient pas eux-mêmes de toutes les choses nécessaires à leur entretien, ils devaient dépendre d'un centre principal sous le commandement duquel ils se trouvaient. Ce poste fort important devait donc couvrir une grande étendue de terrain, puisqu'il était occupé par la garnison destinée soit à fournir les détachements des petits postes, soit à repousser l'ennemi quand il lui prenait fantaisie de faire irruption sur la région confiée à la garde du tribun militaire. C'est ce qui existait, en effet, comme on peut s'en convaincre en jetant les yeux sur le plan dressé par les soins de l'abbé Froment qui a dirigé les fouilles. Il est facile de voir que ce plan, par son étendue, sa forme, sa disposition, n'a jamais pu être une villa, ce mot servant à désigner ou une exploitation rurale ou une maison plus ou moins somptueuse entourée de jardins. Le plan d'une villa est celui d'une maison ordinaire formant un carré occupant un espace restreint, en un mot, le terrain que peut occuper une maison, tandis que les ruines d'Offemont couvrent un vaste terrain ; dans ce plan, on reconnaît parfaitement à droite la partie occupée par le chef supérieur, laquelle est flanquée de nombreuses constructions fort importantes destinées au logement de la garnison et aux magasins et dépôts de toutes sortes, le tout enfin entouré d'un mur d'enceinte s'étendant au loin. Les fouilles ont donné, paraît-il, un certain nombre d'objets, principalement des fragments d'armes, ce qui n'a rien d'étonnant, vu la destination de cet établissement.

Comme tous les postes étaient, à n'en pas douter, construits sur le même plan, il est facile, d'après celui de Cravanche, de connaître d'une manière approximative quel était l'effectif des hommes de chacun d'eux. Le *præsidium* de Cravanche com-

Digitized by Google

portait, comme on sait, une douzaine de chambres ; en supposant que chaque chambre était occupée par quatre hommes — on a vu que les salles étaient relativement petites — on arriverait à un effectif moyen de 48 à 50 légionnaires ; et en supposant, en outre, l'existence de dix postes relevant d'un centre principal, on arriverait à une garnison totale d'au moins 500 hommes. Or, pour relever à des époques déterminées tous ces détachements, il fallait bien que le dépôt principal eût une garnison permanente égale au moins à celle de tous les postes ; mais comme la garnison centrale, outre le relèvement des postes, doit avoir un effectif de réserve, afin de pourvoir aux vides qui surviennent pour une cause ou pour une autre, tels que décès, maladies graves, renvoi d'hommes dans leurs foyers après leur temps de service expiré, on peut, sans se tromper, je crois, porter la garnison totale du poste d'Offemont à 600 ou 700 hommes. On voit donc quelle importance, au point de vue militaire, devait avoir cet établissement occupé par une garnison nombreuse, ayant en magasins les approvisionnements nécessaires à l'entretien de cette garnison et de celles des petits postes, comme vivres, habillement, armement et peut-être même une infirmerie, le tout commandé par un officier d'un grade élevé dont la demeure était nécessairement en rapport avec sa position.

En résumé, la région où devait, quelques siècles plus tard, apparaître Belfort était, comme on vient de le voir, solidement gardée par une série de postes militaires formant comme une ceinture au centre de laquelle se trouvait le poste principal d'Offemont qui n'a donc jamais été une villa.

Les communications de ce poste principal avec les petits postes de Danjoutin, Bavilliers et Cravanche et les communications de ces petits postes entre eux existent encore comme chemins vicinaux, et ce n'est pas, je crois, commettre une erreur en disant que le chemin qui conduisait du poste d'Offemont à celui de Danjoutin passait par les Forges, le Fourneau et ce petit chemin de la côte élargi sous l'administration de M. Mény, alors qu'il était maire de Belfort. En un mot, le chemin d'Offemont à Belfort et de Belfort à Danjoutin par la côte du Fourneau a été certainement créé par les légionnaires romains qui, du reste, comme tous les soldats appelés à faire des corvées, savaient toujours trouver la ligne la plus courte pour aller d'un

Digitized by Google

la voie romaine longeant la rive droite de la Savoureuse, pour se rendre au poste de Danjoutin, situé sur la rive gauche, et cependant, il devait exister sur cette rivière deux petits ponts ou plutôt deux passerelles, l'une pour le chemin d'Offemont à Cravanche et l'autre pour celui de Danjoutin à Bavilliers.

Le chemin conduisant du poste d'Offemont à celui de Cravanche gagnait le bas du village des Forges, traversait, en faisant un coude, le champ de Mars, la Savoureuse, la voie romaine et s'engageait dans le chemin qui va de la route du Valdoie à Cravanche, longeait le côté ouest du Mont, passait devant le poste de Cravanche, entrait dans la gorge formée par le Mont et le Salbert et aboutissait en fin de compte au poste de Bavilliers, mettant du même coup le poste de Cravanche en communication avec celui de Bavilliers. Ce chemin étroit, abrupt et rocailleux à partir du village de Cravanche, suffisait à la stratégie romaine; mais aujourd'hui, il ne doit plus en être de même, et je ne doute pas qu'un jour le génie militaire ne sente la nécessité de l'élargir, de l'améliorer et de le mettre dans les conditions à satisfaire aux exigences de la stratégie moderne, par exemple, comme voie de dégagement et de sortie; il pourra alors, perdant son titre de chemin stratégique, devenir chemin de communication, quand viendra le moment, peut-être moins éloigné qu'on pourrait le supposer, de reléguer dans un musée préhistorique la guerre que Voltaire disait être un mal nécessaire, mais qui n'est, en définitive, qu'un assassinat d'un genre tout particulier, à savoir un assassinat ne ressortissant pas de la cour d'assises, mais qu'on récompense d'autant plus largement qu'on a assassiné plus en grand.

J'ai avancé que le chemin qui conduisait du poste principal d'Offemont au poste secondaire de Cravanche traversait la Savoureuse. Il devait en être ainsi, nécessairement, et la preuve c'est que le regretté M. Dietrich, qui ignorait absolument l'existence des ruines de la *mansio* et celles du poste militaire de Cravanche, avait constaté, sur les bords de la Savoureuse, à l'endroit à peu près que j'indique comme passage de la rivière pour gagner le chemin de Cravanche, c'est-à-dire dans l'axe prolongé de ce chemin vers le champ de manœuvres, la présence de débris indiquant que là avait dû exister sinon un pont, tout au moins une passerelle d'une certaine importance. A mon avis, ce devait être plutôt une passerelle qu'un pont en pierres; car, dans ce cas, on trouverait infailliblement encore des substruc-

Digitized by Google

tions, des restes de culées, toutes choses résistant plus facilement aux injures du temps que les matériaux d'une simple passerelle, toujours construite en bois. Du reste, la construction d'un pont en pierres pouvait présenter, à un moment donné, des inconvénients au point de vue de la défense de la région et de la sécurité du poste central ; c'est probablement ce que les Romains ont voulu éviter en jetant sur la Savoureuse une simple passerelle qui pouvait toujours être détruite.

J'ai acheté d'un ouvrier terrassier, qui l'avait trouvée dans les parages supposés de la passerelle, une monnaie d'argent très bien conservée sur le revers de laquelle on lit les mots : *Pontif. Maxim.* et sur la face, *Augustus,* les autres mots abrégés ne pouvant être lus et traduits que par un numismate, ma compétence en numismatique laissant beaucoup à désirer. Cette pièce se trouvait-elle en cet endroit perdue par le hasard, ou bien n'aurait-elle pas été jetée là selon la coutume qu'avaient les Romains de lancer, en traversant un pont, une pièce de monnaie dans l'eau, pour se rendre les dieux favorables ?

C'est dans le quadrilatère formé par les différents chemins de communication que je viens d'énumérer, que se trouvaient assis sur les bords de la voie romaine venant de Mandeure, aujourd'hui route de Montbéliard à Giromagny, la *mansio* et le cimetière dont j'ai parlé, la *mansio* étant bien certainement le seul établissement de la région qui devait être déserte au moment de la construction des postes militaires auxquels Offemont, Cravanche, Bavilliers et Danjoutin doivent leur origine, le Valdoie devant la sienne probablement à la présence de la *mansio.*

Belfort.

Il ne faut pas, je crois, porter trop loin l'ancienneté de Belfort qui, comme beaucoup de localités surgies pendant le moyen âge, doit son origine à la construction, sur le sommet du rocher où s'élève aujourd'hui la citadelle, d'un château-fort autour duquel sont venues se grouper quelques maisons dont le nombre, augmentant d'années en années, a formé la ville actuelle. Si les documents les plus anciens que l'on possède remontent au XIIIe siècle, on pourrait, sans crainte de se tromper, admettre que la petite ville naissante existait déjà bien depuis un siècle, ce qui

Digitized by Google

Digitized by Google

Plan du « Praesidium » d'Offemont
mis à découvert par les fouilles faites en 1841 dans la forêt d'Offemont par M. l'abbé Froment

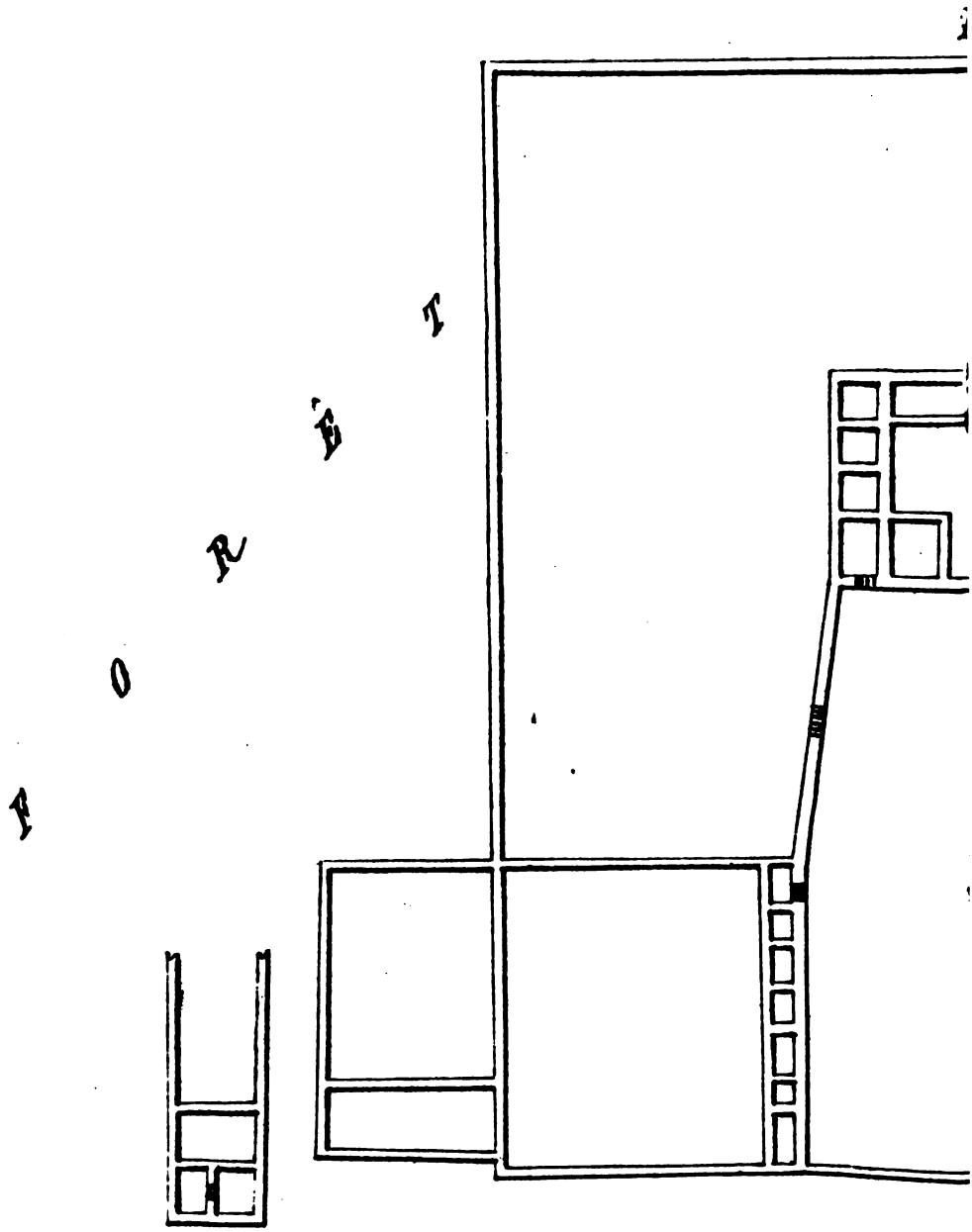

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

donnerait approximativement l'époque de la construction du château-fort. C'est une idée que je soumets aux personnes qui écrivent l'histoire de Belfort.

Que Belfort, d'après Taverne de Longchamps, se soit appelé Brax, Brasse ou Brässe avant d'être connu définitivement sous le nom de Belfort, ce qui donnerait à la ville une antiquité fort respectable, c'est possible, mais, à mon avis, tellement problématique qu'on en arrive presque à la négation. En effet, si Belfort avait réellement l'antiquité que veut bien lui prêter cet auteur et peut-être d'autres personnes, il est certain que les Romains qui, en fait de conquêtes, étaient assez peu scrupuleux sur le tien et le mien, se seraient bien gardés de construire à grands frais le poste si important d'Offemont et qu'ils se seraient purement et simplement installés à Brax-Belfort. Par suite de cette occupation, la ville se serait développée, aurait pris de l'extension et la population aurait augmenté. Les nouveaux occupants auraient, sans nul doute, construit des casernes, des magasins ; l'augmentation de la population aurait nécessité la construction de maisons nouvelles, d'établissements de tous genres dont on aurait retrouvé incontestablement les substructions, des débris de tuiles, de poterie, etc., dans les nombreuses tranchées qu'on a faites dans les rues pour l'installation des égoûts et des conduites d'eau et de gaz. Les limites de Brax-Belfort ne se seraient pas arrêtées à la tour de l'Horloge, petite place de l'Arsenal, limite de Belfort en 1675. Dans ce cas aussi, les Romains auraient reporté plus loin les petits postes de Danjoutin et de Bavilliers comme trop rapprochés du centre principal et la *mansio* n'aurait pas eu sa raison d'être, les voyageurs auraient préféré descendre dans les hôtelleries de la ville que d'aller dans une auberge située sur le bord d'une route à près de deux kilomètres de la ville.

Ce que je viens de dire concernant Brax-Belfort s'applique aussi à Magétobrie dont l'emplacement, selon M. Poly, auteur d'un travail remarquable sur la bataille d'Arioviste publié dans le Bulletin de la Société d'Emulation, serait Belfort, d'où la conclusion que les Belfortains sont, non de la pierre de la Miotte les petits rejetons, mais ceux des Magétobriens. Cependant, je ferai remarquer que *Magetobria* ou *Amagetobria*, ville des Séquanais, est généralement placée au confluent de la Saône et de l'Oignon et par d'autres près de Luxeuil ou d'Autun, aucun des auteurs qui se sont occupés de l'histoire de cette ville, dont

Digitized by Google

l'existence serait, paraît-il, quelque peu problématique, n'ayant songé à la placer à Belfort. M. Poly, qui a donné incontestablement l'endroit vrai où a été livrée la fameuse bataille d'Ariovisto, donnerait aussi l'emplacement véritable de Magétobrie, s'il voulait renoncer à Belfort comme étant cet emplacement et se livrer à d'autres recherches qui, j'en ai la conviction, aboutiraient à un résultat satisfaisant.

Dans le vaste triangle dont les sommets sont occupés par Belfort, Offemont et Cravanche, je mets au défi qu'on trouve, dans un point quelconque de ce triangle, excepté, bien entendu, la *mansio* du faubourg des Vosges, le moindre vestige d'une construction datant de l'époque gallo-romaine, voire même du moyen âge.

Ainsi tombe la légende de l'existence de la ville de Brasse créée par les anciens habitants de Belfort et celle de l'existence de la ville de Brace imaginée par M. Liblin. Ces deux villes ou grands villages, comme on voudra l'entendre, n'ont certainement jamais existé soit sur l'emplacement et autour du cimetière actuel, soit dans la plaine du Valdoie, terrains absolument dépourvus de toutes substructions anciennes.

Voici, en résumé, les divsrses opinions émises sur l'origine de Belfort :

1° L'abbé Descharrières prétend que Cravanche, qui n'est pour lui que l'ancienne *Gramatum,* est le berceau de Belfort ;

2° M. Liblin affirme que Brace, disparu dans le XIIIe siècle, est le véritable berceau de Belfort ;

3° Taverne de Longchamps déclare que Belfort est l'antique Brax, Brasse ou Brässe ;

4° M. Poly est arrivé, de déductions en déductions, à dire qu'il est logique de penser que Belfort est bien l'antique Magétobrie.

Qui a raison de ces quatre auteurs ? Evidemment chacun en particulier croit que son opinion est la bonne, la seule vraie.

Cependant, si Cravanche-*Gramatum* est le berceau de Belfort, M. Liblin est dans l'erreur, Brace ne pouvant pas l'être ; mais si Brace est réellement le berceau de Belfort, c'est l'abbé Descharrières qui est dans l'erreur, Cravanche-*Gramatum* ne pouvant l'être ; mais si Taverne de Longchamps et M. Poly sont dans le vrai en avançant, le premier que Belfort est bien l'antique Brax et le second l'ancienne Magétobrie, ce sont l'abbé Descharrières et M. Liblin qui sont tous deux dans l'erreur

Digitized by Google

dans laquelle seraient Taverne de Longchamps et M. Poly si Cravanche-*Gramatum* et Brace étaient par hasard l'une ou l'autre le berceau de Belfort.

Ma foi, en présence de cette multiplicité d'opinions concernant l'origine de Belfort. c'est le cas de s'écrier :

Devine si tu peux et choisis si tu l'oses.

Ah ! s'il en était ainsi, si réellement Cravanche était l'ancienne *Gramatum* de l'abbé Descharrières, la plaine du Valdoie, le terrain de la Brace de M. Liblin, et Belfort. l'antique Brax de Taverne de Longchamps ou l'ancienne Magétobrie de M. Poly. quelle riche mine tous ces terrains seraient pour les amateurs d'antiquités. Un ouvrier ne pourrait pas ouvrir une tranchée dans les rues de la ville sans exhumer des choses toutes plus précieuses les unes que les autres, sans se heurter aux solides substructions des nombreux monuments et des somptueux palais de l'antique Brax ou de la vieille Magétobrie ; les terrassiers payés pour extraire du sable dans les chènevières de Brasse ou la plaine du Valdoie ne pourraient pas donner un coup de pioche sans faire sortir de terre de riches bas-reliefs, des vases précieux plus ou moins complets, des monnaies de valeur de tous les âges, tous objets dont la vente leur rapporterait de bonnes journées. Quelle joie pour la Société d'Emulation qui formerait ainsi un musée pouvant presque rivaliser avec le musée pompéien de Naples. Hélas ! ce n'est malheureusement qu'un rêve, car si la preuve de l'existence d'une ville antique repose sur la présence d'objets enfouis dans la terre. il suffit d'interroger les ouvriers qui répondront ce qu'ils m'ont toujours répondu quand je leur demandais s'ils ne trouvaient pas des objets anciens : — Monsieur, nous ne trouvons que de la terre, du sable et des cailloux, rien autre chose.

En somme, le plus simple est de reporter l'origine de Belfort à la construction, pendant le moyen-âge, d'un château-fort qui, celui-là, par exemple, serait le véritable berceau de la ville.

Dr Corbis.

Digitized by Google

DESCRIPTION

DE LA PROUOSTÉ DE BELFORT

SUIUANT UN ESTAT EN ALLEMAND DE L'AN 1573 (1)

Cette seigneurie a cinq mairies, scauoir : Chastenoy, Perouse, Bethonvelier, Bavillier et Buc.

Description de ces mairies, villages et sujects qui en despendent.

Chastenoy. — Les villages cy après escripts despendent de la mairie de Chastenoy auecque toutes servitudes et droits de justice : Chastenoy, Vouruenans, Oye, Bermont, Botans. Sujects dependants de cette mairie et justice demeurants dans des autres seigneuries : Nomaix, village dependant du comté de Mombelliard, dans ce lieu la seigneurie a quatre sujects ; Brugnard dessus, village du mesme comté, la seigneurie de Belfort y a deux sujects ; Dampierre outre les bois, village aussi dependant de Mombelliard, la seigneurie de Belfort y a aussi quatre sujects.

Couruées et sujettions des sujects de la mairie de Chastenoy. Toutes les couruées de ces villages et sujects qui despendent de cette mairie appartiennent sans aucune difficulté a la seigneurie de Belfort, exceptez les trois sujets de Francmont demeurants audit Chastenoy et les sujects d'Essars habitants à Botans, mais la seigneurie de Belfort a la haute justice sur ces sujects, de sorte que ce qu'ils commettent de mal et les amendes qu'ils font sur les communes sont punis et chastiez par la seigneurie de Belfort.

Premierement. Toutes et quantes fois qu'on a besoing d'eux pour le bastiement du chasteau de Belfort ils sont obligéés de faire couruéés a bras, à cheval et auecque chariots.

Secondement. Ils sont obligéés de faire garde audit chasteau

---

(1) Extrait d'un manuscrit des archives municipales de Belfort intitulé : *Tittres de la seigneurie de Belfort, traduits d'allemand en français, 1667.*

Digitized by Google

auecque autant de monde que l'on demande quand la necessite le requert. Pour cela, quand ils arriuent le soir à la garde, la seigneurie leurs donne du potage et du pain.

Troisiesmement. Ils sont obligéés de couper le froment et seigle sur les terres et champs de la seigneurie de Belfort, de l'amasser, lier les gerbes, les charger et descharger, les mener et mettre au lieu qu'on leurs commandera. Pour cela, la seigneurie leurs donne honnestement à manger, mais on ne leurs doit point de vin.

Quatriesmement. Ils sont obligéés de fener en foin et regain la grande pré comme on a vu de Belfort à Danjoutin, nommé la pré du Prince, contenant environ dix-huit faulcies, charger ledit foin et regain, le descharger et mener ou on leurs commandera. Pour cela on leurs donne le matin à neuf heures du pain et du fromage, à midy semblablement, le soir à souper du potage et du pain.

Cinquiesmement. Ils sont obligéés de venir moudre au moulin de Belfort, encor bien qu'il y ayet vn moulin a Chastenoy nomme le moulin du Rone. Touteffois les sujects iusqu'a present n'ont pas encore esté obligéés d'y moudre et vn chacun qai a feu doit pour l'entretien de l'escluse du moulin de Belfort vn couppet de Belfort.

Il se trouue à la marge de ce liure allemand que depuis par vne sentance rendue à Ensisheim, ils ont este obligéés de moudre au moulin de Chastenoy.

Tailles. Les sujects de cette mairie sont taillables a la seigneurie de Belfort et payent tous les ans a ladite seigneurie une taille fixe se montant a trente liures basloises. De plus, les sujets de ladite mairie, scauoir de Chastenoy, Vouruenans, Oye, Brugnard, Dampierre outre les bois payent tous les ans pour la giste aux chiens trois liures; chasque village scait ce qu'il en doit payer et est a noter que les sujects de Mombelliard habitants dans cette mairie doiuent aussi en payer leurs part. Il n'y a point d'ongelt dans cette mairie.

Contributions. Les sujects de cette mairie de Chastenoy doiuent les contributions quand on en impose. Chasques sujects, exceptez ceux de Botans, doiuent trois rappes pour la garde de l'estang d'Offemont quand on le pesche. De plus doiuent de chasque feu tous les ans vne poulle à la St-Martin, exceptez seulement les sujets de Francmont.

Digitized by Google

Le feuage. Ils donnent tous les ans a la seigneurie de Belfort a deux termes scauoir : a la St-George et a la St-Martin quatorze liures dix solz. Plus payent à Ensisheim en argent pour le bois tous les ans a la St-Martin deux florins.

Espaues. Tout ce qui se trouue dans les fins, finages et territoires de cette mairie eschoit à la seigneurie de Belfort.

Vaux. Quand vne personne marié meuret sans heritiers de son corps, la seigneurie de Belfort prend vn vaux soit la meilleure piece du bestiail ou le meilleur meuble et habit, lequel il plait a ladite seigneurie. De plus quand vn de cette mairie vend quelque chose, ses heritiers jusqu'au neufiesme degré ont le droit de retractation. De mesme quand vn estranger achepte quelque chose et qu'il n'y a point de parens du vendeur dans le lieu, le premier du village qui a de largent a droit de le retracter.

Memoire des villages de cette mairie, de leurs droits, ordres et coustumes. Premierement Chastenoy. Le village de Chastenoy est situé et appartient sans difficulté a la seigneurie de Belfort auecque toutes hautes, moyennes et basses justices et les confronts de son finage sont telles, scauoir : Nomaix, Grand Charmont, Betoncourt, Dambenoit dependants de Mombelliard, Burcerei, Brevillier dependants d'Hericourt, Oye, Trestudans, Vouruenans de la seigneurie de Belfort.

Nombre des habitans. Dans ce village de Chastenoy il y a trente cinq feus desquels il faut deduire celuy du curé et trois qui sont des sujects de Francmont, restent trente un. Hommes portans les armes qui passent vingt ans, il y en a a present quarante un desquels se trouuent trente huict de mariéés, sans comter ceux de Francmont, plus il y a dans ce village quatorze chariots ou charruës (sans comprendre celle du maire) qui peuuent seruir a la seigneurie, mais quelques fois ils se trouuent faibles en bestiaux pour tirer. Il y a dix hommes a bras ou manouuriers qui n'ont ni cheuaux ni charruë. Ce village a tous les ans en reuenuës et rentes des communes environ ..... Plus les sujects de ce village qui menent charruës donnent a la seigneurie tous les ans par charruë, scavoir deux quartes de bled graine de froment.

Charge du maire touchant la justice. La seigneurie de Belfort establit vn maire ou homme de charge dans ce village par lequel se font toutes ordonnances et deffences de la part et au nom de

Digitized by Google

la seigneurie. Il y a vne justice dans ce lieu et le maire en tient le sceptre de la part de la seigneurie. Le maire ou homme de charge peut tenir la justice tous les huict jours si la necessite le requerre. Ordinairement elle se tient le mardy de quinze jours en quinze jours. Tous les sujects cy dessus nommées dependants de cette mairie doiuent comparoistre, demander et respondre a cette justice. La justice est establie de neuf juges dependants de la seigneurie de Belfort. Il y a deux procureurs, mais ils n'ont point de voix aux jugements, sont aussy des sujects de la seigneurie de Belfort qui pour ce suject doiuent auoir preste serment. Les appellations de la vont par deuant les maistres bourgeois et conseilliers de la ville de Belfort et la sentance qu'ils rendent doit estre reporté a la justice de Chastenoy. Que si l'vne ou l'autre partie ne se contentoit il pourroit en appeler deuant les officiers de la seigneurie de Belfort, puis a Ensisheim a la Regence de la haute Alsace, de la a Insbruck. Et quand vne sentance se redige par escript, le demandeur doit a celuy qui tient le sceptre son salaire. Quand vne partie appellante ne poursuit point son appellation, il y a amendes de trois liures.

Coustumes de la justice. L'appelléé ou l'accuséé peut a la premiere citation demander aduis pour quinze jours, a la seconde citation peut demander temps pour sa deffence et a encore quinze jours, a la troisieme il faut que le deffendeur comparoisse et responde a la demande.

Amendes. Toutes les amendes qui se commettent aux fins et finages de Chastenoy appartiennent a la seigneurie de Belfort exceptez le droit que ceux de Francmont pretendent dans trois maisons comme cy apres sera declaré. Les petites amendes sont de sept solz dont celuy qui a le sceptre en tire quatre et les juges trois. De mesmes aussy les deffauts de la justice appartiennent au maire et se montent chasques fois a quatre solz. Les grosses amendes sont de trois liures et par droit de justice ne se iugent pas plus hautes dont la seigneurie a 2 l. 15 s. et les juges 5 s.

Les dixmes. Le dixme de Chastenoy se monte d'années a autres a 20 et se paye moitié froment moitié avoine, il appartient au prioré dud. lieu et se liure au chapitre de Mombelliard.

Nouaux. Il y a aussi jusqu'a deux cents journeaux ou arpents de nouaux dont le dixme et rentes appartiennent a la seigneurie

Digitized by Google

de Belfort et se sont monté l'an 1572 a six bichots moitié froment moitié auoine.

Le seruice diuin. Il y a audit Chastenoy un prioré qui est l'église parochiale des habitans dud. lieu et les sujects de la seigneurie de Belfort qui demeurent a Nommaix sont obligéés d'y respondre comme aussy les sujects de Francmont demeurants au village de Chastenoy.

Collation. Pour la collation les chanoines de Mombelliard estoient les collateurs, mais comme presentement ils sont tous morts et qu'il n'y en a plus, les gouuerneurs et conseilliers de Mombelliard pretendent s'attribuer la collation ; il est a disputer scavoir si elle áppartiendra à Messieurs les conseilliers de Mombelliard de la religion lutherienne ou a la maison d'Autriche comme aux princes du pays. Cette eglise a enuiron 30 liures de reuenus de la chapelle Nostre Dame qui est dans led. lieu. Auant la religion de Luther ce prioré etoit mieux gouuerné.

Bois et forests au finage de Chastenoy et touchant à la chasse. Il y a dans le village de Chastenoy un beau bois, la plupart des arbres sont des chaisnes, on estime que ledit bois a vne lieuë de longueur et une demy de largeur. Le village peut prendre son fuëge dans ledit bois touteffois ne doit abattre bois propre a bastir pour le chauffage. Ceux qui veulent bastir doiuent demander du bois aux deux juréés et aux Banvards lesquels lui monstrent et donnent ce que luy est necessaire. Les branches et ce qui reste de bois abattu sont aux premiers du lieu qui les emmenent. Il est a scauoir qu'il y a encore vn village ruiné nommé Villars le sus et que ceux de Chastenoy jouissent dud. finage. Et le susdit village avoit droit de prendre aussi de bois dans cette forest, il se voit encor quelques apparences ou il y a eu des murailles autrefois. presentement tout est creu de grands chenes. Les confrons et limites de ce bois sont les finages de Nomaix, grand Charmont, Betoncourt, Burcerey, Breveiller et Oye.

Chasse. La chasse dans ce bois appartient sans contredit a la seigneurie de Belfort. Dans ce bois lon y fait deux hayes, l'une est appelé la longue haye, qui commence auprès de Nomaix, village du comté de Mombelliard, monte le long des terres de Mombelliard et va finir aux champs de Brevillier, village dependant d'Ericourt et faut que ladite haye soit faite par les sujects de la mairie qui doiuent aussi la garder quand on chasse,

Digitized by Google

elle contient enuiron 180 courses. Les possesseurs du prioré de Chastenoy donnoient tousjours aux sujects quand on faisoit les hayes du pain pour leurs necessite et vn morceau de viande a deux et vn pot de vin entre quatres, mesure de Chastenoy. Presentement cela ne se fait plus en payant ce qui est compris dans vu accord et traité, qui a esté faict pour ce suject. Il est a scauoir que ceux de Mombelliard ont vne haye pas loing de cette grande haye qui en plusieurs endroits touche aux bornes de la seigneurie de Belfort, mais jusqu'a present il n'y a pas encore eu d'opposition. Il est fort necessaire de faire des hayes et d'en avoir soing particuliere. L'autre haye se nomme Chevray et commence auprès des champs de Brevellier, passe entre les bois de Chastenoy et Oye jusqu'aux terres labourables de Chastenoy. Les sujects sont obligéés de faire cette haye et de la garder quand on chasse. Et le prioré estoit obligé de donner aux sujects comme est dit cy dessous du pain et de la viande quand on tenoit la chasse et hayes. Ledit prioré payet presentement a la seigneurie de Belfort suiuant le traité qui a esté fait tous les ans deux bichots moitié froment moitié auoine plus trois thines ou mesures de vin, ou au lieu dudit vin trois liures basloises, pour cela que l'on entretien la chasse de monde et de chiens.

Jouissance du glandage dans ces bois. Quand il y a de la paisson ou du glandage dans ces bois, ceux de Chastenoy y mettent leurs cochons et s'il y en a abondamment ils en prennent d'ailleurs puis partagent largent esgallement entre eux, entre les riches comme entre les pauures. Ce bois est gardé par deux banvards. Quand quelque habitant dudit lieu est attrapé de jour dans ces bois faisant faute, il paye l'amende de dix s. pour chasque pied d'arbre, si c'est de nuict il paye 20 s. mais vn estranger paye doublement, scavoir de jour 20 s. et de nuict 10 s. Ceux de Chastenoy leuent et prennent lesdites amendes.

Riuieres et eaux a poissons a Chastenoy. Il y a vne riuiere a Chastenoy qui appartient a la seigneurie de Belfort, elle commence au dessoub du moulin de Bavillier et va jusqu'a l'escluse du moulin de Nomaix appartenant a Mombelliard et que dans cette escluse il y aye tousjours une ouuerture entretenu afin que le poisson puisse monter. Cette riuiere n'a point de nom particuliere et ne se nommet pas autrement que la riuiere de Chastenoy. Et si ceux de Nomaix ferment ladite escluse par trop en sorte que les poissons ne peuuent monter et que l'eau

Digitized by Google

n'a pas son cours libre, la seigneurie de Belfort a pouuoir de l'enuoyer rompre, ce qui est deja arriué plusieurs fois et a quoy les maires, juréés et communes doiuent esgard particuliere. Cette riuiere s'amodiet et s'affermet sur le finage de cette mairie et de Chastenoy et celuy qui la prend en general a pouuoir de la donner a d'autres et la relaisser en particuliere, mais il faut que celuy qui la prise et admodie paye la somme entiere a scauoir tous les ans 20 l. et la rente s'eschoit tous les ans a Noel. Et n'est permis à personne de pecher dans ladite riuiere que ceux qui l'ont affermé reseruant tousjours a la seigneurie de le faire selon son plaisir, celuy qui peschera sans permission donnera 3 l.

Sujects et droits des seigneuries estrangeres qu'elles ont audit Chastenoy. Francmont a 3 sujects dans ledit village de Chastenoy qui sont obligéés de respondre en tout et partout a la mairie et justice de Chastenoy, exceptez ce qui se commet dans leurs logis et pour cette cause s'obserue de mesme façon a Nomaix, Brugnard et Dampierre outre les bois envers les sujects de la seigneurie de Belfort.

Difficultez qu'il y a eu entre ceux de Mombelliard, Ericourt et Francmont. Le seigneur de Francmont vouloit faire tenir justice dans les maisons de ses sujects, ce que la seigneurie n'a pas souffert et la derniere fois qu'ils y vinrent, les juges furent meinéés a Belfort prisonniers et firent serment ensuitte de ne plus tenir justice a l'advenir, ce qui se fist l'an 1564. Les sujects de Francmont ont aussi voulu vendre vin, ce qu'ils ont fait quelque temps, mais depuis que le mauuais denier a esté leué, ils s'y sont opposéés. C'est pourquoy les commissaires de sa majesté royale des romains leurs ont deffendu de ne plus vendre vin ou de payer le mauuais denier, depuis ce temps ils ont quitté et ne vendent plus vin. — Ericourt. Depuis il se fait une haye du costé de Brevellier qui a causé une dissension entre ceux de Belfort et d'Ericourt de sorte que ceux d'Ericourt l'ont souuent rompu, mais est fort facile a les en empescher. — Mombelliard. Après la mort de monsieur de Raincourt, les officiers de Mombelliard emmenerent par force plusieurs papiers et lettres deffensives. De plus il y a vne difficulté touchant vne croix qui est sur le chemin du costé de Dambenoy, village du comté de Mombellard ; quand ceux de Vouruenans dressent cette croix, ceux de Dambenoy la coupent et l'emmenent.

Description du village de Vouruenans. Le village de Vour-

Digitized by Google

uenans appartient avec haute, moyenne et basse justice entierement a la seigneurie de Belfort et depend de la justice de Chastenoy. Les bornes et limites du village de Vouruenans sont Chastenoy, Boulogne, Dambenoy, Trestudans.

Estat des maisons et hommes. Il y a dans ce village treze maisons, il y a neuf chariots ou charruës qui peuuent seruir a la seigneurie. Il y a aussi seze personnes capables de porter les armes entre lesquels il y a quatre manouuriers qui n'ont ny cheuaux ny charruës.

Corruées. Ils sont obligéés aux coruéés comme il est fait mention.

Justice. Les sujects de ce village sont obligéés d'obeyr a la justice de Chastenoy.

Amendes. Toutes les amendes qui se commettent dans le finage dudit village appartiennent a la seigneurie de Belfort.

Diximes de ce village. Le dixme de ce village s'admodie tous les ans et se partage en trois, scauoir : le ministre de Dambenoy vne gerbe de trois, les comtes de Mombelliard prennent la seconde et ceux de Francmont leuent la troisieme. Toutefois cette troisieme gerbe est partage comme s'ensuit, scauoir : ceux de Francmont en prennent trois et la quatriesme appartient a monsieur de Chastillon. Mais le ministre leue tout seul le dixme de chanure, poids, febues, horges et autres semblables. C'est pourquoy sa part est plus forte que celle des autres.

Nouaux. La seigneurie de Belfort a les nouaux et retire les rentes et reuenus qui en procedent.

Seruice diuin. Ce village n'a point de curé, il depend de la cure de Dambenoy, mais Dambenoy est presentement luthérien, les sujects de Vouruenans doiuent encor l'offrande tous les ans au ministre et vne journé de charruë, lui payent pour cela 5 s. A present le comte de Mombelliard tire le dixme et la part du ministre auecque les 5 s. duës, mais il donne pension audit ministre.

Bois et forests au village de Vouruenans. Ce village a vn bois enuiron d'une demy lieue de longueur et de deux courses de cheuaux de largeur. Les habitants de ce village peuuent prendre du bois pour leurs necessité dans ladite forest et il y a fort peu de chene, ce sont presque tous bois tendres, veu que le village a este brusle il y a 7 au 8 ans.

Digitized by Google

Glandage. Le glandage est aux sujects et il n'y a guère d'abondance.

La chasse. La chasse appartient a la seigneurie de Belfort dans les fins et finages de Vouruenans. Dans ces bois il y a vne haye qui commence a Trestudans et vient jusqu'a la haye de Boulogne, elle est chassé par tous les sujects de la mairie de Chastenoy, elle contient 120 courses. Quand on chasse et qu'on tient la haye, la seigneurie de Belfort donne au sujects vn morceau de pain gratuitement. Dans ce village il y a vn juré et banvard, ils sont obligéés de garder les bois et les champs. Celuy qui est attrapé faisant faute soit de nuit ou de jour, du lieu ou estranger, quand il est gageable il faut qu'il s'accomode auecque la communauté, selon le dommage qu'il a commis. La commune retire ces amendes.

Riuieres. La riuiere passante a Chasténoy passe dans le finage de Vouruenans et s'afferme comme il est dit, il n'est pas permis a ceux du lieu d'y pecher. Il n'y a point de sujects de seigneurie estrangere dans ce village. Il y a quelques dissensions touchant la croix qui est sur le grand chemin comme nous auuons dit.

Description du village d'Oye. Ce village appartient entierement auecque toutes seruitudes a la seigneurie de Belfort et depend de la justice et mairie de Chastenoy. Les confronds du finage sont Trestudans, Bermont, Doran, Brevellier, Chastenoy. Il y a dans ce petit village cinq feus et y a quatre hommes portans les armes ou capables de les porter, aussi y a-t-il deux manouuriers. Il y a deux chariots ou charruës qui peuuent seruir a la seigneurie. Cette communaute donne tous les ans pour les charruës six quartes de froment.

Justice. Ils dependent entierement de la justice de Chastenoy pour toutes affaires. Toutes les amendes appartiennent a la seigneurie de Belfort. Il n'y a ny dixme ny nouaux dans ce lieu et ne s'y faict point de seruice diuin.

Bois. Il y a dans ce finage un grand bois qui appartient a la seigneurie de Belfort et a des bornes partout hors du costé de Chastenoy. Ceux du village ont droit de prendre le mort bois ou bois mort dans cette forest, mais n'osent prendre de bois a bastir sans le demander a la seigneurie.

Chasse. La seigneurie de Belfort a le droit de chasse et de

Digitized by Google

haye dans ce bois. Il y a deux petites hayes dans ce bois nommées les hayes du bois d'Oye. contiennent environ cent courses. Ceux de Dorans font ces hayes et sont obligéés de les garder quand on chasse et on donne a chacun vn morceau de pain.

Glandage. Le glandage appartient a la seigneurie de Belfort, touteffois ceux du village y peuuent chasser leurs cochons. Pour la garde de ce bois, la seigneurie a establit dans quelques endroits des banvards et les amendes sont de 3 l. et vont a la seigneurie.

Description du village de Bermont. Le village de Bermont appartient auecque toutes justices et seruitudes a la seigneurie de Belfort et despend de la mairie de Chastenoy. Les confrons et limites du finage dudit Bermont sont Oye, Dorans, Seuenans, Trestudans. Il y a dans ce village huict feus auecque celuy du cure. Il y a vnze hommes portans les armes dont huict sont mariez. Il y a six charruës, mais souuent se joignent deux pour faire une charruë. Ils sont obligéés aux coruéés de mesme que les autres sujects de la mairie de Chastenoy. Ce village n'a point de reuenuës particulieres et ne doit point d'argent de charruë.

Justice. Les sujects de Bermont sont sujects de la justice de Chastenoy et doiuent y comparoistre pour demander et respondre.

Amendes. Toutes les amendes qui se commettent aux fins et finage de Bermont appartiennent a la seigneurie de Belfort.

Dixmes. Le dixme de Bermont se monte d'années a autres a 16 bichots 21 quartes moitié froment moitié auoine. Les possesseurs du prioré de Chastenoy afferment tous les ans ledit dixme et donnet au curé de Bermont 1 bichot, au chapellain de Saint-Maimbœuf a Mombelliard 2 bichots, au chapitre de Belfort aussy 2 bichots et au prioré de Chastenoy 2 bichots.

Nouaux. Les nouaux appartiennent entierement a la seigneurie de Belfort et se sont montéés l'an 1564 a 8 quartes moitié froment moitié auoine. Il y a vne paroisse dans ce village et vne eglise et les villages cy après scauoir Trestudans, Dorans, Seuenans et Oye dependents de ladite paroisse.

Colation. Les seigneurs du pays princes de la maison d'Autriche sont les protecteurs du curé et quand vn curé vient à mourir, le maire de Chastenoy prend les clefs de la cure et ne

Digitized by Google

les rend a personne qu'il n'ayet un commandement expres de la seigneurie de Belfort ou de la Regeance.

Bois. Dans ce village y a vn bois contenant enuiron 100 arpents qui ioingt celuy d'Oye et de Dorans qui fournit a la commune du bois pour brusler et pour bastir. Quand vn habitant du lieu desire de bastir il en peut couper selon sa necessite. Quand vne personne est attrapé malusant des bois. les amendes qu'il commet de jour sont de 10 s. de nuit 20 s. lesquelles vont a la commune.

Chasse. La chasse appartient a la seigneurie de Belfort ; il y auoit autres fois une petite haye dans ce bois, mais l'on ne s'en est point serui depuis 18 ans a cause qu'elle touche a celle de Chastenoy et d'Oye. Les hayes se font et se chassent par les sujects de la mairie de Chastenoy. Le glandage appartient a la commune et disent qu'ils n'en ont pas assez pour leurs propres porcs, le bois et le finage sont gardéés par un banuard. Il n'y a point de differends dans ce lieu.

Description de la mairie de Perouse et des villages dependants d'icelle. Perouse et Offemont sont les deux villages de cette mairie.

Sujects dependants de cette mairie. A Bessoncourt il y a 4 sujects de cette mairie, a Ventregne il y en a deux, a Dernoy il y en a quatre.

Couruéés et sujettions. Tous les sujects dependants de cette mairie sont obligéés aux couruéés pour la seigneurie de Belfort de mesme que ceux de la mairie de Chastenoy. En outre ils sont encor obligéés de moudre au moulin de Belfort et d'ayder a mener et payer les pierres du moulin. De plus sont aussi obligéés de sombrer les champs apres Pasques ou d'y semer de l'auoine. De plus sont obligéés quand on seme de l'auoine de la recueillir et de la mener ou on leurs commande. De plus ils sont obligéés de faucher le pré qui est entre Belfort et Damjustin en foing et regain.

Tailles. Tous les sujects de cette mairie de Perouse sont obligéés de contribuer tous les ans a vne taille qui se paye a deux fois scauoir au mois de mars et a l'automne et se monte cette taille par an a 32 l. Il n'y a point de giste aux chiens dans ce lieu. Ils sont obligéés de payer leurs parts des contributions quand on en impose.

Digitized by Google

Mauuais denier. Le mauuais denier se paye dans cette mairie, mais il n'y a point d'ongelt.

Argent du bois. Dans cette mairie se paye tous les ans a deux termes argent pour le bois 15 l. 10 s.

Espaues. Tout ce qui se trouue dans les fins et finages de cette mairie escheoit a la seigneurie de Belfort sans contredit.

Vaux. Les sujects de cette mairie ne doiuent point de vaux. Quand il se vend quelques choses dans cette mairie, le plus proche parent du vendeur a droit de retraction pendant vn anct vn jour. Quand il y meurt vn sujet de cette mairie et que ses heritiers sont estrangers, autant d'heritiers qui se presentent autant de florins sont deuës a la seigneurie de Belfort.

Description du village de Perouse. Le village de Perouse appartient auecque toutes justices entierement a la seigneurie de Belfort et les villages qui joignent son finage sont Cheuremont, Vezelois, Damjustin, Belfort, Derney, Bessoncourt. Ce village n'a point de reuenuës particulieres. Il y a dans ce village 23 feus en tout et y en a deux qui veulent estre francs ; il se trouuent dans ce lieu jusqu'a 29 hommes portans les armes entre lesquels il y a 4 manouuriers. Il y a vnze charruës qui peuuent seruir a la seigneurie sans comter les deux sujects de Montjoye.

Boilans. Les francs nommeés Boilans sont obligéés d'entretenir vn chariot de bagage et des cheuaux.

Charge du maire. La seigneurie de Belfort establi vn maire ou officier qui est de la part de ladite seigneurie pour faire toutes deffenses et ordonnances, il tient le sceptre.

Justice et coustumes. Il s'y tient vne justice de huict en huict ou quinze en quinze selon la necessite, le lundy ordinairement. Tous les sujects de cette mairie doiuent respondre a cette justice et y comparoistre quand ils ont quelques affaires. Tous les termes qui sont obseruéés dans la justice de Belfort s'obseruent de mesme dans celle de Perouse. Cette justice est composé de 9 hommes qui ont presté serment tant du village de Perouse que de Derney et d'Offemont.

Amendes. Toutes les amendes qui se commettent dans ladite mairie et adjugéés dans cette justice appartiennent a la seigneurie de Belfort. Les grandes amendes sont 3 l. 12 s. et se partagent, scauoir : la seigneurie prend 2 l. 15 s., celuy qui obtient

Digitized by Google

la sentance 9 s. et la justice 8 s., ce qui s'obserue pour les appellations expiréés. Les petites amendes sont de 7 s. dont le maire en prend 4 et les juges 3. Quand quelqu'vn veut appeler, il faut qu'a la passe de l'appellation il donne a disner au maire et aux deux procureurs et aux juréés de la justice, puis le prouost de Belfort scelle l'appellation et pour cela est deu vn quartal, la moitié au prouost, l'autre moitié au maire.

Le seruice diuin. Il y a vne eglise dans ce vilage de laquelle dependent tous les habitants de Perouse. Cette eglise est parochiale. L'abbé de Lützel en est collateur.

Dixmes. Le dixme appartient a l'abbe de Lutzel, a la seigneurie de Roppe, a la chapelle Ste-Catharine de Belfort et au chapitre dudit Belfort et se partage ainsy : Madame Catharine de Roppe prend de six gerbes deux, monsieur l'abbé de Lützel en prend vne, le chapitre vne, la chapelle Ste-Catharine vne et Jean-Henri de Reinach la 6e, puis de 4 gerbes monsieur de Reinach en rend vne a madame Catharine de Roppe. Il n'y a point de nouaux.

Bois. Dans ce village il n'y a point de grands bois, mais il y en a bois petits qui sont tous de chene. La chasse appartient a la seigneurie de Belfort et n'y a point d'autres gibiers que des renards et lieures.

Glandage. Ceux de Perouse se seruent du glandage dans leurs bois pour leurs cochons et ont droit d'y couper du bois pour bastir et pour brusler. Et ces petits bois sont a eux. Quand quelqu'vn veut faire bastir il faut qu'il demande du bois a la commune. Quand quelqu'vn coupe du bois sans permission soit vne personne du lieu ou d'ailleurs, il doit 1 l. d'amende a la commune; ce qui reste des bois coupéés se vend par la commune et on depense l'argent qu'on en retire a boire. Ces bois sont gardés par deux jurés et un banuard.

Sujects estrangers dans Perouse. Les messieurs de Montjoie ont quatre sujects dans Perouse. Ils doiuent tailles et rentes des biens qui sont de la seigneurie de Belfort, s'imaginet estre francs de couruéés. Ceux de Perouse ont quelques differents auecque ceux de Derney et l'affaire est a la Regeance en suspend et ont vne supplication a la chambre contre lesdits de Derney.

Description du village d'Offemont. Ce village appartient en-

Digitized by Google

tierement a la seigneurie de Belfort et est suiect a la justice de Perouse. Ses voisins sont Ventreigne, Roppe, Derney, Perouse, Belfort, Vaidoye, Esloye. Il y a dans ce village 17 feus et d'hommes a porter les armes, 22 et 13 charruës qui peuuent seruir a la seigneurie auecque 3 manouuriers. Ce village auoit un pré qui a resté engage pur payer les contributions.

Service diuin. Ils dependent de la paroisse de Brasse et y vont a l'eglise ou a Belfort.

Dixmes. Les dixmes se montent d'années a autres enuiron a 9 bichots et appartient entierement au chapitre de Belfort.

Bois et forests. Il y a vn beau bois dans les fins de ce village nommée Arssat, il appartient a la seigneurie de Belfort. Les sujects d'Offemont ont le pasturage dans ledit bois et peuuent prendre bois mort qui est tombé pour brusler. Les seigneurs de Roppe y ont pris leurs chauffage pour eux au chasteau de Roppe, ne leurs est permis cependant d'abattre aucun arbre ny chene soit pour brusler ou pour bastir sans la connoissance de la seigneurie de Belfort. Quand quelqu'vn est gagé dans ces bois les amendes sont selon l'ordonnance des bois et appartiennent a la seigneurie.

Glandage. Les sujects d'Offemont ont le droit de mettre leurs cochons dans ce glandage en payant 2 rappes par pièce a la seigneurie de Belfort a laquelle appartient le glandage et s'entend seulement des cochons qu'ils ont nouris puis les peuuent vendre ou tuer. La chasse appartient a la seigneurie et y auoit autresfois vne haye dans cette forests, le bois est fort cher et sont presque tous bois tendres.

Sujects de ce village qui se nomment francs sont Jean Guillaume Vergier, les heritiers de Sylvestre Keller, les Rossels, les Picquets, les Bouillions, Jean Preuost Pacquenoy. Ces cy dessus nommées croyent estre francs de courueés, les biens qui dependent de leurs logis ne doiuent aucunes charges que de la cyre. Il est a scauoir qu'il n'y a que deux sujects de francs dans cette mairie, vn a Perouse et l'autre a Offemont, mais les biens dans le partage se sont tellement diuiséés que tous ceux qui en ont acquis quelques parties croyent estre francs. Ils donnent tous les ans quelques choses a la seigneurie pour leurs franchises.

Description de la mairie de Bauillier. Bauillier et Cravanche dependent de cette mairie.

Digitized by Google

Courucés et sujettions. Toutes les couruées de cette mairie appartiennent a la seigneurie de Belfort. Les sujects d'Essars refusent d'en faire, mais on ne leurs quittera pas. Premierement ils sont obligées aux couruées pour les bastiments du chasteau de Belfort; ils sont obligées au moulin de Belfort et d'ayder a mener et payer les pierres dudit moulin comme ceux de Chastenoy, et chacun doit vn coupet de froment pour l'entretien de l'escluse dudit moulin. Ils sont obligées de faire garde au chasteau de Belfort et venir toutes les nuicts tant qu'on demande de monde pour cela, on leur donne le soir du pain et du potage. Les sujects de Bauillier fenent tousjours au foin et regain dans le grand pré proche de la ville de Belfort aupres de la riuiere et faut qu'ils menent ledit foin et regain ou l'on leurs commande. Ils sont obligées selon l'ancienneté de faire vn jour de couruée auecqs leurs charruës pour labourer quand on les mande Ils sont obligées de moudre au moulin de Belfort. Tous ceux qui ont feus doiuent une poule a la St. Martin a la seigneurie.

Tailles. La mairie de Bauillier paye de taille fixe tous les ans a 2 termes 24 l. plus pour la giste aux chiens tous les ans 9 s. Et est a scauoir que les sujects d'Essars qui demeurent a Bauillier payent aussi leur part de la giste aux chiens.

Contributions. Les sujects de cette mairie sont obligées de payer leurs parts des contributions quand on en impose. Le mauuais denier est deu dans cette mairie comme ailleurs, mais point d'ongelt. Argent pour le bois. Les sujects de cette mairie payent tous les ans a Ensisheim a la St. Martin d'argent pour le bois 1 l. 5 s. au chasteau de Belfort a deux termes en mars et a la St. Martin aussi pour le bois 6 l. 10 s.

Espaues. Ce qui se trouue dans les fins et finages de ce te mairie doit escheoir a la seigneurie de Belfort.

Vaux. Quand vne personne meurt sans heritiers de son corps, on en obserue et use de mesme que dans la mairie de Chastenoy.

Description du village de Bauillier. Le village de Bauillier appartient entierement auecque fins, finages, hautes, moyennes et basses justices a la seigneurie de Belfort et ses voisins sont la ville de Belfort, Damjustin, Froideuaux, Argiesans, Urceray, Essards, Crauanche.

Reuenuës. Ce village a peu de reuenuës, il y a treze feus qui

Digitized by Google

despendent de la seigneurie de Belfort, y a aussi 24 hommes portans les armes y compris ceux d'Essard qui sont obligéés en temps de guerre d'aller et suivre la bande de Belfort. Il y a dans ce lieu cinq charruës qui peuuent seruir a la seigneurie et sept manouuriers.

Charge du maire. La seigneurie de Belfort establit vn maire dans ce lieu qui tient le sceptre et de la part de la seigneurie fait toutes ordonnances et deffenses. Il y a vne justice ordinaire compose de 9 personnes juréés. 5 des sujects de Belfort et 4 d'Essars et la justice se tient le mardy tous les quinze jours. Et tous les sujects de la mairie sont obligéés d'y respondre, aussi toutes les choses qui se commettent dans cette mairie se decident dans la justice dudit lieu. Il y a deux procureurs juréés qui n'ont point de voix, ils sont assermentés par la seigneurie de Belfort.

Appellations. Touchant les appellations, on y procede de mesme façon que dans la mairie de Chastenoy. Quand quelqu'vn appelle et qu'il ne poursuit pas pas son appellation, il y a amende de 3 l. 12 s. dont il appartient à la seigneurie 3 l. 4 s. Quand on passe vne appellation, le demandeur doit a l'officier quatres pots de vin et autant aux juges, selon le prix du vin. Quand quelqu'vn se plaint a tort deuant l'officier, il est a l'amende de 3 l. 12 s. dont les juges prennent 8 s. la partie offence prénd 12 s. et la seigneurie 52 s.

Amandes. Les amendes qui se commettent dans le fin et finage de Bauillier quand elles sont jugéés elles se payent comme s'ensuit : les amendes jugéés a 3 l. appartiennent a la seigneurie de Belfort, les amendes jugéés des sujects d'Essard qu'ils commettent eux mesmes s'il n'y a que 7 s. 4 d. ou moins elles appartiennent a cette seigneurie d'Essard, mais si les sujects de Belfort commettent de telles natures d'amende le maire de Bauillier tire 5 s. et les juges 2 s.

Dixmes. Les dixmes de Bauillier appartiennent aux chanoines de Besançon et au curé de Bauillier, semblablement il n'y a point de nouaux.

Seruice diuin. Il y a a Bauillier vne eglise parrochiale et vne maison de curé, les paroissiens de cette eglise sont les habitans de Bauillier, Argiesans, Banuillard, Urserey et la moitié du village d'Essars, cette eglise a enuiron 10 l. de rentes. Messieurs les chanoines de St. Etienne et de St. Jean en sont collateurs

Digitized by Google

presentement un chanoine nommé Monsieur François Bonualot seigneur d'Escolle.

Bois et forests. Dans le finage de ce village, il y a vn petit bois nommé la Fossette, de plus vn autre bois nommé la Talle, de plus vn autre petit bois dit le bois du chasteau, de plus le Mont de Cravanche. Ceux de ce village peuuent prendre du bois pour leurs chauffage et pour bastir. Les sujects d'Essars jouissent du mesme droit que ceux de Belfort, entendu ceux qui demeurent a Bauillier. Ces bois appartiennent a la seigneurie de Belfort et les sujects n'y ont rien sinon ce droit cy dessus nommé. Il y a deux banuards dans ce lieu qui doiuvent garder les bois comme le finage. Quand vn suject du lieu coupe quelques bois tendres il n'est pas a l'amende, mais vn estranger paye 5 s. Mais si vne personne du lieu couppe du bois profitable si cest de jour il faut qu'il donne 10 s. de nuit 20 s., un estranger de jour donne 20 s. de nuit 40 s.

Chasse. La seigneurie de Belfort a la jouissance de la chasse dans ces bois. Dans le bois de la talle entre Vrserey, Bauillier et Essard, il y a vne haye qui contient environ 150 courses. Les sujects de cette mairie et eux d'Vrserey doiuent faire cette haye et la garder et chasser. De plus il y a vne haye au Mont de Crauanche que les sujects de la mairie aussi doiuent faire et chasser, touche d'vn costé aux bois d'Essars, en Salbert il y a plusieurs lieux propres pour la chasse aux renards et aux lieures.

Glandage. Il n'y a point de glandage dans ces bois et faut ordt. qu'ils acheptent du glandage pour leurs cochons.

Riuieres. Il y a vne riuière qui commence au moulin dudit lieu et depuis la jusqu'a l'endroit de l'eglise les sujects ont pouuoir d'y pescher, mais depuis la jusqu'a Chastenoy elle s'amodie et personne ny peut pescher que les admodiateurs a peine de 3 l. d'amendes.

Sujects estrangers. La seigneurie d'Essars a 12 feus a Bauillier, mais il y a 14 maisons qui dependent de cette seigneurie.

Mairie de Buc. Cette mairie n'a point d'autres sujects que ceux du village de Buc.

Courueés. Ils sont obligéés de faire courueés pour les bastiements du chasteau et autres edifices de la seigneurie de Belfort. Ils sont obligéés a la garde du chasteau de Belfort. Chasque habitant de Buc doit par an vn jour de charruë a la

Digitized by Google

seigneurie dans quelle temps qu'on les mande soit pour bled d'esté ou d'hyuer. Doiuent aussi chacuns vn jour moissonner, lier et charier. Ils sont obligéés de moudre au moulin de Belfort, ils doiuent aussi payer les pierres du moulin. Ils ont aussi fait couruéés au bastiement dudit moulin toutes fois qu'on les a mande, croyent que ce dernier n'est pas vne obligation. Ils sont obligéés de venir tous armées au chasteau de Belfort quand on les mande. Chasque habitant doit 3 rappes pour la garde de l'estang d'Offemont quand on le pesche.

Tailles. Ils doivent tous les ans a 2 termes 12 l. de tailles a la seigneurie de Belfort. Contributions : Doiuent aussi leurs parts des contributions qui s'imposent. Doiuent le mauuais deuier de mesme qu'ailleurs mais n'ont point d'ongelt ny de banvein. Argent du bois : Ils donnent a deux termes 5 l. et a Ensisheim 12 s. 6 d.

Espaues. Si l'on trouve quelques choses dans le finage dudit village il escheoit a la seigneurie de Belfort. Quand quelque habitant dudit lieu vend quelques biens ses proches parents ont droit de retraction. l'espace d'vn an et d'vn jour.

Le village de Buc. Ce village appartient auecque haute, moyenne et basse justice a la seigneurie de Belfort et ses confronts ou voisins sont Mandreuillar dependant d'Ericourt et de Lure Eschenant dependant de Belchamps et d'Ericourt, Chalonuillard appartenant à Lure, Vrserey dependant de Rosemont. Dans ce village il y a quatorze feus sans la maison du curé et 24 hommes portans les armes. Il y a onze charruës qui peuuent seruir a la seigneurie sans y comprendre celle du maire et y a quatre manouuriers. Chasque feu doit vne poulle a la seigneurie de Belfort par an.

Charge du maire. La seigneurie de Belfort y establi vn maire qui est pour faire toutes ordonnances et deffences de la part de la seigneurie. Il n'y a point de justice establi dans ce village, il faut qu'ils comparoissent deuant celle de Bauillier. Pour les amendes on procede de mesme façon qu'a Bauillier et pour les appellations aussi de mesme.

Dixmes. Le dixme se leue, se mene et se bat tout ensemble dans vne grange puis se partage comme s'ensuit. D'vn bichot la seigneurie d'Ericourt en prend 9 quartes, ceux de Mombelliard 6 quartes, puis a Ericourt encore 4 quartes, le curé de Buc 2 quartes, le chapitre de Belfort vne quarte et demy, puis encor le

Digitized by Google

curé de Buc vne quarte et demy et le dixme se leue a Buc, Mandreuillars, Eschenant et reuient 8 années a autres depuis 18 jusqu'a 23 bichots moitié froment moitié auoine.

Seruice diuin. Il y a vne eglise parrochiale dans ce lieu et les sujects dudit Buc sont paroissiens, aussi six de Mandreuillars dependant de la seigneurie de Lure. Auant le lutherianisme, tous les sujects d'Esch nant et de Mandreuillars en dépendeoint. Le curé a vn dixme particulier qui se releue sur le finage et se monte jusqu'a 40 quartes moitié froment moité auoine. Il y a encore des dixmes qui appartiennent a l'eglise et s'afferment tous les ans a 39 l. peuuent monter a 6 ou 7 bichots.

Forests et bois. Dans ce village il n'y a point de bois et sont obligéés d'achepter leurs bois chez leurs voisins de la seigneurie de Lure ou d'autres. Ils sont obligéés a la haye du Mont de Crauanche et Salbert et la Talle comme toute la mairie de Bauillier aussi.

Le village de Crauanche. Ce village est situé dans la seigneurie de Belfort dont les voisins sont Bauilliers, Essars, Vaidois et est a scauoir que le finage de Belfort et celuy de Crauanche ne sont pas limitéés et n'ont point de bornes du coste l'vn de l'autre. Il y a dans ce village six feus et 9 hommes portans quatre charruës qui peuuent servir a la seigneurie et deux manouuriers.

Dixmes. Les dixmes de Crauanche samodient auecque ceux de Belfort. Les habitants sont paroissiens de Brasse.

Bois. Tout proche du village il y a vn bois nommé le Mont et le Vernois, ils y peuuent prendre du bois pour leurs chaufage et est commun auecque ceux de Belfort. Quand ils veulent bastir il faut qu'ils acheptent le bois ou ils peuuent. Ils ont droit de mettre les cochons qu'ils ont nourit durant l'année dans le glandage au bois de Salbert et donnent par pièces deux rappes et vn quart et quand vn habitant achepte des cochons vers la St-Laurent et les veut mettre aux glandages il faut qu'il donne 4 rappes par pièces.

Chasse. La chasse appartient a la seigneurie de Belfort et y a vne haye dans ces bois que les sujects de la mairie de Buc et de Bauiller doiuent chasser et faire. Le glandage de ces bois appartient a ceux de Crauanche.

Sujects estrangers. La seigneurie de Moruillars a 4 sujects a Crauanche qui ne payent ny tailles ny impos. Ils donnent tous les ans quelques reconno issances a la seigneurie de Moruillars

Digitized by Google

pour les couruées ; ils jouisseut de tout comme les autres sujects ; ils ont aussi autres fois fait couruées au moulin de Belfort ; ils ne donnent point d'argent de bois mais il faut qu'ils payent tous les ans quelque chose de fixe aux autres sujects de Belfort. Ils sont aussi sujects de la justice de Bauillier.

La mairie de Bethonuillier. La justice de cette mairie haute, basse et moyenne releue de la seigneurie de Belfort et il y a audit Bethonuillier deux maisons qui sont en deça de la riuière dependantes de la seigneurie de Rougemont.

Sujects demeurants en d'autres seigneuries dependants de cette mairie. La seigneurie de Belfort a vn suject a Menoncourt qui doit obeyr a la mairie de Bethonuiller. Cette mairie a deux sujects a Esguenigue. La seigneurie de Belfort a vne maison au village de Coulonge qui se ruine et est a noter que la seigneurie de Rougemont a la haute justice sur ces sujects.

Couruées et sujettions. Ils disent n'estre obligées a faire couruées pour les batiements du chasteau qu'a bras et a chariots. Ils sont obligées de faucher vn pre et le fener en foing et regain, doiuent aussi faucher les auoines puis ceux de Peruse, les lient et les charient. Ils sont obligées a la garde du chasteau comme ceux des autres mairies. Il y a vn moulin a Bethonuiller mais ne sont pas obligées d'y moudre, touteffois doiuent achepter ou aller querir les pierres dudit moulin. De plus chasque feu doit tous les ans vne poulle a la seigneurie.

Tailles. Ils doivent tous les ans 16 l. de tailles fixes a la seigneurie de Belfort a 2 termes. Ils payent aussi leurs parts des contributions quand on en impose : ils donnent aussi le mauuais denier mais point d'ongelt : ils donnent tous les ans a 2 termes 8 l. d'argent pour le bois et a Ensisheim 1 l. 5 s.

Espaues. Ce qui se trouue dans les finages de cette mairie escheoit a la seigneurie de Belfort.

Vaux. Ils ne doiuent point de vaux mais quand quelqu'vn de la mairie et seigneurie vient a mourir et que ses heritiers sont estrangers, ils doiuent chacun vn florin a la seigneurie de Belfort. Quand vn suject vend quelques biens, le plus proche parent a droit de retraction, ceux qui sont sujects en haute justice a la seigneurie de Rougemont ont vn jour et vn an, mais eux qui dependent de la seigneurie de Belfort en haute moyenne et basse justice n'ont que 7 jours et 7 nuits. Le droit n'est pas osté a ceux qui sont hors du pays ny aux enfans qui n'ont pas encore l'aage de le connoistre.

Digitized by Google

Le village de Bethonuillier. Ce village appartient en toute haute, moyenne et basse justice a la seigneurie de Belfort exceptées les deux maisons qui dependent de la seigneurie de Rougemont. Ses voisins sont Grange, Menoncourt, la Coulonge, St-Germain qui est vn petit village. Ce village a enuiron 6 l. de rentes. Il y a 11 feus dans ce village en y comprenant les 2 maisons qui dependent de Rougemont. Il y a 14 hommes portans les armes dans cette mairie. Il y a aussi 9 chariots ou charruës et des manouuriers, il y en a quatre.

Charge du maire. Il y a dans ce lieu vn maire establie de la part de la seigneurie de Belfort pour faire toutes deffences et ordonnances.

Justice et coustumes. Quand vn suject de cette mairie a affaire auecque vn autre, de mesme quand vn estranger a des differents auecque ceux de l'autre coste de la riuière, il faut le citer en justice au chasteau de Belfort ou le prouost de la seigneurie tient le sceptre. Les juges sont les maires de Chastenoy, Perouse, Bethonuillier, Bauillier et Buc jusqu'a 9 personnes et la justice est establit des cinq maires sus dits. Le maire de Bethonuillier cite toutes les parties au droit. Quand on tient justice, il faut que les deux parties ou vne seule selon la reconnoissance des juges soustienne toutes les despences jusqu'a la definition de la cause, et cette justice se tient seulement a la requisition des parties.

Amendes. Toutes les amendes que cette justice reconnoit appartiennent a la seigneurie de Belfort. De mesme quand quelqu'vn se plaind a l'officier a tort il doit lamende et se juge par les maires en cas que les parties ne l'accordent. Quand il se commet quelques amendes dans les maisons au deça de la riuière, elles appartiennent a la seigneurie de Rougemont, aussi se fait de mesme dans les maisons d'Eguenigue, Menoncourt et la Coulonge. Les grosses amendes se montent pour la seigneurie a 1 l. 10 s., les parties ny les juges n'en ont rien. Quand le maire cite vn suject a la justice de Phaffans et qu'il y a vne petite amende adjugé qui se monte a 3 s., elle doit appartenir au maire de Bethonuiller. Les sujects qui dependent en haute justice de la seigneurie de Rougemont, doiuent comparoistre en cette endroit quand ils sont citées par des estrangers, mais les vns et les autres habitants, quand ils ont quelques differents ensemble il faut qu'ils aillent a la justice au chasteau.

Digitized by Google

Dixmes. Dans ce village il y a trois dixmes, le premier appartient a l'abbé de Lützel, le second a l'abbé de Valdieu et le troisiesme a messieurs de Roppe. L'abbé de Lützel prend de tous trois la moitié, celuy de Valdieu prend deux gerbes et messieurs de Roppe la troisième gerbe.

Seruice diuin. Ceux qui sont habitans dans cette mairie et qui sont de la seigneurie de Belfort au delà de la riuière doiuent aller a St-Germain a l'église. Ceux qui dependent en haute justice de Rougemont sont paroissiens de Phaffans.

Collation. La collation de ces deux cures appartient a monsieur l'abbé de Lützel.

Bois. Ce village n'a qu'vn petit bois de chenes dans lequel personne n'y peut prendre du bois si ce n'est du bois mort ou tombé. Pour leurs bois il faut qu'ils l'acheptent s'ils n'en ont sur quelques heritages, mais quand on veut bastir, la commune faict present de quelques bois, ou en donne a achepter. Si quelqu'vn est attrappé abattant du bois soit vne personne du lieu ou estranger de jour comme de nuit doit par pied 1 l. Tous les habitants ont pouuoir d'y gager comme le banuard.

Chasse. Ce bois est si clair que l'on y seme. C'est pourquoy on y chasse pas veu qu'il n'y a point de venaison.

Glandage. Les sujects de Bethonuillier ont le glandage dans ce bois pour leurs cochons mais il n'y a point d'abondance.

Riuière. Il y passe vne petite riuiere par le village de Bethonuillier, il y a peu de poissons. Chacun y peut pecher qui veut, elle n'est pas bannalle, en esté il n'y a presque point d'eau.

Sujects estrangers a Bethonuillier. La seigneurie de Rougemont a deux maisons et deux habitans a Bethonuiller en deça de la riuiere et a aussi la haute justices dans ces deux maisons. Ces sujects jouyssent de tous les biens communaux mais aussi ils contribuent a toutes charges communes comme les autres et est a noter que ces deux sujects sont dans le finage de Menoncourt et aydent aussi a supporter toutes les charges communes. C'est pourquoy ils profitent des biens communaux comme les autres de Menoncourt. Les sujects de ce lieu n'ont point de disputes auecque leurs voisins mais ils sont scandalizéés de ce que Nicolas Pinat a esté pris prisonnier dans la maison d'Eguenigue.

(Communiqué par D. R.)

Digitized by Google

COPIE DU LIURE ROUGE

Renouuellé par tous les maires et juréés de la seigneurie de Belfort

L'AN DE GRACE 1487 (1)

Premierement. Les rentes de l'alle et du marchef de Belfort vallent d'années a autres chacun an plus ou moins cent liures monoye courante audit Belfort selon le temps et que l'on les peut mieux les faire valoir. Le four dudit Belfort appartient au seigneur, est bannal et se laisse s'il plaist audit seigneur pour le faire cuire chascun an plus ou moins au plus offrant et dernier encherissant ainsy qu'il se peut mieux laisser d'années a autres a trente six liures monoye courante audit Belfort. Le moulin dudit Belfort appartient au seigneur, est bannal et se laisse s'il plaist audit seigneur par termes ou par années au plus offrant et dernier encherissant plus ou moins par communes années dix, vnze ou douze bichots graines nues, dix, vnze ou douze liures de cire et est presentement laissé a vnze bichots et vnze liures de cire desquels les prouosts et chapitre de Belfort prennent quatre bichots et la fabrique monsieur St. Christophe de Brasse dudit Belfort quatre liures de cire tous les ans. Mais de plus par chascun an le musnier fermier doit quatre liures basloises en argent pour monseigneur. Les dixmes des graines dudit Belfort sont a monseigneur et se laissent tous les ans s'il plaist a monseigneur au plus offrant et dix huict bichots et dix huict liures de cire dont le chaspellain de la chapelle du chasteau prend pour la deserte de ladite chapelle tous les ans cinq bichots par moitie et ne prend point de cire. Les glandages des bois sont a monseigneur et doit payer chasque bourgeois ou habitant dudit Belfort pour chasque porc de son entretien qu'il met audit glandage trois deniers et pour chasque porc d'achapt c'est a scauoir de ceux qui auront esté achepte depuis le jour de

---

Digitized by Google

St. Jacques et St. Christoffe payeront douze deniers forte monoye comme ci dessus. De plus, ceux d'Offemont et du Valdoye peuuent mettre leurs porcqs au bois d'Assat et payent pour chasque porcq qu'ils y mettent 4 deniers monoye susdite. Vn chascun trouué malusant dans les bois de monseigneur qui coupent bois de fau pommier ou poirier paye l'amende a mondit seigneur soixante solz estuuenants ou forte monoye faisant huict pour vn solz. Et chascun trouué coupant chaisne paye d'amende audit seigneur trente solz dite monoye. Quiconque faict ou commet amende en la ville ou finage de Belfort doit pour chasque grosse amende soixante solz a monseigneur et a la partie douze solz reserué la corde au cas criminels.

Amende pour coups sans effusion de sang se monte pour mondit seigneur a 30 solz estuuenants et a la partie six solz. Reseruéés les amendes faites aux jours de foires ou de marché depuis le midy du jour vueille des foires ou de marché jusqu'au lendemain midy desdits jours de foires ou de marché auxquels les amendes qui se font audit Belfort ou dans le finage vaillent a monseigneur chasques petites amendes quatre solz et a la partie 3 solz dite monoye et par jours de foires ou de marché le double comme cy dessus. Et les petites amendes sont au prouost qui tient ladite justice pour le seigneur. Le prouost qui tient la justice pour le seigneur prend vn marché tous les ans entre Noel et le jour de la feste St. Hilaire. Et ledit prouost n'a point d'autres gages s'il ne plaist a monseigneur, pas dauantage que lesdites petites amendes et le marché entre Noel et la St. Hilaire pour tenir la justice.

Les estangs. En la seigneurie de Belfort y a quatre estangs appartenants a monseigneur. Premierement le vieul estang de Belfort qui est situé pres d'Assat, le second s'appelle le grand estang qui est dessus Roppe, le troisième est dessoub Perouse, le quatrieme est dessoub le village de Derney. Ayme le Fayure et Thiebaud son fils mareschal bourgeois de Belfort pour eux et leurs heritiers ont retenu a ferme les Sezelips qui sont du costé de la rüe du moulin de Belfort, le batan qui est dessoub la ville dudit Belfort comme on vat a Damjustin, et le petit estang qui est deuant les bois en payant tous les ans au seigneur au jour de la feste St. Martin d'hyuer trois liures de cire a condition que les aluins qui viennent et croissent dans ledit estang si le seigneur en a besoing qu'il veuille les avoir il doit estre preferé et les doit auoir deuant tous autres et le possesseur dudit estang

Digitized by Google

ne les peut n'y doit vendre sans permission du seigneur s'il ne les veut pour prix raisonnable il peut les vendre ou bon lui semblera.

Pierrat Baquexon mareschal bourgeois de Belfort non contraint a reconnu deuant le tabellion soubscript et les tesmoings en bas nommées et s'est constitué deuoir tous les ans a la roche de Belfort au jour de la feste St. Martin d'hyuer vne liure de cire loyalle et marchande au poid dudit Belfort pour le cours ou decours de l'eau de la ribbe sise sur la riuiere comme on vat a Damjustin tant que ladite ribbe sera en bastiement et usage. Fait ce 6e jour du mois de juillet 1595, en presence des venerables et discrettes personnes messire Jean Cler prestre prouost du chapitre, messire Jacques aussi prestre docteur en theologie de Vezoul predicateur en ce lieu de Belfort, Pierrat de Besançon et Nicolas Amyot de Chaux, temoins a ce priez et ainsy siné.

S. Henrisat.

Claudat Thieri drappier bourgeois de Belfort non deçeu a reconnu pour lui et ses heritiers pardeuant le tabellion soubscript et temoings en bas nommées et s'est constitué deuoir tous les a la Roche de Belfort au jour de la feste St. Martin d'hyuer vne liure de cire pour le cours et decours de leau de son batan, sis sur la riviere ainsy que l'on vat de Belfort a Damjustin pendant que son bastan sera en bastiement et usage. Fait a Belfort le 6e jour de juillet 1595, en presence de venerables et discrettes personnes messire Jean Cler prestre prouost du chapitre, messire Jacques aussi prestre docteur en theologie predicateur audit Belfort, Pierrat Besançon et Nicolas Amyot de Chaux temoins requis, siné

S. Henrisat.

Balthazar et Jacques Keller freres bourgeois de Belfort non contrainds ont reconnu pour eux et leurs heritiers pardeuant le tabellion soubscript et tesmoings en bas nommées et se sont constituéé deuoir tous les ans au jour de la feste St. Martin d'hyuer a la Roche de Belfort demy liure de cire loyalle et marchande au poid dudit Belfort pour le cours et decours de leau de leurs batan sis sur la riuiere ainsy que l'on vat de Belfort a

Digitized by Google

Tailles. La terre de Belfort doit tous les ans cent et quatorze liures basloises monoye courante audit Belfort. De plus, ladite terre doit tous les ans cinquante liure de feuage de mesme monoye qui se payent comme cy apres sera escript.

Chastenoy. La mairie de Chastenoy paye de tailles de cette somme de cent et quatorze liures monoye que dessus, trente liures scauoir pour les tailles de mars quinze liures dite monoye et pour tailles de vahin autres quinze liures font trente liures. De plus cette mairie de Chastenoy paye tous les ans des cinquante liures deffouage quatorze liures et demy scavoir a chascun jour de feste St. Georges sept liures cinq solz dite monoye et a chascun jour de feste St. Martin diuers autres sept liures cinq solz qui font dite monoye quatorze liures et demy. La mairie de Chastenoy doit et paye aussi tous les ans au jour et feste de la Nativite de Nostre Seigneur pour tailles ou giste aux chiens soixante solz dite monoye, dont ceux d'Oye en payent six sols estuuenants, ceux de Vouruenans autres six solz estuuenants, ceux de Broignard dessus et dessous payent sept solz quatre deniers baslois au jour et feste de la nativité de Nostre Seigneur, ceux de Dampierre outre les bois tant pour eux que pour ceux de Fesche en payent vingt solz estuuenants et ceux dudit Chastenoy et de Villers le Sac vingt un solz baslois. Doiuent aussi ceux de Chastenoy et ceux d'Oye pour chasque beste tirante a la charruë, bœufs, cheuaux ou austres bestes chascun an au seigneur par pièce vn coupet de froment au jour de la St. Martin d'hyuer. Et a esté traitté pour la diminutiou du village d'Oye et accorde jusqu'a la volonté de monseigneur que les habitants dudit Oye sont remis de payé par an six quartes de froment et ceux de Chastenoy pour chascune beste tirante vn coupot. De plus les habitants de Dampierre outre les bois doiuent tous les ans a mondit seigneur au jour et feste de la St. Martin d'hyuer sept quartes d'auoine. De plus chasque habitant demeurant en ladite mairie de Chastenoy qui tient feu en icelle au jour et feste St. Martin d'hyuer une poulle au seigneur.

Item le maix Bacquoillard lequel tient presentement Jean d'Oye et Loinot fils Jean Pierre de Chastenoy doit audit jour de la St. Martin d'hyuer tous les ans deux poulles. De plus ceux de Broignard, scauoir les habitants qui ont charruë pour chasque charruë de chasque seigneurie six grands blancs dont le seigneur dudit Belfort prend la moitié et les seigneurs des autres seigneuries l'autre moitié.

Digitized by Google

Riuiere. La riuiere de Chastenoy est bannale et est a monseigneur et commence a la grosse salle de dessoub l'escluse de Nomaix. Et aussi a mondit seigneur la riuiere qui vat au long des escluses dudit Nomaix jusqu'a Oye dessoub et y doit avoir un troup auxdites escluses pour monter le poisson. Jean Lovyat fils de Jean de Chastenoy doit pour certains maix qu'il tient a mondit seigneur tous les ans au jour de la St. Martin d'hyuer deux liures de cire. Perin Cruchat autresfois Bacquoillard demeurant audit Chastenoy doit tous les ans pour sa franchise deux liures de cire a la St. Martin d'hyuer. Huguenin Febure dudit Chastenoy et partages doiuent chacuns a monseigneur tous les ans pour le grenier sobelle demy liure de cire. Ceux de Botans doiuent tous les ans a la St. Martin d'hyuer pour leurs franchises trois liures de cire.

Aujourd'huy vingtiesme d'avril 1553, en presence du notaire soubscript et des tesmoings ci apres nommeés Jean Regnauld demeurant a Oye a confesse estre attenu perpetuellement et a jamais a la Roche de Belfort le prix d'vn solz et ce pour vn accensement d'vne ragiere qui est pres de la maison, les tesmoings sont sinéés manuellement.

Et monseigneur audit lieu de Chastenoy y a toutes justices hautes, moyennes et basses et toutes les amendes qui se font et commettent audit Chastenoy par quelques gens que ce soit sont a monseigneur et se payent lesdites amendes en forte monoye. Les habitants et manans audit Chastenoy doiuent toutes coruéés a mondit seigneur. Les habitants, manans et sujects de ladite mairie de Chastenoy sont obligéés de payer vn chacun deux vn couppot au moulin de Belfort pour l'entretien des escluses dudit moulin. Monseigneur doit prendre et auoir de chascun homme ou femme qui vient a mourir (estants sujects de cette mairie) sans laisser heritiers legitimes de son corps vn .....

Et pour ce que le village de Villers le Sac est presentement en ruines et n'y a rien monseigneur laisse et preste le pasturage de Villers le Sac et est presentement laissé pour trois francs.

Aujourd'huy 22e jour du mois de novembre l'an 1500, Huguenin Simonatre maistre escheuin de Chastenoy estants auecque luy Richard Lovyat et Broicquillard demeurants audit Chastenoy, Girard Percquet maistre escheuins de Vouruenans estant auecque luy Jean Bryola Percquet, Henry Moingin de Vouruenans, tant en leurs noms qu'au noms de tous les habitants et manans desdits Chastenoy et Vouruenans ont connu et confessés,

Digitized by Google

connoissent et confessent deuoir estre attenus chascun an a chascun jour de la St. Martin d'hyuer de payer a monseigneur vingt cinq sols baslois par moitié, scauoir ceux de Chastenoy douze solz et demy et ceux de Vouruenans autres douze solz et demy. Et ce pour les Exers et Jouyssance des Exers faicts par eux anciennement.

En l'an mil cinq cent dix huict selon le style de Besançon Richard Mellière de Chastenoy a payé à Monseigneur baron de Morimont et de Belfort vne poulle a cause de sa maison qu'il a edifié nouuellement au lieu de Chastenoy du costé du chemin comme on vat a Mombelliard. En cette annee le lundy de caresme preuant Jean Melliere a fait le guet au chasteau de ceans et aussi ses partages les autres jours suivants a leurs tours.

Perouse. La mairie de Perouse paye chacun an de ladite somme de cent et quatorze liures, trente deux liures, a scauoir pour la taille de mars seze liures et pour la taille de vahin autres seze liures qui font 32 l. De plus la mairie de Perouse paye tous les ans des cinquante liures de feuage quinze liures et demy, scauoir a chacun Jour feste St. George sept liures quinze solz et a la St. Martin autres sept liures quinze solz qui font quinze liures et demy. Et est a scauoir que le Maigny borroil auoit accoustumé de valoir tous a Monseigneur quatre liures mais pour recompense de leurs dommages qu'ils ont eu a l'estang de Derney ont les a remis tous les ans a soixante solz. Le chesal est pourpris contingent a celuy estant audit Perouse que tient presentement Jean fils forin dudit Perouse. Entre la maison des heritiers Jean Pepol d'vne part et le communal des trois autres costées qui appartenoit aux bourgeois de Belfort et doivent tous les ans a Monseigneur cinq solz. De plus le maix de Petermand que tient presentement Jean Vienat Masson estant audit Perouse doit tous les ans a la St. Martin d'hyuer deux solz en argent et deux liures de cyre. De plus Vuillelmin dudit Perouse pour trois fauciez de prez qu'il a acquises l'vne et demy des faucies de pres de feu comme Jacob Chanterey au finage d'Offemont l'autre faucié et demy au fiange d'Offemont au lieu dit en vautroye entre les heritiers Jacob Chantereel d'vne part et ledit Vuillemin Jean Guillaume et les heritiers Vuillemin Raiffelin d'autre part, doit tous les ans a la St. Martin d'hyuer pour chacune faucié deux solz et pour la demy douze deniers qui sont par an sept solz.

Aujourd'hui vingtroisième Jour du mois de Feburier Jean

Digitized by Google

henry Precquert Maire d'Offemont, et Pierrat Precquert et ses partaiges ont reconnns deuoir les six solz douze deniers contenu en l'article cy dessus. En presence de Simon gros Jean Notaire publicque et du notaire souscript puis a fait le serment en tel cas appartenant. De plus lesdits Vuillelmins et ses freres ou partaiges doiuent pour vne faucies de pres qu'il tiennent audit finage d'Offemont au jour et feste St. Martin d'hyuer tous les ans deux solz. Les enfants et heritiers de Guillaume Raiffelin et leurs partaiges doiuent aussi tous les ans pour vne pré d'vne faucié qu'ils font et tiennent tous les ans deux solz a la St. Martin d'hyuer pour la pré qu'il tient au mont d'Elocés dans le finage d'Offemont vne liure de cyre.

Jacob Bouillon dudit Perouse doit aussi tous les ans a la St. Martin d'hyuer pour sa franchise quatre liures de cyre. Les francs d'Offemont doiuent tous les ans pour leurs franchises vne liure de cyre a la St. Martin. Tous les sujects de cette Mairie doiuent tous les ans a Monseigneur a la St. Martin chacuns vne poulle, les francs seuls en sont exceptées. Tous les habitants de cette Mairie doiuent a Monseigneur toutes courruées tout de faux que de faucilles.

Amendes. Toutes les amendes qui se commettent dans cette Mairie grandes ou petites sont a Monseigneur et les grandes amendes vallent soixante solz baslois. Les petites amendes vallent à Monseigneur quatre solz et a la partie trois solz dite monoye. Tous les habitants de la mairie de Perouse doiuent chacun tous les ans pour l'entretien de l'escluse du moulin de Belfort deux coupets et sont obligées de moudre audit moulin de Belfort sans aller ailleurs soub peine d'amende.

Auoine. Qu'un chacun doit à Monseigneur dans la mairie de Perouse Guillaume Raiffelin et ses partages doiuent tous les ans a Monseigneur pour le fuit la femmes Pierrette deux quartes d'auoine. De plus quatre quartes pour des cheneuières qu'ils ont acquit de Besoncourt. De plus doit vne quarte pour vn pré qu'il a acquis de Bourquin fils Jeanneney d'Offemont et vn coupet pour le grand pré qui part auecque les heritiers Radicque, Jean Pepol dudit lieu pour sa part, du grand pré de Vaul pour luy et ses partages doit un couppet d'auoine et pour la terre, au gouln deux coupets. Jean Vernier de Dernay doit tous les ans pour

Digitized by Google

pour vne piece de terre sise en vaul en la pommeray, qui est engagé. De plus Jacotey et Jean hothin auecque leurs partages doiuent tous les ans pour le maix de Roppe et pour le maix paniot huict quartes. Vuillelmin fils de Vuillelmin de Perouse pour luy et ses partages de ce qu'il tient en vaux du maix cocqueniot doit tous les ans six quartes. Jacob Chanterey doit tous les ans a cause du maix a Beucle dix quartes d'auoine. De plus pour vn champ qu'il tient engagé à Jacotey Chanterey de deux quartes. De plus ledit Jacob et les heritiers Jeanneney pour le maix la fille alix cinq quartes. Jacob Bacelin doit tous les ans sur le maix d'Offemont deux quartes d'auoine. Jeanneney Piecquet de Derney doit tous les ans a cause du maix aimot du Vaul, neuf quartes. Les heritiers henrion Bagnet doiuent tous les ans pour vn champ qu'ils tiennent au finage d'Offemont sur le pertu, trois quartes Perrin fils Richard d'Offemont et ses partages doiuent tous les ans trois coupots d'auoine et les heritiers Isaac henry aussi trois coupots. Jean hoingney de Perouse doit tous les ans au grenier de Monseigneur a cause de feu hoingney neuf quartes sur la moitié du maix Jean Vuillemenot d'Offemont il y a six quartes. De plus pour le maix Vuillemin Jean Droilley tous les ans dix quartes Guillaume Robistey doit tous les ans trois coupots pour son maix et pour le maix Bernard cinq quartes et pour la moitié du maix Jean Vuillemenot six quartes. Jean horry Verrey Jeune Bourquin fils de Jeanneney doit tous les ans pour le maix Jeanneney treze quartes Jean Pillard doit tous les ans deux quartes. Jean henry genne petitjean de Ventrengne vne quarte.

Bauillier. La mairie de Bauillier paye tous les ans de ladite somme de cent et quatorze liures de tailles vingt et quatre liures scauoir la taille de mars douze liures et la taille de vahin aussi douze liures qui font vingt quatre liures par an. De plus ladite mairie paye tous les ans de la somme de cinquante liures de feuage, sept liures a scauoir a la St. George soixante et dix solz. Et autres soixante et dix solz a la St. Martin d'hyuer qui font sept liures. Les sujects de la Mairie de Bauillier et habitants dans icelle tant ceux de Monseigneur que les autres des mesmes seigneuries doiuent tous les ans pour la giste aux chiens neuf solz a payer a noel. Les possesseurs du maix de Jean Bourquin audit Bauillier doiuent tous les ans a la St. Martin d'hyuer deux liures de cyre et deux poulles. Le four dudit Bauillier est bannal par moitié a Monseigneur et aux Seigneurs d'Essard lequel vaut

Digitized by Google

presentement pour cette année vn bichot de froment dont Monseigneur prend la moitié et lesdits seigneurs d'Essard l'autre moitié, et est au vouloir desdits seigneurs de faire ledit four. De plus tous ceux qui tiennent feu dans la mairie de Bauillier doiuent a Monseigneur chascuns tous les ans a la St. Martin vne poulle. De plus toutes les amendes grosses et petites qui se commettent en ladite Mairie se payent comme a Belfort. De plus toutes hautes, moyennes et basses Justices dans cette Mairie appartiennent a Monseigneur. Reserué que Messieurs d'Essard leuent en moyenne et basse seigneurie l'amende de leurs sujects, mais en cas criminel la Juctice est a Monseigneur. De plus doiuent toutes couruées a Monseigneur de charüe, faux et faucille. De plus les habitants de cette Mairie sont obligées de moudre au moulin de Belfort et payer pour l'entretien des escluses dudit moulin de mesme que ceux de Chastenoy et perouse.

françois Beau de Bauillier et Jean l'hoste dudit lieu cautions, et chacun deux l'vn pour l'autre, l'vn seul et pour le tout renonçant au Bénéfice et diuision et a l'exception que ledit premier fait conuenir le principal debteur françois Beau lesquels pour eux et leurs heritiers ont reconnus et se sont constitué par deuant le tabellion soubscript et tesmoings nommés en bas deuoir tous les ans et perpetuellement a la Roche de Belfort a chacun Jour de feste St. Martin d'hyuer deux liures de cyre et deux poulles qui sont deja mentionné cy deuant et se payoint cy deuant par les possesseurs du Maix Boucquin au finage dudit Bauillier et dont lesdits principalle s'en sont chargées par vertu du renouuellement et esgallement fait par l'ordonnance des Srs gouuerneurs et officiers, copie duquel est Inséré aux actes de la seigneurie. Lesquelles deux liures de cyre ils ont chargées comme aussi les deux poulles en sur la maison, chesal et vergers dudit principal sise et situé au village de Bauillier vers la fontaine. Entre Jean l'hoste plaige d'vne part vers soleil leuant Jean gros girard et ses partages, vers soleil mussant d'autre part. vers midy le communal et Jean Beau devers minuit, de plus sur vne oiche finage de Bauilliers, entre Claudotte Beau et femme Perin Peroney d'une part, deuers midy les vefues et héritiers de

Digitized by Google

hardy autres fois Receueur de Belfort d'vne part deuers leuant et guillaume Jean pierre d'autre part vers soleil mussant, Nicolas pouchon a l'vn des bouts et particuliers a l'autre bout, francs hors ces charges seigneuri^x^ sinon ladite maison aussi de la poulle accoustumé et generalle dont ils se sont obligées fait a Belfort le vingt quatriesme octobre 1629 en presence de notables sieur Jean André prouost dudit Belfort Jean geoffroy et Claudot l'hoste dudit Bauillier tesmoings siné Claude Rossel.

Buc. La mairie de Buc paye tous les ans douze liures de tailles de la somme de cent quatorze, scauoir pour chacune taille de mars six liures et pour celles du vahin autres six liures qui font douze liures. Cette Mairie paye tous les ans de la somme de cinquante liures de feuage. cinq liures, scauoir a la St. George cinquante solz et a la St. Martin d'hyuer vne poulle a Monseigneur. Le maix de feu guillaume de Buc tenu presentement par Jean d'Offemont est suject a Monseigneur toutes et quantes fois qu'il est necessaire il est requis de fournir a la lance. Les heritiers de feu fertey sont sujects de la lance a mondit seigneur.

Bethonuillier. La mairie de Bethonuillier doit et paye chacun an de la somme de cent quatorze liures de tailles, seze liures scauoir pour la taille de mars huit liures et pour la taille de vahin autres huits liures qui font seze liures. De plus ladite mairie paye des cinquante liures de feuage tous les ans huict liures, scauoir quatre liures a la St. George et quatre liures a la St. Martin d'hyuer. Tous ceux qui tiennent feu dans cette Mairie doiuent tous les ans a la St. Martin d'hyuer vne poulle a monseigneur.

Le moulin de Bethonuillier est a monseigneur et se laisse au plus offrant et dernier encherissant et vaut presentement quatre bichots d'auoine mesure de Belfort a rendre au chasteau dudit Belfort et vne liure de cyre. De plus toutes et quanteffois qu'il y a proces dans la Mairie de Bethonuiller par ceux de cette mairie contre d'autres, le proces se doit mener par deuant les officiers de la seigneurie de Belfort et vaut l'amende trente solz et la petite trois solz et n'y a point d'amende a la partie qui obtient sentence sur ou contre la partie condamné. Ceux de Bethonuillier doiuent les couruées appartenantes a la forteresse de Belfort ainsy et perpetuellement comme les autres. Les sujects de la mairie de Bethonuillier sont obligées de mener du bois pour les reparations de l'estang de Roppe et doiuent aussi la garde quand on pesche ledit estang.

Digitized by Google

L'assize. Les tailles de l'assize vallent par an cent liures basloises monoye courant audit Belfort desdites cent liures doit et paye tous les ans ladite Mairie de l'assize soixante six liures treze solz quatre deuiers, a scauoir a chacune taille de mars trente trois liures six solz huict deuiers qui font ensemble la somme cy dessus.

Monseigneur a chacun an le dixme de Seuenans en ladite Mairie de l'assize qui vaut d'années a autres vn bichot plus ou moins ainsy qu'il se preste on laisse par moitié. Tous les habitants de cette Mairie doiuent chacuns par an a la St. Martin d'hyuer vingt liures de cyre. Desquelles vingt liures de cyre ceux d'Andelnans en doiuent et payent chacun an huit liures, scauoir les habitants. De plus Simon Connoisier dudit d'Andelenans et son frere en doiuent tous les ans quatre liures. Le Maix Ruille haut en doit et paye tous les ans quatre liures. Le commendant ou l'hospital de St. Anthoine de Froideual en doit quatre liures qui font ensemble 20 l. La riuière de ladite Assize est a Monseigneur et se laisse s'il plaist audit seigneur tous les ans au plus offrant et dernier encherissant plus ou moins. La Justice de ladite Assize est a Monseigneur haute, moyenne et basse. La grande amende vaut a Monseigneur soixante sols basloises et a la partie vaut douze solz. La petite amende vaut sept solz quatre a Monseigneur et 3 a la partie. Ceux de l'assize doiuent toutes couruées a Monseigneur. En ladite Assize se tient tous les ans le L'vndy apres le quasimodo genitj vn plai lequel se tient trois fois le jour, auquel doiuent comparoistre en personne les neuf Jurées de ladite Justice soub peine d'amende a chacun défaillant. Aussi doiuent estre et comparoistre audit L'vndy qui se tient le plai trois Jurées de la Justice de Cheuremont ensemble les francs scauoir henry curie de fousmeugne et perrin pecquignot de Damjustin a cause du maix Ruille haut dudit Damjustin soub peine d'amende.

Censes d'argent a Eue chascun an de ladite Assize a Monseigneur. Premierement a Damjustin le Maix a Rebaut doit tous les ans a Monseigneur sept solz baslois et les suiuants a scauoir les heritiers perin chandoile Jean Berthin alias coumoet d'Andelnans, Jeannenot Bichet dudit Andelnans curé dudit D'Amjustin. Le Maix Vuillemenot doit tous les ans deux solz deux deuiers et pierre gourmand dudit Damjustin et ses partaiges le tiennent. Le Maix Vuilleme doit tous les ans sept solz et pierre gourmand et ses partages le tiennent. Le Maix Coste

Digitized by Google

chiere doit tous les ans sept solz et est possédé par les heritiers de Jacob Musnier fils et grand girard. De plus doiuent encor pour leurs Maix vnze solz six deuiers de plus pour le maix ou pour le chesal bon voisin trois solz six deuiers. De plus le Maix a la gardesse doit tous les ans a Monseigneur quatorze solz quatre deuiers. Jean Groual doit a Mondit Seigneur pour l'oiche a chaicol qu'il tient quatre solz. Le pré Basemagny doit tous les ans six solz de quoy Jean Damjustin doit 18 deuiers, perrin monal autant. Les heritiers perrin de lampe trois solz. Le Maix de feu hugueuin vuillechant doit tous les ans cinq solz et les doiuent presentement ses heritiers Perrin chardoillet son frere et leurs partages doiuent pour la chose a la fille dite Belin tous les ans trois solz. De plus pour la chose a Rambour tous les ans trois solz. De plus ledit Perrin chardoillet et ses partages pour le maix Saradin tous les ans deux solz quatre deuiers. De plus le Maix girard Sebille tous les ans neuf solz huict deuiers, il est tenu par iedit chardoillet. Ledit Perrin chardoillet doit de plus pour l'oiche Collu trois solz six deniers. De plus le maix Jean de fallon doit tous les ans dix sept solz et est tenu par les Enfans Jolis bois et leurs partages.

Trestudans. Le Maix lagerot lequel tient ledit lagerot et ses partages doit tous les ans douze solz et six deuiers. Le Maix Oliuier tenu par les heritiers perrin lagerot et leurs partages doit tous les ans cinq solz. Le Maix aux filles Sacinet tenu par perrin lagerot et ses partages doit douze solz par ans. Le Maix Bourrequin Sollognon tenu par le Bidal et ses partages doit par ans huit solz six deuiers. Le Maix fuillat tenu par girard Bourquenat et ses partages doit à Monseigneur par ans vnze solz quatre deuiers. Le Maix Picquard tenu par Jean Meugnin de Trestudans doit par ans quatre solz cinq deuiers. Le Maix au quellent tenu par ledit quellent et ses partages doit tous les ans dix huict solz Perrin Partagert pour son maix doit par an trois solz. De plus pour le maix au chipont tenu par ledit partagert doit trois solz. Le maix Dromet tenu par Jean de la Cour et Jean Bourquenot doit par an dix-huit deniers. Le Maix Babillot tenu par Jean la Comte doit cinq solz par an, dont jean le court les donne. Le Maix Angeley tenu par Jean de la Cour et Jean de Belmont doit dix-huit deniers par an. Le Maix Berthin tenu par perin gros vespras doit trois solz par an. Le Maix philletey doit trois solz par ans. Le Maix Bellon tenu par Jean de Belmont doit quatre solz. Le Maix Angeley doit trois solz

Digitized by Google

par ans dont jean moine en doit et en paye dix-huict deniers et les heritiers Petamand cuchal autres dix-huict deniers. Le Maix au Vallon tenu par girard moine doit par an trois solz. Le Maix Bocholde doit par an quatre solz. Perrenald de Moual doit quatre solz pour son maix tenu par les fils de Richard la foy et ses partages.

Dorans. Le Maix Paimen tenu par perin gachette et ses partages doit douze solz par ans, le Maix gachette tenu par perin gachette doit quatre solz par an. Guillaume Perrenot et perin guiot doiuent par ans pour le maix fallenot tenu par jean perin gachet six solz. De plus le maix de Beriodate tenu par jean perin doit deux solz par ans. Le Maix de feu grosse colle de l'Empe qui estoit a jean drollet tenu par les hoirs Jean de l'Empe doit quatre solz par an. Le Maix Jeanneney tenu par perin gauchet doit par an trois solz huict deniers. Le Maix perin de feu Renaudin tenu par Jean Renaud dudit lieu doit par an six solz six deniers. Simon convoier pour les censes doit a monseignour par an deux solz. Ledit Simon courier et ses partages doiuent par an a Monseigneur vn chapon. Richard convoyeur d'Andelenans doit a Monseigneur par ans douze deniers. Huguenat Nouot de Damjustin et de Cheuremont doiuent chacun an au grand maire de l'assize vingt et deux quartes d'auoine.

Cheuremont. La mairie dudit Cheuremont paye par ans desdits cents liures trente trois liures six solz et huicts deniers, scauoir la taille de mars seze liures treze solz quatre deniers, la taille de vahin autres seze liures treze solz quatre deniers qui font trente trois liures six solz et huict deniers. Tous ceux qui tiennent feu doiuent par an a la St. Martin vne poulle a la Seigneurie. Le dixme de Cheuremont appartient a Monseigneur et vaut d'annees a autres plus ou moins selon qu'il peut estre affermé cinq bichots dont vn bichot se paye en froment le reste moitié espiotte moitié auoine mesure de Belfort. Celuy qui a ledit dixme paye en outre quarente solz baslois en argent. De plus aussi deux liures de cyre. Le quart du dixme de Bessoncourt se monte d'années a autres a enuiron six bichots plus ou moins dont vn bichot est froment le reste espiot et auoine. De plus ledit Dixme doit en argent vingt solz et celuy qui tient ledit dixme doit aussi deux liures de cyre. Toutes les amendes appartiennent a Monseigneur et vallent les grosses amendes a Mondit seigneur soixante solz et a la partie douze solz. Les petites amendes vallent a Monseigneur quatre solz et a la partie trois solz. Audit lieu de Cheure-

Digitized by Google

mont se tient chacun an vn plai general auquel toutes les amendes qui se commettent et qui se font par quelles personnes et de quelle Seigneurie qu'elles soint appartiennent a Monseigneur Item toutes les amendes qui se font par plaintes sont à Mondit Seigneur.

Censes deuës à Cheuremont. Censes deuës chacun an a Monseigneur par ceux dudit Cheuremont au jour et feste de la St. Martin d'hyuers. Declarées renouuellés par ceux qui doiuent lesdites censes. Lesquels ont été appelées et requis et ont Jurée aux Sts Euangils de Dieu et aux maires du Notaire Tabellion.

Premierement Vuillemot Noblot de Cheuremont a jure aux Sts Euangils de Dieu et a dit que du temps de son souvenir qui est de 56 ans plus ou enuiron, deuoir et payer tous les ans a la Seigneurie de Belfort la somme de dix huit deniers, scauoir pour et a cause d'vn sien chesal estant audit Cheuremont a la fontaine Pierrot entre la Croissatte et le communal d'vne part et le bailly que tient presentement Jean Nimot d'autres part dix deniers et pour vn champ contenant six quars estant entre les heritiers Jean huguenot d'vne part et d'autre les autres huit deuiers qui sont en somme lesdits dix huit deniers. Merrat dudit Cheuremont a Juré comme dessus et a dit et connu deuoir et payer chacun an audit Jour et terme six deniers pour vne oiche estant audit Cheuremont entre guillaume girardot d'vne part et perrin mariée et ses partages d'autre part. Guillaume Girardot a Juré comme dessus, dit et connois deuoir chacun an dix sept deniers sur vn chesal deuant la maison des heritiers Jacob d'angeot Jean Nimat d'vne part et Jean son fils d'autre part. Jean faiget dudit lieu a Juré et dit deuoir et payer par ans à Mondit Seigneur vingt trois deniers ne scay sur quoy ou pourquoy sur tout ce qu'il tient. Perrin Coyat dudit lieu a Juré et dit tant lui que ses partages deuoir pour le maix aux faiures sept solz quatre deniers et deux chappons. Jean Nivot Jeune a a juré et dit deuoir et payer tous les ans pour le maix a Bailli qu'il tient, quatre solz.

Jean Guillemaiche a Juré et dit deuoir payer tous les ans pour ce qu'il tient du maix Matillard sept deniers et que tous les possesseurs dudit maix doiuent par an vn chapon. Perrin de Geneney dudit lieu a Juré et dit luy et ses heritiers deuoir tous les ans trois solz et trois deniers pour le maix Jeanneney. Huguenin de la Caique a Juré et dit qu'il paye tous les ans pour le maix peleterey quatorze engroingnes qui font deux solz quatre

Digitized by Google

deniers. Jean Vuillemot Cartellier a Juré et dit qu'il paye tous les ans treze engroingnes qui font deux solz et vne engroingne, ne scay sur quoy sinon sur le sien Petit Jean horry Coyat a Juré et dit payer tous les ans quinze deniers sur ce qu'il a acquis de ses predecesseurs. Jean Goffelin et hainemand de Cheuremont ont Juré et dit auoir ouit dire a feu leurs pere qu'il payoit tous les ans sur le maix goffay de Cheuremont huit engroingnes qui font vn solz quatre deniers. Henri goilla maire audit lieu a Juré et dit ne scauoir deuoir pas d'auantage de cense que sept engroingnes. Cuenin fils de Henry Jean Huguenot a Juré et dit deuoir pour sa part quatre deniers et Jean autres 4 deniers lesquels quatre deniers petit Jean frere Jean a reconnu deuoir tant luy que son frere. De plus ont connus et rapporté qu'vne faucié de pré estant au finage dudit Cheuremont nommé la faucié aux hilles entre petit Jean fils Jean henry Coyat d'vne part et ses partages d'autre part doit chacun an vn chapon et Celuy qui iouit du pré le doit payer Girard perreney a Juré et dit que la Terre de girard la Ciatte dudit Cheuremont paye tous les ans a Monseigneur huict solz quatre deuiers. De plus dit que tant luy que henry goilla et petit Jean Coyat payent entre eux trois chacun an vn chapon.

Dit encor que les possesseurs du Jardin Vuillesin payent tous les ans deux chapons. Les heritiers de henry camuse doiuent cinq deniers par an. germain fils de feu Jean huguenat de Cheuremont a Juré et dit du temps de sa souuenance que tant feu son pere que luy aussi petit Jean fils de feu henry Jean huguenat et leurs partages payent tous les ans a Monseigneur pour le chesal dudit feu huguenat qui est audit Cheuremont ou qu'ils demeurent a present entre la terre de l'Eglise d'vne part et le communal du long et de tous costé, trois solz de censes. De plus ils doiuent pour le maix Vuillemot Martellei la moitié de sept engroingnes qui font sept deniers ainsy comme ledit gallemaiche. De plus a dit que les héritiers gallemaiche et luy deuoint par an la moitié d'vn chapon et les heritiers de Renaud dudit Cheuremont l'autre moitié qui est assigné sur certains prées que tient presentement Vuillemot Noblot dudit lieu.

Bessoncourt. Perrin desprées de Bessoncourt a Juré en presence desdits Seigneurs et presens auant nommé et a dit et de-

Digitized by Google

encor trois solz sur vne oiche entre Jacob marchand d'vne part et les heritiers le parrier d'autre part. Henry fils de perrin Renaud dudit Bessoncourt a juré et connu deuoir et payer tous les ans sept engoingnes d'vn costé six deniers d'autre costé et doit payer les sept engroingnes sur le maix l'exandellier et les six deniers sur anday de pré rabattu deuant chez perin des prées aux breulles. Guillaume gadinot dudit Bessoncourt a jure dit et reconnu depuis enuiron quarente ans passée auoir tous les ans payé quinze deniers et de trois ans en trois ans vn chapon sur le maix de la fille Siniot au finage dudit Bessoncourt. Villinatte Kaile deffuncte de Bessoncourt doit tous les ans au chasteau de Belfort quatre deniers, de plus elle et ses partages doiuent tous les trois ans vn chapon, d'vn bien nommé le maix jean le grand. Petit Jean fils de grand guillaume de Bessoncourt doit tous les ans sur les maix maisons et vergers qu'il a audit Bessoncourt quatre solz et vne poulle, le fils perrin renauld a d'vne part et les heritiers Jean Jacob de Derney d'autre part.

Et sur le champ du vergier qui vat au long de Jean Violard et les heritiers Jean lenroy d'autre part, Claude hisset dudit lieu doit tous les ans dix solz baslois et deux poulles et en a lettre de monseigneur Jean de Morimont seigneur de Belfort scelé de ses armes. Jean Mariel de Derney a juré connu et dit qu'il doit et paye tous les ans pour vn champ qu'il a au finage dudit Bessoncourt en la longe Roye entre le fils Perrin Renauld dudit Bessoncourt d'vne part et pecquignot d'autre part six deniers. Huguenin Bourgeois de Bessoncourt doit tous les ans sur le maix, Maison et vergers que perrin bretol tenoit audit Bessoncourt entre henry fils de perrin d'vne part et les heritiers de Jean Jacob de Derney d'autre part et sur le champ dudit verger qui vat au long de jean violdire et les heritiers jeanneney Jean laurey d'autre part sept solz deux poulles. Nicolas Viney confesse deuoir tous les ans deux solz et vne poulle a la Roche de Belfort sur vn chesal audit Bessoncourt entre le communal d'une part. Jean fisset d'autre part. Nicolas Colinet doit tous les ans deux solz et vne poulle sur vn chesal entre jean perrin godard d'vne part et les heritiers henry brottier d'autre part.

La terre de Rozemont. S'ensuiuent les censes d'or, d'argent. froment. auoine. cire. poulles. planches et autres choses deuës tous les ans en la seigneurie de Rozemont declaré et renouuellé l'an mil quatre cent huictante et sept. Estant honoré seigneur Messire gaspard de Morimont seigneur dudit lieu tenant les

Digitized by Google

seigneuries de Belfort et de Rozemont en gages, heuslin lieber Lieutenant et maire en la mairie de Chaux. Richard Lithol demeurant a la Chapelle, Bandelin de ladite terre de Rozemont, perrin barbier maire de Rougegoutte Jean, maire de Rozemont, Jean Noblat Maillard du Vald'oye Maire dudit Vald'oye, Jean plante auoine, maire d'Estueffond, Jean Cordier maire de Vezelois, perrin fierrot, Maire d'Argiesans. La dite terre de Rozemont paye tous les ans de tailles a Monseigneur quatre cent liures basloises scauoir tous les ans au mois de Mars deux cent liures et au vahin autres deux cent liures.

Chaulx. La mairie de Chaulx paye tous les ans de quatre cent liures de tailles pour sa part soixante et six liures basloises. scauoir au mois de Mars tous les ans trente et trois liures et pour les tailles de vahin autres trente et trois liures qui font soixante et six liures basloises. De plus ladite mairie de Chaulx paye et donne tous les ans au jour et feste de la St. Martin d'hyuer pour la taille de la giste aux chiens vingt et quatre solz baslois. De plus, ladite mairie de Chaulx paye tous les ans pour les censes des prées cinquante trois solz quatre deniers. Les dixmes dudit Chaulx vallent tous les ans plus ou moing trois bichots par moitié mesure de Belfort et autant de bichots autant de liures de cire.

Les dixmes de la Chapelle vallent tous les ans plus ou moins trois bichots et pour chacun bichot aussi vne liure de cire. Le dixme de Sermamaigny vaut tous les ans plus ou moins sept bichots et pour chacun bichot aussi vne liure de cire. Tous habitants et sujects de la mairie de Chaulx qui tiennent feu doiuent tous les ans a la St. Martin vne poulle chacuns. De plus le chastelain de la seigneurie de Rosemont prend tous les ans sur chacun dixme six quartes de bled. Plus vne gerbe encor de tous ceux qui tiennent feu. Les bandeliers de la Chapelle doiuent tous les ans vne liure de cire et deux poulles a cause de l'estang de la vauchiere. Jean Dupin d'Esloye donne tous les ans pour son moulin, et batans en l'un de ses estang vne liure de cire et deux poulles.

Les auoines deuës par la mairie de Chaulx. Perrin et Jean horry Bachelard dudit Chaulx doiuent tous les ans au grenier de Monseigneur dix huict quartes d'auoine, dix huict deniers estuuenans, et trois poulles. Jean perrin Bachelard doit tous les ans pour le maix de perrenolle vnze quartes d'auoine vnze bons deniers et deux poulles. Moingnin Coudoul de Rougegoutte doit

Digitized by Google

tous les ans pour le maix droimi dix quartes et demy d'auoine et trois poulles, aussi dix-sept deniers et demy. Guillaume Colly de grumaigny pour ce qu'il tient dudit maix droimi doit puatre quartes et demy d'auoine quatre bons deniers et demy et vne geline. Perrin Noizel doit tous les ans pour le maix Noizel neuf quartes d'auoine neuf bons deniers et vne poulle. Jean henry cheualier doit tous les ans treze quartes et demy d'auoine treze bon deniers et demy, deux poulles et de quatre ans en quatre ans vne poulle plus haut. Jean horry cheualier frère dudit Jean henry doit tous les ans a Monseigneur vingt quartes d'auoine vingt bons deniers et trois poulles et la troisiesme partie d'vne poulle.

Pierre Drolz pour sa part du Maix de Drolz doit tous les ans vnze quartes d'auoine vnze bons deuiers et deux poulles. Amyot fils de petit Jean de Chaulx doit tous les ans pour le maix de huguenin Lobart vnze quartes d'auoine, vnze bons deniers et deux polles. Simon fils de Jean girard horry doit tous les ans pour ce qu'il tient du maix dudit feu girard horry lequel deuait tous les ans treze quartes d'auoine et puis que ledit Simon n'en tient qu'vn quart, il ne doit que trois quartes et vn quartier et trois quartes d'acquisition de foley, ainsi il doit six quartes et vn quartier. Nota de Recouuret doit neuf quartes et trois quartiers. Jean et guillaume prouost de Chaulx doiuent tous les ans perpetuellement a Monseigneur le jour de la St. Michel Archange ou de la St. Martin vne liure de cire et vne poulle a deliurer au chasteau de Mondit Seigneur à Belfort pour deux pieces de terre appellé au fay qui contiennent cinq faulciés qu'ils ont acquit de Mondit Seigneur selon les lettres d'acquisition que ledit prouost a du datte du 18e Juillet 1518 scelé par mondit seigneur Guillaume fils de Jean guillaume de chaux Jean et perrin ses freres doiuent tous les ans vingt et cinq quartes d'auoine quatre poulles et de six en six ans encor vne poulle, vingt et cinq bons deuiers et est comprise vne quarte dudit Maix au Receueur. Petit Jean Menuson pour ce qu'il tient du maix Jean le Clerc a scauoir la quatriesme partie doit tous les ans vne quarte d'auoine aux greniers de Monseigneur de six ans en six ans vne poulle et tous les ans vn bon denier. guillaume henry de Rougegoutte pour sa quatriesme partie du maix de feu Jean le Clerc doit autant que le precedent Jean horry Barbier de Rougegoutte pour ce qu'il tient dudit Maix dudit Jean le Clerc doit par an demy quarte et demy denier et la poulle a proportion. Jean horry blanc pain

Digitized by Google

pour ce qu'il tient dudit Maix et doit de mesme que le precedent. Martin fils de Belin de Bessoncourt pour ce qu'il tient du maix dudit Jean le Clerc doit vne quarte d'auoine. vn bon denier par an et vne poulle de six en six ans.

Esloyes. Jean henry choppart d'Esloyes doit deux quartes d'auoine deux bons deniers et de trois ans vne poulle Jean horry fils de perrin choppart doit tous les ans quatre quartes d'auoine quatre bons deniers et la poulle a proportion. Jean perin son frere doit de mesme. Jean Richard gendre de perresey doit tous les ans cinq quartes d'auoine cinq bons deniers et la poulle a proportion. Vuillelmin de Souuance demeurant a Esloyes doit quatre quartes quatre bons deniers et la poulle a proportion.

Le Vayd'hoye. Jean Richard de Vayd'hoye doit tous les ans deux quartes deux bons deniers et en trois ans vne poulle Jean henry Rossel doit de mesme, henry Barbier aussi. Vuillelmin gendre de hugueney doit tout autant, Jean Othin de mesme. Et Girard le tisserand. scauoir tous ceux cy dessus nommées doiuent chacuns par an a Monseigneur de censes. deux quartes d'auoine, deux bons deniers, vne poulle en trois ans.

La Chapelle qui est de la mairie de Chaulx. Girard Verdon doit tous les ans pour son maix six quartes si bons deniers et vne poulle. Jean Verdon doit tous les ans pour sa part dudit Maix trois coupots vn denier et demy estuuenans et vne poulle de quatre en quatre ans. Jean Taborat pour le maix de feu le gaiffot doit tous les ans neuf quartes neuf bons deniers et tous les ans vne poulle et demy. Richard Bandelier de la Chapelle doit tous les ans tant pour le maix de girard son pere que pour des acquis qu'il a fait sept quartes et vn quartier, sept bons deniers et vn quart et les poulles a proportion. Girard Du pont doit tous les ans pour le maix de Jean Bourquin que pour ce qu'il a acquis scauoir seze quartes pour ledit maix et pour son acquisition deux quartes qui font dix huict quartes dix huit bon deniers et demy et trois poulles et de douze ans en douze ans vne d'auantage Jean girard doit tous les ans pour le maix de feu jean Clerc son pere dix quartes d'auoine dix bons deniers et les poulles a proportion et paye cela tous les ans pour sa part dudit maix. Regnauld le Clerc son frere doit tous les ans pour sa part dudit Maix cinq quartes d'auoine cinq bons deniers et la poulle a proportion. Marie fille de Jean girard de ladite Chapelle doit pour sa part dudit maix autant que son frere. Regnaud Guil-

Digitized by Google

laume Reguillat doit tous les ans pour sa part du maix de Jean de landon que pour ce qu'il a acquis dix-sept quartes et dix-sept deniers et les poulles a proportion Regnaud Jeannenot de ladite Chapelle doit tous les ans pour son maix de la Chapelle dix quartes et pour celuy de Chaulx quatre quartes qui font quatorze quartes, quatorze bons deniers et deux poulles et la troisiesme partie d'vne.

Jean girardin de la Chapelle pour le maix qu'il a eu de Jean d'Auxelle neuf quartes d'auoine neuf bons deniers et vne poulle et demy. Richard Jean d'Auxelle tant pour son maix que pour ce qu'il a acquis doit quatre quartes et demy quatre deniers et demy et la poulle a proportion. Girard Millat doit tous les ans tant pour son maix que pour le reste sept quartes et vn quartier d'auoine, sept deniers et vn quart vne poulle, puis de quatre en quatre ans encor vne poulle. Jean Vuillelmin de la Chapelle doit tous les ans au grenier de Monseigneur huit quartes d'auoine et vn quart, aussi huit deniers et vn quart, les poulles a proportion. Jean guillaume frère dudit Jean Vuillelmin en doit autant comme son frère. Jean et girard Briel doiuent tous les ans au grenier de Mondit Seigneur douze quartes et demy d'auoine, douze deniers et demy deux poulles et de six en six ans vne d'auantage. Les Bandeliers de la Chapelle terre de Rozemont doiuent pour leurs gros estang vendu a Marquard hess, scauoir.....

Sermamaigny. Vuillemot girod doit tous les ans au grenier de Mondit Seigneur sept quartes d'auoine sept bons deniers et tous les six ans deux poulles, mais vne par an. Perrin Sebille pour le maix doit tous les ans douze quartes douze bons deniers et deux poulles. Guillaume fils de perrin gonche doit tous les ans au grenier de Monseigneur pour le maix de grand perrin et pour l'oiche qu'il a acquise de jean Voillart cinq quartes et demy d'auoine cinq bons deniers et demy et la poulle a proportion. Guillaume Saigey et Regnaud son frere doiuent aussi cinq quartes d'auoine par an cinq bons deniers et la poulle a proportion Guillaume gonche et jean gonche doiuent tous les ans cinq quartes et demy d'auoine, six bons deniers et demy, vne poulle et de douze en douze ans vne d'auantage. Guillaume Belat marit d'Ezibel fille de Petit jean doit tous les ans pour le maix de sa dite femme six quartes et pour le maix de Billot quatre quartes qui font dix quartes d'auoine, dix bons deniers et les poulles a proportion Jean Marteney doit tous les ans pour son maix sept quartes moins vn quartier sept bons deniers moins la

Digitized by Google

troisiesme partie d'vn denier et les poulles a proportion. De plus pour le maix de Blanchart ledit Jean Marteney doit tous les ans au grenier de Monseigneur vn coupot d'auoine. Les heritiers de feu Noble homme de Chaulx jadis Lieutenant de Rozemont doiuent tous les ans pour le maix Blanchet cinq quartes d'auoine cinq deniers et la poulle a proportion. De plus lesdits heritiers doiuent pour le maix drol tous les ans vne demy quarte et le reste a proportion. Girard fayure audit Sermamaigny doit tous les ans trois quartes d'auoine trois bons deniers et vne demy poulle. Michelot son frere dudit lieu en doit mesme. Claude gendre de guillaume petit jean doit tous les ans pour son maix trois coupots et pour le maix de girard horry vne quarte, ainsy il doit tous les ans deux quartes et demy deux bons deniers et demy et la poulle a proportion. Guillaume Bassat doit tous les ans deux quartes pour leurs maix et vne quarte pour le maix a Drolle qui sont trois quartes par an trois deniers et vne demy poulle. De plus vn coupot pour le maix Blanchard et aussi pour ses partages. Jean Bessat fils de jean henry Bessat doit tous les ans deux quartes d'auoine deux deniers et vne poulle en trois ans Perrin fils de Jean henry Bessat doit de mesme que le precedent, jean Michelot fils de jean henry de lexeul doit tous les ans cinq quartes et demy d'auoine, le reste a proportion.

Guillaume le Conuoisier doit tous les ans pour le maix de jean perrin Bessat et pour ce qu'il a acquis, trois quartes et demy d'auoine et le reste a proportion Jean Alizon doit tous les ans neuf quartes d'auoine autant de deniers et vne poulle et demy. Richard Bellot doit tous les ans au grenier de Monseigneur huict quartes d'auoine huict deniers et poulles a proportion. guiot Bellot doit tous les ans trois quartes et demy trois deniers et demy et poulle a proportion. Girard Bessot doit tous les ans neuf quartes d'auoine neuf deniers et vne poulle et demy. Bessot doit par an sept quartes d'auoine sept bons deniers et la poulle a proportion. Horry Bessot doit par an quatre quartes d'auoine et quatre bons deniers poulle a proportion. De plus doit encor vn couppot pour le maix Blanchard tant luy comme ses partages. Jean Peltuy doit pour luy tous les ans cinq quartes, deux quartes pour Jeannotte frere de guillaume Peltuy ainsi doit sept quartes par an sept bons deniers et poulles a proportion. Les heritiers de petit Regnaud doiuent tous les ans deux quartes deux bons deniers et en trois ans vne poulle. Guillaume girey doit par an sept quartes et demy d'auoine sept deniers et demy et poulles a

Digitized by Google

proportion, scauoir pour son maix quatre quartes, deux quartes pour vn champ et demy quarte pour le maix a Drol. De plus Regnaude femme de Guillaume Richardey doit tous les ans trois quartes d'auoine trois bon deniers et vne demy poulle.

Rougegoutte. La mairie de Rougegoutte doit tous les ans desdites quatre cent liures de tailles, quarente trois liures baloises pour sa part, scauoir au mois de Mars vingt et vne liures et demy et pour la taille de vahin autres vingt et vne liures et demy qui font la somme de quarente trois par an. Ladite Mairie de Rougegoutte doit par an pour la taille et giste aux chiens huit solz et dix deniers baslois. Et pour cense de prées vingt et deux solz et neuf deniers qui font par an pour giste aux chiens et censes de prées le tout ensemble trente et vn solz et neuf deniers. Demoingin Cudoul dudit Rougegoutte paye tous les ans a la St. Martin d'hyuer pour sa taille cent escuelles et cent trenchoirs de bois. Et depuis le 25ème jour du mois de Maj de l'an 1496 par consentement du Noble homme Charles Radhmer Chastellain. Le fils dudit Demoingin Cudoul nommé Guillaume aussi de Rougegoutte soubmis et obligé de rendre et payer à l'auenir à Mondit Seigneur pour les cent escuelles, vingt et cinq plats de bois et de largent suffisamment pour lesdits cent trenchoirs propres a couper des deux costez. Le dixme de Rougegoutte vaut tous les ans trois bichots plus ou moins ainsy qu'il se peut laisser tous les ans plus ou moins et pour chacun bichot une liure de cire. Tous ceux qui tiennent feu dans ladite mairie doiuent tous les ans au jour et feste de la St. Martin d'hyuer vne poulle. De plus le Chastellain prend tous les ans sur ledit dixme six quartes de bled. De plus ledit Chastellain prend tous les ans de chascun tenant feu dans ladite mairie de chascun vne gerbe.

Auoines deuës audit Rougegoutte. Le maix de feu Richard Maistre Jean doit chascun an six quartes d'auoine aux greniers de Monseigneur six bons deniers et vne poulle, tenu presentement par perrin Barbier et ses heritiers de Grumaingny Jean Barbier son frere, guillaume Mathiot Jean et perrin Barbier pour le maix de feu Jean Barbier leurs père doiuent tous les ans sept quartes d'auoine audit grenier sept bons deniers et poulles a proportion. De plus les deux frères susdits doiuent tous les ans pour le maix au peletier six quartes d'auoine six bons deniers et vne poulle. Jean horry fils de feu henry Barbier doit

Digitized by Google

tous les ans pour sa part quatre quartes. quatre bons deniers et la poulle a proportion. Guillaume Barbier frère dudit Jean horry Barbier doit pour sa part tous les ans trois quartes trois bon deniers et vne poulle par deux ans. Jean Vuillemey fils de Jean Vuillemey de Vicemont doit tous les ans pour ce qu'il tient du maix de feu Richard petit Jean dudit Rougegoutte sept quartes sept bons deniers et la poulle a proportion. Guillaume Mathiot Demoingin doit chacun an pour le maix de feu son père huict quartes et demy. pour le Maix Jean Richard petit Jean deux quartes et pour le maix Richard Maistre Jean vne quarte qui sont vnze quartes et demy, vnze bons deniers et deux poulles Jean horry Claué doit pour le maix de feu son père tous les ans quatre quartes et demy pour le maix de henry Mathiot deux quartes qui font cinq quartes les poulles et deniers a proportion. Petitjean frere dudit Jean horry pour le maix de son père doit tous les ans deux quartes et demy, pour le maix de henry Mathiot deux quartes et vn quartier, pour le maix Jeannenot Chambey quatre quartes et vn quartier sont huict quartes et demy et vn quartier et huict bons deniers et les poulles a proportion.

Anthoine fils de Mathieu Chambey doit tous les ans pour ledit maix quatre quartes et vn quartier, encor vne quarte pour le maix de henry Mathiot qui font par an cinq quartes et vn quartier cinq deniers et vn quart. les poulles de mesme Jeanne fille de Girardin de Chaulx doit tous les ans pour le maix de son pere demy quarte demy denier et la poulle a proportion. Guillaume fils de henry Maiconnart pour le maix de son pere doit tous les ans sept quartes d'auoine et vne poulle aussi quelque chose d'auantage a proportion. De plus vne quarte pour le maix de henry Mathiot et vn denier et vne poulle a proportion. De plus cinq quartes pour le maix de Russat et vne quarte pour le camus qui font six quartes. De plus vne quarte pour le maix de Mathiot goutte girard de plus pour petit sol encor vne quarte qui font en tout seze quartes seze bons deniers et trois poulles. Petit jean Menuson et Petit Jel Menuson son fils doiuent par ans deux quartes et demy. les deniers et la poulle a proportion. Jean Bellot pour le maix Jean Vuillemey. Demoingin et ses partages pour vne part du Maix Menuson quatre quartes d'auoine, les deniers et la poulle a proportion.

Demoingin de Coudoul pour le maix de son père doit tous les ans huit quartes d'auoine. les deniers et poulles a proportion.

Digitized by Google

Perrin Noizel pour ce qu'il tient à Rougegoutte doit tous les ans vne quarte et demy d'auoine, les poulles et deniers a proportion. Jean perrin Faibure de Rougegoutte doit tous les ans huit quartes et demy d'auoine, les deniers et poulles a proportion. Jean Colin de vecemont doit tous les ans vn quartier d'auoine, henry fils de feu Rabet ou Rabul doit tous les ans pour le maix de Rabet six quartes d'auoine six deniers et vne poulle.

Grumaingny. Perrin Bainot pour le maix de Jean Girard fils de Bonnechose doit tous les ans dix quartes et demy, pour le maix de Picquey cinq quartes, vne quarte pour la grande Noye qui font par an seze quartes et demy seze deniers et demy et des poulles a proportion. Guillaume fils de Jean le Clerc et guillaume son frère pour le maix de défunt leurs père doiuent par ans trois quartes trois bons deniers et vne demy poulle. De plus quatre quartes pour la chaussé à feu le prouido ainsy doiuent lesdits frères sept quartes sept bons deniers et les poulles à proportion. Guillaume et Jean fils de feu Picquegnot doiuent tous les ans pour le maix dedit feu leur pere quatre quartes quatre bons deniers et la poulle a proportion. Jean henry Andrey pour le maix de Mathiot fils de henry Mathiot de Grumaingny doit tous les ans six quartes pour le maix de jean girard treze quartes, ainsy ce sont dix-neuf quartes dix neuf bons deniers et trois poulles puis tous les six ans vne d'auantage. Perrin Correy de Grumaingny doit tous les ans pour luy et pour ses partages huit quartes d'auoine huict bon deniers et la poulle a proportion et cela se paye sur le maix a henry Belle bouche. De plus paye cinq quartes sur le maix de festizon Exers.

Jean fayure Mary de la fille de Jean Vueillin doit tous les ans pour le maix a Russal cinq quartes pour le maix de perrin picquet cinq quartes qui sont dix quartes et dix deniers par an et les poulles a proportion. Le maix de feu Jean henry Picquey doit tous les ans trois quartes d'auoines les deniers et poulles a proportion. Jean Chouuart doit tous les ans sept quartes d'auoine sept bons deniers et la poulle a proportion. Jean Louys doit tous les ans pour le maix de jean de lure huict quartes d'auoine huict bon deniers et les poulles a proportion. Item doit ledit Jean Louys pour le maix aux Espreuils tous les ans quatre quartes d'auoine quatre bons deniers et les poulles a proportion. Jean henry doit tous les ans pour l'héritage Jean Noble huit quartes d'auoine huit bons deniers et les poulles a proportion. Le Maix de Jean henry Rossel doit par an trois quartes trois

Digitized by Google

deniers et la poulle de deux en deux ans. Le Maix des Enfans de Demoingin doit tous les ans trois quartes et trois deniers et la poulle de mesme. De plus le maix de Jean Vuillemey et de henry fils de Musnier doit tous les ans trois quartes qui font par an six quartes Jean Richard gendre de Perrin Pauiel pour le maix de Jean Pauiel et ses partages doit tous les ans sur l'estang deux quartes deux bons deniers et les poulles a proportion. Perrin Myelle d'Esloyes doit deux quartes par an qu'il dit estre deuë tousjour pour Monseigneur pour l'Estang.

La Mairie de Vecemont. La Mairie de Vecemont doit tous les ans sa part desdites quatre cent liures et doit pour la taille de mars vingt et quatre liures basloises et pour la taille du vahin autres vingt et quatre liures qui font tous les ans quarante et huit liures basloises. De plus ladite Mairie de Vecemont doit tous les ans pour la taille ou giste aux chiens douze solz et vn denier. Et pour les censes de prées trente et vn solz qui font ensemble quarente et trois solz et vn denier. Jean Richard de Vecement doit tous les ans pour sa taille soixante liures de fromage. Guillaume fils de Jean perin dudit Vecemont doit tous les ans pour sa taille cinquante liures de fromage. Le dixme de Vecemont est à Monseigneur est monte a quatre bichots et pour quatre bichots quatre liures de cire. Le dixme de giramaingny vaut tous les ans par communes années ainsy qu'il se peut laisser plus ou moins vn bichot et pour chacun bichot vne liure de cire.

Le dixme du puix vaut tous les ans par communes années plus ou moins ainsy qu'il se peut prester vn bichot et pour chacun bichot vne liure de cire. Tous ceux qui tiennent feu dans cette Mairie doiuent tous les ans au jour et feste de la St. Martin chacuns vne poulle. Le Chastellain dudit Rozemont doit et prend sur chacun dixme six quartes de bled. plus tous ceux qui tiennent feu dans ladite Mairie doiuent vne gerbe par an audit Chastelain. La riuière soub Rozemont est bannalle et est à Monseigneur. Girard Carle forestier a giramaingny pour luy et ses heritiers connoit et confesse par cette lettre tenir et auoir de Messieurs les gouuerneurs et officiers de Belfort au nom de leurs altesse serenissime d'Austriche nos souuerains princes, honneste homme pierre Keller Receueur dudit Belfort presentement stipulant et a scauoir vn canton de terre la pluspart en ragers et buissons situé au dessus de Vecemont soub le chasteau de Rozemont contenant enuiron vne fauciés et demy selon les bornes mises entre les forests de Nosdits Souuerains princes

Digitized by Google

d'vne part et la riuière d'autre part, les planches dudit Chasteau presentement en communal vers dessus et les prées de Nosdits Souuerains princes vers dessoub. et celuy a esté octroyé par les Messieurs de la Chambre d'Ensisheim. Selon la lettre du 12e Septembre 1611 dernier passé payant à Nosdits Souuerains princes entre les mains de leurs Receueurs à Belfort tous les ans a la St. Martin d'hyuer cinq solz baslois, de quoy le premier payement se fera audit jour de l'an present 1612 à peine de tous despens a la poursuitte a condition qu'en cas ledit Carles ou ses heritiers voudroint reuendre ou aliener autrement ladite piece deuront la presenter a ladite seigneurie, aussi attendu qu'on luy a borné vers la montagne en quelque façon large qu'il se soubmet oster le muyer de pierre qui empesche le passage du bestail quand bien on deuroit faire et se seruir d'vn murat pour bouchure de ladite piece et ne doit aussi préjudicier a escauer les prées de nos souuerains princes au dessoub, mais leurs laisser suiure leau, toutesfois que luy Carles et sesdits héritiers en jouyssent aussi le tout sans fraude. fait à Belfort le 3eme jour de feburier l'an 1612 en presence de henry Ravet Bourgeois dudit Belfort Nicos Jean d'Esloyes de giramaingny tesmoins requis.

S. Henrizat.

Auoines de Vecemont. Jean Mignot de Vecemont pour la part de son maix quatre quartes pour ce qu'il a acquis du maix de perrey trois quartes et du maix gros vieney vne quarte qui font huict quartes d'auoine qu'il doit par an et huit deniers vne poulle et la troisiesme partie Vauthier nimat frere de Jean Mignat doit aussi trois quartes pour sa part du maix parrey et vne quarte pour le maix gros vieney qui posent quatre quartes quatre deniers et la poulle a proportion. De plus ledit Vauthier doit huit quartes d'auoine huit deniers et vne poulle auecg la la troisiesme partie d'vne. Jean perrin fils du tisserand doit tous les ans a Monseigneur six quartes d'auoine six deniers et vne poulle. Jean horry fils de Jean henry mignat doit tous les ans pour son maix trois quartes trois deniers, demy poulle et pour ce qu'il a acquis du maix Babillot vne quarte vn denier et dans les six ans vne poulle. Richard fils de pavot doit tous les ans pour son maix quatre quartes, pour ce qu'il a acquis du maix Claué peul de chars et du maix Babillot douze quartes demy, douze deniers et demy deux poulles et dans douze ans trois. Jean horry fils de feu Jean Vuillelmin pour son maix et pour sa

Digitized by Google

part du maix Claue peul de chars doit par ans huit quartes d'auoine aux greniers de Monseigneur huit deniers et vne poulle et en trois ans deux. Jean hennemaud geney dudit Vecemont doit tous les ans audit grenier quinze deniers et vne poulle et demy. Le Maix de perrard doit tous les ans six quartes d'auoine six bons deniers de plus deux poulles et en six ans quatre poulles et sont rabattu dix quartes pour les partages de Mignot et pour Jean Vuilhaut. Jean Maire fils de perrol de vecemont doit tous les ans pour le maix de Jean Martin treze quartes treze deniers deux poulles et en six ans vne poulle plus haut. De plus doit pour le maix de perrol son pere maire de Vecemont cinq quartes et demy d'auoine vne poulle cinq deniers et demy.

Guillaume fils de petit Jean Mignot doit tous les ans pour le maix de feu son père cinq quartes d'auoine cinq deniers et la poulle a proportion. De plus pour ce qu'il a acquis du maix de perrol doit deux quartes deux deniers et la troisiesme partie d'vne poulle. Martin fils de feu perrin lamen tant luy que ses frères et partages doiuent tous les ans pour le maix dudit feu leur père six quartes vne poulle et six deniers. De plus doiuent pour ce qu'ils ont acquis du maix babillot vne quarte et pour le maix de la Sonnoperre vne quarte deux deniers et la poulle a proportion. De plus Jean Vuillehaut et son frere doiuent tous les ans pour leurs maix neuf quartes neuf deniers et vne poulle et demy et pour ce qu'ils ont acquis du maix parray deux quartes deux bons deniers et la poulle a proportion. Jean horry fils de Jean henry blanc pain pour le maix de Demoingin Mignotte de ce qu'il tient doit tous les ans pour ledit maix de Demoingin cinq quartes cinq deniers et la poulle a proportion. Besançon fils de henry Mignotte doit tous les ans pour son maix six quartes six deniers et vne poulle. Guillaume fils de Mathiot Demoingin doit tous les ans pour le maix de henry Mathiot et de Mathiot Demoingin deux quartes d'auoine deux deniers et en trois ans vne poulle. Les heritiers de Jean Barbiers et de henry Barbier doiuent tous les ans vne quarte d'auoine vn bon denier et vne poulle en six ans. Jean henry Andrey de Grumaingny doiuent tous les ans pour le maix de Jean girard de grumaingny vne quarte d'auoine vn denier et vne poulle en six ans. Petit jean fils de Claue de la goutte doit tous les ans pour le maix de feu

Digitized by Google

proportion. Jean d'Esloyes demeurant a Giramaingny doit tous les ans pour le maix de perrin Mathiot huit quartes d'auoine huit bons deniers et vne poulle et la troisiesme partie d'vne autre. Guillaume henrielle de Rougegoutte doit tous les ans pour le maix de Claue peul de chars vne quarte d'auoine vn bon denier et en six ans vne poulle. Perrin Tisserand fils de Claue perol doit tous les ans pour le maix de son pere quatre quartes d'auoine quatre bons deniers et demy et la poulle a proportion.

Planches deuës a Vecemont. Les fils de perreney l'amend de Vecemont doiuent tous les ans pour leurs sies vne douzaine de planches. Richard perrol et Jean Vuillehard doiuent vne douzaine par ans aussi pour leurs sies. Jean Mignot Vauthier et perrin tisserand en doiuent aussi vne douzaine par ou pour leurs sies. Jean horrel dudit lieu en doit vne douzaine par an pour sa sie. Guillaume petit gey, guillaume fils de Jean perrin et Jean perrin et Jean fils de Vuilleney en doiuent vne douzaine par ans pour leurs sies. Jean richard pour sa sie doit tous les ans vne douzaine de planches suffisantes. Jean Vauthier et jean perrin de Rougegoutte doiuent tous les ans vne douzaine de planches a Monseigneur pour leurs sies. Les planches que les sies rendent a Monseigneur se montent presentement a quatorze douzaines comme il apparoist. Jean pierre Rossel de Vecemont en doit aussi vne douzaine par an pour sa sie.

Giramaingny en ladite mairie de Vecemont. Nardin fils de Jean Moingin doit tous les ans a Monseigneur pour le maix de feu son pere cinq quartes d'auoine cinq bons deniers et pour jean de lure deux quartes aussi deux deniers qui font sept quartes sept deniers vne poulle et de six en six ans encor vne poulle. De plus ledit Nardin doit pour le maix de Jean girard neuf quartes d'auoine neuf deniers et vne poulle et demy. De plus pour le maix languard tous les ans deux quartes et deux deniers et dans trois ans vne poulle. Jean henry abertin doit tous les ans pour le maix de girard abertin six six bons deniers et vne poulle. Girard muot doit tous les ans pour le maix de Demoingin trois quartes d'auoine trois bon deniers et vne demy poulle. Le Maix perreney gaigne maille doit tous les ans deux quartes d'auoine deux deniers et vne poulle en trois ans. Jean fils henry de Mignot demeurant a Giramaingny doit tous les ans pour le maix de jean droyen quatre quartes d'auoine quatre deniers et la poulle a proportion. De plus ledit Jean doit pour son

Digitized by Google

partage a Vecemont deux quartes deux deniers et en trois ans vne poulle. De plus doit pour le maix d'aignay vne quarte vn bon denier et en six ans vne poulle. Guillaume Marecot dudit lieu doit tous les ans a Monseigneur dix solz basloises de taille et vne poulle a la St. Michel. Richard gaingiemaille dudit lieu doit tous les ans de taille a mondit seigneur au jour et feste de la St. Martin Archange dix solz basloises et vne poulle. Les heritiers de Jean d'Esloves doiuent et payent tous les ans aux grenier de Monseigneur huit quartes d'auoine huit deniers vne poulle et dans trois ans deux poulles. Jean henry fils de Henry Moingnat de giramaingny et Besançon son frère doiuent tous les ans pour leurs sies de giramaingny vne douzaine de planches suffisantes.

Le Puix dans la Mairie de Vecemont. Girard Richardey doit tous les ans pour le maix de Rossel quatre quartes d'auoine quatre bon deniers et la poulle a proportion. Jean henry fils de girard plançon doit tous les ans six deniers six quartes et vne poulle. Jean de fessey pour le maix de perreney plançon doit tous les ans trois quartes d'auoine trois deniers et vne poulle. Jacob gendre de henry du puix doit tous les ans pour le maix de feu girard quartier six quartiers ou six quartes six deniers et vne poulle. Girard huppet du puix doit tous les ans pour le maix de jean huppet son pere six quartes d'auoine six deniers et vne poulle. Vauthier fils de jean Bachier doit tous les ans trois quartes d'auoine trois deniers et en deux ans vne poulle. De plus ledit Vauthier doit tous les ans pour le maix de galey quatre quartes d'auoine quatre deniers et la poulle a proportion. Girard fils de henry fourney doit tous les ans quatre quartes et demy quatre deniers et demy et la poulle a proportion. Gros Jean fils de jean Richard Demoingin doit tous les ans pour le maix de feu son pere deux quartes d'auoine deux deniers et en trois ans vne poulle. Girard fils de Jean Moingin doit tous les ans cinq quartes cinq bons deniers et la poulle a proportion. Girard fils de feu girard L'hoste doit tout autant que le precédent.

Les enfans de Jean henry doiuent tous les ans douze quartes douze bons deniers et deux poulles. Le Maix de henry Jouel tenu par Claue plauson doit par an quatre quartes quatre bons deniers et la poulle a proportion. Mathiot Chassignet pour le maix de petit Jean doit par ans six quartes six deniers et vne poulle. Le Maix de perrin chanel doit tous les ans vne quarte

Digitized by Google

vn denier et en six ans vne poulle. Nicolas fils de Moingin fayly demeurant a puix pour le maix de Jean Thiebaud doit par an trois quartes trois deniers et tous les deux ans vne poulle. Jean fils de Jean Noy doit tous les ans pour le maix de Jeannenot de Chaux estant au puy trois quartes trois deniers vne demy poulle. Et est a scauoir que ceux dudit puix doiuent tous les ans pour le bois que l'on dit le fey Martin demy bichot d'auoine.

Planches deuës tous les ans au puix déclarées par les possesseurs des sies qui doiuent et payent lesdites planches et déclaré le Mardy et Mecredy auant la St. Hilaire l'an que dessus mil quatre cent huictante et cinq. En presence de Noble homme Thiebaud d'Angeot chastelain, henzelin lieutenant de Chaux Richard de la Chapelle Bandelier de Rozemont, perrin Barbier maire de Rougegoutte. Jean maire de Vecemont et de moy bonard fingerlin de Rechesis Tabellion de Belfort lesquels possesseurs ont déclaré deuoir lesdites planches par foys, serments, juré aux Stes Euangiles touché et dit comme apres est escript. guillaume L'Hoste, Jean henry plaux, girard Richardey, gros Jean Girard plansant tenants la sie dessoub puix doiuent tous les ans deux douzaines de planches suffisantes. Girard Huppet, girard Maigny, girard forney dudit puix et leurs partages doiuent tous les ans pour la sie de la ville deux douzaines de planches suffisantes. Jean Bernier du puix doit par an vne douzaine de planches pour sa sie. Mathiot Chassignet, perrin Barbier de Rougegoutte doit par an pour la sie de guillaume vne douzaine de planches. Aujourd'huy cinquiesme jour du mois de Maj 1552 en presence de mon Tabellion soubscript et des tesmoings cy apres nommées Claudot Messat pour luy et ses freres a reconnu deuoir tous les ans quinze planches pour vne sie nouuellement faite par ledit Claudot et ses freres sise aupres de Robert finage du puix, en presence de Claude Meilliere de Chastenoy et de Richard Voillard dudit lieu témoins requis et appelées.

S. C. Besançon.

Vaidhoye. La Mairie de Vaidhoye doit tous les ans desdits quatre cent liures de tailles quarente quatre liures pour sa part tous les ans, pour la taille de mars vingt et deux liures et pour la taille de vahin autres vingt et deux liures qui font par an quarente et deux liures. De plus cette Mairie doit tous les ans pour la taille et gistes aux chiens quatorze solz monoye que dessus dite et en doiuent payer toutes personnes des hautes et petites

Digitized by Google

seigneuries. De plus ceux de la Mairie de Vaidhoye doiuent vnze solz et huit deniers des censes de prées. Le dixme de vettes vaut tous les ans plus ou moins quatre bichots ainsy qu'il se peut laisser et pour chacun bichot vne liure de cire. Le dixme Desloyes vaut tous les ans plus ou moins ainsy qu'il se peut laisser vn bichot et pour chacun bichot vne liure de cire et excede le bichot est a Monseigneur. Doit et surquoy le prouost et Chapitre demande vn bichot. Tous ceux qui tiennent feu dans ladite Mairie doiuent par an a Monseigneur à la St. Martin d'hyuer chacuns vne poulle. Le Chastelain a tous les ans sur lesdits dixmes six quartes de bled et de ceux qui tiennent feu de chacuns vne gerbe.

Auoine deuë en la mairie de Vaidhoye. Les auoines deuës en la mairie de Vaidhoye qui se payent tous les ans a Monseigneur déclaré dans l'an 1487 par les debteurs en presence de Monseigneur de Morimont et d'autres. Premierement Jean horry et Jean perrin fils légitimes de feu perrin cheppart d'Esloyes ont déclaré deuoir tous les ans deux quartes d'auoine pour le maix de feu leur dudit père et deux deniers Estuuenans et en trois ans vne poulle. Jean henry guillaume et perrin fils légitimes de feu Richard Choppart desdits Loyës doiuent tous les ans pour les maix de feu leurs dit père trois quartes d'auoine trois bons deniers et en deux ans vne poulle. De plus doiuent pour le maix qu'ils ont acquis de perrin saiget de mesme que l'article precedent. Jean Richard demeurant esdits Loyes marit de Jeannette fille de feu perrin parisey doit tous les ans pour le maix cinq quartes d'auoine cinq deniers et la poulle a proportion. De plus doit le maix de gaidot desdits loyës tous les ans deux quartes d'auoine deux bons deniers et en trois ans vne poulle. Perrin fils de feu perrin Rossel doit tous les ans pour son maix quatre quartes d'auoine quatre deniers et la poulle a proportion. Ledit jean perrin doit tous les ans pour le maix de henry fils de Monnir d'Estueffond deux quartes d'auoine deux bons deniers et en trois ans vne poulle. Vuillelmin fils de Richard petit Colin doit tous les ans pour le maix de Jean perrin fils de pansey desdites Loyes demy quarte d'auoine demy denier et en douze ans vne poulle.

Esuettes. Huguenin Bailly d'Esuettes doit tous les ans pour le maix de girardin fils de grel et pour ce qu'il a acquis du maix de feu huguenin Jerdat pour sa part du maix de Jeannette

Digitized by Google

fille de Jeannin Moingel et pour sa part du maix Jean Menestrey quatorze quartes et demy d'auoine quatorze deniers et demy et deux poulles et demy. Besancenot fils de Vuillelmin gerdot doit tous les ans pour son maix et d'autres qu'il tient trois quartes et vn quartier. Perrin fils dudit Vuillemin Jerdot doit tous les ans pour ce qu'il tient trois quartes et sa part d'vn quartier. Richard frere de Besancenot et de perrin doit tous les ans trois quartes aussi pour ce qu'il en tient et sa part d'vn quartier. Ces trois frères Besancenot, perrin et Richard doiuent ensembles neuf quartes et demy d'auoine au Seigneur par an pour leur maix. Jean Noblat fils de petit Jean Jerdat doit tous les ans six quartes six deniers et vne poulle. Thiery d'Esuette huguenin freres et jean horry doiuent tous les ans huit quartes et demy d'auoine huit deniers et demy et les poulles a proportion. Besancenet d'Esuette doit pour le maix de feu son pere pour celui de fauerney et pour ce qu'il a acquis douze quartes douze deniers et deux poulles par an. Richard gendre de Jean Jacob Marit de Jeannette fille de feu Jean Jacob doit pour le maix de sadite femme tous les ans et pour le maix de tournier tous les ans dix quartes et demy d'auoine dix deniers et demy et la poulle a proportion. Jean henry Bicheney d'Euette doit tous les ans quatre quartes quatre deniers et la poulle a proportion. Jean Noblat d'Euette fils de feu Jean le Clerc doit tous les ans vnze quartes et demy d'auoine vnze deniers et demy et de la poulle a proportion. Renaud fils de girard Jean huot doit tous les ans deux quartes et demy d'auoine deux deniers et demy et la poulle a proportion tant pour le maix de son pere que pour la terre de Jean Noblat acquise. Jean fils de Jean henry doit tous les ans demy quarte demy denier et en douze ans vne poulle.

Les héritiers de Nicolas fils le Clerc d'Euette doiuent tous les ans vne quarte d'auoine pour leurs maix et pour ce qu'ils ont acquis de la terre du grand horry demy quarte. Lambeley d'Euette au nom de phelice fille de guillaume Joliat doit tous les ans six quartes d'auoine moins vn quartier. Jean guillaume fils de petit Jean Joly doit tous les ans pour son maix deux quartes d'auoine deux deniers et vne poulle en trois ans. Guillaume guerrey fille de feu guerrey pour la moitié du maix au grand horry et pour le maix qu'il a acquis de chanel doit tous les ans deux quartes d'auoine deux deniers et vne poulle en trois ans. Jean fils de Jean horry boiteux d'Esuette doit tous les ans vne quarte pour son maix et pour le maix qu'il a acquis de feu Jean

Digitized by Google

perrenot deux quartes qui font trois quartes trois deniers et vne poulle en deux ans.

Somme en auoine 3 bichots 21 quartes 1 quartier 2 couppots

Nota que pour chacune quartes d'auoine est tousjours deu vn bon denier dans ces mairies susdites. De plus est aussi deu vne poulle par six quartes d'auoine. De plus les frotages des bois se laissent par Monseigneur pour dix liures de cire dont les petites seigneuries de basse justice prennent le tier de ce qu'ils se sont laissé et Monseigneur prend les deux quarts. De plus chacun porc paye pour le glandage des bois tous les ans quatre deniers dont lesdits bas seigneurs prennent le tiers sur les trois Mairies a scauoir Chaulx Rougegoutte et Vecemont. De plus doiuent pour chacun porc qui aura esté achepté depuis le jour et feste de St. Laurent douze deniers. Il est aussi a scauoir que dans lesdites Mairies chacune grosse amende vaut a Monseigneur soixante solz Baslois et pour la partie douze solz. Chasque petite amende vaut a Monseigneur quatre solz et a la partie trois solz monoye de Bâle. De plus tous sujects de la seigneurie de Rozemont doiuent toutes couruées a Monseigneur. Le Chastelain de Monseigneur de la seigneurie de Rozemont a et prend sur chasque dixme six quartes. De plus doit auoir ledit Chastelain sur chascuns qui tiennent feu tous les ans vne gerbe de bled.

La Mairie de Vezelois. La mairie de Vezelois paye tous les ans a Monseigneur quarente et cinq liures basloises pour la taille de Mars et autres quarente et cinq liures pour la taille de vahin qui font par an quatre vingt et dix liures monoye de Basle en deduction des quatre cent liures qui se doiuent leuer tous les ans sur ladite seigneurie de Rozemont. Mais l'hospital de Belfort prend a vne chacune taille vingt et cinq liures qui sont par an cinquante liures. Et se vend tous les ans dans ladite Mairie de Vezelois vne charre et demy de vin ban dit le banvin qui est a Monseigneur et Mondit Seigneur prend sur chacun pot qui se tire a la cannette vn denier. ou pour iceluy mondit Seigneur s'il luy plaist prend cinquante solz baslois. Et Monseigneur peut achepter ledit Banvin le charger sur le chariot et les sujects de cette Mairie sont obligées de le mener au lieu, et s'il arriue que ledit vin soit versé les sujects sont obligées de le payer et la valeur dudit vin et pour chasque pot vn denier baslois plus haut ainsy qu'il auroit esté vendu. De plus tous ceux qui tiennent

Digitized by Google

feu dans cette Seigneurie doiuent a chascune taille vne poulle qui sont tous les ans deux poulles. Le dixme dudit Vezelois vaut tous les ans ainsy qu'il se peut se laisser plus ou moins quinze bichots par moitié. Et pour chascun bichot de bled vne liure de cire touteffois l'auoine ne doit point de cire. Et est a scauoir que sur lesdits deux dixmes cy deuant, L'Hospital de Belfort prend trente bichots par moitié mais ne prend point de cire.

Les decimateurs desdits dixmes sont obligées de donner au Chastelain de Belfort de chascun dixme six quartes qui font par an douze quartes desdits deux dixmes susdits et au Maire de Vezelois autant qui font autres douzes quartes de froment. De plus tous ceux qui tiennent feu doiuent vne gerbe audit Chastelain. De plus Monseigneur a et prend sur les dixmes dudit Vezelois tous les ans huit quartes de pois et sur le dixme de Meroux six quartes qui font par an quatorze quartes de pois. De plus Monseigneur a sur le dixme de Vezelois trois cent et demy de paille et sur celuy de Meroux aussi trois cent qui font six cent et demy et on luy doit rendre au chasteau dudit Belfort. Dans ladite Mairie il y a l'Estang de Meroux que ceux de ladite Mairie doiuent garder faire le guet et l'arrache des essaux et dessoub ses cors le garder de nuit afin que l'on ny pesche aussi le Banuard de Meroux, mesme leuer les cors s'il est necessaire. De plus ceux de Vezelois doiuent pour chacun porc de glandage toutes les fois quatre deniers. Jean henry Jobelot et ses partages doiuent chacun an a la St. Martin d'hyuer deux liures de cire pour leurs franchises.

Mairie d'Argiesans. La Mairie d'Argiesans doit tous les ans a chacune taille scauoir a celle de Mars vingt huit liures a celle de vahin autres vingt huit liures qui sont par an pour lesdites deux tailles cinquante six liures sur les quatre cent liures qui se payent dans la seigneurie de Rozemont. Tous ceux qui tiennent feu dans ladite Mairie doiuent par an a la Seigneurie a la feste de St. Martin chacuns vne poulle. De plus dans ladite Mairie d'Argiesans il y a vn moulin qui se laisse tous les ans. ledit moulin est au dessoub de l'estang et se laisse plus ou moins ainsi qu'il est possible enuiron par an et deux bichots de froment et ceux de ladite Mairie doiuent y moudre. Et quand il est necessaire d'auoir des meulles audit moulin il faut que le Musnier les achepte et les paye puis les sujects de ladite Mairie sont obligées de les aller querir et mener a leurs depends. De plus il y a en cette Mairie vn estang ou les sujects de ladite

Digitized by Google

Mairie sont obligées d'y faire l'arrache des essaux et d'y mener les bois necessaires comme aussi pour le moulin. Ils doiuent mesme garder ledit Estang quand on le pesche. Chasque suject qui tient feu dans cette Mairie doit par an au Chastelain de Rozemont vne gerbe.

Mairie d'Estueffond. La Mairie d'Estueffond doit tous les ans cinquante et trois liures de taille monoye de Basle scauoir vingt et six liures dix solz a la Nostre Dame en Mars et autres vingt et six liures dix solz pour la taille du vahin en deduction des quatre cent liures que doit la seigneurie du Rozemont. Ladite Mairie d'Estueffond doit tous les ans pour chacun pot d'vne cherre de banuin qui se tire audit lieu, vn denier plus haut par pot. Et le Banuin doit se vendre selon la mesure dudit lieu. Les dixmes d'Estueffond vallent d'annees a autres plus ou moinz quinze quanils de graines mesure de Moiseuaux le tiers seigle et les deux autres parts auoine. Ledit dixme vaut encor par an quatre liures de cire. De plus les sujects de la Mairie d'Estueffond doiuent par an dix huict quartes d'auoine a Monseigneur de rentes. Le frotage dudit lieu vaut tous les ans vingt solz a Monseigneur. De plus la Riuiere vaut aussi vingt solz par an a Mondit Seigneur. Ladite Mairie doit encor pour la taille et giste aux chiens vingt solz par an. Chascun porc doit tous les ans pour le glandage quatre deniers. Le moulin dessus d'Estueffond vaut tous les ans plus ou moins seze quartes d'auoine ainsy qu'il se peut laisser. De plus ledit Moulin vaut aussy chascun an deux liures de cire a Monseigneur. Le pre et las du moulin D'Amjustey est a Monseigneur et vaut par an plus ou moins sept quanils de bled qui se payent par an plus ou moins comme il est dit. Monseigneur et Monsieur Jean henry de Roppe les partagent. De plus a Monseigneur vne liure de cire et a Monsieur de Roppe aussi vne liure. Tous ceux qui tiennent feu doiuent par an deux poulles. Toutes amendes hautes moyennes et basses qui se font en ladite Mairie sont a Monseigneur et l'amende vaut trente solz, la grosse amende dix liures et la partie n'a rien.

De chasques heritages qui se vendent dans ladite Mairie Mon-

Digitized by Google

donc pour fournir ladite Justice avec le Maire de Monseigneur audit lieu d'Estueffond doiuent estre les Maires de Nobles hommes Donzel Estienne de St. lupt conseigneur à Roppe. Celuy de Monseigneur Jean Henry aussi conseigneur audit Roppe aussi le Maire de la Chapelle autrement ils seroint amendables, et lesdits plais doiuent estre annoncées par cris publicques faits deuant l'Eglise quinze jours auant de les tenir. Toutes les amendes qui se font et forment auxdits plais sont a Monseigneur, de quelconques personnes que ce soit et quiconque ne prend droit en ladite seigneurie de quel lieu il soit.

Declaration de ce qui est deu a Monseigneur a Estueffond, Anjustey et autres parts. dont est faite mention cy apres par commission et ordonnance de Monseigneur. En presence des honnestes hommes Jean plant auoine Maire d'Estueffond Jean Maire jadis Maire dudit lieu et d'autres ou que je Leonard Fingerlin Tabellion dudit Belfort estois present commis par Monseigneur Gaspard de Morimont déclaré par les possesseurs des terres et maix cy apres escripts. Lesquels possesseurs ont Juré aux Sts Euangils de Dieu pour ce donné et touché de dire et connoistre vérité fait le mardy auant le Jour de la Natiuité de St. Jean Baptiste L'an 1488.

Premierement henry fils de Jeannenin dudit Estueffond a Juré aux Sts Euangils de Dieu touché et connu deuoir tous les ans a Monseigneur et payer en son grenier au jour de la St. Michel cinq quartes d'auoine mesure de Moiseuaux sur ce qu'il tient de ladite seigneurie Guillaume gendre de gouget fils de feu girard ajertin de Giramaingny a juré aux Sts Euangils de Dieu et confessé deuoir tous les ans a Mondit Seigneur six quartes et demy d'auoine mesure de Moiseuaux. Jean Colin fils de lamend d'Estueffond a juré comme les autres deuoir a Mondit Seigneur tous les ans au jour de la St. Michel quatre quarterons d'auoine. Colin genne de feu Estuuenin le Clerc dudit Estueffond a juré deuoir tous les ans sur ce qu'il tient audit lieu trois quartes d'auoine. Henri fils de perrin fouhey dudit Estueffond a Juré et dit deuoir tous les ans au jour de la St. Michel trois quarterons d'auoine mesure que dessus dite. Jean de Chaux gendre de Cramet a Juré, comme et dit deuoir tous les ans a Monseigneur pour l'héritage de Cramet six quartes d'auoine au mesme Jour et mesme mesure. Guillaume gaille demeurant audit Estueffond a Juré deuoir tous les ans deux quarterons et

Digitized by Google

demy de mesme mesure. Jean Maire dudit Estueffond dessoub a juré deuoir aussi mesme mesure et au mesme jour pour le maix terres et héritages qu'il tient trois quarterons. Petit Jean fils de Jeanneney Vuillemey de Rougegoutte Jure et confesse deuoir tous les ans pour le maix de henrisson Betandier trois quarterons d'auoine au jour et terme comme dessus. Henry fils d'Ambressey dudit Estueffon dessoub a Juré aux Stes Euangils de Dieu touché et dit deuoir tous les ans a Monseigneur trois quarterons d'auoine mesure comme dessus.

Jean Ambressey partage dudit Henry a Juré et dit deuoir tous les ans a Monseigneur aussi trois quarterons au mesme jour. Jean henry gendre de Jean Colin d'Estueffond a aussi Juré deuoir tous les ans mesme mesure audit Jour de la St. Michel pour sa femine vn quarteron d'auoine. De plus par déclaration faite et détermination entre luy et autres officiers de Monseigneur doit tous les ans huict quarterons a Mondit Seigneur Jean Berteran d'Estueffond dessoub a Juré dit et connu deuoir a Monseigneur audit Jour mesure de Moiseuaux vne quarte. Les officiers lors presents ont dit connu et rapporté que Henry Chemion dudit Estueffond qui estoit absent doit tous les ans à Mondit Seigneur vn quarteron moins vn couppot Henry gendre d'Amée d'Estueffond a connu deuoir au mesme terme tous les ans deux quarterons.

Le Petit Maigny. Jean fils de Jean Vuillemey de Rougegoutte marit de Jeannotte Jeannette d'Estueffond fille de Jean Maire a confessé et iuré deuoir tous les ans a Monseigneur pour quelques héritages qu'il tient a part a cause de l'héritage d'ateney et de Jean friey deux quarterons et demy d'auoine mesure que dessus. Jeanneney fils de petit Jean de Maingny a Juré dit et connu deuoir tous les ans a Monseigneur deux quarterons d'auoine et de trois en trois ans vn quarteron pour vne place qu'il tient. Jean d'Esloyes demeurant audit Maingny a jure et confessé deuoir tous les ans a Mondit Seigneur au mesme jour et terme vn quarteron d'auoine et la moitié d'vn couppot. Otheney son frere a jure comme est dit deuoir a Mondit Seigneur tous les ans vn quarteron et la moitié d'vn coupot. Perrin Vuillin de Maigny a aussi Juré et dit deuoir tous les ans a Mondit Seigneur vn

Digitized by Google

Anjustey. Perrin Bachei d'amjustey a juré deuoir tous les ans pour soy a cause de ce qu'il tient de feu son pere sept quarterons d'auoine puis encor trois quarterons qui font dix quarterons. Jean henry Buenant d'Amjustey a connu deuoir pour soy tous les ans au mesme jour deux quarris. Jean henry fils du musnier d'amjustey a reconnu deuoir tous les ans sept quarterons et demy et pour la chose Estuueney trois quarterons qui font dix quarterons et demy. Jean Cueney fils de petit Jean d'Amjustey a jure deuoir pour soy tous les ans a Monseigneur vn canil d'auoine tant luy que ses partages. Les heritiers de Vuillemey d'amjustey ont connu deuoir tous les ans comme il a esté déclaré et rapporté par les officiers et Jurées presents selon la déclaration trois quarterons et demy. Jean fils d'Isabel dit le Barbe a connu auoir payé et deuoir payer presentement et tous les ans a Monseigneur deux quartes d'auoine. La femme de Renaud de Rougemont doit tous les ans au jour de la St. Michel Archange vn couppot d'auoine mesure de Moiseuaux.

fin du liure rouge.

(Communiqué par D. R.)

Digitized by Google

Digitized by Google

CATALOGUE

DES

Mollusques terrestres et fluviatiles

DU MUSÉE DE BELFORT

Nous publions aujourd'hui le catalogue des mollusques terrestres et fluviatiles du Musée de notre ville. Nous y avons ajouté celles de ces coquilles qui vivent dans le Territoire de Belfort et qui ont été signalées par le commandant Morlet dans un travail qui a paru dans le *Journal de Conchyliologie* en janvier 1871.

Nous faisons cette publication dans le but de signaler les espèces qui, quoique se rencontrant autour de nous, manquent encore à nos collections. Nous espérons que les amateurs s'empresseront de combler cette lacune et que notre Musée sera bientôt au complet. Les explorations pourront se faire de préférence dans les ruisseaux de Bourogne, de Delle, de Châtenois, d'Héricourt, etc., etc. qui ont été incomplètement visités et qui renferment pour la plupart des espèces nombreuses et souvent rares.

Nous conseillons d'étudier surtout les terrains calcaires, très favorables au développement des coquilles ; la montagne avec ses roches siliceuses ne sera pas négligée, elles peuvent contenir quelques espèces intéressantes, quoiqu'en nombre limité.

Nous avons marqué d'un * les espèces que nous possédons dans notre Musée ; ce signe pourra être ajouté aux autres, au fur et à mesure qu'elles prendront place dans notre collection.

Digitized by Google

CATALOGUE
DES
MOLLUSQUES TERRESTRES ET FLUVIATILES
DU TERRITOIRE DE BELFORT

ARION DES CHARLATANS, ARION RUFUS, Michaud. Bois, fossés, lieux ombragés, commun, partout.

ARION RUPICOLA, Mabille. Bois, forêts le long des ruisseaux, rare.

ARION MABILLEANUS. Variété, mêmes stations que le précédent, rare.

ARION DISTINCTUS, Mabille. Sous les pierres et le bois pourri, lieux humides, abondant.

LIMACE BRUNE, LIMAX BRUNNENS, Draparnaud. Sous les pierres et le bois pourri, humide, abondant.

LIMACE AGRESTE, LIMAX AGRESTIS, Linné. Champs, bois, jardins, commun.

LIMACE GRIS-NOIR, LIMAX CINEREO-NIGER, Sturm, Sous les pierres, au-dessous des forts de la Justice et de la Miotte, rare.

* VITRINE DE DRAPARNAUD, VITRINA MAJOR, Ferussac. Bords des rivières, bois humides, sous la mousse, les feuilles, les pierres, dans l'Arsot, à Froideval.

VITRINE DIAPHANE, VITRINA DIAPHANA, Draparnaud. Aux pieds des rochers, sous la mousse humide, Vosges de Giromagny, rare.

* VITRINE DE MULLER, VITRINA PELLUCIDA, Draparnaud. Dans les bois montueux, sous la mousse, peu commune, dans les grands bois.

* AMBRETTE AMPHIBIE, SUCCINEA PUTRIS, L. Sur les roseaux, les herbes, aux bords des sources et des rivières, peu commune, aux bords du canal du Rhône au Rhin

Digitized by Google

* Ambrette oblongue, Succinea oblonga, Draparnaud. Bords des ruisseaux et des sources, sur les plantes aquatiques, peu commune.

Ambrette sabline, Succinea arenaria. Bouch. Bords des ruisseaux, dans les prairies. ruisseaux à Roppe et à Perouse, assez rare.

Ambrette de Charpentier, Succinea Charpentieri, Drum., Mortillet. Ruisseaux et rivières, ruisseau de la Femme à Vétrigne, la Douce de Bavilliers à Botans.

Ambrette élégante, Succinea elegans, Risso. Ruisseaux et rivières, Ruisseau de la Femme de Perouse à Chèvremont, dans l'Arsot.

Zonite fauve, Zonites fulvus, Müller. Sous la mousse, sous les pierres, dans le vallon de Cravanche, peu commune.

* Zonite porcelaine, Zonites candidissima, Moq. Sur les pierres, les rochers, rare.

* Zonite brillante, Zonites nitidus. Müller. Sous les pierres, sous la mousse, sous l'herbe humide, dans les bois, Vallon de la Miotte, peu répandue.

* Zonite lucide, Zonites lucidus, Michaud. Sous les pierres, près des habitations, sous le gazon, le long des fossés, peu commune.

* Zonite cellière, Zonites cellarius, Müller. Dans les caves, les puits, sous les pierres, peu commune.

Zonite nitidule, Zonites nitidulus, Draparnaud. Dans les bois, les lieux humides, rare, aux abords du canal du Rhône au Rhin.

* Zonite luisante, Zonites nitens. Dans les bois et lieux humides, sous les pierres et la mousse.

* Zonite cristalline, Zonites crystallinus, Müller, et la var. mydatinus, Rossmæssler. Dans les bois, sous les haies, rare ; dans le Petit-Salbert, le Mont, etc., répandue.

Zonite de Dutailly, Zonites Dutaillyanus, Mabille. Sous les pierres, peu commune.

Zonite pure, Zonites purus, Gray. Dans les bois, les haies, commune, bois de Perouse, des Perches, etc.

Digitized by Google

* Helice rudérale, Helix ruderata, Stud. Sous les pierres, la mousse, les feuilles mortes.

* Helice bouton, Helix rotundata, Müller. Sous les pierres, la mousse, les feuilles mortes, au pied des arbres, assez commune, la var. alba, rare, jardins, Belfort.

* Helice planorbe, Helix obvoluta, Müller. Bois, au pied des arbres, sous la mousse, les feuilles mortes.

* Helice grimace, Helix personata, Lam. Sur les rochers, sous la mousse, sous les feuilles, commune, dans les bois.

* Helice porphyre, Helix arbustorum, L. Rochers granitiques, bords des ruisseaux, peu répandue.

* Helice lampe, Helice lapicida, L. Vieux murs, presque partout.

* Helice mignonne, Helix pulchella, Draparnaud. Au pied des murs, frais et humides, au pied des arbres, dans la mousse.

* Helice vermiculée, Helix vermiculata, Müller. Dans les jardins, sur les plantes sèches, peu commune.

Helice nemorale, Helix nemoralis, L. Dans les haies, les buissons, contre les murs, peu commune.

* Helice jardinière, Helix hortensis, Müller. Dans les bois, les jardins, les haies, commune.

* Helice sylvatique, Helix sylvatica, Draparnaud. Dans les haies, les bois.

Helice chagrinée, Helix aspersa, Müller. Jardin, champs, assez commune.

* Helice vigneronne, Helix pomatia, L. Jardins, bois, vignes, très commune partout.

Helice rupestris, Helix rupestris, Stud. Rochers, pierres, les fortifications, abondante.

* Helice trompeuse, Helix fruticum, Müller. Dans les bois, les haies, sur les arbrisseaux, bois de Pérouse, Chèvremont, Danjoutin.

* Helice douteuse, Helix incarnata, Müller. Bois et haies, partout, bois de la Miotte, de Perouse, Bavilliers.

* Helice strigelle, Helix strigella, Draparnaud. Bois et haies, parmi les feuilles mortes, assez rare.

Digitized by Google

* Helice roussatre. Helix rufescens, Pennant. Dans les bois, les champs, les jardins, les lieux humides, bois de Danjoutin, peu commune.

* Helix pubescente, Helix sericea, Müller. Bois, champs, jardins, lieux humides, répandue.

Helice plébéine, Helix plebeia, L. Dans les bois, sous la mousse, dans les lieux humides et frais, assez commune.

* Helix velue, Helix villosa, Draparnaud. Bois, lieux frais, sous les feuilles mortes.

Helice Chartreuse, Helix Carthusiana, Müller. Dans les champs, sur les chardons, les arbustes.

Helice herissée, Helix aculeata, Müller. Bois, lieux humides et frais, bois du Mont, d'Essert, etc., rare.

Helice naticoïde, Helix aperta, Born. Vignes, jardins, etc., rare.

* Helice unifasciée, Helix unifasciata, Poir. Bois, lieux humides, peu répandue, à la Justice.

* Helice sale, Helix conspureata, Draparnaud. Sur les pierres, les vieux murs, les décombres, rare.

* Helice ruban, Helix ericetorum, Müller. Bords des chemins, champs, lieux secs, partout.

Helice variabile, Helix variabilis, Draparnaud. Bords des chemins, dans les champs, les arbustes.

* Helice bulimoide, Helix bulimoides, Draparnaud. Champs, bords des champs, lieux secs.

* Bulime montagnart, Bulimus montanus, Draparnaud. Sous les feuilles, les pierres, la mousse.

* Bulime obscur, Bulimus obscurus, Draparnaud. Haies, bois, sous les feuilles mortes, les pierres, bois de Perouse, de la Miotte, des Fourches.

* Bulime radié, Bulimus detritus, Stud. Dans les bois, sous les feuilles, dans les bois calcaires.

Bulime tridenté, Bulimus tridens. Brug. Haies, bois, fentes des rochers, bois de Perouse, de la Miotte.

Digitized by Google

* Bulime brillant, Bulimus subcylindricus, Poir. Bois et haies, humides, partout.

* Bulime aiguillette, Bulimus acicula, Brug. Bois et haies, sous les feuilles mortes, exclusiment dans les terrains calcaires.

* Clausilie lisse, Clausilia laminata, Turton. Sous les écorces, la mousse, au pied des arbres, très commune, aux environs de Belfort.

* Clausilie naine, Clausilia parvula, Stud. Vieux murs, sous la mousse, commune, partout.

* Clausilie douteuse, Clausilia nigricans, Pult., et var. obtusa, Pfeiff. et dubia, Draparnaud. Troncs d'arbres, rochers, vieux murs, peu commune, Perouse, Bessoncourt.

Clausilie rugueuse, Clausilia perversa, Desh., var. Reboudii, Dupuy. Aux pieds des fortifications, peu commune, à Belfort.

* Clausilie biplissée, Clausilia biplicata, Leach. Sous la mousse, bois des Fourches, à Belfort, rare.

* Clausilie plissée, Clausilia plicata, Draparnaud. Sous la mousse, des bois, et des rochers. commune.

Clausilie plicatule, Clausilia plicatula, Draparnaud, Vieux murs, rochers, sous la mousse, commune.

* Clausilie ventrue, Clausilia ventricosa, Draparnaud. Troncs d'arbes, rochers, sous la mousse, peu répandue.

Clausilie solide, Clausilia solida, Draparnaud. Murs, rochers. sur la pierre, peu commune.

* Maillot avoine, Pupa avenacea, Moq. Tand. Rochers, vieux murs, peu commune.

* Maillot froment, Pupa frumentum, Draparnaud. Sur les rochers, et les vieux murs, assez répandu.

* Maillot seigle, Pupa secale, Draparnaud. Sous les pierres, sous la mousse, répandu.

Maillot baril, Pupa dolium, Draparnaud. Dans les fentes des rochers, sous les pierres, sous la mousse, peu commune.

Maillot œillet, Pupa doliolum, Draparnaud. Sur les rochers, dans la mousse, rare.

Digitized by Google

Maillot ombiliqué, Pupa cylindracea, Moq. Sous la mousse, sous les pierres, sous les vieilles écorces.

* Maillot mousseron, Pupa muscorum, Lam., et la var. bigranata, Rossmæssler, Marginata, Draparnaud. Sous la mousse, les feuilles mortes, commune.

Vertigo colonette, Vertigo columella, Rossmæssler. Var. inornata. Dans les alluvions, peu répandu.

Vertigo edenté, Vertigo edentula, Draparnaud. Dans les haies, sous la mousse, sous les pierres, à la Justice, rare.

* Vertigo pygmée, Vertigo pygmæa, Draparnaud. Sous la mousse, et les pierres, bois de Perouse, de la Miotte, etc. rare.

Vertigo antivertigo, Vertigo antivertigo, Draparnaud. Sous la mousse, lieux humides, abondant.

* Carychie naine, Carychium minimum, Müller. Sous la mousse et les pierres, Cravanche, le Mont, peu commune.

* Planorbe brillant, Planorbis nitidus, Müller. Après les plantes, dans les eaux vives, rare.

Planorbe marginée, Planorbis complanatus, Stud., et la var. submarginatus, Crist. Sur les plantes aquatiques des eaux vives, ruisseaux à Perouse, Offemont, Eguenigue, commun.

* Planorbe caréné, Planorbis carinatus, Müller. Bassins, fossés, eau stagnante, Andelnans, Bavilliers.

* Planorbe tourbillon, planorbis vortex, Müller. Dans les eaux dormantes, les fossés, après les lentilles d'eau, Belfort, peu répandu.

* Planorbe bouton, Planorbis rotundatus, Poiret. Dans les fossés, les ruisseaux à Perouse, Chèvremont, Froideval, dans la Douce.

* Planorbe blanc, Planorbis albus, Müller. Cours d'eau, fossés, Bavilliers, Essert, commun.

* Planorbe lisse, Planorbis contortus, Müller. Dans les eaux dormantes, sur les plantes aquatiques, Perouse, Chèvremont, Phaffans, etc.

* Planorbe corné, Planorbis corneus, Poir. Dans les eaux dormantes, les fossés, commun.

Digitized by Google

* Physe fontinale, Physa fontinalis, Draparnaud. Ruisseaux d'eau vive, Sévenans, Trétudans, Bermont.

* Physe aigue, Physa acuta, Draparnaud, et la var. subopaca, Lam. Ruisseau, eau vive, Bourogne, Charmois.

* Physe des mousses, Physa hypnorum, Draparnaud. Sur les plantes aquatiques, dans les ruisseaux, Bourogne, etc.

* Limnée auricula, Limnea auricularia, Rossmæssler. Cours d'eau vive, canal de Petit-Croix à Bourogne.

* Limnée voyageuse, Limnea peregra, Draparnaud. Fontaines, ruisseaux, étangs, environs de Belfort, commun.

* Limnée stagnale, Limnea stagnalis, L. Etangs, ruisseaux, à l'étang du Malchaussé, de la Forge, etc.

* Limnée petite, Limnea truncatula, Beck. Ruisseaux, petites rivière, assez rare.

Limnée palustre, Limnea palustris, Flem., et la var. Vogesiaca. Etang, marais, canaux, commune.

Limnée allongée, Limnea glabra, Dup. Etangs, marais, fossés inondés, Belfort, peu commune.

Limnée ovale, Limnea limosa, Stud. Sources, ruisseaux, rivières, Roppe, Phaffans, Bermont, source la Suze.

* Ancyle fluviatile. Ancylus fluviatilis, Müller., et les var. Caputoïdes, riparius et strictus, vit fixée sur les pierres, les rochers, humides, Cravanche, le Valdoie, Perouse, Essert, Eguenigue, etc., commun.

* Cyclostome élégant, Cyclostoma elegans, Draparnaud. Sous les haies, les murs gazonnés, etc, commun.

* Cyclostome maculé, Cyclostomaè septemspirale, Drap. Vit dans les lieux humides, sous la mousse, etc., à Belfort, commun.

Bythinie raccourcie, Bythinia abbreviata, Dup. Sources, eaux vives, etc., répandue et commune.

* Bythinie impure, Bythinia tentaculata, Gray. Sources, ruisseaux d'eau vive, etc., commune.

Paludine commune, Paludina contecta. Eaux stagnantes, fossés, etc., commune, dans le canal.

Digitized by Google

* Paludine fasciée, Paludina vivipara, Desh. Rivières, étangs, canaux, canal de Rhône au Rhin.

* Valvée piscinale, Valvata piscinalis, Fer. Vit dans les eaux stagnantes, à Perouse et à Chèvremont.

Valvée menue, Valvata minuta, Drap. Dans les sources, peu commune.

* Valvée planorbe, Valvata cristata, Müller. Dans les fossés, les eaux stagnantes, sur les plantes, ruisseau de la Femme, du Trouvère, etc.

* Nerita fluviatile, Nerita fluviatilis, L. Dans l'eau, sur les pierres, les rochers, peu commune.

* Anodonte des cygnes, Anodonta cygnea, Rossmæssler, et la var. cellensis. Dans les étangs, les rivières, étang de Malchaussée, de la Forge, etc.

* Anodonte anatine, Anodonta anatina, Lam. Dans les étangs, les ruisseaux, canal, étang d'Autruche.

* Anodonte comprimée, Anodonta complanata, Zieg. Etangs, rivière, la Douce, la Luzine.

Anodonte piscinale, Anodonta piscinalis, Rils, canaux, étangs, la Cluvière, la Douce, l'Autruche, commune.

* Mulette perlière, Unio margaratifer, Rivière, torrents, etc., peu commune.

Mulette epaisse, Unio crassus, Retz. Ruisseaux, ruisseau à Bavilliers, rare.

* Mulette noire, Unio ater, Nilsson. Ruisseaux, eau courante, commun à Bavilliers.

* Mulette batave, Unio batavus, Nilsson. Rivières, ruisseaux à Roppe, à Phaffans, etc.

* Mulette des peintres, Unio pictorum, Rossmæssler. Rivière, ruisseaux, canal du Rhône au Rhin, la Bourbeuse.

* Pisidie fluviale, Pisidium amnicum, Jen. Dans les mares, les fossés, les ruisseaux, peu repandu.

Pisidie de henslow, Pisidium henslowianum, Jen. Ruisseaux, fossés, parmi les racines, à Perouse.

* Pisidie de cazerte, Pisidium cazertanum, Poli. Ruisseaux, sources des terrains calcaires, à Perouse, à Froideval, commune.

Digitized by Google

Pisidie brillante, Pisidium nitidum, Jen. Fossés, mares, Cravanche, Perouse.

* Pisidium naine, Pisidium pussilum, Gmel. Fontaines, marais, canal du Rhône au Rhin, Perouse.

Pisidie obtuse, Pisidium obtusale, Pfeiffer. Etangs, fossés. Offemont, les Forges, Bavilliers, Essert.

* Cyclade cornée, Cyclas cornea, Lam., et var. nucleus, les étangs, les eaux stagantes, les rivières, à Perouse, à Chèvremont, etc.

* Cyclade lacustre, Cyclas lacustris, Draparnaud. Dans les marais, les fossés, rare.

* Dreissène polymorphe, Dreissena polymorpha, van bened. Ganaux, rivières, étangs, canal du Rhône au Rhin.

Digitized by Google

NOTA

La Société d'Emulation a publié cette année, un ouvrage de M. le lieutenant-colonel Papuchon, « L'histoire militaire de Belfort » qui comprend un atlas de huit planches in-folio dont une double représentant le développement de la ville de Belfort, à différentes époques, depuis 1575 jusqu'au siège de 1870-1871 avec un texte explicatif. L'ouvrage est mis en vente par la Société au prix de deux francs pour les membres de la Société et de cinq francs pour les étrangers.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Composition du Bureau	3
Membres de la Société	4
Sociétés correspondantes	11
Compte rendu du Président	13
Biographie du docteur Muston	16
Notice sur les établissements Gallo-Romains de Belfort et de ses environs par M. Corbis	20
Prévoté de Belfort d'après les archives	52
Catalogue des Mollusques	113

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

N° 10

1890-1891

BELFORT
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE J. SPITZMULLER
—
1891

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

ADMINISTRATION

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

Le Général de division Gouverneur.
L'Administrateur du Territoire de Belfort.
Le Maire de Belfort.

COMITÉ D'ADMINISTRATION

MM. Corbis, docteur en médecine, Président.
Schirmer, proviseur du lycée, Vice-Président.
Dubail-Roy, Secrétaire.
Bardy, Victor, docteur en médecine.
Baumann, professeur de dessin.
Bécourt, professeur d'histoire.
Bornèque, Eugène, de Beaucourt.
Jundt, inspecteur honoraire des Ponts-et-Chaussées.
Menétrez, avocat.
Merle, propriétaire.
Papuchon, lieutenant-colonel du Génie.
Pourchot, conseiller général, Giromagny.
Touvet, Charles, négociant.
Viellard, Léon, maître de forges, Morvillars.
Vuillaume, professeur de physique.
Beck, Bibliothécaire.
Kauffmann, Bibliothécaire-Adjoint, Trésorier.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Anathole de Barthélemy, à Paris.
Contejean, professeur à la Faculté des Sciences, à Poitiers.
Le général Munier, à Bayonne.
Henner, peintre, à Paris.
Scheurer-Kestner, sénateur.

Digitized by Google

MM. Le Supérieur des Bénédictins, à Delle.
Cestre, conducteur de travaux, à Brisach.
Le docteur Faudel, à Colmar.
Bleicher, professeur à la Faculté de Nancy.

MEMBRES TITULAIRES

MM. Abt, pasteur, à Belfort.
Ackermann, vétérinaire, à Delle.
Audran, professeur au lycée de Belfort.
Bailly Louis, employé à la Préfecture, à Belfort.
Barnet, notaire, id.
Bardot, propriétaire, id.
Bardy Henri, pharmacien, à Saint-Dié.
Bardy Victor, docteur en médecine, à Belfort.
Baumann, professeur de dessin, id.
Bauve, entrepreneur, id.
Beck, commandant en retraite, id.
Beck, bibliothécaire, id.
Bécourt, professeur au lycée, id.
Belin, avocat, à Besançon.
Bellenot, ingénieur, à Giromagny.
Beloux Auguste, pharmacien, à Giromagny.
Beloux Abel, propriétaire, à Belfort.
Beltz, chef de division à la Préfecture, à Belfort.
Benner, ingénieur, id.
Benoit, docteur en médecine, à Giromagny.
Bentzinger, directeur de l'école supérieur, à Giromagny.
Berger, sous-bibliothécaire à l'Institut, à Paris.
Bernard, médecin-major au 27e, à Dijon.
Bernheim, propriétaire, à Belfort.
Berthold, juge au tribunal, id.
Bertrand, curé, à Amagney (Doubs).
Besnier, conseiller de Préfecture, à Belfort.
Billet, capitaine au 35e de ligne, id.
Blanchot, ingénieur, id.
Bideaux, maire de Châtenois.
Bigenwald, chef de section des chemins de fer de l'Est en retraite, à Belfort.
Bischof, médecin-major au 151e, à Belfort.

Digitized by Google

MM. Blondé Victor, négociant, à Belfort.
Bohl, rentier, id.
Boigeol Louis, maire de Giromagny.
Boigeol Charles, manufacturier, à Giromagny.
Boigeol Jules, id. id.
Boigeol Fernand, id. id.
Bonnaymé, garde-mines, à Belfort.
Bordes-Gesser, négociant, id.
Bornèque Eugène, manufacturier, à Beaucourt.
Mlle Boulangier, institutrice, id.
MM. Bourquard Célestin, propriétaire, à Belfort.
Bourquard Célestin, trésorier de la Caisse d'épargne, à Belfort.
Bourquard, professeur à l'école normale de Chaumont.
Bourquin, conducteur des ponts-et-chaussées, à Belfort.
Bouveret, employé des postes, id.
Bretegnier, pasteur, id.
Brun Emile, négociant, id.
Brunhammer, régisseur de la fabrique Dollfus-Mieg, id.
Bubendorf, docteur en médecine, id.
Bumsel Jules, négociant, id.
Bury Joseph, id. id.

Cacheux, chef de section, id.
Callias, ingénieur, id.
Canet Alphonse, directeur du Comptoir d'Escompte, id.
Canitrot, commis-greffier, id.
Carbillet, capitaine du Génie, id.
Chambaud, ingénieur, à Valdoie.
Chapuis, négociant, à Belfort.
Charpiot, directeur, à Morvillars.
Mme Charpentier, à Belfort.
MM. Charpentier-Page, ingénieur, à Valdoie.
Chaudel-Page, id. id.
Chaton-Merle, à Belfort.
Chavin-Colin, professeur, à Belfort.
Chevalier, négociant, à Colmar.
Christen, propriétaire, à Belfort.
Clavey Célestin, à Foussemagne.
Clémencet, professeur à l'école normale, à Belfort.
Clément Désiré, propriétaire, à Offemont.

Digitized by Google

MM. Clerc, vétérinaire au 11e Hussards, à Belfort.
Clerc, instituteur, id.
Cœurdane, receveur d'enregistrement, id.
Cointet, commis principal des postes, id.
Collin, comptable, à Valdoie.
Conraux, négociant, à Belfort.
Comte-Cogno, propriétaire, id.
Corbis, docteur en médecine, id.
Cordier, architecte, id.
Coré Georges, professeur, id.
Cuenin, directeur des écoles en retraite, id.
Cusin, commissaire de surveillance de la gare, à Belfort.
Cusin, caissier de la Banque de France, à Boulogne-sur-Mer.

Dantzer, propriétaire, à Belfort.
Danzas, négociant, à Delle.
Dardar, id. à Belfort.
Daul, dentiste, id.
Dauphin, ancien juge de paix, à Belfort.
Mlle Daval, institutrice, à Chèvremont.
MM. David, agent d'affaires, à Belfort.
Delsart, pharmacien, id.
Devantoy, propriétaire, id.
Devillers, lithographe, id.
Deubel, négociant, id.
Didier, id. id.
Didier, employé de commerce, id.
Diény, secrétaire général, à Besançon.
Dirand, géomètre, à Ronchamp.
Dollfus Georges, manufacturier, à Belfort.
Dollfus Daniel, id. id.
Dolbeau, propriétaire, id.
Mlle Dorvaux, institutrice, id.
Doucelance, id. id.
MM. Donzé, propriétaire, id.
Dreyfus, gérant de la *Frontière*, id.
Dubail, chef d'état-major, à Epinal.
Dubail-Roy, négociant, à Belfort.
Douchy, conseiller de Préfecture, id.
Doumerc, directeur de la Société Alsacienne, à Belfort.
Dumas, officier supérieur en retraite, id.

Digitized by Google

MM. Dupont, propriétaire, à Belfort.
Dupont fils, id.
Duquesnoy, médecin-vétérinaire, id.
Duvernoy, docteur en médecine, id.

Eissen, manufacturier, à Valentigney.
Ehringer, dentiste, à Belfort.
Emonet, colonel du 50e de ligne, à Périgueux.
Erhard, manufacturier, à Rougemont-le-Château.

Faivre, employé des postes, à Belfort.
Félène, entrepreneur, id.
Felber, directeur des écoles, id.
Feltin, avocat, id.
Flamand, directeur de l'enseignement, à Belfort.
Fleury de la Hussinière, architecte, id.
Fournier, juge honoraire, id.
Fournier, propriétaire, id.
Fournier, caissier à la Banque de France, id.
Fournier, professeur, à Epinal.
Frappier, entrepreneur, à Belfort.
Freléchoux, directeur, à Grandvillars.
Fréry, sénateur, à Belfort.
Fricker, négociant, id.
Frisch-Lang, propriétaire, à Belfort.

Gallet Auguste, instituteur, id.
Garnache, agent d'assurances, id.
Gasser, docteur en médecine, à Chagny.
Gasser, pharmacien, à Massevaux.
Gautherot, professeur de musique, à Belfort.
Géant, professeur, id.
Géant, propriétaire, id.
Géhin, capitaine en retraite, id.
Geiger, architecte, id.
Geist, négociant, id.
Genot Emile, propriétaire, id.
Genty, architecte, id.
George, juge, id.
Georgino, ancien pharmacien, à Colmar.
Gérard, capitaine au 11e régiment d'Artillerie, à Versailles.
Girard, maire de Montreux-Château.

Digitized by Google

MM. Girardey, huissier, à Belfort.
Giroux, id. id.
Gœrung, professeur à l'Institution Sainte-Marie, à Belfort.
Goffinet, négociant, id.
Gosson, conducteur des ponts-et-chaussées, id.
Goumoëns (de), directeur des houillères, à Ronchamp.
Mlle Grandvaux, institutrice, à Giromagny.
MM. Grasser, négociant, à Beaucourt.
Greiner, directeur de la Banque de France, à Belfort.
Grisez, député du Territoire de Belfort.
Grille, serrurier, à Belfort.
Grosborne, négociant, id.
Grosjean, ancien député, à Montbéliard.
Gromier, docteur en médecine, à Delle.
Grumbach, Jacques, négociant, à Belfort.
Grunfelder, agent d'affaires, id.
Guldemann, entrepreneur, id.
Guthmann, entrepreneur, id.

Haas Joseph, banquier, id.
Haas, Prosper, id. id.
Haurion, général de division en retraite, à Belfort.
Hattenberger, brigadier d'octroi, id.
Hattich, relieur, id.
Hauser Fernand, étudiant, id.
Hauser Léon, négociant, id.
Henry, géomètre, à Ronchamp.
Heilmann, ingénieur, à Belfort.
Hechinger, dessinateur, id.
Herbelin Eugène, propriétaire, à Belfort.
Herbelin Louis, agent d'affaires, id.
Hepp, général de division, à Besançon.
Hosatte, directeur des écoles, à Belfort.
Houbre Léon, ingénieur, id.
Huckel, libraire, id.
Humbert, inspecteur de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur, à Belfort.
Humbrecht, curé de St-Joseph, id.
Hummel, docteur en médecine, à Colmar.
Huntzbuchler, instituteur, à Belfort.

Jeanneret, professeur, id.

Digitized by Google

MM. Jenny, percepteur, à Giromagny.
Jundt, ingénieur des ponts-et-chaussées en retraite, à Belfort.
Japy Jules, manufacturier, à Beaucourt.
Japy Adolphe, id. id.
Japy Gaston, id. id.
Japy Henri, id. id.
Japy René, id. id.
Joachim Camille, négociant, à Belfort.
Joachim Joseph, id. id.
Jobert, secrétaire d'Académie en retraite, à Gap.
Jobin, avoué, à Belfort.
Jolivet, négociant, id.
Joseph, instituteur, id.
Jourdain, propriétaire à Altkirch.
Juif-Conrad, négociant, à Belfort.
Julien, avoué, id.
Juvigny (de), avocat, id.

Kaltenbach, employé, à Danjoutin.
Katterlet, négociant, à Belfort.
Kauffmann, dessinateur, à Paris.
Kauffmann, propriétaire, à Belfort.
Keller Emile, ancien député, à Saint-Nicolas.
Keller Jean, propriétaire, à Belfort.
Keller, rentier, id.
Kiener, employé, id.
Kissel, dessinateur, id.
Kessler Fritz, fabricant, à Soultzmatt.
Klem, receveur des Contributions indirectes, à Champagnole (Jura).
Koch, manufacturier, à Rougegoutte.
Kœchlin, id. à Belfort.
Kœhler, négociant, id.
Krœll, pharmacien, id.
Kuntz, sous-intendant, id.
Kubler, directeur du Musée, à Altkirch.

Lablotier fils, à Bourogne.
Labussière, employé, à Belfort.
Lafosse, propriétaire, id.
Lamy, docteur en médecine, à Foussemagne.

Digitized by Google

MM. Laurent Paul, fabricant, à Plancher-les-Mines.
Lapostolest, ancien avoué, à Belfort.
Lapostolest, maître d'hôtel, id.
Lachiche Amand, coiffeur, id.
Lacreuse, vicaire, à Etueffont-Haut.
Lardey, libraire, à Belfort.
Laroyenne, agent d'assurances, id.
Lauxerois, négociant, id.
Lebleu Xavier, id. id.
Le Derof, professeur, id.
Lehmann, avocat, id.
Lehmann Salomon, négociant, id.
Lehmann Isidore, id. id.
Lehmann Léonard, id. id.
Lépine, propriétaire, id.
Lesmann, président du Tribunal de Commerce, à Roppe.
Lévy Michel, négociant, à Belfort.
Lévy, instituteur, à Beaucourt.
Lévy Nephthalie, négociant, à Belfort.
Ley, négociant, id.
Loillier, médecin-major, id.
Loth, directeur, à Valdoie.
Louis, professeur, à Belfort.
Loviton, horticulteur, id.

Mathey, directeur d'usine, à Rupt.
Mackler, docteur en médecine, à Colmar.
Magnien, substitut du procureur, à Belfort.
Malher, chef de bureau à la gare, id.
Maillard, propriétaire, id.
Maître, ingénieur des mines, à Morvillars.
Marchal, professeur, à Belfort.
Maré, capitaine des pompiers, id.
Marmet, employé à la Préfecture, id.
Marzloff, président du Tribunal, id.
Martzloff, maître d'hôtel, id.
Martz, procureur de la République, id.
Meillère, Dr ès-sciences, chef des travaux chimiques de l'Académie de médecine, à Paris.
Menétrez, commandant au 129e, à Paris.
Menétrez, docteur en médecine, à Belfort.

Digitized by Google

MM. Menétrez, avocat, à Belfort.
Mény, chef de bureau, à Paris.
Metz Arthur, négociant, id.
Mercelat, conducteur principal des ponts-et-chaussées, à Belfort.
Mercier, instituteur, à Bavilliers.
Merle, propriétaire, à Belfort.
Mercky, opticien, id.
Mérot, percepteur, à Seurre.
Metz, représentant de commerce, à Belfort.
Metz-Juteau, négociant, id.
Mlle Metzger, institutrice, à Giromagny.
MM. Meyer, inspecteur d'Académie, à Gap.
Meyer Emile, caissier, à Belfort.
Meyer, clerc de notaire, id.
Minéry Charles fils, id.
Monnier, instituteur, id.
Monnier, vicaire, id.
Molck, docteur en médecine, à Colmar.
Moret, géomètre, à Ronchamp.
Morlot, propriétaire, à Belfort.
Mourgeon, inspecteur des forêts, id.
Muenier Alexis, hommes de lettres, à Vesoul.
Muller, vétérinaire, à Belfort.
Muller, négociant, id.
Muller, notaire, id.
Mugnier, professeur, id.
Munerot, id. id.

Nardin, pharmacien, id.
Netzer, professeur honoraire, id.
Nicot, relieur, id.
Niedergang, docteur en médecine, id.
Noblat, curé-doyen de St-Christophe, id.

Olivier, ancien juge de paix, id.
Oriez, coutelier, id.

Page, propriétaire, id.
Pagnard, agent-voyer, à Besançon.
Pajot, professeur, à Belfort.
Mme Papillon, rentière, id.

Digitized by Google

MM. Papillon, capitaine au 9e bataillon d'Artillerie, à Belfort.
Papuchon, lieutenant-colonel du Génie, id.
Parisot, lieutenant au 1er régiment de Dragons, à Gray.
Paronelli, propriétaire, à Belfort.
Pellier, professeur à l'école normale, à Belfort.
Pélot, imprimeur, id.
Pélot, libraire, id.
Pernelle, photographe, id.
Petit, employé à la Banque de France, id.
Petitjean, entrepreneur, id.
Petit-Jean, docteur en médecine, id.
Phelpin, professeur, id.
Picard Alfred, négociant, id.
Picard Gustave, id. id.
Pélisson, id. id.
Perron, employé, id.
Pétard, marchand-tailleur, id.
Petitclerc, directeur du Musée, à Vesoul.
Phetter, lieutenant au 42e de ligne, à Belfort.
Pezet, comptable, id.
Plubel, professeur à l'école normale, id.
Piningre, instituteur, id.
Pochard, serrurier, id.
Potdevin, négociant, id.
Poisat, architecte, à Delle.
Porterat, agent de la Compagnie de l'Est, à Meaux.
Pourchot, conseiller général, à Giromagny.
Pourchot fils, id.
Prétet, comptable, à Belfort.
Puig, professeur, id.

Quiquerez, négociant, id.

Raclot, notaire, id.
Ratte, propriétaire, id.
Renault, agent d'affaires, id.
Rey, préposé en chef de l'octroi, id.
Richert, pharmacien, à Neufchâteau.
Ricklin, propriétaire, à Belfort.
Ricklin, négociant, id.

Digitized by Google

MM. Rœsch, pharmacien, à Belfort.
Rœlly, négociant, id.
Romann, agent d'assurances, id.
Romond, avoué, id.
Romond, greffier au Tribunal de Commerce, à Belfort.
Rossigneux, lieutenant d'Artillerie, à Besançon.
Rouget, directeur de l'école normale, à Belfort.
Roy, juge de paix, id.
Rueff, négociant, id.

Saglio Emile, propriétaire, id.
Saglio Florent, id. à Paris.
Salomon, négociant, à Belfort.
Schad, entrepreneur, id.
Schelle, capitaine des douanes, id.
Saugier, directeur, à Morvillars.
Scherrer, commissionnaire, à Belfort.
Schlatter, pharmacien, id.
Schirmer, proviseur du lycée, id.
Schirr, professeur, à Lachapelle.
Schmerber Charles, manufacturier, à Rougemont-le-Château.
Schmidt, ingénieur, à Belfort.
Schmidt, brasseur, id.
Schmidt, libraire, id.
Schneider, négociant, id.
Schultz, entrepreneur, id.
Senger, contrôleur des Contributions directes, à Belfort.
Senglé, conducteur des ponts-et-chaussées, id.
Seydel, propriétaire, id.
Sigrist, directeur de teinturerie, id.
Simonin, inspecteur primaire, à Corte (Corse).
Sombstay, chancelier de résidence, à Hanoï.
Sombstay, propriétaire, à Morvillars.
Sombstay, commis des Contributions indirectes, à Epinal.
Spalinger, photographe, à Belfort.
Simon, pharmacien, id.
Stehelin, préfet, à Nancy.
Steiner, manufacturier, à Belfort.
Stoll, procureur de la République, à Montbéliard.
Spindler, manufacturier, à Plancher-les-Mines.

Digitized by Google

MM. Spitzmuller, imprimeur, directeur du *Ralliement,* Belfort.
Spitzmuller Georges, rédacteur en chef du *Ralliement,* id.
Mlle Stiegler, institutrice, id.
Stiegler, propriétaire, id.
Stractman, entrepreneur, à Belfort.
Strasser, instituteur, id.

Taboureau, greffier, id.
Tassin de Villepion, professeur, id.
Tauflieb, docteur en médecine, à Giromagny.
Thiault, avocat, à Belfort.
Thiault Michel, avocat, id.
Thomas, employé des postes, id.
Thomas, professeur, id.
Thouvenin, avoué, id.
Thuriot, pharmacien, id.
Tisserand, architecte, id.
Tisserand, géomètre, id.
Tournesac, entrepreneur, id.
Touvet, négociant, id.
Touvet, directeur des manufactures de l'Etat, à Paris.
Tresch, agent-voyer, à Belfort.
Triponé Adolphe, négociant, id.
Triponé Arsène, conducteur, id.
Triponé Emile, négociant, à Paris.
Trouillat, contrôleur des Douanes, à Epinal.

Valin, professeur, à Belfort.
Vallet Charles, négociant, id.
Vaurs Antoine, propriétaire, id.
Vaurs Jules, négociant, id.
Vautherin, docteur en médecine, id.
Vautherin, pharmacien, à Paris.
Mlle Velle, rentière, à Belfort.
MM. Vermot Arthur, industriel, à Châtenois.
Verny, contrôleur des Douanes, à Belfort.
Viellard Félix, rentier, id.
Viellard Léon, maître de forges, à Morvillars.

Digitized by Google

MM. Vital père, conducteur des ponts-et-chaussées, à Belfort.
Vital fils, agent-voyer, à Giromagny.
Voiland, conducteur des ponts-et-chaussées, à Belfort.
Vuidard, notaire, id.
Vuillaume, professeur, id.
Warnod-Herr, manufacturier, à Giromagny.
Walser Ferdinand, négociant, à Belfort.
Walser Xavier, id. id.
Welté, rentier, id.
Winckler, manufacturier, à Rougemont.
Wœlflé, vicaire, à Belfort.
Wiss, instituteur, à Trétudans.
Wœlflin, ancien notaire, à Nancy.

Zanta, professeur honoraire, à Belfort.
Zœpfflel, conseiller de préfecture, à Nancy.
Zeller, recteur de l'Académie de Chambéry.
Zeller, instituteur, à Belfort.

SOCIÉTÉS SAVANTES CORRESPONDANTES

Société nationale des Antiquaires de France.
Société industrielle de Mulhouse.
Société d'Histoire naturelle de Colmar.
Société d'Emulation de Montbéliard.
Société d'Emulation du Doubs.
Société d'Histoire naturelle de Toulouse.
Académie du Gard.
Société d'Emulation du Jura.
Société jurassienne d'Emulation de Porrentruy.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'Eure.
Société philomatique de Saint-Dié.
Société de médecine de Besançon.
Académie de Besançon.
Société des Arts et des Sciences de Vitry-le-François.
Société des Sciences et des Arts de la Haute-Saône.
Société nationale académique de Cherbourg.
Société des Sciences et des Arts agricoles du Havre.
Société des Archives historiques de l'Aunis et de la Saintonge.

Digitized by Google

Musée Guimet, à Paris.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord.
Bulletin des Antiquités africaines, à Oran.
Société de Statistique de l'Isère.
Société des Sciences historiques de l'Yonne.
Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de Beaune.
Société nationale d'Agriculture d'Angers.
Société d'Agriculture, Industrie et Sciences de la Loire.
Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.
Société académique de Laon.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.
Société d'Archéologie et de Statistique de Valence.
Société d'Histoire naturelle de la Rochelle.
Smithsonia Institution, à Washington.
Société des Antiquaires de Picardie.
Académie de Nîmes.
Académie Stanislas, à Nancy.
Société des Sciences, Lettres et Arts des Alpes-Maritimes.
Académie de Dijon.
Société historique et archéologique de Langres.
Société philomatique de Paris.
Société d'Anthropologie de Paris.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
Le Polybiblion.
Société archéologique de Lyon.
Société archéologique de Toulon.

Digitized by Google

RÉUNION GÉNÉRALE DU 22 JUIN 1890

La séance s'ouvre à 2 h. 1/4, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. SCHIRMER, vice-président, qui prononce l'allocution suivante :

MESSIEURS,

Vous savez par suite de quelles circonstances la réunion générale a été ajournée cette année : le regretté M. Parisot, en partant pour Nancy, nous avait annoncé qu'elle aurait lieu à son retour. J'ai l'honneur de présider cette séance. Le Comité n'a pas encore nommé son président ; il a décidé de ne constituer le bureau qu'après l'élection que vous êtes appelés à faire aujourd'hui.

Messieurs, la Société a fait une grande perte en la personne de M. Parisot.

Votre ancien président était un savant ; tous les hommes de science rendent justice à sa vaste érudition et à ses précieuses recherches. Son éloge n'est pas à faire devant vous qui l'avez connu. Vous n'ignorez pas que pendant ses dernières années, lorsque ses forces ne lui permettaient plus de s'occuper de l'administration de la ville, il les a employées à embellir le musée, à cataloguer la bibliothèque. Son souvenir nous restera aussi cher que celui du fondateur de la Société belfortaine d'Emulation. Est-ce à dire qu'il faille se décourager et désespérer de l'avenir de notre Société ? Je ne le pense pas. Nous avons dans notre sein des hommes dévoués, dignes de succéder aux Parisot et aux Dietrich.

M. VUILLAUME, secrétaire, lit le rapport suivant :

MESSIEURS,

Le Comité de la Société d'Emulation m'a fait l'honneur de me désigner en qualité de secrétaire pour vous rendre compte de ce qui a été fait pendant l'année 1889 au sein de la Société.

Ma première parole sera, vous le pensez bien, une parole de regret pour l'homme distingué que nous avions à notre tête et que nous avons perdu, elle sera un témoignage respectueux rendu à sa mémoire.

Depuis plusieurs années, nous étions habitués dans cette

Digitized by Google

réunion générale à entendre le rapport sur les travaux de la Société prononcé par M. Parisot lui-même, C'était pour nous un plaisir d'écouter ce compte-rendu ; c'était aussi un plaisir pour lui de le faire. Comme il était heureux de dire ce qui avait été fait ! Avec quel soin scrupuleux il énumérait ce qui avait été donné, acheté ! c'est qu'il était l'âme du Comité ; il en était, passez-moi l'expression, la cheville ouvrière. Il s'occupait de tout, il veillait à tout. Il passait des heures, presque des journées entières dans la bibliothèque ou dans le musée, arrangeant, classant, cataloguant, correspondant avec l'un ou avec l'autre : il était bien là dans le milieu qui convenait à ses goûts pour l'étude et pour la tranquillité. N'est-ce pas là, Messieurs, qu'il a éprouvé les plus douces joies de sa vie publique ?

En parlant de bibliothèque et de musée, je ne puis m'empêcher de reporter ma pensée en arrière et de comparer ce qui est aujourd'hui et ce qui était il y a une vingtaine d'années. De musée, il n'en était pas question. La bibliothèque...? Quelques-uns d'entre vous l'ont connue : une petite chambre dans les combles de l'Hôtel de Ville ; des livres entassés sans ordre et couverts de poussière ; quelques caisses pleines par-ci, par-là dans les greniers ; au Collège, la collection des auteurs grecs et latins. Il y avait des livres, il est vrai ; 4,000 environ, mais il n'y avait pas de bibliothèque ; aucune recherche n'était possible, aucune communication ne pouvait être faite.

En mars 1872, se créait la Société d'Emulation, sous l'impulsion ardente d'un homme que la perte de l'Alsace venait de jeter au milieu de nous, M. Dietrich. Celui-là avait trouvé dans M. Parisot un collaborateur empressé, et c'est à ces deux érudits, aussi modestes que savants, que notre Société doit son existence.

En tête des statuts, ils mirent que « le but de la Société est de développer le goût des lettres et des sciences et de réorganiser la bibliothèque de la ville ». Non seulement la bibliothèque a été réorganisée, mais elle a été augmentée ; on y compte aujourd'hui plus de 10,000 volumes. Le musée aussi a été créé.

C'est donc à la Société d'Emulation, dirigée par MM. Dietrich et Parisot, que la ville de Belfort doit et son musée et sa bibliothèque. Vos deux premiers présidents ont droit à notre reconnaissance. Vous savez qu'un médaillon de M. Dietrich existe au musée ; vous ne désapprouverez pas votre Comité d'avoir, dans sa dernière séance, décidé de faire pour M. Parisot un médaillon semblable qui sera placé à côté du premier.

Digitized by Google

J'arrive à la partie matérielle du rapport :

Bulletin.

Vous avez trouvé dans le *Bulletin* qui vous a été remis il y a quelques mois les travaux publiés sous les auspices de la Société pendant l'année 1889 ; je ne ferai que les rappeler ici :

1° *Biographie du Dr Muston,* par M. Parisot ;

2° *Liste des Mollusques vivant dans les rivières et les étangs du Territoire,* par le même ;

3° *Notice sur les établissements gallo-romains des environs de Belfort,* par M. le Dr Corbis ;

4° *Etude sur la Prévôté de Belfort,* d'après les archives de l'Hôtel de Ville, par un auteur trop modeste dont je me plais à à trahir ici l'anonyme, M. Dubail, un de nos collègues du Comité,

Et 5° le grand travail de M. le colonel Papuchon : *Notice sur l'histoire militaire de Belfort,* avec cartes et plans.

Je ne vous ferai pas l'éloge de ces travaux, vous l'avez fait vous-mêmes en les lisant.

Musée.

Notre musée s'est enrichi des dons suivants :

1°. L'épée du général Lecourbe offerte par son petit-neveu, M. L'homme, d'Arbois ;

2° Un médaillon de Lazare Carnot offert par l'Etat ;

3° Une magnifique collection de coquillages offerte par la famille Kestner, de Thann.

Bibliothèque.

La bibliothèque a reçu en dons un assez grand nombre d'ouvrages. Les principaux donateurs sont : MM. Parisot, Corbis, Dubail, Edmond. Nombreux aussi ont été les envois du ministère. M. le Maire nous a remis un bel ouvrage de M. Gauthier intitulé : *1789.* Le Comité a fait plusieurs acquisitions, je ne citerai que les principales : dix années de la *Revue des Deux-Mondes* qui manquaient à notre collection ; 15 volumes de la *Bibliothèque des Merveilles.* Nous en avons la collection complète. 39 volumes de la *Bibliothèque des Mères de famille* (ces deux derniers sont destinés à la bibliothèque populaire) ; la *Revue d'Alsace,* de 1850 à 1870 ; l'*Alsace,* de Kæppelin ; les *Etudes,* d'Hanauer, sur les monnaies d'Alsace ; la *Correspondance de Mme de Sabran ; Grotius ; Elisée Reclus ; Oraison*

Digitized by Google

funèbre du peintre Heim, etc., etc. Nous avons continué les abonnements que nous avons faits depuis plusieurs années à la *Revue des Deux-Mondes,* le *Tour du Monde,* les *Annales de l'Est,* les *Annales Franc-Comtoises,* la *Revue d'Alsace,* la *Revue Alsacienne,* la *Revue de Géographie,* le *Magasin pittoresque,* le *Polybiblion,* etc. Il est agréable de voir la bibliothèque s'augmenter ainsi, mais il faut loger les livres, et la place nous fait défaut ; vous vous en assurerez vous-mêmes dans la visite que vous allez faire dans quelques instants à la bibliothèque et au musée. Il appartiendra au nouveau Comité de remédier à cette situation fâcheuse.

Bibliothèque populaire.

La bibliothèque populaire a toujours un grand succès. Pendant l'année 1889, elle a été fréquentée par 496 lecteurs qui lui ont empruntée 7,028 volumes. Il y a continuellement 550 à 600 livres en circulation et à chaque séance se présentent de 80 à 100 emprunteurs. Il est regrettable d'être obligé de dire que ce sont les romans qui attirent le plus les amateurs de littérature belfortains.

Situation numérique de la Société.

Si elle n'était venue frapper M. Parisot, la mort aurait été clémente pour nous pendant l'année 1889, nous n'aurions eu à regretter aucun des nôtres. Le nombre des membres de la Société comprend aujourd'hui :

9 membres honoraires,
306 membres titulaires.

Elle est associée à 45 sociétés correspondantes.

Je termine, Messieurs, par les paroles que M. Parisot vous adressait en 1883 : « Nous faisons appel à toutes les bonnes volontés afin que notre œuvre se maintienne dans sa marche progressive. C'est une œuvre éminemment bonne et utile. »

M. Beck, trésorier, présente son rapport sur l'état financier de la Société :

RECETTES

En caisse le 19 mai 1890..... 101 60

Digitized by Google

Report.....	951 50
Subvention du département.....	500 »
Cotisations des années 1889 et 1890.....	1772 80
Vente de cotalogues et de bulletins	577 »
Retrait de la Caisse d'épargne.....	691 »
Remboursement pour reliure.....	2 »
Total.....	4494 30

DÉPENSES

Achat de livres et abonnements	576 15
Reliure.....	272 10
Gardien du musée et concierge.....	202 »
Nettoyage du musée.....	20 »
Fournitures et achats pour le musée.....	107 50
Ports et correspondances.....	101 »
Commission pour livres (Chossomery).....	43 60
Grottes de Cravanche.....	234 15
Encaissement et transport des Bulletins.....	80 »
Couronne pour les obsèques de M. Parisot.....	120 »
Note Devillers (supplément au Bulletin).....	1367 75
» Spitzmuller (Bulletin N° 9).....	575 50
» Lecture (vitrerie et peinture).....	65 35
» Tallet (menuiserie).....	132 05
Total.....	3897 15

Recettes.....	4494 30
Dépenses.....	3897 15
Excédent....	597 15

Les comptes du trésorier sont approuvés par l'assemblée.

Il est procédé à la nomination pour trois ans de cinq membres du Comité en remplacement des membres sortants : MM. Bornèque, Vuillaume, Papuchon (ce dernier élu en 1889 pour une période d'une année), Netzer, démissionnaire et Parisot, décédé.

Digitized by Google

Sont nommés : MM. Bornèque, Papuchon, Vuillaume, Bécourt et Merle.

La séance est levée à trois heures.

A l'issue de la réunion générale, le Comité se réunit pour procéder à l'élection du bureau. Sont présents : MM. Schirmer, vice-président sortant; Vuillaume, secrétaire sortant; Bardy, Baumann, Corbis, Dubail, Merle, Papuchon et Touvet, membres du Comité.

M. le Dr Corbis est élu président; M. Schirmer, vice-président, et M. Dubail, secrétaire.

Digitized by Google

LA

CONSPIRATION DE BELFORT

ÉTUDE HISTORIQUE

PAR

GEORGES SPITZMULLER

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE

« Où ai-je pris les éléments de mes diverses histoires, disait Michelet ? En province. Dans les archives des départements et des villes. »

C'est là, en effet, que se trouvent les histoires véritables et la véritable histoire.

Le jour où il surgirait un écrivain assez puissant, pour fondre ensemble, pour résumer, dans un vaste et impartial travail, tous les documents épars dans nos bibliothèques communales, dans les dépôts de titres, de chartes, de diplômes et procès-verbaux recueillis aux préfectures, sous-préfectures et mairies, ce jour-là, une nouvelle histoire serait créée, infiniment supérieure à toutes celles qui ont éclairé les ténèbres du passé, éveillé les méditations des moralistes, des philosophes, des simples érudits et excité la curiosité et l'admiration du peuple de plus en plus considérable des liseurs.

Michelet, le premier, nous y insistons, a tenté cette expérience. C'est pour cela que ses livres ont un si particulier accent de sincérité, cette sorte de « goût de terroir » cette originalité de déductions, cet art de la pittoresque mise en scène qu'on ne rencontre — sans remonter plus loin — ni chez Thiers, ni chez Louis Blanc, ni chez Henry Martin, ni chez Charras, Vaulabelle, Norvins, Guizot et

Digitized by Google

autres, tous, à l'exception peut-être d'Augustin Thierry, historiens officiels, quelques prétentions contraires dont ils puissent exciper.

Mais souvent, dès le début, et il le reconnaît lui-même, Michelet se heurtait à d'insurmontables difficultés. Les sources inexploitées où il jugeait nécessaire de puiser, étaient à peu près constamment troubles. En termes moins métaphoriques, les pièces intéressantes à consulter gisaient ça et là, au milieu de paperasses sans importance, dans des cartons que les agents, plus ou moins compétents ou plus ou moins dépourvus de zèle des administrations locales, avaient généralement négligé de mettre en ordre. Perles enfouies dans le fumier d'Ennius et que nul ne se donnait la peine de dégager.

Cela se comprend.

Dans certains pays, en Angleterre, en Allemagne, ailleurs encore, l'esprit provincial garde sa sphère d'action et de retentissement. Les livres d'Oxford et de Leipzig, se répandent comme ceux de Londres et de Berlin. En France, au contraire, avec la centralisation exclusive qui fait tout rayonner et converger sur un point unique, les travaux que Paris n'a point estampillés restent éternellement obscurs ; et les savants, les littérateurs, les artistes qui vivent sur leur coin de terre natale, y demeurent oubliés. Pas d'expansion. Pas d'encouragement. Le jeune homme qui se sent, comme Chénier, « quelque chose-là » va chercher, dans la grande ville, la consécration de son talent ou l'effondrement de ses espérances. Et que nous reste-t-il ? Les impuissants ou les résignés. Il s'en suit que ceux mêmes qui ont des ailes n'ont point d'essor.

Digitized by Google

— Mes ailes ! nous disait un poète demeuré fidèle au sol des aïeux. On les prend ici pour une bosse.

Hâtons-nous, cependant, de le constater, une réaction commence à se produire. Les sociétés savantes ont continué, dans notre temps, l'œuvre des moines d'autrefois ; elles ont sauvé de l'oubli les annales et les traditions de la province ; malgré les dédains et les railleries dont on se plaisait à couvrir leurs travaux, ceux-ci ont fini par s'imposer. Chaque année, dans la réunion générale de ces sociétés, quelques œuvres attirent l'attention du gouvernement, de la presse et du public, et provoquent ainsi l'émulation, excitent les instincts laborieux des auteurs et de leurs collègues.

D'autre part, depuis l'institution du régime républicain, depuis l'application surtout des nouvelles lois scolaires, un mouvement qu'il importe de noter s'est produit dans les esprits ; et, chaque jour, on sent de plus en plus la nécessité de se rapprocher des sources dont nous parlons.

— Qu'est-ce que la patrie, en somme, s'est-on demandé ? La collectivité des communes. Pour arriver au sommet, il faut partir de la base. Nous voulons que nos enfants n'ignorent rien de ce qui a touché ou de ce qui touche à la nation. Qu'ils commencent donc par l'étude de leur commune, de leur canton, de leur département.

De là, cette multitude de précieux petits traités locaux destinés, pour la plupart, aux élèves de nos écoles primaires, mais que les « grandes personnes » elles-mêmes ne consultent pas sans fruit. Ils contiennent, en effet, d'utiles notions sur l'histoire,

Digitized by Google

la géographie, la géologie, l'agriculture, l'industrie et le commerce, présentées sous la forme la plus simple et la plus saisissable.

Enfin, des tentatives de décentralisation intellectuelle se manifestent partout. Le théâtre, particulièrement, tend à se soustraire au monopole parisien. Sur la plupart des scènes, même de deuxième et troisième ordre, on joue des opéras, des drames, des vaudevilles qui n'ont point essuyé le feu des rampes de la *Ville-Lumière*.

Il est présumable, par conséquent, que la province ne tardera pas à prendre le rang qui lui appartient légitimement et ne restera pas à l'état de simple colonie vis-à-vis de la métropole.

C'est souhaitable, à bien des points de vue. Nous avons conservé, nous provinciaux, la sève vigoureuse et jeune, la personnalité nettement tranchée, la conscience, la santé morale, qui manquent souvent à ceux qui s'érigent en directeurs spirituels de l'âme française et dont l'incontestable talent rappelle bien plutôt, suivant l'expression du vieux classique : le clinquant du Tasse que l'or de Virgile.

Une fois que nous nous serons mis courageusement à l'œuvre et que nous aurons conquis notre autonomie définitive, ces qualités apparaîtront avec un relief plus puissant et notre part de suprématie dans le domaine des esprits ne sera pas la moins large.

C'est à l'histoire, suivant nous, qu'il convient de nous attacher, d'une manière plus spéciale, pour les raisons qui ressortent des observations mêmes que nous venons de présenter. En dehors des faits

Digitized by Google

généraux, nous connaissons, en réalité, peu de chose de notre passé ; encore quelques-uns de ces faits, privés des éclaircissements qui pourraient jaillir de l'examen des chroniques provinciales, sont-ils parfois difficilement explicables ; et, chose singulière, ce sont les événements les plus relativement récents, qui sont souvent pour nous, les plus obscurs.

Nous citerons, pour exemple, l'époque de la Restauration, c'est-à-dire les quinze ans qui se sont écoulés entre la chute de l'empire et la disparition de la royauté traditionnelle. Qui donc distingue quelques formes, quelques linéaments précis, dans le dessin de cette période, qui ressemble aux limbes de notre histoire contemporaine ? Prise, comprimée, pour ainsi dire, entre deux personnalités étranges : celle du premier Bonaparte et celle de Louis-Philippe, la Restauration ne s'offre à nous, qu'on veuille bien nous pardonner cette expression, que comme un pont de ténèbres jeté entre deux révolutions. Que voyons-nous passer sur ce pont ? Des figures qui ressemblent à des brumes et des brumes qui ressemblent à des figures. Quelques noms émergent bien de cette ombre, comme le *Mane Thecel Pharès* de la muraille de Balthazar : Manuel, Foy, Lamarque, etc. Mais interrogez la génération d'aujourd'hui ! Qu'est-ce que ces noms rappellent à son esprit, sinon le souvenir d'un libéralisme vague et indéterminé, que nul ne saurait définir et dont on parle comme du pessimisme de ce Shopenhauer dont personne ne s'est donné la peine de lire les œuvres.

Digitized by Google

Cette période, cependant, est une des plus intéressantes que le philosophe puisse étudier. Elle a été, en effet, la transition entre deux états de choses absolument distincts ; peut-être pourrait-on dire : abolument opposés. On sortait de l'épopée impériale, de la lutte des idées et des hommes, du choc effrayant de la société moderne contre les forces séculaires du passé. Un poète a dit :

D'un côté, c'est l'Europe et de l'autre la France.

La pensée est grande, mais elle n'est point d'une parfaite justesse. D'un côté, c'étaient les vieilles institutions caduques qui s'obstinaient à ne point vouloir disparaître ; de l'autre, c'était le remuement sonore, inquiétant parfois, de tous ces marteaux qui construisaient l'avenir. Les marteaux étaient tombés, après de longues heures de bataille, des doigts qui les avaient maniés. Les uns cherchaient à les ramasser ; les autres à les rompre. Quelque puissance que les fautes du « Robespierre à cheval » eussent donné à ceux-ci, il est clair qu'ils devaient finalement succomber à la tâche.

La civilisation, le progrès, ont ceci de particulier, c'est que, ne fussent-ils incarnés que dans un seul homme, ils arrivent tôt ou tard à triompher. Un de nos vieux amis, un poète que Lamartine a qualifié ainsi : « la Vierge immaculée du talent », Emile Deschamps, a exprimé cette pensée en beaux vers. « C'est la bouteille à la mer, a-t-il dit. Le flot la passe au flot qui la suit. Le vent la fait dévier de son chemin, la pousse dans les algues qui la détiennent dans la viscosité de leurs liens. Un autre souffle passe qui l'en arrache. Elle nage de nouveau ; elle

Digitized by Google

passe entre les écueils. Un navire survient qui la recueille et elle livre son secret. »

Cette odyssée de la bouteille à la mer s'est accomplie pendant la Restauration.

Le spectacle qu'en ce temps présentait la France était particulièrement curieux. Lasse de nos longues guerres, des ruines et des deuils qu'elles avaient entraînés, accablée par cette effroyable famine de 1817, « l'année, disent encore aujourd'hui nos paysans, où les chiens ne voulaient pas de pain », la nation ne demandait pas mieux, malgré de trop justes griefs contre une dynastie revenue en France « dans les fourgons de l'étranger », que de faire une « halte dans la paix » et de s'accommoder du gouvernement de Louis XVIII. Ce roi lui-même ne déplaisait pas. On le savait animé de bonnes intentions. Il avait pour lui les femmes qui ne pardonnaient point à Bonaparte ses perpétuelles campagnes — *bella matribus detestata.* — Il ne tenait, par conséquent, qu'au gouvernement de se faire accepter et d'effacer peu à peu de la mémoire des populations les souvenirs humiliants de son origine.

Il manqua de tact ; il manqua de mesure ; il manqua de discernement politique. Dès le principe, il ne sut point contenir les excès d'une réaction férocement absurde. En rendons-nous responsable Louis XVIII lui-même ? Non. Il n'était ni vindicatif ni cruel ; mais il n'avait pas l'énergie nécessaire pour dominer son entourage. On le trompa et il se laissa tromper. Sa charte libérale et réconciliatrice ne fut prise au sérieux ni par ses ennemis ni surtout par ses amis.

Digitized by Google

— Défiez-vous des excès de zèle, disait Talleyrand, dont on vient de publier les mémoires si bizarrement expurgés.

L'excès de zèle se manifestait sur tous les degrés de l'échelle hiérarchique. Un immense réseau d'espionnage enserrait la France. Des hommes qu'on eut pu facilement ramener, notamment après la mort du captif de Ste-Hélène, événement qui avait anéanti leurs espérances, étaient l'objet d'une surveillance, d'une série de mesures tracassières qui les exaspéraient et les poussaient à l'irréconciliabilité. La police qui doit rassurer, inquiétait. Elle cherchait toutes les occasions de faire éclater son « loyalisme » et se servait des prétextes les plus grotesques.

Rappelons un fait.

Un négociant de Lyon écrit à l'un de ses correspondants :

— Les trois-six sont en baisse.

Le billet tombe entre les mains d'un agent très ingénieux qui s'écrie :

— Trois fois six font dix-huit. Il est clair qu'il y a là une allusion au gouvernement de Sa Majesté Louis XVIII.

Et le négociant fut arrêté.

A ces vexations s'en joignaient d'autres d'un ordre plus délicat. Ardemment soutenu par le Comte d'Artois, depuis Charles X, qui était le chef du parti ultra-royaliste, le clergé était redevenu tout puis-

Digitized by Google

de la tyrannie qu'il exerçait sur les consciences, mais encore de ses audacieux empiétements sur le pouvoir civil, spécialement dans les villages où l'autorité du maire s'effaçait, en toute circonstance, devant celle du curé.

Mais c'étaient les soldats de la vieille armée qui supportaient, avec le plus d'impatience, la situation que leur avait faite le nouveau gouvernement ; et leur mécontentement, il faut bien le reconnaître, n'était point du tout injustifiable. De quelque dévouement personnel qu'ils eussent témoigné envers l'empereur, ils n'en avaient pas moins servi la France avec la plus admirable bravoure. Louis XVIII à qui l'on avait prêté le mot fameux : « il n'y a qu'un Français de plus » aurait compris sans doute la valeur de cette considération, mais bon nombre d'officiers émigrés, revenus de l'exil avec lui, en avaient rapporté moins d'enseignements que de rancunes ; et, trouvant l'occasion de se venger des *Bleus,* les *Blancs* s'étaient empressés de la saisir. Mises en demi-solde, contestation des grades, suppression des pensions, des décorations, etc., tels sont les moyens que mit en œuvre le gouvernement pour plaire aux « Voltigeurs de l'armée de Condé », dont l'insolence, d'ailleurs, dépassait toute mesure et qui, non contents d'avoir à peu près réduit à la misère les héros de l'Iliade nationale, les traitaient de *brigands* et affectaient de les regarder comme les derniers des misérables.

L'indignation de ceux-ci était à son comble. A Paris, elle se traduisait par des duels incessants qui se multipliaient à tel point qu'on se croyait revenu

Digitized by Google

à l'époque des Pompignan, des Végole et autres « raffinés d'honneur ». Mais, quels qu'en fussent les résultats, ces rencontres ne pouvaient exercer aucune influence sur la situation générale. En province, on le comprenait ; on regrettait ces incidents qui n'aboutissaient à rien de sérieux. On cherchait des moyens plus pratiques de sortir d'un état de choses qui semblait de plus en plus intolérable.

C'est sous l'empire de cette préoccupation que s'établirent, sur le modèle des *Carbonari* d'Italie et des *Bons cousins* de France, une foule de sociétés secrètes qui empruntèrent à la franc-maçonnerie, sinon ses rites, du moins son organisation et ses procédés et qui ne tardèrent pas à étendre leurs ramifications d'un bout de la France à l'autre.

Un de nos jeunes confrères, M. Georges Spitzmuller, dont les articles, soit sous son nom, soit sous les divers pseudonymes qu'il a cru devoir prendre, ont été fort remarqués dans le *Ralliement,* journal qui représente, dans l'Est, avec beaucoup d'autorité, la politique républicaine modérée, a pensé qu'il était intéressant de se reporter à cette époque et d'en rappeler un des événements les plus caractéristiques et les moins connus. Il s'agit de la *Conspiration de Belfort* de 1822, sur laquelle planent encore tant de doutes et que personne n'a pris, jusqu'à présent, la peine de mettre en lumière.

A l'aide de documents authentiques, puisés dans les archives de sa ville natale et corroborés par le témoignage des hommes — *rari nantes* — qui ont

Digitized by Google

nière la plus saisissante, non seulement la physionomie d'un coin de terre française sous la Restauration, mais encore celle de la France toute entière; puisque, nous venons de le dire, les sentiments qui dominaient ici dominaient également là et que le même mouvement d'opinion se manifestait partout à la fois.

Bien que ce soit là une œuvre de début, elle mérite, par sa sincérité, par le souffle très libéral et très moderne qui l'anime, par l'accumulation des preuves présentées à l'appui des faits, d'être classée parmi celles qui honorent le plus notre province. Nous sommes donc convaincu qu'elle obtiendra un vif succès, non seulement parmi nos compatriotes de l'Est, mais encore auprès des hommes qui cherchent, dans l'histoire du pays, en même temps qu'un sujet d'étude, des leçons pour l'avenir. Chateaubriand l'a dit, en effet, dans ses *Essais,* d'une manière un peu précieuse peut-être :

— Celui qui lit l'histoire ressemble à un homme voyageant à travers ces bois fabuleux de l'antiquité dont les arbres prédisaient l'avenir.

ALEXIS MUENIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA CONSPIRATION DE BELFORT

AVANT-PROPOS

Parmi les événements historiques dont Belfort a été le théâtre, il en est un, notamment, qui eut une importance considérable, quoique bien effacée aujourd'hui, depuis que le siège de 1870-71 a pris dans nos cœurs la place réservée à ces choses auxquelles, selon le mot d'un grand patriote, il faut penser toujours sans en parler jamais.

C'est la conspiration de 1821-22, dont les vieux Miottains ont conservé le souvenir.

La génération actuelle ignore presque complètement cette page de notre histoire locale. Et cependant, la conjuration de 1821-22 eut dans le pays entier un retentissement énorme, que justifiaient l'audace des promoteurs de ce mouvement libéral, les péripéties qui le signalèrent et le procès célèbre qui en fut le dénouement.

Mais tandis que le livre et la scène s'emparaient d'autres faits contemporains du même genre, tels que l'affaire de la Rochelle et le complot du général Mallet, la conspiration de Belfort n'a tenté aucun écrivain.

C'est cette lacune que nous avons essayé de combler, en entreprenant de relater les incidents mémorables qui ont précédé, accompagné et suivi le soulèvement politique dont notre cité et ses environs furent les témoins au commencement de ce siècle.

Narrandum, non probandum : raconter, non prouver. Nous nous inspirerons de cette devise de Quintilien pour tâcher de mener à bien une œuvre qui a pour but de faire revivre un passé digne de ne pas tomber dans l'oubli.

Digitized by Google

I

TABLEAU GÉNÉRAL

En 1820, la France souffrait de divisions nées des excès auxquels s'était livrée la seconde Restauration. On n'avait pas oublié les vengeances furieuses que les baïonnettes ennemies avaient couvertes de leur protection : la Terreur blanche, les assassinats commis à Avignon, à Toulouse, à Nîmes, à Uzès ; l'exécution de Chartran, de Labédoyère, de Mouton-Duvernet, des deux Faucher, du maréchal Ney ; la dégradation du général Bonnaire, mort de chagrin dans son cachot, avaient affecté vivement les amis de la liberté.

L'impopularité des Bourbons s'accroissait, en outre, des atteintes que le gouvernement ne cessait de porter aux droits les plus respectables.

La Chambre « introuvable » — dont les ultras disaient : Sa gloire sera d'avoir relevé tout ce que la Constituante avait abattu — aggrava encore cette situation en votant la suppression de la liberté individuelle, l'établissement des cours prévôtales et la prétendue loi d'amnistie qui n'était, en réalité, qu'une odieuse mesure de proscription.

Devant les exagérations de la majorité de cette Assemblée « plus royaliste que le roi », les masses populaires se reportaient aux dernières années, pleines de grandeur, de l'Empire ; et ces souvenirs de l'épopée napoléonienne provoquaient des agitations sur certains points du territoire : la conspiration de Grenoble se dénoua par de cruels massacres ; le complot dit des Patriotes eut pour épilogue, à Paris, des exécutions capitales.

Le pays était tenu en état de siège et, comme il faut que l'histoire ait sa parodie, l'horrible se doublait du grotesque : un clarinettiste appartenant à la musique de la garde nationale d'Orléans était poursuivi « pour avoir joué des airs chéris des Français avec peu d'enthousiasme et une mollesse qui peignait son mécontentement » ; quelques mois plus tard, on exécutait, à Melun, quatre paysans coupables « d'avoir voulu s'emparer de Fontainebleau » ; un ancien militaire, impliqué dans l'affaire de l'*Epingle noire,* fut « accusé et convaincu d'avoir tenté de s'emparer de la forteresse de Vincennes, et, pour paralyser la bravoure de la garnison, d'avoir eu dessein de jeter dans le conduit d'eau qui alimente la place une grande quantité de

Digitized by Google

substances éminemment purgatives ». En tous les cas, lorsque la peine capitale n'était pas prononcée, les accusés se voyaient condamnés à la prison ou à l'amende, pour leurs détestables opinions.

La réaction sévissait dans toutes les classes de la société; elle n'épargnait ni la sience, ni le génie, ni le talent; elle ne tenait aucun compte des services rendus à la patrie. La plupart des anciens conventionnels étaient obligés de quitter la France; Carnot, le grand peintre David, devaient aller en exil pour n'en plus revenir; le professeur de droit Bavoux était destitué parce qu'il affichait dans ses cours un libéralisme inquiétant; l'autorité mutilait l'Institut en en expulsant plusieurs académiciens.

Au milieu de toute cette agitation, le sabre continuait à jouer son rôle : le général Canuel réprimait avec une cruelle énergie les troubles du Rhône. En plein Parlement, M. Duplessis de Grénédan demandait le rétablissement du gibet : « Plus de guillotine, s'écriait-il, la vieille potence ! » M. Pasquier formulait solennellement cette prédiction : « Le gouvernement des Bourbons sera le gouvernement éternel. »

Les divisions qui irritaient la nation s'accentuèrent encore après les élections de novembre 1816; elles ne tardèrent pas à être envenimées par les discussions véhémentes de la tribune, où brillaient alors Foy, Manuel, Benjamin Constant, de Serres, Casimir Périer, Royer-Collard, Laffite et tant d'autres, et par les attaques passionnées de la presse, dont les organes autorisés étaient le *Conservateur,* la *Minerve,* le *Publiciste,* le *Globe*, et le *Courrier,* feuilles remarquables à tous égards, dans lesquelles écrivaient des journalistes tels que Jay, Etienne de Jouy, Fiévée, Chateaubriand.

Cependant la liberté perdait chaque jour du terrain dans ces débats énervants, et plusieurs citoyens hardis se disaient que le meilleur moyen de les faire cesser était d'en supprimer la cause.

Cette cause, c'était le gouvernement lui-même.

II

PREMIÈRE RÉACTION. — SES EFFETS

C'est dans ces conditions que se forma l'association connue sous le nom de *Loge des Amis de la Vérité,* composée avec les éléments des anciens clubs secrets : le *Nain tricolore,* le *Lion*

Digitized by Google

dormant, les *Francs régénérés* et l'*Epingle noire* ou les *Francs Amis de la Patrie,* dissous après les événements de 1816. Cette société clandestine avait pour but de « délivrer la France du joug de l'étranger ».

La Chambre venait de s'assembler, et déjà les débats parlementaires faisaient retentir le Palais-Bourbon de leurs violences. Une vive effervescence régnait également dans Paris, où les esprits, travaillés par les *Amis de la Vérité,* s'animaient d'une ardeur insurrectionnelle. L'exclusion de l'abbé Grégoire, chassé comme « indigne » de l'enceinte législative, peu après avoir vu son nom sortir victorieux de l'urne à Grenoble, inaugura la série des mesures vexatoires ; par l'intolérance des doctrinaires royalistes, il était interdit à un ancien conventionnel de s'asseoir sur les bancs de la représentation nationale !

La discussion de la loi du double vote donna lieu à de nombreux incidents. On vit le vieux libéral de Chauvelin, malade, se faire transporter à la Chambre dans sa chaise longue, afin de prendre part aux délibérations ; il fut acclamé par ses amis, bafoué par ses adversaires. Tandis que des attroupements se formaient dans les rues, aux cris de : « Vive la Charte ! », les députés se jetaient l'anathème ; MM. de Serres, Royer-Collard, La Fayette, Camille Jordan prononçaient des discours tels que n'en avait plus entendu la tribune française depuis Mirabeau, et Foy lançait aux *ultras* cette virulente apostrophe :

— Croyez-vous que nous allons encore supporter les insultes les outrages, les atrocités d'une poignée de misérables que nous avons vus, depuis trente ans, dans la poussière ?

L'émeute grondait au dehors. Un jeune étudiant en droit, Lallemand, fut tué, au milieu d'une rixe, par les militaires du parti féodal ; ses funérailles provoquèrent une nouvelle échauffourée au faubourg Saint-Antoine. A cette heure même, la Chambre était le théâtre d'un autre orage pendant lequel le noble et courageux Manuel, frémissant, le poing tendu vers la droite, lâchait ce mot terrible qui éclatait comme une détonation de foudre :

— Assassins !

Après l'adoption de la loi du double vote, les *Amis de la Vérité* estimèrent que le moment d'agir était venu. Dirigés par des chefs actifs autant que braves : Manuel, dont nous venons

Digitized by Google

1820, simultanément à Paris, à Lille, à Epinal, à Mulhouse. Cette conspiration avorta. La plupart des conjurés se dispersèrent après l'insuccès de leur tentative ; plusieurs durent s'expatrier ; d'autres furent poursuivis et jugés par la Cour des Pairs qui les acquitta, faute de preuves suffisantes.

Cet événement fournit aux anciens émigrés et aux absolutistes l'occasion de jeter, encore une fois, feu et flamme contre les libéraux. L'assassinat du duc de Berry, au mois de février précédent, avait déjà déterminé une semblable campagne. Si l'on ne s'avisait plus, maintenant, de dénoncer les régicides, ni de dire que le poignard qui avait frappé le prince était une idée libérale, par contre, les journaux bien pensants s'érigeaient en pourvoyeurs des tribunaux et désignaient à la justice les citoyens qu'elle devait atteindre.

La tranquillité, pourtant, se rétablit peu à peu. De même qu'on voit parfois un ciel pur succéder à un coup de tonnerre, une accalmie relative suivit l'insurrection d'août. Il n'y avait plus de troubles à l'horizon ; les luttes oratoires devenaient moins ardentes. L'éloquence se reposait. Le ministère Richelieu semblait réussir dans son œuvre d'apaisement et de conciliation.

Mais, quelques semaines après le soulèvement de 1820, naissait le duc de Bordeaux, gage d'avenir pour la dynastie. Aussitôt les dissentiments éteints se ranimèrent.

L'année 1821 fut signalée, dès son début, par de nouvelles attaques contre la liberté, telles que l'extension de la censure aux journaux littéraires. Le royalisme à outrance triomphait avec le comte d'Artois, le futur Charles X.

Bientôt la Congrégation naquit de ce parti de la persécution et de la haine, « comme la mousse sort du bois pourri ». Cette association anonyme était patronnée par MM. de Polignac et de Rivière. Inspirée par les Jésuites, affublés du nom de *Pères de la Foi,* mue par un fanatisme oculte, elle ne tarda pas à exercer une influence souveraine sur le roi lui-même qu'elle dominait par l'intermédiaire d'une hétaïre du grand monde, la du Cayla. De Montrouge, quartier général et noviciat de la secte, des nuées de missionnaires furent envoyés sur tous les points du territoire pour y exalter un ultramontanisme intransigeant.

Maintenu sous le charme de la du Cayla, Louis XVIII ne s'inquiétait point. Le vieux monarque laissait les nuages s'accumuler au-dessus de sa tête, confiant dans l'affermissement

Digitized by Google

Mais le mouvement d'opposition allait en s'accentuant. Les prédications de la Congrégation avaient provoqué dans le pays une irritation manifeste. Dans les villes, surtout, on voyait d'un mauvais œil ces croisades à l'intérieur, qui n'étaient, au fond, qu'un appel aux passions, dissimulé sous un prétexte religieux. De vieilles rancunes faisaient battre les cœurs des hommes de 89 et des partisans de l'Empire ; de jeunes espérances poussaient à la lutte ceux qui rêvaient de continuer l'œuvre des combattants de la Révolution. Les uns et les autres, las des humiliations bourbonniennes, brûlaient de jouer un rôle dans les événements qui se préparaient.

III

LA CHARBONNERIE FRANÇAISE

Plusieurs membres de l'ancienne Loge des *Amis de la Vérité* s'entendirent alors pour aviser aux moyens de réparer l'échec de 1820. Il s'agissait de constituer une nouvelle société secrète, d'après un plan plus large et plus mûrement combiné.

Cette organisation eut pour berceau un cabaret borgne de la rue du Copeau (actuellement rue Lacépède), à Paris.

Amand Bazard, alors employé à la préfecture de la Seine, division de l'octroi, en avait jeté les bases avec son collègue Flottard et l'étudiant en médecine Buchez. Toute la jeunesse intelligente de Paris s'empressa d'y adhérer. Les réunions avaient lieu chez Bazard, rue de la Clef, ou au domicile de Buchez qui, dans sa chambre de la rue Vieille-du-Temple, exerçait ses compagnons au maniement des armes.

Les trois promoteurs, après avoir hésité quelque temps entre le *Tügendbund* allemand et le carbonarisme italien, s'arrêtèrent, sur les conseils de Dugied, un *Ami de la Vérité* qui revenait de Naples, à ce dernier mode, plus propre à favoriser leurs vues et à seconder leurs intérêts.

En février 1821 eut lieu à Paris, dans le logement de Bazard, une réunion pour élaborer les règlements de la Charbonnerie française.

« Attendu, disait l'acte de fondation, que force n'est pas droit et que les Bourbons ont été ramenés par l'étranger, les charbonniers s'associent pour rendre à la nation française le libre exercice du droit qu'elle a de choisir le gouvernement qui lui convient. »

Digitized by Google

D'après les statuts, il y avait quatre ventes (ou loges) subordonnées les unes aux autres.

La première — celle de moindre importance — était la vente particulière, composée de vingt *carbonari*, qui élisaient un président, un censeur et un député, et dont chaque membre pouvait créer une nouvelle vente, lorsque la sienne était complète.

La deuxième était la vente centrale, formée par vingt députés.

Il y avait ensuite la haute vente, qui était nommée par les ventes centrales.

Enfin la haute vente désignait un délégué au moyen duquel elle communiquait avec la vente suprême.

A cette hiérarchie civile correspondait une hiérarchie militaire qui, à commencer par l'échelon le plus élevé, se subdivisait en légions, cohortes, centuries, manipules.

Pour appartenir à l'association, il fallait jurer secret et fidélité, s'engager à obéir aveuglément aux ordres émanant de la vente suprême, vouer sa fortune et sa vie à la cause de la patrie et de la liberté. La trahison était punie de mort.

Chaque récipiendaire devait se munir d'un fusil avec vingt-cinq cartouches à balle et verser une cotisation de un franc par mois, plus un droit d'entrée de cinq francs.

Cette organisation était très simple ; elle était également fort propice aux desseins des charbonniers, attendu qu'il n'existait aucun lien tangible entre les diverses ventes. Pour échapper, en effet, aisément aux investigations de la police, les chefs n'avaient jamais recours aux communications écrites ; les délégués de la vente suprême apportaient verbalement leurs instructions aux ventes inférieures, et ils justifiaient de leurs pouvoirs au moyen de mots de passe ou de signes de reconnaissance dont le plus usuel consistait en un bout de carton bizarrement découpé, aux dentelures duquel s'adaptait une autre carte en possession de la vente à laquelle ils s'adressaient.

Quant au nom de *carbonari* dont les conjurés s'étaient affublés, il possédait à leurs yeux la valeur d'un symbole : le charbon est un agent purificateur, et, par analogie, ils qualifiaient leur association d'œuvre de salubrité publique.

Parmi les hommes éminents que la Charbonnerie française comptait à sa tête, il convient de citer La Fayette, Manuel, Voyer-d'Argenson, Dupont (de l'Eure), Jacques et Nicolas Kœchlin, Chevalier, Laffite, Buonarotti, Mérilhou, Barthe, Teste, Arnold Scheffer, de Corcelles, Monchy, Cauchois-Lemaire, les

Digitized by Google

colonels Brach, Caron, Fabvier, déjà nommés, et dont le premier était allé s'installer à Mulhouse, avant l'affaire d'août 1820, comme graveur lithographe chez Engelmann, pour se livrer à une active propagande, sous le couvert de cette profession artistique. Les huit premiers remplissaient avec les généraux Tarayre, Thiard et Corbineau les fonctions de directeurs et se réunissaient fréquemment en comité dans les salons du baron de Schonen, conseiller à la cour royale, le même qui devint député de la Seine et fut créé pair de France après 1830.

De virulents pamphlets sortirent bientôt de ces ventes dont le chiffre se monta rapidement à deux mille, comptant quarante mille adhérents. Ces écrits portèrent leurs doctrines déclarées subversives dans toutes les classes de la société ; ils gagnèrent l'industrie et le commerce, envahirent les écoles, se répandirent dans l'armée et pénétrèrent dans les départements. L'avidité avec laquelle on les recherchait témoignait de l'antipathie générale qu'inspirait le pouvoir et engageait aussi les *carbonari* à hâter le moment de l'action.

Entre temps, la mort de Napoléon, à Sainte-Hélène, avait fait disparaître les dissentiments superficiels qui existaient entre les conspirateurs bonapartistes et libéraux.

Tous tendaient donc maintenant, sans arrière-pensée, vers un but unique : la suppression d'un gouvernement odieux.

L'heure tant souhaitée arriva bientôt.

Les ventes régionales, qui avaient tâté les dispositions des pays où elles opéraient, entrèrent en relations suivies avec la vente suprême de Paris, Lyon, Marseille, Strasbourg, Mulhouse, Belfort, cent autres villes correspondirent avec la capitale, et la France se trouva bientôt couverte d'un vaste réseau étendant ses mailles jusque dans les localités les plus dévouées au roi.

Les ventes jugèrent que le peuple et l'armée étaient assez préparés, et s'estimèrent suffisamment fortes pour entrer ouvertement en lutte avec le gouvernement. Elles se décidèrent donc à agir.

C'était vers la fin de 1821.

Le département du Haut-Rhin, Belfort principalement, furent choisis comme théâtre du coup de main audacieux qui devait, dans la pensée des promoteurs, précipiter la chute des Bourbons.

Digitized by Google

IV

LE COMPLOT DE BELFORT

Au mois de novembre 1821, l'on vit arriver à Belfort des hommes sans but apparent ni affaires connues.

Paraissant obéir à un mot d'ordre, ils étaient descendus les uns chez Beaume à l'auberge du *Petit-Versailles*, les autres à l'hôtellerie de la *Vieille-Poste* (aujourd'hui l'*Ancienne-Poste)*, tenue par François-Nicolas Dauphin.

Tous ces voyageurs étaient des *carbonari* de Paris. Plusieurs d'entre eux parcouraient les environs pour recruter des partisans et concerter l'attaque.

Jamais les diligences n'avaient été plus multipliées sur les routes de l'arrondissement ; les voitures publiques ne suffisant plus, les particuliers purent louer à un bon prix leurs véhicules.

Les conjurés n'avaient pas tous élu domicile à Belfort même ; certains logeaient dans les villages d'alentour, où leurs allées et venues mystérieuses intriguaient fort les habitants.

Il y en avait qui demeuraient à Valdoie, chez Courtot ; à Chaux, chez Vincent Provost ; à Rougemont, chez Cordier et à l'auberge Beuret. L'un d'eux était en pension à la ferme du Ballon de Giromagny, appartenant à Nicolas Kœchlin, de Mulhouse.

L'acte d'accusation dressé contre les conspirateurs rapporte qu'à Sermamagny, deux étrangers qui y avaient pris logement, et qui sont restés inconnus, payèrent du vin en abondance à une foule de personnes du pays, cherchant à les exalter par la boisson et par les cris de : « Vive la patrie ! vivent les bons Alsaciens ! » Ces deux hommes, jeunes et fort bien mis, invitaient tous ceux qui se présentaient à eux, et ne buvaient eux-mêmes qu'autant qu'il était nécessaire pour exciter leurs convives.

A Belfort surtout, l'agitation fut singulièrement marquée.

L'autorité, toutefois ne paraissait point s'émouvoir. D'ailleurs les nouveaux arrivés étaient en règle avec la loi. Leurs passeports semblaient parfaitement authentiques, et les professions qu'ils mentionnaient comportaient pour leurs possesseurs l'obligation de voyager. Ainsi, les uns s'annonçaient comme représentants de commerce, les autres comme propriétaires de vignobles ou négociants ; celui-ci se disait peintre-paysagiste, celui-là parcourait le département pour visiter les imprimeries ; un

Digitized by Google

troisième déclarait qu'il était maître fondeur et qu'il venait voir les mines de plomb argentifère de Giromagny et d'Auxelles.

En outre, pour ne pas éveiller l'attention de la police, les conjurés évitaient de se réunir en ville. Ceux qui se trouvaient dans les mêmes établissements affectaient de ne pas se connaître et avaient l'air de vaquer, chacun de son côté, à leurs occupations.

Les principaux meneurs étaient : l'ex-colonel des grenadiers à pied de l'ancienne garde impériale Antoine Pailhès; un collègue de Bazard dans l'administration de l'octroi, Joubert, revenu d'Italie quelques mois après son ami Dugied, et compromis, comme lui, dans l'affaire d'août 1820; Buchez; Brue Marcelius, ex-lieutenant de la légion de la Seine, demeurant à Masevaux; Dublar Brutus-César, ex-sous-lieutenant des tirailleurs de la garde; Pégulu Antoine. ancien officier, demeurant à Oberbrück; Brunel Gabriel, Vernière Antoine, étudiants en médecine, domiciliés à Paris ; Pance Benjamin, Rouen Alphonse, Grenier Ignace et Salveton Frédéric, ces quatre derniers étudiants en droit, également à Paris.

Parmi ces conspirateurs, quelques-uns, militaires mis à la retraite sans pension ou avec demi-solde après 1815, étaient hostiles à la dynastie régnante, autant à cause de leurs intérêts lésés que par fidélité au souvenir du grand vaincu de Waterloo; les autres appartenaient en grande partie à la population des écoles, à cette brillante génération de l'époque qui, avide d'émotions, délaissait volontiers les cours pour les clubs et les séances du Parlement, et rêvait sinon un martyrologe comme les héros de 93, du moins le bruit de la bataille politique et les glorieux périls des combats pour la liberté.

C'est dans les rangs de cette admirable jeunesse qu'avaient été recrutés les adeptes les plus fervents et les plus résolus.

Ceux que nous venons de citer avaient reçu de la vente suprême l'ordre de partir dans les vingt-quatre heures pour Belfort. Ils savaient qu'on les envoyait au danger, à la mort peut-être; mais leur mission ne leur en apparaissait que plus belle. Ils obéirent avec empressement, avec joie même, et quittèrent la capitale dans la nuit.

L'un de ces braves avait un duel pour le lendemain matin et, comme un de ses camarades le lui rappelait :

— Je passerai pour un lâche, répondit-il, mais mon sacrifice en sera d'autant plus méritoire. Il ne m'est pas permis maintenant

Digitized by Google

de révéler mon départ ; je m'expliquerai à mon retour, *s'il a lieu !*

Parole sublime, digne d'un Romain de Corneille !

Deux députés du Haut-Rhin, nous le savons, Jacques Kœchlin et Voyer-d'Argenson, étaient initiés au complot.

Le premier, un des plus distingués représentants de la famille alsacienne de ce nom, avait été élu député en 1820. Caractère énergique, aussi ingénieux dans la conception des projets que ferme dans leur réalisation, c'était un homme d'idée et d'action, à la fois. Il jouissait d'une grande popularité dans le département, dont il s'était acquis la reconnaissance, grâce à de nombreux bienfaits, notamment par la fondation d'un hospice pour les orphelins.

Le second, qui possédait de vastes propriétés dans le pays, avait rapidement mérité au Palais-Bourbon, une place en vue comme orateur et comme patriote. Avocat autorisé des libertés publiques, il paya maintes fois les amendes des journaux de l'opposition. Ses deux plus beaux titres de gloire sont d'avoir protesté, avec une minorité courageuse, contre la fermeture des Chambres par les alliés et de s'être élevé, seul, contre l'institution des cours prévôtales.

Kœchlin et Voyer-d'Argenson appartenaient, suivant l'expression d'un contemporain, « à cette noble et courageuse phalange de l'extrême-gauche qui, du haut de la tribune nationale, battait incessamment en brèche le vieil édifice que des athlètes, plus vigoureux encore, devaient faire crouler. »

Voilà, en une brève esquisse, quels étaient les deux hommes qui avaient l'honneur de représenter le beau département aujourd'hui perdu — et que le Haut-Rhin avait celui, non moins grand, de compter parmi ses plus estimés citoyens.

Nous avons dit que Belfort, et plus généralement l'Alsace, était le lieu où devait éclater l'insurrection. C'est là que la révolte se trouvait le mieux organisée, qu'elle avait rencontré le plus d'adhérents.

Notre ville avait été choisie à bon escient. D'abord, la belle défense de Lecourbe, contre les alliés, l'avait rendue célèbre ; en cas de succès, le nom seul de Belfort provoquerait, mieux que tout autre, la rébellion sur tout le territoire. Ensuite, dans l'éventualité d'un revers, le voisinage immédiat de la Suisse était de nature à faciliter la fuite des conjurés malheureux.

Aussi le comité directeur avait-il songé à Belfort, lorsqu'il

Digitized by Google

s'était agi de désigner le point où l'émeute porterait ses premiers coups.

La garnison se composait alors de plusieurs compagnies du 29e de ligne, où Armand Carrel servait en qualité de lieutenant, en détachement à Neuf-Brisach. Ce régiment avait été gagné à la cause, et la Charbonnerie comptait des affiliés dans presque tous ses officiers et sous-officiers.

Naturellement, le concours d'hommes du pays était assuré.

Ils n'avaient pas été difficile à découvrir. C'est une chose reconnue que tout gouvernement, si parfait soit-il, s'attire des ennemis ; un parti considérable de mécontents, composés de citoyens hostiles à une monarchie quasi-étrangère, était né à Belfort, où l'on subissait avec peine le joug de la dynastie ancienne.

L'âme de ce parti était un jeune lieutenant du 29e, Louis-Désiré Peugnet, qui s'était jeté à corps perdu dans la conspiration, faisant de la propagande antibourbonnienne jusque dans la compagnie où il servait. Ferme, actif, courageux, esprit organisateur, il avait été chargé par la vente suprême de diriger le mouvement, plus spécialement au point de vue militaire.

Ses associés : Charles Blétry, commissionnaire, l'un des plus notables négociant de la ville, qui devint maire en 1830 ; Rechou, père, « le patriote de 89 », dont l'esprit libéral avait, le premier dans la cité, salué l'aube des idées nouvelles ; Rechou fils ; Roussillon, Lacombe et Desbordes, officiers en non-activité ; Jacques Netzer, ancien maréchal-des-logis de hussards, vieux soldat d'une bravoure à toute épreuve ; l'avocat Petitjean ; l'ex-artilleur Noël Lapostolest, dit *Cassation,* étaient des hommes sur le dévouement desquels on pouvait compter. De conditions diverses, ils se trouvaient rapprochés par de communes espérances. Plusieurs, comme Blétry étaient issus d'anciennes familles miottaines.

V

Digitized by Google

ronge le cuivre des navires. Des intelligences sérieuses étaient ménagées à Metz et à Nancy. Joubert s'occupait de la correspondance entre Belfort et Mulhouse. Le commandant Conrad se chargeait de Strasbourg. La garnison de Neuf-Brisach offrait un appui précieux. Le maire de cette ville, MM. Peugnet, Leroy, colonel d'artillerie en retraite, Morel, ex-maire de Colmar, Blanchard, ancien intendant des armées impériales, Frédéric Hartmann, de Munster, et Nicolas Kœchlin, de Mulhouse, formaient une sorte de comité central alsacien, dont la mission consistait à assurer la prompte exécution des ordres.

Dans la plupart des villes d'Alsace, les adhérents du complot avaient jeté les bases d'une administration municipale organisée sur le modèle de la Constitution de l'An III ; celle de notre ville devait être présidée par M. Blétry, auquel s'adjoindrait M. Rechou.

La vente suprême choisit, pour frapper le coup final, la nuit du 31 décembre 1821, date qui par la suite, fut reculée de vingt-quatre heures.

C'est pendant cette nuit que les garnisons de Belfort et de Neuf-Brisach prendraient les armes et arboreraient le drapeau tricolore. La dernière se dirigerait ensuite sur Colmar, dont le général Dermoncourt n'aurait aucune peine à entraîner les régiments de cavalerie. Les *carbonari* de Mulhouse et de Nancy répondraient, de leur côté, au signal en soulevant autour d'eux tout le pays ; le colonel Brice, secondé par les deux fils du maréchal Ney, tiendrait les Vosges avec les débris des corps francs formés lors des invasions de 1814 et 1815.

Un gouvernement provisoire, composé de cinq directeurs : Lafayette, de Corcelles père, Dupont (de l'Eure), Jacques Kœchlin et Voyer d'Argenson, serait proclamé à Belfort même, ensuite installé à Colmar, jusqu'au moment où Strasbourg, puis Paris pourraient lui ouvrir leurs portes.

Pendant tous ces préparatifs, le nombre des adhérents augmentait dans la classe bourgeoise et dans le peuple ; les partisans n'attendaient que le premier éclat pour rayonner dans toutes les directions et propager le soulèvement.

Enfin, des cinq députés désignés pour composer le gouvernement provisoire, deux se tenaient en permanence en Alsace. C'étaient Kœchlin et Voyer d'Argenson, dont le premier restait à Mulhouse et le second était descendu dans ses propriétés, aux forges d'Oberbrück, près de Masevaux.

Digitized by Google

M. Rechou avait mis sa maison de campagne, située au faubourg de Montbéliard, à la disposition des trois autres et de Georges Lafayette fils. L'uniforme de ce dernier, ainsi que celui de son père, avaient été cachés par Pailhès à la *Vieille-Poste*.

Les futurs directeurs devaient arriver à Belfort dans la nuit du 1er janvier.

VI

EN VILLE ET AUX ENVIRONS

Pour passer de l'organisation à l'action, il fallait de nombreux agents subalternes qui seraient autant d'unités pour le combat. Dans notre ville, ils étaient recrutés parmi les Miottains de la vieille roche, ouvriers ou commerçants, tous bons vivants et francs gaulois, aimant le rire autour des tables, mais représentant aussi le type du citoyen patriote et probe dans sa médiocrité : tels les aubergistes Boltz et Beaume, Meillère le tailleur, le maréchal-ferrant Boulantier et bien d'autres, sans oublier Maître Antoine Viron, le terrible maître d'armes.

Ainsi, tous avaient leur rôle : à certains d'entre eux était dévolu l'honneur de conduire le mouvement avec quelques officiers de la place et les chefs du carbonarisme parisien ; à d'autres était assignée la tâche de rechercher des partisans dans toutes les classes de la société, de préparer l'insurrection, de régler la prise d'armes ; au plus grand nombre on ne demandait que de se grouper, pour la bataille, sous l'étendard libérateur.

Il nous reste maintenant à jeter un coup d'œil sur les environs de Belfort.

Là comme en ville, le complot avait de solides racines, car les conjurés avaient su s'y ménager des intelligences en y établissant, en quelque sorte, des représentants.

Le soin de convertir au mouvement antibourbonnien les villages situés au Nord avait été confié à l'étudiant en médecine Brunel, qui résidait à la ferme du Ballon, et à l'ex-garde du corps Lacombe, demeurant à Anjoutey ; Lapostolest était, en outre, particulièrement chargé des communes d'Essert, Offemont et Valdoie. Le secteur Est était attribué à Desbordes, ancien lieutenant de la légion de la Seine, qui comme Lacombe, habitait Anjoutey. On avait confié la partie alsacienne du pays à ses deux camarades, Brue et Pégulu, dont le domicile se trou-

Digitized by Google

vait à Masevaux et Oberbrück. Les localités comprises entre Delle et Beaucourt étaient du ressort de Dublar, qui connaissait la région, ayant des parents à Montbéliard, et d'Ingénu Japy.

Ce dernier avait abandonné ses études d'horlogerie, qu'il terminait à Paris sous la direction de Bréguet, pour s'affilier au carbonarisme et prendre part à la conspiration de Belfort. Il fut initié à la vente à laquelle appartenait Dublar en même temps que Lafayette. Japy et Dublar s'étaient aussitôt occupés d'armer les corps d'ouvriers de Badevel. Beaucourt et Montbéliard, avec une quantité de sabres et de fusils de chasse que le premier avait achetés avant de quitter la capitale, et qu'il avait réussi, malgré des difficultés sans nombre, à transporter à Beaucourt.

Afin d'assurer le service des communications, les conjurés se servaient d'estafettes, militaires pour la plupart, qui portaient aux intéressés les ordres et les convocations.

Car les réunions étaient fréquentes. Elles avaient lieu parfois chez les conspirateurs qui prêtaient leurs logis à tour de rôle, mais le plus souvent dans les bois, où malgré la nuit et la rigueur de l'hiver, les *carbonari* belfortains se rendaient aux endroits désignés. On raconte qu'ils se rencontrèrent tous, pour la première fois, sous le chêne de l'Arsot, cet arbre cinq fois centenaire, et que c'est là qu'il se décernèrent le titre de « Chevalier de la Liberté ». A chaque conciliabule, il y avait de nouveaux mots d'ordre et de ralliement. Ceux de la nuit du 1er janvier devaient être : Belfort — Bayard.

Pour tout insigne, les conjurés reçurent des cocardes tricolores, dont Dublar alla faire l'acquisition à Paris. Par la suite, on confia à Meillère le soin de tailler des uniformes pour les chefs. Disons ici que tous ces costumes ne purent être prêts à temps et que Meillère dut vendre en Suisse ceux qu'il avait confectionnés.

VII

AUX ARMES CITOYENS !

En 1821, il existait, sur la place du Manège, un restaurant sans enseigne tenu par le sieur Boltz, frère du directeur des postes d'alors, et par ses deux filles.

C'est là que les chefs belfortains de la conspiration et les principaux *carbonari* de Paris se rassemblèrent dans un ban-

Digitized by Google

quet, quelques heures, avant le soulèvement. Ce repas fut présidé par le colonel Pailhès. Armand Carrel, venu le jour même de Neuf-Brisach, y assistait. Au dessert, il chanta la *Marseillaise*. Et si jamais l'immortel chef-d'œuvre put paraître d'actualité, ce fut bien à ce moment. Cet hymne vibrant, d'un lyrisme intense, est le chant de la liberté ; il exprime, dans sa mâle fierté, la rédemption d'un peuple vivifié par la Révolution et par la déclaration des Droits de l'Homme. C'est un appel héroïque où passent des éclairs et des salves de canon.

Le signal de la prise d'armes devait être donné à minuit par la cloche de Saint-Christophe. A cette heure, en effet, le tocsin retentit.

En un clin d'œil, les conjurés eurent quitté la salle pour se diriger sur la place d'Armes, où tous devaient se rencontrer.

Sur tous les points de la ville se manifestait une animation extraordinaire. On voyait sortir de beaucoup de maisons des hommes enveloppés de manteaux, qui marchaient avec précipitation, comme s'ils eussent craint d'arriver en retard. Tous portaient des armes qu'ils cherchaient à dissimuler. A voir ces silhouettes glisser ainsi dans l'ombre, on aurait certainement dit des malfaiteurs fuyant après un mauvais coup. Souvent aussi, des groupes nombreux passaient, éveillant les échos des carrefours. En général, ceux-là étaient moins disposés à prendre des mesures de précautions ; ils parlaient à voix haute et ne cherchaient point à assourdir le bruit de leurs pas sur les pavés. Plusieurs même montrait une gaieté expansive. C'étaient évidemment ceux dont les jeunes *carbonari* parisiens amenés par Pailhès — Dubochet, Didier, Lescuyer, Roberjot de Lartigues, de Bœchlin, Guinand, Paulin, Sigaux, Canizi, Guinard, etc. — avaient ranimé le zèle, réconforté l'enthousiasme dans les petits cabarets de la ville. Tous étaient armés également.

La cité s'emplissait d'une rumeur sourde, étrange....

Et le tocsin sonnait toujours....

Pailhès et ses convives longèrent quelques instants la rue du Manège, tournèrent à gauche par la rue du Repos, et bientôt ils débouchèrent sur la place.

Là, une centaine d'hommes attendaient.

A la lueur blafarde et incertaine de la lune d'hiver, le spectacle était imposant.

Tous les conjurés portaient, comme signe de ralliement, la cocarde tricolore. Maintenant qu'ils étaient tous réunis et qu'il

Digitized by Google

n'y avait plus lieu de manifester les mêmes craintes que pendant le trajet de leur domicile à l'endroit du rassemblement, il ne dissimulaient plus leurs armes, qui brillaient par éclats fugitifs.

Au son de la cloche d'alarme, tous étaient accourus, empressés, prêts à verser leur sang pour soutenir leur cause.

Pailhès et son état-major arrivaient sur la place.

A leur vue le silence se fit.

Le colonel, d'une voix sonore, donna les dernières instructions :

— Camarades, dit-il, l'heure est venue d'élever vos courages à la hauteur des difficultés que nous avons à vaincre !.... Les deux bataillons qui marchent avec nous attendent sur le pont du faubourg, où ils sont arrivés par le chemin des glacis. Allons les rejoindre ; nous passerons facilement, le poste de la Porte de France étant composé de nos amis. Suivez moi !....

Pailhès sortit alors de dessous son mandeau un drapeau tricolore avec une hampe articulée qu'il ajusta ; il le remit à un des conspirateurs. Bientôt nos trois couleurs flottèrent au vent.

Le groupe, précédé de Pailhès, Peugnet, Dublar, Netzer, Blétry et de tous les chefs, se mit en marche. Le poste de la Porte de France vint le renforcer.

C'est ainsi qu'il arriva au pont du faubourg.

De l'autre côté se tenait une petite armée dont les baïonnettes luisaient par moments.

Pailhès fit arrêter sa troupe.

Il se porta en avant de quelques pas et, de son organe mâle et vibrant, lança le mot d'ordre dans la nuit profonde :

— Bayard !

Il y eut une pause, et l'écho des remparts répéta faiblement, comme une voix qui serait venue de très loin :

— Bayard !....

Pailhès parut surpris.

Il répéta une seconde fois, d'un ton d'impatience anxieux :

— Bayard !

De l'autre côté du pont, on ne répondit pas : « Belfort ! » mais :

— Qui vive ?

Pailhès sentit son cœur battre plus vite.

— Trahis ! nous sommes trahis ! fit-il avec rage.

Mais il n'était pas homme à se laisser abattre.

Digitized by Google

Reprenant aussitôt tout son sang-froid, il mit sabre au clair ; puis, s'adressant aux conjurés, il s'écria :

— En avant, pour la France et pour la liberté !

La voix qui avait prononcé « Qui vive ! » répondit à ce défi. On entendit ces mots :

— En avant, pour la France et la gloire des Bourbons ! Mort aux rebelles !

Pailhès répliqua :

— Mort aux tyrans !

Maintenant, personne ne parlait plus. Les deux petites troupes marchaient l'un contre l'autre ; les pas résonnaient sur le vieux pont de pierre ; les sabres sortaient en grinçant des fourreaux et les fusils s'armaient. Une bataille réglée allait s'engager.

Tout-à-coup les soldats s'arrêtèrent.

Les conjurés en firent autant.

Du premier groupe se détachèrent deux hommes.

C'était le lieutenant de roi Toutain, commandant de place, et le lieutenant George.

– Citoyens, s'écria Toutain, il faut à tout prix éviter une effusion de sang...., de sang français.... Retirez-vous, il en est temps encore !.... Au nom de Sa Majesté Louis XVIII, je vous ordonne de vous disperser !

— Jamais ! répondit Peugnet. Nous ne reconnaissons pas une autorité qui a eu pour asile les fourgons des ennemis de la France !

— C'est un officier de l'armée qui parle ainsi de son souverain ? Au nom de la loi, je vous arrête, lieutenant. Soldats, assurez-vous de sa personne !

— Oui, je suis de l'armée française, répondit Peugnet avec fermeté, mais pas de l'armée du roi. Soldats, oserez-vous toucher à un officier de votre régiment ?

A ces mots, le commandant de place s'avança sur lui, le sabre à la main.

— Monsieur Peugnet, dit-il, rendez-moi votre épée.

Mais Peugnet arma son pistolet en s'écriant :

— Colonel, vous êtes à moi !

En même temps, il faisait feu sur l'officier supérieur qui tomba, frappé d'une balle amortie par la croix de Saint-Louis qu'il portait sur lui.

Immédiatement après la détonation, le cri : « Aux armes ! » part

Digitized by Google

du rassemblement des conspirateurs. Mais la plupart, démoralisés, crurent inutile de continuer la lutte. Il se dispersèrent.

Quelques-uns d'entre eux furent immédiatement arrêtés, entre autres Peugnet et Dublar.

Guinand, un jeune *carbonaro* de la capitale, également pris sur place, fut trouvé porteur de quatorze paquets de cartouches. Fidèle à la cause qu'il servait, il cherchait, même dans les mains des soldats, à les intimider et à les ébranler, en leur disant ces paroles rapportées par l'acte d'accusation :

— Que faites-vous, misérables scélérats ? Malgré vous le drapeau tricolore sera arboré demain. J'ai de nombreux amis, je serai bientôt en liberté.

Pendant que cette scène se passait au faubourg, Peugnet, Dublar, Brue, Pégulu, Lacombe et Desbordes, qu'un détachement emmenait au poste, étaient délivrés par un groupe de conjurés qui fondirent sur les militaires et les réduisirent à l'impuissance.

Au même instant, quelques personnes furent aperçues courant dans la campagne par le factionnaire du Château ; on entendit fuir sous les remparts une douzaine d'individus. Les conjurés, complètement déconcertés, ne poussèrent pas plus loin leurs tentatives.

La police, la garnison étaient sur les dents. Indépendamment des conspirateurs pris sur le lieux de l'échauffourée, on arrêtait, par excès de précaution, jusqu'aux femmes et aux enfants. Les patrouilles firent des captures toute la nuit ; la prison, ne pouvant contenir tout ce monde, la sous-préfecture fut momentanément transformée en maison de détention. De sorte que la moitié de la ville était sous les armes, et l'autre sous les verroux.

Voilà donc le résultat auquel on était arrivé. Tant de courage dépensé, tant de ressources perdues, tant d'illusions évanouies, au moment où l'on croyait toucher au but ! C'est ainsi qu'aboutissait un mouvement qui avait légitimement de si vastes espérances au parti libéral !

Que s'était-il donc passé ?

Digitized by Google

VIII

L'HOMME PROPOSE ET DIEU DISPOSE

Pendant qu'avait lieu chez Boltz le banquet dont nous avons parlé, l'adjudant Tellier, du 29e, réunissait au restaurant Philippe Jean-Pierre une vingtaine de sous-officiers de son régiment, parmi lesquels les sergents-majors Wattebled, Pacquetet, Frache, Gosselin et Saint-Venant, et les sergents Oudin, Viéville, Pollet, Passieux, Battisti et Montfalcon.

On s'exalta en buvant du vin chaud en abondance, on arbora des cocardes tricolores.

Néanmoins, les sous-officiers ne montraient pas tous un égal enthousiasme.

Au milieu du repas, Frache ayant exprimé des doutes sur la réussite de l'entreprise et sur le concours du général Lafayette, Tellier sortit de sa poche une bourse remplie d'écus, et, la jetant sur la table :

— Tenez, dit-il, vous savez que je ne suis pas riche et que je ne fais pas d'économies. D'où tiendrais-je cet argent, sinon du gouvernement provisoire?

Cet argument parut convaincre l'incrédule sergent-major.

Tellier avait, en effet, reçu cent francs de Pailhès et autant de Roussillon. De plus, comme avant le festin, l'adjudant, au vu des sous-officiers, avait causé pour affaires de service au lieutenant-colonel de Reynac, devant le café Stroltz, il n'eut pas de peine à leur persuader que cet officier supérieur était du complot, ce qui était faux.

Pour exciter davantage le zèle des convives, Tellier ajouta encore :

— Les Bourbons ont violé la Charte ; nous ne voulons pas être esclaves. Si nous réussissons, il y aura une distribution d'argent et un mois de solde de gratification. Vous passerez tous officiers. Vous aurez un gouvernement provisoire avec Lafayette. A minuit, les cloches sonneront ; cent un coups de canon seront tirés. Strasbourg suivra la même impulsion, et, si le temps est favorable, vous entendrez ronfler le canon de Neuf-Brisach !

Pendant ce temps, la caserne du 29e était comme mobilisée.

D'après les instructions de Peugnet, tout se préparait pour une prise d'armes. Les soldats, commandés par Pacquetet sorti du banquet pour surveiller l'exécution des ordres, font leurs sacs, s'équipent, mettent des pierres aux fusils. Le bruit d'un soulè-

Digitized by Google

vement libéral enflamme les militaires, une agitation de bon augure se propage de proche en proche, et l'affaire semble prendre une tournure des plus favorables.

Mais, à l'issue du repas des sous-officiers, une heure avant la conflagration, Oudin et Viéville ne retournèrent pas immédiatement au quartier. Ces deux sergents étaient revenus de permission le matin même, et certainement ils ne devaient pas posséder, comme les autres conjurés, la foi nécessaire pour se jeter de gaîté de cœur dans une entreprise qui leur paraissait fort hasardeuse. Après s'être concertés, ils décidèrent d'en référer à leurs officiers avant de se lancer dans l'affaire. Cette démarche ne constituait nullement une dénonciation, comme on l'a dit. En la faisant, Oudin et Viéville n'avaient d'autre but que de vérifier les assertions de l'adjudant et de s'assurer de la solidité du terrain sur lequel ils devaient s'aventurer.

Ils furent donc trouver le capitaine Plomb, chez qui veillait en ce moment le capitaine Etienne. Ces deux officiers subalternes n'étaient ni l'un ni l'autre dans le secret ; la communication des sergents fut pour eux une révélation. Ils se rendirent aussitôt chez le colonel Debaute, lequel ignorait également le complot. Tous trois coururent, en hâte, chez le lieutenant-colonel de Reynac, commandant le 29e de ligne. Etonnement de celui-ci, qui envoya les trois capitaines au quartier pour arrêter l'insurrection. Il alla lui-même prévenir le lieutenant de roi Toutain, qui était couché, et que la nouvelle du complot jeta dans la stupéfaction. Se lever et venir à la caserne avec le colonel fut, pour le lieutenant de roi, l'affaire d'un instant.

A leur arrivée au quartier, ils trouvent le régiment sans dessus-dessous. Une animation insolite règnait dans les chambres, où les capitaines Etienne, Plomb et Debaute faisaient désarmer et déséquiper les soldats prêts à partir. Il était alors minuit moins un quart. Le sergent-major Pacquetet tenait, depuis neuf heures, les hommes sacs au dos. Il avait menacé et même frappé à coups de plat de sabre ceux qui refusaient d'obéir. Le capitaine Debaute le fit arrêter. Mais Pacquetet ne s'en émut point :

— Je combattais pour la bonne cause, dit-il ; malheureusement j'ai échoué. Je vois bien que je perds en un jour le fruit de dix années de bons services.

Enfin l'agitation cessa peu à peu. Le régiment, comme une machine obéissante, s'était immédiatement replacé sous les ordres de ses chefs. Pour parer à tout événement, le lieutenant-colonel retint une compagnie sous les armes.

Digitized by Google

Tandis que tout cela se passait au quartier, le capitaine Etienne, qui était sorti un moment, vint prévenir M. de Reynac que des groupes nombreux stationnaient sur la place d'Armes et semblaient avoir des relations avec le poste de la Porte de France.

C'est alors que le lieutenant de roi prit le commandement de la compagnie en armes et se dirigea avec elle sur le pont du faubourg de France, en passant par les glacis. Par les indiscrétions d'Oudin et de Viéville, il savait que cet endroit était le point de jonction des conspirateurs civils et militaires. C'était donc là qu'il pourrait se rendre maître des premiers avec le plus de facilité.

Nous avons vu plus haut quel fut le résultat de la rencontre des deux troupes.

Au moment où Peugnet tirait sur le lieutenant de roi, une chaise de poste s'arrêtait devant l'hôtel de la *Vieille-Poste*. Un voyageur, enveloppé de fourrures, en descendait. C'était Jacques Kœchlin. Il était accompagné de Joubert, parti de chez Boltz à sa rencontre, et venait de Neuf-Brisach où il avait réglé les dernières dispositions du soulèvement.

En entrant dans l'hôtel, ils trouvèrent, tout effaré et au désespoir, Armand Carrel, qui faisait à la hâte ses préparatifs de départ.

— Hé bien ? demanda Kœchlin d'une voix brève.

— Tout est perdu....

— Malédiction !

Mais ce n'était pas l'heure des récriminations inutiles.

— Partons ! Partons vite, s'écria Carrel, dans quelques instants il sera trop tard !

Les trois hommes montèrent dans la diligence, qui regagna la route de la Haute-Alsace par un chemin détourné. Voilà comment il se fit que le député du Haut-Rhin ne fut pas compris dans la conspiration.

Le commandant du bataillon du 29e qui tenait garnison à Neuf-Brisach, était hostile à Carrel à cause de sa franchise et de ses allures indépendantes. Ayant appris, le 31 décembre, qu'il venait de s'absenter sans permission, il commanda pour le lendemain une revue générale à laquelle il savait que le jeune lieutenant ne pourrait assister. C'était une excellente occasion de lui infliger une punition. Mais le trajet de Belfort à Neuf-

Digitized by Google

était de retour au moment du rassemblement. Comme il était parti en tenue, il n'eut qu'à aller prendre rang dans sa compagnie, à la confusion du chef de bataillon.

Après avoir déposé Armand Carrel dans une localité d'où il atteignit Neuf-Brisach, Jacques Kœchlin et Joubert se rendirent aux forges d'Oberbrück, près de Masevaux, — où Voyer d'Argenson se préparait à prendre la direction de Belfort, — et de là, à Mulhouse.

La tentative ayant avorté, un nouveau danger restait à craindre : la venue de Lafayette. On sait, en effet, que l'apôtre de la liberté des deux mondes devait entrer à Belfort, avec son fils, pendant la nuit du 1er janvier.

De Corcelles fils, comprenant que sa présence est inutile, ne songe plus qu'à empêcher Lafayette d'arriver. Il monte en courrier et vole à ses devants par la route de Valdoie. Bazard part, de son côté, à cheval par la route d'Essert, car Lafayette pouvait arriver par l'une ou l'autre de ces deux voies. Ce simple détail montre combien, dans le complot, tout était prévu avec intelligence, et quels hommes avaient la direction du mouvement.

Nos deux estafettes rencontrèrent à Lure la voiture de Lafayette. Ils apprirent au héros l'issue malheureuse de la conjuration. On dit qu'il en pleura. Il rebroussa aussitôt chemin et se rendit, pour écarter tous les soupçons qu'aurait pu faire naître son départ de sa terre de la Grange, à Gray, chez son ami le député Martin. Quant à de Corcelles et à Bazard, ils continuèrent à suivre la route de Paris. Il faisait un froid de quinze degrés. Bazard avait une oreille gelée. Les postillons disaient qu'il fallait avoir tué père et mère pour voyager par un temps pareil. Enfin les fugitifs arrivèrent sans être inquiétés à Paris où ils annoncèrent la fatale nouvelle.

Tous les conspirateurs n'eurent pas la même chance.

Pailhès et Dublar purent s'échapper momentanément, mais nous verrons ce qu'il advint d'eux plus tard.

Guinand et de Grometti furent arrêtés immédiatement, ainsi que Pance, Rouen, Salveton, Vernière et Grenier.

Ingénu Japy gagna Paris. Son absence de la capitale, coïncidant avec l'affaire de Belfort, donna l'éveil à la police. Par bonheur, un de ses amis, nommé Fries, employé au service de sûreté, le prévint à temps qu'une perquisition devait être opérée à son domicile d'étudiant. Japy brûla aussitôt les papiers compromettants qu'il possédait ; il dut son salut à cette précaution.

Digitized by Google

Tellier et Wattebled se tinrent cachés pendant deux heures à l'hôtel de la *Vieille-Poste,* dans le lit d'un juif d'Altkirch, nommé Hauser, qui ne savait ce qu'on lui voulait. Vèrs quatre heures du matin, ils montèrent dans la diligence en partance pour Montbéliard, et gagnèrent le baillage de Porrentruy.

Ils n'auraient peut-être pas été découverts s'ils n'avaient commis l'imprudence d'envoyer, le 2 janvier, une lettre à Belfort par un paysan de Montbéliard, nommé Antoine Bainier. Adressée à Batisti, cette missive fut interceptée et la lecture des révélations qu'elle contenait amena l'arrestation de ce sous-officier vaguemestre et celle de Netzer. Elle est très curieuse :

Mon cher Battisti,

Nous sommes arrivés à bon port, et nous attendons tous des événemens ; tu voudras bien prévenir M. Peugnet et les amis Netzer, ainsi que tous ceux qui étaient participans à la bonne cause, que nous sommes au désespoir que nos vœux, bien légitimes, aient manqué ; ils savent tous que nous étions bien prononcés, et que si nous n'avons pas réussi, ce n'est pas faute de courage ; peut-être avons-nous manqué d'un peu de précaution ; nous-mêmes fûmes trompés, et c'est là le plus grand de nos chagrins. Tant que nous serons en fonds, nous jouirons d'une certaine liberté, et nous sommes avec des amis qui ne nous ne laisseront manquer de rien, et qui nous mettent à l'abri de toute poursuite.

Donne-nous au plustôt des détails de ce qui s'est passé après notre départ, et demande aux amis Netzer tout ce que nous pouvons attendre des libéraux, car nous comptons entièrement sur eux jusqu'à la réussite de leurs projets (dignes de tout Français) et nous sommes toujours prêts pour rejoindre les braves amis de la liberté et vaincre ou mourir pour leur juste cause. Si tous ces projets que tout bon Français doit admirer ne pouvaient avoir leur exécution, nous attendons tous des secours des libéraux pour aller en Grèce où nous courrons les hasards de la guerre et par là nous quitterons pour longtemps le premier peuple du monde, celui de qui tous les autres devraient recevoir des lois.

N'oubliez pas les traîtres qui se trouvent parmi vous, et que par vous ils soient punis, si nous ne pouvons nous-mêmes aller leur faire mordre la poussière. Adresse-nous ta réponse et les secours qu'on pourrait nous envoyer, à M. Jacques Bainier, rue des Frères, N° 388, à Montbéliard.

P.-S. — Surtout déchire, brûle notre lettre, parce que si l'on avait connaissance que nous sommes en Suisse, on pourrait nous réclamer

Digitized by Google

La lettre n'était pas signée, mais Antoine Bainier, le messager des deux fugitifs, pressé de menaces, finit par en déclarer les auteurs, ainsi que le lieu de leur retraite.

En vertu d'une autorisation du gouvernement suisse, Tellier et Wattebled furent poursuivis dans le baillage de Porrentruy. Quelques jours durant, ils parvinrent à se soustraire aux recherches, mais enfin on les découvrit dans une ferme isolée où ils s'étaient réfugiés ; ils se barricadèrent dans le grenier à foin. Sur le point d'être pris, Wattebled se brûla la cervelle. « Ce sous-officier, ajoute l'acte d'accusation, on se rendant lui-même cette terrible justice, sembla reconnaître la grandeur de son crime et l'impossibilité de s'en disculper ! »

Cette phrase est très importante, car au cours des débats du procès, les avocats contestèrent le suicide et soutinrent que Wattebled fut tué par un des gardes chargés de l'arrêter. On conçoit que le ministère public avait tout l'avantage, dans l'intérêt de l'accusation qu'il soutenait, à laisser s'accréditer la première version, parce qu'il en résultait pour les inculpés une charge morale dont le commentaire de la mort de Wattebled est l'expression très nette. Quoi qu'il en soit, le point n'a jamais été éclairci.

Tellier fut saisi au moment où — toujours d'après l'acte d'accusation — il essayait de se donner la mort. Ramené à Belfort, il retraça les différentes phases de la conspiration et fit des révélations complètes d'où résultèrent les arrestations de Frache, Saint-Venant, Pacquetet, Chotteau, Gosselin, Roussillon et Dubochet. Ce dernier fut arrêté à Paris.

La police découvrait presque en même temps Buchez à Metz, Paulin à Rougemont-le-Château, ainsi que Brunel et Canizi, à quelque distance de ce village.

Quant aux autres accusés, que nous n'avons pas tous désignés par leurs noms supposés ou réels, on perdit leurs traces. Leurs premières tribulations et les poursuites de la police sont consignées dans l'extrait suivant de l'acte d'accusation, dans lequel le lecteur trouvera tous les noms que nous avions omis à dessein pour ne pas allonger inutilement le récit :

« .....Le 29e régiment d'infanterie de ligne, était depuis le mois d'octobre en garnison à Belfort, Neuf-Brisach et Ensisheim ; des intelligences coupables avaient été ménagées dans ce corps. Trois officiers et plusieurs sous-officiers furent suc-

Digitized by Google

« Le lieutenant de Grometty, appartenant à un des bataillons en garnison à Neuf-Brisach, fit dans le courant de décembre, plusieurs voyages à Mulhouse et à Belfort. Le 24, en passant par Ensisheim, il fut voir le lieutenant Croff, qui se trouvait en détachement dans cette dernière ville. Après une conversation d'une heure, sur des objets relatifs aux intérêts de Grometty, qui devait changer de corps, celui-ci annonça à Croff, qu'un complot allait éclater sur plusieurs points du royaume. Il désigna Marseille et quelques autres grandes villes, en ajoutant que déjà un gouvernement provisoire était organisé. Il parla d'un général de l'ex-garde, qui devait commander la colonne de Belfort ; il montra de l'or, et assura qu'il voyageait lui-même pour le compte de ce gouvernement provisoire ; il demanda des renseignements sur la force de la gendarmerie et des brigades de douanes à Ensisheim ; il prétendit que le régiment était enlevé, qu'on en était sûr, à l'exception des officiers supérieurs et des capitaines qu'on surveillerait ; qu'il était chargé de s'assurer du commandant Bourgeois, et même de lui brûler la cervelle en cas de besoin ; il ajouta que l'événement aurait lieu le 28 du même mois de décembre, et que la veille ou le lendemain on enverrait un courrier au détachement d'Ensisheim, pour lui faire prendre la cocarde tricolore. Dans le cours de son discours, de Grometty nomma plusieurs généraux comme devant diriger et commander la révolte, sans doute pour donner à ses assertions, une plus grande confiance et pour entraîner plus facilement le lieutenant Croff, qui malgré cela, ne put se persuader de la vérité de pareilles trames.....

« .....Presque toutes les personnes arrivées à Belfort étaient en mouvement à l'heure du tumulte ; on sait où se trouvaient Pailhès, Dublar, Brue, Pégulu, Lacombe et Desbordes, et si parmi les autres on ne peut désigner ceux qui, outre Guinand, ont fait partie du rassemblement de la porte de France, il est certain, toutefois, qu'il était presque entièrement composé d'individus étrangers à la ville, et qu'excepté Salveton et Vernière, dont on ne peut pas prouver la sortie, quoique Vernière convienne d'être allé un instant prendre l'air, ces étrangers étaient tous hors de leurs logis. L'événement n'ayant pas secondé leurs vœux, les coupables ne songèrent qu'à se soustraire aux recherches de l'autorité et aux poursuites de la justice. Cinq accusés, Rouen, Pance, Grenier, Salveton et Vernière ne purent point s'échapper, ayant été renfermés

Digitized by Google

dans la ville. Mais il convient de suivre les coupables dans leur fuite, et dans les diverses directions qu'ils prirent à la faveur des ténèbres. Leurs actions fourniront encore de nouvelles preuves de leur culpabilité. Les individus qui avaient pris les noms de Petit, de Corrulet, de Crochet, de Lesmyer, de Pigeau, de Petitot et de Tredondin disparurent aussitôt sans laisser aucune trace. Beaume, fils de l'aubergiste chez lequel s'étaient réunis Guinand et quelques-uns de ses co-accusés, arriva le soir même tout effaré chez le nommé Martin comme pour se cacher ; il envoya quelqu'un s'informer du résultat de l'événement et ne quitta cette retraite que lorsqu'il n'eut plus à craindre les recherches ; le lendemain, il alla rejoindre Brue, Pégulu et Desbordes, avec lesquels il disparut, et depuis il a quitté la contrée avec eux et les accusés Manoury et Lacombe. Tellier et Wattebled, les corrupteurs des sous-officiers, qui s'étaient échappés de la caserne, pour se réunir au rassemblement du faubourg, se retirèrent, après la déroute, dans l'hôtel de la *Vieille-Poste ;* ils s'y tinrent cachés pendant deux heures dans le lit d'un juif, tout tremblant de leur présence ; après quoi ils montèrent dans la diligence qui partait au milieu de la nuit pour Montbéliard, et ayant soin de pas laisser écrire leurs noms sur les registres du départ, et gagnèrent enfin précipitamment dans la même journée le baillage (Suisse) de Porrentruy. D'un autre côté, Brue, Pégulu, Desbordes et Lacombe, évadés avec le lieutenant Manoury, du corps de garde, où on les avait déposés, partirent ensemble, mais se séparèrent au milieu de la nuit ; Manoury et Lacombe prirent la même route, les trois autres gagnèrent Anjoutey. Pégulu en partit peu de temps après pour Masevaux, où il arriva vers les quatre heures du matin, et rejoignit de là les forges d'Oberbruck. Brue, dans la soirée du 2, après avoir eu une conférence avec Beaume fils, qui était venu les rejoindre à Anjoutey, se transporta en charrette à Masevaux ; en arrivant il coupa ses moustaches pour se déguiser ; après quoi il se fit conduire par celui-ci mystérieusement auprès de Pégulu, logé chez d'Argenson ; il y arriva au milieu de la nuit, revint immédiatement à Masevaux et disparut. Desbordes partit également dans la soirée du 2 avec Beaume fils, prenant la direction de Belfort ; on les perd de vue sur cette route, mais ils se réunirent le lendemain à Pégulu, Lacombe, Brue et Manoury pour gagner ensemble l'étranger.

« Portons maintenant nos regards sur Peugnet, et sur ceux

Digitized by Google

qui, après l'avoir entraîné, dirigé, secondé dans la révolte, s'échappent avec lui dans des routes de traverse et peu fréquentées ; ils étaient au nombre de sept ; à minuit ils passèrent au Valdoie, village situé à trois quarts de lieue de Belfort ; Peugnet, accompagné d'un seul individu, se présenta à la première maison du village pour demander s'il n'y avait point des officiers à demi-solde ; on lui signala le sieur Courtot ; il se fit conduire à son habitation, mais son aspect ne le disposant à ce qu'il paraît, à s'ouvrir à lui, il lui souhaita le bonsoir, s'éloigna brusquemment et rejoignit ses compagnons. Arrivés au village de Chaux, vers les deux heures du matin, deux d'entr'eux se présentèrent chez Vincent Provost, auquel ils offrirent dix francs pour les conduire jusqu'à Rougemont. Celui-ci ayant accepté, ils pressèrent vivement le départ et rejoignirent à une demi portée de fusil les cinq autres accusés, qui les attendaient. Vers six heures du matin, à l'entrée du village de Rougemont, ils renvoyèrent Provost ; après quoi ces sept accusés se séparent ; le colonel Pailhès, Dublar et Paulin furent loger à l'auberge de Cordier ; Peugnet, Brunel, Canizi et un quatrième qui est resté inconnu, se rendirent dans celle de Beuret, où ils s'occupèrent immédiatement d'assurer la retraite du plus compromis d'entre eux, et que ses vêtements pouvaient le plus facilement trahir. A cet effet, Canizi demanda s'il y avait dans la commune des officiers en non activité ; sur l'indication qui lui fut faite du lieutenant en retraite Fernay, il se fit conduire chez lui et le supplia instamment de donner asile à un de ses camarades, que des motifs urgents obligeaient à se cacher. Fernay se rendit chez Beuret où Peugnet lui annonça qu'il avait eu le malheur de se battre la veille en duel et de tuer son adversaire. Fernay persuadé qu'il ne s'agissait que d'une affaire d'honneur, l'emmena dans son domicile où il resta caché toute la journée du 2 janvier ; vers les deux ou trois heures, il fut visité par Canizi et le soir après avoir demandé qu'on lui indiquât des anabaptistes chez lesquels l'hospitalité est un devoir rigoureux, il prit seul, s'il faut en croire Fernay, le chemin de la montagne. Cependant Paulin après avoir resté quelque temps chez Cordier avec Dublar et le colonel Pailhès, put rejoindre ses autres compagnons, dont l'un d'eux le 3 au matin, se fit conduire à Belfort par Beuret, et descendit chez Dauphin. Au retour de Beuret, Brunel, Canizi et Paulin expriment aussi l'intention de se rendre à Belfort ; ils se mirent en effet en route, mais bientôt ils furent arrêtés. Ainsi,

Digitized by Google

de ce groupe de fuyards arrivés à Rougemont, il ne reste plus qu'à examiner ce que sont devenus le colonel Pailhès et Dublar, qui étaient logés à l'auberge de Cordier, d'où ils n'osèrent sortir pendant tout le jour ; à l'entrée de la nuit ils demandèrent un guide ; le nommé Roque leur fut indiqué et ils partirent avec lui vers les 5 ou 6 heures du soir pour la montagne, cherchant à gagner St-Maurice, dans les Vosges. Ils arrivèrent dans la nuit dans une ferme appelée le Ballon, appartenant à Nicolas Kœchlin, de Mulhouse ; après s'y être reposés, ils essayèrent de continuer leur route ; mais voyant qu'il y avait trop de neige et se trouvant d'ailleurs très fatigués, ils furent forcés de retourner à la ferme, envoyant leur guide chercher à Masevaux, du vin, du pain et du papier ; ils restèrent là jusqu'au 5 au matin, jour où ils retrogradèrent vers Thann ; leur arrivée dans cette ville éveilla les soupçons ; on leur demanda leurs noms et leurs passeports, mais sans donner aucune explication, le colonel Pailhès prend la fuite, traverse à la nage la rivière et gagne la montagne, ou bientôt atteint, il essaye de se défendre en portant la main sur le poignard dont il était armé ; Dublar avait préféré se cacher et on le trouva au-dessus d'une étable à porcs, blotti sous de la paille de foin ; une paire de pistolets chargés à balles dont il a reconnu la propriété fut trouvé dans le même lieu. Paulin, Canizi, Brunel, Pailhès et Dublar n'avaient au moment de leur arrestation, d'autres effets que ceux qui servaient à les vêtir ; dans tous leurs interrogatoires. ils ont cherché à égarer la justice sur le voyage ; ils ont constamment nié les faits les plus évidents. Une disposition semblable avait lieu sur les autres routes.

« On se rappelle l'inconnu que Joubert, le 1er janvier, avait été chercher en hâte au Neuf-Brisach ; arrivé avec lui à Belfort un peu avant minuit, heure fixée pour agir, ils descendirent chez Dauphin, mais apprenant que le coup était manqué, ils témoignèrent aussitôt le désir de repartir sans s'arrêter, demandant deux bidets de poste, afin de s'éloigner plus rapidement ; n'en pouvant obtenir, ils firent mettre des chevaux à la voiture qui les avait conduits, ils remontèrent avec un troisième individu et reprirent la route de Colmar, en sorte qu'ils furent de retour à Lachapelle en même temps que les chevaux qui les avaient conduits en allant. Arrivés à Aspach, l'un d'eux, celui-là même qui était venu de Brisach, quitta les autres et se fit ramener en poste dans cette dernière ville, changeant de char

Digitized by Google

à banc à chaque relai et payant les guides à deux francs ; il descendit hors des portes de Brisach, renvoya la voiture et rentra seul dans la place. Joubert et le troisième individu qui avait quitté à Aspach l'inconnu de Brisach, se firent conduire à Mulhouse, où arrivèrent aussi Didier et Dubochet ; ces deux derniers avaient avec eux le nommé Corrulet, se disant négociant de Paris, personnage qu'il a été impossible de découvrir ainsi que Delacroix, Didier, Duval ou Vallier.

« Joubert partit presque aussitôt par la route de Strasbourg, mais peu de jours après, il revint prendre la diligence de Mulhouse pour retourner à Paris ; Corrulet gagna la montagne et le cabriolet qui avait servi à Joubert pour faire toutes ses courses, fut abandonné à l'auberge tenue par Zetter et réclamé ensuite par un individu porteur d'un billet signé Schneider ; il parait qu'il a été conduit à Bâle par l'aubergiste lui-même ; au surplus, la disparition de cette voiture est enveloppée d'un mystère que Zetter n'a jamais pu ou voulu expliquer.

« Duval, Dubochet, Delacroix et Didier se jetèrent, le 2 janvier, dans la diligence de Nancy. Arrivés le 3, vers minuit, dans cette ville, ils soupèrent ensemble au *Petit-Paris ;* l'un d'eux se décida précipitamment à partir, et après de grandes démonstrations d'amitié, notamment avec Lacroix, qui paya sa dépense, il mit sa valise à la diligence à l'adresse de Buchez, à Metz ; après quoi il fut prendre un bidet de poste, en changeant le nom de Duval en celui de Vallier, gagna à franc étriers Pont-à-Mousson, où il entra dans la diligence qui allait à Metz. Ce départ de Vallier, parut aux postillons d'autant plus extraordinaire, qu'il il était en bas et en souliers. Les trois autres compagnons prirent le lendemain la diligence de Paris ; mais pour ne pas laisser de traces de leur arrivée, ils eurent la précaution de descendre de voiture à Pantin, et d'entrer à pied dans la ville ; ils étaient, comme presque tous les voyageurs dans cette affaire, sans valise et sans aucun paquet. Dubochet ne s'arrêta pas à Paris. et repartit le 7 pour Mulhouse, en passant par Belfort. Vallier arriva à Metz, s'empressa de faire rechercher dans toutes les auberges, l'accusé Buchez ; il écrivit deux billets, il en remit

Digitized by Google

« Après avoir écrit ces deux billets, cet accusé fut rechercher la valise mise à l'adresse de Buchez. Sur le refus du directeur des messageries de la lui remettre, il l'ouvrit, y jeta du linge sale et la fit adresser à un sieur Bonnet, à Paris, rue Notre-Dame-des-Victoires, au bureau des messageries de Lyon. Vallier disparut de son auberge et de la ville de Metz, sans qu'on ait pu découvrir de quelle manière.

« Depuis, la valise adressée au sieur Bonnet a été réclamée par un individu prenant le nom de Prélat, auquel on l'a remise fort inconsidérément ; ce Prélat se dirigea sur Auxerre, disparut comme Vallier à Metz, lorsqu'il fut arrivé à Joigny, où l'on a perdu ses traces.

« Quant à Buchez, il arriva à Metz le 8 janvier, venant de Strasbourg, d'où il était parti le 6 ; on a déjà dit que cette ville paraît avoir été le point central des opérations de ce mystérieux voyageur, qui, depuis le mois de juillet, a fait six fois la route de Paris à Strasbourg, qui est allé à Belfort, Mulhouse, Neuf-Brisach, sans qu'il puisse donner, de ses voyages multipliés, une explication satisfaisante. Une lettre saisie sur lui, cachée entre la coiffe et la forme de son chapeau, semble lever un coin du voile ; elle est signée Arnold Schœff ou Scheffer ; elle est datée de Neuf-Brisach et adressée à un sieur Marchand, de Strasbourg, ex-rédacteur du *Patriote alsacien,* et actuellement étudiant en droit ; sa rédaction présente un sens mystérieux que l'accusé Buchez, ni le sieur Marchand n'ont pu ou voulu expliquer. « Mon cher Marchand, il y est-il dit, je vous adresse M. « Buchez, l'un de mes meilleurs amis ; il est, on ne peut pas plus « important que vous vous entendiez avec lui ; je vous engage et « vous prie au nom de notre amitié et de tous nos intérêts com- « muns de faire ce qu'il désire ». L'impossibilité où a été la justice de découvrir cet Arnold Scheffer ou Schœff, a empêché d'obtenir de plus grands éclaircissements. Buchez, pressé de s'expliquer sur les relations qu'il pouvait avoir avec Vallier, ce fuyard de Belfort, dont on a parlé, a refusé tous renseignements à cet égard ; il a été arrêté à Metz, où l'empressement des recherches de Vallier avait éveillé sur lui les soupçons de l'autorité.

« D'autres individus qui avaient des relations avec Buchez, prirent aussitôt la fuite, dès qu'ils eurent connaissance de son arrestation. Sur la route de Paris, on voyait également fuir les conspirateurs ; parmi ceux qui échappèrent, favorisés par le

Digitized by Google

défaut de précautions dans le premier moment de trouble et par un événement aussi inattendu, par les changements de noms, par la facilité qu'offre la multiplicité des routes qui aboutissent en Alsace et des voitures publiques qui les servent, on doit distinguer deux accusés : Sigaux, arrivé le 1er janvier, de Lure au ban de Champagney, où il passa toute la journée, attendant une voiture à six chevaux qu'il avait annoncée et Bazard, arrivé de Mulhouse, à Belfort le 31 décembre, qui dans la journée du 1er janvier, courut au ban de Champagney, avec le cheval de Joubert, pour conférer avec Sigaux, d'où il retourna à Belfort, pour attendre l'événement. Après que le complot eut échoué, Bazard s'enfuit à pied de cette dernière ville, retourna au ban de Champagney, où il arriva entre onze heures et minuit, et rejoignit son complice, auquel il annonça en présence des postillons *que le coup était fait*. Ils demandèrent aussitôt une voiture pour les conduire en poste, et partirent en abandonnant le cheval sur lequel l'un d'eux était arrivé le matin. On les suivit de poste en poste, jusqu'aux Granges, changeant de voiture à chaque relai, et payant les guides à deux francs, afin de courir plus rapidement ; en traversant Troyes, ils fermèrent soigneusement la voiture pour ne pas être aperçus ; enfin, arrivés aux Granges, ils s'arrêtèrent un instant, dirent qu'ils étaient des environs de Langres, et montèrent dans la malle poste, après avoir montré leurs passeports au courrier Guinard. Arrivés à Paris, ils se perdirent dans la foule des habitants, sans qu'on ait pu les découvrir, malgré les recherches actives qu'on en a faites. Non loin du ban de Champagney, et sur la même direction, étaient encore d'autres individus qui, comme Bazard et Sigaux, avaient pris position pour attendre le résultat et agir en conséquence ; ils s'échappèrent aussi en se faisant passer pour des contrebandiers ».

Ces détails sont d'autant plus importants que l'accusation devait manquer de preuves lors de l'instruction du procès.

A l'appui de la lettre de Tellier et de Wattebled vint s'en ajouter une autre écrite par Guinand à sa mère. Cette missive apporta au ministère public des preuves qui empruntaient surtout leur valeur aux circonstances et aux dispositions du tribunal. Nous la reproduisons en soulignant les passages incriminés :

Belfort, le 1er janvier 1822.

Ma chère mère,

Des *circonstances graves* m'ont empêché de te faire mes adieux,

Digitized by Google

à M. Depouilly aussi, à toutes les personnes de ma connaissance. Aujourd'hui même je suis obligé de t'envoyer cette lettre en la faisant passer par Lyon ; j'espère que dans quelques jours tu sauras la cause de mon départ et que tu voudras bien m'excuser ; j'espère même être assez heureux pour que dans quelques temps j'y puisse aller moi-même.

La promptitude de mon départ m'a empêché de prendre aucun arrangement. *A Auxerre, je fis le billet* ci-inclus, pour donner 25 fr. à Mlle Canaple et 15 fr. à Daussigny, rue de la Tour d'Auvergne, No 2. J'espère pouvoir donner les autres 15 fr., dès que mes affaires seront terminées, car j'ai l'argent tout prêt.

Mes effets sont restés dans une chambre, rue Vaugirard. No 40 ; mon linge chez une blanchisseuse à côté, dont on donnera l'adresse à l'hôtel et 5 fr. pour les frais de port de lettres, etc. Je fais des vœux pour ton bonheur ; sois persuadée que tu seras bientôt contente. *N'aie aucune inquiétude sur mon compte, il ne peut rien m'arriver de désagréable à moins de quelques accidents.*

Combien je suis fâché pour cette pauvre demoiselle Canaple, elle a dû me croire de mauvaise foi ; j'espère qu'elle n'aura pas manqué d'argent, car je me le reprocherais longtemps. Je l'avais sur moi, *mais une heure seule qui me fut donnée, m'a mis dans l'impossibilité de rien faire.* Adieu chère mère ; *ce soir l'on va souhaiter une bonne année de telle manière que beaucoup de personnes s'en passeraient bien.*

Cette lettre fut une révélation pour les magistrats. Elle leur parut, plus encore que celle de Tellier, éclairer l'instruction. Ils en rapprochèrent la découverte de certaines preuves matérielles.

Dès le 2 janvier, en effet, au matin, on trouva quelques armes dispersées dans les rues : deux sabres de cavalerie paraissant n'avoir jamais servi ; deux pistolets à double canon, chargés à balles forcées ; de nombreuses cocardes tricolores foulées dans la boue. Des cartouches furent retirées de divers endroits de la Savoureuse.

Le 4 janvier, deux drapeaux tricolores en soie, trois cravates, six cents cocardes tricolores de soldat, dix huit cocardes d'officier à bords argentés, soixante paquets de cartouches, et près de quatre cents balles étaient retrouvées dans les latrines de Petitjean. Les balles semblaient de fabrication récente, car elles n'étaient ni ébarbées ni arrondies. D'ailleurs, Petitjean les avait commandées la veille du soulèvement, et il les possédait telles qu'elles sortaient du moule.

Plus tard, on retira du fond de la rivière trente-quatre plaques de shakos à aigles, portant le No 3.

Digitized by Google

Petitjean, le détenteur d'un grand nombre de ces objets suspects, s'était enfui dans la nuit du soulèvement avec Brue, Pégulu, Desbordes et Lacombe. Il arrivait le 2 à Masevaux. De là il se dirigea sur le Hâvre avec le fils Beaume, dans l'intention de partir pour l'Amérique. Mais il mourut subitement, au moment de s'embarquer. Beaume cingla donc seul vers le Nouveau-Monde où il a réussi à faire fortune.

Telle fut l'odyssée des conspirateurs.

Elle ne manque certes pas d'intérêt. Mais pour quel ques-uns, elle n'est pas encore terminée.

IX

A BELFORT

Que se passait-il, pendant ce temps, à Belfort ?

Telle est la question que doit naturellement se poser le lecteur.

Si la découverte de la conspiration avait été une révélation pour certains habitants de la cité, pour le plus grand nombre, par contre, il n'en était pas de même.

Mais les plus compromis surent se tirer d'affaire avec habileté. De sorte que les principaux chefs du mouvement belfortain, tels que Blétry et Rechou, ne furent point inquiétés. On ne songea même pas à les soupçonner, pas plus d'ailleurs que les députés du Haut-Rhin, pas plus que Lafayette, qui était réellement l'âme de la conspiration générale.

A Belfort, l'émotion fut grande pendant les premiers jours de janvier 1822. Puis le calme revint peu à peu, et, vers la fin du mois, la ville ne présentait plus aucune trace de l'agitation politique qui l'avait tout récemment secouée.

Il n'en était pas de même dans les sphères officielles où tout le monde continuait à rester sur le qui-vive. Toute l'administration du département, depuis les aristocrates de bureaux jusqu'au plus infime des ronds de cuirs, était sur les dents. Ce n'étaient que recommandations pressantes, que communiqués, transmis au moyen d'estafettes par le préfet, qui était alors M. de Puymaigre, à ses subalternes ; que signalements, renseignements et autres documents envoyés par les gardes-champêtres, gendarmes, commissaires, sous-préfets, à l'administration centrale du département du Haut-Rhin.

Digitized by Google

Pour une fois, par hasard, les fonctionnaires fonctionnaient, et vraiment, c'était une chose extraordinaire, surtout si l'on songe qu'il n'avait fallu rien moins qu'une conjuration contre la sûreté de l'Etat pour provoquer ce remue-ménage.

Si, comme on l'a dit, le premier soin des sociétés secrètes est de réclamer le combat, à peine organisées, le premier souci des autorités légales est de s'agiter à outrance, sinon pour aviser aux moyens qu'il aurait fallu employer afin de déjouer tel ou tel complot — ce qui serait trop naïf ! — du moins pour donner, par un redoublement d'activité, le change sur leur incapacité antérieure.

A la suite du complot de Belfort, toute la haute paperasserie avait été mise en œuvre, ainsi que le prouve la lettre suivante adressée au sous-préfet d'Altkirch :

Belfort, ce 14 janvier 1822.

Monsieur et cher collègue,

J'ai l'honneur de vous adresser un supplément aux signalemens qui vous sont déjà parvenus et je vous prie d'en remettre une partie à M. l'Inspecteur des Douanes qui voudra bien recommander l'arrestation des prévenus aux brigades sous ses ordres.

Rien de nouveau depuis la grande alerte du premier de l'an. L'instruction se poursuit avec vigueur et donne chaque jour de nouvelles lumières sur l'étendue du complot qui devait jeter au moins un grand trouble dans le pays que nous habitons. Tout porte à faire espérer qu'on aura des preuves suffisantes pour procurer quelques exemples salutaires et propres à effrayer les méchans.

J'ai l'honneur, etc.

Le sous-préfet de Belfort,
De Tessières.

Quelques jours auparavant, le même fonctionnaire adressait la communication suivante au bailli de Porrentruy :

Belfort, le 2 janvier 1822.

A Monsieur de Diemer, Grand Bailly du canton de Porrentruy,

Monsieur le Grand Bailly,

Un complot évidemment ourdi contre le gouvernement et l'ordre de successibilité du trône a été découvert hier soir dans cette ville, un peu avant qu'il n'éclatât. Minuit était l'heure à laquelle

Digitized by Google

étaient désignés, lui ont été extrêmement funestes et ont failli enlever au roi et à la patrie un de ses plus fermes appuis. Ce malheureux, en voulant arrêter un officier qui se trouvait à la tête d'un rassemblement, a reçu une balle qui a pénétré dans la poitrine et qui, cependant grâce à la croix de St-Louis que portait ce brave commandant, a été détournée de la direction du cœur où l'assassin l'avait parfaitement ajustée ; c'est le seul malheur que nous ayons à déplorer dans cette circonstance. Nous n'avions pour garnison que le 3e bataillon du 29e régiment de ligne qui, grâce au dévouement et au zèle des chefs, ainsi qu'à la fidélité des soldats, a suffi pour faire avorter le complot, concurremment avec l'effet de l'appareil déployé par toutes les autorités contre l'attente des conspirateurs. Le reste de la nuit a été parfaitement tranquille et maintenant nous n'avons plus rien à craindre des suites de la conspiration sur le point de Belfort.

L'instruction commencée cette nuit offre déjà des indices importants sur les auteurs de la partie du complot dirigée sur Belfort. Trois officiers du 29e régiment évidemment complices du crime sont en fuite. L'un d'eux, nommé Peugnet, d'une haute stature, paraît être l'auteur de l'assassinat du lieutenant de roi ; il est très important que ces trois officiers soient arrêtés, et je viens vous prier, dans le cas où ils auraient passé la frontière du côté de Porrentruy, de donner des ordres pour qu'ils soient arrêtés et extradés par devant M. le juge d'instruction de Belfort.

L'adjudant sous-officier Tellier, que les conspirateurs avaient choisi pour chef de l'insurrection du régiment est également échappé aux recherches qui ont été faites ; je vous prie aussi de nous aider, s'il y a lieu, à cette importante capture, et en un mot de nous renvoyer sous bonne escorte tout Français qui ne serait pas à même de justifier de titres suffisans.

Les sieurs Pégulu, Desbordes, Lacombe et Brue, ex-officiers de l'armée française, tous quatre compromis dans la conspiration du 19 août 1820, et acquittés par la Cour des Pairs de France, furent aussi arrêtés hier soir et confiés à la garde d'un des officiers infidèles dont je vous ai parlé plus haut. Par suite de cette circonstance fâcheuse, les quatre individus arrêtés, qui sont évidemment principaux complices de la conspiration, se sont évadés avec leur gardien. Je vous fais, Monsieur le Grand Bailly, la même prière à l'égard de ces quatre individus que relativement aux autres coupables dénommés ci-dessus.

Je vous prie aussi, Monsieur le Grand Bailly, de me donner, avec toute la célérité possible, les renseignemens ultérieurs qui pourraient vous parvenir de cette conspiration et de ses fauteurs. Vous ne devez pas douter de la vive reconnaissance que j'aurai pour un

Digitized by Google

service si important de bon voisinage, et vous savez qu'en toute circonstance vous me trouveriez prêt à user de réciprocité.

J'ai l'honneur d'être, avec une haute considération et un sincère attachement, Monsieur le Grand Bailly, etc.

Le sous-préfet de Belfort,
DE TESSIÈRES.

La même lettre avait été expédiée aux sous-préfets du département et des départements limitrophes, mais avec quelques modifications.

Ainsi les mots : *ils auraient passé la frontière du côté de Porrentruy,* étaient remplacés par ceux-ci : « auraient paru dans votre arrondissement pour y gagner la frontière ». *Extradés* était remplacé par « conduits ». Au lieu de : *tout Français qui ne serait pas à même de justifier de titres suffisants,* il y avait : « tout individu qui paraîtrait avoir pris part à ce complot ». Enfin, à l'appellation *Monsieur le Grand Bailly,* était substituée celle de : « Monsieur et cher collègue ».

Autres documents officiels :

Le 3 janvier, M. le lieutenant-général Pamphile de Lacroix faisait publier à Strasbourg l'ordre du jour suivant :

« Ordre du jour :

« Le dévouement de M. le lieutenant de roi Toutain, du lieutenant-colonel de Raynac, et des officiers du 3e bataillon du 29e régiment de ligne, vient de faire échouer, à Belfort, une tentative criminelle, ourdie à l'instar de Saumur, par des hommes échappés à la conspiration du 19 août 1820.

« Un rassemblement d'une trentaine de mal intentionnés s'étant formé, au milieu de l'avant-dernière nuit, dans le faubourg de France, l'un d'eux a tiré à brûle-pourpoint un coup de pistolet sur le brave lieutenant de roi et l'a blessé grièvement. A la faveur de la nuit, ce misérable a échappé à la vengeance des troupes.

« Cette tentative insensée, comprimée et renversée à l'instant, n'a servi qu'à faire ressortir les bons sentiments de la garnison de Belfort : officiers et soldats, tous éprouvent un même sentiment d'horreur pour les méchants qui ne rêvent que désordres et catastrophes.

« Le lieutenant-général s'empresse de communiquer par la voie de l'ordre ces nouvelles, afin de dissiper les bruits mensongers de la malveillance.

« *Le lieutenant-général,*
« Baron PAMPHILE DE LACROIX. »

Digitized by Google

Lettre du Ministre de la Guerre à M. le marquis Jumilhac, commandant à Lille.

« Monsieur le marquis,

« Une nouvelle trame, formée contre l'autorité du roi, vient d'être découverte à Belfort ; elle a été déjouée encore une fois par la fidélité des troupes dont, à l'exception de quelques indignes Français, rien n'a pu ébranler le dévouement.

« Le 1er de ce mois, le lieutenant-colonel de Reynac, commandant en l'absence du colonel le 3e bataillon du 29e régiment de ligne en garnison à Belfort, vint avec les capitaines Etienne, Plomb et Debaute, déclarer au lieutenant de roi de la place, M. le chevalier Toutain, qu'un complot contre le gouvernement du roi devait éclater à minuit et que la cocarde tricolore devait être arborée.

« Toutes les mesures de précaution et de défense furent aussitôt concertées et mises à exécution par ces officiers qui répondirent du zèle et de la fidélité des troupes.

« En allant donner des ordres à la porte de France, le chevalier Toutain remarqua quatre individus cherchant à s'échapper de la place, qu'il fit arrêter et consigner au poste de cette porte, commandé par Manoury, sous-lieutenant du 29e régiment.

« Ces quatre individus étaient les sieurs Pégulu, Desbordes, Brue et Lacombe, ex-officiers impliqués dans la conspiration du 19 août et employés dans les manufactures du sieur Kœchlin.

« Le lieutenant de roi, allant ensuite de sa personne arrêter, au faubourg de France, un sous-officier du 29e régiment, désigné comme chef du complot, rencontra, dans ce faubourg, un groupe qu'il somma de se dissiper, lorsqu'un officier de haute stature, qui en faisait partie, lui tira un coup de pistolet presqu'à bout portant sur la poitrine. L'effet de ce coup fut heureusement amorti par la croix de St-Louis dont il était décoré.

« Quoique blessé et perdant son sang, M. le chevalier Toutain poursuivit, l'épée à la main, son assassin, qui réussit néanmoins à s'évader.

« Cet officier, retournant ensuite à la porte de France, eût l'étonnement de ne plus y trouver les quatre individus qu'il y avait consignés.

« La vigueur des mesures prises, le dévouement des officiers

Digitized by Google

« Les conspirateurs avaient sondé, l'or à la main, la garnison du Château ; ils l'ont trouvée inaccessible à la séduction.

« Le roi m'a donné l'ordre de témoigner sa satisfaction aux officiers et aux troupes de la garnison de Belfort, pour les preuves de fidélité et de dévouement qu'ils ont données dans cette occasion ; de proposer pour des récompenses les officiers, sous-officiers et soldats dont la conduite aurait mérité d'être distinguée ; de faire passer dans la garde dix hommes du 3e bataillon du 29e régiment, désignés comme les plus dignes de cette faveur ; de nommer sur le champ commandeurs de la Légion d'honneur :

« MM. Toutain, lieutenant de roi à Belfort ; Reynac, lieutenant-colonel au 29e régiment de ligne.

« Officiers du même ordre : MM. Debaute et Plomb, capitaines au même corps ; et de rayer des contrôles de l'armée, les officiers qui ont déserté, sans préjudice des peines qu'ils ont encourues pour le fait de leur désertion ou de leur participation au complot.

« Paris, le 8 janvier 1822.

« *Signé :* Maréchal Duc de Bellune ».

Extraits du *Journal des Débats :*

« On écrit de Strasbourg, le 8 janvier :

« Le complot de Belfort est complètement avorté. M. le général Rambourg, commandant le département du Haut-Rhin, est venu donner aujourd'hui à M. le lieutenant-général, commandant la 5e division, les assurances les plus positives. Plusieurs arrestations importantes mettent les magistrats sur la voie du délit, et le voile qui couvre encore les véritables auteurs de ces odieuses menées sera sans doute bientôt déchiré. »

« On écrit de Colmar, le 18 janvier :

« Les sieurs Tellier et Wattebled, adjudant sous-officier et sergent-major au 29e de ligne qui, à la suite de leur trahison, s'étaient réfugiés à Porrentruy, y ont été arrêtés ; mais peu de temps après, ils ont été mis en liberté, ayant pris les noms de *Castor* et *Pollux,* auxquels la police de cette partie de la Suisse n'a trouvé aucune ressemblance avec les noms de Tellier et de Wattebled.

« Nous avons des détails sur les objets trouvés dans la maison du sieur Petitjean, avoué à Belfort ; ce sont deux drapeaux

Digitized by Google

tricolores et les cravates qui en étaient détachées, 17 cocardes à bord argenté, 600 cocardes de laine, une contre-épaulette de chef de bataillon, 400 balles et environ 1,200 cartouches ; quelques sabres neufs ont été trouvés dans les rues de Belfort, abandonnés par des hommes qui voulaient échapper aux recherches de l'autorité lors de l'avortement du complot. Le fils du sieur Petitjean est en fuite et le nombre des personnes arrêtées est aujourd'hui de 37. »

« On écrit de Schlestadt, 29 janvier :

« Le lieutenant-général Pamphile de Lacroix, commandant la 5me division militaire, a passé hier la revue et a fait, aux troupes assemblées, la distribution des faveurs accordées par le roi au 29e régiment de ligne. Le général a adressé aux soldats les paroles suivantes :

« Soldats, le roi, dont la sollicitude paternelle, lente à punir, « est plus prompte à récompenser, m'a adressé la noble tâche de « venir distribuer les témoignages éclatants de sa satisfaction « royale au 3e bataillon du 29e régiment de ligne pour sa con- « duite à Belfort, dans la nuit du 1er au 2 de ce mois. L'œuvre « d'iniquité dont ce bataillon a brisé la trame n'a servi qu'à « faire éclater sa fidélité et ses loyaux sentiments. Réjouissez- « vous, braves soldats, d'avoir attiré sur vous les regards bien- « veillants du père de la patrie ! Sa munificence a parcouru vos « rangs et a voulu laisser dans tous des faveurs insignes. Dix « d'entre vous sont appelés à l'honneur de faire partie de la « garde personnelle de S. M. Qu'ils sortent des rangs et appro- « chent de leur général ! Approchez aussi, sergent Oudin, ser- « gent Viéville ! La décoration de l'honneur va désormais parer « vos cœurs généreux. Approchez lieutenant Georges, capitaine « Etienne, capitaine Debaute, capitaine Plomb ; approchez lieu- « tenant-colonel de Reynac ! Vous êtes les élus de la prédilec- « tion royale, attirée sur vous par un ministre, juste appré- « ciateur du mérite et des vertus guerrières. Vive le roi ! »

Digitized by Google

X

LE PROCÈS

Vingt-trois conspirateurs étaient détenus dans la prison de Colmar.

C'étaient, dans l'ordre où ils sont cités par l'acte d'accusation :

Pailhès (Antoine), âgé de 44 ans, né à Béziers (Hérault), demeurant à Paris, colonel en non-activité ;

Dublar (Brutus-César), âgé de 27 ans, né à Lille (Nord), officier du 29e de ligne ;

Guinand (Jean), âgé de 24 ans, né à Lyon (Rhône), demeurant à Paris ;

Brunel (Antoine-Gabriel), âgé de 25 ans, né à Issoire (Puy-de-Dôme), demeurant à Paris. étudiant en médecine ;

Paulin (Nicolas-Jean-Baptiste), âgé de 25 ans, né à Bizancourt (Haute-Marne), demeurant à Paris, maître d'études. au collège Henri IV ;

Canizi (Alfred), âgé de 23 ans, né à Paris, et y demeurant ;

Pance (Benjamin), âgé de 21 ans, né à Boulogne (Seine), demeurant à Paris, étudiant en droit ;

Rouen (Alphonse), âgé de 24 ans, né à Coubert (Seine-et-Marne), demeurant à Paris, étudiant en droit ;

Grenier (Ignace), âgé de 22 ans, né à Brioude (Haute-Loire), demeurant à Paris, étudiant en droit ;

Salveton (Frédéric), âgé de 21 ans, né à Brioude (Haute-Loire), demeurant à Paris, étudiant en droit ;

Vernière (Antoine). âgé de 25 ans, né à Bessège (Puy-de-Dôme), demeurant à Paris, étudiant en médecine ;

Buchez (Benjamin), dit Janin, âgé de 25 ans, né à Montagné (Belgique), demeurant à Paris, ex-employé ;

Roussillon (Théodore), âgé de 26 ans, officier en non-activité, né à Voray (Haute-Marne), demeurant à Belfort ;

De Grometti (Jean-Baptiste-Hippolyte), âgé de 25 ans, né à Dun (Moselle), lieutenant au 8e d'infanterie en garnison à Neuf-Brisach ;

Tellier (François-Joseph). âgé de 25 ans, né à St-Omer (Pas-de-Calais), demeurant à Belfort, adjudant au 29e de ligne ;

Digitized by Google

Pacquetet (Pierre-Nicolas), âgé de 29 ans, né à Mézières (Ardennes), demeurant à Belfort, sergent-major au 29e régiment ;

Frache (André), âgé de 25 ans, né à Cambrai (Nord), demeurant à Belfort, sergent-major au 29e régiment ;

Gosselin (Nicolas), âgé de 28 ans, né à Lille (Nord), demeurant à Belfort, sergent-major au 29e de ligne ;

St-Venant (François-Joseph), âgé de 23 ans, né à Liège (Belgique), demeurant à Belfort, sergent-major au 29e de ligne ;

Battisti (Hyacinthe), âgé de 23 ans, né à Fano (Corse), sergent-vaguemestre au 29e de ligne, demeurant à Belfort ;

Netzer (Jacques), âgé de 28 ans, né à Belfort, et y demeurant, ex-maréchal des logis des hussards ;

Dubochet (Jacques-Julien), âgé de 22 ans, né à Vevey (Suisse), demeurant à Paris, étudiant.

Les accusés contumaces étaient :

Joubert (Nicolas), âgé de 25 à 30 ans, se disant négociant et demeurant à Paris ;

Vallier, dit Duval, dit Bauval, commis-voyageur ;

Bazard (Amand), âgé de 20 à 25 ans, demeurant à Paris ;

Un individu se disant Jacques-Louis Petit, âgé de 25 ans, propriétaire, demeurant à Paris ;

Lacroix (Pierre), âgé de 25 à 30 ans, peintre-lithographe, demeurant à Paris ;

Didier (Cimbre), âgé de 25 à 30 ans, se disant étudiant en droit, demeurant à Paris ;

Un individu se disant Corrutet (François), demeurant à Paris ;

Brue (Marcelin), âgé de 27 ans, né à Quimperlé (Finistère), demeurant en dernier lieu à Masevaux (Haut-Rhin), ex-lieutenant de la légion de la Seine ;

Pégulu (Antoine), âgé de 31 ans, né à Antibes (Var), demeurant en dernier lieu à Oberbrück (Haut-Rhin), ex-lieutenant de la légion de la Seine ;

Lacombe (Alexandre), âgé de 30 ans, né à Paris, demeurant en dernier lieu à Anjoutey (Haut-Rhin), ex-garde du corps ;

Desbordes (Jean-Baptiste), âgé de 31 ans, né à Bourganeuf (Creuse), demeurant en dernier lieu à Anjoutey (Haut-Rhin), ex-lieutenant de la légion de la Seine ;

Sigaux (Claude-François-Alphonse), âgé de 25 à 30 ans, demeurant à Paris ;

Peugnet (Louis-Désiré), âgé de 28 ans, demeurant en dernier lieu à Belfort, ex-lieutenant au 29e de ligne ;

Digitized by Google

Petitjean (Joseph), âgé de 25 ans, né à Belfort, et y demeurant ;

Baume (François-Joseph), âgé de 30 ans, né à Belfort, et y demeurant ;

Cinq individus se disant : Crochet Paul-Félix, demeurant à Paris, se disant voyageur ; Lesmyer Victor-Albert, id. ; Pigeau Charles, id. ; Petitot Louis, demeurant à Dijon, se disant voyageur ; Tréblondin François, id.

Tous étaient « mis en accusation pour avoir pris part à un complot et s'être rendus coupables d'un attentat ayant pour but de détruire le gouvernement et d'exciter les citoyens à s'armer contre l'autorité royale, ou de s'être rendus complices des dits complot et attentat, en aidant et en assistant avec connaissance les auteurs dans les faits qui les ont préparés, facilités ou consommés. Crimes prévus par les art. 87, 88, 89, 59 et 60 du Code pénal ».

L'acte d'accusation mentionnait en outre, à l'égard de Pailhès, Dublar, Brue, Pégulu, Lacombe et Desbordes, qu'ils avaient pris part aux « manœuvres criminelles de quelques individus, dont le but était de corrompre la fidélité du peuple et des troupes, afin de renverser le gouvernement du roi, d'attenter à sa vie, de proscrire son auguste famille, de briser le pacte de la légitimité et d'abolir la charte, ainsi que les institutions qu'elle garantissait ».

Là-dessus, l'auteur de l'acte d'accusation partait en guerre contre les sociétés secrètes qui, après avoir « nourri et propagé l'exaltation révolutionnaire en Europe », ont été « importées en France et sont venues souiller cette terre de l'honneur avec leurs serments affreux, leurs complots détestables et leurs poignards, armes dignes de seconder leurs projets ! »

Les autres conspirateurs n'avaient pas été inquiétés.

Voici quelle était la composition de la cour d'assises :

M. Millet de Chevers, premier président près la cour royal ; MM. Jacquot-Donat, de Rocque, Ebert, Brunck, conseillers ; et M. Maulbon-d'Arbaumont, juge suppléant.

MM. les gens du roi :

MM. Desclaux, procureur général ; Rossée et Costé, avocats généraux ; Cramer, substitut du procureur général.

Jurés :

MM. Baffrey, Vilmet, Scherb, Heinrich, Bach, Chauffour le jeune, avocat, Willig, Becklé, Boll, Leib, Henriet, Diemuntsch.

Digitized by Google

Avocats :	Accusés :
Mes Barthe, de Paris...	Guinand, Rouen et Brunel.
Verny.....	Le colonel Pailhès.
Antonin.....	Pance, Canizi et Netzer.
Sandherr.....	Pacquetet et Chotteau.
Baillet.....	De Grometti.
Dornès.....	Paulin.
Marande.....	Frache et St-Venant.
Belin.....	Gosselin.
Maudeux.....	Roussillon.
Raspieler.....	Salveton, Vernière et Grenier.

Plusieurs accusés se plaignirent de n'avoir pas vu agréer, par le garde des sceaux, le choix des défenseurs qu'ils avaient fait dans le barreau de Paris. Dubochet, qui n'avait pu obtenir Me Berville, s'écriait :

— Je n'accepte pas le bouclier avec lequel je dois parer les coups qu'on me porte.

Dublar, de son côté, déclarait :

— Je ne veux pas de défenseur. S'il faut une victime politique, je me résigne à mon sort ; je n'ai pas craint la mort sur le champ de bataille, je saurai la recevoir sur l'échafaud !

M. Rossée, avocat général, prononça un discours d'introduction aux débats. En voici les passages principaux :

« Il est dans l'histoire des nations des époques funestes, qui semblent marquées au coin d'une fatale influence. Celle où nous nous trouvons paraît devoir présenter aux contemporains, le douloureux spectacle du déchirement et du bouleversement successif de quelques-uns des Etats d'Europe.

« C'est, messieurs, un triste sujet de méditation pour les hommes doués de quelque sagesse et de quelque prudence : ce sera pour nos descendants un monument caractéristique de notre siècle.....

« Puisse-t-il ne pas déposer hautement contre nous !

« Toutefois, messieurs, en ce qui concerne la France, l'histoire, ce juge sévère et redoutable, au tribunal duquel les souverains, aussi bien que les individus sont ajournés à comparaître ; l'histoire saura faire la part des temps et des circonstances. A la suite d'une révolution longue et cruelle, qui a froissé les intérêts des anciens, créé des intérêts nouveaux, la nation entière s'est vue tout à coup entraînée par l'ascendant d'un homme extraordinaire, dans un mouvement offensif, violent et

Digitized by Google

prolongé, qui, en déplaçant les masses, a déplacé également tous les individus. Cette agression continue, a enfin produit un résultat qu'il n'était pas difficile de prévoir ; les gouvernements étrangers, menacés dans leur existence politique, se sont unis et ligués, et le colosse est tombé.

« La France refoulée, comprimée dans ses anciennes limites, a été rendue à son gouvernement légitime. Cependant, si par suite de cette répulsion, l'équilibre de l'Europe fut trouvé rétabli, le royaume lui-même est loin d'avoir recueilli un pareil avantage. D'un côté, le déplacement qui s'était opéré dans toutes les conditions, les événements de fortune tellement extraordinaires et multipliés que la postérité refusera peut-être d'y croire, ayant donné l'essor à des ambitions trop souvent justifiées, et qui désormais perdaient leur principal aliment ; d'un autre, une carrière, à la vérité, semée de beaucoup de dangers, mais qui néanmoins offrait à la jeunesse une perspective brillante de séduction, s'est trouvée fermée tout à coup. Tel est l'état des choses que la paix produisit en France. Mais cette paix, si désirée par les hommes sages, remplaçait un assez grand nombre d'individus dans quelques classes de la société, dont les devoirs et les habitudes leur étaient depuis longtemps devenus étrangers. Cette position d'un assez grand nombre de Français, pour qui la tranquillité semblait être un malheur, a été aperçue par ces hommes, qui n'ont d'autres occupations que de spéculer sur le mécontentement et l'agitation des esprits. Ils eurent bientôt résolu de le faire tourner à l'avantage de leurs sinistres projets. Il ne dut pas être fort difficile de persuader à ceux qui avaient puissamment contribué à ériger des royaumes et des souverainetés, qu'il était digne de leur effort d'entreprendre ce qu'on appelait la régénération du gouvernement que l'on peignait comme essentiellement vicieux ; en conséquence, on ne tarda guère à les affilier à ces associations coupables qui, sous l'apparence de la philanthropie, ourdissent en secret des haines qui tendent au renversement de l'ordre établi. Ce premier pas fait devait être promptement suivi de beaucoup d'autres ; car, messieurs, la carrière du crime a une pente si rapide, qu'il faut souvent de l'héroïsme pour rétrograder, lorsqu'on y est entré, tandis qu'une vertu ordinaire peut suffire pour empêcher de s'y engager. Pourquoi faut-il que des Français n'aient pas aperçu le piège tendu à leur honneur ? C'est du sein de ces réunions, auxquelles on avait aussi initié une jeunesse ardente que l'exas-

Digitized by Google

pération de ses sentiments et une inquiète activité rendaient susceptible de céder à une impulsion habilement donnée ; c'est de leur sein que sont sortis ces émissaires, qui, successivement et sur divers points du royaume, sont allés fomenter des troubles, organiser des complots, que la Providence a toujours heureusement déjoués.

« Au milieu de ces agitations d'un si triste présage, notre province s'applaudissait de jouir d'une tranquillité, qu'elle espérait d'autant mieux conserver, qu'elle trouvait à cet égard une garantie complète dans la pureté de ses sentiments et dans une conduite antérieure non équivoque. En effet, messieurs, qui aurait cru, qu'après avoir traversé sans orage les époques désastreuses et sanglantes de notre révolution, on méconnaîtrait assez ses sentiments de fidélité et de patriotisme, qui s'allient si bien à la franchise et à la droiture des Alsaciens, pour oser se promettre un succès criminel, en choisissant leur pays afin d'y établir un foyer de conspiration et de révolte.

« Vous l'avez sûrement pressenti, la cause qui vous est en ce moment soumise, messieurs les jurés, signale à votre patriotisme, à votre fidélité et à votre sagesse, un de ces écueils dont une association téméraire n'aurait pas craint de menacer le vaisseau de l'Etat. Le complot auquel les accusés sont prévenus d'avoir pris part, avait pour objet le renversement du gouvernement établi et d'exciter les citoyens à s'armer contre l'autorité royale.

« Vous avez pu vous convaincre, par la lecture qui vous a été faite hier de l'acte d'accusation, qu'il ne s'agit pas ici d'un de ces rêves politiques, enfant de l'exaspération et du délire, et qui indiquerait plutôt des désirs insensés que des résolutions ou des actes coupables : la trame aurait été plus sérieuse et plus vaste, ses fils sont étendus si nombreux ; vous avez vu que si l'exécution n'a pas suivi les démarches des accusés, c'est par un de ces événements qu'ils ne pouvaient prévoir. En effet, les révélations des sergents Oudin et Viéville sont des circonstances que la participation plénière de leur chef immédiat, Tellier. avait donné au complot, empêchaient certainement de soupçonner.

« Vous savez que les conjurés, excepté ceux qui déjà se trouvaient sur les lieux au signal donné, se sont mis en route en quittant Paris, à peu près le même jour, pour se trouver tous au point indiqué, Belfort, le 1er janvier.

« Vous savez qu'avant d'arriver dans cette ville, ils s'arrêtè-

Digitized by Google

rent d'abord les uns à Lure, les autres à Mulhouse, villes peu éloignées du point fixé, et que, dans chacun de ces endroits, ils trouvèrent des affiliés placés pour les attendre et leur donner des instructions relatives aux localités.

« Vous savez que par suite de ces renseignements, en arrivant successivement et par petits pelotons à Belfort, ils se sont répartis dans certaines auberges désignées à l'avance, toutefois en assez petit nombre pour ne pas éveiller le soupçon. Vous connaissez les événements qui avaient été préparés et qui sont arrivés le 1er janvier dans la soirée à Belfort, aux casernes et aux faubourgs. Vous aurez remarqué comment, après l'échec survenu, presque tous les accusés ont pris simultanément la fuite dans des directions diverses, passant ou séjournant dans les lieux écartés, où un motif extraordinaire, imprévu, pouvait seul les conduire.

« Assurément, messieurs les jurés, le rapprochement de l'appréciation de ces circonstances ne permettent pas de douter de l'existence du projet formé, concerté à l'avance : son but ne saurait être un mystère, les tentatives d'exécution qu'il a reçues, les pièces de convictions qui sont sous nos yeux le dévoilent suffisamment.

« Mais quels sont les principaux auteurs du complot, car on ne saurait les reconnaître parmi les accusés, qui tous paraissent avoir reçu une impulsion première. Il est impossible de répondre catégoriquement à cette question ; mais ce que l'on doit admettre comme certain à cet égard, c'est que c'est à Paris, que paraît s'être tramée cette détestable machination : sur quarante-quatre accusés que signale l'accusation, il y en a vingt-six qui tous habitent ou résident dans cette capitale.

« Vous éprouverez sans doute, comme nous, messieurs les jurés, un sentiment pénible en réfléchissant avec quelle adresse, après avoir ourdi cette œuvre criminelle, les chefs ont su se tenir cachés et n'exposer à la vengeance des lois que des hommes beaucoup trop faibles pour oser un jour, en cas de succès, leur disputer le pouvoir dont la possession est le véritable objet de leurs menées ténébreuses et coupables !.... Ainsi la destinée de ces agents d'exécution, est et sera toujours de se forger de honteuses chaînes sous les chefs dont ils suivent les projets : ils ne préparent pas seulement l'esclavage de leur patrie, ils créent aussi le leur et c'est leur premier châtiment. »

Digitized by Google

L'avocat-général, après avoir développé la théorie des attentats contre l'Etat, terminait en ces termes :

« Les questions qui vous seront posées laisseront sans doute un champ libre à vos consciences, le système de l'accusation vous étant connu, vous en tiendrez facilement le fil durant les débats. Vous y rattacherez tous les éléments de conviction, qui viendront frapper votre jugement, et après avoir formé votre opinion d'abord sur la nature et la gravité des faits, ensuite sur le degré de participation de chacun des accusés vous vous trouverez en état de faire une exacte justice.

« Car la loi qui a tout prévu pour la conservation de la société n'a pas dû perdre de vue un seul instant l'intérêt des individus : la loi ne veut que des peines justes et nécessaires. *Elle punit, et ne se venge pas.* Organes de cette loi impassible et tutélaire, c'est dans ses nobles inspirations, et dans la conviction d'une conscience impartiale et éclairée que vous puiserez vos jugements. Vous avez promis de ne trahir ni la société qui réclame, votre appui, ni les accusés qui invoquent votre justice ; vous saurez remplir vos serments, vous sortirez de cette pénible cause avec la vénération et la reconnaissance publique, et ce qui est encore plus précieux à l'homme de bien, avec votre propre estime et le calme d'une conscience pure ».

Les témoins étaient au nombre de 184. En voici les noms, dans leur ordre d'appel :

Témoins à charge :

Les sieurs : Cussac, capitaine en garnison à Marseille ; Nauroy père, demeurant à Paris ; Nauroy fils, lieutenant au 5e régiment de ligne ; Gast, notaire à Soultz ; De Tessières, sous-préfet de Belfort ; Desmazure, maréchal-des-logis d'artillerie ; Bussières, sergent-major de la garde ; Bardot, maire de Sermamagny ; Oudin, Viéville, sergents-majors au 29e de ligne.

Plomb, Etienne, Debaute, capitaines au 29e de ligne ; lieutenant-colonel de Reynac ; Brice, soldat au 29e de ligne ; Arnaud, caporal au 29e de ligne ; Noral, sergent ; Lavaud, caporal au 29e de ligne ; Saladin, sergent au 29e de ligne ; Porret, sergent au 29e de ligne.

Noblet, sergent-major ; la femme d'un anabaptiste ; Beaume, père d'un contumace ; Toutain, lieutenant de roi ; George, capitaine au 29e ; Liénard, soldat au 29e ; Lebourg, soldat au 5e régiment de la garde ; Maximi, soldat ; Gambier, soldat au 29e ; Brunet, soldat au 29e.

Digitized by Google

Oudard, autrefois au 29e de ligne et aujourd'hui dans la garde ; Oriez, portier-consigne à la Porte de France ; Grenet, au 29e de ligne ; Labussière François ; Verrier, négociant à Belfort ; Noirejean, domestique ; Stroltz ; un individu des environs de Lure ; Rémy, soldat au 29e de ligne ; Bouhier, soldat au 29e de ligne ; Georges, caporal de garde à la citadelle ; Gelly, soldat.

Tiberville, soldat ; Camiade, lieutenant ; Mlle Sophie Béranger, couturière ; Mlle Renaud, marchande de mercerie ; Yely, armurier ; Vivoltny ; Estournaux ; Hauser, juif d'Altkirch ; Une femme de chambre de la *Vieille-Poste ;* Jacquot, voiturier.

Bainier, de Montbéliard ; Mme Caumat ; Couvert, fourrier dans les grenadiers du 29e ; Deschamps, lieutenant de gendarmerie ; Maillard, cultivateur ; Singer, brigadier de gendarmerie ; Redel, aubergiste à St-Ursanne ; Delongchamp, chapelier à Paris ; De Nonancourt, ancien colonel d'artillerie, maire à Thann ; Bürrer, sergent de police.

Jean Weiss ; Scheiller ; Rogne, charpentier ; Belchamp, fermier de M. Mathieu Kœchlin, de Masevaux ; la femme Belchamp ; Cordier, cabaretier à Rougemont ; la demoiselle Gervais, femme de chambre de Mme Pailhès ; le portier de l'hôtel où restait le colonel Pailhès ; un loueur de carrosses de Paris ; Haim, entrepreneur de voitures, logeant à l'hôtel de Washington à Paris.

Boltz, aubergiste à Belfort ; la demoiselle Boltz ; Mlle Boltz, cadette ; Lehmann, négociant à Belfort ; Jeanpierre, aubergiste ; Beuret, aubergiste à Rougemont ; Auvray, proviseur du collège royale de Henri IV à Paris ; la femme Beuret, aubergiste à Rougemont ; Montavon, cultivateur à Larivière ; Fernet, aubergiste à Rougemont.

Provost, laboureur, demeurant à Chaux ; un garde-forestier de Valdoie ; M. le capitaine Chauvelot, de Valdoie ; le lieutenant en retraite Court, de Valdoie ; M. de Saint-Séran, rentier à Paris ; Gérard, d'Anjoutey ; Thiébaut Monnier, à Anjoutey ; Jean Meunier, charpentier à Anjoutey ; Jean-Pierre Foiez, d'Anjoutey ; Thiébaut Meunier, d'Anjoutey.

Lévy, aubergiste à Masevaux ; Delalain, employé dans la régie ; une servante en condition chez M. Voyer-d'Argenson, à Oberbrück ; Grave, de Saint-Germain, près Belfort ; Grosdidier, cordonnier et logeur à Paris ; femme Sylvestre, portière à Paris ; Orsat, avocat à Paris ; le portier de l'hôtel où logeait les accusés Salveton et Grenier ; une servante à l'hôtel du *Petit-Paris*, à Nancy ; Nelsor, commissionnaire, à Nancy.

Digitized by Google

Le directeur des diligences à Nancy ; le conducteur de la diligenre de M. Duranton à Nancy ; le directeur des messageries à Metz ; Schwartz, directeur des messageries à Strasbourg ; la portière où logeait l'accusé Buchez ; Marchand, ex-rédacteur du *Patriote Alsacien* à Strasbourg ; le directeur des messageries à Vesoul ; le directeur des messageries de Lure ; la dame Barberet, aubergiste à Lure ; une servante de l'auberge à l'*Ecu de France* à Lure.

Un domestique de l'auberge à l'*Ecu de France* à Lure ; le maître de poste de Lure ; un loueur de voitures à Lure ; Charles Nicot, voiturier à Lure ; Pétermann, loueur de voitures à Lure ; Pétermann fils, de Lure : Villemé, de Paris ; Marc, rentier à Paris ; Monvalon, voiturier à Vesoul ; l'aubergiste du *Lion* à Héricourt.

L'aubergiste du *Sauvage* à Belfort ; un postillon de Vesoul ; un second postillon de Vesoul ; un troisième postillon de Vesoul ; un postillon de Lure ; la veuve Lallemand, aubergiste à Ronchamp ; un domestique de la veuve Lallemand ; Comte, loueur de chevaux à Belfort ; la dame Ringenbach, aubergiste à Plancher-les-Mines ; Ringenbach, aubergiste à Plancher-les-Mines.

Un aubergiste de Melisey ; la femme du témoin précédent ; le maître de poste au Ban de Champagney ; l'aubergiste demeurant à côté de la poste au Ban de Champagney ; le garçon de l'écurie de la poste du Ban de Champagney ; Sigaux, avocat à Villefranche ; un postillon du Ban de Champagney ; un postillon de Fay-Billot ; un postillon de Langres ; Bourot, directeur de la poste aux lettres des Granges ; Favier, aubergiste au *Petit-Paris* à Nancy.

Favier Jules ; Prudent, loueur de voitures à Vesoul ; le maître de poste de Lachapelle (Haut-Rhin) ; un postillon d'Aspach ; un postillon d'Issenheim (Haut-Rhin) ; Birckel, postillon à Colmar ; Mezin, postier à Brisach, à la porte de Colmar ; Hest, postillon chez Dauphin, à Belfort ; Meunier, postillon à Lachapelle ; un postillon d'Aspach.

Un postillon de Hattstatt ; Glaser, postillon à Colmar ; un postillon de Mulhouse ; Chade Pierre ; Chade Catherine, chez M. Zetter, aubergiste de l'*Ange* à Mulhouse ; Lang, sommelier à l'auberge du *Dauphin* à Belfort ; Baumgartner, maître de poste à Mulhouse ; Strick, domestique à l'*Ange* à Mulhouse ; Chano, conducteur de la diligence d'Epinal.

Ottoman, sommelier à la *Couronne* ou à la *Poste aux che-*

Digitized by Google

vaux à Mulhouse ; Rosset, conducteur de diligence de Strasbourg à Paris ; une demoiselle en service chez M. Dubochet à Paris ; le fils Rairot, ouvrier dans une fabrique de Belfort ; Etienne Duplan ; Forget, militaire retraité et agent de police ; Jean-Baptiste Hermann, âgé de onze ans et demi, fils d'un ébéniste de Belfort ; Jean Leroux ; Bavellaer, directeur de la maison centrale d'Ensisheim ; Henri Croff, lieutenant au 29e de ligne.

Le baron de Pinguern, ancien colonel du 29e de ligne ; Tristan, voiturier à Brisach ; de Lanneau, adjudant-major du régiment des chasseurs de l'Allier ; de Sausset, capitaine dans les chasseurs de l'Allier.

Témoins à décharge :

Gallois, capitaine en retraite à Paris ; Gaunois, officier en retraite, demeurant à Belfort ; Monchot, travaillant au fort, à Belfort ; Barthélemy fils, garde-magasin à Belfort ; Joseph Rey, huissier à Belfort ; Pescheteau, commissaire de police à Belfort ; Gros, gendarme au canton de Berne.

Le procès devait avoir un retentissement incroyable. Les journaux s'en occupaient, et l'opinion publique s'y intéressait vivement. On écrivait de Colmar, le 8 mai 1822 :

« La chambre des mises en accusation de la cour royale de Colmar s'est assemblée chaque jour depuis jeudi dernier, 2 du mois courant, pour délibérer sur le sort des prévenus dans l'affaire dite de Belfort. On attendait sa décision avec autant d'impatience que d'intérêt ; cependant les prévenus paraissent être sans inquiétude. Quel que soit le voile qui couvre encore cette longue et volumineuse procédure, on croit savoir, et cela sans indiscrétion, qu'en exceptant des charges ce qui peut avoir trait à l'officier qui a blessé le lieutenant de Roi de Belfort, le matériel de la prévention ne repose que sur des ballots de signes séditieux, sur quelques cartouches trouvées dans les latrines d'une maison ouverte et jetées dans ces latrines par.... je ne sais qui. Les autres charges ne résultent, dit-on, que sur la dénonciation du sieur Tellier, adjudant-major au 29e régiment de ligne, lui-même prévenu, et dont la conduite est encore un mystère pour bien des gens.

« Les prévenus présents et détenus dans les prisons de Colmar étaient au nombre de vingt-huit, savoir : F. Netzer, ancien maréchal-des-logis de hussards ; Roussillon, lieutenant en non-activité ; Dublar, ex-officier ; de Grometti, lieutenant au 29e de ligne ; Tellier, adjudant au 29e ; Pusieux, tambour-major, id ;

Digitized by Google

Baptisti, Pacquetet, St-Venant, Frache, Goselin, sergents-majors, id. ; Polet, sergent, id. ; Choteau, id. ; Montfalcon, Corsin, soldats, id. ; Fustel de Coulange, soldat au 55e de ligne ; Pance, Salveton, Canizi, Paulin, étudiants en droit ; Guinand, commis-négociant ; Court, brigadier de gendarmerie à Masevaux ; Rouin, clerc de notaire ; Brunel, Buchez, Vernières, Grenier, étudiants en médecine.

« Le nombre des prévenus contumaces est à peu près le même que celui des détenus présents.

« La chambre, par sa décision d'hier soir, a renvoyé de l'accusation et ordonné la mise en liberté des détenus suivants : Corsin, Court, Pusieux, Polet, Montfalcon, Fustel de Coulange ; et plusieurs prévenus contumaces ont été également acquittés. Ce sont, entre autres, le général Dermoncourt ; François Bœchlin, étudiant en droit ; Rusconi, employé aux manufactures d'indienne ; Bodin, étudiant, et Arnold Schæffer, homme de lettres. »

Voici quelques-unes des plus intéressantes dépositions :

Le sieur Cussac, capitaine en garnison à Marseille. — Un individu bien mis et qui paraissait avoir servi, vint le saluer dans un café, et l'engageant à boire avec lui ; il l'entretient, comme d'une nouvelle du jour, de mouvements criminels qu'organisaient des agitateurs à la *Guiroga*. Le ministère changea alors, et j'en félicitai, dit-il, un personnage de Paris, avec lequel j'avais l'honneur d'entretenir quelques relations.

Le procureur-général. — Cet inconnu vous a-t-il parlé de l'Alsace ?

R. Oui ; il disait que c'était là que la première impulsion devait se donner.

M. le président fait observer que le ministère public avait appelé ce témoin aux débats, pour se fixer sur la tendance de quelques esprits à l'époque du complot de Belfort.

Me Barthe. — Ce témoin ayant déposé sur ces mêmes faits, le ministère public devait nous communiquer le procès-verbal de ses déclarations ; sinon, c'était à M. le président seul qu'il appartenait de le faire entendre en vertu de son pouvoir discrétionnaire ; nous reconnaîtrons sa sagesse dans ses déterminations, toutes les fois qu'il jugera convenable d'user de la faculté que la loi lui donne.

M. le procureur-général. — Le témoin a été entendu à Lyon,

Digitized by Google

Dublar. — Le témoin n'a-t-il jamais été employé dans une administration secrète, de police, par exemple ? Il paraît qu'il en existait dans quelques régiments, à en juger par le procès du 19 août.

M. le président. — Cette question est injurieuse pour un officier français.

Sur la demande du même accusé, M. le président. — Connaissiez-vous l'inconnu ?

R. Non : mais il m'a paru, d'après la couleur de ses expressions, que c'était un homme mal pensant.

Me Verny. — Qu'appelez-vous bien penser ?

Le témoin (avec vivacité). — Bien servir le roi, lui être fidèle et lui rester toujours dévoué.

Le sieur Nauroy père, demeurant à Paris. — Il avait reçu, le 25 ou 26 décembre, une lettre de son fils, en garnison à Marseille, qui lui annonçait que quelqu'un venait de lui confier qu'il était question d'une conspiration, et qu'il en ferait la révélation aussitôt que cette personne l'en aurait instruit.

M. le président. — Votre fils ne vous donna-t-il point d'autres détails ?

R. Il dîna avec la personne dont il tenait ces communications : « Tu es un bon enfant, lui dit-elle ; on ne te fera pas de mal ; mais tu devrais être des nôtres ».

Le procureur-général. — Ne vous parla-t-il point de l'Alsace ?

R. Cela se fera probablement là, me dit-il.

Un de MM. les jurés demande à voir la lettre dont il s'agit. On insiste pour qu'elle soit produite au débat.

Le témoin. — Je ne l'ai pas. C'est une lettre d'un fils à son père ; n'enlevez rien à personne.

Le sieur Gast, notaire à Soultz. — Le 31 décembre, Joseph Erhard, officier, de Bolwiller, est venu lui apporter une lettre de l'homme d'affaires de M. Voyer d'Argenson. Le garde du château de ce dernier dit à la femme du témoin : Vous apprendrez sous peu du nouveau. Le 5 janvier, le sieur Gast, le rencontrant, lui dit : Eh bien ! vous nous parliez de quelque chose de nouveau, saviez-vous ce qui devait se passer à Belfort ? Il le faut bien. Non, répondit-il ; mais je vous dirai ce que m'a appris Lorentz, un des domestiques de M. d'Argenson. Ce dernier lui avait confié que son maître se tenait caché depuis quelques jours dans son château, et paraissait s'être sauvé de Paris, ou avoir été obligé d'en sortir.

Digitized by Google

Un de MM. les jurés. — Précisez le jour où M. d'Argenson doit s'être tenu caché.

R. Je ne le puis : le garde ne me l'a point appris.

Me Verny. — N'étiez-vous pas au service de M. d'Argenson ?

R. J'étais son homme d'affaires. jusqu'en 1817, et alors il a supprimé la recette de Bollwiller, pour confier l'administration de toutes ses affaires au sieur Maire, son homme d'affaires actuel.

M. le président. — Est-il à votre connaissance que le sieur Maire ait acheté du bois à Colmar, et y ait fait ses approvisionnements ?

R. Non. M. le président.

Me Verny. — Le témoin n'a-t-il pas écrit à quelques personnes en termes injurieux de M. d'Argenson ?

M. le président. — La question n'a aucun trait à l'accusation ; et j'invite messieurs les défenseurs à se renfermer dans les faits qui s'y rattachent.

Me Barthe. — La correspondance, d'ailleurs, est sacrée.

M. de Tessières, sous-préfet de Belfort. — Le 1er janvier, vers 5 heures et demie du soir, M. Goll, ancien garde-de-corps, lui confia sous le sceau du secret, qu'il a cru devoir l'instruire d'un propos qui était échappé à Mme de St-Hubéry, sœur de l'accusé Netzer, qui doit avoir dit à Mme Barthélemy : « Il y aura au premier de l'an un bal sans violon ». Cette dernière dame dit le 1er janvier, à l'autre : vous nous parliez d'un bal, et cependant il n'y a rien de disposé pour cela. Tu es bien pressée, lui dit M. Goll, la journée n'est point passée. — « Il a raison, répliqua Mme de St-Hubéry, minuit n'a point encore sonné ». M. Goll, ajouta, que cette dame lui demanda où je passerais la soirée. Je crus alors que ces propos ne voilaient aucun dessein criminel contre l'Etat, et qu'ils ne me pouvaient concerner personnellement ; toutefois, comme je ne me connaissais pas d'ennemis à Belfort, je ne m'arrêtai pas à cette pensée. Mais je ne fus pas peu surpris, lorsqu'on vint le soir, m'appeler chez M. Auclair et qu'on me pria de prendre vite mon chapeau ; ce fut alors que le propos de Mme de St-Hubéry vint se rattacher, dans mon esprit, à cet événement et je m'imaginai que mon enfant pouvait être en danger. Je sors à la hâte : qu'est-il arrivé, demandai-je à deux personnes que je rencontrais ? — Le lieutenant de

Digitized by Google

attaché, j'en donnai avis au lieutenant de gendarmerie, et ordonnai qu'on en prévînt également le lieutenant-colonel du 29e.

Le témoin continue sa déclaration. Après avoir écrit au lieutenant de gendarmerie, et prévenu le juge d'instruction des propos de Mme de St-Hubéry, afin qu'il l'interrogeât, il va lui-même porter sa lettre au lieutenant de gendarmerie, se dirigeant sur le lieu de la scène, où il est arrêté par un piquet de soldats postés par le lieutenant-colonel ; et conduit chez lui, où l'on vit les militaires protester de leur dévouement au roi.

M. le procureur-général. — N'avez-vous fait aucune découverte importante ?

R. Je fus instruit, par un avis particulier, du dépôt d'insignes de rébellion qui devaient se trouver chez Petitjean, j'en donnai avis à M. le procureur-général, des perquisitions eurent lieu et on en connaît le résultat.

Me Antonin, regrette que Mme de St-Hubéry n'ait point été appelée aux débats ; le témoin ne parle que par ouï dire ; on ne peut donc contrôler sa déposition. Mais que du moins, M. le sous-préfet qui a cru pouvoir se dégager de son serment, quant au sieur Goll, ne soit pas plus réservé aujourd'hui et nomme la personne qui lui a parlé de signes séditieux, qui devaient se trouver au domicile du sieur Petitjean.

M. le procureur-général. — Le témoin est le juge de la discrétion qu'il doit se prescrire dans cette circonstance.

L'accusé Netzer se plaint qu'on ait gardé pendant deux heures son beau-frère, qu'on avait fait appeler, malgré son état de maladie, pour l'interroger.

Le témoin déclare n'avoir connu que de vue les accusés Netzer et Roussillon, et ajoute qu'il y avait à peu près 6 ou 7 jours au 1er janvier, que Mme de St-Hubéry parlait du bal sans violons.

Sur la demande de Me Barthe, M. le président. — M. le sous-préfet s'était-il aperçu d'un mouvement extraordinaire en ville avant le jour de l'an.

R. Il ne peut l'assurer.

Bardot, maire de Sermamagny. — La veille du 1er janvier, deux jeunes gens de 20 à 25 ans, vinrent manger, boire du vin rouge chez lui ; ils en versaient à tout le monde ; vous êtes des Alsaciens nous dirent-ils : vivent les braves Alsaciens ! ils dépensèrent 18 fr. chez moi. Henri, partons, dit l'un d'eux à l'autre.

M. le procureur-général. — Vous parurent-ils étrangers ?

Digitized by Google

R. Je les croyais de Belfort ; je les prenais pour des riboteurs : il n'entendit rien qui se rattachât au complot de Belfort ; mais un homme lui apprit que, dans cette nuit, il avait conduit dans sa voiture quatre ou cinq hommes.

Oudin, sergent-major au 29e de ligne. — Le 1er janvier, à huit ou neuf heures du soir, Tellier me fit appeler dans sa chambre, un instant après, il sortit pour recevoir quelques ordres, du lieutenant-colonel, relativement au service. « J'espère, me dit-il, après être rentré, que tu es un brave et qu'on peut compter sur ta parole. — Oui, répondis-je, si tu ne me compromets point ! Eh bien ! reprit-il, une insurrection va éclater ici à minuit. Je demandai si les officiers en étaient instruits ; il me répondit que oui et qu'il lui était indifférent que je leur parlasse de ce qu'il me communiquait. Il m'invita en même temps à un souper chez Netzer ou Philippe, pour dix heures et demie ; un général de division y viendra, dit-il, pour nous distribuer des cocardes tricolores. Puis, il nous demanda nos cahiers de rapports et les déchirant, les foulant aux pieds, voilà, dit-il, où en est le régiment. Je sortis et allai révéler le tout au capitaine, qui me dit que sans doute Tellier était ivre, et qu'il fallait le mettre à la salle de police. A mon retour vers la caserne ; d'où viens-tu, lâche que tu es ? me dit Tellier en m'abordant, tu m'as sans doute trahi ; va, retourne dire à ton capitaine que j'étais ivre. Je le fis ; mais le capitaine qui trouva qu'on ne plaisantait pas ainsi, ordonna néanmoins de l'arrêter : mais je le cherchai en vain. Peugnet arrive peu après. Qu'y a-t-il ? Tellier, répondis-je, parle d'une conspiration, et que vous y trempiez. Ce n'est que cela ; oui j'en suis, reprit-il d'un ton animé, j'en suis : voici deux pistolets, si vous dites un mot, vous serez cause que je me brûle la cervelle.

M. le président. — Où alla Peugnet, après vous avoir quitté ?

R. Je l'ignore.

M. le président à Tellier. — Convenez-vous de ce que dit le témoin ?

R. Veuillez demander d'abord au témoin combien il y avait de sous-officiers dans ma chambre après l'appel.

Cinq ou six ; j'oubliais de déclarer que Tellier avait tiré une poignée d'or en disant : vous saviez que j'étais sans le sols, voyez maintenant si j'ai de l'argent ?

M. le président à Tellier. — Répondez à ma première question ?

Digitized by Google

Tellier. — Il est vrai que j'ai parlé d'un gouvernement provisoire ; mais je n'ai point parlé de Lafayette, ni des Bourbons, pour avoir violé la Charte.

M. le président au même. — Avez-vous parlé d'un général de division ?

R. De division ou de brigade, je ne me le rappelle pas positivement.

Le témoin. — De division ; je ne me trompe pas.

D. à Tellier. — Etes-vous allé exprès au devant du témoin, venant de voir son capitaine.

R. Non.

Le témoin. — J'ai présumé que, comme Tellier nous avait recommandé de nous armer de nos fusils et de prendre nos sacs, il aura craint d'être trahi, ne nous trouvant plus au quartier.

Tellier. — Je ne devais pas avoir cette crainte ; je croyais que tous les officiers y étaient.

M. le président à Tellier. — Déclarez ce que vous savez ?

Tellier. — C'est le lieutenant Peugnet qui, à un déjeuner auquel il l'invita, lui parla le premier d'une insurrection qui devait éclater dans toute la France, en citant Paris, Saumur, Strasbourg : un gouvernement provisoire est établi à Lyon, me dit-il ; déjà les Bourbons sont loin de la capitale, et en ce moment vous êtes aux ordres du gouvernement provisoire ; allez instruire les sous-officiers ; vous commanderez un dîner pour les réunir ; quant aux officiers supérieurs, il vous en parleront eux-mêmes. Peugnet me montra une lettre de Strasbourg : tu vois bien, reprit-il, nous pouvons compter sur une pleine réussite.

M. le président. — Quelles étaient vos liaisons avec Peugnet?

R. Nous étions ensemble à l'école militaire ; c'est pour cela qu'il aura préféré s'adresser à moi. Il me parla d'un général qui viendrait au souper, boire à la santé du gouvernement provisoire : quand le bataillon sera sous les armes, il viendra, ajouta-t-il, avec un drapeau tricolore, vous haranguer : 101 coups de canon seront tirés à minuit pour avertir les villes voisines que tout est terminé, et que le gouvernement provisoire est établi.

D. Est-il vrai que vous ayez montré de l'or, et qui vous l'avait donné ?

R. J'avais cinq ou six pièces d'or de vingt francs, que je disais tenir du gouvernement provisoire. J'avais observé à Peugnet que je n'avais pas le moyen de payer le souper ; il m'a-

Digitized by Google

dressa à Netzer, à qui j'en parlai d'abord au café Stroltz, et qui me fit donner cet or par Roussillon, qui m'en promit davantage même si j'en avais besoin ; ensuite chez Manouri, dont Peugnet m'avait parlé comme d'un des affidés. Manouri m'invita à le suivre, et nous entrâmes dans une maison que j'ai su depuis être celle où demeurait Roussillon que j'y avais vu quelques fois : nous entrâmes dans une chambre où je trouvai cinq ou six personnes.

D. N'avez-vous reconnu personne parmi ces cinq ou six personnes ?

R. J'ai remarqué un militaire en habit de colonel, avec une ceinture rouge, et armé d'un poignard et de pistolets. Je crois avoir distingué aussi un uniforme d'aide-de-camp, les autres me paraissaient être des officiers en demi-solde. Je me suis convaincu depuis, que l'officier supérieur était le colonel Pailhès, je n'ai pu d'abord reconnaître bien Dublar ; mais après l'avoir souvent fixé en prison, j'ai été convaincu qu'il était du nombre : on s'arma et sur la remarque qu'on fit que je ne l'étais point, le colonel Pailhès me remit un pistolet. Nous allâmes au faubourg, par le guichet qui reste ouvert jusqu'à dix heures du soir : Manouri rentra ; nous trouvâmes sur le pont, des étrangers inconnus qui nous accostèrent.

D. Le faubourg ne fut-il pas éclairé ?

R. Nous étions loin des réverbères ; les étrangers arrivèrent en sens inverse ; nous nous dirigions à l'extrémité du faubourg, sur ces entrefaites, nous entendîmes la patrouille du lieutenant de roi : le groupe se dispersa alors un peu, et lorsque je fis quelques pas en arrière, pour voir si on ne nous suivait point, j'entendis tirer un coup de pistolet, et il me sembla voir que c'était Peugnet qui avait tiré. Je restai encore à Belfort, jusqu'à deux heures du matin, et partis ensuite avec Wattebled, par la patache, pour Montbéliard, où nous prîmes un guide qui nous dirigea sur Porrentruy. Pailhès était resté au corps de garde ; nous avions vu beaucoup de personnes venir de la Porte de France.

D. Vîtes-vous le lieutenant de Roi et le lieutenant George ?

R. Je ne vis pas bien le premier, et n'aperçus pas le second ; nous étions assez éloignés lorsqu'on tira le coup de pistolet. Je le répète, je partis à deux heures du matin, nous nous arrêtâmes d'abord en Suisse, à Bures ; de là à Porrentruy, et après avoir été à St-Ursanne, nous nous retirâmes dans la ferme, où

Digitized by Google

nous fûmes arrêtés. Nous apprîmes par un individu, que l'autorité française avait fait des recherches dans les environs ; c'est ce qui nous détermina à changer si souvent. Effectivement, vingt gendarmes déguisés en bourgeois, tant français qu'étrangers, cernèrent de nuit notre asile ; nous nous retirâmes au grenier par une trappe que nous avons refermée sur nous.

Nous ne pûmes nous dissimuler le danger de notre position ; nous nous embrassâmes, et Wattebled tomba mort dans mes bras ; cinq fois je tentai de me suicider aussi ; et cinq fois mon pistolet trahit mon attente ; je survécus à mon ami, j'allai me rendre au lieutenant de gendarmerie Deschamps et nous montâmes ensemble au grenier, moi le premier et le propriétaire de la ferme nous éclairant. On espérait, à tort, y trouver encore de nos camarades. On me conduisit à pied garotté à St-Ursanne ; de là je fus transféré à Porrentruy, dans la voiture de M. Deschamps.

La femme d'un anabaptiste. (Elle refuse de prêter le serment). — Elle dépose que trois semaines avant les événements de Belfort, elle laissa entrer chez elle, pendant qu'elle était seule, un mendiant tout déguenillé qui lui demanda et obtint d'elle une vieille culotte ; il voulait également une paire de bas qu'elle ne put lui donner. Vous avez l'air bien malheureux. — Je le suis effectivement ; les invasions m'ont ruiné. — Vous avez des enfants. — Oui, trois fils, dont l'un est déserteur. Il sera bientôt délivré. — Comment ? — Après ce colloque il lui raconta mystérieusement qu'il s'agissait d'un complot. J'ose bien le dire ; sous peu on parlera à bouche ouverte de Napoléon. — Vous badinez ? — Du tout ; vous verrez.

François Labussière. -- Le 1er jour de l'an, vers dix heures du soir, je venais de la maison de mon beau-père, où je bus une chopine. En arrivant au corps-de-garde, où je fus mené par une trentaine d'hommes, j'y trouvai un monsieur qui se promenait. Vous v'là comme moi, que faites-vous ici ? Il en est ainsi pourtant en France. — Comment ? — Demain vous verrez flotter le drapeau tricolore ; mais retirez-vous, si on vous voyait, on pourrait vous croire mon complice. — Je fus effrayé. Je ne sortis que le lendemain matin, vers huit heures.

D. Etiez-vous ivre ?

R. Non ; mais j'avais bu un coup, et du bon.

Verrier, négociant à Belfort, et parent éloigné de l'accusé Netzer. — Il fut prévenu par un domestique qu'il y avait du

Digitized by Google

tumulte au faubourg et qu'un coup de pistolet avait été tiré. Il sort et voit devant lui deux hommes se battre (c'étaient Guinand et Gambier). Je m'imaginais qu'il s'agissait d'une simple rixe. — C'est bien vilain de la part d'un bourgeois de faire du bruit, dis-je à l'accusé Guinand ; si on vous fait du tort, il y a des magistrats en ville. Eh bien ! répondit-il tranquillement, j'irai, donnez-moi mon chapeau. Le jeune Stroltz le prit et y trouva des cartouches ; il faut les remettre, repris-je, à la garde.

Hauser, juif d'Altkirch (il dépose en allemand), on interprète sa déclaration. — Je passais la nuit du 1er janvier, chez Dauphin, en attendant le départ de la patache pour Montbéliard ; j'étais un peu pris de vin, et allais me coucher de bonne heure, après avoir adossé une chaise contre la porte dégarnie de serrure. A neuf ou dix heures on tâtonne dans ma chambre ; je me réveille — qui est là ? — sois tranquille, tu n'as rien à craindre, je ne suis pas un voleur — que voulez-vous ? — je vous le dirai après. — Il reste un instant tranquille, et je le croyais parti, lorsque voyant de la clarté à ma fenêtre, il s'élance sur mon lit, et se pelotte à côté de moi, se cachant sous la couverture, silence, silence.... Mais bientôt apercevant une demoiselle dans la chambre, il saute en bas du lit et sort. A une heure du matin je me lève, pour partir, et en entrant dans la patache, je vois un officier et un sergent-major : l'un d'eux me demanda s'il y avait des gendarmes à Montbéliard, et à combien de distance cette ville est de la frontière. Ils y déjeunèrent ; et là je les quittai.

Provost, laboureur, demeurant à Chaux. — Le 2 janvier, vers une heure du matin, je me disposais à conduire une voiture d'écorces à Guebwiller, lorsque deux messieurs me crient, eh ! paysan.... — Que me voulez-vous ? — Où est le chemin de Giromagny ? Combien y a-t-il d'ici à Masevaux ? — Ce n'est point le chemin par ici. — Tu auras dix francs si tu veux nous y conduire.

Je m'habille ; l'un d'eux entre et jette dix francs sur la table. — Je les conduis à Rougemont ; toujours l'un m'accompagnait ; ils alternaient ; les autres suivaient. Arrivé dans ce village, je vis de la lumière dans une grange ; et m'y rendis pour prier l'un des batteurs d'indiquer à ces messieurs, qui étaient au nombre de sept, une auberge, n'en connaissant pas moi-même. On déjeuna en arrivant ; je ne saurais dire quelle heure il était ; mais il faisait encore nuit.

Digitized by Google

D. Comment étaient mis ces étrangers ?

R. Ils étaient habillés en bleu ou noir, et avaient des chapeaux couverts de toile cirée ; l'un d'eux cependant avait une capote grise.

D. Comment avez-vous pu remarquer qu'elle fût grise ?

R. Eh ! parce qu'elle était grise (avec vivacité).

Un garde forestier du Valdoie. — Un inconnu vint, le 1er de l'an, à dix heures du soir, à la croisée de la chambre où j'étais, et me demanda s'il n'y avait pas d'officier en retraite ou à demi-solde au village. (Il disait venir de Giromagny.) — Est-ce au capitaine Chauvelot que vous voulez parler ? — Oui, je ne me rappelais pas bien son nom.

Nous y allons ; il se dit officier du 29e de ligne ; la demoiselle de la maison lui offrit un verre de vin qu'il accepta ; il partit une demi-heure après. Je n'ai pas fait beaucoup attention à lui ; j'étais plus occupé d'un livre de chansons que je tenais en main. Cet officier avait une belle taille ; il portait un shako. Il s'était approché du fourneau et ne pouvant obtenir un lit du capitaine qui n'en avait que pour sa famille, je ne suis plus loin de Belfort, dit-il ; j'y retournerai encore ce soir. Il partit sans guide.

D. La nuit était-elle obscure ?

R. Très obscure.

Girard, d'Anjoutey. — Le 2 janvier, vers deux ou trois heures du matin, deux étrangers, dont l'un avait des moustaches, vinrent me demander une bouteille de vin, et s'ils ne pouvaient pas trouver un guide qui les menât à Rougemont ou à Masevaux. A la pointe du jour, ils chargèrent un jeune homme de faire tenir une lettre à M. Beaume fils, à Belfort. — Aime-t-on bien le roi dans ce pays, me dit l'un d'eux. — Oui certainement, parce que c'est notre souverain. — Ils restèrent chez moi, lorsque vers onze heures, il passe un domestique de Masevaux. — C'est toi, Pierre, dit la *Moustache,* n'y a-t-il rien de nouveau ? Avez-vous vu de la troupe, des gendarmes dans les environs ? Tiens, prends mes bottes et porte-les à Masevaux. Vers une heure, arrive un jeune homme à cheval ; la *Moustache* l'appelle ; ils causèrent un moment ensemble, et la *Moustache* partit bientôt après.

D. Vous disiez que Beaume fils arriva vers une heure ; le connaissiez-vous donc ?

R. Non ; mais c'est la *Moustache* qui disait que c'était lui.

Digitized by Google

D. Vous avez dit, dans votre première déclaration, qu'on eut peur, à l'arrivée de Beaume fils, et qu'on s'imagina d'abord que c'était un gendarme.

R. Cela se peut ; si je l'ai dit, je le soutiens encore ; il y a si longtemps que cela s'est passé !

D. Ne connaissiez-vous aucun de ces étrangers ?

R. Je crois que la *Moustache* était M. Brue, que j'ai vu chasser pendant deux mois dans nos environs.

Le sieur Crave, de Saint-Germain, près Belfort. — Vers trois heures ou quatre heures du matin, un jeune homme vint me demander une chopine. — J'arrive bon matin, me dit-il ; il y a eu du train à Belfort ; je me suis sauvé dans la crainte d'être pris pour témoin, comme votre juge de paix me l'a fait l'an passé.

Il envoya une lettre à Masevaux, à l'adresse de M. Girol, se coucha et partit à onze heures du matin. — Vous ne me connaissez pas ? dit-il en partant. Je suis le fils de M. Petit-Jean, avocat à Belfort. Il faisait mauvais temps.

Le fils Rairot, âgé de treize ans, travaillant dans une fabrique à Belfort. — Le témoin est admis à la prestation du serment. Quinze jours environ après le nouvel an, je vis passer Etienne Duplan : jure, lui dis-je, que tu partageras avec moi, et je te montrerai un paquet blanc dans la rivière ; il me le jura. Ne pouvant l'enlever avec une perche, il entra dans la rivière et saisit le paquet ; c'étaient des aigles ; j'en eu douze pour ma part. Mais, bientôt après, M. Forget (un agent de police de Belfort), me les prit et me donna quatre sols.

On représente au témoin des aigles, qui se trouvent parmi les pièces à conviction ; il les reconnaît pour ceux dont il vient de parler.

Le sieur Gaunois, officier en retraite, demeurant à Belfort. — Le 1er de l'an, je restai au *Fourneau* (auberge au faubourg), depuis quatre jusqu'à neuf heures et demie du soir. Je sortis enfin avec mes camarades pour rentrer par la porte de France ; mais l'ayant trouvée fermée, je crus, étant attaché aux travaux *du fort,* que je pourrais entrer en ville par ce point ; mais la sentinelle s'y refusa. Je fis le tour de la ville pour rentrer au faubourg et fus arrêté bientôt après par la patrouille, vers minuit et demie.

Le sieur Etienne, capitaine au 29e de ligne. — Lorsque Oudin et Viéville vinrent faire leurs révélations, il s'est rendu à la ca-

Digitized by Google

serne. « Voltigeurs, dit-il à sa compagnie, des insensés qui ne nous connaissent point, ont cru pouvoir nous tromper. Je compte sur vous, et, montrant une baïonnette, le premier, dis-je, qui désertera son devoir, je le perce de mille coups. ».

Rémy, dans le 29e à l'époque du 1er janvier. — Il était de garde à la citadelle dans la nuit du 1er janvier, lorsque des individus se présentèrent à la porte pour se faire ouvrir. — Je vous en supplie, dit l'un, je suis le fermier de la citadelle. — Je ne connais que le garde du génie. — Il m'offrait une récompense ; je fus sourd à sa promesse ; je lui dis qu'il fallait une permission du commandant. — On ne veut pas me laisser sortir par la porte de France. — C'est une raison de plus pour ne pas vous ouvrir celle-ci. Lorsque je lui eus dit que j'allais éveiller le garde du génie, il s'en alla, préférant coucher au Fourneau.

Le sergent de police Bürrer, de Thann. — Le 3 janvier, le fils de l'auberge du *Lion Rouge* vint me prévenir qu'il venait d'arriver chez eux trois étrangers d'une mine suspecte ; je prends deux hommes de garde, et les laisse à la porte de l'auberge. Je monte et demande à leur guide son passeport ; il me répond qu'il ne croyait pas en avoir besoin ; au même instant le colonel *file* dans la cour ; je descends et le trouve au corridor. — Passez-vous ici la nuit ? lui demandai-je poliment. — Cela ne te regarde point ; je n'ai pas de compte à te rendre. — Je suis sergent de police ; montrez-moi votre passeport. — Laisse-moi tranquille, te dis-je. — Je vous arrête au nom du Roi. — Il me pousse alors, franchit rapidement le corridor, et se dirige en courant vers le canal. Je le poursuis : il se jette dans le canal, et traverse le pré ; je le suis ; il s'élance dans la rivière, et moi *idem ;* mais ne sachant pas nager, le torrent m'emporte, et je n'atteins qu'avec peine la rive opposée. Le colonel Pailhès cherchait à gagner la montagne : je parvins enfin à le saisir par son manteau ; il porte la main à son poignard encore dans le fourreau. — Voilà une arme de coquin ; il était attaché à une ficelle ; je l'arrache. — Si vous saviez qui je suis, vous me lâcheriez ; je ne suis pas un brigand ; je suis le colonel du 61e. — Nous le conduisîmes ensuite à la salle de police. Je rentre à l'auberge et l'on m'apprend que le second étranger s'était caché dans la maison ; après quelques recherches, une garde urbaine le trouvait couché dans la paille, sur l'étable à porcs. (C'était Dublar.)

Le sieur Lang, sommelier à l'auberge du *Dauphin,* à Belfort. — Le 1er ou le 2 janvier, à onze heures du soir, deux étrangers

Digitized by Google

arrivèrent en poste : l'un d'eux était logé depuis huit jours chez nous ; c'est M. Joubert ; ils se remirent en route entre minuit et une heure.

Un instant après qu'on eut entendu le coup de pistolet, la fille de la maison me prévient qu'un officier était caché dans une chambre ; j'y trouvai effectivement M. Tellier, tout habillé, au lit avec un juif. Il me dit qu'il s'était caché pour attendre que la patrouille fut passée.

Nous ne pousserons pas plus loin ces citations de dépositions. Celles qui précèdent, choisies parmi les plus curieuses, suffisent à exprimer la physionomie des séances et à donner une idée de la partialité avec laquelle le président dirigeait les débats.

Il nous reste à reproduire quelques extraits significatifs du réquisitoire et de la défense.

Voici donc comment débuta le procureur général Desclaux :

« Messieurs les jurés,

« Cette cause est trop grave et nos fonctions sont trop sévères pour nous permettre rien d'inutile dans nos réquisitoires ; la défense pourra et devra même recourir à tous les moyens, à toutes les ressources de l'éloquence, pour essayer de vous émouvoir ; mais notre mission doit s'accomplir sans art ; nous sommes magistrats, et c'est par des faits, par de solides raisons, que nous devons prouver notre accusation ; à quoi nous servirait l'exorde le plus habilement préparé ? A vous disposer à nous écouter avec ferveur ? Mais nous ne voulons pas surprendre votre justice, et le langage le plus simple doit être le plus favorable au triomphe de la vérité ; nous ne demandons que ce qu'il n'est pas en votre pouvoir de nous refuser, c'est-à-dire l'expression franche, indépendante et courageuse de votre conviction. Vous remplirez vos devoirs, Messieurs, votre vie entière nous le garantit ; nous allons achever d'accomplir les nôtres, quelqu'austères qu'ils puissent être.

« Quoique toute accusation se divise en deux parties distinctes, l'existence du crime et la culpabilité des accusés ; nous pourrions dans la cause, éviter sans inconvénient de détailler les preuves qui établissent le crime : le complot et l'attentat se prouvent, en effet, d'une manière irrésistible par leur existence même ; ce qui est clair, dit *Vatel,* n'a pas besoin d'être prouvé.

« Il est même des faits dont la grande évidence rend difficile ou embarrassante la démonstration méthodique de leur réalité ;

Digitized by Google

aussi l'on ne peut, par exemple, mieux prouver la sensation que par la sensation même, et la lumière que par la lumière ; si l'on niait la clarté du soleil, nous ne pourrions que supplier d'ouvrir les yeux ; de même, si l'on niait le complot et l'attentat de Belfort, notre meilleure réponse serait sans doute de supplier ceux qui se permettaient, en Alsace surtout, cette étrange dénégation, de consentir à être de bonne foi et de ne pas s'obstiner à repousser la vérité.

« Toutefois, Messieurs les jurés, dans une affaire telle que celle qui nous occupe, on ne doit pas craindre les démonstrations inutiles, il faut que la mauvaise foi ne puisse argumenter sur rien et qu'elle ne trouve d'appui que dans son audace. On ne saurait, d'ailleurs, dans une accusation aussi capitale, trop pénétrer dans les détails et, certes, lorsque les preuves sont aussi multipliées, lorsque les faits sont aussi puissants, notre ministère ne doit pas redouter de parcourir la lice dans tous les sens et de combattre à toutes armes.

« Pour démontrer le complot, dit-il, le fait qui se présente le premier, c'est celui de l'existence des sociétés secrètes ; il suffirait même seul, parce que ces réunions criminelles ne sont elles-mêmes qu'un complot permanent contre la monarchie, l'ordre et les institutions consacrées par la charte.

« Nous avons dit que les sociétés secrètes étaient une conspiration permanente et, certes, le but qu'elles se proposent ne saurait être douteux : leurs secrets ont cruellement été dévoilés dans le Piémont et à Naples ; en France, les règlements saisis, la procédure de Toulon et de Saumur, les aveux de Poitiers, de Nantes et de Paris nous démontrent trop clairement qu'elles tendent à renverser le gouvernement du Roi et établir l'usurpation, à animer les citoyens les uns contre les autres et, par conséquent, à renouveler toutes les horreurs d'une guerre civile.

« Lorsque l'on sait l'existence et le but des sociétés secrètes, on ne saurait méconnaître la part qu'elles ont prises au complot de Belfort : elles nous expliquent ces comités directeurs, ces gouvernements provisoires, ces agents de révolte et jusqu'à l'assurance des conjurés qui, après leur arrestation, leur faisait parler de leurs nombreux amis et des efforts qu'ils feraient pour les délivrer ; ces comités directeurs, que Peugnet et de Grometti annonçaient à Ensisheim et à Belfort, comme le général Berton, et le colonel Alix à Thouars et à Brest, ne peuvent être, en effet, que des ventes ou sociétés supérieures qui dirigent les mystères de la rébellion.

Digitized by Google

« D'ailleurs, la part que les sociétés secrètes ont prises au complot de Belfort, nous a été démontrée, puisque nous savons que déjà à Saumur, à Toulon, à Marseille, les initiés annonçaient ce qui devait éclater en Alsace.

« Vallé, exécuté à Toulon disait : « Dans ce moment, Strasbourg est en mouvement. » Un officier prévenait, en décembre, à Marseille, le témoin de Cussac, que le foyer de la révolte était en Alsace ; le témoin de Nauroy père recevait une lettre de son fils qui lui disait, à la date de Marseille, du 20 au 21 décembre, qu'une révolte se préparait et qu'elle devait éclater principalement dans cette province ; enfin, les conjurés de Saumur, ainsi que vous en ont déposé Bussière et Demazures, comptaient sur les conjurés qui se rendraient à Belfort ou à Strasbourg.

« Mais la conspiration et son étendue n'est-elle pas d'ailleurs établie par les faits les plus notoires ?

« Les tentatives criminelles qui ont, en effet, eu lieu en même temps dans les derniers jours de décembre et les premiers jours de janvier dernier, sur vingt points différents, et dans l'Est et dans l'Ouest, et dans le Nord et dans le Midi du royaume. Les crimes de Vallé, de Delon, de Berton, de Sire-Jean et tant d'autres ; les poignards de Paris, de La Rochelle n'ont-ils pas gravé ces téméraires efforts dans l'histoire des conspirations contre la légitimité, le gouvernement royal et la France ?

« Certes, on ne cherchera pas à contester des événements aussi récents, reconnus par la justice et dont quelques coupables ont été atteints, ni à affaiblir l'indignation et la douleur qui doivent émouvoir toutes les âmes vertueuses, quelle que soit la nuance de leurs opinions. Mais sans doute on voudra isoler le complot de Belfort, et l'on nous sommera d'établir les rapports qui existent entre ces crimes commis au loin et celui qui nous occupe.

« Les provocateurs à la révolte partent tous de Paris, les événements préparés sur un point sont annoncés sur les autres avant qu'aucun moyen humain ait pu en faire parvenir l'avis ; les mêmes chefs sont désignés partout ; les conjurés de Toulon, de Saumur comptent sur les mouvements de Belfort et d'Alsace, comme ceux de Belfort espèrent sur ceux des autres points du royaume, ainsi que cela résulte de propositions de de Grometti et de Peugnet, l'on trouve dans divers complots les membres d'une société que prend le voile de maçonnerie, enfin les moyens de séduire, le but indiqué aux conjurés, les préparatifs, les espérances conçues sont partout les mêmes.

Digitized by Google

« Que faut-il de plus ? nous en appelons à tout homme impartial, que faut-il de plus, pour démontrer le concert qui a dû préparer ces divers complots et les rapports qu'ils ont entre eux ; que faut-il de plus pour établir la réalité du crime ? Prenons l'expérience pour guide, jugeons avec le calme qui convient à une matière aussi grave et les doutes qu'on voudrait élever.

« Nous vous en supplions donc, messieurs, méditez sur tous ces événements divers, comparez ce qui se préparait ailleurs, avec ce que l'on a découvert ici ; mettez les drapeaux de Thouars et de Saumur à côté de Belfort, examinez les moyens employés, le but annoncé, les espérances données à l'école de Saumur, au 45e de ligne en garnison à La Rochelle et à Paris, au 29e en garnison à Belfort et à Brisach, et décider si, sans vouloir méconnaître l'évidence, on peut douter des liens qui unissaient ces divers conspirateurs et des trames ourdies par des étrangers dans notre département.

« Mais, d'un autre côté, le complot ne se démontre-t-il pas encore par les voyages multipliés de ces émissaires qui parcouraient la France avant le 1er janvier, et notamment en Alsace ? Pour nous renfermer dans notre sphère, n'y reconnaîtra-t-on pas ces députés des hautes-ventes du carbonarisme, qui venaient transmettre les ordres aux ventes centrales et préparer ou concerter l'attaque ?

« Ces voyages étaient environnés de mystères ; quelques-uns de ces émissaires étaient munis de faux passeports et prenaient la précaution de changer de nom ; ils prenaient tous des qualités qui ne leur appartenaient point ; ils se disaient négociants ou commis-voyageurs, sans se livrer pour leur compte à aucune spéculation et sans être attachés à aucune maison de banque ou de commerce, ils arrivaient dans nos villes, dans nos places fortes, ils parcouraient les campagnes, sans qu'on pût connaître ni le but de leur voyage, ni leur genre d'affaire, ni leur occupation pendant leur séjour ; dans leurs courses ils avaient la précaution, ou de ne prendre aucun guide, ou de les congédier avant d'arriver au lieu où ils se rendaient.

« C'est là ce qui caractérise l'apparition en Alsace, de Joubert, de Bazard, de Buchez, de l'individu qui prenait le nom de Sigaux, de celui qui était porteur du passeport faux, délivré sous le nom de Petit, du mystérieux Vallier, enfin et tant d'autres que la procédure signale et que la justice n'a pu retrouver.

Digitized by Google

« Il n'en faut pas davantage pour prouver l'existence d'une trame criminelle, on ne change pas de nom, on ne prend pas de fausses qualités, on ne trompe pas sur le but de son voyage, on ne s'entoure pas de précautions, pour cacher les relations qu'on a dans un pays, on ne s'obstine point à refuser à la justice de faire connaître le but de ces départs et de ces retours précipités lorsque l'on a des intentions pures, et certes, lorsqu'un complot vient à éclater après de pareilles machinations, on ne peut que voir en elles les preuves de ces complots : elles servent énergiquement à la démontrer, parce qu'elles constituent les démarches préliminaires et les préparatifs nécessaires pour l'exécution.

« Qu'on explique, s'il est possible, les courses de Buchez, de Joubert, de Bazard, de Sigaux ou de celui qui a pris son nom et son passeport, de Petit, de Vallier, qui, étudiants en droit ou militaires, viennent tout-à-coup s'improviser commis-voyageur pour exploiter Mulhouse, Belfort, Strasbourg, Neuf-Brisach et les environs, qu'on nous dise le genre d'affaires qui les a attirés dans nos contrées ; qu'on nous signale les personnages qu'ils ont vus surtout à Mulhouse, Belfort et Lure, où ils paraissent avoir, tour à tour, établi leur quartier général.

« Qu'on explique surtout les menées, les courses, les conférences secrètes de ce Joubert, qui déjà lors du complot du 19 août était chargé, d'après les révélations de Laverderie, de préparer les étudiants en médecine et en droit au soulèvement qu'on méditait alors ; de ce Joubert, qui, après s'être montré partout, avait activé tout, recordé tous les principaux conjurés, s'est transporté, en quittant Belfort, à Joigny pour recommencer le rôle qu'il avait fini de jouer ici, et essayer de soulever par les mêmes manœuvres le régiment des hussards du Nord, en garnison dans cette ville. Il est poursuivi, en conséquence, pour ce nouveau fait devant la cour royale de Paris.

« Mais comment expliquer des faits si accablants, et à qui persuadera-t-on que ces inconcevables voyageurs sont autre chose que des émissaires de révolte, lorsque surtout on les voit agir de concert, entretenir entre eux des relations mystérieuses et se rechercher avec hâte, après que le complot est déjoué, comme Buchez, et le prétendu Vallier ou Duval, Bazard et celui qui prenait le nom de Sigaux.

Digitized by Google

a été chercher en poste à Neuf-Brisach, payant les guides à trois francs, un de ses complices, que les plus actives investigations n'ont pu faire connaître, il l'a ensuite amené en hâte à Belfort, et trouvant que le complot était découvert, il a fui vers Mulhouse en renvoyant son compagnon mystérieux à Brisach. Bazard, sur la route de Belfort à Lure, s'entretenait, se concertait le même jour avec celui qui prenait le nom de Sigaux, et le soir après la déroute des conjurés, il a été prévenir son complice que le coup était fait, en s'empressant de fuir avec lui, la même nuit, en poste sur une charrette, et en abandonnant le cheval qui devait servir à faire les campagnes de ce prétendu Sigaux.

« Mais avançons dans le développement des preuves du complot : chaque jour de ceux qui précèdent le 1er janvier, va nous fournir des faits aussi incontestables que multipliés.

« Et d'abord arrêtons-nous sur la circonstance décisive en la cause, de la présence à Belfort, ou dans les environs, de ces nombreux étrangers qui, tout à coup après les menées, les courses, les manœuvres de Bazard, de Joubert, de Peugnet et de de Grometti, sont arrivés dans cette ville ou dans ses environs sans motifs apparents, sans affaires connues.

« La procédure en signale plus de trente, sans parler de ceux qui, profitant des premiers moments de trouble et de désordre, ont échappé sans laisser aucune trace de leur apparition ; car il est impossible de ne pas être persuadé que beaucoup d'individus se sont soustraits aux recherches de l'autorité, qui dans les premiers moments, croyant que les complices de l'attentat étaient concentrés à Belfort, ne songeait pas à les rechercher ailleurs.

« Dans toutes les saisons, le séjour de ce nombre d'étrangers à Belfort aurait été extraordinaire ; mais en hiver il est inexplicable si on ne l'attribue au complot. Presque tous ces individus venaient ou étaient de Paris, et cette affluence ne pouvait avoir lieu sans une cause grave dans le mois le plus rigoureux de l'année, dans un pays inconnu pour la plupart d'entre eux, ou aucun n'avait de rapports de famille ou d'intérêts.

« Ce motif devait être d'autant plus pressant que tous ces voyageurs avaient abandonné leurs études, leurs occupations, leurs affaires, sans que presque aucun d'eux soit assez favorisé de la fortune pour entreprendre, par partie de plaisir, un voyage de plus de cent lieues, fort coûteux surtout pour ceux qui voyageaient en poste.

Digitized by Google

« Or, quel motif grave peut-on attribuer à cette réunion, à cette coïncidence bien remarquable ?

« Vous avez entendu les explications que les accusés ont données individuellement et pour ce qui les concerne. Eh bien ! nous le demandons, leurs réponses ont-elles pu lever des doutes et satisfaire à vos consciences ? Leurs hésitations, leurs contradictions, l'impossibilité où ils ont été si souvent de répondre, la différence qui existe entre les explications qu'ils donnent aujourd'hui et celles qu'ils avaient données pendant tout le cours de l'instruction, hésitations, refus de répondre aux contradictions qui accablent les accusés, parce que l'innocence et la vérité n'ont qu'un langage ; tout ce travail enfin de l'imagination, pour arriver à détourner nos regards, a-t-il pu vous expliquer ce problème à leur avantage, et en éloigner l'idée d'un complot ?

« Hélas ! nous n'hésitons pas à affirmer le contraire, et quelles que soient les ressources employées, quelle que soit l'habileté des défenseurs, des conseils des accusés, votre jugement ne saurait être douteux ; et la présence à Belfort ou dans ses environs, de ces étrangers à votre province, qui y sont venus porter le trouble et le désordre, pesera de tout son poids dans la cause.

« D'ailleurs, Messieurs, cette présence n'est pas isolée : tout, au contraire, démontre, dans cette foule d'individus, un but commun et concerté entre eux.

« Ils partent en effet du même lieu, ils se dirigent sur le même point, leur départ s'opère à la même heure ; ils se divisent par pelotons qui prennent les mêmes voitures et les mêmes moyens de transports ; ils arrivent en même temps ; ils s'arrêtent aux mêmes lieux, ils confèrent ensemble, ils logent dans les mêmes auberges.

« Ainsi Guinand, Vernière, Brunel et Paulin prennent le même jour, le 24 décembre, leurs passeports à la préfecture de police de Paris.

« Ainsi tous ces voyageurs partent de Paris du 24 au 27 ou 28 décembre, et arrivent à Belfort avant le 1er janvier ou le 1er janvier au plus tard.

« Ainsi Salveton, Vernière, Grenier, Brunel, Pailhès, Pance, Rouen et cinq autres individus qu'ils refusent de nommer, partent le 26 décembre, à 6 heures du soir.

« Ainsi Salveton, Vernières, Grenier, un compagnon, qu'ils refusent de nommer, et Brunel arrêté ensuite à Rougemont, où

Digitized by Google

il venait d'accompagner Peugnet, partent par la diligence de la rue Notre-Dame-des-Victoires.

« Ainsi Pance, Rouen et quatre autres personnes qu'ils ne veulent pas faire connaître, partent en poste dans une berline ; cette berline, rétrogradée de Lure, est de nouveau attendue le 1er janvier, au ban de Champagney par le prétendu Sigaux.

« Ainsi Guinand, Salveton, Vernière, Brunel et Grenier se trouvent à Vesoul et puis à Belfort.

« Ainsi un grand nombre d'accusés se concertent ensemble et quelques-uns, à Lure, trouvent un inconnu qui les entraîne chez Barberet, aubergiste, d'où ils se sont ensuite dirigés sur Belfort.

« Ainsi, lorsque ces voyageurs se rencontrent en route, il se saluent avec un air de connaissance, et ils confèrent, soit avec l'individu qui recrutait à Lure, soit avec celui qui se trouvait à cheval sur la route de Lure à Belfort, soit enfin avec les individus qui, par tous les moyens de transport possibles, se rendaient dans cette dernière ville.

« Ainsi arrivés à Belfort, ils logent par groupes dans les diverses auberges ; Guinand, après être descendu au *Dauphin,* va rejoindre Pance, Rouen, Petit, Grenier, à l'*Hôtel de Versailles,* tenu par Beaume, dont le fils a servi d'émissaire le lendemain de l'attentat, à Brue, Pégulu, Desbordes et Lacombe, et a pris ensuite la fuite avec eux.

« Leur fuite, la nuit du 1er janvier et les jours suivants, ne peut, en effet, laisser aucun doute. Considérez les efforts qu'ils ont faits pour éviter les regards de la justice, pour se soustraire à ses investigations, et détruire les traces de leur coopération ; vous reconnaîtrez, qu'à moins de les avoir tous pris, comme Guinand, sur le fait, sur le lieu même de la rébellion, pour les munitions dans leurs poches, on ne pourrait pas avoir de plus nombreuses preuves de leur participation au complot et, par conséquent, de son existence. Vous verrez les principaux conjurés réunis chez Boltz pour attendre le moment de l'exécution, se précipiter dans les faubourgs pour y réunir tous les complices et aviser aux moyens d'échapper au danger que les révélations d'Oudin et de Viéville attiraient sur eux.

« Vous verrez Joubert, après avoir été en grande hâte et à grands frais chercher l'inconnu de Neuf-Brisach, arriver avec lui vers onze heures du soir à Belfort, témoigner les plus grandes inquiétudes en apprenant que la conspiration était découverte,

Digitized by Google

demander des bidets de poste pour courir plus vite et, n'en pouvant obtenir, se hâter de remonter dans sa chaise de poste en emmenant un troisième complice.

« Vous verrez Didier, Dubochet, Lacroix, Duval ou Vallier disparaître et se hâter de quitter, dès le 2 janvier, l'Alsace, s'arrêter à peine à Nancy ; un d'eux, changeant de nom, se diriger sur Metz pour y aller trouver Buchez, tandis que les autres, poursuivis par l'effroi, n'osent pas rentrer en voiture.

« Vous verrez Petit disparaître de Belfort en abandonnant un passeport, qui a été reconnu faux, et qu'il avait pris pour échapper sans doute aux recherches.

« Vous verrez plusieurs inconnus, abandonnant des sacs de nuit, des chapeaux, divers effets, enfin, dans plusieurs auberges de Belfort, notamment chez Dauphin, n'osant pas, sans doute, aller les retirer, dans la crainte d'être arrêtés ou afin de n'être pas embarrassés dans leur fuite.

« Vous verrez Sigaux, ou l'individu qui prenait son nom, fuir avec Bazard, vers onze heures et demie, après que celui-ci était venu le prévenir du résultat de leur criminelle entreprise.

« Vous verrez Pailhès, Dublar, Paulin, Canizi, Brunel fuir, ainsi que Peugnet, un nes principaux auteurs du complot ou du moins, et pour mieux nous exprimer, un des coupables le plus notoirement connu.

« Vous verrez Pailhès se précipiter dans une rivière, le 6 janvier, la traverser à la nage et, par la fuite ou par une menace de résistance, chercher à se soustraire à la plus légale et à la moins inquiétante des mesures, tandis que son compagnon allait, dans son effroi, se cacher soigneusement.

« En un mot, enfin, vous verrez dans presque tous ces agents de rébellion une déroute commune et le désordre ou la démoralisation qui s'en suit. »

Le procureur général examine ensuite les charges particulières à Tellier, Guinand, Pailhès et Dublar ; puis, s'adressant aux jurés, il termine ainsi :

« Les accusés et la société attendent avec anxiété le jugement que vous dictera votre conscience. S'il vous reste des doutes, ah ! n'hésitez pas à vous déclarer pour l'acquittement : le plus grand malheur qui puisse affliger la terre, c'est la condamnation d'un innocent. Mais si la conviction de la culpabilité vous est acquise, la France, l'Europe réclament de vous un vote libre et

Digitized by Google

courageux. Il faut, enfin, que les ennemis de l'ordre, de la monarchie et de la patrie apprennent qu'il est une justice, que les conspirations ne sont pas sans danger et sans infamie, que les lois ne sont pas sans force et que la paix publique ne sera plus troublée. »

La parole est ensuite donnée à l'avocat général Costé qui s'attache à réfuter les déclarations des accusés Roussillon et Netzer.

Après avoir relevé les charges concernant Pacquetet, Chotteau, Frache, Gosselin, Saint-Venant et Battisti, l'avocat général Costé concluait à l'indiscutable culpabilité des accusés.

Puis l'avocat général Rossée prenait la parole et, sans exorde, arrivait à la discussion des charges personnelles à Brunel, Paulin, Grenier, Pance, Rouen, Salveton, Vernière, de Grometti, Buchez et Dubochet.

La défense commença par une plaidoirie de Me Fleurent en faveur de Tellier.

C'est Me Barthe, le célèbre avocat, qui assistait Guinand. La parole de cet éminent orateur produisit une impression profonde sur l'auditoire. Son plaidoyer résume, efface tous les autres ; son éloquence domine le procès.

Voici comment débuta ce maître du barreau, avec la hardiesse et l'énergie dont, plus d'une fois encore, il devait donner des preuves : (1)

---

(1) Il n'est point inutile, ici, de tracer une courte biographie de Me Barthe.

Né à Narbonne le 28 juillet 1795, Félix Barthe fut reçu avocat en 1817. Il s'affilia au carbonarisme et devint bientôt très populaire en défendant plusieurs accusés politiques. Son arrivée à Colmar, en 1822, fut un événement ; une ovation lui fut faite, et il obtint un succès considérable. On le retrouva, quelques mois plus tard, assistant, à Paris, le député Jacques Kœchlin, coupable d'avoir publié un écrit offensant pour l'administration du Haut-Rhin.

Après la révolution de 1830, à laquelle il avait tant contribué, les électeurs des 11e et 12e arrondissements de Paris le nommèrent député. Il devint ministre de l'instruction publique, et garde des sceaux dans le cabinet Casimir Périer, puis dans le cabinet Molé.

Il occupa les fonctions de procureur du roi à Paris et de premier président de la Cour des Comptes.

Félix Barthe entra au Sénat en 1852. Il mourut, en 1863, à Paris, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

Digitized by Google

« Lorsque le pouvoir semble avoir pris hautement, par des insinuations multipliées, l'obligation de prouver que des conspirations permanentes couvrent un pays tout entier, et que les lois menacées de toutes parts réclament une grande énergie de mesures contre quelques accusés sans appui ; dans cette lutte de la force contre la faiblesse, dans cette lutte où la puissance publique vient se mettre en cause contre un individu, quelles garanties pourront paraître suffisantes pour protéger le droit des accusés ? De quelle évidence les preuves de l'accusation ne doivent-elles pas être environnées pour que, si elles étaient condamnées à triompher, leur triomphe ressemblât à la justice plus qu'à la force....

« Parmi les garanties qui appartiennent à la défense, une seule subsiste, et elle nous suffit ! Elle repose dans la conscience de Messieurs les jurés. Ici s'abaissent toutes les influences ; ici on ne reconnaît plus aucune supériorité humaine. Cette précieuse garantie nous est acquise ; rien ne peut nous l'enlever.

« Si j'avais à choisir, dans toute la France, une contrée pour lui soumettre particulièrement la défense de mon client, j'aurais choisi celle où l'habitude des travaux utiles, où l'activité du commerce, ajoutant à la richesse du sol toutes les richesses de l'industrie, apprissent à chacun combien est précieuse la vie des hommes, et terrible le droit d'en disposer ; j'aurais choisi surtout la contrée qui, pendant nos tourmentes révolutionnaires, se serait conservée pure de toute effusion de sang humain. C'est vous dire assez que j'aurais choisi l'Alsace. Ici les mœurs publiques sont à la fois si fortes et si libres, qu'elles paralyseraient l'influence des mauvaises lois. C'est des mains de l'autorité elle-même que nous avons reçu douze jurés sages, probes et libres, tels que nous les aurions choisis nous-mêmes : c'est aussi avec confiance que je vais me livrer à la défense de Guinand.

« De tous temps et chez tous les peuples, la jeunesse a eu un droit sacré à l'existence ; et quand une loi sévère frappe un adolescent, l'âme se soulève et serait tentée de murmurer contre la Providence. Les révolutions ont respecté la jeunesse, et se sont laissé désarmer par elle. C'est sous la protection de ces principes et avec la confiance que m'inspirent mes juges, que je vais me livrer à la discussion des charges de l'accusation.

« Les débats vous ont fait connaître, Messieurs, que l'accusation ne se contenait qu'en frémissant dans les limites que les faits lui ont tracées. Nous l'avons entendu tonner contre les

Digitized by Google

sociétés secrètes, contre les comités directeurs, et nous regrettons qu'à côté de l'accusation n'aient point figuré les noms des accusés. L'instruction ne s'est pas fait scrupule de discuter des faits généraux et de nous envelopper dans cette immensité ; de tous côtés on a appelé des témoins ; chaque contrée a payé son tribut : l'épouse a été interrogée sur son époux, le domestique sur les actions les plus secrètes de son maître. Un fils a été entendu sur la conduite de son père ; on a vu violer jusqu'au secret d'un testament mystique ; et un pasteur est descendu de la chaire pour révéler à un juge d'instruction un fait assez indifférent en lui-même, dont il avait été témoin pendant qu'il annonçait au peuple la parole de Dieu.

« Telle a été l'instruction de ce procès, œuvre de mystère, où la défense n'a pu pénétrer. Eh bien ! à quoi a-t-elle abouti ? Il s'agissait de démontrer l'existence d'un complot, et sans exécution ou au moins un commencement d'exécution. Comment le ministère public a-t-il procédé ?

« Dans des accusations de ce genre, tout est grave, rien n'est indifférent, tout doit être prouvé, tout équivoque disparaître ; ici, le vague serait plus qu'une erreur. Ah ! combien nous devions être étonnés de voir le ministère public faire un complot en abstraction et ne pas même donner la définition légale de ce crime. Cependant tous les auteurs, la loi elle-même, l'a donnée ; ses caractères doivent être déterminés pour savoir si les faits signalés dans la cause peuvent s'y adapter.

« Si le crime de haute trahison est le plus grave de tous les crimes politiques, il doit être le plus positivement déterminé : c'est bien assez que le gouvernement ait armé contre les fauteurs de troubles toute la sévérité des lois, pour que le juge sache du moins à quel caractère il faut reconnaître leur criminalité. Au lieu de faire un complot en abstraction, comme l'a fait le ministère public, souffrez, Messieurs, que je vous donne la définition légale du complot.

« Il y a complot, dit l'article 89 du Code pénal, dès que la résolution d'agir est consentie entre deux conspirateurs ou un plus grand nombre, quoiqu'il n'y ait pas eu d'attentat. » Ainsi, d'après cette loi, il ne suffit point qu'il y ait résolution de renverser le gouvernement établi ; il ne suffit point qu'une intention hostile ait été manifeste, il faut encore qu'il y ait concert. Ici, Messieurs, une impression bien naturelle se fait sentir. Quoi ! parce qu'un jeune homme se sera jeté au devant d'un soldat

Digitized by Google

pour arrêter son bras meurtrier, pour empêcher que la faiblesse ne succombe sous la force, il faudra le frapper de mort !

« Un instinct d'équité et de raison révèle ici la loi et la sagesse de la loi ; il faut avoir concerté les moyens d'agir, il faut qu'ils n'aient point effrayé l'audace ou le crime pour qu'il y ait complot ; autrement on confondrait l'imprudence avec la perversité, et la fougue de l'âge serait punie de mort.

« Ce n'est pas tout ; il faut que la résolution d'agir ait été concertée entre deux ou plusieurs personnes que l'accusation doit désigner ; et, qu'après avoir déterminé les moyens d'exécution, on les ait définitivement arrêtés.

« Ici, Messieurs, vous sentez combien la loi est exorbitante. Dans le droit commun, les caractères que nous venons de signaler, et qui donneraient naissance au crime de hautre trahison, ne constitueraient pas encore l'existence d'un autre crime. Je suppose l'intention la plus perverse ; trois frères machinaient la mort de l'auteur de leurs jours ; ils s'arment, se rendent sur le lieu que va souiller un parricide : eh bien ! il n'y a pas encore crime ; la loi, sous les inspirations de la morale et de l'humanité, suppose encore la possibilité du repentir : elle détourne ses regards de ces enfants dénaturés, et ils ne doivent encore compte qu'à Dieu de leurs faits et de leurs pensées.

« La loi sort donc, ici, des limites naturelles ; la pensée, la seule pensée est punie ; ah ! du moins ne perdons pas de vue les caractères qui donnent naissance au complot ; car tout, ici, est exceptionnel. Il faut une résolution concertée et arrêtée définitivement ; Il faut que le but soit clairement exprimé. Il y aurait attroupement, résistance à l'autorité du Roi ; il y aurait soulèvement de place, qu'il n'y aurait pas encore complot ; si la sûreté de l'Etat n'était point menacée, et au haut de l'échelle se trouverait toujours le crime de haute trahison. Ici, l'équivoque serait l'erreur la plus dangereuse.

« Si le droit de vie ou de mort, que s'arroge notre législation sur les citoyens, lui est contestée par la religion, il faut, du moins, qu'avant d'exécuter ce pouvoir formidable, la conviction se raisonne et n'admette que des preuves directes et des preuves énergiques.

« Si le crime de haute trahison, dit Blackstone, est le plus grave de tous ceux que le membre d'une société puisse com-

Digitized by Google

quieu, que le crime de lèse-majesté soit vague pour que le gouvernement dégénère en despotisme.

« La principale raison que l'écrivain anglais en donne, c'est la crainte que le sujet ne devienne la victime de fausses conspirations, lorsqu'elles ont été, dans tous les temps, l'instrument des politiques adroits et pervers.

« Blackstone était réputé, dans son siècle, un homme modéré ; c'était le Montesquieu de l'Angleterre.

« L'accusation devait donc nous démontrer cette résolution d'agir prise par deux ou plusieurs personnes, et arrêtée définitivement ; elle devait, en un mot, prouver l'existence d'un pacte criminel, dont le but avoué ou évident fut le renversement du gouvernement du Roi. En vérité, ne livrer à vos méditations que des suppositions, ce ne serait pas une manière de raisonner digne du jury.

« On annonce que le complot a pris naissance à Paris. Je croyais qu'on allait nous apprendre entre quelles personnes les mesures criminelles avaient été concertées ; mais non, on ne donne pas même la définition du complot ; on s'est servi du mot, on n'a pas allégué la chose.

« Que fait-on pour la démonstration de l'existence d'un complot ? On parle de sociétés secrètes, de comités directeurs, de voyages, et on appelle cela des *faits généraux*. Pas un mot qui explique le complot, qui démontre que Guinand a concerté, avec un autre individu, et arrêté définitivement le projet de renverser le gouvernement.

« Le système des faits généraux est injuste et immoral. Que diriez-vous si on alléguait les faits généraux à l'accusé, si on lui opposait des faits contre lesquels la défense est impossible ? L'accusation, basée sur des faits généraux, est une information contre la société tout entière, et qu'on fait retomber sur un individu. Ainsi l'Europe entière peut être citée en jugement ; la société se divise en deux partis ; et l'un cherche à frapper l'autre dans une victime signalée. Ainsi, parce qu'il y a des corporations ou des sociétés secrètes, ou des loges suspectes, bien qu'elles soient autorisées par le gouvernement, on tourne l'arme qu'on se fait de cette crainte ou de cette suspicion contre ceux-là même qui ne sont point maçons.

« Quelque faible que soit une pareille argumentation, j'entrerai en discussion avec le ministère public. »

Digitized by Google

Ici, l'orateur combat l'assertion du procureur général, qui signale les sociétés secrètes comme un complot permanent contre la légitimité.

« Si je consulte, dit-il, l'histoire des peuples, je vois les chrétiens fuyant les persécutions d'un empereur cruel et fanatique pour se livrer, dans la retraite ou dans les catacombes, à l'exercice d'un culte naissant. Toutes les religions, dans leur berceau, ont eu leurs retraites, leurs sociétés secrètes. Quand Luther communiqua à la vieille Europe un mouvement qui lui était inconnu, des protestants, dans un pays intolérant, pratiquèrent en secret, le nouveau culte. Dans les temps modernes, alors qu'une partie de l'Europe gémissait sous un joug trop pesant, je vois des sociétés secrètes, autorisées par des potentats pour neutraliser ou détruire la prépondérance d'un souverain puissant ; il s'agissait de reconquérir l'indépendance de leur patrie. Que si ces sociétés eussent franchi les Alpes pour pénétrer en France, il faudrait s'applaudir qu'elles y eussent laissé un levain contre les vieilles erreurs. Mais, je le demande, quel rapport ces sociétés ont-elles avec les mouvements de Belfort et l'accusation de Guinand ?

« On parle d'un comité qui tiendrait les fils de ces divers complots et répandrait sur tous les points de la France une guerre de troubles et de désordres ; il y a, dit-on, un comité directeur !... Je répondrai au ministère public par un triste souvenir de nos annales. Quand le parti de la Gironde commença à déplaire à la commune de Paris, une circulaire de la Convention annonçait l'existence d'un comité directeur. d'une conspiration permanente contre la République. Le prétendu comité succomba ; et sans preuve aucune qui les incriminait, les députés de la Gironde payèrent de leur vie leur tribut à ce qu'on appela la *Montagne*. Ainsi, quand l'accusation ne peut objecter à Guinand un fait énergique qui tendit directement au but où doit amener un complot, on l'enveloppe dans les soupçons et on l'écrase sous les faits généraux !

« A quoi se réduit donc le système des preuves générales ? Il se compose des faits généraux. Ne nous semble-t-il pas voir ici

Digitized by Google

accusateurs ont reçu pour eux une tout autre célébrité. En 1792, les faits généraux étaient admis. Ah ! que ce ne soit pas du moins sous un régime constitutionnel qu'on évoque un système aussi désastreux pour étayer une accusation ! »

Le défenseur de Guinand passe alors aux faits particuliers relevés à la charge de son client. Il combat l'argumentation du procureur général relative au brusque départ de Guinand, à son arrivée à Belfort et à sa participation au mouvement du 1er janvier ; il retient une à une les allégations du ministère public, même celle, considérée si grave, d'après laquelle l'accusé « avait connaissance du *bal sans violon* » qu'on devait donner à l'occasion de la nouvelle année et dont avait dû parler Mme St-Hubéry.

Il conclut ainsi :

« J'ai rempli ma tâche, messieurs les jurés. J'ai démontré que le ministère public n'avait formé qu'un complot en abstraction ; dès lors l'accusation était sapée dans sa base ; il ne lui resterait donc plus qu'un simple délit à opposer à Guinand. Guinand ne peut avoir fait de pacte contre le gouvernement, puisqu'on ne peut le mettre en relation avec personne. Je pourrais jeter ici, en terminant, des considérations morales qui arriveraient peut-être à vos âmes. Je pourrais vous dire qu'il serait temps enfin, après trente années de révolution que la modération et l'humanité pénétrassent dans le sanctuaire de la justice ; qu'il serait temps qu'on ne dressât plus les échafauds politiques et qu'on ne recommençât plus une carrière si heureusement abandonnée sous le régime constitutionnel. Voilà ce que réclament la morale, les véritables intérêts des gouvernements, non pas cet intérêt du moment qui n'est autre chose que le besoin des passions et le cri des partis, mais leur intérêt sage et permanent, c'est-à-dire le besoin de se concilier les affections populaires et la nécessité d'éviter tout ce qui pourrait envenimer les haines et réchauffer les dissensions politiques. Lorsque le roi d'Angleterre, Jacques II, fut précipité du trône des Stuarts, sur lequel il ne s'assit qu'un instant, s'il ne trouva au temps de l'infortune que des cœurs aigris contre son administration, c'est que le souvenir des échafauds politiques qui, sous son règne, avaient épouvanté l'Angleterre, et que celui de sa persévérance à suivre ce système désastreux, était encore tout vivant, et avait ruiné les affections des Anglais. Alors il comprit que les meilleurs, ou plutôt les seuls amis des rois ne sont pas les

Digitized by Google

Jefferies, ces conseillers qui, invoquant le salut de l'Etat, alors qu'ils ne cédaient qu'à la perversité de leur instinct ou de leur ambition, faisaient couler à flots le sang de leurs concitoyens ; mais les hommes sages et modérés qui avaient en horreur ce sang.

« Vous recueillerez ces pensées, messieurs les jurés ; elles sont vraies, elles sont l'expression des besoins de la France. Ah ! si vous les méconnaissiez, si, confondant dans vos esprits l'imprudence avec le crime, vous alliez.... je n'achève point.... Mais lorsque le sacrifice serait consommé, lorsque la victime et nous tous, nous aurions acquis une triste célébrité ; si l'ombre du jeune Guinand allait vous poursuivre jusque dans le sein de vos familles, vos consciences seraient-elles bien rassurées par le souvenir de cette résistance qu'il a opposée à un soldat, par l'interprétation forcée du sens d'une missive, ou par quelque autre présomption de cette nature ? Peut-être ces consciences vous diraient-elles, mais trop tard, qu'on peut se repentir quelquefois d'avoir fait ce que les accusateurs appellent justice, mais jamais d'avoir épargné le sang des hommes !

« Dans quelques pays de l'antiquité, la patrie reconnaissante adoptait les enfants des citoyens morts pour sa défense.... Eh bien ! c'est la veuve du colonel Guinand, mort pour son pays qui vous redemande son fils ! Le lui refuseriez-vous ? Le sang de nos guerriers n'a-t-il pas assez coulé sur le champ de bataille et faudra-t-il l'épuiser encore sur l'échafaud dans la personne de leurs enfants ? Répondrez-vous par une condamnation ? Non.... Guinand vivra, il vivra pour sa mère, ce Guinand, si noble, si pur, si aimant, il vivra protégé par sa jeunesse et par le souvenir de son père dont l'âme est attentive à ces débats ; et si quelque jour son nom, recommandé par d'utiles travaux, parvient jusqu'à vous, vous vous applaudirez de ne l'avoir point moissonné à la fleur de son âge, et le souvenir de ce que vous aurez fait, vivra éternellement dans son cœur. »

Cette entraînante péroraison souleva dans l'auditoire des applaudissements aussitôt réprimés par le président, qui menaça de faire évacuer la salle à la première manifestation favorable ou hostile du public.

En retournant s'asseoir à son banc, l'éminent avocat reçut de ses confrères les plus vives félicitations pour sa plaidoirie aussi éloquente que courageuse.

Digitized by Google

Il restait à entendre les autres défenseurs.

Me Verny prit la parole pour Pailhès. Après quelques mots d'introduction, il présenta ainsi son client :

« D'abord, qu'il me soit permis de jeter un regard sur les antécédents du colonel Pailhès ! C'est un homme qui compte trente ans de service ; pas une punition, pas un mot de reproche, pas deux heures d'arrêt.

« Simple soldat en 1792, dans le régiment d'Angoumois, il fut nommé caporal, puis sergent dans le 61e régiment de ligne, qui se recrutait parmi les enfants de l'Alsace, et où, élevé enfin au grade de colonel, il a servi pendant douze années. Qu'on demande à ces jeunes braves élevés à son école, et ils vous parleront de l'aménité de ses mœurs, et de sa franche amitié. Peut-être est-il dans cette enceinte un de ces anciens frères d'armes ? il rendrait sans doute hommage aux qualités distinguées du colonel Pailhès. Qu'on demande à sa famille, à ses nombreux amis, à ceux qui l'ont connu dans la vie privée, et l'on saura que jamais plus de tendresses, plus de bontés, plus de soins affectueux, ne sont alliés avec plus de droiture et d'intégrité. Jamais il n'y eut d'époux plus tendre, de père plus aimant. Ah ! si vous l'aviez vu, comme moi, déchiré dans ses plus chers attachements, lorsqu'il vit sa femme arrêtée, ses enfants abandonnés ! Quel déchirant spectacle ! Mais aussi quels transports à la vue de Mme Pailhès qui s'était fait ouvrir les verroux pour lui apporter ses douces consolations.

« Parlerai-je, messieurs, de sa bravoure ? Son corps est couvert des honorables blessures de neuf coups de feu, dont trois à la tête, toutes reçues en faisant face à l'ennemi. Roses, Mondovi, Fossano, le Mincio, etc., déposeront de son intrépidité ; l'ennemi louait sa loyauté, son humanité, sa probité. Officier supérieur d'état-major, aide-de-camp d'un général commandant en chef pendant plusieurs années, placé souvent dans des postes qu'il pouvait rendre lucratifs, il est resté pauvre, parce qu'il est resté probe.

« Deux cents insurgés espagnols pris dans la dernière guerre d'Espagne, en combattant pour l'indépendance, et qu'il avait ordre de faire fusiller, ont été par lui envoyés en France comme soldats prisonniers ; ils sont maintenant rentrés chez eux et bénissent sa mémoire ; 300,000 piécettes lui avait été offertes par les autorités locales, comme récompense de cet acte d'hu-

Digitized by Google

manité, il les a refusées ; et pourtant il était sans fortune. Voilà, messieurs, des faits que je dois proclamer solennellement, dussé-je blesser la modestie de celui qu'ils honorent.

« Le colonel Pailhès est sans fortune : un regard jeté dans l'avenir, le fit songer à l'établissement de ses enfants. Il avait fait la connaissance du sieur Lurine, en Espagne : dirai-je encore à quelle occasion pour ajouter un nouveau fleuron à sa couronne ? M. Lurine avait fait des achats de draps considérable en Espagne : on s'en empara. Vertueuse résistance de la part de Pailhès contre cet abus de la force. « C'est un Français que vous pillez, disait-il », et le gouvernement remboursa M. Lurine, qui ne put faire consentir son bienfaiteur à partager avec lui les sommes qu'il recouvra. Je dois ajouter, messieurs, que c'est d'un tiers que je tiens ce beau trait de la vie de Pailhès. »

Après Me Verny, Me Bach prit la parole pour Dublar. Il formula ainsi sa conclusion, qui est un appel ému à la pitié :

« Messieurs les jurés, je termine ici la défense de Dublar, que l'accusation a accolé au colonel Pailhès ; il s'honore de se trouver à côté de ce vétéran de la gloire, que l'on vous a représenté comme un conspirateur, comme un ennemi de sa patrie, pour laquelle il a versé son sang ; les décorations dont sa poitrine est couverte, sont le prix de 30 années de service. Dublar, trop jeune encore, ne compte point un si grand nombre d'années de service militaire ; soldat à l'âge de 19 ans, il fit la campagne désastreuse de 1813 en Allemagne, et fut promu au grade de lieutenant sous les murs de Dresde où il fut blessé ; il est aujourd'hui le seul appui d'une mère dont les vœux et les larmes intercèdent pour son fils auprès de vous.

« Sans doute, messieurs les jurés, que toute considération particulière doit disparaître devant le salut de la patrie ; mais la patrie demande-t-elle le sang de ses enfants ? Est-ce par la terreur des échafauds, est-ce par des flots de sang que l'on éteint les dissensions politiques ? Henri IV, dont Louis XVIII nous retrace le cœur et les vertus, étouffa la Ligue par sa clémence, un Louis XI l'eût fait revivre de ses cendres. »

Digitized by Google

officiers, Belin pour Gosselin, Maudheux pour Roussillon, Verny pour Battisti et Dornès pour Paulin.

La plaidoirie de ce dernier, conçue en termes très vifs, offensa la cour et donna lieu à un incident. Le lendemain, 9 août, à l'ouverture de l'audience, M. le premier président fit cette déclaration :

« Messieurs les avocats,

« Bien que ceux d'entre vous qui ont été entendus semblent, par la décence et la modération de leurs défenses, me dispenser de vous renouveler l'avertissement de la loi, je le fais néanmoins, parce qu'hier, le sieur Dornès, défenseur de l'accusé Paulin, s'est permis, dans un discours écrit, des choses blâmables et tout à fait étrangères à la défense de son client.

« Il semble avoir voulu apprendre aux magistrats qui président les assises, combien ils doivent être réservés pour accorder des défenseurs qui n'appartiennent point à votre ordre.

« Il paraît aussi avoir voulu, en parlant de réactions, de gouvernements qui ne sont jamais plus près de leur chute, quand ils multiplient les supplices, faire germer la crainte, ou adresser la menace aux juges et aux jurés, et c'est la toute première fois qu'un pareil langage a été tenu devant des jurés de cette province patriotique et fidèle à son Roi.

« J'ordonne que cet avertissement soit consigné en entier dans le procès-verbal. »

A la suite de cette admonestation, l'avocat de Paulin se leva pour demander la parole, qui lui fut refusée par le président.

Nous ne nous arrêterons pas aux plaidoiries des autres orateurs, MMes Marande, qui parla pour Frache et Saint-Venant, Baillet pour de Grometti.

Me Barthe reprit la parole pour Brunel et Rouen, Me Antonin lui succèda, au nom de Pance et Canizi. Enfin, Me Raspieler présenta la défense de Vernière, Salveton et Grenier.

Après une réplique du procureur général, qui provoqua une nouvelle intervention de MMes Verny, Bach et Sandherr, Me Barthe se leva et, au milieu d'un silence profond, s'exprima en ces termes :

« Messieurs,

« Les derniers accents de la défense vont se faire entendre devant vous, et, après tant de jours consacrés aux débats, c'est

Digitized by Google

un suprême effort que je sollicite de votre attention ; vous daignerez me l'accorder. Toutefois, ne craignez pas de longues dissertations, dont vous n'avez plus besoin désormais ; le ministère public s'est chargé du soin d'abréger notre tâche.

« Ce que nous avions prévu d'avance est arrivé : cette accusation, si menaçante d'abord, vous a enfin expliqué ce qu'elle voulait depuis longtemps. Le grand nombre des accusés a disparu du dernier discours du ministère public. M. le procureur général ne s'est réservé que contre quatre privilégiés de son choix. C'est ainsi que la justice s'approche peu à peu de nous, et l'accusation, fugitive de retranchement en retranchement, est déjà disposée à recevoir de vous le dernier coup qui doit l'anéantir.

« On nous accuse du plus grand des crimes politiques : selon l'accusation, il ne s'agit point d'une résistance à la garde, d'un rassemblement séditieux, de propos séditieux, mais bien du crime de haute trahison ! Et encore peu importe au ministère public qu'on soit auteur, fauteur ou complice du complot ou de l'attentat ; peu lui importe encore que ce soit par dons, promesses, ou en fournissant des moyens d'exécution, que les accusés y aient participé, chacun de ces mots est capital, la mort est partout.... Il faut donc que l'attention se fixe bien sur les caractères du crime ; la précision, ici, est essentielle. »

L'éminent avocat rentre dans la discussion du complot.

Voici sa péroraison :

« Je termine, Messieurs ; on insiste encore contre nous, et l'on vous a engagé à vous défier d'une pitié dangereuse : les dangers de la pitié !... C'est peut-être pour la première fois, depuis certaine époque, que ces mots se sont trouvés réunis. Ainsi il vous faudrait, selon le ministère public, fouler aux pieds le sentiment le plus noble, le plus doux, celui qui honore le plus l'humanité. Ah ! après les discordes civiles, à la suite des révolutions, au lieu de faire un appel aux passions haineuses, c'est à toutes les affections douces que la société doit se confier ; et, loin de proscrire la pitié, il faudrait plutôt lui élever un temple !

Digitized by Google

mœurs, ni la pureté de son âme, a-t-il bien compris l'institution du jury? Lorsque cette noble institution vint s'élever dans les matières criminelles, sur les ruines des tribunaux permanents ou des cours prévôtales, la société apprit avec reconnaissance que l'humanité allait pénétrer dans l'administration de la justice ; et le jour où, sur la chambre des délibérations du jury, un accusateur écrirait ces mots : Ici, la pitié ne pénètre point.... serait un jour de deuil pour la patrie ; et, au lieu d'inspirer le respect et la confiance, la justice n'inspirerait plus que l'horreur et l'effroi. Je le dis avec conviction, lorsque l'accusation a été forcée d'avouer que, pour triompher, elle avait besoin de juges sans pitié, elle s'est frappée elle-même, et m'a rassuré davantage sur le sort des accusés ! »

Après cette péroraison, des applaudissements se firent entendre. Sur quoi M. le procureur général prit des réquisitions pour faire évacuer la salle ; mais le temps de l'audience étant écoulé, M. le président répondit qu'il n'y avait pas lieu, pour cette raison, de statuer sur le réquisitoire.

Dans la séance suivante, M. le premier président fit son résumé, dont nous allons donner les principaux aperçus et les points de doctrine :

« Messieurs les jurés,

« Après les débats solennels, après le plus vaste champ ouvert à l'accusation et à la défense, et dont vous concevez qu'il est impossible de vous rendre tous les arguments, tous les détails, je viens, Messieurs, vous en exposer les points principaux.

« Vous connaissez les événements de Belfort, l'heureuse et courageuse intervention des chefs, l'obéissance remarquable de braves soldats, dont aucun n'est séduit, et qui croyaient obéir aux ordres de leurs officiers ; vous voyez la coopération infructueuse de quelques sous-officiers qui reviennent à la voix de leurs chefs, ou qui ne peuvent empêcher que tout ne rentre dans l'ordre, et que la place et le bataillon du 29e ne soient conservés à la patrie et au Roi. Mais le repos public a été troublé, le sang d'un chef, d'un excellent serviteur du Roi a été versé, la guerre civile a été invoquée, et le département s'est vu menacé de la dévastation et de tous les fléaux qui accompagnent ce genre de guerre.

« C'est du sein des acquittés du grand procès du 19 août et de ceux que la commission des pairs avait renvoyés de l'accusation,

Digitized by Google

que sont sortis une partie des moteurs apparents de cette nouvelle tentative sur le département. Deux sont sur le banc des accusés ; quatre, qui vivaient au milieu de nous sous un patronage trop hospitalier, sont arrêtés en flagrant délit ; ils parviennent à s'évader ; ils avaient perdu une première fois leur état, ils avaient réussi à se créer une existence, ils sont forcés d'y renoncer, d'aller vivre dans les angoisses sur un sol étranger, ou de se dérober dans l'intérieur à la vue de leurs concitoyens....

« ....C'est au sein d'une paix profonde que l'orage s'est manifesté ; c'est lorsqu'on se flattait d'une heureuse tranquillité et que la nuit fatale s'écoulait partout dans les fêtes, que la conjuration éclatait à une journée de nous.

« Vous le savez, les symptômes des agitations avaient disparu, les autorités semblaient croire superflue une trop grande surveillance, des circonstances particulières avaient tenu éloignés du département les premiers fonctionnaires ; mais si le crime veillait, le génie de la France veillait aussi.

« Je vous entretiendrai peu, Messieurs les jurés, de ces sociétés secrètes, dont l'accusation vous a fait le tableau et d'où sont exclus les pères de famille ; non que leur action et leur existence ne soient suffisamment constatées par des révélations et des faits, mais parce que les initiations importées sur le sol français ne sauraient y prospérer longtemps. C'est sans secrets et sans mystères que les jeunes Français aimeront à concourir au service de leur Roi, à la gloire et surtout au bonheur de leur pays, et le poignard italien ne saurait rester longtemps dans des mains françaises.

« Les défenseurs se sont fait un moyen principal de ce qu'on impliquait les accusés dans un complot auquel, en en admettant l'existence, ils doivent demeurer étrangers, n'ayant pu être censés concourir à sa perpétration qu'au moyen de ce qu'ils ont appelé les *faits généraux*. Ces faits généraux tendent à enfler sans mesure l'accusation, en la grossissant de toutes les conjectures, de toutes les présomptions, de tous les raisonnements, de tous les faits connus, avérés ou non avérés, concordants ou non concordants, qu'il plaît à l'imagination d'y faire entrer. C'est ainsi, Messieurs les jurés, qu'on vous dira qu'on conspira à

Digitized by Google

« Avec ce système des faits généraux, dit la défense, une accusation qui ne pourrait se soutenir contre aucun accusé, en se renfermant dans les preuves spéciales, cherche au loin sa défense ; elle s'étaye de ce qui se passe ailleurs et qui ne peut vous être qu'imparfaitement connu ; elle vous présente une situation politique plus ou moins exagérée, et après avoir effrayé vos imaginations, elle fait de ces questions politiques des questions judiciaires, qu'elle fait peser de tout leur poids sur de malheureux accusés. Avec ce système et son extension, que rien ne limite, l'homme le plus innocent, le meilleur citoyen, peut être enveloppé dans des filets dont il devient impossible à sa faiblesse de se débarrasser.

« La réponse à ce reproche fait à l'accusation est toute simple, Messieurs les jurés, et sans examiner à quel point elle s'en est lavée, ce que je dois abandonner à votre discernement, je vous dis : Attachez-vous vous-mêmes aux faits particuliers à chaque accusé, aux preuves spéciales, tant pour l'accusation que pour la défense ; prenez pour point de départ les faits qui vous sont bien connus, ceux qui vous paraissent certains et avérés, et demandez-vous quelle part cet accusé vous paraît y avoir prise ; arrêtez-vous également et invariablement à tout ce qui vous paraîtra allégué avec vérité en faveur de tel ou tel accusé.

« Il existe, dans une accusation étendue, nécessairement des faits communs à plusieurs accusés ; car, sans connexité dans les faits, chaque accusé serait l'objet d'une poursuite particulière. Mais des faits communs à plusieurs accusés, communs même à tous, ne sont pas ce qu'on peut entendre par des faits généraux.

« Quels sont donc les faits généraux ? Ce sont ceux qui entrent, pour le moment ou pour des temps rapprochés, dans la situation politique d'un pays. Citoyens, et appelés à juger des crimes politiques qui intéressent la sûreté publique, vous ne pouvez être sans aucune connaissance de la situation politique de votre pays ; or, dans les crimes politiques caractérisés graves, importants, les faits ne peuvent guère être sans rapport avec cette situation générale, soit des esprits, soit des partis, et souvent pour l'intelligence suffisante des faits, il faut connaître ces rapports.

« Penserez-vous, Messieurs les jurés, qu'on puisse dire que lorsque vous avez à prononcer sur un grand complot qui compromet la sûreté de votre gouvernement, votre tranquillité, le

Digitized by Google

salut de votre patrie, on puisse vous défendre de regarder autour de vous et vous dire : Déterminez-vous comme si vous étiez à à Constantinople ou à Philadelphie !... Je ne le pense pas ; je crois que ces faits généraux sont quelque chose dans les crimes politiques, qu'il est de votre devoir d'en faire une juste appréciation ; je crois que ces faits généraux peuvent être établis devant vous ; que, d'une part, l'accusation peut vous les exposer, chercher à bien vous les faire comprendre ; que, de l'autre, la défense a le droit, comme le devoir, de combattre les aperçus qui vous sont donnés, d'établir, si elle le peut, des aperçus contraires, afin que de ce débat puisse se former une opinion dans vos esprits ; mais jamais des faits généraux ne doivent, ni ne peuvent servir de base à aucune accusation, et je pense qu'aucun de ceux dont le pénible devoir est d'être les organes de la société qui accuse, ne saurait nourrir une pareille pensée ; il y a mieux. Messieurs les jurés, vous ne pouvez jamais être dans une trop sage méfiance des conséquences que, soit l'accusation, soit les accusés, pourraient tirer des faits généraux.

« Une autre question, en quelque façon générale et préliminaire dans cette affaire, est celle de savoir s'il y a eu complot dans le sens de la loi. Sans recourir à Blakstone et aux publicistes étrangers, nous avons une loi ; elle est sévère peut-être ; l'auteur auguste de la Charte en a déjà rayé la confiscation des biens qui y est répétée seize fois ; mais elle est bien douce auprès de cette législation romaine qui punissait comme sacrilèges et coupables de lèse-majesté, non seulement ceux qui attentaient contre les officiers du prince, mais bien ceux qui avaient osé douter du mérite de ceux qu'il avait appelés à quelque emploi.

« Notre loi dit quand il y a attentat, quand il y a complot : il y a attentat dès qu'un acte est commis ou commencé pour parvenir à détruire ou à changer le gouvernement ou exciter les citoyens à s'armer contre l'autorité royale, quoique ces crimes n'aient pas été commencés. Ainsi, vous avez à vous demander s'il y a un acte commis ou commencé, et l'appréciation de ce fait est livrée tout entière à votre discernement.

« Il y a complot dès que la résolution d'agir est concertée et arrêtée entre deux conspirateurs ou un plus grand nombre, quoiqu'il n'y ait pas eu d'attentat. Dans cette matière, le crime existe dans la seule résolution d'agir, dans la seule pensée ; le suprême intérêt de l'Etat l'a voulu ainsi. Le complot peut donc

Digitized by Google

être recherché, quoiqu'il n'y ait pas eu d'attentat ; mais l'attentat prouvé, connu, manifesté par un acte ou des actes, dispense de rechercher le complot. Ainsi, d'après la loi, d'accord avec le bon sens, la résolution d'agir se prouve par des faits, et, quand il n'y a point de faits, elle devient très difficile à prouver. Car on ne prend pas de pareilles résolutions sur la place publique, on s'enveloppe des voiles de la nuit, on craint l'indiscrétion des murailles, on n'est point rassuré par la solennité des serments. Là aussi, presque tous les témoins ont été des complices, les révélateurs cèdent à des motifs d'intérêts particuliers, et ceux qui agissent par des motifs purs et désintéressés sont plus recommandables et plus utiles en ce qu'ils mettent l'autorité à même de prévenir ou de déjouer l'exécution d'un complot, qu'en ce qu'ils lui facilitent les moyens d'en prouver l'existence ?

« Aussi est-il de la nature des complots que le grand nombre reste enseveli dans l'ombre ; c'est, heureusement pour la paix des cités, que beaucoup de pensées criminelles restent ignorées ; et, dans les complots qu'on parvient à découvrir, peut-on toujours atteindre les moteurs principaux ? Sont-ils toujours visibles ? Sait-on jamais tous les plans des conjurés, toutes les personnes qui les ont favorisés, toutes celles qui s'apprêtaient à le faire ? Non, sans doute.

« Mais, pour vous et devant vous, Messieurs les jurés, la résolution d'agir se démontre par les actes, et il y a eu résolution d'agir, quand vous voyez manifestement qu'on a agi de telle manière qu'on n'eût pu agir ainsi sans préméditation, sans une résolution arrêtée. »

Après avoir retracé les diverses phases de la conspiration, le président conclut ainsi :

« Penserez-vous que ces événements aient été spontanés, qu'ils ne soient pas la suite d'une vaste combinaison ? Cela paraît difficile à concevoir ; rappelez-vous l'histoire de votre pays. A une époque qui n'est pas éloignée, et lorsque déjà les ennemis de la monarchie des Bourbons ont voulu faire de ce département un de leurs centres d'action, on l'a vu parcourir par une foule d'agents, la plupart militaires, subitement transformés en commis-voyageurs, en marchands de toile, de soies, de vins, en agents et inspecteurs de toutes sortes de sociétés d'assurances. Le 19 août 1820 a eu lieu, et subitement toutes les courses ont cessé, tous ces commerces de la veille ont disparu, il ne s'est plus rien trouvé à inspecter.

Digitized by Google

« C'est ainsi que l'accusation vous montre, au 1er janvier, une foule d'étrangers, la plupart dans la classe avantageuse de la jeunesse, qui se dirigent sur Belfort, choisissant la saison des pluies et des neiges pour voir un pays, où la plus belle saison n'amène que bien peu de curieux ; et, quelques jours après le 1er janvier, les voyages avaient cessé.

« La découverte du complot du 19 août a donné lieu à un grand procès ; il est déjà du domaine de l'histoire, on y a puisé des leçons et vous pouvez vous demander si la clémence produit toujours le repentir. « Acquittés, a dit le premier magistrat du royaume, je vous cite au tribunal de votre propre conscience, vous y trouverez peut-être des juges plus sévères que ceux qui ont prononcé sur votre sort.

« Messieurs les jurés,

« Vous avez entendu tout ce qui est relatif à cette longue et importante affaire ; une des obligations que m'impose encore la loi est de vous rappeler les devoirs que vous avez à remplir ; j'ai, à ce sujet, peu de choses à vous dire.

« Si vous avez acquis la conviction de la culpabilité de tous ou de partie des accusés, aucune considération humaine ne doit vous empêcher de le déclarer.

« Si, ayant cette conviction, quelque motif de crainte ou d'affection (ce qu'à Dieu ne plaise), pouvait dénaturer le prononcé que vous avez à faire. à quoi servirait de vous rappeler et les intérêts de la société et ceux de votre département en particulier ?

« Vous avez juré devant Dieu et les hommes d'examiner avec l'attention la plus scrupuleuse, les charges qui seraient portées contre les accusés, de ne trahir ni leurs intérêts, ni ceux de la société qui les accuse ; de ne communiquer avec personne sur ce qui les concerne, jusqu'après votre déclaration, de n'écouter ni la haine ou la méchanceté, ni la crainte ou l'affection ; de vous décider d'après les charges et les moyens de la défense, suivant votre conscience et votre intime conviction, avec l'impatialité et la fermeté qui conviennent à des hommes probes et libres. »

Quatre questions sont posées à MM. les jurés ; la première, portant sur le complot et l'attentat ; la seconde, sur la complicité relative à ces crimes ; la troisième, sur la non révélation dans le délai prescrit par la loi ; et la quatrième, sur une proposition de

Digitized by Google

complot, non agréée. Les trois premières propositions sont communes à tous les accusés, la quatrième est unique et ne concerne que l'accusé de Grometti.

La déclaration du jury est sur la première et la seconde question, *non,* pour tous les accusés.

Sur la troisième, *oui,* à l'unanimité, pour Tellier ; *oui,* à la majorité absolue de huit voix, pour Guinand ; *oui,* à la simple majorité de sept contre cinq voix, pour Pailhès et Dublar ; *non* pour tous les autres accusés.

Sur la quatrième question, *non,* l'accusé de Grometti n'est point coupable.

Dispositif de l'arrêt de la Cour :

« La Cour acquitte les accusés François-Joseph Tellier, Jean Guinand, Antoine Pailhès et César Dublar du crime à eux imputé ; statuant correctionnellement et, faisant droit sur les réquisitions du ministère public, les condamne à la peine de cinq années d'emprisonnement chacun et solidairement en cinq cents francs d'amende, et solidairement aux frais du procès envers l'Etat.

« Ordonne qu'après avoir subi leur peine, ils demeureront pendant cinq années sous la surveillance de la haute police de l'Etat, fixe à trois mille francs le cautionnement de bonne conduite à fournir, en exécution de l'article 44 du Code précité, par chacun d'eux.

« Ordonne, enfin, que le présent arrêt sera exécuté à la diligence du procureur général du Roi. »

L'AFFAIRE CARON

Il est impossible de s'occuper de la conspiration de Belfort sans parler d'un autre mouvement qui en dériva et dont le retentissement fut tout aussi considérable : l'affaire Caron.

Engagé volontaire à seize ans en 1789, Augustin-Joseph Caron, dont il a déjà été question dans cet ouvrage, était rapidement parvenu au grade de lieutenant-colonel de cavalerie. Il accomplit

Digitized by Google

en brave les campagnes de la Révolution et de l'Empire, et sa carrière militaire ne fut point exempte d'un certain éclat. A Bar-sur-Ornain, en 1814, à la tête de 276 cavaliers, il avait fait mettre bas les armes à 2,000 hommes et pris 200 chevaux. La chute de l'Empire brisa cette carrière pleine de promesses. Mis en non-activité avec demi-solde, puis sans solde, il se retira à Colmar, où la police le soumis à une surveillance rigoureuse et tracassière. Aussi n'hésita-t-il pas à s'affilier au complot d'août 1820, qui avorta. Arrêté à Epinal et traduit devant la cour des pairs, il fut acquitté, grâce à l'admirable défense de Me Barthe.

Au moral, Caron était la droiture, la loyauté même ; énergique et brave, mais froid, inaccessible à l'emballement, il personnifiait bien le type du guerrier véritable.

Le physique répondait au moral. Visage régulier, regard net, front découvert, taille moyenne et membres aux solides attaches, tel était Caron.

Après le procès de l'affaire d'août, le colonel s'était retiré à Soissons avec sa femme et son fils. Il n'eut connaissance des événements de Belfort que par les récits des journaux. Il fut vivement affecté de l'arrestation de plusieurs conspirateurs, ses amis ou camarades de l'armée, et entre autres de Pailhès, avec lequel il s'était étroitement lié dans les prisons de Paris.

Aussitôt, il forma le généreux projet de délivrer les détenus de Colmar. Sans hésiter, il quitte, avec sa famille, la ville de Soissons où il venait de commencer l'exploitation d'une entreprise agricole, et revient se fixer dans la capitale du Haut-Rhin, pour y préparer le mouvement qu'il avait conçu.

A cet effet, il s'aboucha avec un de ses vieux compagnons, le maître d'équitation Roger, antibourbonnien résolu, homme franc et courageux.

On se trouvait au commencement de l'été de 1822 ; l'ouverture des assises était fixée au 8 juillet.

Nous allons suivre les péripéties de cet autre drame politique, qui devait servir de préface au procès des conspirateurs.

Digitized by Google

XI

L'INSURRECTION (1)

Le 2 juillet 1822, à quatre heures du soir, un escadron du régiment de l'Allier, fort d'environ 90 hommes, sortait de Colmar par la porte de Belfort. L'escadron, en petit uniforme et armé du sabre seulement, était commandé par le maréchal des logis Thiers.

Arrivé à un quart de lieu de la ville, sur la grande route, la troupe rencontra un homme habillé en bourgeois, et à cheval.

Le sous-officier accosta ce cavalier et le salua avec respect.

C'était Caron.

Tous marchèrent ensemble jusque vers les hauteurs d'Hastatt.

Là, Caron entra dans un chemin creux qui conduit à Naglinshoffen ; il pénétra dans un petit fourré latéral d'où il sortit bientôt, revêtu de son uniforme de dragons, portant le casque et les épaulettes de son grade.

Dès qu'il reparut, Thiers fit faire halte et lui adressa ces mots :

— Mon colonel, veuillez prendre ce sabre ; je vous remets le commandement de l'escadron ; mes soldats et moi, nous jurons de vous être fidèle et d'obéir à tous les ordres que vous nous donnerez !

Caron s'étant alors avancé, répondit à cette invitation et à ce serment par une courte harangue :

— Merci, mes amis ! C'est avec fierté que je me place à votre tête. Je n'attendais pas moins de ces braves jeunes gens du 6e régiment, qui, avant d'être les soldats du roi sont les soldats de la France. Vous avez juré d'obéir à vos sous-officiers ; les militaires français n'ont jamais manqué à leur parole. Je suis envoyé par l'empereur pour vous commander, j'espère que nous le servirons avec zèle.

« Vive la France ! Vive l'empereur ! Vive la liberté ! »

L'escadron entier répéta ces cris à plusieurs reprises, notamment en traversant Hastatt ; quelques militaires y ajoutèrent ceux de : Vive Napoléon II ! A bas les Bourbons ! Mais ces exclamations ne rencontrèrent pas d'écho.

---

(1) La plupart des détails qui suivent sont empruntés à des publications documentaires de l'époque et à la *Relation des événements de Colmar*, par Jacques Kœchlin.

Digitized by Google

Le maréchal des logis Darantière dit alors aux chasseurs :

— Le colonel Caron ne veut pas que les soldats travaillent sans profit ; il promet à chaque homme trois francs par jour ; mais il ordonne que tout ce qui sera pris chez l'habitant soit exactement payé.

Les cris de : Vive l'empereur ! redoublèrent, et l'on y ajouta ceux de : Vive Caron !

A quelque distance d'Hastatt, la troupe quitta la direction de Belfort, suivie jusque là, pour prendre celle de Mayenheim, localité où se trouve le premier relai de poste sur la route qui conduit à Mulhouse. Elle allait entrer dans le village lorsqu'un escadron des chasseurs de la Charente se présenta tout à coup et vint se joindre à celui du colonel Caron.

Ces chasseurs étaient équipés et armés comme ceux du régiment de l'Allier ; le maréchal des logis Gérard les commandait. Ils amenaient avec eux l'ami de Caron, Roger, qui les accompagnait, habillé en bourgeois, une casquette sur la tête, et, pour toute arme, une cravache à la main.

Les deux troupes réunies, les acclamations recommencèrent.

Caron ayant ordonné une halte, entre dans le village avec quelques chasseurs. Il se rend à l'auberge de la veuve Pfulb, maîtresse de la poste aux chevaux, et fait servir à manger à sa troupe ; il demande du vin et de la bière en abondance, et du fourrage pour les chevaux.

Le tout fut transporté sous les saules où se faisait la halte.

Les gardes-champêtres, attirés par le bruit, y étaient déjà et secondés par le beau-frère de la veuve Pfulb, capitaine de hussards en retraite, que celle-ci avait chargé de veiller aux distributions, ils versaient à boire aux soldats.

Quelques soldats s'approchèrent de l'ex-capitaine.

— Eh bien, lui dirent-ils, que pensez-vous de tout cela ?..... Nous voulons arborer le drapeau tricolore dans votre village ; est-ce que nous ne trouverons pas de bons garçons qui veuillent se joindre à nous ?

— Puisqu'il en est ainsi, camarades, je vous garantis que demain la commune entière sera des vôtres.

Et comme on lui demandait qui était le maître de l'endroit :

— Ce sont, dit Pfulb en riant, les vieilles femmes et le curé.

Pendant ce temps, les libations marchaient bon train sous les saules ; on buvait et l'on mangeait ferme, et, aux éclats de rires

Digitized by Google

des militaires, se mêlaient le bruit des cruchons de bière qu'on ouvrait sans discontinuer, et dont les bouchons allaient se perdre dans le feuillage.

Lorsque les chevaux eurent fini leur ration de fourrage. Caron fit sonner le boute-bride, puis le boute-selle. La troupe remonta à cheval, traversa le village au galop, au milieu de la poussière, des clameurs, du fracas énorme causé par les sabots des chevaux et la danse désordonnée des fourreaux de sabres.

On arriva ainsi à la petite ville d'Ensisheim, qu'occupaient deux détachements, l'un de cavalerie, l'autre d'infanterie, chargés de la garde des prisons.

Caron voulait enlever ces deux détachements. L'un de ses sous-officiers propose d'envoyer d'abord une reconnaissance ; le colonel y consent, et le même sous-officier la dirige.

Au bout de quelques minutes, la reconnaissance revient, annonçant que la garnison d'Ensisheim se préparait à résister.

On se remet en marche pour tourner la ville et suivre le chemin de Mulhouse. Cette grande cité était renommée pour son industrie et son patriotisme ; elle abritait une population que le travail et le commerce rendaient indépendante. Ses ateliers offraient asile au courage indigent et laborieux qui aimait mieux, comme l'a dit un de ses illustres enfants, Jacques Kœchlin, gagner son pain à la sueur qu'à la rougeur de son front.

En 1819, après bien des vicissitudes politiques, Mulhouse se trouvait administrée, par un maire de son choix, avec désintéressement et probité. Ce maire était Jacques Kœchlin, dont nous venons de rappeler le nom. Libéral dans toute l'étendue du terme, il jouissait de l'estime de tous ses concitoyens, qui lui en donnèrent la preuve la plus flatteuse en lui offrant de le porter candidat aux élections législatives. Mais ce projet n'avait sans doute pas l'assentiment des autorités supérieures ; car aussitôt qu'elles en eurent vent, environ quinze jours avant les élections, le maire fut officieusement prévenu que sa conduite n'était pas agréable au gouvernement ; que lui et sa famille, indignes de la confiance du roi, seraient déclarés incapables de remplir aucune fonction publique ; que le seul moyen d'éviter un éclat fâcheux était de donner sans retard sa démission.

Kœchlin répondit qu'ayant accepté sa place uniquement pour servir et obliger ses concitoyens, il attendrait pour se retirer que ceux-ci lui en eussent témoigné le désir.

Digitized by Google

Quelques jours avant les élections, le préfet du Haut-Rhin, qui était alors le comte de Puymaigre, vint à Mulhouse, se rendit à l'Hôtel de Ville, où il avait, à l'insu du maire, fait convoquer quelques-uns des membres du Conseil municipal et quelques particuliers étrangers à l'administration. Il communiqua à l'assemblée une ordonnance royale destituant le maire, les adjoints et une dizaine de membres du Conseil ; il installa le nouveau maire en lui allouant un traitement de 5,000 fr. à la charge de la commune, et nomma de même des successeurs aux conseillers dont il venait d'annoncer la révocation. Il fit prêter serment à tous et remonta à cheval, laissant au commissaire de police l'honneur de remettre à Jacques Kœchlin un chiffon de papier contenant l'avis de sa destitution.

Peu de temps après, l'ex-maire de Mulhouse fut élu député par le collège du département, pendant que son remplaçant demeurait sans pouvoir trouver d'adjoints qui voulussent administrer avec lui, et sans conseil municipal, presque tous les anciens membres restants ayant donné leur démission.

Au lieu de chercher à concilier les obligations politiques de leurs fonctions avec les intérêts de leurs concitoyens, le maire et son digne acolyte le commissaire de police paraissaient n'avoir d'autre préoccupation que d'incriminer, aux yeux des autorités supérieures, la conduite et les intentions des Mulhousiens, et de prêter aux choses les plus innocentes en elle-mêmes les conséquences les plus fâcheuses.

Ainsi, comme des vols fréquents se produisaient dans les blanchisseries, un fabricant acheta, pour exercer une surveillance efficace autour de ces établissements, le fusil de munition d'un ancien garde national de la ville. Le commissaire de police eut connaissance de cette acquisition ; il en rendit compte au procureur du roi ; et il arrangea si bien les choses que, bien qu'il fût prouvé que l'arme avait toujours été la propriété particulière du vendeur, le fabricant se vit condamner à cent francs d'amende, en vertu d'une ordonnance de 1814 sur les armes de guerre.

Quelques mois plus tard, le même fabricant apprit que plusieurs de ses ouvriers avaient été appelés au bureau de police. Là, à force de promesses et de menaces, on voulut leur faire signer un procès-verbal constatant qu'un buste de Napoléon et des drapeaux tricolores avaient été promenés processionnellement dans leurs ateliers. Les ouvriers s'y refusèrent. Leurs

Digitized by Google

interrogatoires avaient surabondamment prouvé la fausseté des allégations policières ; mais le commissaire n'en fit pas moins un rapport en sens contraire au procureur du roi qui dut se rendre sur les lieux pour procéder à une enquête. Or, voici à quoi se réduisait l'affaire : un des ouvriers avait un buste de l'empereur, haut d'un demi-pouce environ ; il l'avait affublé d'un minuscule drapeau en papier, dont un brin de paille formait la hampe. Un jeune apprenti en parla en ville ; de là toute l'histoire dont, avec des témoins plus complaisants et moins honnêtes, on aurait fait une véritable conspiration.

Lors des élections de 1822, et pendant que les habitants les plus notables se trouvaient en leurs qualités d'électeurs au chef-lieu du département, le nouveau maire de Mulhouse, par la grâce du pouvoir, présumant sans doute que le résultat des élections serait de nature à exciter des témoignages non équivoques de satisfaction parmi ses administrés, fit venir deux brigades externes de gendarmerie, qui, pendant toute la journée, patrouillaient sabre en main, et qui le soir, au retour des électeurs, exécutèrent des charges contre la population pour l'empêcher de circuler dans les rues et de jouir d'un feu d'artifice qui se tirait à un quart de lieu de la localité, dans la villa d'un industriel.

Il y eut des coups de sabre, des arrestations. La justice fit son office ; le fabricant chez lequel le feu d'artifice avait été tiré fut condamné à 5 fr. d'amende, et trois citoyens, pour avoir été arrêtés et sabrés, chacun à trois jours de prison, quoique les débats aient démontré que les gendarmes, dont plusieurs étaient pris de vin, n'avaient éprouvé aucune résistance de la part de la foule.

Les condamnés se proposaient d'en appeler, mais aucun avocat n'osant se charger de leur défense, ils durent subir leur peine.

En raison de tous ces antécédents et de bien d'autres, Caron fondait de grandes espérances sur l'adhésion de Mulhouse au mouvement qu'il dirigeait.

Parvenue à Battenheim, la troupe fait une nouvelle halte. Six hommes entrent dans l'auberge tenue par le maire de l'endroit et s'adressant à lui pour obtenir des billets de logements. Le magistrat se refusant à en délivrer avant d'avoir vu la feuille de route, l'un des chasseurs lui crie :

— Nous ne sommes plus les soldats du roi ! Que dites-vous de cela, monsieur le maire ?

Digitized by Google

Tandis que celui-ci élude comme il peut la question, entrent une centaine de cavaliers. L'invitation de fournir le logement à deux cents hommes, à leurs chevaux, à vingt sous-officiers et à leur colonel, est renouvelée de manière à rendre le refus impossible ; l'aubergiste offre sa maison et indique celle de deux voisins.

Là-dessus arrive le reste des deux escadrons; la troupe se range d'abord en bataille, puis met pied à terre et se dissémine dans les cours, les écuries, les granges où elle s'occupe des chevaux avec Roger.

Les sous-officiers et le colonel boivent ensemble dans une une chambre du haut.

Tout à coup, deux sous-officiers se lèvent brusquement et se précipitent sur Caron, avec qui ils venaient de trinquer, le renversent sous la table. A ce signal, un tumulte indescriptible éclate : vingt chasseurs tirent leurs sabres et leurs pistolets et tombent à la fois sur lui en criant :

— Sus au scélérat ! Qu'on le tue ! Brûlons-lui la cervelle !

L'un d'eux, alors, ouvre une fenêtre donnant sur la cour et dit à Roger que le colonel le demande. Le professeur d'équitation s'empresse ; mais à peine a-t-il franchi le seuil de la porte, qu'il est brutalement saisi par dix mains et maltraité, ainsi que le domestique de Caron qui avait accompagné son maître.

Les soldats, à moitié ivres, continuent à vider les brocs de vin. Ils brandissent leurs armes. D'une voix pâteuse ils braillent :

— Mort aux traîtres ! Vive le Roi !

Le maire ne peut pas être plus longtemps témoin de cette scène scandaleuse. Il prend par le bras son secrétaire, qu'il avait mandé, et veut sortir. Mais un chasseur le retient.

— *Ce n'est rien,* dit-il ; restez seulement.

Un autre, abruti par la boisson, l'accuse d'avoir fait prévenir les complices de Caron.

En même temps on amenait du dehors un homme qu'on prétendait être un émissaire de Mulhouse : c'était un pauvre bûcheron au service du maire.

— Quelles sont tes opinions ? lui demande un sous-officier en lui lançant un verre de vin à la face.

Un autre habitant de la commune sortait de l'auberge en pressant le pas. Deux soldats se lancent à sa poursuite et l'arrêtent « comme suspect d'aller avertir les autres conspirateurs » ;

Digitized by Google

c'était un homme de service du cabaretier qui, sur l'ordre menaçant d'autres soldats, allait chercher une corde pour garotter les trois malheureux terrassés par deux escadrons.

En haut, l'orgie d'injures ne cessait pas.

— Coquin ! disaient les chasseurs au colonel, tu nous as trompés. Nous ne voyons pas tes complices. On leur a donné l'éveil. Où sont-ils ? Où est l'argent de l'entreprise ? Tu mériterais d'être assommé.

Un des sous-officiers s'aperçut que Caron n'était pas désarmé.

— Ton épée ? demanda-t-il.

— Mon épée, dit le colonel dont la voix tremblait, je la brise. Nul d'entre vous n'est digne de la toucher !

Et, avant que les autres eussent pu faire un geste, Caron sortit la lame du fourreau, la rompit sur son genou et en jeta les tronçons au loin.

Cet acte d'énergique dédain porta à son comble la fureur de la bande, qui poussa de nouvelles imprécations.

On lie pieds et mains à Caron et à ses deux compagnons, et on les place séparément sous la garde de dix chasseurs.

Les propos insultants continuaient toujours à l'égard de ces trois hommes réduits à l'impuissance. Les cavaliers préposés à la garde du colonel aiguisaient, en se jouant, leurs sabres sur son corps ; l'un d'eux lui arracha sa croix d'officier de la Légion d'honneur et une épaulette qu'on ne replaça que le lendemain matin, à l'arrivée du secrétaire de la mairie de Mulhouse. Le sous-préfet, qui avait l'air calme et même riant, le lieutenant de gendarmerie et le procureur du roi se transportèrent aussi sur les lieux ; les recherches civiles succédèrent aux mouvements soldatesques.

L'arrivée de ces fonctionnaires fit cesser tout désordre. L'un des sous-officiers déclara au maire de Battenheim qu'il était le capitaine Nicol ; il fit loger toute la troupe chez les habitants et signa un bon de deux cents rations pour hommes et chevaux, bon qu'il laissa entre les mains du maire, en lui disant qu'il serait payé à Colmar. Trois ou quatre autres maréchaux des logis, qui étaient aussi des officiers déguisés, demandèrent du papier, des plumes et de l'encre ; l'un disait qu'il allait écrire au colonel, un autre au général, un autre au préfet.

Enfin, les trois prisonniers, toujours étroitement ligottés, sont descendus avec le moins de ménagements possible. La tête de Caron porte contre les marches de l'escalier. On attache le

Digitized by Google

colonel, aux côtés de Roger, sur le siège d'un char-à-banc réquisitionné pour la circonstance ; son domestique est couché au fond de la voiture.

Les chasseurs boivent un dernier coup, remontent à cheval. Le faux sous-officier de tout à l'heure, le capitaine Nicol, se place à la tête des deux escadrons qui s'ébranlent, cette fois, aux cris mille fois répétés de « Vive le Roi ! » et reprennent le chemin de Colmar.

Dans les champs, les paysans, stupéfaits, regardaient, non sans effroi, passer cette cohorte qui, maintenant, poussait des hurlements constitutionnels, après avoir conspué les Bourbons et leur royauté.

XII

A COLMAR

Pendant ce temps, Colmar était le théâtre de scènes d'un autre genre.

Une heure environ après le départ des chasseurs de l'Allier qui devait aller rejoindre Caron à peu de distance de la ville, les habitants entendirent tout à coup battre la générale ; en même temps les gendarmes et le reste des chasseurs sortaient armés et à cheval. Les fantassins, également armés, le sac au dos, se rangent sur la place où ils chargent ostensiblement leurs fusils.

Toute cette force militaire se met en mouvement ; des piquets de cavalerie, brandissant des sabres nus, parcourent les rues avec rapidité et dans tous les sens, enjoignant aux citoyens de rentrer chez eux, prêts à frapper ceux qui n'obéissent pas assez vite.

Les communications entre la cité et le faubourg de Rouffach sont interceptées ; les postes placés aux portes de la ville sont doublés ; des détachements d'infanterie la traversent dans sa plus grande longueur, au pas de charge et tambour battant, sortent par la porte de Bâle, l'une des plus éloignées de leur caserne, et font le tour des remparts, d'où ils chassent les promeneurs, sans en excepter les bonnes et leurs enfants.

Sur ces entrefaites, paraît un commissaire de police escorté de gendarmes ; peu après, le général commandant le département, en grand costume, entouré de son état-major et accompagné

Digitized by Google

de douze ou quinze chasseurs, arrive au grand galop, se rend aux différentes portes de la ville où il donne des ordres par suite desquels personne n'ose sortir. Il fait établir des postes militaires sur toutes les grandes routes, de distance en distance, et à chaque embranchement de chemin de traverse.

Les gendarmes, leur capitaine en tête, le préfet à cheval, suivi d'un laquais en livrée, couraient ça et là avec toutes les démonstrations de l'inquiétude et du mécontentement. Le maire, son premier adjoint, plusieurs sergents de police ne montraient pas moins d'agitation. Tous ces fonctionnaires étaient en grande tenue, l'épée au côté.

Que se passe-t-il donc? Quel péril soudain menace la ville? Les habitants qui hasardent ces questions sont, pour toute réponse, sommés avec injures de se retirer; et, bien qu'ils se retirent, on les poursuit le sabre et le pistolet au poing. Alors, seulement, le maire fait publier cet avis en langue allemande :

Tous les citoyens bien pensants doivent, d'après ce qui se passe en ce moment, rentrer chez eux, surveiller leurs enfants et leurs gens, dont ils deviennent responsables.

Cette énigmatique et courte proclamation était peu faite pour rassurer les citoyens, surtout quand ils virent le commissaire de police se rendre successivement chez plusieurs notables, poser des factionnaires dans l'intérieur et à toutes les issues de leurs maisons, et donner la consigne de la plus stricte surveillance sur les choses et sur les personnes.

Tant de précautions extraordinaires, que le plus imminent danger peut seul expliquer; tant de violences qui rendent ces précautions inexplicables, plongent la ville dans un effroi que l'incertitude ne fait qu'accroître.

D'après ce qui se passe en ce moment, dit l'avis officiel. Eh! que se passe-t-il donc? L'ennemi est-il aux portes? En ce cas, on appellerait les citoyens aux armes au lieu de les emprisonner. Bons Alsaciens, non, l'étranger n'est point aux portes; non, votre loyauté ne devinera jamais la cause de tant d'alarmes, ni contre quels ennemis on mène les soldats français! Mais déjà les actions, à défaut des paroles, trahissent le mystère : les vexations se multiplient; les attentats leur succèdent; et si la résignation, si la terreur du moins ne vient au secours du citoyen outragé, provoqué, c'en est fait de lui; un mot de plainte ou d'espoir peut également le perdre.

Digitized by Google

Tandis que les habitants, gardés à vue, sont en proie aux plus sinistres conjectures, les accusés, détenus pour l'affaire de Belfort, ont à subir une épreuve encore plus cruelle. La trompette sonne sous les murs de leur prison qu'envahit au même instant le commandant de la place, à la tête de la force armée. Soldats et chefs pénètrent dans l'intérieur des chambres, dont une seule, en ce moment, est occupée par les anciens conjurés paisiblement réunis autour d'une table de jeu.

— Le premier qui bouge est exterminé ! s'écrie le commandant qui leur présente en même temps un pistolet armé.

Ces malheureux eurent le courage de s'interdire toute observation sur cette étrange visite. Qui sait quelles eussent été les suites d'un mouvement bien naturel de surprise ou de curiosité? Ce mouvement eût peut-être été pris pour une tentative de rébellion ; et l'on n'ignore pas tout ce que la rébellion autorise contre les prisonniers politiques. Leur attitude calme et silencieuse les sauva.

La nuit arrive, et point de nouvelles encore ; seulement un bruit vague commence à se répandre : un escadron du régiment des chasseurs de l'Allier aurait déserté, et un officier en retraite en aurait pris le commandement. Du reste, l'autorité persiste à se taire et à maintenir le blocus de la ville. Un arrêté défend d'y circuler passé neuf heures du soir. Après cette défense, on retire les gendarmes des maisons particulières, et la liberté d'aller et de venir dans l'intérieur est rendue aux habitants.

Les mêmes sévérités s'exercent à l'extérieur ; la campagne environnante est occupée militairement ; les personnes de la ville, employées aux travaux des champs, chassées par les troupes, veulent se réfugier dans les faubourgs, et sont refoulées sur la route ; là elles cherchent un asile dans les auberges qui leur sont fermées : tel est l'ordre exprès de l'autorité.

La nuit et une partie de la matinée du lendemain se prolongent au milieu d'une morne anxiété de la part des uns, d'une bruyante vigilance de la part des autres ; les patrouilles se croisent sans interruption au dedans et au dehors de la ville.

Enfin, entre neuf et dix heures du matin, on voit rentrer les chasseurs du régiment de l'Allier, partis et non pas désertés la veille ; ils ont à leur tête les officiers supérieurs, excepté le colonel, et ramènent en triomphe trois prisonniers. Deux sont garottés sur le siège d'un char-à-banc ; le troisième, qui paraît être un domestique, est étendu au fond de la voiture. Des deux

Digitized by Google

premiers, l'un a la tête enveloppée d'un mouchoir ; un casque est auprès de lui. En traversant la ville, les officiers, et après eux les soldats, crient, à plusieurs reprises : vive le Roi !

La population, immobile et muette, contemple ce spectacle dont l'explication lui est donnée par l'escadron vainqueur :

« Ces deux captifs enchaînés sont le colonel Caron et son ami « Roger, ancien militaire fort connu à Colmar où il enseigne « l'équitation. Ce sont deux traîtres qu'on a fait tomber dans un « piège, ce qui vaudra une bonne récompense à la troupe et de « l'avancement aux officiers : on nomme ceux auxquels la croix « d'honneur est déjà promise. C'est une excellente capture, et le « soldat y gagne plus qu'en temps de guerre. »

Ainsi, la ville apprend que toutes ces frayeurs de l'autorité, que cette prise d'armes, cette mise hors la loi, sont un jeu concerté d'avance, une comédie représentée par les fonctionnaires publics aux risques et périls de leurs administrés ; un drame dont les auteurs occupent un rang élevé, dont les acteurs principaux sont un général, un préfet, un maire, des colonels, des capitaines, des sous-officiers, qui ont usé de l'autorité militaire pour contraindre leurs subordonnés à remplir avec eux le rôle d'agents provocateurs ; un drame dont la catastrophe, prévenue par miracle, aurait pu être l'insurrection d'une ville et le massacre de ses habitants !

XIII

LES PROVOCATEURS

Par l'entremise de Roger, Caron s'était mis en rapports avec plusieurs sous-officiers des régiments en garnison à Colmar et à Neuf-Brisach, les nommés Thiers, Gérard, Magnien et Delzaive.

L'autorité avait aussitôt été instruite de ces relations par les militaires eux-mêmes. Elle y avait acquiescé, en engageant les sous-officiers à manœuvrer de façon à amener un flagrand délit. Ils devaient surtout promettre au colonel de *travailler le soldat*.

D'après l'ordre du général baron Rambourg, commandant le Haut-Rhin, agissant suivant instruction du ministre de la guerre, maréchal duc de Bellune, le colonel marquis de Chabannes de la Palice, commandant les chasseurs de l'Allier, le chevalier de Jolly, lieutenant-colonel commandant les chasseurs

Digitized by Google

de la Charente en l'absence du colonel Courtier, le lieutenant-colonel Kersalaun, marquis d'Enzenou, commandant le bataillon du 46e de ligne en garnison à Colmar, donnèrent de nombreuses instructions dans ce sens à leurs subalternes ; les entrevues devinrent fréquentes et les négociations plus actives entre Caron et les sous-officiers.

Ceux-ci, en vertu d'autorisations spéciales, pouvaient aller et venir en ville et hors de ville, à toute heure du jour et de la nuit. C'était ordinairement la nuit, dans une forêt située entre Colmar et Brisach, que les rendez-vous avaient lieu.

Seul de tous les habitants de Colmar, et par un privilège que la mère d'un condamné avait sollicité en vain, le colonel Caron entrait à toute heure dans la prison, et communiquait librement avec les prisonniers parmi lesquels il avait un ami intime, un ancien compagnon d'armes, Pailhès.

Les conciliabules suivaient toujours leur train ; cependant Caron, un jour, conçut quelques doutes sur la sincérité des sous-officiers, comme s'il eût entrevu la trahison dont il devait être victime.

Il avait dit à Roger :

— Notre idée de sauver les malheureux prisonniers a reçu, presque malgré nous, une plus haute importance. Plus j'y réfléchis, plus je reconnais que, même si tout allait à notre gré, nous manquerions notre but, puisque nous ferions probablement plus de mal que de bien à ces prisonniers qui, la veille de leur jugement, ne voudraient peut-être pas nous suivre. Vous, vous avez de la famille et une vieille mère à nourir ; restez chez vous. Quant à moi, si les conjurés m'ont dit la vérité sur l'esprit de leur régiment, s'ils sont de franc jeu, je leur dois ma vie ; l'honneur, les engagements que j'ai pris le réclament ; ils peuvent s'être compromis. S'ils me trompent, j'ai la consolation, en portant ma tête sur l'échafaud, de démontrer l'infamie de ceux qui m'auront fait passer pour un vil agent de police.

Pour éprouver, le maréchal des logis Thiers, qui montrait le plus d'ardeur et par cela même lui paraissait le plus suspect, et lui avait dit, à une des dernières entrevues :

— Vous conviendrez qu'il faut tout oser, pour se présenter à des rendez-vous de ce genre sans avoir d'autre garantie qu'une

Digitized by Google

la réflexion que, si je n'avais affaire qu'à de misérables provocateurs, une cravache suffirait.

Et, comme il regardait fixement le sous-officier, celui-ci répon- avec aplomb :

— Mon colonel, je ne suis pas un lâche, mais un homme d'honneur !

On va voir, par l'extrait suivant d'un rapport fait par Thiers à son capitaine, ce qu'était cet « homme d'honneur » et comment étaient machinés les dessous de toute l'affaire :

Le maréchal des logis Thiers, du 1er régiment de chasseurs, à monsieur le capitaine Henri.

Colmar, le 26 Juin 1822.

Mon capitaine,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que dimanche 23 du courant, à 10 heures du matin, le brigadier trompette du régiment vint me prévenir qu'un nommé Gérard, maréchal des logis du 6e régiment des chasseurs à cheval, me demandait chez Martin, aubergiste. Je répondis à ce brigadier que le maréchal des logis pouvait venir chez moi, et que je l'attendais. Il vint effectivement, il dîna avec nous et m'annonça qu'il avait quelque chose à me dire en particulier. Comme c'était le moment d'aller à la messe, il me donna rendez-vous après la parade au café Kléber. Je me rendis à ce café où je trouvai le dit maréchal des logis ; le nommé Robin, maréchal des logis de l'escadron y vint avec moi. M. Lory, adjudant-sous-officier s'y trouva aussi et un sergent d'infanterie nommé Magnien, appartenant au 46e de ligne. De fréquentes absences eurent lieu de la part de ce dernier et du maréchal des logis Gérard, des conversations mystérieuses et fort longues eurent lieu dans un corridor derrière le café, ce qu'ayant remarqué, j'en fis des reproches à Gérard, maréchal des logis, qui me répondit qu'ils avaient quelques affaires à démêler ensemble. La conversation en matières politiques étant attirée par la lecture du journal, surtout sur l'article de l'arrestation du général Berton par trois sous-officiers de carabiniers, je manifestai mon contentement d'une pareille prise et je fus interrompu par le maréchal des logis Gérard, qui me dit : « Vous ne pensez pas bien, et je soutiens que « non seulement ceux qui ont arrêté le général sont des coquins ; « mais encore je vous assure, qu'en mon particulier, j'en suis extrê- « mement fâché. » Je regardai à l'instant ledit Gérard et lui observai que, sans doute, il était ivre ou fou ; car, sans cela, il ne parlerait

Digitized by Google

leur du régiment qui s'était approché de notre table, partirent pour la porte de Brisach. Ce qu'ayant fait, chemin faisant, ledit Gérard me serrait souvent la main en me disant : « Mon ami, tu es l'homme qu'il nous faut. » Ce propos répété si souvent me força de lui en demander explication ; il s'offrit sur le champ de me satisfaire et pour cela me fit entrer avec le sergent à la poste aux chevaux, auberge située hors de la ville, où étant entrés, il demanda une bouteille de vin et une chambre particulière. Cette dernière demande ne pouvant être satisfaite, puisqu'il ne s'en trouvait point, il me dit : « Faisons semblant de boire et nous partirons ensuite. » Néanmoins, étant assis, il s'approcha du sergent et de moi et nous dit : « Mes amis, il s'agit d'une conspiration, votre bonheur est assuré, le grade d'officier vous est assuré et la croix. » Une pareille ouverture ayant jeté un grand trouble dans nos individus, je priai Gérard de vouloir bien s'expliquer plus clairement. Il nous demanda alors notre parole d'honneur de ne point le dénoncer. Je répondis à cela que je n'engagerais point ma parole d'honneur qu'autant que ce ne serait point contre mon devoir, ou du moins rien qui puisse attenter au maintien et à la tranquillité du gouvernement légitime ; je me verrais forcé, quoique son ami, de le faire arrêter. Il rit de ma menace et nous sortîmes d'après son invitation, sans avoir rien bu ; nous nous dirigeâmes dans un petit chemin qui coupe de la poste à la route de Brisach, où étant éloignés de toutes habitations, ledit Gérard nous fit approcher de lui, et, d'un air mystérieux, nous annonça qu'une conspiration tendant à mettre en liberté les prisonniers détenus à Colmar pour crime de conspiration contre l'Etat, et de changer ensuite le gouvernement, laquelle conspiration ne pouvait tarder d'arriver puisqu'il ne manquait plus que d'initier dans la dite conspiration, un sous-officier d'infanterie et un de cavalerie de la garnison de Colmar, et il ajouta : j'ai trouvé les hommes qu'il me faut, en me montrant ainsi que le sergent. Voyant que je renouvelais mes menaces, il me demanda si j'aimais le roi et le gouvernement d'aujourd'hui ? Lui ayant répondu que, non seulement mon devoir m'en faisait une loi, mais en outre, en mon particulier, je ne croyais point qu'il existe un homme qui puisse aimer les Bourbons plus que moi. Le sergent suivant la même impulsion, assura que c'était aussi son opinion. Sur quoi Gérard nous embrassa tous deux et nous dit : « Mes amis, vos colonels étaient à Brisach, je les ai vus, et leur ai « parlé, ils m'ont chargé de venir vous voir pour vous inviter à feindre d'entrer dans cette conspiration, pour en suivre le fil, et nous « mettre à même d'en connaître les moteurs, pour, dans un temps « opportun, les faire arrêter. Je suis ici à Horbourg avec le colonel « Caron qui m'attend pour dîner et lequel est à la tête de la dite « conspiration. Vous pouvez compter que l'argent ne manquera point, « et si nous n'obtenons point les récompenses promises par ces scé-

Digitized by Google

« lérats, nous aurons au moins fait notre devoir en déjouant leurs « infâmes projets, et nous aurons mérité l'estime de nos chefs et la « reconnaissance de notre pays en livrant aux tribunaux les pertur- « bateurs de l'ordre. »

« Ayant entendu cette harangue faite par Gérard, je lui touchai cordialement la main en lui demandant pardon d'avoir pu le soupçonner un instant, mais que néanmoins je le prévenais que je ne demandais pas mieux que de seconder ses intentions si elles sont pures ; mais qu'il me permettrait de douter encore jusqu'à l'instant, où je pourrais parler à mon colonel. Sur quoi il me répondit, que je pouvais en rentrant en ville aller directement, ainsi que le sergent, chez nos colonels respectifs. Je lui répondis alors : Je te promets que nous allons y aller, et si tu nous a trompés tu peux t'attendre à être arrêté, ainsi que ton colonel Caron. Il se mit alors à rire et chercha à me tranquilliser. Il dit au sergent : « Demain matin, à huit heures, vous vous rendrez sur la route de Rouffach, où vous trouverez le nommé Caron, « qui vous dira ce que vous aurez à faire. Quant à toi, me dit-il, « tu attendras après l'entrevue du sergent pour savoir ce que tu auras « à faire. » Après lui avoir récidivé que j'allais chez mon colonel, nous nous séparâmes, et le sergent d'après le conseil que je lui donnai, fut trouver son colonel et moi le mien. Après l'avoir cherché longtemps, je l'ai trouvé à sa pension ; au moment de mes premières ouvertures, je m'aperçus que M. le colonel était instruit de la démarche de Gérard, ce qui dissipa tous mes doutes. Je reçus du colonel les instructions nécessaires pour me conduire dans cette affaire, et l'ordre de rendre compte tous les jours de mes démarches et de ce de ce que je pourrais apprendre à M. le capitaine Henri, qui de son côté en rendrait compte au colonel, afin d'éviter que l'on me voie parler trop souvent au colonel, ce qui nécessairement donnerait des soupçons. Le 24 juin, le sergent Magnien vint me voir, après avoir vu le colonel Caron, et me dit : « Le colonel me charge de vous dire « que nous devons tous les deux aller trouver à Brisach le maréchal « des logis Gérard et revenir ensemble le soir à 7 heures et demie à « l'entrée de la forêt, sur la route de Brisach, où je trouverais Caron « qui m'initierait dans sa fameuse entreprise. » Nous louâmes donc en conséquence une voiture et partîmes pour Brisach à 3 heures et demie de l'après-dînée. Nous vîmes en arrivant Gérard qui nous dit que la réunion n'aurait lieu que le lendemain 25 courant, à 7 heures et demie. Cela fut convenu ; étant à Brisach, nous nous décidâmes à rester jusqu'au lendemain.

« Le lendemain, à 5 heures environ nous partîmes de Brisach pour nous rendre au rendez-vous. Arrivés tous les trois, Magnien et moi, au village situé près de la forêt, nous mangeâmes une salade à l'auberge à l'Etoile. Gérard plaça son bonnet sur la porte d'entrée pour servir d'avertissement ; nous terminâmes notre souper, lorsque Caron

Digitized by Google

passa devant la porte, sur la route, à cheval. Gérard sortit un instant et rentra, en nous disant : Achevons et rendons-nous au lieu indiqué. Nous partîmes, et comme j'avais besoin de tabac à priser, j'entrai avec mes deux camarades dans une boutique ; en sortant de cette maison, nous aperçûmes Caron sur la porte de l'auberge que nous venions de quitter. Nous passâmes tout droit, feignant de ne point le voir, et au sortir du village, Gérard resta en arrière pour l'attendre, tandis que moi et le sergent continuâmes à marcher, en nous dirigeant sous la forêt. En nous retournant de moment en moment, nous vîmes Gérard parlant avec Caron à la hauteur du second pont, nous étant encore retournés, nous n'aperçûmes que Gérard tout seul qui nous appela ; nous retournâmes vers lui, et il nous dit que Caron avait passé à gauche dans un sentier couvert d'arbres, et qu'il nous y attendait ; nous nous empressâmes de nous y rendre. Arrivés vers lui, nous le trouvâmes couché sur l'herbe ; à notre approche il se leva et s'approcha de nous avec beaucoup de politesse. Il s'adressa d'abord au sergent Magnien, en lui demandant s'il avait trouvé moyen de se procurer l'empreinte de la clef de la prison. Le sergent lui répondit qu'ayant communiqué cela au maréchal des logis Thiers, ce dernier lui avait conseillé de n'en rien faire, en lui observant qu'il n'était pas prudent, que sans être de service à la prison, un sous-officier d'élite s'approche de la prison et aille appuyer sa main sur la porte, ce qui le mettrait dans le cas d'être arrêté, et alors, adieu toutes nos espérances. Le colonel Caron me fit des compliments sur ma prudence et me dit qu'effectivement il avait réfléchi à cela, mais qu'il n'avait pu voir le sergent pour lui communiquer ses nouveaux projets. Il m'adressa alors la parole, en me disant : « Monsieur Thiers, Gérard vous a, sans doute, instruit de nos pro« jets, puis-je compter sur vous et sur votre escadron ? » Je répondis que je me ferais fort de gagner des sous-officiers de mon régiment, et quant au soldat, il pouvait compter sur moi. Je lui demandai alors quel serait le jour fixé pour cette opération ? il me répondit : « Il faut mettre cela à dimanche, parce que Gérard m'annonce, qu'il « craint l'arrivée de son colonel, ce qui pourrait nuire à son projet. » Je réponds que cette époque était bien rapprochée ; mais, qu'au surplus, je verrais à m'y préparer. Il me demanda si je voyais possibilité de m'emparer du commandement de l'escadron. Voici, lui ai-je dit, ce qu'il y aurait à faire : Dimanche, l'escadron passe la revue à cheval du colonel, on pourrait parvenir à le faire monter à cheval après cette revue, en prétextant une revue du harnachement. Il trouva cet expédient excellent et me dit : « Voyez, Messieurs, vous « savez la récompense promise : dans la nuit de l'exécution, cinquante

Digitized by Google

« ment du gouvernement, surtout nous autres, la cavalerie placée « sur la route de Bâle, attendant l'infanterie qui doit exécuter le « coup de main à la prison, et devant nous amener les prisonniers, « aidée par les gens de la ville qui sont nombreux, nous dirigeant « vers les montagnes des Vosges, que je connais comme ma poche, « ce qui nous rend cette position avantageuse. Au reste, je vous « assure que si nous parvenons à dépasser quinze jours, sans être « détruits, le gouvernement est culbuté ; car le mouvement s'exécu- « tera sur plusieurs points de la France, et alors, Messieurs, je vous « laisse penser, quel sera le nombre de récompenses qui vont pleu- « voir sur vous. » Lui ayant demandé, sans chercher à connaître les membres principaux de notre association, si cependant nous pouvions compter sur des récompenses, il répondit : « Mon cher, nous avons « à notre tête des généraux, et surtout des hommes qui ont de l'ar- « gent ; ainsi, au cas de non réussite, il ne nous manquera aucun « moyen de fuir, démarche que nous ne ferions qu'à la dernière « extrémité, et je vous jure, que je serai à votre tête, et il vaut « mieux nous faire exterminer que de céder un instant ; je vous don- « nerai l'exemple. »

J'ai ensuite observé au colonel Caron qu'il avait eu tort de faire confidence au sergent Delzaive, vu que cet homme était sujet à se griser et, pour cette raison, devenait dangereux pour nous. A ce rapport, il se tourna vers Gérard, et lui dit : « Annoncez-lui, je vous « prie, qu'il fasse attention à lui, car il doit se rappeler de ce qui est « arrivé à celui qui fut poignardé pour avoir trahi son parti ; je con- « naissais l'homme assassiné et l'assassin, et même, qu'il prenne « garde, car moi même je le ferais assassiner. » Gérard lui dit : Colonel, je vous promets qu'au premier mot lâché, c'est moi qui lui brûlerai la cervelle, sur quoi le colonel répondit : non, le pistolet fait du bruit, un bon poignard n'en fait point. Il changea alors de conversation et nous dit : « Quant à l'empreinte de la clef, il n'est pas « inutile de la prendre, mais outre cela nous avons quelqu'un en « ville qui nous procurera la clef. Quant au coup de main de la pri- « son, il faut faire attention, car les deux barrières qui existent dans « l'intérieur en rendent l'exécution un peu difficile ; mais voici ce « qu'il y aurait à faire : maître de la première porte, on peut avec « une hache facilement enfoncer une de ces barrières ; mais d'après « ce que m'ont dit les prisonniers, les guichetiers ont reçu l'ordre au « moindre mouvement de leur part de jeter la clef par la fenêtre, ce « qui nous gênerait » (chose que je n'ai pas bien comprise). Ensuite il nous dit, « que la porte à ouvrir n'avait point de verrou par der- « rière, et n'avait qu'une mauvaise serrure. Je vous promets, dit-il, « que je suis bien instruit. J'ai resté assez longtemps en prison pour « la connaître. Un seul article me chagrine, c'est l'officier de garde, « qu'en ferons-nous ? ma foi, s'il n'y a pas moyen de l'attirer ail-

Digitized by Google

« leurs, un coup de poignard sera le meilleur moyen de l'empêcher « de nous nuire dans nos projets. » Ne voyant dans mes traits aucune altération, il me fit compliment de mon sang-froid. Il me demanda ensuite si je connaissais un trompette de gendarmerie décoré, nommé Discant ? Je lui répondis que non ; alors il me dit : « Je le crois des nôtres ; car. dans le temps où j'étais détenu, il me « portait mes lettres en ville à une personne, de laquelle il me remet- « tait ponctuellement les réponses. Au reste, je le vois souvent pro- « mener ou boire avec un sous-officier de votre régiment. Tâchez de « le sonder, vous me ferez plaisir. » Il dit à Gérard : Il faut que nous nous voyions demain. Gérard lui répondit : demain matin. Non, répondit-il, parce qu'un jeune homme qui partira d'un endroit pour m'apporter de l'argent, ne peut arriver que vers huit heures. Mais partez de Brisach de manière à vous rendre à cinq heures et demie ou six heures (je ne me rappelle pas précisément l'heure), à l'entrée de la forrêt où je me trouverai. Quant à vous, Monsieur Thiers, il faut également nous voir demain à neuf heures et un quart, derrière le Champ de Mars dans le sentier, au bout de la promenade à gauche.

Je lui répétai encore une fois : Mais, mon colonel, observez bien qu'exposant mon existence et celle de mon épouse pour servir votre cause, je voudrais que vous m'assuriez l'aperçu d'une existeuce plus agréable que celle que j'ai maintenant. « Mon Dieu ! mon cher, parlez, demandez, je suis prêt à souscrire à tout ce que vous me demanderez. Au reste, nous nous reverrons. » Après avoir promis de nous revoir le lendemain aux heures convenues, nous nous sommes séparés. Il a resté dans la place où il était jusqu'à ce qu'il ait vu repasser Gérard avec sa voiture, et moi et le sergent sommes revenus à Colmar, où je me suis empressé de faire mon rapport à mon capitaine.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, mon capitaine, votre très humble subordonné. THIERS.

Deuxième rapport de Thiers à son capitaine :

D'après ce que je vous annonçais dans mon premier rapport, j'avais un rendez-vous avec le colonel Caron à la forêt entre Brisach et Colmar, à sept heures et demie du matin. Je m'y rendis avec le sergent Magnien, le maréchal des logis Zerlaut, et le maréchal des logis Robin ; ces deux derniers ayant été choisis par M. le colonel pour m'assister dans l'arrestation du nommé Caron. Ils se portèrent, en conséquence, dans un taillis voisin du lieu du rendez-vous, attendant le signal convenu pour leur introduction auprès de Caron, ayant reçu des instructions de mon colonel par la voix de Zerlaut. Il me fut enjoint de n'opérer l'arrestation qu'au cas que ledit Caron n'exécutât pas sa promesse de donner de l'argent, ou qu'il parût éloigner le jour de l'exécution.

Digitized by Google

Mais comme il ne remit point d'argent, et comme il me parut toujours décidé à mardi pour le départ de mon escadron, je crus bien faire de me contenter d'essayer seulement de lui présenter Zerlaut et Robin comme des affidés.

Il fut convenu, comme dans mon premier rapport, que Gérard sortirait de Brisach avec un escadron, à cinq heures et demie du soir. que moi je partirais de Colmar à cinq heures, et me dirigerais sur la route de Rouffach. jusqu'à la montée, où je trouverais le colonel Caron, qui m'y attendrait. Il fut convenu, en outre, que le sergent Magnien serait chargé de prendre l'habit du colonel, et de le porter jusqu'à cette montée pour le lui donner, afin de s'en revêtir et paraître devant la troupe en uniforme. Comme je cherchais à le tranquilliser du côté de l'argent, je lui annonçais de ne point arrêter notre projet pour si peu de chose ; que Gérard et moi nous avions quelques petits fonds vers nous, et qui, joints à ce qu'il pourrait se procurer, nous suffiraient pour attendre. Or, d'après ce qu'il nous jura de nouveau, un millier de louis devait être mis à sa disposition. Nous parvînmes à le convaincre. Il nous prêta de nouveau serment ; en exigea de nous, que nous lui fîmes.

Un jour, on apprit que la porte de la prison de Colmar venait d'être murée, comme pour prévenir toute tentative d'évasion de la part des détenus pour l'affaire de Belfort. Dans un autre rapport à son capitaine, Thiers parle de cet incident ainsi que des appréhensions qu'il provoqua chez Caron et dont il fit part à ses pseudo-complices :

Le sieur Caron changea le premier la conversation en disant à Magnien : Mon cher ami, j'ignore d'où vient la mesure prise par l'autorité, en faisant murer la porte de la prison, qui, pour nous, devenait d'un grand point, étant celle-là plus facile à enfoncer. Y aurait-il eu quelques aveux ? Auriez-vous commis quelques imprudences ?

Le sergent Magnien répondit à M. Caron qu'il était sur le point de l'instruire sur cette circonstance au moment où il l'avait lui-même annoncée. Voyant que le colonel Caron ne paraissait pas convaincu de l'innocence de Magnien, je pris la parole et observai à Caron que dans une association comme la nôtre, où chacun de nous jouait le même rôle, sans distinction de grade, il ne fallait point, par un jugement trop précipité, inspirer de la méfiance sur un de nous ; mais que je n'apercevais dans cette affaire qu'une mesure de sûreté prise par l'autorité, et non l'effet d'un aveu. Je parvins à le persuader, mais non sans peine, de notre sincérité, qui, quoique illusoire, aurait besoin de ne point éprouver la contrariété des mesures trop précipitées prises sans doute par M. le maire ; et je vous assure, mon

Digitized by Google

capitaine, que si, malgré toutes les peines que nous pouvons nous donner, notre entreprise n'était pas couronnée d'un succès parfait, je ne pourrais en accuser que celui qui, par défaut de confiance en nous, ou peut-être un zèle trop ardent, prend des mesures trop précipitées, et qui ne tendent qu'à faire connaître que les aveux qui nous sont faits, ne sont que des avis qui leur sont transmis sur le champ.

Autre inconséquence. Le nommé Caron entrait librement à la prison pour y voir le colonel Pailhès ; sa permission portait de midi à une heure, et il s'y était présenté jusqu'à ce jour à dix heures ; à neuf heures, on l'avait toujours laissé entrer. Hier seulement, le secrétaire de la prison lui observa qu'il ne pouvait entrer qu'à l'heure indiquée sur ladite permission, ce qui étonna Caron. Il se retira et retourna à l'heure fixée. Arrivé auprès de Pailhès, ce dernier lui dit : « Mon cher Caron, je croyais te voir amener ici aujourd'hui ; car je crains que tu ne sois trahi. » Les mesures prises dans cette maison en faisant murer la porte dont nous avons parlé, m'ont inspiré des craintes que je crois fondées ; mais ce qui me tranquillise, c'est que je crois avoir réussi à éloigner les soupçons de Caron.

Je demande à Caron si définitivement nous fixions le jour de notre affaire.

Le sergent Magnien (rapport à son capitaine) :

La porte de la prison N° 1, qui vient d'être murée, lui a donné de forts soupçons ; il n'en fut dépersuadé que par les serments qui nous liaient, et que nous jurâmes de nouveau de conserver »

Malgré toutes ces protestations, le colonel n'était pas rassuré ; il hésitait à fixer le jour de l'insurrection. Par un des documents précédents, on a vu que, devant ces incertitudes et par crainte que Caron n'abandonnât son entreprise, le général Rambourg avait ordonné à Gérard et à Thiers de l'arrêter à un rendez-vous qu'ils devaient avoir avec lui dans la forêt de Brisach ; mais l'arrestation ne devait pas se faire si le colonel se montrait décidé à agir et s'il confirmait l'espoir qu'on rencontrerait ses affidés. Deux autres sous-officiers étaient postés derrière des arbres, prêts à accourir au premier signal.

Le colonel ayant manifesté son intention de temporiser encore, Thiers sortit un pistolet de sa poche et lui dit :

— Alors il ne me reste plus qu'à vous tuer et à me tuer ensuite ! Si nous ne marchons pas, nous sommes tous déshonorés. Je vous brûle la cervelle pour nous avoir trompés ; je tourne mon arme contre moi pour échapper à la honte.

Digitized by Google

Devant l'accent de sincérité du sous-officier, Caron prit au sérieux ce désespoir tragique. Il dit à Thiers :

— Je crois que vous êtes un brave garçon !

Séance tenante on fixa le jour au lendemain.

Le maréchal des logis aurait pu arrêter immédiatement Caron, qu'il eût été facile, grâce à ses précédentes conversations, de priver de sa liberté en le plongeant pour plusieurs années dans un cachot. Mais cet homme qu'on avait attaché aux pas du colonel portait plus haut ses visées ambitieuses. On lui avait demandé un flagrant délit ; il le lui fallait ; il y gagnerait, pour prix de sa trahison, d'excellentes notes et un bel avancement.

Le soir donc, Thiers et Magnien portent l'uniforme de Caron dans un fourré du chemin creux de Naglinshoffen, où nous savons que le colonel devait le revêtir. Auparavant, Thiers alla montrer le sabre du colonel au général Rambourg, pour lui montrer que tout était prêt.

Nous avons vu les deux escadrons venus de Colmar et de Neuf-Brisach opérer leur jonction sur la route de Mulhouse. Plusieurs officiers déguisés en maréchaux des logis ou en soldats se confondaient dans leurs rangs.

Nous avons suivi cette bande d'agents provocateurs et de traîtres, conduits par un homme d'honneur. Arrivée en vue d'Ensisheim, on s'en souvient, elle envoya aux postes une reconnaissance qui revint, rapportant que la garnison était sous les armes et faisait mine de résister.

Or, voici ce qui s'était passé :

Ensisheim possédait deux détachements, l'un d'infanterie, l'autre de cavalerie, chargés de la garde des prisons.

Le maréchal des logis, chef de la reconnaissance, mit pied à terre et alla droit au commandant des deux détachements, le capitaine Lafont, qui reconnut aussitôt dans le sous-officier le capitaine Nicol. Il en prévint le brigadier de gendarmerie, en lui disant qu'il n'y avait rien à craindre. Ce dernier, qu'on n'avait pas mis dans la confidence, était déjà fort inquiet, il ne se croyait pas sûr de la garnison, et appréhendait qu'elle ne se joignît aux insurgés. Si, malgré les mesures de l'autorité qui avait prévenu longtemps d'avance le commandant d'Ensisheim, dont elle a ensuite loué la fermeté ; si, malgré ces précautions, une révolte simulée eût produit une révolte réelle ; si les deux détachements eussent arboré la cocarde tricolore et rejoint les deux escadrons, qu'auraient fait ces derniers ? Auraient-ils continué de feindre,

Digitized by Google

au risque de tout compromettre ? Se seraient-ils démasqués, au risque d'en venir aux mains ? On frémit en pensant aux suites que pouvaient avoir cet abominable jeu.

Le brigadier, qui n'était pas du secret, se voyait dans un grand embarras, avec cinq ou six gendarmes ; car, disait-il, on ne pouvait pas être sûr que les détachements d'Ensisheim ne se joindraient pas aux révoltés, et que faire alors ? L'un des gendarmes avait déjà proposé un expédient : c'était de laisser les chasseurs mettre pied à terre, et, pendant qu'ils se seraient amusés à boire, d'aller couper les jarrets de tous les chevaux.

Heureusement, on n'en vint pas là ; pour la tranquillité du brigadier, Caron n'insista point et sa troupe tourna Ensisheim.

A Mayenheim déjà, où nous avons vu les militaires vider force brocs de bière sous les saules de la veuve Pfulb, de graves désordres avaient failli éclater.

Le beau-frère de l'aubergiste, un capitaine en retraite, avait dit, on s'en souvient, que la commune entière était disposée à faire chorus avec les provocateurs. Il avait, paraît-il, souri en tenant ce propos.

Heureux capitaine d'avoir ri ! Arrêté sur la dénonciation de l'un des officiers déguisés auxquels il servait à boire, et sommé de dire comment il avait pu répondre aux avances des soldats. Pfulb déclara au juge d'instruction :

— Je voyais qu'on jouait la comédie et je crus devoir la jouer aussi.

Au bout de deux jours, il fut relâché. Quel motif d'accusation ! quel motif d'acquittement !

C'est encore à Mayenheim que le curé, qui avait fait rassembler quelques notables, voulait absolument que l'on sonnât le tocsin et que tout le monde de l'endroit et des environs s'armât pour exterminer les séditieux.

Qu'alliez-vous faire, ami du trône et ministre des autels ? Ces séditieux sont des serviteurs fidèles : les soldats qui crient : Vive l'empereur ! sont des royalistes par excellence. Si les paysans accourent aux armes contre eux, ils seront repoussés à coups de sabre ; s'ils se rangent avec eux, ils seront livrés à l'échafaud. Ceux qui crient : Vive le Roi ! et les autres, sont menacés de mort. Cette troupe qui court les grands chemins a seule le privilège de provoquer la guerre civile sans devenir coupable et de trahir ses serments sans devenir parjure ! Ce sont de loyaux sujets, de braves militaires, des guerriers pleins

Digitized by Google

d'honneur. Ni les vainqueurs d'Iéna, ni ceux d'Austerlitz, n'obtinrent les éloges et les récompenses qui leur étaient réservés pour cette expédition que vous traitiez, Monsieur le curé, de brigandage.

Par bonheur, l'avis des notables ne fut pas celui du curé, auquel ils épargnèrent la douleur d'avoir mené à la boucherie le troupeau confié à son zèle pastoral.

C'est à Mulhouse que la bande se flattait de dénouer l'action d'une manière tragique. On comptait trouver, dans cette ville que son indépendance rendait suspecte en haut lieu, les complices de Caron ; et alors on lui ferait payer cher le crime d'avoir choisi pour député un homme qui n'était pas candidat ministériel !

Cinq ou six jours avant les événements que nous venons de raconter, chaque poste de nuit était, nuit et jour, occupé par un gendarme et par un agent de police ; on faisait courir le bruit qu'on attendait un voyageur qui était signalé ; toutes les voitures étaient arrêtées aux portes, sur la route ou dans les rues, et rigoureusement visitées.

Depuis une semaine, en outre, on attisait le feu de la sédition par des insultes, par de sourdes rumeurs.

Les officiers prodiguaient les attentions aux sous-officiers ; ils les avaient invités à un banquet où le commissaire de police figurait au nombre des convives.

On se parlait à l'oreille, mystérieusement. Rien n'était épargné pour éveiller, pour échauffer les esprits. Tout portait donc à croire que l'étincelle finale les trouverait prompts à s'enflammer et que l'incendie se propagerait au gré de ceux qui essayaient de l'allumer pour l'éteindre dans le sang.

Alors, comme à Lyon et à Grenoble, au milieu de cette foule prise en flagrant délit, qui s'aviserait de discerner les innocents des coupables ? Qui pourrait prouver qu'il y a eu provocation ? Qui oserait même le prétendre, sans être punis pour avoir exposé de respectables fonctionnaires à la haine et au mépris publics ? Il aurait fallu avoir une singulière audace pour soutenir que l'autorité est assez folle, assez ennemie d'elle-même pour faire marcher des escadrons entiers aux cris de : A bas les Bourbons ! « Quelques soldats, égarés par les factieux, sont rentrés dans le devoir ; et il n'y a que les factieux eux-mêmes qui soient capables d'accuser le gouvernement d'avoir armé les citoyens les uns contre les autres ; inventer de pareilles calom-

Digitized by Google

nies, c'est provoquer à la révolte. » Tel est le langage que le succès eût fait tenir, et auquel le supplice des conspirateurs eût donné de la vraisemblance. Sous ce voile sanglant, la vérité serait demeurée longtemps impénétrable.

Mais nous le savons, le complot des provocateurs avorta aux portes de Mulhouse. Au dernier moment, les chefs de l'expédition hésitèrent. Ils redoutaient apparemment de voir leurs deux cents hommes trop bien ou trop mal accueillis par quelques milliers d'ouvriers. Ils préférèrent donc dresser de loin leur embuscade, persuadés que les plus exaltés accourraient d'eux-mêmes et y donneraient tête baissée. Cette démonstration non équivoque aurait suffi pour faire investir la ville le lendemain, fermer les ateliers, arrêter les principaux habitants et soumettre les autres au régime du sabre.

Ce plan échoua. Personne ne parut ; aucun infortuné ne vint s'offrir au fer des satellites.

Ceux-ci, perdant patience et furieux de voir leur attente déçue, n'eurent d'autre ressource que de se précipiter sur la proie qui était entre leurs mains.

XIV

LES DENIERS DE JUDAS

Un acte aussi héroïque méritait une récompense digne de sa valeur. Il devait avoir pour épilogue public une grotesque parade officielle dont le *Journal du Haut-Rhin* du 13 juillet 1822 nous apporte le récit :

« Ordre du jour.

« Le lieutenant-général commandant la 3e division a réuni, hier, sur le Champ de Mars, à Colmar, et ce matin, près du bois d'Andolsheim, sur le terrain même où la trahison croyait avoir ourdi des trames criminelles, le 46e régiment de ligne, et les deux régiments de chasseurs à cheval de l'Allier et de la Charente

Digitized by Google

« Ils ont cru semer parmi vous la séduction, et opérer à votre aide « des entraînements criminels ; eux seuls sont tombés dans l'abîme « où voulait les pousser leur délire.

« Le père de la patrie, souriant à la fidélité de ses enfants, se com- « plaît à déverser sur eux ses bienfaits à pleines mains.

« Pour la seconde fois, j'ai la noble tâche de vous exprimer la « satisfaction royale. L'héritage écrit en est légué à chacun de vos « chefs.

« M. le capitaine de Nicol est promu au grade de chef d'escadron, « et nommé à un emploi vacant de ce grade dans le régiment des « chasseurs des Pyrénées.

« Les sieurs Thiers, maréchal des logis chef aux chasseurs de « l'Allier ; Gérard, maréchal des logis aux chasseurs de la Cha- « rente, et Magnien, sergent au 46e régiment d'infanterie de ligne, sont « promus au grade de sous-lieutenant, et nommés à des emplois de « ce grade, savoir :

« Les sieurs Magnien, au 46e régiment ;

« Thiers, aux chasseurs de la Sarthe ;

« Et Gérard, aux chasseurs de la Somme.

« Le roi a poussé sa bienveillance paternelle jusqu'à me charger « d'apporter à chacun de ces officiers, ainsi qu'au sergent Delzaive, « une gratification de 1,500 francs.

« Sa Majesté, satisfaite de tous ses soldats du 46e régiment de « ligne, et des régiments des chasseurs de l'Allier et de la Charente, « a voulu qu'ils puissent boire à sa santé, et leur a fait allouer une « gratification extraordinaire fixée comme suit :

« Trois francs à chaque sous-officier ;

« Deux francs à chaque caporal, brigadier, tambour ou trompette ;

« Et un franc à chaque soldat ou chasseur.

« Soldats ! Que tant de soins de la sollicitude royale restent à « jamais gravés dans vos cœurs ! Je l'ai dit, je l'affirme avec confiance, « ces cœurs sont la barrière d'airain au pied de laquelle tomberont « impuissants tous les traits qu'oseraient encore essayer les ennemis « du repos, du bonheur et de la gloire de la France. « Vive le Roi ! »

« Les officiers et sous-officiers promus, ayant été reconnus à la tête de leurs anciens régiments dans leurs nouveaux grades, le lieutenant-général a fait la remise à ces derniers, ainsi qu'au sergent Delzaive, de la gratification de 1,500 francs, donnée à chacun d'eux.

« Donné au quartier-général, à Colmar.

« *Le lieutenant-général des armées du Roi, etc., etc., commandant la 5e division militaire,*

« Signé : Baron Pamphile de Lacroix. »

Digitized by Google

Le préfet, de son côté, avait cru devoir féliciter ses administrés par une proclamation affichée dans toutes les communes :

« Habitants du Haut-Rhin ! disait ce document, vous venez encore de donner des preuves de l'excellent esprit qui vous anime.... »

C'était là plus qu'un mensonge : c'était une injure faite à la loyauté des Alsaciens. Il est possible que M. le préfet ait été content des Alsaciens ; mais les Alsaciens étaient-ils aussi contents de M. le préfet ? Devaient-ils une reconnaissance bien vive aux fonctionnaires qui, étrangers au pays, le traitaient en province conquise ? Enverraient-ils des adresses de félicitations au ministère dont les agents les avaient provoqués au lieu de les protéger, dont les soldats avaient excité, par ordre, la guerre civile qui pouvait amener l'invasion ?

Car enfin, si l'Alsace, choisie pour matière expérimentale, eût été aussi combustible qu'on le supposait, si le feu de l'insurrection, soufflé par les magistrats eux-mêmes, se fût communiqué de proche en proche et eût embrasé la province, croit-on qu'une puissance voisine ne fût pas intervenue pour y apporter ses remèdes accoutumés ? Il y avait de tels précédents dans l'histoire.

Ainsi donc, on avait risqué de compromettre l'intégrité et l'indépendance du territoire français ; on n'avait pas hésité à offrir à l'étranger un prétexte plausible d'entrer dans un pays que, déjà, il avait publiquement convoité. Mais ce crime cessait d'être un crime parce qu'il était commis par ordre supérieur ! Car il venait d'être prouvé que les soldats, comme les Jésuites, peuvent assassiner en sûreté de conscience dès que leur général a parlé. L'autorité, récompensant la trahison et l'appel à la révolte, transformait, suivant son bon plaisir, le mal en bien, l'infamie en honneur !

Les lois dormaient donc dès qu'il plaisait au ministère de dire à ses agents de violer les lois, de placer le soldat français entre le refus et le déshonneur, entre la désobéissance et le crime. Et l'autorité, non contente de déconsidérer le métier des armes, pervertissait la nature des fonctions administratives.

En un mot, l'armée venait d'être transformée en un ramassis d'histrions du pouvoir, en une collectivité bonne à tout faire, quitte à être récompensée pour sa participation à un infâme complot de police.

Digitized by Google

XV

RÉACTION

Aussitôt après l'arrestation de Caron et de Roger, une immense clameur s'éleva dans toute l'Alsace. L'indignation dictait partout des protestations éloquentes.

La pétition suivante était adressée à la Chambre des députés par cent trente-deux Alsaciens :

« Messieurs,

« Un fait qui suffirait seul pour caractériser une époque, vient de porter le désordre et le trouble dans le département du Haut-Rhin ; résultat d'odieuses machinations que l'autorité supérieure a vu se former ; qu'elle a encouragées et qu'elle a laissé se développer librement. Ce fait était évidemment dirigé contre les habitants du département, qu'on a provoqués à des crimes que plus tard sans doute on n'eût réprimés qu'à regret. Lorsque les plus déplorables ambitions se déchaînent sur un pays ; lorsque les autorités locales, méconnaissant leur destination, se plaisent à créer capricieusement le désordre et le danger, et se permettent sur une population entière des épreuves que l'honneur et l'humanité réprouvent, il est du devoir des amis de l'ordre d'appeler l'attention du gouvernement sur des abus si propres à troubler la tranquillité publique, et à briser les liens qui unissent les administrateurs et les administrés. »

Venait ici la relation sommaire des faits que nous connaissons.

« Tels sont les événements qui ont étonné l'Alsace et fait naître les plus tristes pensées dans l'esprit des bons citoyens. Mais si tout le département du Haut-Rhin est en droit de dénoncer ces événements, il est une ville qui doit prendre ici l'initiative, parce qu'il est démontré par une foule de circonstances, que c'est particulièrement contre elle qu'étaient dirigées les provocations dont on vient de donner le détail. Il paraît, en effet, que la ville de Mulhouse a dû jouer le principal rôle dans cette odieuse combinaison, et que si les provocateurs ne sont pas venus jusque dans nos murs, il faut en attribuer la cause à une circonstance fortuite. Dans plusieurs communes, les chasseurs se sont informés, dès leur apparition, s'il n'y avait pas dans ces communes des citoyens de Mulhouse. Dans une autre commune, quelques-uns de ces militaires ont parcouru les auberges pour

Digitized by Google

découvrir de prétendus émissaires de Mulhouse. Après le départ des chasseurs du dernier village où ils étaient, pour retourner à Colmar, un envoyé de la police de Mulhouse s'est transporté dans ce village pour prendre également des informations sur les citoyens de Mulhouse qui se seraient fait voir dans ce village, soit avant, soit après la capture de Caron ; mêmes informations prises par le sous-préfet, le procureur du Roi et le lieutenant de gendarmerie de l'arrondissement.

« Après les nombreux faits que nous venons de citer, nous ne craignons pas de déclarer que les autorités supérieures de notre département sont coupables, parce qu'elles étaient instruites d'avance de tout ce qui s'est passé, et, qu'affectant néanmoins des apparences d'effroi, au moment d'une désertion qu'elle avait approuvée, elles ont porté le désordre et l'inquiétude partout. Est-il de la dignité de ces autorités de prêter leur caractère public à des combinaisons d'une nature si odieuse ? Leur appartient-il de se jouer ainsi de la tranquillité de toute une contrée, d'effrayer toutes les familles, lorsque le pays les nourrit et les entretient à grands frais pour obtenir d'elles sécurité et protection?

« Les autorités supérieures de ce département sont coupables pour avoir souffert qu'une partie de l'armée française se soit précipitée dans une carrière inconnue, jusqu'à nos jours, à nos fastes militaires. Jusqu'à présent on avait cru que les agents obscurs d'une police égarée par sa bassesse, les Chignard et les Vauversain, pouvaient permettre sourdement d'infâmes provocations contre des hommes dont ils savaient aigrir le mécontentement, accueillir de coupables espérances, les encourager et faire éclore enfin avec le crime légal, pour livrer ensuite eux-mêmes leur criminel à l'échafaud. Mais que les autorités supérieures de ce département aient voulu qu'un corps militaire se jetât dans cette voie, voilà ce dont s'indigneront à jamais les les souvenirs de Fontenoy et d'Austerlitz ! Quel père de famille ne frémira pas à l'idée des rôles divers qu'on pourrait faire jouer à son fils, qu'il a placé, malgré lui peut-être, sous les drapeaux ! N'aura-t-il donc aucun compte à demander des services qu'on exige d'un fils que la conscription lui a enlevé ? Tous les services sont-ils propres au caractère du soldat ? L'honneur de l'armée est d'ailleurs une propriété nationale à laquelle il n'est pas permis de porter atteinte : cet honneur est une garantie des libertés publiques, contre lesquelles des forces aveugles et démoralisées seront toujours les plus terribles instruments du pouvoir.

Digitized by Google

« Or, nous le disons avec conviction, en aucun temps on n'a vu d'entreprise plus dangereuse contre la loyauté qui convient à des soldats, que les manœuvres de l'autorité dans ces dernières circonstances.

« Les autorités supérieures de ce département sont encore coupables pour avoir souffert que hautement la provocation au crime se soit proférée dans nos campagnes. Qu'on suppose un moment qu'à l'aspect de deux escadrons entiers, faisant entendre les cris de : Vive Napoléon II ! Vive l'Empereur ! quelque laboureur, un ancien soldat, aigri peut-être par des vexations de chaque jour, se fût laissé entraîner par ces cris et par les souvenirs qu'ils auraient réveillés en lui ; et qu'abandonnant ses travaux, il eût saisi ses vieilles armes pour se réunir aux conspirateurs.

« Il eût fallu, sans doute, déployer contre lui toute la sévérité des lois ; mais l'autorité n'aurait-elle rien à se reprocher ? Et le sang versé n'aurait-il pas crié contre des provocations auxquelles s'attachera toujours un caractère de honte et d'inhumanité ? Et combien ces conséquences deviennent plus graves encore, si, en supposant que les provocateurs, après avoir réussi à entraîner quelques malheureux paysans, eussent poussé jusqu'à Mulhouse, ville manufacturière où se réunissent quelques mille ouvriers, les uns anciens militaires, les autres étrangers d'origine et n'offrant la plupart aucune garantie de leurs actions ; dans une ville qui supporte avec calme et dignité toutes les amertumes dont on l'abreuve depuis plusieurs années ; une ville qui ne cesse d'être l'objet des plus viles calomnies, des détractions les plus odieuses, et de vexations journalières de la part d'agents subalternes. Le devoir des autorités est d'adoucir les mécontentements, de ne point les aigrir par trop de défiance, et l'humanité exige qu'on écarte de celui qui obéit aux lois, quelle que soit sa pensée, tout ce qui pourrait le porter à les violer. Nos premiers fonctionnaires n'ont-ils pas méconnu ces vérités ?

« Il faut espérer que l'Alsace n'aura pas à déplorer les résultats que nous venons de supposer ; elle est restée calme en présence des provocateurs, dédaignant leurs cris, quoiqu'elle ne fût pas dans leur secret ; mais l'administration a-t-elle mérité les éloges de l'Alsace ? Ceux qui ont autorisé les faits que nous avons signalés, doivent nécessairement répondre, sinon de leurs espérances, du moins d'une imprudence qui pourrait avoir de si tristes effets pour l'humanité.

Digitized by Google

« Les citoyens soussignés, persuadés que les faits qu'ils viennent de dénoncer méritent toute l'attention du gouvernement, sollicitent expressément la Chambre des députés de demander qu'une enquête solennelle soit faite sur les événements des 2 et 3 juillet, et sur la conduite des autorités supérieures qui les ont autorisés. »

D'un autre côté, Jacques Kœchlin, député du Haut-Rhin, publiait une brochure qui avait pour but de compléter cette pétition.

« La clôture prochaine de la session, écrivait-il en tête de ce volume, et le grand nombre de pétitions dont le rapport est indéfiniment ajourné, m'ôtant toute espérance de voir les plaintes des habitants du Haut-Rhin devenir à la tribune l'objet d'une discussion solennelle, je remplis un devoir sacré en livrant à la publicité, par la voie de la presse, le mémoire qu'on va lire. »

Nous ne résumerons pas cette relation, d'où nous avons extraît la plus grande partie de ce qui précède ; mais nous en citerons la conclusion :

« ....Un homme d'horrible mémoire courait les rues de Rome, la nuit, déguisé avec sa troupe, également travestie, attaquant, frappant les citoyens ; et quand ceux-ci, trompés par les apparences, se livraient, pour se défendre, aux mêmes voies de fait, ils étaient punis de mort. Cet homme s'appelait Néron. Du moins il ne faisait pas crier : Vive Britannicus !

« Un autre disciple, connu d'un excellent maître, agent secret de ses ennemis, traître envers son bienfaiteur, fidèle à l'autorité, traîna au supplice celui qui, la veille, l'avait admis à sa table. Cet homme était un serviteur dévoué à la puissance ; c'était Judas : il reçut aussi une récompense.

« Sont-ce là vos modèles, grands prédicateurs de morale publique et religieuse ? Et n'alléguez pas la différence des temps et des personnes. La trahison est toujours trahison, le parjure toujours parjure, le crime toujours crime ; et c'est par cela que l'histoire a flétri des époques proclamées heureuses par les heureux d'alors ; c'est pour cela que l'auguste rejeton des Césars n'est à nos yeux qu'un brigand ; c'est pour cela que Domitien, adoré comme un dieu pendant son règne, reprend quelques

Digitized by Google

crables spectacles, ramassé dans le cirque des accusations de lèse-majesté, provoqué par des jeux funestes des passions aussitôt expiées par les supplices, et organisé la troupe des délateurs, troupe admirable, troupe de héros sous Domitien, exposée aux regards et punie comme une bande de voleurs et d'assassins sous Trajan.

« Mais que, du moins, l'intérêt politique touche ceux qui dédaignent les autres considérations. Les meilleurs ressorts s'émoussent et se relâchent par un usage trop violent ; les meilleurs principes poussés à l'extrême perdent leur magie et leur empire. La subordination est sans doute un élément indispensable de toute organisation militaire ; l'obéissance doit être habituellement passive : mais si vous placez le soldat entre le refus et le déshonneur, entre la désobéissance et le crime, le soldat s'accoutume à examiner vos ordres, à les juger, à mettre en balance vos droits et les siens, ses devoirs militaires et sa conscience d'homme. Que s'il n'hésite pas, que s'il se précipite dans toutes les voies ouvertes à son ambition et à sa cupidité, malheur à vous si vous comptez dans l'occasion sur un pareil défenseur ! A son tour il se servira de vos leçons, et vous serez trahi par le traître que vous aurez fait. Voilà pour le soldat sous les drapeaux. Mais celui qu'on appelle, quelle idée doit il se faire d'une profession naguère si glorieuse et qui maintenant lui offre pour perspective l'espionnage et le meurtre de ses concitoyens ? Quelle école au sortir de l'éducation paternelle ! Va, malheureux, dépouille tout sentiment de vertu et de générosité en revêtant l'uniforme, obéis. obéis à tout, reviens dans ton honnête famille avec un grade acquis à force de bassesses, avec le prix du sang français, et prend-place à côté du guerrier dont le courage ne se mesura qu'avec l'étranger. Certes, on a donné aux Alsaciens le droit de tenir ce discours à leurs enfants.

« Et les soupçons se fortifient, et les alarmes s'accroissent quand ont voit la coïncidence des événements de l'Alsace avec les troubles de Nantes, avec les innombrables atteintes portées à la liberté individuelle, avec la violation de tous les droits constitutionnels, avec les attaques dirigées contre les députés de la nation, avec les discours de leurs adversaires, avec la guerre intestine fomentée en Espagne, que l'on menace encore de la guerre étrangère.

« C'est par le département du Haut-Rhin que devait peut-être commencer, en France, la journée si ardemment sollicitée par

Digitized by Google

les hommes qui sourient à la révocation de l'Edit de Nantes, qui excusent, la Sainte-Barthélemy, qui foulent aux pieds des chevaux la jeunesse amie des institutions nouvelles, qui ont légué à l'histoire le premier exemple de deux escadrons provocateurs, dont le gouvernement n'est qu'une longue conspiration, et qui désignent au fer juridique ceux dont ils étouffent la voix à la tribune.

« Voilà les doctrines, les actes, les faits ; ils sont publics, mais quand nous n'aurions que la preuve du guet-apens du Haut-Rhin, elle suffirait et nous pourrions dire : *Ab uno disce omnes.* »

Les débats du procès de la conspiration étaient commencés. Tout Colmar, toute l'Alsace et toute la Lorraine, de Belfort à Strasbourg, de Mulhouse à Metz, les suivaient avec intérêt, avec émotion. Toute la France tressaillait aux accents inspirés de la défense, et applaudissait aux fières et éloquentes paroles de Me Barthe, — ce Jules Favre d'alors, — qui lacéraient l'accusation comme autant de coups de fouet sanglants. On dévorait les journaux qui publiaient des comptes rendus du procès ; et, tandis que les feuilles officielles s'appesantissaient à dessein sur les réquisitoires, les organes libéraux enregistraient les manifestations sympathiques dont les défenseurs étaient l'objet, particulièrement Me Barthe à qui la foule, massée devant le Palais de Justice, avait fait une ovation, après son magistral discours en faveur de Guinand.

On devait même rencontrer, au Parlement, un écho des événements de Colmar. Pendant la séance du 15 juillet, à la Chambre, M. Bignon, député du Haut-Rhin, prononçait les paroles suivantes dans son discours sur la loi générale des finances :

« Jadis, pour veiller à sa tranquillité domestique, la ville de Paris avait des compagnies du guet qui, tout utiles qu'elles pouvaient être, n'avaient pas l'honneur de compter dans l'armée. Les armées ne seraient-elles plus que de grandes compagnies du guet qui font leurs campagnes dans l'intérieur ? Au lieu de dire avec orgueil, comme autrefois : j'étais à Denain ou à Marengo, à Fontenoy ou à Austerlitz, faudra-t-il que nos braves soient condamnés à dire avec une patriotique douleur ; j'é-

Digitized by Google

« M. le général Foy. — C'est une infamie ! c'est la bassesse des bassesses ! »

Tels étaient les sentiments qu'inspirait l'attentat du 2 juillet aux représentants les plus autorisés de l'opinion publique.

XVI

LA VICTIME EXPIATOIRE

Aussitôt après leur arrestation, Caron, son domestique et Roger avaient été écroués à la prison de Colmar, en cellule.

La justice instruisait l'affaire et s'occupait surtout de réunir des charges accablantes pour le principal accusé.

Une décision ministérielle, renforcée à propos par un arrêt de la cour de cassation basé sur deux lois oubliées, le rendit, ainsi que Roger, justiciable du conseil de guerre.

Le lieutenant-colonel Caron était. depuis 1815, rendu à la vie civile. Il se trouvait donc soumis à la juridiction des cours d'assises, et son droit était garanti par la Charte elle-même. Déjà les magistrats civils se livraient à l'instruction de son affaire, lorsque M. le général Pamphile de Lacroix écrivit en ces termes à M. de Fossa, capitaine-rapporteur du 1er conseil de guerre de Strasbourg : « Monsieur le capitaine, en exécution des ordres du « gouvernement, qui considère comme embaucheurs les sieurs « Caron et Roger, vous voudrez bien vous rendre de suite en « poste à Colmar pour instruire sur le champ la procédure, con- « formément aux lois des 4 nivôse an IV et 13 brumaire an V.

« Le ministre de la justice donne des ordres pour que les « accusés soient mis à votre disposition, et M. le procureur- « général près la cour royale se fera un plaisir de vous fournir « tous les renseignements et dépositions déjà recueillis. Je joins « ici les différents rapports relatifs à l'accusation. Votre infor- « mation doit être prompte et simple comme le fait qui y donne « lieu.

« Pour ne point entraver l'action de la justice, vous ne devrez « comprendre dans la procédure que les individus arrêtés à la « tête des escadrons. Toutefois, en cas d'acquittement pour le « fait d'embauchage, vous requéreriez le renvoi par devant le « procureur du Roi de Colmar, pour délit de complot et d'attentat « contre l'autorité du Roi, dont sont en même temps prévenus « les accusés. »

Digitized by Google

Ces ordres furent exécutés ; et la cour de cassation ayant prononcé que c'était au conseil de guerre lui-même à examiner préalablement si les faits constituaient le crime d'embauchage pour les rebelles, Caron et Roger furent transférés à Strasbourg, à la prison des Ponts-Couverts. Le 25 juin, sept jours avant l'événement de Colmar, le même général Pamphile de Lacroix avait changé le président et le procureur du Roi du 1er conseil de guerre, devant lequel il ordonna plus tard la traduction de Caron ; et, afin de prévenir toute nullité du jugement à intervenir, M. Mathieu, procureur du Roi près le tribunal civil de Strasbourg, fut désigné par le garde des sceaux, M. de Peyronnet, pour assister le capitaine-rapporteur du conseil.

Voici quelle était la composition du tribunal :

Président : M. le baron Dubois d'Escordal, colonel du 25e de ligne.

Juges : MM. Tardif, major au même régiment ; George, capitaine au 40e ; Herbillger, capitaine au 3e ; Frison, lieutenant au 40e ; Grandgutz, sous-lieutenant au 25e ; Craquelin, sergent-major aux pontonniers.

Procureur du Roi : M. Renaud d'Alain, capitaine au 40e.

Rapporteur : M. de Fossa, capitaine au 3e.

Le jour du jugement arriva. C'était le 18 septembre. L'accès de la salle d'audience avait été interdite au public ; on n'y avait laissé pénétrer qu'une vingtaine de spectateurs dont la moitié composé d'officiers choisis par le président. L'article 24 de la loi du 13 brumaire an V est ainsi conçu : « Les séances du conseil de guerre seront publiques ; mais le nombre des spectateurs ne pourra excéder le triple de celui des juges. » Le conseil de guerre étant composé de sept juges, on aurait dû admettre vingt-une personnes ; mais on trouva que cette loi accordait trop de publicité. On compta M. le procureur du Roi de Colmar, quoiqu'il eût un mandat spécial du gouvernement pour assister aux débats, comme faisant partie du public ; le nombre des spectateurs se trouva réduit à vingt, parmi lesquels dix officiers de la garnison qui ne quittèrent pas les séances.

Devant cet auditoire sympathique allait se dérouler la plus éhontée comédie juridique qu'on eût vue depuis longtemps.

Caron était défendu par Me Liechtenberger père, du barreau de Strasbourg. Cet avocat distingué, après avoir déposé des conclusions, qui furent rejetées, tendant à ce que le conseil se

Digitized by Google

déclarât incompétent, prononça une plaidoirie superbe. Il prouva « que le fait reproché à Caron échappait à la définition légale du crime d'embauchage dont la justice militaire avait à connaître. »

Il termina ainsi :

« Il n'y donc pas embauchage pour les rebelles ; car il n'en existe pas de patents, et la loi comme les faits de la cause vous défendent de supposer des rebelles occultes ; ma tâche devrait se borner à éclairer vos consciences par cette démonstration, car dès l'instant que dans le crime imputé à l'accusé vous ne reconnaissez pas les caractères de l'embauchage, dès cet instant votre juridiction cesse, dès cet instant vous devez renvoyer le procès devant les juges ordinaires, seuls compétents pour l'apprécier et le juger.

« Ainsi, Messieurs, point de rebelles au profit de qui l'embauchage dût se pratiquer, point de séduction employée pour y parvenir. Prétendrait-on qu'il y a eu embauchage de la part du colonel Caron envers les deux escadrons sortis de Colmar et de Brisach le 2 juillet ? Quelles seraient les manœuvres d'embauchage pratiquées à leur égard par mon client ? Les hommes composant les deux escadrons, sauf quelques sous-officiers et les officiers déguisés en simples chasseurs, n'étaient-ils pas le 2 juillet encore dans l'ignorance la plus entière et du prétendu complot et de la promenade en armes, qui devait être la dernière scène de ce drame ? Tous ces hommes n'ont-ils pas reçu de leurs chefs, le jour même, l'ordre de monter à cheval et de suivre les maréchaux des logis Thiers et Gérard ? N'a-t-on pas vanté, et avec raison, leur dévouement au Roi, leur fidélité ? et peut-on être dévoué au Roi et rebelle, embauché et fidèle au drapeau ? L'aveu seul, consigné dans un ordre du jour du colonel du 1er régiment de chasseurs, que les deux escadrons ont agi par l'ordre de leurs chefs, suffit pour détruire toute présomption d'embauchage....

« ....Ce n'est pas à des magistrats tels que vous, Messieurs, à des militaires animés par l'honneur et la loyauté françaises, que j'aurai besoin de faire la recommandation de s'élever au-dessus de toute influence, de se dépouiller de toute passion, de repousser toutes les préventions, au moment fatal de la délibération. C'est la tête des deux accusés que l'on vous demande, c'est de leur vie ou de leur mort que vous allez décider ! Quelque coupables que les accusés puissent vous paraître, si, comme j'en suis certain, vous ne pouvez déclarer, en votre âme et cons-

Digitized by Google

cience, qu'ils aient commis le crime d'embauchage pour les rebelles, vous ne pouvez les condamner. Le juge qui transgresse les limites de sa juridiction, qui outrepasse les pouvoirs qu'il tient de la loi, s'il condamne un homme qu'il n'avait pas le droit de juger, dût sa sentence atteindre même un coupable, n'en commet pas moins un assassinat ; oui, je le répète, un véritable assassinat, et d'autant plus odieux encore, que, désastreux en morale et attaquant l'ordre public dans ses bases, un pareil fait, revêtu de la forme d'un jugement et du simulacre de la justice, usurpe le respect auquel a seule le droit de prétendre la justice fondée sur la loi ! »

Cette foudroyante péroraison rencontra l'approbation de la dizaine de « spectateurs civils » — le mot est du président Dubois d'Escordal — qui assistaient aux débats. Et même, la voix vibrante du défenseur ayant porté au dehors, les personnes stationnant aux abords de l'enceinte du tribunal poussèrent des acclamations qui les firent disperser par la troupe.

Déjà, pendant l'interrogatoire. la noble et digne attitude de Caron, opposée au cynisme du président, avait révolté la conscience de ces « civils », auxquels M. Dubois d'Escordal imposait silence — ainsi qu'à l'accusé parfois — en frappant du poing sur la table du conseil.

Ce colonel-baron, sorte de Torquemada éperonné, affectait, quand sa patience le lui permettait, une correction cérémonieuse. Onctueux, la plupart du temps, dans sa procédure funèbre, il lui arrivait de s'emporter, comme s'il eût parlé à son ordonnance.

Il nous faut citer ici le nom des témoins qui, outre les militaires instigateurs du mouvement du 2 juillet, firent des dépositions de quelque importance devant le conseil de guerre :

Mercier de Boissy, sous-lieutenant au 46e de ligne ; Dublar, l'un des condamnés de l'affaire de Belfort ; Roussillon, officier en demi-solde à Belfort ; les frères Eggerté, à Colmar ; la veuve Kauffmann, cabaretière ; Gros, cafetier ; Bonissons, chargé

Digitized by Google

encore bien plus ; je lui aurais promis la ville de Colmar, la forteresse de Brisach, l'armée entière ; car j'avais pour instruction de tomber dans son sens.

D. Dans l'entrevue qui eut lieu après celle de Markolsheim, ne parlâtes-vous pas à l'accusé Caron de 16 sous-officiers, qui étaient des vôtres ; qu'une indiscrétion était à craindre et qu'il fallait agir ?

R. Oui. Je promettais toujours tout.

Déposition de Dockès :

Il était au café Blondeau, à Colmar, quand il entendit Thiers dire à des personnes qui buvaient avec lui, que le colonel Caron ne voulait pas se décider, et que lui Thiers l'avait forcé le pistolet sur la gorge à marcher.

Il raconte ensuite que le lieutenant-colonel du 46e de ligne qui venait quelques fois chez lui, lui a dit un jour, en lui parlant de la relation des événements des 2 et 3 juillet, publiée par M. le député Kœchlin, qu'il était bien aise que ce 46e n'y fût pas nommé, parce que ces événements ne lui feraient pas honneur.

Le président fait remarquer ici au témoin Dockès, qu'il lui est difficile de croire qu'un lieutenant-colonel puisse avoir de pareilles conversations avec un juif. Le témoin tire de sa poche une lettre du même lieutenant-colonel, et la remet pour toute réponse à M. le président. Me Liechtenberger (défenseur du lieutenant-colonel Caron) fait observer à M. le président que le témoin Dockès est un témoin recommandable qui exerce son état avec probité, et qu'un juif est un homme comme un chrétien.

Au cours des interrogatoires, M. le président éprouva le besoin de faire cette solennelle déclaration :

« J'ai déjà eu occasion de remarquer, et je l'ai fait publiquement, que la déposition des témoins et des accusés eux-mêmes ont constaté que les escadrons n'avaient proféré aucun cri dans leur marche. Je déclare donc de nouveau, et je proclame du haut de mon tribunal à la France et à l'Europe entière, que les troupes du Roi ont été indignement calomniées dans un libelle où on a imprimé que les escadrons de l'Allier et de la Charente avaient traversé les campagnes de l'Alsace en proférant des cris séditieux et en excitant les citoyens à la révolte. Je le répète, c'est du haut de mon tribunal que je proclame cette vérité ; je demande, sous ma responsabilité personnelle, qu'il en soit fait mention au procès-verbal et j'en demande acte. »

Digitized by Google

Cette affirmation est en contradiction formelle avec les attestations écrites des sieurs Pfulb, propriétaire à Mayenheim, et Georges Reithinger, ancien maire de Battenheim, dont le ministère public invoqua le témoignage.

Après la plaidoirie de Me Liechtenberger, l'étudiant en droit Marchand présenta la défense de Roger. Ce dernier fut renvoyé par devant la justice ordinaire ; Caron fut condamné, à l'unanimité, à la peine de mort.

Avant le prononcé du jugement, le colonel, en frac, portant sa croix d'officier de la Légion d'honneur, et Roger, en tenue d'écuyer, tous deux les fers aux mains, furent reconduits en prison, au milieu d'une haie de gendarmes et de soldats qui avaient peine à contenir la foule.

Caron était à dîner quand le capitaine-rapporteur vint le fixer sur son sort. Il écouta l'arrêt du conseil sans qu'un muscle de son visage tressaillît. « Lorsque la lecture de la sentence fut terminée, dit un historien contemporain, il exprima avec énergie, et en termes qui firent une grande impression sur le capitaine-rapporteur, son opinion sur le jugement et sur les juges qui l'avaient rendu, puis il acheva, sans la moindre émotion, son repas si cruellement interrompu. »

Le même jour, sur les instances de Me Liechtenberger, Caron se pourvut en révision devant un conseil ainsi composé :

Président : M. le maréchal de camp baron Billard ;

Juges : MM. le colonel Mouton, du 40e de ligne ; de Falquaire, chef d'escadron au 4e d'artillerie ; Beaujour, capitaine d'état-major ;

Rapporteur : M. Doutreleine, capitaine au 40e de ligne ;

Procureur du roi : M. Germain, sous-intendant militaire.

Ce nouveau tribunal, malgré les efforts et l'éloquence de Me Liechtenberger, confirma le jugement rendu par le premier conseil et décida qu'il recevrait sa pleine et entière exécution. Parmi les nombreux moyens de nullité qui viciaient le jugement du conseil de guerre, et qui furent développés, le 30 septembre, par l'avocat du lieutenant-colonel Caron devant le conseil de révision de la 5e division militaire, il s'en trouvait un qui, fondé sur la loi, avait déjà motivé l'annulation de plusieurs jugements, notamment, d'une sentence capitale prononcée par le premier conseil de guerre dans le courant du mois de juillet. Le conseil de révision n'eut aucun égard à la jurisprudence qu'il avait

Digitized by Google

reconnue quelques jours auparavant ; et après dix minutes de délibération, tous les moyens de nullité contre la sentence de mort qui atteignait Caron furent écartés.

Quelques jours auparavant, l'épouse du condamné avait écrit au procureur du roi la lettre suivante, qu'on ne lira pas sans émotion à la pensée des angoisses que devait éprouver cette malheureuse femme :

Des prisons de Colmar, le 24 Septembre 1822.

Monsieur le procureur du roi,

Avant-hier mon malheureux époux a été condamné à mort par un conseil de guerre ; il ne m'appartient pas de qualifier cette condamnation. Depuis trois mois, je suis moi-même sous les verroux et j'ai été violemment privée de la triste consolation de rendre plus supportable sa captivité à Strasbourg et d'être présente à son jugement. Que la malédiction divine s'appesantisse sur la tête de celui qui en est la cause.

Demain, Monsieur le procureur du roi, demain peut-être.... je n'ose achever !

S'il existe encore parmi les hommes quelques sentiments d'humanité, on ne peut me refuser d'aller recevoir les derniers embrassements et les ordres, toujours sacrés pour moi, de celui qui fit mon bonheur pendant tant d'années et qui servit sa patrie avec tant d'honneur et de courage.

J'ose donc vous supplier, Monsieur le procureur du roi, de vouloir bien permettre que j'aille auprès de mon malheureux époux ; je vous en conjure à genoux. Que l'on me fasse conduire à mes frais, en poste, par deux, par quatre gendarmes, les fers aux pieds, aux mains, au col, enchaînée comme la plus dangereuse créature s'il le faut, je supporterai tout avec calme, avec plaisir même, pourvu que je puisse encore voir et embrasser la malheureuse victime de la perfidie la plus atroce.

Daignez, Monsieur le procureur du roi, m'honorer d'une très prompte réponse.

Votre respectueuse et très humble servante.

Femme Caron.

Cette supplique reçut la réponse que voici :

Colmar, le 24 Septembre 1822.

Madame, je sens vivement tout ce que votre position a de déplorable, et j'éprouve un véritable regret de ne pouvoir l'alléger en vous accordant la douloureuse consolation que vous réclamez.

Mais l'objet de votre demande n'entre ni dans mes attributions, ni dans celles du tribunal. Vous êtes, Madame, sous le poids d'un

Digitized by Google

mandat de dépôt qui ne peut être annulé qu'en vertu d'une décision de la Chambre du conseil du tribunal, que l'état de la procédure, à l'égard de quelques-uns de vos co-détenus, ne permet pas de faire intervenir encore. La nature de la prévention qui pèse sur vous, Madame, ne me permet pas non plus de provoquer votre mise en liberté provisoire moyennant caution, ni même une simple translation d'une prison dans une autre. La loi m'en fait une défense expresse que je trouve surtout pénible aujourd'hui.

POUGNET, substitut.

La suprême consolation de voir sa digne femme avant de mourir fut donc refusée à Caron. Un formalisme odieusement exagéré, érigé pour la circonstance en raison d'Etat, brisait les liens les plus sacrés de l'affection familiale.

Le 1er octobre, après midi, Caron fut prévenu qu'il allait être exécuté dans quelques instants. Il accueillit l'annonce de sa dernière heure avec le même calme qu'il avait reçu la nouvelle de sa condamnation.

On lui accorda, sur sa demande, d'écrire quelques lignes d'adieu à sa femme et à son défenseur.

Voici ces deux lettres, admirables de sérénité, de présence d'esprit et de pieuse tendresse :

A Madame Caron.

C'est aujourd'hui, ma bien-aimée, que ton ami te quitte pour ne te revoir que dans l'éternité. Oh ! ma bien-aimée, que cette séparation est cruelle pour mon cœur ! Aie bien soin de notre pauvre Alfred ; ménage-toi pour lui, ne t'abandonne pas au désespoir, il a encore besoin de tes tendres soins. Pour moi, ce soir, je ne pourrai plus lui être d'aucune utilité.

J'emporte avec moi au tombeau tes deux derniers billets ; ils seront sur mon cœur. Adieu, ma chère amie, je t'embrasse de toute mon âme ainsi que notre malheureux Alfred. CARON.

P.-S. — Mes effets, ainsi que mon trimestre de pension seront remis à mon avocat qui te les fera tenir. Si tu le peux, paie 200 fr. que je dois au tailleur Villemet, à Paris, rue Croix-des-Petits-Champs, 25. Tu réclameras pour cela les 100 fr. du char-à-banc vendu à Balthazar.

A Monsieur Liechtenberger.

Mon cher défenseur et dernier ami,

J'ai reçu vos adieux ; recevez ici les miens et mes derniers remerciements. Consolez-vous, je sais mourir. Si jamais vous voyez ma malheureuse femme, dites-lui bien que son souvenir et celui d'Alfred ne m'ont pas quitté un seul instant.

Digitized by Google

Je vous prie de retirer mes effets et de les faire parvenir à ma femme. Tâchez aussi que l'on me paie mon dernier trimestre de pension ; il servira à amortir quelques dettes que j'ai. On vous défend de me voir encore, mais on ne me défendra pas de vous aimer.

Je vous embrasse une dernière fois. CARON.

Cette dernière lettre écrite, l'abbé Schittig se présenta pour apporter au condamné les secours de la religion. Un court entretien eut lieu entre le colonel et le vénérable ecclésiastique, qui prépara au sacrifice la victime expiatoire.

L'abbé Schittig reçut les suprêmes confidences de Caron, qui lui dit avant de se mettre en route pour le lieu de l'exécution :

« — J'apprécie vos consolations, Monsieur l'abbé, et je m'étonne qu'on vous ait permis de me les offrir. Je n'y comptais pas. Ma conscience, d'ailleurs, est tranquille. Je vais descendre dans la tombe à cinquante ans, sans tache dans ma carrière militaire, sans souillure sur mon nom. Voyez ma pauvre femme, Monsieur l'abbé. Qu'elle ne pleure pas, car si c'est le crime qui fait la honte et non pas l'échafaud, elle pourra dire hautement que le mien est d'avoir défendu une cause sainte : l'indépendance de mon pays.

« C'est pour cela que je vais être fusillé.

« Je n'ai pas d'argent, car je n'ai rien mis de côté. Je laisse ma femme sans fortune ; mais Dieu l'aidera, elle et son fils, qui sera fier un jour de porter mon nom. »

Après cette pénible conversation, le plus ému de ces deux hommes, prêtre et condamné à mort, n'était certes pas le dernier. Pourtant, quand le colonel parla de sa femme, deux grosses larmes qu'il ne put retenir perlèrent sous ses paupières et coulèrent lentement le long de ses joues.

Ce moment d'attendrissement passa vite. Caron essuya ses yeux, reprit l'attitude ferme et digne qui ne l'avait pas quitté depuis le début de sa captivité, et se disposa à se rendre à l'appel de ses bourreaux.

Il allait être deux heures quand les portes de la prison des Ponts-Couverts s'ouvrirent pour laisser passer le condamné. Au moment de franchir le seuil, Caron trébucha contre une pierre qui se trouvait sur son chemin et qu'il n'avait pas vue.

— Mauvais présage, dit-il en souriant à l'officier qui l'accompagnait. Un Romain serait rentré chez lui.

Une voiture attendait devant la maison d'arrêt. Le colonel y

Digitized by Google

monta, et elle se mit rapidement en marche, escortée par des gendarmes à cheval, du côté de la Finckmatt.

Le véhicule s'arrêta sur le glacis, derrière le bastion de la caserne.

Caron descendit.

L'officier chargé de commander le peloton d'exécution le salua de l'épée. Le colonel répondit à cette politesse en se découvrant.

Il fit placer lui-même les soldats à la distance convenable, et, comme on se préparait à lui faire une seconde lecture du jugement :

— C'est inutile, dit-il ; je le connais.

Le chef du peloton s'approcha alors de lui pour lui bander les yeux et le faire mettre à genoux.

D'un geste, Caron l'arrêta :

— Epargnez-moi, je vous prie, cette injure. Je peux voir arriver la mort ; je l'ai déjà maintes fois regardée en face et ne la crains point. Quant à m'agenouiller, je m'y refuse. Je veux mourir debout, la tête haute, comme j'ai toujours vécu.

Le colonel, ensuite, s'adressa aux soldats :

— Mes enfants, dit-il de son organe vibrant, écoutez-moi....

Il porta la main à son front :

— Voici deux cicatrices : l'une est ancienne ; elle provient d'un coup de sabre reçu à l'ennemi ; l'autre est récente ; c'est la trace d'une blessure que me fit le talon de botte d'un sous-officier français. Ne prenez pas ces deux marques comme points de mire. Laissez la tête ; visez au cœur....

« Je vais commander le feu....

Cet homme était un sublime, un incomparable héros.

Sur un signe de lui, l'officier de service, dont la voix tremblait, et qui frémissait peut-être à la pensée qu'un pareil citoyen allait être assassiné sous ses yeux, ordonna aux soldats de coucher en joue le condamné. Ces malheureux obéirent machinalement, hébétés, ayant peur.

Le colonel commanda lui-même :

— Attention.... Feu !

Et il ajouta aussitôt, avec énergie, un bras levé vers le ciel dans un élan magnifique :

— Vive la liberté !

Ce furent ses dernières paroles.

Une violente détonation, répercutée par les échos de la Finck-

Digitized by Google

matt, ébranla l'espace. Des oiseaux s'enfuirent, effarés, tandis qu'au milieu de la fumée, douze balles venaient frapper la poitrine de Caron .....

Il tomba, et la France compta un noble cœur de moins.

XVII

SUMMA INJURIA

Il y avait trois jours déjà que le colonel Caron avait été passé par les armes, et la justice royale s'occupait encore de son pourvoi en cassation.

Le jugement qui condamnait Caron à mort était du 22 septembre. La nouvelle en arriva le lendemain à Paris. Le 25, un avocat à la cour de cassation, Me Isambert, écrivit à Me Liechtenberger une lettre dans laquelle il lui disait qu'indépendamment du pourvoi devant le conseil de révision, le lieutenant-colonel Caron avait le droit de se pourvoir devant la cour de cassation pour incompétence du conseil de guerre, attendu que les faits déclarés constants par ce conseil, ne constituaient pas le *crime d'embauchage pour les rebelles,* dont il est parlé dans la loi du 4 nivôse an IV, puisque ce tribunal d'exception ne déclarait pas et ne pouvait pas déclarer qu'en juillet 1822 il y eût en France un corps de rebelles organisé.

Cette lettre, portant pour adresse : *M. Liechtenberger, avocat du lieutenant-colonel Caron, à Strasbourg. — Au besoin : M. Marchand, avocat,* ne fut pas remise avec exactitude par la poste, ainsi que nous l'apprend la réponse du destinataire :

Strasbourg, le 4 Octobre 1822.

Monsieur et très honoré confrère,

De retour d'une courte absence à laquelle des amis m'avaient engagé, pour m'arracher au douloureux spectacle de mardi dernier, je viens de rencontrer ensemble vos deux lettres des 25 et 28 septembre, que le facteur a déposées chez moi, en même temps, avant-hier 2 courant. Après les avoir lues, j'ai frémi à l'idée que la première de ces lettres ait pu être retenue à la poste. J'avoue que, quelque pénible que soit un pareil soupçon, je suis autorisé à le concevoir d'après les horribles et atroces circonstances que le procès du malheureux Caron m'a dévoilées, et malheureusement la qualité de défenseur que portait l'adresse de ces lettres, devait indiquer le but dans lequel elles étaient écrites. J'ai amèrement regretté mon absence qui m'en-

Digitized by Google

lève le moyen de constater un fait qui devrait couvrir de honte et d'opprobre le vil agent de l'autorité qui a osé se permettre une action si odieuse ; car je ne conçois rien de plus affreux que d'avoir la certitude qu'une aussi coupable action a été commise et d'être contraint de se taire parce que l'on manque de preuves pour la démontrer.

Les généreux efforts que vous avez tentés pour la malheureuse victime que j'ai défendue, auraient du reste été inutiles : le moyen que vous m'indiquiez dans votre première lettre, pour obtenir un sursis, ne pouvait être employé utilement ; car aucune considération n'aurait déterminé le colonel Caron à se pourvoir en grâce, et lorsque votre seconde lettre est parvenue à Strasbourg, l'infortuné colonel avait cessé de vivre.

Quoique averti du pourvoi en cassation par le dépôt de votre requête, le ministère, après le jugement sur révision, a donné par le télégraphe, l'ordre de passer outre et de ne surseoir à l'exécution qu'au cas où le condamné consentirait à faire des révélations. L'offre d'une commutation de peine, sous cette condition, lui avait déjà été faite dans l'intervalle des deux jugements. Un prêtre (M. l'abbé Latouche) avait accepté cette mission et l'avait remplie la veille du jour où le conseil de révision devait s'assembler ; les mêmes tentatives auront été renouvelées, sans doute, depuis la confirmation du jugement du 22 septembre. Je ne puis exprimer cette opinion que sous la forme du doute, car malgré maintes démarches, malgré mes sollicitations, mes supplications, il ne m'a plus été permis, depuis cet instant fatal, d'approcher le colonel Caron. Je l'avais sollicité au nom de sa malheureuse épouse qui, arrêtée à son domicile le même jour que son mari, et détenue depuis dans les prisons de Colmar, sous je ne sais quel prétexte, n'a pu obtenir la douloureuse consolation de venir recevoir ses derniers adieux.

Malgré les insidieuses tentatives du prêtre dont j'ai parlé plus haut, et malgré l'épouvantable et barbare isolement où l'on a placé le condamné, il n'a pas fléchi et il est mort avec une héroïque fermeté.

Il ne me reste plus, Monsieur et cher confrère, qu'à vous prier d'agréer mes remerciements pour votre chaleureux dévouement à l'infortuné Caron, à qui mon zèle a été si peu utile et que je regretterai toute ma vie.

LIECHTENBERGER.

Le 2 octobre, jour de la remise de la lettre du 25 septembre, Caron avait été exécuté à 2 heures de l'après-midi. Cependant le zèle de Me Isambert ne s'était pas borné à cette lettre.

Les 27 et 28 septembre, cet avocat se transporta au greffe de la cour de cassation, pour y obtenir le dépôt du pourvoi qu'il entendait former dans l'intérêt de Caron. Sur le refus du gref-

Digitized by Google

fier de le recevoir, parce qu'il aurait fallu que ce pouvoir eût été formé par Caron lui-même à Strasbourg, Me Isambert s'adressa le 29 au président de cette cour, qui lui accorda la parole pour la prochaine audience. D'un autre côté, il adressait à M. le garde des sceaux deux requêtes, l'une à fin de transmission des pièces au parquet du procureur général, l'autre pour que le jugement du conseil de guerre fut dénoncé au nom du gouvernement, et d'office, pour incompétence et excès de pouvoir, conformément à l'art. 441 du code d'instruction criminelle. Le 28 septembre, ces deux pièces étaient enregistrées à la chancellerie. Le 29 au matin, le ministre fit dire au défenseur qu'il ne pouvait les recevoir. Sur l'invitation du messager, celui-ci demanda une audience au ministre. Cette audience fut accordée le 30 septembre et ajournée au vendredi 4 octobre.

Le 3 au matin, le *Moniteur* annonçait, d'après le télégraphe, que Caron avait été fusillé la veille. A l'ouverture de l'audience de la cour de cassation, Me Isambert exposa sa requête, puis il ajouta : « Mais une nouvelle foudroyante, transmise comme les autres par le télégraphe, annonce que l'infortuné Caron a subi son jugement.... Nous aimons à croire que la nouvelle n'est point officielle, et nous demandons à la cour qu'elle veuille bien admettre le recours. »

Un murmure sourd, dans l'auditoire, dit le *Journal des Débats,* annonça que personne ne partageait l'espoir du défenseur.

En effet, pendant que celui-ci tentait ses démarches, l'ordre d'exécution avait été envoyé par télégraphe.

La mort du colonel Caron fut apprise avec douleur par tous les patriotes. Un sentiment d'indignation et de révolte s'empara de tous les esprits et se traduisit par des manifestations significatives. Pour conjurer l'orage qui menaçait le pouvoir, il fallait donner un semblant de satisfaction à la conscience publique en lui affirmant, sur l'honneur des juges de Caron, — quelle garantie ! — que toutes les formalités administratives et légales avaient présidé à son assassinat.

« Je déclare sur mon honneur, disait dans un mémoire spécial, le capitaine de Fossa, rapporteur du premier conseil de guerre, que j'ai eu avec l'accusé Caron, trois conférences avant sa mort, par ordre supérieur, pour l'amener à faire des révélations dans les dernières vingt-quatre heures de sa vie, après la confirmation du jugement qui le condamnait à la peine

Digitized by Google

de mort ; la première, le 30 septembre à 2 heures et demie, en présence de l'officier de service et du concierge de la prison ; la seconde, le soir du même jour, à sept heures, devant les mêmes témoins et en présence de M. l'abbé Schittig, aumônier de la prison ; la troisième, le matin du 1er octobre, à 7 heures, devant les mêmes témoins, et que dans aucune de ces conférences, ledit Caron, qui a froidement discuté sa culpabilité et la compétence de ses juges, n'a parlé d'un pourvoi qu'il aurait fait ou qu'il aurait su être présenté en son nom devant la cour de cassation, lequel pourvoi, s'il avait existé, serait contraire à la jurisprudence des conseils de guerre et à la loi du 18 ventôse an VI, qui rend leurs jugements exécutoires si tôt qu'ils sont confirmés par le conseil de révision.

« Je déclare en outre que le jugement n'a reçu son exécution qu'après l'expiration des délais légaux, c'est-à-dire, 24 heures après la confirmation. »

Cette piètre explication n'eut d'autre résultat que de jeter un peu plus de discrédit sur le gouvernement et sur ses misérables satellites. Et bien que l'abbé Latouche eût raconté que « le condamné avait refusé son ministère » personne ne vit dans ce détail l'injure à la religion que les bourreaux du colonel y apercevaient complaisamment, le poursuivant jusque dans son cercueil pour le déconsidérer et lui voler son honneur de soldat chrétien.

La vérité est, comme l'écrivait Me Liechtenberger à son collègue Isambert, que l'abbé Robert-Auguste Latouche, aumônier du collège royal de Colmar, avait été envoyé auprès de Caron pour essayer de lui arracher une demande en grâce, démarche à laquelle la fierté du colonel ne voulut pas se soumettre.

Il n'est pas sûr que la grâce eût été accordée, mais les hommes au pouvoir auraient exploité la demande pour salir la mémoire de leur victime, dont ils auraient montré le caractère s'accomodant de certaines palinodies.

XVIII

Digitized by Google

Remiremont qui, à la nouvelle du soulèvement de Colmar, s'étaient rendus à Saint-Maurice, au pied du ballon de Giromagny pour gagner de là le Haut-Rhin.

Ils y rencontrèrent deux individus vêtus de blouses qui leur dirent être des marchands de porcs, et qui étaient en réalité des émissaires du préfet, le comte de Puymaigre, envoyés par ce fonctionnaire pour tâter l'opinion. Ces soi-disant marchands se nommaient : Rossé, brigadier de gendarmerie à Lachapelle-sous-Rougemont, et Sauvageot, percepteur de cette commune.

A la suite des dénonciations que firent ces deux agents du pouvoir, on arrêta sur le champ MM. Forel et Jaussaud, qui ne connaissaient ni Caron ni l'Alsace, et on les traîna en prison, les fers aux mains, comme de dangereux conspirateurs !

Après une longue détention, le procureur général Desclaux, le même qui avait siégé dans l'affaire de Belfort, adressa le réquisitoire suivant à la cour royale de Colmar, pour demander le renvoi de Roger, Jaussaud et Forel, *prévenus de complot contre la sûreté de l'Etat,* devant une autre que celle de Colmar, pour cause de suspicion légitime et de sûreté publique :

« Il n'est peut-être pas de province en France où les opinions soient plus divisées qu'en Alsace. On sait les espérances que les factieux ont toujours fondées sur cette province. Lors du complot du 19 août, le secret fut révélé à cet égard, et depuis que les conjurés des divers points de la France nous ont appris que peut-être on désignait le département du Haut-Rhin comme devant fournir des appuis aux rebelles, les événements de Belfort et de Colmar ont achevé de démontrer qu'en effet des trames criminelles avaient été ourdies, et que les dépositaires de l'autorité du Roi ne sauraient prendre trop de sages mesures pour prévenir de semblables forfaits.

« Non, certes, et l'exposant se hâte de rendre hommage à la fidélité de l'immense majorité des habitants de ce département et de tout son ressort, non, certes, que les efforts des factieux ne doivent toujours être vains, et qu'ils ne soient combattus par un peuple religieux dévoué à ses rois légitimes. Mais toujours il ne faut pas mépriser des ennemis qui, quoiqu'en petit nombre, ne laissent pas que d'être dangereux, et qui, dans leur infatigable activité pour le mal, ont toujours exploité avec habileté les circonstances malheureuses pour provoquer les désordres et entretenir les dissensions en profitant surtout de la défiance que la

Digitized by Google

différence de religion rend réciproque entre les catholiques et les protestants ; ils cherchent à irriter surtout ceux-ci en leur faisant envisager le triomphe des principes monarchiques, comme devant entraîner des persécutions pour la religion réformée, et peut-être la révocation de l'Edit de Nantes. Les plus absurdes assertions sont trop souvent propagées et recueillies ; les troubles les plus étrangers à la religion peuvent se trouver ainsi attachés à cette cause, et les calomnies habilement préparées contre les intentions paternelles du gouvernement fructifieraient alors rapidement au profit des factieux. On ne saurait concevoir avec quelle activité les passions ont agi à l'occasion du jugement de la conspiration de Belfort. Toutes les anciennes querelles avaient été réveillées, toutes les dissensions avaient été excitées. Déjà plus de trois mois se sont écoulés depuis les débats de ce procès tristement célèbre, et l'attitude que les citoyens avaient prise les uns contre les autres n'a pas encore entièrement cessé ; et, si les anciens motifs de division renaissaient, on ne supporterait pas sans quelque danger cette nouvelle épreuve. Le procès de Roger et consorts se présente d'ailleurs avec un caractère particulier. Que n'a-t-on pas essayé, en effet, pour soulever les passions à l'occasion des poursuites dirigées contre les accusés ? Des journaux audacieux, de misérables libellistes se sont pressés, à l'envi, pour fausser l'opinion et protéger les coupables. La brochure intitulée : *Relation historique des événements qui ont eu lieu à Colmar,* et dont les auteurs sont traduits devant la justice, semble n'avoir été imprimée que dans ce but criminel. Ce dangereux écrit, répandu gratuitement et avec profusion dans les deux langues française et allemande, ne voile même pas les funestes opinions qu'il renferme, et les assertions les plus calomnieuses, les insinuations les plus perfides y sont accumulées pour exciter au mécontentement contre l'autorité militaire et le gouvernement du Roi.

« Un deuxième imprimé intitulé : *Procès de Caron et de Roger devant le conseil de guerre*, dans lequel on n'a rapporté que ce qui, dans les débats, peut être favorable aux accusés, en tronquant même insidieusement les discours du président et ceux des témoins, vient également d'être publié pour arriver au même résultat, et entretenir l'exaltation que la première brochure a produite sur les partisans de la rébellion. Déjà différentes

Digitized by Google

« Le procès de Belfort n'avait pas été précédé de présages aussi sinistres, et cependant les événements qui l'ont devancé, accompagné et suivi, sont de nature à éclairer la religion du cœur. Quatre-vingts incendies ont eu lieu en Alsace depuis le mois de mai, attribués à la malveillance, et dont les auteurs et les causes sont généralement demeurés inconnus. En admettant que tous soient étrangers aux circonstances politiques, ces crimes sont, toutefois, de nature à effrayer les bons et à encourager les pervers. Il est deux crimes de cette espèce qui présentent surtout des circonstances qui ne peuvent guère laisser de doute dans les esprits impartiaux. On veut parler en premier lieu d'une tentative d'incendie, qui a eu lieu dans une maison attenante à l'hôtel de la gendarmerie où se trouvaient détenus le colonel Caron et plusieurs accusés du complot de Belfort, tentative qui paraît due, d'après l'instruction, à la malveillance, sans que le propriétaire de l'édifice se connaisse un ennemi. On veut parler en second lieu de l'explosion de la poudrière de Colmar, arrivée pendant les débats de la même affaire, une heure avant l'ouverture des audiences, explosion que des circonstances notables, des propos graves, que la découverte des mèches trouvées, une déviation du canal de cette usine, le tout constaté par la justice, ne font que trop suspecter d'être le produit d'un crime, afin d'arriver à sauver les prisonniers à l'aide du trouble qu'on espérait occasionner, et en dernier résultat, afin d'intimider les jurés, les témoins et généralement tous les bons citoyens. Au nombre des faits malheureux qui ont signalé cette époque, il faut encore rappeler qu'un des témoins à charge (Strolz fils), fut étranglé le jour même où il devait déposer. La strangulation eut lieu de la même manière que celle attribuée à Pichegru. Les recherches de la justice ont été à la vérité infructueuses pour la démonstration du crime ; mais l'on conviendra du moins qu'un pareil événement pourrait encore porter la crainte dans l'âme de ceux qui seraient appelés à prononcer ou à déposer à Colmar contre de nouveaux accusés pour crime politique.

L'exposant ne parle pas des écrits anonymes adressés aux jurés et aux magistrats, des trames ourdies, pour, s'il avait été possible, égarer les juges et suborner les témoins. Il se tait également sur la composition de l'auditoire, où de sinistres étrangers se faisaient remarquer par les applaudissements donnés à la défense ; enfin, sur tous les efforts employés par

Digitized by Google

une faction qui voulait trouver des complices. On fera remarquer ici que par la position de l'Alsace, il est peut-être d'un très haut intérêt politique d'éloigner d'elle tout ce qui peut faire naître ou prolonger les discussions. Tout retentit ici à l'étranger, et quels que soient les bons sentiments des peuples qui nous avoisinent, ce n'est pas sans danger qu'on les initierait à nos querelles avant même que le gouvernement du Roi en fût informé.

« Sous un deuxième point de vue, la facilité d'échapper aux autorités françaises rend toujours les méchants plus audacieux et plus entreprenants.

« Tout ce que l'on a dit jusqu'ici, quoique justifiant plus particulièrement la demande en renvoi pour cause de sûreté publique, sert aussi à prouver la nécessité de ce renvoi pour suspicion légitime. Les citoyens honnêtes ayant en effet été nécessairement intimidés par tous les faits, toutes les machinations et toutes les criminelles manœuvres que l'on a rapportées, il pourrait devenir difficile de former un jury qui ne fût pas dominé par la crainte ; et dès lors il n'existerait plus une liberté suffisante pour assurer une décision conforme à la justice. Dans le cas où l'on parviendrait à composer une liste de jurés, dans laquelle ne figureraient que des hommes inaccessibles à la frayeur, on pourrait redouter peut-être que tant de coupables machinations n'eussent fait naître dans les esprits une prévention fâcheuse, quoique naturelle, au préjudice des accusés, et dans l'intérêt de la défense, la suspicion serait alors invoquée.

« D'un autre côté, il résulte de l'instruction et de la déposition de plusieurs témoins, que Caron annonçait qu'il avait des complices nombreux et puissants sur divers points du département. Il assurait que plusieurs citoyens se joindraient à lui à un rendez-vous convenu, et qu'ils agiraient avec lui. Il promettait qu'une somme de 24,000 francs lui serait comptée le lendemain de la révolte par des habitants qui la soutiendraient aussi. Toutes ces assertions, quoique non réalisées, ne sont pas dénuées de fondement. La nature des projets de Caron et de Roger, l'entreprise qu'ils devaient exécuter, les opérations qu'ils projetaient, tout porte à penser qu'en effet les conjurés avaient de puissants appuis qui restent inconnus, et qui servaient à cacher les mystères de la charbonnerie auxquels Caron était initié, et à l'aide desquels il préparait l'événement qu'il méditait avec ses partisans. Or, les juges devant être choisis dans le même dépar-

Digitized by Google

tement où ces trames s'ourdissaient, il serait très possible qu'il parvînt à se glisser parmi eux quelques-uns des coupables, ou du moins quelques individus qui partageaient les vœux criminels que formaient les conspirateurs. Il suffit, dans une affaire aussi grave, et qui touche à tant de hauts intérêts, qu'une pareille crainte soit légitimée pour que la suspicion soit justifiée.

« En accueillant la demande que fait l'exposant dans l'intime conviction où il est que les débats de cette affaire pourraient troubler la tranquillité publique, et que justice pourrait ne pas être assurée, il ne sera en aucune façon préjudicié aux intérêts de l'innocence, si elle existe ; tous les droits seront respectés, les accusés jouiront également du bénéfice de l'institution du jury, le jugement ne sera ni entravé ni retardé, et une cour de même ordre sera saisie de l'affaire. »

Aux termes de ce réquisitoire, la cour de cassation rendit un arrêt portant la cause devant la cour d'assises de la Moselle.

On remit en liberté le domestique de Caron et la femme du colonel, qui était détenue depuis plusieurs semaines, après avoir été arrêtée sans motif.

Quant à Roger, Forel et Jaussaud, ils présentèrent, en opposition à l'arrêt de la cour de cassation, le mémoire qu'on va lire (1) :

« *Lettre à M. Desclaux, procureur-général près la cour royale de Colmar, en réponse à son réquisitoire pour demander le renvoi de Roger et consorts devant une autre cour que celle de Colmar, par un Alsacien.*

« Monsieur le procureur général,

« La déplorable célébrité que Paris et Poitiers ont vu rechercher par des magistrats ambitieux, a donc aussi séduit votre grande âme : un réquisitoire signé par vous est venu ajouter à la série des scandales politiques, dont l'année 1822 devra effrayer la postérité ! Il est donc vrai (et c'est avec raison que cent trente-deux Alsaciens ont signalé au pouvoir législatif la conduite de quelques individus, Basiles aux gages du pouvoir, calomniant à dire d'experts le pays qui les nourrit et qu'ils exploitent !) il est donc vrai que les citoyens, forcés de sacrifier le pain de leurs

Digitized by Google

enfants pour payer l'habit doré ou la simarre de ceux qui les administrent, sont condamnés à trouver leurs ennemis les plus cruels dans ceux mêmes que la loi leur présentait comme leurs protecteurs !

« Cette vérité, que de courageux écrivains, trop mal réfutés par des emprisonnements ou des amendes, avaient annoncée déjà ; cette vérité constamment repoussée, n'a plus besoin de preuves ; elle est là, elle apparaît dans sa hideuse nudité. De même, naguère, une généreuse population, épouvantée à leur aspect, a vu montrer en trophée et couvrir de récompenses nationales ces agents provocateurs, instruments de toutes les tyrannies, mais qu'aucun n'avait eu le courage d'avouer encore ; ces agents provocateurs, exécrables séides de la police, dont l'existence, écrite en traits de sang dans les greffes de nos tribunaux, avait été si longtemps et si obstinément déniée par le pouvoir immoral qui les salarie.

« Je n'entreprendrai pas, Monsieur le procureur général, l'examen de votre réquisitoire sous le rapport judiciaire ; je ne signalerai que ce que le renvoi que vous sollicitez peut causer de préjudice aux accusés qui doivent figurer dans ce procès ; le dépérissement des preuves, résultat inévitable des retards ; la difficulté de réunir sur un point éloigné les témoins qui doivent déposer de faits favorables à la défense ; la privation, pour les accusés, d'être jugés sur le lieu même du théâtre de leur prétendu crime ; sur le lieu où la conscience publique, éveillée par les manœuvres qui ont précédé leur arrestation, a jeté un cri dont la France entière a retenti, et préparait aux victimes de la provocation la plus éloquente des défenses. De pareilles considérations sont peu faites, je le sens, pour toucher un procureur général, jaloux de conserver les faveurs du ministère ; je ne vous contesterai pas le droit dont vous avez usé ; je sais trop que, sauf la puissance et la gloire, le pouvoir dont vous êtes l'organe s'est empressé de prendre possession du vaste héritage que lui léguait le despotisme impérial ; ce n'est pas le fond de votre réquisitoire, c'est sa forme que j'attaque ; Alsacien et, dès lors, enveloppé dans cette suspicion dont mes compatriotes vous doivent l'heureuse idée, je veux et je dois repousser des allégations qu'un sentiment plus naturel encore que l'amour de l'ordre public vous a inspirées.

« Qui de nous n'a lu avec étonnement cette étrange assertion sur les divisions qui, dites-vous, divisent l'Alsace ? Les tem-

Digitized by Google

pêtes révolutionnaires, les invasions, fléaux plus terribles encore, n'ont-elles pas, par avance, réfuté cette calomnie qu'un homme étranger à la province pouvait seul hasarder ? Quel est le département de cette belle France à laquelle nous nous faisons gloire d'appartenir, qui puisse avec autant de sûreté et d'orgueil livrer aux regards de la postérité ses annales pendant ces époques de deuil et de confusion ? Où vit-on éclater avec plus de force cette touchante unanimité, que le patriotisme inspirait à toutes les classes de citoyens ? Les montagnards de 1793 et leurs farouches proconsuls, que les divisions fomentées dans quelques provinces avaient élevés au faîte de la puissance, ont été forcés d'abdiquer en Alsace un pouvoir que désavouaient l'humanité et les lois ; la hache de leurs licteurs, teinte encore du sang des Français de l'intérieur, fut contrainte à s'incliner devant la majesté d'un peuple jaloux de ses droits et à jamais uni dans son invincible horreur de toutes les tyrannies. La France reconnaissante admire encore cet élan général et spontané, qui fit courir aux armes les enfants de l'Alsace, pour défendre la patrie dans ses jours de détresse. Etaient-ils divisés d'opinions, ces nombreux Alsaciens qui se serraient sous le drapeau national, ces braves confondus en 1814 et 1815 dans une commune haine contre les étrangers en armes, pénétrés d'un profond mépris pour les lâches qui les appelaient de leurs vœux et les proclamaient leurs auxiliaires ?

« Des divisions en Alsace ! Oui, Monsieur le procureur général, il en existe, et vous devez en savoir quelque chose ; mais ce ne sont pas celles que vous dénoncez à la France et à l'Europe ; les voici : d'un côté sont les propriétaires, les négociants, les cultivateurs et les artisans, la masse entière de la population, entourée de ses richesses industrielles et agricoles ; de l'autre se trouvent ces fonctionnaires nomades, auxquels chaque faction qui surgit au pouvoir semble léguer nos départements en usufruit, et qui sont environnés d'une poignée de créatures, parasites politiques, toujours prêts à s'asseoir aux banquets du pouvoir. Voilà les seules divisions que connaisse la patriotique Alsace ! Voilà les motifs de cette attitude que vous reprochez aux Alsaciens avec tant d'amertume ; mais ne vous y trompez pas, Monsieur le procureur général ; il existe dans le cœur des Alsaciens un instinct de générosité et d'amour pour la justice que les délations ne feront pas disparaître, et que ne sauraient comprimer les plus fougueux réquisitoires : cette attitude qui

Digitized by Google

vous paraît si fâcheuse, toujours hostile vis-à-vis de ces hommes qui, le sarcasme à la bouche et le rire sur les lèvres, stipulent pour le bourreau et demandent vingt têtes avec cette ironique indifférence que Colmar admira naguère. Déjà les Alsaciens ont repoussé avec horreur, en 1793, ces satellites sanglants du royalisme qui, couverts du masque des jacobins, voulaient dégoûter la France de la liberté dont à peine elle avait recueilli les prémices ; Ces hommes qui, dignes rivaux de Marat et de Fouquier-Tinville, riaient aussi des gémissements de leurs victimes que la hache du bourreau n'étouffait pas assez tôt; ces hommes qui laissaient pénétrer la police et ses lâches intrigues dans le sanctuaire de la justice ; ces hommes qui dénonçaient les populations en masse, et cherchaient à se venger de l'horreur qu'ils inspiraient par ces déclarations de *suspicion* qui couvraient tant de provinces de sang et de ruines ! Le parallèle n'est pas achevé, Monsieur le procureur général ; je pourrais le continuer sans risquer le reproche de manquer de vraisemblance.

« Mais ces ferments de discorde que l'on voudrait vainement découvrir dans l'opinion compacte de tous les Alsaciens sur les matières politiques, la diversité des croyances religieuses permettra-t-elle d'en supposer l'existence ? Ici, Monsieur le procureur général, qu'il me soit permis d'exprimer mon étonnement. Que vous avez mal choisi vos arguments ! Jamais cause perdue ne fut étayée de plus pauvres moyens. Quoi ! Vous habitez l'Alsace, et vous croyez à l'existence de haines et de défiances entre les hommes qui adorent un même Dieu ? La terre d'Alsace, fécondée par la philosophie, est stérile et morte pour la superstition ; vierge encore des missionnaires, de ces fougueux apôtres de l'ignorance et de la contre-révolution, elle n'eût pas échappée à leurs combinaisons, si l'on avait espéré y recueillir ces moissons de dissensions et de troubles qui naissent sous leurs pas, dans ces terrains où le fanatisme accueille et reçoit leurs envenimées semences.

« Les assertions les plus absurdes sont souvent propagées, dites-vous, et à l'instant, et comme pour fournir la preuve de ce fait, vous ajoutez : que les protestants d'Alsace tremblent de prétendues menaces sur la révocation de l'Edit de Nantes. Ah !

Digitized by Google

poète : *J'ai ri, me voilà désarmé !* Il est donc vrai que le fanatisme politique a toujours, comme le fanatisme religieux, l'ignorance pour complice et pour excuse : il paraît, Monsieur le procureur général, que votre secrétaire, averti par l'exemple de l'archevêque de Grenade, a craint de vous rendre attentif à cette bévue également contredite par l'histoire et par notre droit public ; je conçois cette pensée ; car un écolier n'eût pas manqué de montrer au doigt cette ineptie politique ; à son passage il l'eût saluée d'un éclat de rire, et vous eût dit : *Monseigneur, cela sent l'apoplexie !*

« Arrêtons-nous un instant sur ce passage de votre réquisitoire ; je ne dirai rien de l'erreur où vous paraissez être, que les protestants d'Alsace sont soumis au dogme de Calvin ; ces derniers sont en très petit nombre, la plupart de nos compatriotes protestants sont de la confession d'Augsbourg ; je ne m'arrête pas sur ce point ; les protestants et vous, Monsieur le procureur général, ne communiez pas ensemble ; votre erreur est donc pardonnable. Examinons le fond de votre proposition : la révocation de l'Edit de Nantes ! Eh quoi ! l'ordonnance du 22 octobre 1761, arrachée par le fanatisme à la vieillesse du roi bigot, n'a-t-elle pas révoqué cet Edit, que moins d'un siècle auparavant le bon Henri avait offert, comme une arche d'alliance, aux deux grandes familles de son royaume ? La révocation de l'Edit de Nantes ! Les rejetons de deux cent mille familles françaises ruinées et expatriées par cette révocation impolitique, ne sont-ils pas en droit de considérer cette assertion comme la plus perfide et la plus insultante ironie ? D'ailleurs, les protestants d'Alsace ont-ils jamais eu besoin de l'Edit de Nantes pour prétendre au libre exercice de leur culte ? Une telle prétention serait fausse en fait comme en droit. En fait, la révocation décrétée par Louis XIV n'a pas frappé les protestants d'Alsace, et le fanatisme des conseillers du vieux roi n'eût pas manqué de leur appliquer des dispositions catholiques d'une ordonnance qui, par la crainte du gibet, devait ramener tant de brebis égarées dans le giron de l'Eglise, si des droits impérissables et solennellement reconnus n'avaient opposé une barrière à l'ardeur de leur prosélytisme ! En droit, cette révocation ne pouvait les frapper et ne saurait les atteindre encore ; c'est le 24 octobre 1648 que l'Alsace passa sous la souveraineté de la France, mais avec la garantie formellement exprimée de la liberté du culte pour les protestants ; ce traité qui seul contient les bases des droits et des devoirs res-

Digitized by Google

pectifs de la France et de l'Alsace, fut confirmé le 3 février 1679 par la paix de Nimègue.

« Le 30 septembre 1681, Strasbourg, cette cité qui compte pour quelque chose, et qui exerce quelque influence dans cette Alsace que vous attaquez en masse, Strasbourg se rend à la France par capitulation ; la liberté du culte est non seulement garantie, mais la religion protestante demeure, avec la catholique, la religion de l'Etat de cette ville ; ces droits si souvent et si publiquement reconnus, le pouvoir absolu qui, jadis, pesait sur la France, n'osa pas les attaquer.

« Mais la renonciation faite par l'Alsace, et par la ville de Strasbourg en particulier, à leurs privilèges en faveur de la révolution, renonciation acceptée par Louis XVI, n'a-t-elle rien ôté à la liberté de religion dont ils jouissaient ? La constitution de 1791, sanctionnée par Louis XVI, celle de l'an III, celle de l'an VIII, le concordat et la loi de germinal an X y relative, sont là pour proscrire un pareil système, si un magistrat ignorant et fanatique voulait le mettre en pratique. A ces autorités, j'en pourrais joindre une plus récente encore ; mais je m'arrête : en effet, Monsieur le procureur général, n'êtes-vous pas un instrument révocable et passif de ce ministère, dont le chef avait voulu, dit-on, en 1814, déshériter le roi du droit *d'octroyer* la liberté aux Français ? Cependant, quoique en hésitant et sans tirer à conséquence, je me permettrai de vous citer les articles 5 et 6 de la Charte constitutionnelle. Ces vérités sont triviales et populaires ; les enfants à la mamelle les sucent avec le lait de leurs nourrices ; mais j'ai dû les rappeler, pour prémunir les esprits crédules et timides : lorsqu'un grand magistrat, dont la science est évaluée à quinze mille francs année courante, met tout en question, le doute pourrait naître et l'inquiétude se propager. Dormez en paix, braves Alsaciens ; le règne du bon plaisir est passé ; il ne renaîtra plus : rendez grâce à Dieu dans vos temples ; si, dans ces jours de colère, il a permis au loup de se revêtir de l'habit du berger, Dieu vous châtie en père ; les armes dont votre ennemi voudrait vous frapper, s'émoussent par le ridicule.

« J'ai souvent ouï dire, Monsieur le procureur général, et j'ai même lu dans des livres justement estimés, que la multiplicité des crimes dans un pays accusait toujours, sinon le gouverne-

Digitized by Google

mirer le rare désintéressement du premier magistrat de la province, faisant bénévolement l'énumération des quatre-vingt incendies qui, selon lui, ont désolé l'Alsace depuis le mois de mai. Mais à quoi bon cet aveu si peu flatteur pour vous même ? De quel secours peut-il être à la thèse que vous soutenez ? N'êtes-vous pas forcé d'admettre que tous sont étrangers aux circonstances politiques ? Il est vrai que le fruit que vous espérez tirer de cet aveu, c'est de constater l'existence d'un grand nombre de malfaiteurs ! Rassurez-vous, Monsieur le procureur général, ce n'est pas dans de tels rangs que les amis de la liberté ont coutume de recruter leurs partisans ; et comme il paraît que je suis destiné à faire avec vous un cours d'histoire, je vous demanderai si les chauffeurs du Calvados, les chouans de la Sarthe, et ces nobles dévaliseurs de diligences qui ont rempli les grands chemins de leurs héroïques exploits, marchaient sous ces bannières révérées dont l'aspect glacera toujours d'effroi les despotes et leurs satellites ?

« Après l'énumération de ces crimes, qui, on le répète, ne feraient pas l'éloge de votre surveillance, il est deux faits sur lesquels vous insistez avec plus de complaisance. Habile à vous forger des armes, vous profitez de l'obscurité que les informations dressées à votre requête ont laissé planer, peut-être à dessein, sur les causes de ces événements, pour y trouver matière à cette soif de diffamation qui vous dévore. Mais quoi ! malgré l'activité de vos recherches, malgré votre habileté dans la création de ces faits généraux, de ces preuves morales qui dispensent de preuves matérielles, ces événements n'ont pu donner lieu à aucune procédure ? Vous auriez rougi de faire usage de présomptions et d'indices pareils à ceux que vous déclarez posséder, pour requérir la mise en accusation du dernier des citoyens, et vous osez, dans cette effervescence passionnée qui vous égare, les employer pour foudroyer, contre une population de six cent mille âmes, la plus inconcevable et la plus impétueuse accusation ! Ne savez-vous donc pas que ces déclamations et ces délations ont toujours été l'avant-coureur ou le prétexte des proscriptions ! Ignorez-vous donc aussi, vous, qui ignorez tant de choses, quels fruits les proscriptions font naître pour les gouvernements ? Ah ! si dans l'exercice de fonctions qui exigent par dessus tout du calme et de l'impartialité, vous vous livrez souvent à cet emportement, à cette ardeur de dénoncer et d'accuser sans preuves, ne suis-je pas en droit de faire

Digitized by Google

retentir près de vous ces paroles qu'un illustre citoyen adressait, il y a peu de temps, à l'un de vos collègues : Que je plains les accusés d'avoir des adversaires, et la monarchie des instruments tels que vous !

« Pour compléter votre tableau et atteindre le but que vous vous proposez, vous vous écriez bientôt : *Tout retentit ici à l'étranger !* Eh quoi ! vous avez conçu cette idée, et votre âme ne s'est pas révoltée, et vos doigts ne se sont pas refusés à tracer ce calomnieux réquisitoire : *Tout retentit ici à l'étranger !* Vous l'entendez, Alsaciens, et c'est sous les yeux de la sainte alliance, si soupçonneuse et si jalouse de ses droits ; de cette sainte alliance dont l'un des membres a jeté depuis longtemps un regard de convoitise sur vos champs fertiles, sur vos opulentes manufactures, n'attendant qu'un prétexte pour réaliser les rêves d'une vieille ambition, qu'un fonctionnaire, un magistrat ose vous dépeindre comme des factieux, comme des fauteurs d'anarchie, des ennemis de tous les pouvoirs et de tous les trônes ! Attendrez-vous que vos champs soient envahis, vos maisons incendiées, vos moissons saccagées, vos femmes et vos filles livrées à la brutale licence d'une soldatesque conquérante, pour voter des remercîments et des récompenses à l'auteur de tant de désastres ! Permettrez-vous que, pour se couvrir du manteau de l'impunité, une poignée d'hommes liés par ce pacte affreux dont, le 2 juillet, vous avez failli devenir les victimes, tramant dans l'ombre de nouveaux complots, pour justifier ou pour constater ceux que votre impassibilité a déjouée, vous conduisent en aveugles au fond du précipice, tandis qu'engraissés de votre substance et riches de vos dépouilles, ils iront en paix exercer sur d'autres provinces ces infernales expériences auxquelles votre sagacité vous a permis d'échapper ! Mais non ; le monde n'aura pas à gémir d'un scandale si funeste : l'imposture et le machiavélisme, dussent-ils triompher encore quelques instants, la poussière des tombeaux se ranimerait, et, du fond du cercueil du colonel Caron, où vos oppresseurs espéraient voir leurs ténébreux mystères ensevelis, la vérité sortirait terrible et vengeresse ! Honneur, honneur éternel à notre patrie ! Alsace, terre de la liberté et du patriotisme, reçois l'hommage involontaire que te rendent tes ennemis ! La faction qui, pour t'opprimer, a contracté alliance avec une police provocatrice, tremble déjà de confier à ta loyauté le jugement des coupables qu'elle a faits ! »

Les arguments contenus dans le mémoire qu'on vient de lire

Digitized by Google

n'eurent aucune influence sur la cour qui était bien décidée, quoi qu'on fît, à enlever la connaissance de la cause au jury du Haut-Rhin. Dans ce département, en effet, où l'on avait vu opérer des traîtres stipendiés par le gouvernement, des provocateurs aux gages du pouvoir, la justice du roi pensait ne pas trouver certaines complaisances que l'indignation publique interdisait.

Ce fut donc devant les assises de Metz que comparurent les accusés. Le jury était composé, en majorité, de royalistes à particule et de fonctionnaires des diverses administrations.

Le procès s'ouvrit le 18 février 1823. Trois avocats de talent, MMes Dormange, Crousset et Charpentier, assistaient Roger, Forel et Jaussaud. Le procureur général de la Palme soutenait l'accusation.

Après de laborieux débats, qui ne prirent pas moins de six audiences et sur lesquels le journal de Metz, l'*Abeille de la Moselle,* dut, par ordre, garder un silence presque complet, le jury rapporta un verdict de culpabilité, sans circonstances atténuantes, contre Roger, et prononça en faveur de Jaussaud et Forel un verdict d'acquittement.

En conséquence, l'écuyer fut condamné à mort. Ce nouvel attentat à la conscience publique produisit dans toute l'Alsace une impression presque aussi pénible que l'assassinat de Caron. La sentence, toutefois, ne reçut pas son exécution ; la peine fut commuée en vingt ans de travaux forcés avec exposition au poteau.

Roger dut donc subir la suprême honte d'être attaché au pilori comme un voleur de grand chemin. Mais ses persécuteurs ne se doutaient pas qu'ils préparaient un piédestal à leur victime.

Le condamné reçut de la foule massée autour de lui des marques de sympathie et de commisération pour sa triste position. L'ignominieux supplice qu'il eut à endurer montra du moins ce qu'on pensait de Roger et de ses juges. Malgré la surveillance des soldats, des gardiens et de tous les agents de la force armée, les spectateurs firent tomber de nombreuses couronnes sur l'échafaud.

Ainsi, l'opinion absolvait, par une manifestation éclatante, ce citoyen dont la magistrature avait fait un malfaiteur public, et que tout le monde, malgré les réquisitoires officiels, s'obstinait à considérer comme un martyr.

De leur côté, Forel et Jaussaud, rentrés à Remiremont, furent l'objet d'ovations enthousiastes de la part de leurs concitoyens.

Digitized by Google

XIX

EN CORRECTIONNELLE

Nous avons parlé de la *Relation historique des événements de Colmar,* par Jacques Kœchlin.

Cette brochure, publiée par le courageux député du Haut-Rhin, avait pour but d'établir la vérité sur l'affaire Caron. Les procédés mis en œuvre par l'autorité s'y trouvaient dévoilés tout au long.

La publication de ce mémoire, tiré à un nombre considérable d'exemplaires, valut à Kœchlin des injures et des menaces, puis une citation à comparaître devant le tribunal correctionnel de Paris.

Une première fois, Jacques Kœchlin fut condamné par défaut. L'affaire revint quelques mois plus tard, sur opposition à ce jugement.

C'était Me Barthe qui défendait l'auteur de la *Relation,* et l'intervention de cet illustre orateur ne devait pas médiocrement contribuer à classer le procès parmi les causes célèbres.

Nous trouvons dans le *Courrier français* des 17 et 18 mai 1823, le compte rendu des séances qui eurent lieu les 16 et 17 août du même mois, sous la présidence de M. Chrestien de Poly.

On ne lira pas ce résumé sans intérêt :

A dix heures du matin, l'affluence est déjà considérable à la porte de la sixième chambre du tribunal de première instance. On ouvre les portes ; mais les spectateurs étant trop nombreux pour pouvoir entrer tous dans l'audience, il en reste une grande quantité sur l'escalier de la grande salle.

L'accès du tribunal était fort difficile ; plusieurs députés se sont en vain présentés à l'entrée principale ; malgré l'exhibition de leurs médailles, le factionnaire a refusé de les laisser passer. Les honorables membres qui parviennent à entrer dans la salle par une issue particulière sont : MM. Kératry, Lameth, Labbey de Pompierres, Gilbert des Voisins, Voyer d'Argenson, Destutt de Tracy fils, Bignon, Georges Lafayette, de Grammont, le général Lafayette, Girardin.

Digitized by Google

On appelle auparavant différentes affaires de voies de fait, de vagabondage, de vol et d'escroquerie.

A une heure, l'audience est suspendue ; immédiatement après la reprise, on appelle la cause de M. Kœchlin.

Me Barthe a la parole et commence en ces termes :

« Messieurs, après avoir soumis au tribunal le récit des faits qui doivent servir de base à ma plaidoirie, on se demande comment il arrive que le ministère public se porte accusateur aujourd'hui au nom des fonctionnaires du Haut-Rhin, et que M. Kœchlin, le député de ce département, soit accusé pour avoir signalé au gouvernement et à la France des faits odieux qui avaient si gravement compromis la tranquillité de ses concitoyens. Ces fonctionnaires ont violé tous leurs droits, et on accuse en leur nom. M. Kœchlin a rempli un devoir sacré, c'est lui qu'on poursuit ; c'est à de pareils traits qu'il faut surtout reconnaître ce qu'on doit entendre par ces mots : l'inviolabilité des députés, et la responsabilité des gens du ministère. Quoi qu'il en soit, et sans m'arrêter à des considérations superflues dans une cause où les faits parlent plus haut que les discours, je me hâte d'écarter de la discussion tout ce qui lui est étranger, et je repousse d'abord en peu de mots cette accusation de provocation à la haine contre le gouvernement du Roi, qu'on a voulu faire peser sur M. Kœchlin.

« M. Kœchlin a attaqué devant le seul tribunal qui lui fût accessible, devant l'opinion publique, quelques fonctionnaires qui s'étaient permis d'odieux attentats contre le département dont il est un des députés ; il convient aussi qu'il y a dans sa relation un passage dirigé contre le ministère lui-même, qu'il rend responsable de la conduite de ses agents, et où il se demande si le ministère aurait dû survivre à l'attentat du 2 juillet. »

Ici Me Barthe démontre, par l'exposition de quelques principes, qu'il faut déplorer cette doctrine par laquelle le ministère public, confondant le gouvernement du Roi avec les agents du ministère, s'efforce d'environner ceux-ci d'une espèce d'inviolabilité jusque dans l'opinion publique. Le seul principe constitutionnel, la seule interprétation généreuse que les tribunaux puissent admettre a été déjà proclamée plusieurs fois : le gouvernement du Roi, c'est l'ensemble de nos institutions politiques, et non le ministère.

« L'accusation se trouve donc réduite à ses justes limites. La

Digitized by Google

cause est entre un député du Haut-Rhin et quelques préposés du ministère, pour l'administration civile ou militaire de ce département.

« Les faits dont M. Kœchlin les a accusés devant la France, il va les en accuser devant vous.

« M. Kœchlin les accuse d'avoir porté l'atteinte la plus grave à l'honneur de l'armée, en faisant servir deux escadrons entiers d'instruments aux plus misérables intrigues ; il leur reproche d'avoir appliqué le principe de l'obéissance passive à des faits déshonorants qui violaient toutes les lois, et que rien au monde ne saurait excuser ; il leur dit que tout, dans leurs rapports avec ces escadrons, est immoral, depuis leurs premières instructions jusqu'aux éloges et aux récompenses.

« M. Kœchlin les accuse encore d'être les véritables auteurs de l'attentat du 2 juillet ; d'avoir porté eux-mêmes le désordre et le trouble dans la principale ville de leur département ; d'avoir violé le domicile de plusieurs citoyens pendant l'état de siège où ils l'avaient mise ; d'avoir voulu faire savoir à cette ville, par tous les moyens possibles, que la carrière de la rébellion à main armée était ouverte ; que deux escadrons avaient abandonné leurs chefs, proclamé pour colonel l'officier supérieur Caron, et fait entendre le cri de ralliement de : Vive l'empereur !

« Il les accuse, en un mot, d'avoir par la simulation du crime de désertion à main armée, par les cris que les escadrons déserteurs firent entendre, par les actes de quelques-uns des soldats, réalisé les provocations les plus soutenues et les plus dangereuses au sein d'une population qu'ils devaient bientôt faire déclarer en état de suspicion légitime, et où ils supposaient, par conséquent, ainsi que l'a pensé M. le procureur général près la cour de Colmar, qu'il y avait beaucoup d'individus susceptibles de céder à des projets ou à des mouvements contre le gouvernement du Roi.

« Ces accusations sont graves, sans doute ; mais aussi la preuve en sera portée jusqu'à l'évidence. Je fixerai, après avoir constaté clairement les faits, les questions de morale publique

Digitized by Google

ont déjà retenti à la tribune nationale, que le ministère a été sommé d'y répondre, et qu'il a gardé le silence (1). Pourquoi le

(1) Séance du 22 juillet 1822. — Présidence de M. Ravez.

Après une question de M. Benjamin Constant sur l'arrestation de Caron et de Roger et leur renvoi devant le conseil de guerre, question à laquelle le garde des sceaux essaya de répondre en s'attachant de prouver que « ces deux individus » étaient coupables d'embauchage militaire et fit un pompeux éloge de ses magistrats pour étayer sa thèse, M. le général Foy demanda la parole.

M. le général Foy. — Quand j'ai lu ces jours derniers, dans les journaux, que Caron et Roger (*Voix à droite :* Ah ! ah ! il ose les nommer !) allaient être traduits comme embaucheurs devant un conseil de guerre.... (*D'autres voix à droite :* Parlez du budget !...) j'ai cru qu'il y avait erreur de la part du journaliste, et qu'on allait, au contraire, y traduire ceux qui, au cri de : *Vive l'empereur !* avaient embauché Caron et Roger. Par la plus incroyable des provocations, des soldats français, agissant par ordre supérieur, ont conduit un homme par la main à un crime consommé ; ils l'y ont conduit par une trahison, par un guet-apens. (*Voix à gauche :* C'est infâme !... *D'autres à droite :* Vous décidez en faveur des rebelles ; c'est la matière de l'instruction !...) Ils l'y ont conduit en tentant la fidélité des habitants du pays, en parcourant dix communes différentes, qu'ils ont fait retentir de cris séditieux. Eh ! Messieurs, si des hommes égarés.... (*Une foule de voix à droite :* Au budget, au budget !... *D'autres voix à gauche :* Laissez parler, laisser répondre au garde des sceaux !) si des hommes trompés s'étaient associés à ce cri coupable, y aurait-il un seul juré qui pût les condamner dans son âme et conscience ? (*Les mêmes voix à droite :* Ce n'est pas de cela que nous avons à nous occuper !)

J'arrive à la question spéciale. Caron et Roger ne sont pas des militaires. (*Les mêmes voix :* Ce n'est pas la question ! C'est le budget qu'il faut discuter !... *D'autres voix du même côté :* Etes-vous l'avocat de tous les rebelles ? Allez les défendre là-bas ; nous ne sommes pas leurs juges ! *Voix à gauche :* Ces gens-là ne veulent pas qu'on réponde ! Monsieur le président, faites faire silence ! Le garde des sceaux a été entendu sans interruption. *Les mêmes voix à droite :* La clôture !)

Messieurs, vous avez entendu le garde des sceaux ; personne ne l'a interrompu ; je lui réponds ; pourquoi m'interrompez-vous ? (*Grand nombre de voix à droite :* Parce que vous n'êtes pas dans la question !... Parlez du budget, on vous écoutera !...)

M. de Lameth. — La question s'est élevée, il faut la traiter ; les députés en ont le droit aussi bien que les ministres.

M. le général Foy. — La loi de nivôse an IV que le ministre a citée, pour justifier sa procédure, ne dispose comme elle l'a fait qu'en raison de circonstances dans lesquelles elle a été rendue ; la France était alors en guerre ; il y avait des armées en présence ; il y avait des armées de rebelles, et la loi a été faite pour ceux qui embaucheraient pour ces armées étrangères et pour ces armées de rebelles ; c'était une loi de guerre. (*Grand nombre de voix à droite :* Vous ne voulez donc pas revenir au budget ?... Nous ne vous écouterons pas ! *D'autres voix à gauche :* Depuis le temps que vous interrompez, ce serait fini !...)

M. Dupont (de l'Eure). — Ce sont des enragés ; ils ne veulent rien entendre.

M. le général Foy. — Il n'y a plus aujourd'hui ni armées étrangères, ni armées de rebelles qui nous menacent ; il ne peut donc y avoir d'embauchage.

D'ailleurs, Messieurs, où les différents crimes sont-ils définis ? Dans le Code pénal apparemment. Eh bien ! le mot d'embauchage ne se trouve même pas dans le Code pénal ; il y a dans ce Code l'explication de crimes semblables à celui d'embauchage ; mais on a évité le mot pour éviter la juridiction exceptionnelle. (*Plusieurs voix à droite :* Au budget ! Au budget ! *D'autres à gauche :* Laissez donc parler ; craignez-vous tant la vérité ?...)

M. le garde des sceaux. — Depuis la Charte, la loi de frimaire an V a été reconnue la seule existante ; les commissions militaires qui étaient des tribunaux spéciaux se sont trouvés abolis ; on a, par conséquent, dû revenir aux conseils de guerre.

M. le général Foy. — Vous nous dites : La Charte a aboli les commissions militaires. Oui, sans doute, mais elle a aboli aussi les tribunaux d'exception, les crimes d'excep-

Digitized by Google

ministère a-t-il refusé d'entrer en lice ? C'est qu'il craignait que d'honorables généraux, dont le nom est cher à l'armée, ne proclamassent les vrais principes de l'honneur français, et n'imprimassent un cachet de honte à la direction déplorable qu'on avait donnée aux événements des 2 et 3 juillet. C'est par les mêmes motifs que, vainement sollicité par M. Kœchlin lui-même, le ministère public a reculé devant l'intervention de la Chambre, pour devenir si rapide dans ses poursuites, aussitôt que la tribune est devenue muette, et que la session est close.

Me Barthe ajoute que l'administration du département du Haut-Rhin, directement provoquée par l'écrit de M. Kœchlin, a également gardé le silence ; que pour toute réponse on s'est contenté de lancer dans le public un pamphlet qui ne porte pas de nom, parce qu'on n'a pu trouver personne qui consentît à y attacher le sien ; que ce pamphlet écrit du style le plus ignoble, et parsemé des plus odieuses plaisanteries, s'attache moins à réfuter les faits qu'à établir les plus étranges doctrines, telles que celle-ci : *Il est permis de tendre des pièges aux mauvais citoyens, comme à des bêtes fauves.*

« Mais, continue le défenseur, j'abandonne ces considérations pour suivre le ministère public dans la carrière où il m'a appelé ; toutefois posons d'abord quelques principes. En matière d'imputation contre un fonctionnaire, la loi n'admet d'autre justification que celle qui résulte d'une preuve écrite. Il faut donc que le fonctionnaire, accusé d'un délit dans un écrit publié, prenne le soin d'en fournir lui-même la constatation à celui qui l'accuse, et rarement les fonctionnaires publics poussent la complaisance jusque-là. Si la preuve testimoniale était permise, j'ose le dire,

---

tion ; elle a voulu que les Français fussent jugés par leurs juges naturels. Pourquoi donc voulez-vous arracher les deux hommes dont il s'agit à leurs juges naturels ? C'est que vous savez bien que toute la population, témoin du guet-apens dont ils ont été victimes, les acquitterait à l'unanimité ! *(La droite éclate en murmures.)*

Au moyen de la détermination qui a été prise, il est loisible au gouvernement de faire prendre un citoyen dans la rue, de le supposer accusé d'embauchage, et de le faire condamner par un conseil de guerre. *(Plusieurs voix à droite :* Allons donc !)

Messieurs, je le répète, le juge naturel des deux citoyens dont il s'agit est la cour royale, la cour d'assises du département ; ils doivent être traduits devant cette cour ; si ensuite elle juge qu'il y a crime d'exception, elle les renverra devant un autre [illegible]

une accusation n'aurait pas été portée contre M. Kœchlin, parce que toute l'Alsace serait venue environner ici son député pour déposer contre l'administration. »

Ici le défenseur annonce qu'il puisera ses preuves dans les rapports adressés par les sous-officiers à l'autorité militaire, dans les articles publiés par la préfecture du Haut-Rhin dans son propre journal, dans le *Moniteur,* organe officiel de toutes les administrations, dans un article communiqué par l'autorité au *Journal de la Meurthe,* dans la relation du procès de Caron, relation dont la fidélité n'est point contestée, et que le ministère public a citée lui-même à titre de preuve, et enfin dans une déclaration faite et signée par 152 habitants notables du Haut-Rhin, parmi lesquels figurent plusieurs magistrats, un maire, des officiers à demi-solde, des manufacturiers et de riches propriétaires.

Me Barthe pose la première question en ces termes : les fonctionnaires du Haut-Rhin n'ont-ils pas précipité des soldats, des sous-officiers dans des intrigues et dans une carrière indigne de l'honneur national ? Il s'attache à discuter les preuves diverses qui résultent des débats du procès de Caron et des rapports que l'autorité elle-même a produits. Il rapporte enfin les dépositions des témoins qui déclarent avoir entendu Thiers et Gérard se vanter d'avoir vaincu les irrésolutions de Caron, et de l'avoir forcé à agir en lui mettant un pistolet sur la gorge. Il fait ressortir, dans les rapports des sous-officiers, les passages où ils énumèrent tous les faux serments qu'ils ont prêtés à Caron.

Il termine ainsi cette partie de la discussion :

« Voyez l'accusation ; elle tourne sans cesse autour de cette vérité morale, qu'il n'est permis à personne de se jouer du serment ; et après avoir appelé cette vérité une question, elle la fuit, elle ne l'ose aborder, elle nous parle de l'esprit de parti qui fait trouver des excuses à toutes les actions, et elle nous dit que le traître est celui qui trahit son roi. Que le ministère public s'explique, néanmoins ; c'est lui que le gouvernement a préposé à la conservation des principes de morale publique et religieuse, Qu'il nous apprenne s'il faudra désormais déserter les maximes de l'immortel d'Aguesseau sur ces principes d'éternelle justice qu'il n'est pas permis à l'homme d'accommoder à ses intérêts ! Qu'il nous dise s'il faudra déserter, dans cette enceinte, les doctrines de Pascal, pour proclamer les misérables doctrines

Digitized by Google

qu'il voua au mépris ! Qu'il nous apprenne si le parjure se légitime par l'intention, et si c'est surtout aux soldats, dont l'honneur est la première loi, qu'il faut enseigner cette doctrine nouvelle ?

« Messieurs, vous êtes liés, ainsi que le ministère public, par des serments ; consentirez-vous à apprendre à la France, lorsque vous retrouverez sous vos yeux les serments multipliés qu'on prodiguait à Caron, qu'il faut admettre que, selon les circonstances, le faux serment est honorable, alors surtout qu'il s'agit de servir l'autorité ? Si un tribunal pouvait poser en principe l'immoralité que je viens de signaler, quelle garantie nous offrirait-il donc à nous que l'autorité poursuit de tous ses désirs et de toutes ses volontés ?

« La lecture de certaines pièces nous a assez appris que dans la politique des grandes villes se trouvent des hommes qui, sortis de la société, et quelquefois du fond des bagnes, se présentent librement pour de l'or à des services honteux et immoraux. On sait que la police a des agents qui, pour mieux découvrir certains coupables, vivent avec eux dans l'intimité, leur prodiguent les témoignages de l'amitié et la prostitution du serment, les encouragent quelquefois dans le crime pour mieux découvrir leurs secrets et pour les dénoncer ensuite plus sûrement à l'autorité, dont ils reçoivent leur salaire.

« La morale tire un voile sur ces déplorables nécessités de nos gouvernements. Les hommes, du moins, qui se livrent à de tels services, se sont présentés volontairement. Aucune loi de conscription ne les a enlevés malgré eux à de plus honorables travaux : la misère et la corruption les ont offerts. Mais que l'on nous vienne apprendre par des faits et par le scandale de la justification, que des soldats enlevés peut-être par la conscription militaire à des travaux utiles, à des parents qui les chérissaient, peuvent être consacrés à de pareils services. Voilà ce dont toutes les âmes seront indignées ! Tous les pères de familles vous demanderont compte de l'honneur de leurs enfants. Apprenez-nous si le principe de l'obéissance passive s'applique à toutes sortes de services, si tous les services conviennent au soldat, et si l'agriculteur, qui abandonne sa charrue pour obéir aux lois de son pays, devra se dire : Demain peut-être un général t'ordonnera d'entrer dans un complot factice, de faire mille protestations de dévouement à un vieux militaire couvert de cicatrices ; tu lui serreras la main en signe d'amitié ; tu nourriras dans son

Digitized by Google

cœur des espérances coupables par des offres, par des encouragements de tout genre ; tu lui prêteras des serments ; tu le presseras pour fixer le jour d'un attentat ; tu le proclameras ton chef, et tu le livreras pieds et poings liés à l'échafaud ; il y a quinze cents francs pour ces services, et un grade d'officier ! (Mouvement très prononcé.) Que serait-ce donc, Messieurs, si ce jeune soldat devait ajouter des cris provocateurs adressés à ceux-là mêmes dont il partageait naguère les utiles travaux ?

« Messieurs, j'en appelle à vos consciences ; je n'ai rappelé dans ces derniers mots que les faits dont le ministère public est forcé lui-même de reconnaître la vérité : il nous dira si c'est là la nouvelle carrière de fidélité, d'honneur, de délicatesse que quelques fonctionnaires du Haut-Rhin ont ouverte à l'armée.

« Il nous dira de quel côté est l'honneur, entre un député qui dénonce ces enseignements, et des fonctionnaires qui les mettent en pratique, ou les font louer officiellement par leurs agents !

« Il nous dira quels sont les véritables ennemis de l'honneur de nos soldats, ou des fonctionnaires qui prostituent à de misérables combinaisons la noble profession des armes, ou des députés qui signalent des infamies passées pour en prévenir le retour. Les amis des libertés publiques seront toujours les défenseurs de l'honneur de l'armée, car cet honneur est la seule limite possible au principe de l'obéissance passive, et doit être une garantie, une propriété du pays.

« La première question morale que le ministère public doit résoudre est donc bien connue. Votre conscience attend sa réponse : son silence serait une protestation contre l'accusation qu'il est chargé de soutenir. » (Sensation.)

Me Barthe demande quelques minutes de repos, et reprend en ces termes :

« La seconde question est celle-ci : les fonctionnaires du Haut-Rhin ont-ils porté le trouble et la consternation dans le lieu de leur département ? Ont-ils simulé pour la ville de Colmar et pour l'Alsaee tout entière, le crime d'une double désertion des deux escadrons ? Il s'en rapporte au *Journal du Haut-Rhin,* feuille émanée de la préfecture.

Le défenseur cite l'attestation donnée par des habitants notables de la ville de Colmar. Il s'attache à caractériser les faits et arrive à l'arrestation du colonel, dans le village de Battenheim :

Digitized by Google

« Messieurs, si, au moment de cette arrestation, vos militaires ont éprouvé quelque joie de n'avoir rencontré qu'un coupable, vous pouvez nous condamner ; mais si l'absence de toute autre victime ne leur a inspiré que de la fureur et du regret, flétrissez l'horrible tendance donnée à leurs ambitions ! Voyez-les encore brandissant leurs sabres sur la tête de l'infortuné Caron que naguère ils proclamaient leur chef, voyez-les arrivant sur la place de Colmar et tendant la main aux 1,500 fr. de salaire donnés publiquement à des hommes qu'on avait commencé par faire officiers.

« Ah ! Messieurs, lorsque, dans la classe laborieuse, des hommes que les institutions n'ont pas dépravés se précipitent, au péril de leur vie, pour attacher un homme à la mort, ils repoussent comme un outrage le salaire qu'on voudrait leur offrir. Les inspirations de l'humanité sont si sacrées, la jouissance d'avoir sauvé la vie à son semblable est si pure qu'elle craindrait d'être souillée par un intérêt quelconque. Et vous, fonctionnaires du Haut-Rhin, lorsque quelques soldats sont venus livrer Caron à l'échafaud, vous leur avez donné de l'or à la face de toute la France ! »

(Des applaudissements unanimes et prolongés interrompent l'orateur.)

M. le président, avec autorité : Huissier, faites faire silence !

(Les applaudissements se renouvellent avec plus de force.)

M. le président : Faites sortir ceux qui troublent l'ordre !

Me Barthe reprend en ces termes :

« Vous dirai-je maintenant, Messieurs, les faits qui ont suivi l'attentat du 2 juillet ? Imiterai-je le ministère public qui a protesté contre le jugement de la chambre des pairs, en déclarant que cette fois Caron était coupable ?

« Caron a été l'objet de deux décisions judiciaires.

« Il a été acquitté par la chambre des pairs.

« Il a été mis à mort en vertu d'une sentence rendue par un conseil de guerre.

« Si le ministère public a protesté contre la chose jugée qui acquitte Caron, protesterai-je à mon tour contre la chose jugée qui l'a tué ?

« Et lorsque le ministère public a regretté de se voir dans la nécessité de rouvrir la tombe du colonel Caron et de raconter ses fautes expiées par sa mort, devrai-je à mon tour évoquer

Digitized by Google

son ombre sanglante, pour vous demander de flétrir, du haut de votre tribunal, les misérables intrigues dans lesquelles il s'est trouvé enlacé, et vos hommes qui, alors qu'il ne voulait plus avancer vers le crime, avaient ouvert un précipice derrière lui ?

« Mais je n'ai besoin ni d'images, ni d'émotion, pour fixer de votre part une religieuse attention sur cette affaire.

« En vous démontrant combien est coupable la direction des événements des 2 et 3 juillet, j'ai justifié M. Kœchlin.

« L'administration du Haut-Rhin a pu le faire descendre de ses fonctions législatives sur ces bancs où se succédèrent, à la dernière audience, tant de délits d'une nature infamante ; mais c'est de cette enceinte, où l'environne l'estime de ses concitoyens, qu'il a accusé devant l'opinion et selon la vérité, des hommes qui ne pouvaient pas être accusés ailleurs.

« Toutefois, je ne dissimule pas combien votre devoir est difficile aujourd'hui. La morale publique sollicite vivement votre justice ; mais aussi vous voyez avec quel appareil se présentent les fonctionnaires du Haut-Rhin. Ils n'ont pas répondu à notre récit ; ils n'ont rien contesté, ils ne contestent rien. Dans cette enceinte, s'ils venaient déposer, ils ne lèveraient pas les yeux sur l'honorable député qu'on accuse pour eux, parce qu'ils sont forcés intérieurement de rendre hommage à son courage, et de reconnaître en lui des vertus qu'ils n'ont pas ! (Sensation.) Mais ils s'offrent à vous par la pensée, environnés, pour ainsi dire, de débris, de destitutions et de condamnations !

« Un avocat général a eu le courage de s'élever contre l'attentat du 2 juillet et ses véritables auteurs ; et, par une vengeance ingénieuse, laissant à un climat meurtrier le soin de le frapper, on a trouvé le moyen de l'enlever à la magistrature, sans démission de sa part, sans destitution de la part de l'autorité (1). Des conseillers municipaux, des maires n'ont pas déguisé leur indignation, ils ont été remplacés. Des journalistes ont été condamnés à Metz, à Paris, avant que le ministère songeât à nous accuser. La préfecture du Haut-Rhin n'annonce-t-elle pas, je ne sais sur quelles garanties, que mon honorable client sera enlevé à ses affaires pendant le nombre de jours qu'il vous plaira de déterminer ?

« Faut-il compter sur une justice qui arrive si tard, et qui

(1) M. Rossée, avocat général à la cour de Colmar, avait été nommé procureur général à Cayenne, peu de temps après l'affaire de Belfort.

Digitized by Google

semblerait protester contre tant de faits consommés, et accuser le passé de tant d'injustices irréparables ? Messieurs, les faits sont constants. Est-il possible que vous ne différiez avec nous que sur leur moralité ? que ce qui nous paraît immoral vous paraisse moral, au contraire ? et que l'âme des gens de bien doit se reprocher son indignation comme une erreur de conscience ?

« Messieurs, ce n'est pas possible ; vous mettrez votre gloire à rendre hommage à ces principes d'éternelle morale, que la justice doit protéger contre toute espèce d'atteintes, alors même que ces atteintes partiraient du ministère ou de quelques-uns de ses agents secrets. M. Kœchlin a eu le courage de faire son devoir ; nous sommes assurés que vous ferez le vôtre ; vous vous direz aussi quel est l'homme que vous allez juger.

« Il est en Alsace une famille nombreuse, toute consacrée à la prospérité du commerce, et qui, par ses vertus patriarchales plus encore que par sa fortune, a su se concilier l'estime et l'affection de la population tout entière. M. Jacques Kœchlin, député du Haut-Rhin, est un des chefs de cette famille ; ceux mêmes qui le poursuivent honorent son caractère et rendent hommage à ses vertus ; sa fortune, acquise par d'honorables travaux, est le patrimoine des pauvres ; aucun malheureux ne l'a trouvé insensible ; et, je l'atteste sans crainte d'être démenti, nul étranger n'a parcouru l'Alsace, sans entendre mille fois bénir son nom et rendre hommage à son caractère. (Mouvement d'intérêt très prononcé.)

« Quel est donc ce sentiment impérieux qui a pu tout à coup déterminer un citoyen de mœurs douces, étranger à toute espèce de lutte, à publier, pour la première fois de sa vie, un écrit contre une administration locale, et à se présenter à des vexations, à des menaces, à des périls de tout genre ? Qui a pu le déterminer, lui qui n'avait jamais vu l'enceinte d'un tribunal de police correctionnelle, à consentir à se placer sur des bancs où tant d'infamies se sont succédées en sa présence, et si étonnés de recevoir parfois des hommes de bien et des députés ?

« Messieurs, ce sentiment, c'est celui qui a dirigé toute sa vie, son affection pour l'Alsace, pour son honneur, pour sa tranquillité. Voilà ce qui le soutient et ce qui l'élève en ce moment bien au-dessus de ses accusateurs. Si quelqu'un devait se présenter à des persécutions certaines, n'est-ce pas lui, député du département, théâtre d'un si déplorable attentat ; lui, habitant de cette ville de Mulhouse, dont le nom se trouve tant de fois

Digitized by Google

dans les accusations de la préfecture et dans la bouche des soldats qui simulaient la désertion ?

« Qui donnera donc le noble exemple du courage et du dévouement à ses concitoyens. si les députés que le pays a choisis, et en qui il a mis sa confiance, hésitaient devant les sacrifices personnels, alors que la voix du pays se fait entendre ? Messieurs, votre justice ne saurait flétrir, pour avoir rempli un devoir sacré, l'homme de bien à qui la reconnaissance publique doit aujourd'hui une couronne ! »

M. Bayeux, avocat du roi, demande à ne répliquer que demain.

M. le président remet l'audience à demain, à neuf heures et demie.

Me Barthe reçoit les félicitations de ses confrères et de tous les députés présents à l'audience. M. Kœchlin s'approche de lui et lui serre la main, avec une émotion qui l'empêche de prononcer une parole.

Un groupe nombreux de spectateurs accompagnent jusqu'à la sortie du palais les honorables membres de l'opposition.

Audience du 17.

Cette affaire importante, écrit le *Moniteur*, avait attiré ce matin un concours d'auditeurs encore plus nombreux qu'il ne l'était hier. Dès sept heures, toutes les issues étaient encombrées par une multitude impatiente de voir recommencer les débats.

L'honorable M. Kœchlin est assis près du banc des avocats. On remarque près de lui plusieurs députés ; ce sont MM. Gilbert des Voisins, Destutt de Tracy fils, Georges Lafayette, Bignon, Lameth, général Lafayette, de Grammont, Kératry, Voyer d'Argenson, Girardin, Foy et Labbey-Pompières.

M. le président et les juges prennent place.

M. le président : Des applaudissements se sont fait entendre à la dernière audience, lorsque Me Barthe a prononcé les derniers mots de sa défense. Je crois devoir rappeler au public les dispositions de l'article 504 du code d'instruction criminelle. M. le président en donne lecture.

J'invite, ajoute-t-il, le public à s'interdire tout signe d'approbation ou d'improbation. Si cet avertissement est méconnu, j'useraï du droit que la loi me donne.

Digitized by Google

M. Bayeux, avocat du roi, a la parole et commence ainsi :

« Vous êtes appelés à prononcer encore une fois sur la nature et le caractère d'un écrit dont M. Kœchlin persiste à se déclarer l'auteur.

« M. Kœchlin a fait distribuer un Mémoire adressé selon lui à l'opinion publique. Il était naturel que, s'adressant à ce juge, il donnât comme des preuves des allégations puisées dans quelques dépositions isolées ; mais que M. Kœchlin ait cru qu'il pouvait faire usage des mêmes moyens devant vous, devant un tribunal, c'est ce que nous ne pouvons admettre. Qu'on aille chercher dans un immense procès quelques dépositions isolées et qu'on décore ce bizarre amalgame du titre pompeux de preuves légales, oublie-t-on qu'il y a dans nos lois en pareille matière, d'autre preuve légale que celle qui émane de celui contre qui elle est invoquée ?

« Caron et Roger jugés, l'un par un tribunal militaire, l'autre par des jurés, ont été tous deux condamnés comme coupables. Personne ne peut plus attaquer ces arrêts, aucun tribunal ne peut les juger, et voilà qu'un tiers veut prouver qu'on a eu raison de défendre ces condamnés en diffamant les autorités du département du Haut-Rhin. c'est-à-dire qu'il veut que vous, tribunal de première instance, incompétent sous tous les rapports pour juger ces débats, vous vous fassiez les juges des magistrats, des témoins, des jurés ; que vous innocentiez les uns, que vous jugiez les autres. Vous présenter cette seule idée, c'est vous démontrer l'inconvenance de ce mémoire. Qu'il me soit maintenant permis de vous faire quelques observations, non dans l'intérêt de la cause, je croirais me rendre complice de l'inconvenance que je signale, mais pour l'honneur des fonctionnaires qui ont été si cruellement attaqués. »

Le ministère public appelle l'attention du tribunal sur la situation de l'armée au 2 juillet 1822. On essayait d'ébranler la fidélité des troupes, et lorsque les complots étaient découverts, on les faisait passer pour des conspirations de police. Le gouvernement devait prouver la fausseté de ces bruits, il a sacrifié un homme pour en sauver d'autres ; il a voulu prouver qu'il existait réellement des artisans de troubles et de sédition ; l'autorité en fut instruite, elle a cru qu'une semblable capture méritait qu'on mît en campagne deux escadrons de militaires zélés pour le service du Roi. (Mouvement improbatif assez pro-

Digitized by Google

noncé.) On a été jusqu'à reprocher aux soldats de s'être affligés en ne trouvant pas de complices, de n'avoir fait qu'une course inutile, de n'avoir qu'une des têtes de l'Hydre. (Nouveau mouvement.)

M. le président : Silence !

Ici l'orateur discute les trois questions examinées dans le mémoire de M. Kœchlin. Il fait observer que ce n'est pas ce mémoire, mais bien la relation qu'on incrimine. Tout ce qui, dans ce mémoire, renferme des observations sur la compétence des conseils de guerre, tout ce qui a été dit à cet égard dans la défense est inconvenant pour la cour de cassation qui a prononcé sur ces questions pour les deux accusés.

« A quoi bon, d'ailleurs, ce mémoire ? M. Kœchlin, député et membre de l'opposition, ne pouvait-il réclamer à la tribune ? L'autorité aurait pu lui donner toutes les explications qu'elle aurait eu à donner. »

Ici le ministère public aborde l'interprétation des mots *gouvernement du Roi,* et soutient que toutes les fois qu'il n'est pas question de la confection des lois, mais simplement de leur exécution, le gouvernement réside dans les chefs de l'administration. (Plusieurs députés paraissent peu disposés à admettre cette doctrine.)

M. le président : Silence !

« D'ailleurs, dans la brochure, il est sans cesse question du gouvernement, c'est toujours lui que l'on nomme ; il est donc impossible de penser que ce ne soit pas au gouvernement du Roi que s'adressent les observations de M. Kœchlin. Quel motif a pu engager M. Kœchlin à prendre la plume ? Sa conscience, répond-on ; mais sa conscience le déterminait-elle à déverser le mépris et la diffamation sur des fonctionnaires respectables et respectés ? (Mouvement sur le banc de MM. les députés.)

« Telle est, Messieurs, l'analyse des faits de cette cause ; nous leur avons donné un tel développement dans notre premier réquisitoire, que nous ne croyons pas devoir insister davantage. Toutefois, nous ne terminerons pas sans vous rappeler que plusieurs condamnations ont déjà été prononcées à l'occasion de cette brochure, l'une contre l'auteur d'une traduction allemande, une seconde contre un journal de département qui en avait rendu compte, et enfin une troisième prononcée par vous-mêmes pour le même motif contre l'un des journaux de Paris. »

Digitized by Google

On remarque avec plaisir, dit le compte rendu, que M. Bayeux, en soutenant l'accusation contre M. Kœchlin, ne s'est jamais écarté des égards que mérite un prévenu, surtout lorsqu'il est revêtu du caractère de député ; il a constamment dit *Monsieur* Kœchlin.

Me Barthe (Profond silence) : J'avais présenté dans l'audience d'hier, et précisé des questions que je soumettais à vos consciences. Le ministère public n'y a pas répondu, et cependant je lui disais : Votre silence sera une protestation contre l'accusation que vous acceptez de soutenir.

C'est dire que sa conscience est d'accord avec la mienne, et qu'alors qu'il parle des autorités de Colmar, il est convaincu comme moi qu'il a été commis un crime grave envers la morale et l'honneur du soldat français.

Me Barthe réfute les arguments de M. Bayeux.

Il conclut ainsi :

« Je n'insisterai pas davantage. Je reviendrai seulement sur les motifs qu'on a invoqués pour excuser les autorités du Haut-Rhin. On a dit qu'il fallait un exemple, et que l'affaire du 2 juillet n'avait eu lieu que pour prouver que la police ne se mêlait pas des conspirations. Je crois que les résultats des procès antérieurs avaient montré la police civile mêlée dans les conspirations, et je dis que, dans cette occasion, on a voulu nous offrir une nouvelle donnée. Je ferai remarquer que, pour infliger à Caron et à ses complices une leçon de moralité et de respect pour le gouvernement, il ne fallait pas s'exposer à bouleverser une ville entière, à faire partir deux escadrons. l'un de Colmar, l'autre de Neuf-Brisach. Vous avez voulu compromettre un département, exposer une population tranquille aux dangers d'une révolte ; et pourquoi ? pour atteindre quel but ?

« Dans le fond de cette accusation, je trouve quelque chose qui est peu moral, c'est que si des autorités pouvaient soupçonner qu'une ville se laissât facilement entraîner à la révolte, elles y envoyassent des agents provocateurs, au lieu d'en respecter les habitants dans leurs travaux utiles.

« Je ne puis, en terminant cette cause, m'empêcher de répondre aux dernières considérations du ministère public. Il a dit : Vous avez, dans l'espèce, des jugements de condamnation prononcés à Metz, à Strasbourg, à Paris ; c'est vous-mêmes qui avez prononcé. Il faut convenir que si vous voulez suivre dans

Digitized by Google

cette affaire la conduite qui vous est tracée, M. Kœchlin ne peut se le dissimuler, il n'échappera pas à une condamnation. Tout ce qui s'est fait vient l'accuser, et depuis les récompenses accordées jusqu'aux condamnations prononcées par les conseils de guerre, aux destitutions des fonctionnaires publics, à celle de M. l'avocat général de Colmar, tout vient à sa charge ; le courage même de la défense tournera contre lui. On le punira de l'intérêt qu'il inspire à tous les gens de bien en France et dans son département.

« En un mot, plus l'intérêt qu'il inspire est sacré, plus il a mis de courage à soutenir la vérité contre le mensonge, plus vous devrez faire d'efforts pour étouffer la voix publique par une éclatante condamnation.

« Messieurs, vous n'étiez pas liés lorsque vous êtes arrivés ici, vous n'étiez pas liés à l'égard des fonctionnaires du Haut-Rhin ; une considération vous frappera encore, c'est que M. Kœchlin, député du Haut-Rhin, et qui ne pouvait pas croire aux intentions paternelles de l'administration contre laquelle protestent les cannes avec le buste de Napoléon, fabriqués par les soins de la police, et les événements du 2 juillet, c'est que M. Kœchlin, en présence des cris du pays, ne croyant pas à la bonne foi des autorités, s'est prononcé pour le pays contre l'administration ; il a vu tous les dangers qu'on peut lui montrer en perspective, il les a bravés, il a fait un acte de courage qui appartenait à un homme, l'élu du pays ; un acte qui peut-être le soumettra à votre sévérité ; mais je dois le dire : dans tout le département du Haut-Rhin, à la Chambre, parmi les membres de l'opposition, il n'est personne attaché aux intérêts et à l'honneur du soldat, qui ne voulût siéger avec lui sur les bancs de la police correctionnelle ! »

M. Kœchlin se lève et prend la parole en ces termes :

« Messieurs, Me Barthe a développé mes moyens de défense avec trop de talent et de vérité, pour que je croie nécessaire d'y rien ajouter ; il doit vous avoir convaincu qu'en publiant l'écrit pour lequel je suis traduit devant vous, je n'ai dit que la vérité, et qu'en la disant je n'ai eu et ne pouvais avoir d'autre intention que de remplir le devoir que m'imposait ma position sociale ; j'en suis tellement convaincu moi-même, que si les mêmes circonstances se représentaient, je n'en agirais pas autrement.

« Enfin, Messieurs, ma conscience ne me fait aucun reproche, et je désire pour vous, qu'après m'avoir jugé, vous puissiez vous en dire autant. » (Mouvement d'approbation comprimé aussitôt.)

Digitized by Google

Le tribunal se retire pour délibérer.

Après cinq quarts d'heure de délibération, le tribunal rentre dans la salle. M. le président prononce le jugement suivant :

Attendu que le sieur Kœchlin s'est reconnu l'auteur de l'écrit intitulé : *Relation historique des événements qui ont eu lieu à Colmar et dans les villes et communes environnantes, les 2 et 3 juillet 1822 ;*

Attendu que cet écrit ne renferme pas une simple critique, même sévère, des actes de l'autorité civile et militaire, qu'il prétend avoir autorisé la désertion armée pour provoquer à la révolte le département du Haut-Rhin et notamment la ville de Mulhouse ;

Que dans ces divers passages, sans preuves et contre l'évidence des faits, l'auteur impute aux ministres du Roi les mêmes intentions ;

Que si l'art. 4 de la loi du 25 mars 1822 ne comprenait pas dans son ensemble les ministres du Roi, il en résulterait que ces fonctionnaires ne seraient protégés par aucune disposition de la loi ;

Que cet article prouve par son second paragraphe que les ministres sont compris dans la classe des fonctionnaires, d'où il résulte qu'ils doivent être couverts de la même protection ;

Que d'ailleurs, dans le dernier des passages ci-dessus, le sieur Kœchlin a employé lui-même le mot *gouvernement,* qui ne peut s'appliquer qu'au gouvernement du Roi ;

Qu'ainsi il s'est rendu coupable des délits prévus par les articles 4 et 5 de la loi du 25 mars 1822 ;

Le tribunal reçoit le sieur Kœchlin opposant au jugement par défaut qui le condamne, et faisant droit sur ladite opposition, condamne ledit Kœchlin à 6 mois d'emprisonnement et à 3,000 francs d'amende.

L'audience est suspendue.

M. Kœchlin se retire après avoir reçu de ses honorables collègues de vifs témoignages d'intérêt.

Une affluence considérable attend à la porte la sortie des députés.

En sortant de l'audience, dit pour terminer le *Moniteur,* M. Kœchlin, accompagné de MM. Lafayette, Lameth, Gilbert-des-Voisins, Kératry, a trouvé, dans la salle des Pas-Perdus, un concours assez nombreux de jeunes gens qui ont ôté leurs chapeaux.

Digitized by Google

CONCLUSION

Caron s'était écrié en tombant : « Vive la liberté ! » Et bientôt après, la liberté disparaissait de France jusqu'en 1830 ; les Mangin, les Bellart, les Marchangy avaient instruit son procès et requis contre elle ; Manuel était expulsé de la Chambre ; Guizot voyait son cours de la Sorbonne suspendu ; et le gouvernement, en faisant adopter la loi contre la presse, inaugurait la série d'iniquités que devaient couronner les ordonnances du 25 juillet.

Trois jours après la mort de Caron, le général Berton, compromis dans l'affaire de Saumur par d'autres agents provocateurs à la solde du pouvoir, était décapité à Poitiers. Auparavant, l'exécution des quatre sergents de la Rochelle avait ajouté les noms de Raoulx, Bories, Goubin et Pomier à la liste sanglante des victimes de la Restauration.

Les persécutions mesquines ne cessèrent pas pour tout autant. Me Barthe fut frappé d'une suspension d'un mois à la suite de sa plaidoirie en faveur de Jacques Kœchlin. L'imprimeur Heitz, éditeur de la *Relation,* perdit son brevet.

Quant au député du Haut-Rhin, il subit sa peine à Sainte-Pélagie ; il refusa de tenter une démarche humiliante qu'on lui proposait, et au prix de laquelle il aurait pu être transféré dans une maison de santé. A sa sortie de prison, une députation de la jeunesse des écoles et des Alsaciens habitant la capitale lui fit solennellement hommage d'une couronne de chêne, emblème du courage civique. A Mulhouse, la manifestation fut grandiose. La population attendit son représentant à une lieue de la ville et le ramena au milieu d'un cortège triomphal. On lui offrit une coupe en or portant gravée une dédicace ; et l'amende qu'il avait encourue fut payée par le produit d'une souscription ouverte dans tout le département. Brillamment réélu en 1824, Jacques Kœchlin se retira quelque temps après de la vie politique et mourut sept ans plus tard, à l'âge de 58 ans.

Roger se vit grâcier après deux ans de détention au bagne de Toulon, à l'occasion du sacre de Charles X. On lui monta, par souscription, un manège à Mulhouse. Il fut promu sous-lieutenant de gendarmerie en Afrique. Décoré de la Légion d'honneur, il est mort à l'hospice des vétérans de Riom.

Thiers avait été mis en disponibilité par retrait d'emploi, après la révolution de juillet. Mais son frère, qui devint par la

Digitized by Google

suite le libérateur du territoire et le sauveur de Belfort, réussit à le faire entrer, en Corse, dans le cadre des officiers de gendarmerie.

Gérard et Magnien furent rayés des contrôles de l'armée après le procès des ministres, dans lequel MM. de Peyronnet, de Chantelauge et Guernon-Ranville avaient été condamnés à la prison perpétuelle avec déchéance des titres, grades et ordres, et interdiction légale. On retira, en outre, à Gérard la croix de la Légion d'honneur qu'il s'était vu attribuer au commencement de 1830.

L'assassinat de son mari avait déterminé Mme Caron à aller cacher ses larmes et abriter sa douleur sous un ciel lointain. Elle se retira dans l'île Maurice où elle vécut modestement en donnant des leçons de peinture et de musique. Son fils Alfred, qui était demeuré à Mulhouse, dans la famille de M. Mathieu Dollfus, vint l'y rejoindre quelques années plus tard et acheva ses études au collège Saint-Louis. A la fin de 1830, il retourna en France, pour mettre sa bravoure et sa jeunesse au service de sa patrie. Il s'engagea au 6e dragons et prit sa retraite en 1867, comme chef d'escadrons. L'année terrible le trouva maire de Bouïnan (Algérie) ; il répondit à l'appel du gouvernement de la Défense nationale et fut placé au 1er régiment de chasseurs d'Afrique. Au moment de partir pour la France, éclata la troisième insurrection de Kabylie que le commandant Caron contribua à réprimer, à la tête des 2e et 3e régiments de marche. Il y a cinq ans, il était encore maire de Bouïnan, et il y habite toujours, entouré de l'estime de ses concitoyens.

Sa mère, la femme du colonel, était rentrée en France vers 1841 ; elle passa ses dernières années à Nantes, dans une petite aisance que lui assura l'ami de son malheureux époux, Pailhès, lequel mourut en 1844 avec le titre de baron et le grade de maréchal de camp.

Le commandant Caron a un fils, officier à l'armée d'Afrique, qui fait honneur au nom qu'il porte. Nommé sous-lieutenant et cité à l'ordre du jour sur le champ de bataille de Gravelotte, il fut décoré à la suite de plusieurs actions d'éclat.

Son aïeul repose aujourd'hui à Strasbourg, dans le cimetière de Saint-Urbain. Jusqu'à la révolution de juillet, une simple planchette marqua la tombe du colonel. Mais, au mois de septembre 1830, un cortège composé de nombreux citoyens, de détachements de la garde nationale, d'officiers, sous-officiers et

Digitized by Google

soldats de la garnison de Strasbourg, se rendit sur la sépulture abandonnée. Des drapeaux tricolores y furent plantés. M. Liechtenberger prononça une émouvante oraison funèbre du héros, et une société musicale exécuta la *Marseillaise,* que toute l'assistance reprit en chœur.

Depuis cette époque, la tombe de Caron a été pieusement entretenue. Elle est entourée d'un grillage en fer avec trophées d'armes ; au centre s'élève un monument ombragé par quatre cyprès et portant cette simple inscription : « Ci-gît le lieutenant-colonel Caron, mort pour la liberté, à la Finckmatt, le 2 octobre 1822. »

Nous voudrions que, dans les temps futurs, cette tombe devînt un lieu de pèlerinage et comme un autel du souvenir. Elle aiderait à perpétuer la mémoire des conspirateurs belfortains, à honorer leur généreux dévouement ; elle rappellerait à ceux qui pourraient l'oublier ce que furent ces revenants de Quiberon qui, pour affermir une royauté chancelante, essayèrent de précipiter de patriotiques populations dans un piège d'où ils ne retirèrent que la vie d'un brave de la vieille armée, d'un artisan de nos anciennes gloires. C'est par des enseignements de ce genre que se forme l'âme d'une nation. Celui-ci, dans sa cruauté, n'aurait pas été inutile s'il devait montrer ce que vaut ce bien, précieux entre tous, qui s'appelle : la liberté.

FIN

Digitized by Google

APPENDICE

Nous n'avons pas cru devoir donner place, dans le cours de l'ouvrage, à la chanson suivante, dont l'auteur est inconnu. et qui a trait à l'affaire de Belfort ; mais nous tenons à la citer ici comme un document curieux et authentique, émanant d'un contemporain ou peut-être d'un acteur de la conjuration :

I

Voici le marteau monotone
Qui frappe douze fois l'airain.
Au peuple ardent qui l'environne,
Oscar adresse ce refrain :

Refrain.

Dignes soutiens de la patrie,
Sous ce portique assemblons-nous sans bruit.
Bravons, bravons la tyrannie,
Il est minuit, il est minuit !

II

Un Bourbon cause notre peine....
Mais souvent le lion des déserts
Déchire la main qui l'enchaîne :
Le tyran dort, brisons nos fers !

Refrain.

Dignes soutiens, etc....

III

Si ma cruelle destinée
M'entraîne à la nuit des tombeaux,
Vous verrez mon ombre indignée
Toujours vous redire ces mots :

Refrain.

Digitized by Google

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

EN ALSACE ET A BELFORT

DEPUIS LE XVIIIe SIÈCLE

MESSIEURS,

Ma première parole, dans cette enceinte, doit être une parole de bienvenue et de reconnaissance pour l'éminent représentant du gouvernement de la République, qui, en acceptant la présidence de cette solennité, a voulu donner au Lycée de Belfort un nouveau témoignage de sollicitude et de sympathie. Je dois aussi remercier de son empressement l'assemblée d'élite qui est venue, comme chaque année, rehausser l'éclat de cette cérémonie, applaudir aux succès de nos élèves et nous apporter, avec son estime et son approbation, la plus douce récompense de nos travaux. Permettez-moi enfin d'évoquer, au début de cette fête de famille, le souvenir ému de l'homme de bien dont la perte a été si vivement sentie par nous tous. Pendant sa longue carrière universitaire, M. Grünfelder ne s'est pas montré seulement un professeur instruit et consciencieux. Par son dévouement et sa modestie, par sa droiture et sa loyauté, par cette douce bonhommie qui était comme le fond de son caractère, il avait su conquérir la confiance de ses chefs, l'amitié de ses collègues et, chose bien autrement difficile à gagner, l'affection de tous ses élèves. Il nous laisse, avec une mémoire respectée, le noble exemple d'une vie d'honneur, consacrée tout entière à l'accomplissement du devoir et à la pratique de la vertu.

MES AMIS,

Un des plus curieux résultats que notre grande Révolution ait eu pour la petite bourgeoisie française, a été la conquête en faveur de ses enfants de ce qu'un écrivain spirituel a appelé, non sans apparence de paradoxe, le « droit au latin ». Les élèves

Digitized by Google

entrer, se destinaient à la prêtrise, ou au professorat, qui n'en différait pas beaucoup. Cependant, au XVIIIe siècle, le Tiers-Etat, qui avait grandi en intelligence et en richesse, commençait à se montrer jaloux de ce privilège comme de tous les autres, et les fils des petites gens venaient s'asseoir sur les bancs des collèges les plus célèbres ; Maximilien Robespierre et Camille Desmoulins, par exemple, étaient élèves de Louis-le-Grand.

Bientôt, ce n'est plus la bourgeoisie seulement, mais « le « peuple lui-même qui veut étudier. Des laboureurs et des « artisans envoient leurs enfants dans les collèges des petites « villes, où il en coûte peu pour vivre (1) ». Marmontel fait ses classes chez les Jésuites de Mauriac, et trouve pension chez un ouvrier, où il est logé, blanchi, soigné, surveillé, où il subsiste commodément avec ses petites provisions envoyées de la campagne, moyennant le modeste débours de deux ou trois livres par mois (2). Mais ce mouvement populaire vers les études s'est-il propagé partout ? Cette extension rapide de l'enseignement secondaire, qui a si puissamment contribué à la Révolution, a-t-elle gagné toutes les provinces ? En Alsace, dans la région de Belfort y a-t-il des collèges et ces collèges sont-ils fréquentés ? C'est ce que je voudrais brièvement rechercher avec vous.

Sous l'ancien régime, mes amis, l'Etat se désintéressait presque entièrement des questions d'enseignement. Il abandonnait volontiers le soin d'instruire la jeunesse aux municipalités qui, d'accord avec les curés, choisissaient les maîtres d'école, chargés d'apprendre aux enfants la lecture, l'écriture, le calcul et le catéchisme. De même, les collèges, dans lesquels se donnait l'enseignement classique, étaient entretenus aux frais des villes, ou sur les produits de fondations pieuses. Toujours placés sous la surveillance de l'évêque ou du chancelier épiscopal, ils étaient généralement tenus par le clergé et par les ordres religieux. Les professeurs laïcs n'enseignaient guère qu'à Paris et auprès des Universités provinciales. Ils se multiplièrent plus tard, après la suppression de l'ordre des Jésuites, et c'est alors seulement que

Digitized by Google

national (1). Jamais, auparavant, le roi n'était intervenu en pareille matière, que pour publier de loin en loin une ordonnance ou un règlement d'une portée tout-à-fait générale : je me trompe, il était intervenu en Alsace.

Quand l'Alsace fut réunie à la France, le traité de Westphalie garantit à la province la liberté religieuse et les libertés municipales. Or, les bourgeois dans les villes libres, les paysans dans les campagnes, soumises presque partout à l'autorité d'un Seigneur d'outre-Rhin, gardaient les mœurs, les usages et la langue de l'Allemagne ; de plus, un grand nombre d'Alsaciens étaient attachés à la réforme de Luther. On conçoit donc aisément que Louis XIV, en vertu de son principe monarchique, au nom de cette unité complète et absolue qu'il prétendait imposer à son royaume, ait systématiquement combattu en Alsace, et les traditions allemandes, et le protestantisme (2). Le gouvernement royal voulut d'abord conquérir la bourgeoisie des villes. Un des moyens qu'il jugea les plus efficaces pour lutter avec succès (et cette leçon n'a pas été perdue pour nos récents vainqueurs) fut la multiplication des établissements d'enseignement classique. Toutefois, on se garda de rien brusquer, on évita de blesser les sentiment d'indépendance et d'autonomie, alors si profonds et si vivaces chez les populations alsaciennes, on voulut ménager à tout prix les ardentes sympathies que, depuis longtemps, la France avait su éveiller dans l'esprit de nos compatriotes. Les institutions savantes, si nombreuses en Alsace au XVIIe siècle, et qui avaient toutes un caractère strictement confessionnel, furent maintenues et protégées (3).

Au premier rang, brillaient du plus vif éclat l'Académie protestante (4), fondée à Strasbourg, en 1566, par l'empereur Maximilien II, et le Gymnase, créé, en 1538, par l'ammeister Sturm de Sturmeck ; collège célèbre, dont l'organisation pédagogique, inspirée par l'esprit de la Renaissance, avait été imitée au

(1) Cf. Chéruel. *Dictionnaire des Institutions de la France*, V° Instruction, p. 592-593

(2) Cf. Rod. Reuss. *Louis XIV et l'Eglise protestante de Strasbourg au moment de la révocation de l'Edit de Nantes (1685-1686)*. — Id. *Documents relatifs à la situation légale des protestants d'Alsace au XVIIIe siècle.*

Digitized by Google

XVIe siècle par tous les éducateurs et par les Jésuites eux-mêmes (1). Rien ne fut changé à leurs méthodes et à leurs programmes. L'enseignement se donna longtemps encore exclusivement en langue allemande ou en latin. C'est en 1735 seulement qu'un *præceptor classicus* fut créé au Gymnase pour enseigner trois fois par semaine le français. On avouera que le Gouvernement français sut se montrer tolérant (2). Il y avait aussi des Gymnases protestants à Colmar, à Bouxwiller, à Wissembourg et à Landau ; des écoles rabbiniques à Ettendorf, à Jungholtz et à Bouxwiller, où enseignait le savant rabbin Wolf (3). La jeunesse catholique était instruite dans la plupart des monastères qui couvraient alors la terre d'Alsace. A Molsheim, l'archiduc Léopold d'Autriche avait établi, en 1617, une Université avec un collège dirigé par les Jésuites. Les mêmes religieux possédaient à Ensisheim, capitale du Sundgau, un autre collège florissant.

Le premier soin de Louis XIV fut de fonder à Strasbourg, en 1685, quatre ans après l'occupation, un collège royal qu'il confia aux Jésuites de la Province de Champagne. Il y adjoignit, en 1702, l'Université catholique, transférée de Molsheim dans la capitale de l'Alsace. Cette Université ne comptait que deux facultés : la faculté de théologie et la faculté des arts, dont les cours scientifiques et littéraires étaient faits par les professeurs du collège royal ; tandis que l'Académie protestante enseignait de plus le droit et la médecine.

En 1698, quand le siège du Conseil Souverain d'Alsace fut établi à Colmar, le roi appela les Jésuites d'Ensisheim à la direction du collège royal, créé dans cette ville (4). En même temps, les écoles latines étaient multipliées dans toute la province. A Landau, à Wissembourg, à Haguenau, elles furent tenues par les moines Augustins ; à Saverne, à Schlestadt, à Rouffach, par les Récollets. Ces religieux n'étaient autorisés à admettre dans leurs écoles que les enfants de la ville et ne

(1) Compayré. *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France*, I, p. 156.

(2) Krug-Basse. *Op. cit.* p. 300. Cf. Carl Zwilling. *Die franzœsische Sprache in Strassburg bis zu ihrer Aufnahme in den Lehrplan des protestantischen Gymnasiums*, ap. *Festschrift des 350 jœhri-*

Digitized by Google

devaient tenir que les basses classes ; mais ces prescriptions étaient toujours éludées.

La ville de Belfort, mes amis, était alors réduite à un petit nombre de maisons, groupées autour de la Collégiale, au pied du Château (1). Elle possédait déjà d'excellentes écoles, dont l'origine remonte à la fondation du Chapitre par la comtesse Jeanne de Montbéliard, en 1342. Plus tard, le Magistrat fit construire, rue Sur-l'Eau (2), à côté de l'hôpital Sainte-Barbe, une nouvelle école, spécialement destinée aux garçons et où l'on enseignait le français et l'allemand. C'est là que fut transférée, vers le milieu du XVIIIe siècle, après l'agrandissement de la ville par Vauban, la classe latine (3). Depuis quelque temps déjà, le Magistrat, reconnaissant le besoin d'un collège, jugeant d'ailleurs que « les Belfortains, qui habitent un terrain élevé et « vivent dans un air vif, ont naturellement de l'esprit et de l'ou- « verture pour les sciences, pour peu qu'ils soient cultivés (4), » voulant enfin ouvrir toutes les carrières à la jeunesse de la ville, avait fait venir un grammairien, auquel on donna des avantages et des privilèges, qui le fixèrent. Il s'engageait à enseigner les belles lettres, à prévenir de sa retraite six mois à l'avance, et recevait un traitement de 250 livres, porté plus tard à 400 livres, plus une rétribution de 30 sols par mois et par élève, pouvant lui faire pour l'année scolaire 450 livres (5). Un maître de latin

(1) Cf. Papuchon. *Notice sur l'Histoire militaire de Belfort,* pl. 2, 3, 4 et 8. — Corret. *Histoire de Belfort,* pl. I.

(2) Cette maison d'école fut bénite le 5 avril 1747. *Arch. de Belfort,* CC à l'année 1747. La classe latine avait été d'abord installée dans le bâtiment de la rue du Rosemont.

(3) Descharrières. *Histoire manuscrite de Belfort,* c. IX, p. 94 sq. — *Discours sur l'Histoire littéraire de Belfort,* pp. 10 et 99. — Corret, *op. cit.* p. 31. — L'ancienne école était située rue du Cloître pour les filles, rue du Rosemont pour les garçons. C'est l'école actuelle de la rue de l'Etuve, qui avait été vendue à l'abbé Pierron, curé de Belfort, le 12 mai 1772, quand il fonda la congrégation des Sœurs de l'Instruction chrétienne, dites *Sœurs noires.*

(4) *Histoire de Belfort,* fo 34. Msc. anonyme, no 17 de la Bibliothèque municipale, imprimé en partie, du 1er janvier au 25 avril, dans le *Journal judiciaire de Belfort.* L'auteur ajoute : « Mais on

Digitized by Google

pouvait donc vivre à l'aise dans Belfort, où tout était alors à bon marché, il pouvait même devenir propriétaire et, de fait, jamais la ville ne manqua de concurrents pour cette place, quand elle vint à vaquer.

L'un des premiers recteurs de l'école latine fut le sieur Lagier (1). Il eut pour successeur le sieur Emiette, Lorrain d'origine et d'une capacité digne d'éloges. C'était un homme d'une taille fort haute et fort imposante. Il enseignait toutes les classes latines jusqu'à la rhétorique inclusivement et forma un grand nombre de bons écoliers. Celui qui vint après lui était un Franc-Comtois (2), Jean-François Vivot, maître ès-arts, natif de Vesoul. François Vivot, soutint la réputation de l'école latine de Belfort ; sans avoir des talents distingués, il savait ce qu'il avait à enseigner et la méthode de l'enseigner ; la discipline régnait dans sa classe (3). Et, vraiment, c'était un terrible pédagogue que cet homme, qu'un contemporain nous dépeint « au front ridé, toujours assis sur un siège élevé, la perruque de travers, portant « sur lui la férule destinée à punir toutes les fautes et les barbarismes de la latinité ; sur le nez, d'énormes lunettes, qui « grossissaient les moindres solécismes. Dès qu'il en découvrait, « il mettait en mouvement tous les instruments, qui pendaient « à son habit, comme à une crémaillère, et vengeait, sans pitié, « les blessures que les enfants faisaient aux règles de la grammaire (4). » Cette attitude vigoureuse n'obtenait pas toujours l'approbation des pères de famille et souvent le Magistrat recevait des plaintes et des réclamations contre les exigences du recteur de l'école latine (5).

---

(1) Descharrières. *Hist. de Belfort,* p. 96. — *Discours sur l'Histoire littéraire,* p. 102. — *Variétés sur Belfort,* p. 42 sq. L'inventaire des archives de Belfort, fait en 1790, mentionne, sous les Nos 313 et 472, des pièces, mentionnées également à l'inventaire de 1869, sous G. G. 4, et concernant le collège. Ces pièces ont disparu des liasses.

(2) Il entra en fonctions le 1er janvier 1764 et enseigna jusqu'au mois de septembre 1792. Cf. supra. *Réclamation du sieur Vivot.* — Il fut reçu bourgeois le 20 septembre 1783. *Registre des réceptions de bourgeois de 1646 à 1789,* fo 102.

(3) *Discours sur l'Histoire littéraire,* p. 103. « Les élèves venaient « aux divins offices et aux catéchismes en ordre et avec une grande « édification. »

(4) *Variétés sur Belfort,* fo 44, vo.

(5) *Arch. de Belfort,* G. G. 4. Les pièces ont disparu.

Digitized by Google

On alla même plus loin ; on assura que le latin d'Ensisheim valait mieux que celui de Belfort (1). Aussi, la ville, pour conjurer la décadence de son école et lui rendre son lustre passé, profita de l'abolition de l'ordre des Jésuites, en 1763, qui avait entraîné la suppression d'un certain nombre de collèges et rendu libres leurs revenus, pour solliciter, mais en vain, l'établissement d'un collège dans ses murs (2) ; elle ne put obtenir, sous l'ancien régime, l'autorisation d'y créer une école secondaire. Cependant elle ne perdit point courage et ne passa aucune occasion de revenir à la charge. Quand furent convoqués les Etats généraux de 1789, elle formula le vœu suivant, que l'on trouve reproduit dans les Remontrances du clergé et dans les Doléances des Communautés du district de Belfort et d'Huningue. « La « partie du Sundgau, en Alsace, étant peu pourvue d'établisse- « ments nécessaires à l'éducation et à l'instruction de la jeu- « nesse, nos députés supplieront Sa Majesté d'y créer un collège, « auquel l'excédent des revenus attachés aux maisons apparte- « nant aux ci-devant Jésuites, en Alsace, pourrait être em- « ployé (3). »

Pas plus que les précédents, ce vœu ne devait être exaucé. Quand les Etats généraux se réunirent le 5 mai 1889, il n'y avait peut-être pas une seule institution de l'ancien régime qui n'appelât des réformes. L'organisation des études ne pouvait échapper au sort commun. Les encyclopédistes et les parlementaires dans leurs écrits, le clergé et la noblesse dans leurs cahiers, les professeurs des collèges dans de nombreux mémoires, réclamaient un nouveau système d'éducation (4). L'assemblée nationale ne chercha point à se dérober : elle décréta, au mois de septembre 1791, « qu'il serait créé et organisé une instruction commune à « tous les citoyens. » Malheureusement elle n'eut pas le temps d'appliquer ces principes, et, après avoir examiné plusieurs plans d'éducation nationale, elle se sépara sans avoir rien fondé et laissant la France presque dépourvue de collèges et d'écoles secondaires. En effet, la suppression des dîmes et des redevances dans la nuit du 4 août, la prise de possession des biens ecclé-

(1) *Variétés sur Belfort*, f° 43, v°.

(2) *Arch. de Belfort*, G. G. 4, an. 1765. Les 14 pièces mentionnées par l'inventaire de 1790, ont disparu. Cf. Krug-Basse, *op. cit.* p. 299.

(3) Mavidal et Laurent. *Archives parlementaires*, II, 313, art. 6 ; cf. art. 7 et 8. — II. 317, art. 51.

(4) A. Duruy. *L'Instruction publique et la Révolution*, p. 51 sq.

Digitized by Google

siastiques, l'abolition des ordres monastiques, la Constitution civile du clergé avaient tari la source des revenus qui faisaient vivre la plupart des établissements et dispersé, en grande partie, le personnel enseignant. En Alsace, presque tous les collèges sombrèrent ; Belfort pourtant conserva quelque temps encore son école latine.

François Vivot, ayant, ainsi que les autres instituteurs de la ville, fait preuve de capacité et de civisme devant le maire et les membres de la Société des Amis de la Constitution (1), puis juré fidélité à la Nation et à la Loi, fut maintenu dans sa classe (2). Mais bientôt, accablé par l'âge et les infirmités « en butte à la « négligence des parents, à l'indocilité des enfants, à l'ingrati- « tude des uns et des autres », il dut se retirer, après trente années d'enseignement à Belfort. Il retourna à Vesoul, sans avoir obtenu la pension qu'il espérait, obligé même de réclamer à plusieurs reprises ses honoraires, qui ne lui furent jamais payés (3). François Vivot ne fut pas remplacé et l'école latine disparut. Les locaux, devenus disponibles, furent occupés par une école primaire, placée sous la surveillance du Comité d'Instruction (4).

Cependant la Convention, au milieu des plus tragiques circonstances, avait poursuivi l'œuvre de réédification sociale. Son

---

(1) *Délibération du Conseil général de la commune* du 14 mai 1791.

(2) Conformément au décret du 22 mars 1791. — Cf. A. Duruy, *op. cit.* p. 60, n. 2. — *Délibérations* des 3 et 4 août 1791. Les *Sœurs noires*, inspirées par le curé Girard, refusèrent le serment. Aussitôt il s'éleva des plaintes *(Délib.* du 21 fév. 92) ; leur école fut fermée *(Délib.* du 23 août 92) et on nomma institutrices Mlles Quiquerez, Géhant, Comte et Kartz. *(Délib.* du 16 sept. 92). Plus tard, les Sœurs vinrent prêter serment individuellement. Cf. *Délibération* du 9 floréal an II (29 avril 1794), etc.

(3) Démission du sieur Vivot *(Arch. de Belfort. Corresp.)* Réclamation du sieur Vivot *(Délib.* du 20 nov. 1792). Nouvelle réclamation du 24 fév. 1793. *(Arch. de Belfort).*

(4) L'école du sieur Steiger. *(Délib.* du 23 brumaire an II, 14 nov. 1793). — Le comité composé des citoyens Camus, Monnin, Antonin l'aîné, Rossée, Legrand l'ingénieur, devait « concevoir l'importance « de sa mission ; les lois que la République rendra sur cet objet « seront par lui exécutées et jusqu'à leur promulgation, le Conseil

Digitized by Google

comité d'instruction publique faisait preuve d'une activité dévorante et méritait d'être comparé, pour cette terrible ardeur, au comité de Salut public (1). Par le décret du 3 brumaire an IV, qui fut en quelque sorte son testament politique, la Convention fit la synthèse de tous ses travaux et projets antérieurs, et donna à la France une organisation complète de l'enseignement national (2). L'Alsace ne fut pas oubliée. Déjà, en 1793, 600,000 fr. avaient été votés pour établir dans chaque communauté une école française (3). Des écoles centrales furent créées à Porrentruy, chef-lieu du département du Mont-Terrible, à Strasbourg et à Colmar (4).

(1) H. de Riancey. *Histoire de l'Instruction publique,* II, p. 20. — Cf. Despois. *Le Vandalisme révolutionnaire,* p. 3.

(2) Duruy, *op. cit.* p. 137.

(3) Pfister. *La limite de la langue française et de la langue allemande en Alsace-Lorraine,* ap. *Bulletin de la Société de Géographie de l'Est,* 1890, p. 340. — Carl Zwilling, *op. cit.* — Piton. *Strasbourg et l'Alsace,* I, p. 47. — Sur l'organisation de l'enseignement primaire, cf. Véron-Réville. *Histoire de la Révolution française dans le département du Haut-Rhin,* p. 196-199.

(4) *Annuaire du Haut-Rhin* pour l'an XIII, p. 240. Toutes les pièces relatives à ces établissements sont déposées aux archives du Haut et du Bas-Rhin, où il ne m'a pas été possible de les consulter. On trouvera quelques détails dans le *Messager du Haut-Rhin, Recueil des Actes de la Préfecture; 1re année,* nº 7 (15 fructidor an IX) : Discours du préfet Franç. Noël à la distribution des prix du 30 thermidor an IX; principaux lauréats; programme du concert; — nº 9 (25 fructidor an IX) : prospectus du pensionnat annexé à l'Ecole centrale de Colmar; *2e année,* nº 19 (25 frimaire an XI). Distribution des cours de l'Ecole centrale de Colmar (6 années) et de celle de Porrentruy (7 années); — nº 26 (5 ventôse an XI). Création des écoles secondaires dans le Haut-Rhin par arrêté consulaire du 8 pluviôse an XI; — nº 22 (25 nivôse an XI). Lettre du préfet Félix Desportes au citoyen Hess (plus tard inspecteur d'académie et proviseur du lycée de Strasbourg), directeur de l'Ecole centrale de Colmar (les élèves, premiers deux fois dans le courant du mois, seront invités à dîner chez le préfet); — *3e année,* nº 10 (jeudi 7 fructidor an XI). Distribution des prix de l'Ecole centrale de Colmar; discours du citoyens Français, professeur de mathématiques (envoyé depuis au lycée de Mayence) et le préfet, qui constate la prospérité

Digitized by Google

Le programme de ces écoles était surchargé. Il constituait une véritable encyclopédie, d'où l'ordre, la mesure et la gradation semblaient exclus. L'enseignement était mal défini et se perdait dans des généralités peu appropriées à un auditoire de tout jeunes gens. De plus, ces écoles, ne recevant que des externes, n'eurent qu'un petit nombre d'élèves, dont les parents habitaient les grandes villes. Leur succès fut en somme médiocre et elles ne réussirent pas à remplacer les anciens collèges (1). En Alsace, un jury d'instruction, présidé par le célèbre helléniste Brunck, examina les candidats aux différentes chaires. Parmi les noms des élus, bien peu ont survécu. On doit cependant rappeler Hullin, professeur de belles-lettres à Strasbourg (2), qui devint plus tard doyen de la Faculté des lettres, et Butenschœn, professeur d'histoire à Colmar, ensuite bibliothécaire-archiviste du département (3).

L'organisation nouvelle, qui prévoyait cependant des écoles centrales supplémentaires, ne laissa à la ville de Belfort que des écoles primaires ; la Municipalité aurait désiré autre chose. Elle s'efforça du moins de maintenir ses écoles dans leur ancien état de prospérité. Elle apporta le plus grand soin au choix des instituteurs et à l'entretien des bâtiments scolaires (4). Le bureau d'instruction fit dans les classes des inspections fréquentes (5), s'assurant du travail des enfants, de l'enseignement des principes républicains et des droits de le l'homme, de l'observation des fêtes décadaires.

---

(1) Cf. Despois, *op. cit.* p. 35 sq. — Duruy, *op. cit.* p. 183 sq. — Compayré, *op. cit.* II, p. 359-370.

(2) Pierre Hullin, né à Tonnerre, fut élève du collège de Montaigu et lauréat du concours général, puis précepteur des enfants de Marmontel. Il partit en 1792 avec le *Bataillon des Arts,* arriva à Strasbourg où il étudia quelque temps la médecine à l'hôpital militaire d'instruction. Devenu professeur à l'Ecole centrale du Bas-Rhin, il fut maintenu comme professeur de rhétorique au lycée et de littérature française à la Faculté des lettres. La Restauration lui enleva sa chaire au lycée. Il est mort en retraite, 1851.

(3) Cf. Véron-Réville, *op. cit.* p. 189 ; V p. 276 une notice biographique sur Butenschœn.

(4) Nombreuses délibérations de 1791 à 1799. Il est impossible de les énumérer toutes ici.

Digitized by Google

Vers la fin du Directoire, des écoles privées, donnant à la jeunesse l'instruction classique suivant les vieilles méthodes, s'étaient ouvertes sur tous les points de la France (1). Belfort eut les siennes. Le citoyen Thové professait les mathématiques (2), le citoyen Versin enseignait les belles-lettres et le latin, le citoyen Midoz, instituteur des écoles reconnues par le gouvernement, tenait également une classe latine (3). La Municipalité encourageait ces tentatives et, non contente d'exercer sur l'enseignement des maîtres une active surveillance, elle voulut exciter l'émulation des élèves et donner plus de pompe et d'éclat aux exercices publics qui, d'habitude, terminaient l'année scolaire (4). Une souscription fut ouverte pour permettre de distribuer des prix aux élèves méritants des écoles tant publiques que privées (5). Cette distribution solennelle des prix fut célébrée pour la première fois le 1er Vendémiaire an X (6). « Elle « fut ouverte par un discours du citoyen Moucherel, juge au tri« bunal civil, sur *les Mœurs* et en partie analogue à la cérémo« nie », et continuée par un exercice littéraire (7), où les meilleurs élèves de chaque section répondirent sur des matières fixées à l'avance. Enfin, un discours sur l'*Emulation,* prononcé par le citoyen Chappuis, ancien élève de l'Ecole normale, et fort applaudi par l'assemblée, termina la fête.

---

(1) Duruy, *op. cit.* p. 340 sq. — Compayré, *op. cit.* II, p. 389.

(2) Ancien curé de Bermont (?), membre de la municipalité et plus tard professeur au collège. On l'avait surnommé, dit-on, la *Queue-Rouge.* Mort, le 11 mars 1828. Ses élèves lui ont élevé un curieux mausolée qui existe encore, à demi ruiné, au cimetière de Brasse.

(3) *Statistique du canton de Belfort pour l'an X,* par Louis Ordinaire, contrôleur des postes. *Msc. de la Bibl. de Belfort,* p. 55.

(4) Sur ces fêtes scolaires, cf. Duruy, *op. cit.* p. 274.

(5) *Délib.* du 4 fructidor, an IX (22 août 1801).

(6) *Procès-verbal* du 1er vendémiaire, an X (22 sept. 1801).

(7) *Programmes des exercices littéraires de l'école latine du* Cen Midoz, instituteur examiné et reconnu par le jury d'instruction et nommé par l'administration municipale de cette ville, pour le 1er jour complémentaire, an X (18 sept. 1802), — et le 30 fructidor an XI (17 sept. 1803). — Le Cen Philippe Jobert expliqua les fables de Phèdée ; le Cen Artus récita la Géographie de l'Europe ; le Cen Courtot [illegible] l'Histoire de Belfort ; les Cens Lardier et Durosoy répondi-

Digitized by Google

D'aussi louables efforts méritaient une récompense et l'on devait à cette renaissance des études classiques à Belfort une consécration officielle.

C'était le temps où, en Alsace (1) comme par toute la France, on réclamait la création, dans chaque arrondissement, d'une école secondaire. Sur l'initiative du Conseil municipal, qui vota une subvention de 4,000 fr., le Ministre de l'Intérieur autorisa, le 19 Vendémiaire an XII (2), l'établissement d'une école secondaire à Belfort. Les premiers professeurs furent l'abbé Descharrières, le futur historien de notre ville (3), Chappuis, Midoz et Thové. Ils distribuèrent un enseignement complet, depuis la sixième jusqu'à la rhétorique, et leurs élèves eurent la faculté de concourir pour les places gratuites des lycées (4), qui, depuis 1802, avaient remplacé les écoles centrales. L'école secondaire de Belfort et le pensionnat, qui y fut adjoint, devinrent bien vite prospères. Elle fournit aux administrations de nombreux et excellents sujets, et se recruta surtout parmi les enfants des communes allemandes du voisinage, qui venaient en foule y apprendre le français.

Quand l'Université impériale fut définitivement organisée par le décret du 17 mars 1808, la ville de Belfort obtint du Grand Maître, le comte de Fontanes, la transformation de son école secondaire en collège (5). Le nouvel établissement, installé dans les bâtiments voisins de l'hospice Sainte-Barbe (6), eut pour

---

(1) Duruy, *op. cit.* p. 495.

(2) 14 oct. 1803. — *Registre des délibérations.* — Cf. *Séance extraordinaire du 21 messidor an XI* (10 juillet 1803).

(3) Il quitta Belfort pour le lycée de Strasbourg au mois de mai 1810.

(4) Des écoles secondaires avaient été établies à la même époque à Altkirch (5e jour compl. an XI), à Colmar (8 vendémiaire an XII), à Bienne, à Neuveville, à Montbéliard, à Thann (8 pluviôse an XI). — 42 places gratuites étaient réservées aux jeunes gens du Haut-Rhin au lycée de Nancy, dirigé par M. Mollevaux, membre du Corps législatif. — Prix de la pension : 650 fr. — *Annuaire du Haut-Rhin pour l'an XIII,* p. 240 sq. Cf. Curieux détails sur l'uniforme et l'accès aux écoles spéciales du gouvernement. — Parmi les lauréats du 30 thermidor an XII, on relève le nom du jeune Auguste Antonin, de Belfort.

Digitized by Google

premier principal, M. Chappnis ; il célébra sa première distribution solennelle des prix le 22 septembre 1810 (1).

Désormais, le collège de Belfort fait partie de l'Université de France et son histoire se confond avec celle de ce grand corps de l'Etat. Après avoir traversé, pendant la Restauration, une période de crise et de difficultés, sous le principalat de M. l'abbé Froment (2), il prit, à partir de 1830, un nouvel essor.

Il fut placé dans l'ancien hôtel de Duras (3), occupé aujourd'hui par l'Ecole normale d'instituteurs. Sous la direction de principaux habiles et dévoués, MM. Boucher, Vion (4), Michel et Wehrlé, que secondait toute une phalange de professeurs distingués, dont plusieurs sont restés nos collègues, le collège de Belfort mérita par le nombre de ses chaires, la solidité de son enseignement, les succès de ses élèves (5), d'être considéré

(1) V. le *Palmarès* de cette distribution aux *Arch. de Belfort.*

(2) M. Crénière avait succédé à M. Chappuis comme principal intérimaire. La ville voulut, suivant en cela les idées du temps, placer à la tête de son collège un ecclésiastique. Après de longues négociations (cf. *Arch. de Belfort, correspondance des Maires)*, elle obtint la nomination de M. Froment, curé de Suarce, en 1825. Le collège ne prospéra guère et le nombre des chaires fut réduit malgré les réclamations de l'Académie.

J.-B. Froment, mourut à l'âge de 85 ans, comme aumônier de l'hôpital militaire, le 9 avril 1879. Il était chanoine honoraire de Strasbourg, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique, médaillé de Ste-Hélène. Né à Senones (Vosges). Il avait donné à sa patrie d'adoption de grandes preuves de générosité et de dévouement. — Cf. le *Journal de Belfort* et le *Libéral de l'Est* d'avril 1879.

(3) Cet immeuble, occupé alors par la Sous-Préfecture, et dont la propriété fut réclamée par la ville, dès le 4 janvier 1815 (cf. *Délib.* du 4 janvier 1815, du 8 août 1826, du 30 mars 1827), fut définitivement acquis le 19 mai 1827, au prix de 13,100 fr. En 1838, le Génie demanda à l'acheter moyennant 35,000 fr. Il fut alors question d'élever un collège au faubourg, sur un terrain appartenant au sieur Payme (maison Poisat, faubourg des Ancêtres, 45). Un plan, avec devis s'élevant à 112,000 fr., fut dressé (cf. *Délib.* des 13 juin, 19 sept. 1837). Ce projet n'ayant pas abouti, on restaura de fond en comble l'hôtel de Duras en 1844-1845 et, pendant la durée des travaux, le collège fut provisoirement installé dans le bâtiment dit le *Pavillon.*

(4) Plus tard, proviseur du lycée de Colmar.

Digitized by Google

comme l'un des plus importants et des plus prospères de l'Académie de Strasbourg.

Puis vint l'année terrible avec ses désastres et ses douleurs infinies. L'une des premières pensées de la ville de Belfort, toute meurtrie encore des épreuves de sa glorieuse défense, fut pour son collège. Dès le 26 juin 1871, elle demande au Gouvernement la création d'un lycée dans ses murs. Il faut remplacer les lycées, aujourd'hui perdus, de Strasbourg et de Colmar ; il faut permettre aux Alsaciens, violemment séparés de la mère-patrie, de donner à leurs enfants une éducation française ; c'est là une tâche à laquelle le collège, à demi ruiné par le siège, ne peut efficacement suffire. Belfort offre un terrain et de l'argent (1). Mais l'Assemblée Nationale, effrayée des lourdes charges qui pèsent sur le pays, hésite à engager une dépense nouvelle. Qu'importe ! la ville revient à la charge (2) ; il lui faut son lycée, qui doit maintenir vivaces, dans bien des cœurs, les sentiments du plus pur patriotisme ! Elle oublie sa pauvreté et ses propres misères ; elle fait des offres nouvelles et plus considérables. Puis, s'adressant aux Alsaciens eux-mêmes, elle les invite à contribuer de leurs deniers à fonder cette maison où leurs enfants viendront chercher une éducation saine et forte. Cet appel est entendu, les souscriptions affluent (3). Enfin, le 8 août 1872, Belfort obtient gain de cause (4). Aussitôt les travaux sont entrepris et menés avec une étonnante activité. Les constructions s'élèvent et le 5 novembre 1873 a lieu la première rentrée de notre lycée (5).

---

(1) *Délib.* des 26 juin et 8 déc. 1871.

(2) *Délib.* du 15 mai 1872.

(3) La souscription a produit 100,000 fr. — V. aux *Archives du Lycée,* l'appel aux Alsaciens et la liste des souscripteurs.

(4) *Délib.* du 8 août 1872. — Lettre de M. Keller, député. — Cf. *Délib.* des 6 sept., 30 sept., 13 déc. 1872 ; des 3 janvier, 13 janvier, 9 avril (don Viellard : 15,000 fr.), 1873.

(5) Le lycée, construit pour 150 internes, a été augmenté des deux ailes du sud en 1874. La rentrée de 1875 ayant donné 310 internes, on a construit le petit lycée en 1877. — *Délib.* du 20 mars, 16 sept. 1874 ; 15 février, 23 avril, 8 octobre, 20 octobre 1875 ; 13 mars, 26 mai, 13 juillet 1876 ; 6 février, 5 mars, 23 avril 1877.

La ville de Belfort a dépensé pour la construction :

Du grand lycée	913.118 92
Du petit lycée	165.334 66
Total	1.078.453 58

Digitized by Google

Voilà, mes amis, l'histoire du lycée de Belfort, où vous faites vos études et dont vous vous plaignez sans doute. Pour vous, c'est une prison où languit votre jeunesse captive, où des parents trop indifférents à votre malheur vous ont placés entre les mains d'affreux despotes. Loin de moi la pensée d'attribuer à quelques railleries, qui veulent être méchantes, plus d'importance qu'elles n'en ont réellement. Et cependant, comparez votre sort à celui de vos devanciers ! Que de progrès accomplis depuis le XVIIIe siècle ! Quelle différence entre les sombres bâtiments, les salles obscures et basses, la cour humide du vieux collège et votre lycée tout plein d'air et de verdure ! Avec quel soin jaloux on s'efforce aujourd'hui de vous assurer le bien-être qui convient à votre âge ! Le temps est passé où de longues études, suivies de classes non moins longues, s'écoulaient sans aucune récréation pour l'esprit, ni pour le corps, où la discipline ne se détendait jamais.

La discipline, mes amis, elle est maintenant ce que vous la faites vous-mêmes : austère et inflexible, si vous ne vous montrez sensibles qu'à la rigueur ; tendre et paternelle, si la crainte du châtiment fait place en vos cœurs à l'amour du devoir. A l'exemple de notre digne proviseur, qui, sans s'armer de rigueur, sait si habilement inspirer le respect de la règle, vos maîtres sont tous ici remplis d'indulgence pour vos fautes, lorsqu'ils savent qu'il faut les attribuer moins à l'intention qu'à la légèreté !

Quant aux méthodes d'enseignement, est-il nécessaire de vous dire combien l'Université les a perfectionnées ? Combien de nobles esprits et de grands savants, combien aussi de modestes éducateurs, ont consacré leur temps et leur vie à la tâche, ardue et souvent ingrate, d'abaisser devant vous tous les obstacles, de vous rendre la science accessible, commode, attrayante même ?

Reconnaissez donc, mes amis, les bienfaits de votre siècle et ne vous plaignez point du lycée. Songez que la route de la

---

Elle a reçu :	Subvention de l'Etat	400.000 »
—	Souscription alsacienne	100.000 »
—	Don Viellard	15.000 »
	Total	515.000 »

La part contributive de la Ville a donc été de 563.453 fr. 58.

Digitized by Google

science, remplie d'épines pour vos devanciers, est devenue pour vous riante, ombreuse et gazonnée. Marchez-y avec résolution, sans mollesse et sans mauvaise humeur. Travaillez, étudiez avec une énergie courageuse, et le succès ne vous fera point défaut.

Enfin, mes amis, n'oubliez jamais que ce lycée de Belfort est un souvenir et comme un dernier legs de la patrie perdue. Quand, de vos cours de récréation, vous voyez flotter sur les hauteurs voisines le drapeau tricolore, songez à ceux qui, un peu plus loin, par delà la frontière, le contemplent comme vous, mais avec un regard d'envie et le cœur plein d'amertume ; songez à ceux dont la générosité vous a ouvert cet asile de travail, où votre jeunesse se prépare aux luttes de l'avenir, à ceux qui ont placé en vous leur suprême espérance !

(Discours prononcé par M. Bécourt, professeur, le 31 Juillet 1891, à la distribution des prix du Lycée de Belfort.)

Digitized by Google

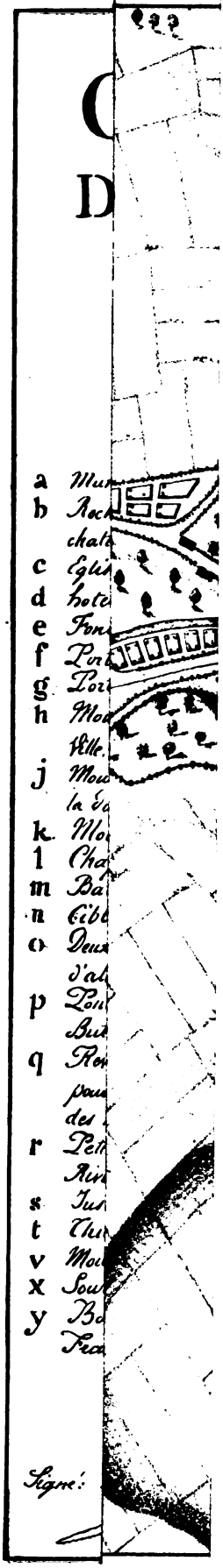

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

CONCERNANT LA VILLE DE DELLE

M. le colonel du génie Papuchon a eu l'obligeance de procurer à la Société d'Emulation un ancien plan de la ville de Delle dressé en 1770. Le Conseil d'administration de la Société, en votant l'impression du plan communiqué par M. le colonel Papuchon, a bien voulu nous demander d'y joindre une notice dans laquelle nous nous bornerons à retracer la physionomie de Delle à diverses époques de son existence, en écartant toute controverse historique.

La configuration du sol, la qualité et l'abondance des eaux, la facilité de nourrir un nombreux bétail ont été les principaux motifs de la fondation des villes. Aussi, quoiqu'on n'ait pas trouvé à Delle de vestiges certains des peuplades antérieures à l'occupation romaine, il est hors de doute que la situation de cette ville y ait attiré des habitants dès cette époque. Des armes de l'époque de la pierre et de l'époque du bronze ont été recueillies dans des localités environnantes et nous donnent à cet égard une véritable certitude.

L'occupation romaine et surtout la construction de la grande voie militaire de Lyon au Rhin donnèrent à Delle une certaine importance, attestée par de nombreux fragments de tuileaux romains. Les Romains, se servant principalement de bêtes de bât pour leurs transports, ne ménageaient pas des rampes faciles comme nous le faisons pour nos voitures ; aussi traçaient-ils leurs voies stratégiques aussi droites que possible. Leurs ingénieurs profitèrent avec intelligence de la coupure indiquée sur le plan entre *la chaussée de Montbéliard* et la vallée de la Batte et ils y firent passer leur route venant directement de Fesche-l'Eglise.

Il est probable qu'ils furent les premiers constructeurs du château-fort de la Roche de Delle (lettre B du plan) ; ils prolongèrent leur tracé au pied du coteau et on a retrouvé des vestiges de la route dans l'enceinte de la ville à l'endroit où le plan indique une plantation d'arbres.

Digitized by Google

La voie romaine se dirigeait ensuite vers l'emplacement du Moulin-des-Prés (lettre J), traversait l'Allaine et devait aborder la vallée de la Covatte par la ligne indiquée sur le plan : *Chemin de Florimont,* après avoir recoupé à la sortie du pont la voie romaine secondaire longeant la rive droite de l'Allaine.

Cette route, probablement construite ou améliorée par le gouverneur Lentulus Getulicus, vers l'an 30 de notre ère, amena dans notre pays la richesse et une vie plus intense ; cependant Delle ne paraît pas avoir été un lieu d'étape dans les premiers siècles, car l'itinéraire de Peutinger, écrit vers l'an 250, ne mentionne pas de station entre Mandeure et Largitz.

Avec la fin du IIIe siècle arrivèrent les désastres militaires et les invasions ; les Romains augmentèrent le nombre des stations d'étape, et Delle, favorisé par l'abondance de l'eau et des fourrages devint une halte indiquée dans l'itinéraire d'Antonin, sous le nom de *Gramato.*

Enfin, après la grande invasion des barbares, les Burgondes occupèrent notre pays vers l'année 413 et les rois francs se partagèrent leur royaume en 534. Dans cet intervalle, les Burgondes avaient pris aux anciens propriétaires gallo-romains un tiers de leurs esclaves et deux tiers de leurs terres, leur laissant le reste de leurs propriétés et ne fondant pas de nouvelles villes.

Pendant toute cette période, nous ne croyons pas que la population de Delle ait été groupée au pied de la Roche ; elle devait être espacée le long de la grande voie romaine, principalement à la croisée des voies auprès du pont de l'Allaine, c'est-à-dire près de l'emplacement de la gare actuelle des marchandises, qui est d'ailleurs mieux exposé que la ville. Les sarcophages en pierre trouvés lors de l'agrandissement de la gare prouvent qu'une partie de la population habitait ce quartier au commencement du moyen-âge.

Les Burgondes, moins barbares que les Francs et les Allemands, se fondirent facilement dans la population gallo-romaine, mais comme ils étaient d'origine germanique, ils donnèrent à Gramato le nom de Dattenried, signifiant littéralement : la prairie humide de Datten. Le nom français correspondant nous est inconnu ; c'était peut-être Joncherey, comme la commune voisine faisant partie de la même paroisse.

Une tradition rapporte que la localité étant sur le point d'être complètement dévorée par un incendie, la chatelaine la voua à

Digitized by Google

saint Delle dont l'intervention miraculeuse arrêta immédiatement les flammes. Ce changement de nom est antérieur à l'année 913.

Le comte Eberhard d'Alsace, ayant fondé la célèbre abbaye de Murbach, lui constitua, en 728, des revenus territoriaux et un domaine comprenant entre autres localités : « Dattenried avec la « basilique où repose le corps de saint Dizier, avec tout ce qui « dépend de l'église de Saint-Dizier, et tout ce que Walaho « administre pour lui dans le territoire de Dattenried, possession « qu'il avait achetée et payée en argent à Animgo, aux parents « de ce dernier et à d'autres propriétaires. »

Cet acte important indique comment fut constituée la seigneurie, ou plutôt le domaine utile de Delle, concédée à l'abbaye de Murbach ; s'il avait alors existé une église à Delle, elle eût été citée et il est probable que Saint-Dizier était une grande paroisse comprenant Delle. Les moines de Murbach durent s'empresser de construire une église, probablement à la place où elle se trouve encore aujourd'hui (lettre C du plan) ; elle existait en 913, car Conrad Ier, roi d'Allemagne, leur en confirma la possession. Saint Léger étant en grande vénération à Murbach qui possédait son chef parmi ses reliques, l'abbaye lui consacra la nouvelle église ; le souvenir de saint Delle ne fut cependant pas oublié, car il est quelquefois appelé patron tutélaire de la paroisse.

A cette époque de guerres fréquentes, toute la population devait s'être groupée autour de l'église, au pied du château-fort ; elle était probablement protégée par une enceinte de palissades en bois suivant l'usage de l'époque, et par le séjour permanent de plusieurs gentilshommes formant la famille noble de Delle qui figure dans les actes à partir de 1219.

Les barbares, incapables d'améliorer l'ancienne vicinalité avaient conservé les voies Romaines, mais ils en tiraient profit en établissant des droits de péage qui durèrent pendant presque tout le moyen-âge. C'est ainsi qu'en 1187, le noble Liefroy de Ferrette tenait en fief du comte Louis de Ferrette, le péage sur la route de Fesches à Bâle, passant par Delle.

En fondant les abbayes, les seigneurs du moyen-âge réservaient habituellement pour eux et leur descendance le droit

Digitized by Google

vouerie du domaine de Delle appartenait aux comtes de Ferrette mais elle leur était disputée à main armée par leurs cousins les comtes de Montbéliard.

L'abbé de Murbach, effrayé de ces guerres privées et aussi des menaces que lui faisait le comte de Montbéliard, voisin dangereux pour son domaine de Delle, s'adressa à Henri VII, roi des Romains, fils de l'empereur Frédéric II, qui s'engagea le 31 décembre 1231 à entourer de murs la localité de Delle et à la transformer en ville fortifiée. Par contre, l'abbé de Murbach inféodait tout le domaine de Delle au roi Henri, en fief inaliénable, et lui en abandonnait la moitié des droits et revenus, excepté le droit de patronage de l'église et les dimes que l'abbé se réservait.

Cette construction des murailles raccordées aux fortifications du château et désignées sur le plan par les 4 lettres A, fut certainement entreprise dès 1232, et l'emplacement de la ville fut définitivement fixé. On distingue sur le plan plusieurs tours ou avancées faisant saillies sur la muraille. Malheureusement, le château a été si complètement rasé au XVIIe siècle que le plan n'indique pas sa configuration ; nous savons seulement qu'il comprenait trois tours. Le tracé des murailles était bien étudié ; les deux plus grandes faces avaient pour fossés naturels : au Nord, la rivière de la Batte probablement détournée de son cours primitif, à l'Est, le canal des Moulins et la rivière d'Allaine.

La construction de la nouvelle enceinte fit forcément abandonner les anciennes voies Romaines et on dut créer pour correspondre aux deux portes (lettres F et G), le système de routes ou chaussées figurant sur le plan.

Nous ne croyons pas devoir continuer la narration des événements survenus à Delle depuis la construction de son enceinte fortifiée, et nous nous bornerons à donner quelques détails sur la situation de cette ville en 1770, époque à laquelle fut dressé le plan qui nous intéresse.

A cette époque, la ville débordait l'enceinte de ses murailles ; une vingtaine de maisons, y compris la chapelle de St-Nicolas (lettre L), constituait les faubourgs ; un peu plus loin que la chapelle St-Nicolas se trouvait le gibet (lettre S).

La population qui était seulement de 64 feux en 1720, après les guerres de Louis XIV, avait doublé en 1750, où elle comptait 124 feux ; depuis cette époque elle avait encore augmenté.

Digitized by Google

Vers 1770, il y avait 77 bourgeois représentés par un maître bourgeois, les magistrats et un secrétaire de ville, tandis que l'autorité royale et l'autorité seigneuriale de la famille de Mazarin étaient représentées par un bailli et un procureur fiscal.

L'emplacement du vieux château (lettre B) et la maison au-dessous du la Roche n'appartenaient plus à la famille de Mazarin qui les avait vendus en 1715 au chevalier Boug, de qui un des préposés des juifs d'Alsace les avait acquis pour les vendre en 1771 à Nicolas Vautherin, bourgeois de Delle.

L'église (lettre C) entourée par le cimetière était desservie par M. le curé Mouhat ; elle renfermait de nombreuses chapelles dont plusieurs étaient pourvues de chapelains spéciaux.

Le plan n'indique ni l'école qui comprenait deux classes : une latine et une française tenues par Michel et Nicolas Berdolet, ni la maison de charité ou fondation des pauvres. Cette fondation remontait à l'an 1603 et jouissait de 12 à 1500 livres de rente dont les capitaux furent dissipés pendant la Révolution. La sœur hospitalière qui soignait la maison et les malades, était également chargée de l'instruction des jeunes filles.

Les deux fontaines (lettres C et A) de même que l'Hôtel de Ville (lettre D) existaient aux mêmes emplacements que de nos jours.

Le tir à l'arquebuse (lettres M et N) était bien situé et devait être ancien, car les arquebuses furent inventées au XVe siècle et dès 1529 nous trouvons 23 bourgeois de Delle, desservant 14 arquebuses en 9 postes. Cette nomenclature nous semble assez intéressante pour terminer cette notice, car elle donne le détail des moyens de défense des anciennes murailles.

Sensuyvent les compaingnons et bourgeois de dele qu'il sont ordonnez pour estre seur les tort et murailles et chauffault (1) de la ville dudit dele pour tirer les batons afeuz en lan mil V cent XXIX.

Seur la porte dessus (lettre F) deux hecqueboux.

Jehan farramer maistre de lartillerie.

Bourquin Regnalx.

Heinry Malet.

---

(1) Les chauffaulx étaient des échafaudages en bois appliqués à l'intérieur des murailles pour porter leurs défenseurs.

Digitized by Google

Seur la tort proat (lettre A Sud-Ouest) deux hecqueboux.
Jehan Jolipiez.
Pierre le barbier de Champaignez.
En la maison de Nycolas pirbouter (probablement la maison en saillie sur la Batte) une hacquebux.
Nicolas pirbouter.
Laurens Sheruiteur de messr de Verchamps.
Seur le chaffauls de la Recepueresse (probablement près de l'angle A Sud-Est le long de la Batte) une hacquebux.
Huguenin Menegart.
Nycolas le baidaires.
Seur le chaffauls de loye (probablement de l'autre côté de l'angle A Sud-Est) une hocquebuchss.
Le gindre Jaiques mentaingnat.
Ponsat gindre Richard le pottier.
Seur le chaffaulx du mollin (lettre H) deux hecquebuchss.
Jehan peltier.
Guittas boset.
Richard Coillaz.
Seur le echauffaulx de pres du pont (lettre G) une hecquebux.
Jehan viennat de Lebetain.
Hans pierra le macenat.
Seur le chauffaulx de Vendellincort (probablement la partie de muraille renforcée au pied du chateau) deux hocquebux.
Bourquin vainer.
Guittas le maitre.
Bourquin de Gronne.
La maison de Sire Velte (1) (probablement l'angle A Nord-Est qui fait partie d'une maison) deux hecquebuchs.
Loudevic Soder.
Petit Jehan de la porte.
Symon filz de Nicolas le baidaires.
(Archives de Delle A A. 1).

LÉON VIELLARD.

(1) Probablement Walter de Vendelincourt.

Digitized by Google

Digitized by Google

Société Belfortaine d'Émulation

LE TOMBEAU

DE GÉRARD DE REINACH-MONTREUX

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LE TOMBEAU

DE GÉRARD DE REINACH-MONTREUX

Dernièrement, M. Alexandre Caël, avoué à Saint-Dié, et membre de la *Société philomatique vosgienne,* m'a signalé l'existence d'un monument funèbre qui présente, pour notre pays, un certain intérêt historique, mais qui, malheureusement, n'est plus dans son état primitif d'intégrité. Les principales pièces se trouvent à Epinal, chez M. Colin, marbrier, et consistent en : 1° une belle plaque, en marbre noir, carrée de 0m 85 de côté, sur laquelle est gravée l'épitaphe du défunt, Gérard de Reinach ; 2° une autre, de même dimension, où sont sculptées en relief les armoiries ; 3° un lion accroupi de 0m 70 de hauteur ; et 4° un morceau de moulure de 0m 35 de largeur sur 0m 20 d'épaisseur.

D'après une note qu'a bien voulu me communiquer très obligeamment M. Colin, ces quatre pièces proviennent de Saint-Baslemont, canton de Darney (Vosges), où il les a achetées en 1846. Une grande dalle en marbre, à moulures, recouvrait un caveau, dans la chapelle de droite de l'église de ce village. Une statue de chevalier, dans son armure, était couchée sur cette tombe, ayant à ses pieds le lion héraldique qui figure dans les armes des Reinach. « Tout a été brisé, dit M. Colin ; j'ai eu un genou de la statue ; il est perdu. Peut-être trouverait-on encore des morceaux dans les vieux murs des jardins voisins. »

Néanmoins, ce qu'il en reste suffit pour intéresser vivement les membres de la *Société belfortaine d'émulation,* puisque l'histoire de la famille de Reinach-Montreux fait, en quelque sorte, partie de celle de notre Territoire.

I

Je dois à l'extrême complaisance de mon excellent ami Gaston Save et de M. Victor Franck, le photographe bien connu de Saint-Dié, le fac-simile de l'épitaphe et la reproduction de la plaque armoriée du chevalier Gérard de Reinach-Montreux.

L'inscription est ainsi conçue :

Digitized by Google

CY GIST MESSIRE GERARD DE REINACH
EN SON VIVANT CHEVALLIER SEIGNEVR
DE MONTQVENTIN MONSTVREVX AV
PAIS DE FERRETTE ET DE SAINCT HIPOLITE
CORONNEL ENTRETENVZ DE DOVZE
GENS CHEVAVLX REITRES POVR LE
SERVICE DV ROY DESPAIGNE CONSEILLIER
DESTAT CHAMBERLAIN ET CAPITAINE
DES GARDES DES SVISES DE SON
ALTEZE GOVVERNEVR DE BLAVMONT
ET DENEVRE QVI DECEDA LE XX
DE IVNG 1596

On remarquera que la date : *XX juin 1596* n'est pas gravée, mais qu'elle a été peinte après coup ; ce qui indique clairement que le monument a été exécuté du vivant même de celui auquel il était destiné.

Dans l'intervalle des deux dernières lignes gravées, on a ajouté, en même temps que l'on écrivait le millésime, et avec la même encre ou peinture, une des qualités du défunt, oubliée par le graveur. Après *gouverneur de* **Denevre** on a écrit dans l'interligne **et de Lonwy.**

Sur la seconde plaque, en marbre noir également, sont sculptées les armes de la famille : un lion, la queue fourchue, la tête et le col encapuchonnés, l'écu timbré d'un casque de tournoi, ayant pour cimier un lion issant, la tête couronnée de cinq plumes de paon, et orné de lambrequins (1). De chaque côté des panoplies et des trophées de drapeaux et d'armes de guerre et de chasse. Les détails sont extrêmement variés et nombreux ; les dessins en sont aussi corrects que soignés, et la sculpture très finement exécutée. C'est, en un mot, un magnifique morceau.

II

Qu'était ce chevalier Gérard de Reinach, seigneur de Montreux *au pays de Ferrette,* et comment son tombeau se trouvait-il dans l'église d'un petit village lorrain ?

Il existait jadis dans la partie du Sundgau alsacien qui a fait depuis partie de l'arrondissement de Belfort, une famille noble qui tirait son nom du fief de MONTREUX, nom que l'on trouve

(1) Cf. Ernest Lehr, l'*Alsace noble,* t. III, p. 19.

Digitized by Google

encore écrit en français *Montreuil* ou *Monstreul,* et dans tous les titres allemands *Munsterol* ou *Munstrol* (1).

Un seigneur de cette maison, Jean de Montreux, laissa en mourant, vers 1458, deux fils, Frédéric et Antoine, qui devinrent ainsi la souche de deux branches. On fit le partage de la seigneurie. La branche aînée obtint pour sa part Cunelière, Frais, Chavanne-le-Petit, Chavanne-le-Grand, Lutran, Romagny, Magny et Grün (près Valdieu). La branche cadette eut Foussemagne, Montreux-Jeune, Montreux-Vieux, Bretagne et Fontaine. Le bourg fortifié *(oppidulum)* et le château de Montreux restaient en commun.

Le chef de la branche aînée, Frédéric de Montreux, privé d'enfants mâles, avait obtenu, dès 1475, de l'archiduc Sigismond d'Autriche, un privilège par lequel il pouvait transmettre sa succession à ses filles et à leur descendance ; c'était accorder l'investiture de la portion du fief de Montreux qui avait échu à la branche aînée aux maris des trois filles de Frédéric : *Etienne de Saint-Loup, Christophe de Hadstatt,* et *Louis de de Reinach.*

Frédéric de Montreux possédait en Lorraine quelques fiefs, très vraisemblablement du chef de sa femme, entr'autres la terre de Saint-Baslemont, qui a formé dans la suite une importante seigneurie. En 1471, nous voyons ce chevalier *de Monstreul* donner au duc de Lorraine « ses foi et hommage pour le chastel et maison-forte de Saint-Baslemont. » (2)

Le baron *(Freyheer)* Frédéric de Montreux mourut en 1490, et ses gendres entrèrent en possession de ses biens. Mais Louise, qui avait épousé Etienne de Saint-Loup, étant morte sans enfants dès 1519, et la race des Hadstatt s'étant aussi complètement éteinte en 1585, toute cette partie du domaine de Montreux, considérablement agrandi par ces successions, passa entre les mains des enfants de Louis de Reinach et de Marie de Montreux *(undè* Reinach de Montreux *dicuntur).*

III

La ligne de *Montreux,* issue de Louis, né en 1450, et le dixième enfant de Jean-Erhard de Reinach et de Catherine de

(1) Voy. dans la *Revue d'Alsace* (1857, pag. 132 et sq.), ma *Notice sur l'ancienne famille noble de Montreux.*

(2) Cf. P. Chevreux et L. Louis, *Le département des Vosges,* t. VII *(Dictionnaire histor. et statist. des communes, etc.),* pag. 247, 2e col.

Digitized by Google

Hauss, paraît s'être établie en Lorraine, à proximité des domaines que possédaient, sur les confins de ce pays et de la Franche-Comté de Bourgogne, les seigneurs de Saint-Loup. Un grand nombre de ses membres servirent d'abord les ducs de Lorraine et dans les armées impériales, puis plus tard dans les armées françaises. C'est ainsi que nous voyons, dans la seigneurie de Saint-Baslemont, ancien fief des Montreux *au pays de Ferrette,* un Gérard de Reinach jouer un certain rôle en Lorraine, pendant la seconde moitié du XVIe siècle.

En 1571, ce Gérard était bailli de Vosge, et accompagnait à Saint-Nicolas l'ambassadeur du duc de Savoie, pendant le séjour qu'y fit ce personnage, venu pour représenter son maître au baptême de son petit-fils Philippe-Emmanuel, depuis duc de Mercœur (1). En 1576, il était capitaine-gouverneur de Longwy. dont il faisait réparer le château et le donjon (2).

En 1580, c'est-à-dire deux ans avant l'époque où il renouvela les anciens traités d'alliance entre la Lorraine et les Cantons, Charles III, considérant « la bonne voisinance et amitié » que ses prédécesseurs avaient conservées avec eux, voulut avoir une « garde ordinaire de Suisses, jusques à trente hommes pour le suivre ordinairement et être proche de sa personne ». Il en confia le commandement à Gérard de Reinach, seigneur de Saint-Baslemont, Montquentin et autres lieux (3). On ne pouvait faire un choix plus judicieux, car le chevalier de Reinach descendait d'une très ancienne famille suisse, qui tirait son nom des châteaux de *Reinach* ou *Rynach,* près de Pfæfficon, et s'était établie en Alsace, dans le Sundgau, après la bataille de Sempach, en 1386.

Gérard de Reinach prit part, en qualité de colonel de l'un des régiments de reîtres au service du marquis de Pont, à l'invasion du comté de Montbéliard par les Lorrains, dans les premiers jours de janvier 1588. C'est lui qui fut chargé de la seule opération militaire de quelque importance entreprise par les Guises durant cette expédition ; il reçut l'ordre de s'emparer d'Héricourt. Cette petite ville fut investie de toutes parts; elle n'avait

Digitized by Google

pays, commandée par le capitaine Etienne Saige, réfugié bisontin, et manquait de provisions de bouche et de munitions. Les Lorrains commencèrent par se rendre maîtres des moulins de la ville, à proximité des remparts, et adressèrent quatre sommations successives aux habitants pour obtenir la reddition de la place. La première sommation fut faite au nom du duc de Lorraine par un Albanais qui ne faisait que de passer dans le pays, le capitaine Marlo ; la seconde, deux jours après, par un gentilhomme nommé La Roche, accompagné d'un trompette, et se donnant comme envoyé de Gérard de Reinach. Comme le capitaine Saige et les bourgeois ne tinrent aucun compte de ces mises en demeure, Gérard de Reinach, en personne, revint deux fois à la charge, invoquant le nom du roi d'Espagne, et se présenta à la porte de Brévilliers, en compagnie d'un archer des gardes du duc de Lorraine, le sieur Besançon de Belfort, qui paraît-il, proféra les plus épouvantables blasphêmes, « baillant « son corps et son âme à tous les diables, jurant par la mort, « par la chair, par le ventre-Dieu que sy l'on ne se rendoit, l'on « brusleroit entièrement la ville, et mectroit-on le tout à feug et « à sang, criant contre les femmes et filles que l'on les chevaul- « cheroit devant leurs propres marys, et usant d'aultres plus « vilains et détestables propos que l'on n'osoit répéter. » Terrifiés par ces menaces et redoutant l'arrivée des cinq pièces d'artillerie que les reîtres, disaient-ils, attendaient de Besançon, les habitants d'Héricourt, joints aux paysans qui composaient la garnison et tremblant de voir leurs villages réduits en cendres, consentirent à entrer en pourparlers et envoyèrent quatre des leurs, à Argiésans, pour discuter les conditions de la remise de la place. La capitulation fut conclue le 14 janvier, entre Gérard de Reinach, seigneur de Saint-Baslemont, assisté de Jean de Cobreville, grand-prévôt des Ardennes, qui prétendait représenter le duc de Parme, d'une part ; et les maîtres-bourgeois d'Héricourt, au hom des habitants de cette ville, d'autre part. Aux termes de ce traité, revêtu des signatures originales des contractants, le capitaine Saige, ainsi que les soldats sous ses ordres, pouvaient se retirer librement sans être inquiétés, le capitaine avec sauf-conduit et une escorte ; la place, rendue aux Lorrains, ne recevrait qu'une garnison de 25 arquebusiers, qui devaient coopérer à sa défense avec les bourgeois ; tous les habitants de la ville seraient maintenus dans leurs anciennes franchises et immunités, et placés, eux et leurs biens, sous la

Digitized by Google

protection et sauve-garde du roi d'Espagne, à la condition de prêter serment comme ses sujets, en présence du sire de Saint-Baslemont, gouverneur de la ville au nom de Sa Majesté Catholique ; ils n'auraient à supporter aucune charge de guerre, et ne payeraient aucune contribution. Pleine et entière liberté de circulation était accordée aux bourgeois, tant à ceux de la ville qu'aux forains, qui pouvaient s'en aller où bon leur semblait et emporter leurs meubles en toute sécurité.

Le même jour, les principales clauses de ce traité reçurent leur exécution. Pendant que Gérard de Reinach, avec sa suite, faisait son entrée à Héricourt, le capitaine Saige se retirait, ainsi que la garnison, et arrivait le lendemain matin à Montbéliard.

Le 15 janvier, le chevalier de Reinach accordait un sauf-conduit à plusieurs soldats de la garnison d'Héricourt qui s'en retournaient à Seloncourt, et délivrait des sauves-gardes signées de sa main aux habitants des villages de Bussurel, Byans et Semondans, qui avaient fait leur soumission entre ses mains ; ces sauve-gardes, absolument illusoires, ne servirent pas à grand chose et n'empêchèrent nullement le pillage. Quant à la prestation du serment de fidélité à Sa Majesté Catholique, stipulée lors de la reddition de la place, elle s'accomplit le deuxième jour après la signature du traité, sur la place du château, où les habitants de la ville furent convoqués à cet effet par Gérard de Reinach.

L'occupation d'Héricourt eut une durée de neuf jours, et, malgré les promesses solennelles contenues dans l'acte de capitulation, les Lorrains y menèrent « une vie insolente », rétablirent le culte catholique, firent chanter quelques messes, et le jeudi matin, veille de leur départ, brûlèrent publiquement la Bible en langue vulgaire et autres livres religieux, qu'ils offrirent à la risée de la soldatesque (1).

Pendant leur court séjour dans le pays de Montbéliard, le duc de Guise, le marquis de Pont et les autres seigneurs lorrains s'adonnaient à la chasse et à la pêche. Ils couraient le pays de côté et d'autre, et visitaient les demeures seigneuriales de leurs amis. Certain jour, le Bâlafré et le marquis de Pont, en compagnie de Gérard de Reinach, vinrent avec leur suite au château

(1) Voir le savant travail de M. A. Tuetey : *Les Allemands en*

Digitized by Google

de Morvillars, possédé par Jean-Sébastien de Reinach, un parent éloigné de Gérard, qui leur fit la plus cordiale réception et se montra impitoyable à l'égard des misérables paysans, réfugiés dans son château, qu'il voulait pendre de sa propre main ; l'un d'eux raconte qu'il vit tous ces seigneurs tenir une carte, sur laquelle était figuré le comté de Montbéliard et demander aux gens du village de Morvillars « si tel villeage estoit bon ou non, s'il estoit bien loing dud. Montbéliard, et s'il falloit passer l'eau pour y aller. »

En 1590, Gérard de Reinach fut envoyé à Deneuvre par le cardinal Charles de Lorraine, avec les coffres des meubles venant d'Italie et provenant de la succession de Christine de Danemarck (1). C'est en cette même année qu'il acheta la seigneurie de Saint-Hippolyte, en Alsace, à Christine de Sillière, fille du chancelier de la reine Christine (2). C'est encore vers cette époque qu'il fut nommé gouverneur du comté de Blâmont et de Deneuvre (3).

En 1593, a lieu une visite des réparations à faire aux toitures du château de Darney, de l'ordonnance de Gérard de Reinach, sieur de Baslemont, seigneur et usufruitier de la terre de Darney (4). Il avait aussi la gagère du château de Deneuvre (5), et possédait des droits en la terre de Maxéville, près de Nancy, qui lui avaient été vendus par Christophe de Salles (6). On voit par là qu'il possédait une assez grande fortune territoriale.

Le dernier représentant de la ligne de Reinach-*Montreux*, Charles-Philippe, mourut en 1704, ne laissant qu'une fille, Marie-Claire, qui épousa François-Joseph-Ignace de Reinach, premier comte de *Foussemagne*.

Tels sont les renseignements que j'ai pu trouver sur un des membres distingués de cette famille. Ils sont, à mon avis, de nature à faire ressortir davantage l'intérêt qui peut s'attacher au beau monument qui recouvrait jadis, dans la petite église de Saint-Baslemont, les cendres d'un des plus vaillants chevaliers de la lignée des Reinach-Montreux.

HENRI BARDY.

---

(1) *Arch. de Meurthe-et-Moselle*, B, f° 5171.

(2) Baquol et Ristelhuber, *L'Alsace ancienne et moderne*, art. Saint-Hippolyte.

(3) *Archives de Meurthe-et-Moselle*, B, f° 3303.

(4) *Id.* B, 5086.

(5) *Id.* B, 5179.

(6) *Id.* E, 94.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. PARISOT

M. Charles-Louis Parisot naquit à Belfort, le 19 Septembre 1820, dans la maison où se trouve encore la pharmacie qui porte son nom, et qu'un de ses ancêtres avait fondée en 1749.

Depuis cette époque, les Parisot étaient pharmaciens de père en fils ; le jeune Louis fut aussi destiné à cette profession vers laquelle l'entraînaient des dispositions spéciales pour les sciences naturelles.

A l'âge de 18 ans, après avoir fait ses classes au collège de notre ville, il partit pour Strasbourg, où il étudia la pharmacie. Son diplôme obtenu, il revint à Belfort et prit l'officine de son père.

C'est alors qu'il commença ses travaux botaniques. Ses essais furent remarquables ; Contejean et Kirschleger les utilisèrent dans leurs publications sur la flore d'Alsace.

En 1858, M. Parisot inséra dans les Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs une première étude sur la flore de la vallée de la Savoureuse. Il fit paraître, en 1864, dans le bulletin de la Société d'Emulation de Montbéliard, une esquisse géologique du pays, avec carte.

La nécessité d'avoir recours aux associations savantes d'un département voisin pour mettre au jour les écrits relatifs aux études locales, détermina quelques hommes d'initiative et de progrès, dont fut M. Parisot, à s'occuper de la fondation de la Société belfortaine d'Emulation.

La vie officielle de cette compagnie date du 10 mars 1872. A l'origine, M. Dietrich en fut le président ; c'était un juste tribut d'affection rendu à cet esprit d'élite, chez lequel le mérite scientifique s'alliait à la plus haute valeur morale. La vice-présidence fut confiée à M. Parisot qui, quelques mois plus tard, devint président d'honneur de l'Association, en sa qualité de maire de Belfort.

Le troisième Bulletin de la Société d'Emulation (1875-76) contint l'œuvre capitale de M. Parisot : la description géologique et minéralogique du Territoire de Belfort, accompagnée d'une carte au 40,000e. Ce travail remarquable avait été soumis à Elie de Beaumont qui l'honora d'une approbation chaleureuse.

A la mort de M. Dietrich, en 1881, M. Parisot fut élevé à la présidence effective de la Société belfortaine d'Emulation.

Il publia, dans le cinquième volume (1880-82), en collaboration avec M. Pourchot, une nouvelle notice sur la flore et la faune de nos environs.

Digitized by Google

Entre temps, il constituait un herbier pour le musée ; il réunissait plus de quarante mille espèces de fossiles ramassés par lui-même *in situ*, et relevait, en terrain schisteux. des empreintes de poissons dont on n'a trouvé les analogues qu'à nos antipodes, dans la Nouvelle-Zélande. Cette découverte fit quelque bruit dans le monde scientifique.

Mais ces recherches considérables ne suffisaient point à l'activité large et multiple de M. Parisot. Les nombreux rapports et discours scientifiques qu'il écrivit témoignent, par l'aisance de la forme, d'une véritable culture littéraire. Il fit également œuvre de bibliographe et d'historien en établissant, au prix d'un labeur de Bénédictin, le volumineux catalogue de la bibliothèque. C'est encore lui qui apporta, dans toutes les collections du musée l'ordre qui les régit. Aucune science ne lui était étrangère ; il a touché à toutes avec succès, parfois non sans éclat ; et la méthode qu'on peut admirer dans notre musée est due à ses connaissances variées en histoire naturelle, en archéologie, en numismatique.

A plusieurs reprises, ses travaux furent l'objet de flatteuses distinctions. Il obtint, de la Société industrielle de Mulhouse, une médaille d'argent en 1859, une médaille de bronze en 1865. Il fut nommé officier d'académie en 1877. Enfin, ses œuvres topographiques et géologiques lui valurent une médaille de bronze à l'Exposition universelle de 1878.

Nous ne pouvons passer sous silence le rôle que M. Parisot remplit dans la vie politique de notre cité. Bien qu'ici une certaine discrétion s'impose, il est permis de dire, sans froisser personne, ce que fut le citoyen dont nous esquissons la biographie.

Esprit érudit et probe, il s'était élevé aux enseignements de la philosophie libérale des Arago, des Ledru-Rollin et des Garnier-Pagès. Il appartenait à cette vieille génération de 1848 : hommes de cœur et de conviction, aux pensées larges et généreuses, qui furent les précurseurs des idées nouvelles et inspirèrent aux masses le culte de la liberté.

Lorsque la France se donna un maître, il traversa les jours de dépendance avec dignité et courage. A la chute de l'Empire, M. Parisot salua avec joie le triomphe définitif des principes pour lesquels il avait combattu avec l'enthousiasme de ses jeunes années comme avec le désintéressement le plus complet. Il avait été élu conseiller municipal en août 1860, nommé adjoint au mois de juin de l'année suivante. Le gouvernement l'appela aux fonctions de maire par décret présidentiel du 30 septembre 1872.

Devenu premier magistrat de la cité qui l'avait vu naître, il donna à tous l'exemple de la correction administrative unie à l'austère intégrité d'une vie privée sans reproche et sans tache. Il montra, à son poste de l'Hôtel de Ville, une compétence absolue et mit au service

Digitized by Google

de tous ses concitoyens la même tolérance, la même obligeance cordiale. Ce fut un maire accompli : les Belfortains en garderont tous un souvenir reconnaissant.

Ils n'oublieront pas que c'est à sa science qu'ils doivent la découverte et la captation des sources qui alimentent la ville ; ils savent que c'est à son zèle qu'il faut attribuer l'embellissement de Belfort, l'établissement, au faubourg des Vosges, de la colonie alsacienne ; ils se rappellent que, pendant la douloureuse période du siège, au milieu des hontes et des malheurs de la patrie, M. Parisot se signala par un dévouement inépuisable, donnant l'exemple de la bravoure et de la charité. M. Thiers lui en témoigna une vive gratitude ; il lui donna, à cette époque des marques publiques de la plus haute estime.

En 1865, la confiance des électeurs consulaires l'avait appelé au tribunal de commerce dont il devint, par la suite, le président ; il y fit preuve d'une connaissance approfondie du droit commercial, ainsi que d'une équité scrupuleuse.

Tel est l'homme que la Société d'Emulation a eu le grand honneur d'avoir à sa tête pendant près de dix années.

Il est mort, le 21 avril 1890, à Nancy, chez son gendre, M. Stéhelin, préfet de Meurthe-et-Moselle. On peut dire qu'il a emporté des regrets unanimes. La population de Belfort lui fit d'imposantes funérailles.

M. Parisot était à la fois aimable et respectable. Dans les rapports privés, on le trouvait accueillant, spirituel, d'un commerce agréable et sûr. Sa bonhomie naturelle n'excluait point la finesse. Il avait la passion du juste et du beau et, chose rare de nos jours, il gardait la fidélité de l'amitié.

Son esprit, fortifié par une large et libre culture, goûtait peu les opinions extrêmes ; il se plaisait de préférence sur ces « coteaux modérés » dont parle Sainte-Beuve, et où la vérité habite d'ordinaire. La droiture de son caractère s'appuyait sur une intelligence supérieure. Il était, en tout, d'une rare sincérité.

La vie publique de M. Parisot a été un perpétuel hommage à la liberté sous toutes ses formes. Sa vie familiale fut d'une unité parfaite.

Il a donné sa dernière pensée à ce Belfort qu'il aimait tant et où il repose, maintenant, dans le calme de l'infini sommeil. Nous garderons pieusement la mémoire de ses services et l'honneur de son nom vénéré. Et, pour tracer son éloge, il n'y aura qu'à rappeler la façon dont il pratiquait ces quatre religions de son cœur : sa famille, sa ville natale, la patrie et la science.

GEORGES SPITZMULLER.

Digitized by Google

LISTE SUPPLÉMENTAIRE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

MM. Bardot Louis, ingénieur en chef des Manufactures de l'Etat, à Paris.
Blanc, proviseur du Lycée de Lons-le-Saunier.
Briottet (abbé), vicaire à Belfort.
Canet Gustave, ingénieur civil, à Paris.
Christ Louis, greffier du Tribunal de Commerce, à Châlon-sur-Saône.
Clergé, sous-chef de section aux chemins de fer de l'Est.
Coupette Eugène, à Chaumont.
Cousin Jules, fabr. d'horlogerie, à Reconvillier (Suisse).
Dujardin, à Belfort.
Dupuy, ingénieur à Belfort.
Durot, comptable, à Giromagny.
Friez, vétérinaire, à Petit-Croix.
Gasc, ingénieur des mines, à Giromagny.
Gesser, parfumeur à Belfort.
Hæffelé, directeur de filature, à Belfort.
Herrgott, professeur à la Faculté de Médecine, à Nancy.
Japy Frédéric (général), sénateur du Haut-Rhin, à Belfort.
Jeannin Edmond, étudiant, à Belfort.
Juster Auguste, à Paris.
Juster Louis, agent de change, à Lyon.
Laubser, directeur de la Société générale, à Belfort.
Laurent Thiéry, rédacteur en chef de la *Frontière*, à Belfort.
Letterlé, sculpteur, à Belfort.
Lévy Jules, Epinal.
Lhomme Joseph, greffier de la justice de paix, à Giromagny.
Lhomme Edouard, à Giromagny.
Marchal (abbé), vicaire, à Belfort.
Matte, professeur au Lycée de Belfort.
Moritz, négociant, à Belfort.

Digitized by Google

MM. Oriat-Zeller, négociant, à Giromagny.
Prétot, directeur de tissage, à Giromagny.
Rolland, employé, à Giromagny.
Royer Alfred, propriétaire, à Montbéliard.
Scheurer-Sahler Fernand, manufacturier à Lure.
Scheurer-Sahler Julien, manufacturier à Lure.
Schwalm, propriétaire, à Belfort.
Thary Emile, professeur au Lycée de Belfort.
Vernier Charles, ingénieur civil, à Paris.
Voirin Jules, professeur à l'Ecole d'agriculture de Saulxures.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Composition du Bureau..... 3
Membres de la Société..... 4
Réunion générale du 22 juin 1890..... 17
La Conspiration de Belfort, l'Affaire Caron, par M. Georges Spitzmuller, avec une préface de M. Alexis Muenier . 25
L'Enseignement secondaire en Alsace et à Belfort depuis le XVIIIe siècle, par M. Bécourt..... 209
Notice concernant la ville de Delle, par M. Léon Viellard. 225
Le Tombeau de Gérard de Reinach-Montreux, par M. Henri Bardy 231
Nécrologie *(M. Parisot)*, par M. Georges Spitzmuller ... 238
Liste supplémentaire des membres de la Société..... 241

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

N° 11

BELFORT

IMPRIMERIE DU JOURNAL « LA FRONTIÈRE »

—

1892

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ BELFORTAINE D'ÉMULATION

ADMINISTRATION

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

Le Général de division Gouverneur,
L'Administrateur du Territoire de Belfort,
M. le Maire de Belfort.

COMITÉ D'ADMINISTRATION

MM. Corbis, docteur en médecine, Président.
Schirmer, proviseur du Lycée, Vice-Président.
Dubail-Roy, Secrétaire.
Bardy Victor, docteur en médecine.
Baumann, peintre.
Bécourt, professeur d'histoire.
Bornèque Eugène, Beaucourt.
Jundt, inspecteur honoraire des Ponts-et-Chaussées.
Menétrez, avocat.
Merle, propriétaire.
Papuchon, Lieutenant-Colonel du Génie.
Pourchot, conseiller général, Giromagny.
Touvet Charles, négociant.
Veillard Léon, maître de forges, Morvillars.
Vuillaume, professeur de physique.
Beck, bibliothécaire.
Kauffmann, bibliothécaire-adjoint, Trésorier.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Anathole de Barthélemy, à Paris.
Contejean, professeur à la Faculté des Sciences, à Poitiers.
Le général Munier, à Bayonne.
Henner, peintre, à Paris.
Scheurer-Kestner, Sénateur.

Digitized by Google

Le Supérieur des Bénédictins, à Delle.
Cestre, conducteur des travaux, à Brisach.
Le docteur Faudel, à Colmar.
Bleicher, professeur à la Faculté de Nancy.

MEMBRES TITULAIRES

MM. Abt, pasteur, à Belfort.
Ackermann, vétérinaire, à Delle.
Audran, professeur au Lycée de Belfort.
Bailly Louis, employé à la Préfecture, à Belfort.
Barnet, notaire. id.
Bardot, propriétaire. id.
Bardot Louis, Ingénieur en chef des manufactures de l'Etat, à Paris.
Bardy Henri, Pharmacien, à Saint-Dié.
Bardy Victor, docteur en médecine, à Belfort.
Baumann, peintre, id.
Bauve, entrepreneur, id.
Beck, commandant en retraite, id.
Beck, bibliothécaire, id.
Bécourt, professeur au Lycée, id.
Belin, avocat, à Besançon.
Bellenot, ingénieur, à Giromagny.
Beloux Auguste, pharmacien, à Giromagny.
Beloux Abel, propriétaire à Belfort.
Beltz, chef de division à la Préfecture, à Belfort.
Benner, ingénieur, à Belfort.
Benoit, docteur en médecine, à Giromagny.
Bentzinger, directeur de l'école supérieure, à Giromagny.
Berger, sous-bibliothécaire à l'Institut, à Paris.
Bernard, médecin-major au 27e, à Dijon.
Bernheim, propriétaire, à Belfort.
Bertin, substitut du Procureur, à Belfort.
Berthold, juge au tribunal, id.
Bertrand (l'abbé), curé, à Amagney (Doubs).
Besnier, conseiller de Préfecture, à Belfort.
Billet, capitaine au 35e de ligne, id.
Blanchot, ingénieur, id.
Bideaux, maire de Châtenois.
Bigenwald, chef de section des chemins de fer de l'Est, en retraite, à Belfort.

Digitized by Google

Bischof, médecin-major au 151e, à Belfort.
Bizot, vétérinaire principal en retraite, à Delle.
Blanc, proviseur du Lycée de Lons-le-Saulnier.
Blondé Victor, négociant, à Belfort.
Blum, chef d'entretien au chemin de fer de l'Est, à Belfort.
Bohl, rentier, à Bavilliers.
Boigeol Louis, maire de Giromagny.
Boigeol Charles, manufacturier, à Giromagny.
Boigeol Jules, id. id.
Boigeol Fernand, id. id.
Bonnaymé, conducteur principal des mines, à Belfort.
Bordes-Gesser, négociant, id.
Bornèque Eugène, manufacturier, à Beaucourt.
Mlle Boulangier, institutrice, id.
MM. Bourquard Célestin, trésorier de la Caisse d'Epargne, à Belfort
Bourquard Célestin, propriétaire, à Belfort.
Bourquard, professeur à l'école normale de Chaumont.
Bourquin, conducteur des ponts-et-chaussées, à Belfort.
Bretegnier, pasteur, id.
Briottet (l'abbé), vicaire, id.
Brun Emile, négociant, id.
Brunhammer, régisseur de la fabrique Dollfus-Mieg, à Belfort.
Bubendorf, docteur en médecine, à Belfort.
Bumsel Jules, négociant, id.
Bury Joseph, propriétaire, id.

Cacheux, chef de section aux chemins de fer de l'Est, id.
Callias, ingénieur, à Belfort.
Canet Alphonse, directeur du Comptoir d'escompte, id.
Canet Gustave, ingénieur civil, à Paris.
Canitrot, commis-greffier, à Belfort.
Chapuis, négociant, id.
Charpiot, directeur, à Morvillars.
Mme Charpentier, à Belfort.
MM. Charpentier-Page, ingénieur, à Valdoie.
Claudel-Page, id. id.
Chaton-Merle, à Belfort.
Chavin-Collin, professeur au Lycée, à Belfort.
Chevalier, négociant à Colmar.
Christ Louis, greffier du tribunal de commerce, à Châlon-sur-Saône.

Digitized by Google

MM. Christen, propriétaire, à Belfort.
Clavey Célestin, à Foussemagne.
Clémencet, professeur à l'école normale, à Belfort.
Clément Désiré, propriétaire, à Offemont.
Clerc, vétérinaire au 11e hussards, à Belfort.
Clerc, instituteur, id.
Clergé, sous-chef de section aux chemins de fer de l'Est, à Belfort.
Cœurdane, receveur d'enregistrement, à Belfort.
Cointet, commis principal des postes, id.
Conraux, négociant, id.
Comte-Cogno, propriétaire, id.
Corbis, docteur en médecine, id.
Cordier, architecte, id.
Coré Georges, professeur au Lycée, id.
Cotton, id. id.
Coupette Eugène, à Chaumont.
Cousin Jules, fabricant d'horlogerie, à Recouvillier (Suisse).
Cuenin, directeur des écoles en retraite, à Beaucourt.
Cusin, commissaire de surveillance de la gare, à Belfort.
Cusin, caissier de la Banque de France, à Boulogne-sur-Mer.

Dantzer, propriétaire, à Belfort.
Danzas, négociant, à Delle.
Dardar, id. à Belfort.
Daul, dentiste, id.
Dauphin, ancien juge de paix, à Belfort.
Mlle Daval, institutrice, à Chèvremont.
MM. David, agent d'affaires, à Belfort.
Delsart, pharmacien, id.
Devantoy, propriétaire, id.
Devillers, lithographe, id.
Deubel, négociant, id.
Didier, id. id.
Didier, employé de commerce, à Belfort.
Diény, Sous-Préfet, à Cherbourg.
Dirand, géomètre, à Ronchamp.
Dollfus Georges, manufacturier, à Belfort.
Dollfus Daniel, id. id.
Dolbeau, propriétaire, id.
Mlle Dorvaux, institutrice, id.

Digitized by Google

MM. Donzé, propriétaire, à Belfort.
Dreyfus, gérant de la *Frontière*, à Belfort.
Dubail, chef d'état-major, à Epinal.
Dubail-Roy, propriétaire, à Belfort.
Dujardin, id.
Dupuy, ingénieur, id.
Doumerc, directeur de la Société Alsacienne, à Belfort.
Drouin, photographe, id.
Dumas, lieutenant-colonel en retraite, id.
Dupont, propriétaire, id.
Dupont fils, id.
Dusquenoy, médecin-vétérinaire, id.
Duvernoy, docteur en médecine, id.

Eissen, manufacturier, à Valentigney.
Ehringer, dentiste, id.
Emonet, colonel du 50e de ligne, à Périgueux.
Engelspach, professeur en retraite, à Paris.

Faivre, employé des postes, à Belfort.
Félène, entrepreneur, id.
Felber, directeur des écoles, id.
Feltin, avocat, id.
Flamand, directeur de l'enseignement, à Belfort.
Fleury de la Hussinière, architecte, id.
Fournier François, propriétaire, id.
Fournier, caissier à la Banque de France, id.
Fournier, professeur au collège d'Epinal.
Frappier, entrepreneur, à Belfort.
Freléchoux, directeur, à Grandvillars.
Fricker, négociant, à Belfort.
Frisch-Lang, propriétaire, à Belfort.
Friez, vétérinaire, à Petit-Croix.

Gallet Auguste, instituteur, à Belfort.
Garnache, agent d'assurances, à Belfort.
Gasc, ingénieur des mines, à Giromagny.
Gasser, docteur en médecine, à Chagny.
Gasser, pharmacien, à Massevaux.
Gautherot, professeur de musique, à Belfort.
Géant, professeur au Lycée, id.
Géant, ancien lecteur à l'Université de Munich, à Belfort.

Digitized by Google

MM. Géhin, capitaine en retraite, à Belfort.
Geiger, architecte, id.
Geist, négociant, id.
Genot, Emile, propriétaire, à Danjoutin.
Genty, architecte, à Belfort.
George, juge au tribunal, id.
Georgino, ancien pharmacien, à Colmar.
Gérard, capitaine au 11e régiment d'Artillerie, à Versailles.
Gesser, parfumeur, à Belfort.
Gerschel, commissaire de police, à Belfort.
Girard, maire de Montreux-Château.
Girardez, huissier, à Belfort.
Giroux, id. id.
Mlle Girol, institutrice, id.
MM. Goffinet, négociant, id.
Goumoëns (de), directeur des houillères de Ronchamp.
Grasser, négociant, à Beaucourt.
Greiner, directeur de la Banque de France, à Belfort.
Grisez, député du Territoire de Belfort, à Paris.
Grille, serrurier, à Belfort.
Grosborne, propriétaire, à Belfort.
Grosjean, ancien député, à Montbéliard.
Gromier, docteur en médecine, à Delle.
Grumbach Jacques, négociant, à Belfort.
Grunfelder, agent d'affaires, id.
Guldemann, entrepreneur, id.
Guthmann, id. id.

Haas Joseph, banquier, id.
Haas Prosper, id. id.
Hanrion, général de division en retraite, à Belfort.
Hæffelé, directeur de filature, id.
Harmand, professeur au Lycée, id.
Hattenberger, brigadier d'octroi, id.
Hattich, relieur, id.
Hauser Fernand, étudiant, id.
Hauser Léon, négociant, id.
Hausser, chef de musique au 35e de ligne, id.

Digitized by Google

MM. Hechinger, dessinateur, à Belfort.
Herbelin Eugène, propriétaire, à Belfort.
Herbelin Louis, agent d'affaires, id.
Herbrecht Thierry, comptable, id.
Hepp, général de division, à Besançon.
Herrgott, professeur à la Faculté de médecine, à Nancy.
Herzog, manufacturier, au Logelbach (Alsace).
Hosatte, directeur des écoles, à Belfort.
Houbre Léon, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Tulle.
Huckel, libraire, à Belfort.
Humbert, inspecteur de l'association de propriétaires d'appareils à vapeur, à Belfort.
Humbrecht (l'abbé), curé de St-Joseph, à Belfort.
Huntzbuchler, instituteur, id.

Jeanneret, professeur au Lycée, à Belfort.
Jenny, percepteur, à Giromagny.
Jundt, inspecteur honoraire des ponts-et-chaussées, à Belfort.
Japy Frédéric, général de division en retraite, sénateur du Haut-Rhin, à Paris.
Japy Jules, manufacturier, à Beaucourt.
Japy Adolphe, id. id.
Japy Gaston, id. id.
Japy Henri, id. id.
Japy René, id. id.
Jeannin, étudiant, à Belfort.
Joachim Camille, négociant, à Belfort.
Joachim Joseph, id. id.
Jobert, secrétaire d'Académie en retraite, à Gap.
Jobin, avoué, à Belfort.
Jolibois, dentiste, id.
Jolivet, négociant, id.
Joseph, instituteur, id.
Jourdain, propriétaire, à Altkirch.
Juif-Conrad, négociant, à Belfort.
Juster Auguste, à Paris.
Juster Louis, agent de change, à Lyon.
Julien, avoué, à Belfort.
Juvigny (de), avocat, à Belfort.

Kaltenbach, employé à Lyon.

Digitized by Google

MM. Katterlet, négociant, à Belfort.
Kauffmann, dessinateur, à Sceaux.
Kauffmann, propriétaire, à Belfort.
Keller Emile, ancien député, à St-Nicolas.
Keller, Jean, ingénieur, à Paris.
Keller, propriétaire, à Belfort.
Kiener, employé, id.
Kissel, dessinateur, id.
Kessler Fritz, fabricant à Soultzmatt.
Klem, receveur des contributions indirectes, à Champagnole (Jura).
Koch, manufacturier, à Rougegoutte.
Kœchlin Georges, manufacturier, à Belfort.
Kœhler, négociant, id.
Kraut, juge suppléant, id.
Krœll, pharmacien, id.
Kuntz, sous-intendant, id.
Kubler, directeur du musée d'Altkirch.

Lablotier fils, à Bourogne.
Labussière, employé, à Belfort.
Lafosse, propriétaire, id.
Lamy, docteur en médecine, à Foussemagne.
Laubser, directeur de la *Société générale*, à Belfort.
Laurent Thiéry, rédacteur en chef de la *Frontière*, à Belfort.
Laurent Paul, fabricant, à Plancher-les-Mines.
Lapostolest, ancien avoué, à Belfort.
Lapostolest Noël, propriétaire, id.
Lachiche Amand, coiffeur, id.
Lacreuse (l'abbé), vicaire, à Etueffont-Haut.
Lardey, libraire, à Belfort.
Laroyenne, agent d'assurances, id.
Lauxerois, négociant, id.
Lebleu Xavier, négociant, id.
Le Dérof, professeur au Lycée, id.
Lehmann, avocat, id.
Lehmann Salomon, négociant, id.
Lehmann Isidore, id. id.
Lehmann Léonord, id. id.
Lépine, propriétaire, id.

Digitized by Google

MM. Letterlé, sculpteur, à Belfort.
Lévy Michel, négociant, à Belfort.
Lévy Jules, à Epinal.
Lévy Nephtalie, négociant, à Belfort.
Ley, négociant, id.
Lhomme Joseph, greffier de la justice de paix, à Giromagny.
Lhomme Edouard, id.
Loillier, médecin-major, à Belfort.
Loth, directeur de tissage, à Valdoie.
Louis, professeur, id.
Loviton, horticulteur, id.

Mackler, docteur en médecine, à Colmar.
Mahler, chef de bureau à la gare, à Belfort.
Maillard, propriétaire, id.
Maître, ingénieur des mines, à Morvillars.
Marchal, professeur au Lycée, à Belfort.
Marchal (l'abbé), vicaire, id.
Maré, capitaine des pompiers, id.
Marmet, employé à la Préfecture, id.
Mathey, directeur d'usine, à Senones.
Martzloff, président du tribunal, à Belfort.
Martzloff, maître d'hôtel, id.
Martz, procureur de la République, id.
Matte, professeur au Lycée, id.
Maurice (l'abbé), professeur à l'institution Ste-Marie, à Belfort.
Meillière, docteur ès-sciences, chef des travaux chimiques de l'Académie de médecine, à Paris.
Menétrez, avocat, à Belfort.
Menétrez, commandant au 129e de ligne, à Paris.
Menétrez, docteur en médecine, à Belfort.
Mény, chef de bureau, à Paris.
Mercelat, conducteur principal des ponts-et-chaussées, à Belfort.
Mercier, instituteur, à Bavilliers.
Merle, propriétaire, à Belfort.
Mercky, opticien, id.
Mérot, percepteur, à Seurre.
Metz-Juteau, conseiller général, à Belfort.
Metz Arthur, négociant, à Paris.
Metz, représentant de commerce, id.

Digitized by Google

Mlle Metzger, institutrice, à Giromagny.
MM. Meyer, inspecteur d'Académie, à Gap.
Meyer Emile, caissier, à Belfort.
Meyer, clerc de notaire, id.
Monnier, instituteur, à Belfort.
Monnier (l'abbé), vicaire, id.
Molck, docteur en médecine, à Colmar.
Moret, géomètre à Ronchamp.
Moritz, négociant, à Belfort.
Morlot, propriétaire, id.
Mourgeon, inspecteur des forêts, à Belfort.
Muenier Alexis, homme de lettres, à Vesoul.
Muller, vétérinaire, à Belfort.
Muller, négociant id.
Muller, commissaire-priseur, à Belfort.
Mugnier, professeur au Lycée id.
Munerot, id. id.

Nardin, pharmacien, id.
Netzer, professeur honoraire, id.
Nicot, relieur, id.
Niedergang, docteur en médecine, à Belfort.
Noblat (l'abbé), curé doyen de St-Christophe, à Belfort.

Olivier, ancien juge de paix, id.
Oriat-Zeller, négociant, à Giromagny.
Oriez, coutelier. à Belfort.

Page, propriétaire, id.
Pagnard, agent-voyer en retraite, à Montreux-Château.
Pajot, professeur au Lycée, à Belfort.
Mme Papillon, rentière, id.
MM. Papillon, capitaine au 9e bataillon d'artillerie, à Belfort.
Papuchon, lieutenant-colonel du génie, id.
Parisot, lieutenant au 1er régiment de Dragons, à Lure.
Paronelli, propriétaire, à Belfort.
Pellier, professeur à l'école normale, à Belfort.
Pélot, libraire, id.
Pélot, imprimeur, id.

Digitized by Google

MM. Petitjean, docteur en médecine, à Belfort.
Phelpin, professeur au Lycée, id.
Picard Alfred, négociant, id.
Picard Gustave, id. id.
Pélisson, id. id.
Perron, employé, id.
Pétard, marchand-tailleur, id.
Petitclerc, directeur du musée, à Vesoul.
Phelter, lieutenant au 42e de ligne, à Belfort.
Pezet, comptable, id.
Plubel, professeur à l'école normale, id.
Piningre, instituteur, id.
Pochard, serrurier, id.
Potdevin, négociant, id.
Porterat, agent de la compagnie de l'Est, à Meaux.
Pourchot, conseiller général, à Giromagny.
Pourchot, fils, id.
Prétet, comptable, à Belfort.
Prétot, directeur de tissage, à Giromagny.
Preiss Georges, retraité, à Belfort.

Quiquerez, négociant, à Belfort.

Raclot, notaire, id.
Ratte, propriétaire, id.
Renault, agent d'affaires, id.
Rey, préposé en chef de l'octroi, à Belfort.
Richert, pharmacien, à Neufchâteau.
Ricklin, négociant, à Belfort.
Ricklin, notaire, à Rougegoutte.
Rogenmoser, receveur des postes, à Belfort.
Rœsch, pharmacien, id.
Rœlly, négociant, id..
Rolland, employé, à Giromagny.
Romann, agent d'assurances, id.
Romond, avoué. id.
Romond, greffier du tribunal de commerce, à Belfort.
Rouget, directeur de l'école normale, à Blois.
Roy, juge de paix, à Belfort.
Royer, propriétaire, à Montbéliard.
Rueff Abraham, négociant, à Belfort.

Saglio Emile, propriétaire, id.

Digitized by Google

Saglio Florent, propriétaire, à Paris.
Salomon, négociant, à Belfort.
Sauvageot, instituteur, à Lebetain.
Schad, entrepreneur, à Belfort.
Schelle, receveur des Douanes, à Bourogne.
Schemmel, pharmacien, à Belfort.
Saugier, directeur d'usine, à Morvillars.
Scherrer, commissionnaire, à Belfort.
Schlatter, pharmacien, id.
Schirmer, proviseur du Lycée, id.
Scheurer-Sahler Fernand, manufacturier, à Lure.
Scheurer-Sahler Julien, id. id.
Schicklin, directeur des écoles, à Belfort.
Schmerber Charles, manufacturier, à Rougemont-le-Château.
Schmidt, ingénieur, à Paris.
Schmidt, brasseur, à Belfort.
Schmidt, libraire, id.
Schneider, juge au tribunal de Commerce, à Belfort.
Schultz, entrepreneur, id.
Schwalm, propriétaire, id.
Senger, contrôleur des Contributions directes, id.
Senglé, conducteur des ponts-et-chaussées, id.
Seydel, propriétaire, id.
Sigrist, directeur de teinturerie, id.
Simonin, inspecteur primaire, à Corte (Corse).
Sombstay, chancelier de résidence, à Hanoï.
Sombstay, commis des Contributions indirectes, à Epinal.
Spalinger, photographe, à Belfort.
Stehlin, préfet de Meurthe-et-Moselle, Nancy.
Steiner, manufacturier, à Belfort.
Stoll, procureur de la République, à Montbéliard.
Spindler, manufacturier, à Plancher-les-Mines.
Spitzmuller, imprimeur, à Belfort.
Spitzmuller Georges, rédacteur en chef du *Ralliement*, à Belfort.
Mlle Stiegler, institutrice, à Belfort.
MM. Stiegler, propriétaire, id.
Strastman, entrepreneur, id.

Digitized by Google

MM. Tassin de Villepion, professeur au Lycée, à Belfort.
Taufflieb, docteur en médecine, à Giromagny.
Thary, professeur au Lycée, à Belfort.
Thiault père, avocat, id.
Thiault Michel, avocat, id.
Thomas, professeur au Lycée, à Belfort.
Thomas, employé des postes, id.
Thouvenin, avoué, id.
Thuriot, pharmacien, id.
Tisserand, architecte, id.
Tisserand, géomètre, id.
Mme Tissot, directrice des écoles, id.
MM. Tournesac, entrepreneur, id.
Touvet, négociant, id.
Touvet, directeur des manufactures de l'Etat, à Paris.
Travailleur, commis des Douanes, à Belfort.
Tresch, agent-voyer, id.
Triponé Adolphe, négociant, id.
Trouillat, contrôleur des Douanes, à Epinal.

Valanzasca Félix, employé de commerce, à Belfort.
Vallet Charles, négociant, id.
Vaurs Antoine, propriétaire, id.
Vaurs Jules, négociant, id.
Vautherin, docteur en médecine, id.
Vautherin, pharmacien, à Paris.
Mlle Velle, rentière, id.
MM. Vermot Arthur, industriel, à Châtenois.
Vernier Charles, ingénieur, à Paris.
Verny, contrôleur des Douanes, à Belfort.
Viellard Félix, rentier, id.
Viellard Léon, maître de forges, à Morvillars.
Viellard Armand, id. id.
Villemain Paul, hôtelier, à Belfort.
Vital, conducteur des ponts-et-chaussées en retraite, à Belfort.
Voiland, conducteur des ponts-et-chaussées, à Belfort.
Voirin, professeur à l'école d'agriculture de Saulxures.
Vuidard, notaire, à Belfort.

Digitized by Google

MM. Walser Ferdinand, négociant, à Belfort.
Walser Xavier, négociant, à Belfort.
Welté, rentier, id.
Welté Alfred, pharmacien, id.
Wetstein Léonard, commis des douanes, à Belfort.
Wœlfelé (l'abbé), vicaire, id.
Wœlflin, ancien notaire, à Nancy.
Zœpffel, conseiller de préfecture, à Nancy.
Zeller, recteur de l'Académie de Chambéry.
Zeller, instituteur, à Belfort.

SOCIÉTÉS SAVANTES CORRESPONDANTES

Société nationale des Antiquaires de France, à Paris.
Société industrielle de Mulhouse.
Société d'Histoire naturelle de Colmar.
Société d'Emulation de Montbéliard.
Société d'Emulation du Doubs, à Besançon.
Société d'Histoire naturelle de Toulouse.
Académie du Gard, à Nîmes.
Société d'Emulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
Société jurassienne d'Emulation de Porrentruy.
Société philomatique de Saint-Dié.
Société de médecine de Besançon.
Académie des Belles-Lettres de Besançon.
Société des Arts et des Sciences de Vitry-le-François.
Société des Sciences et des Arts de la Haute-Saône, à Vesoul.
Société nationale académique de Cherbourg.
Société des Sciences et des Arts agricoles du Havre.
Société des Archives historiques de l'Aunis et de la Saintonge, à Saintes.
Musée Guimet, Avenue du Trocadéro, 30, à Paris.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Nord, à Douai.
Bulletin des Antiquités africaines, à Oran.
Société de Statistique de l'Isère, à Grenoble.
Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, Auxerre.

Digitized by Google

Société d'Agriculture, Industrie et Sciences de la Loire, à Saint-Etienne.
Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.
Société académique de Laon.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille.
Société d'Archéologie et de Statistique de Valence.
Société d'Histoire naturelle de la Rochelle.
Smithsonia Institution, à Washington.
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Académie Stanislas, à Nancy.
Société des Sciences, Lettres et Arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
Académie des Belles-Lettres de Dijon.
Société historique et archéologique de Langres.
Société philomatique de Paris.
Société d'Anthropologie de Paris, rue Antoine Dubois, 4.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
Revue bibiographique, rue Saint-Simon, 5, à Paris.
Musée historique de Mulhouse.
Club Alpin français (section des Hautes-Vosges), à Belfort.
Société de Géographie de l'Est, à Nancy.
Société archéologique de Nantes.
Annales de l'Est, à Nancy.
Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.
Société d'Agriculture, des Belles-Lettres, Sciences et Arts de Rochefort.
Association philotechnique de Paris.
Société historique et archéologique de Château-Thierry.
Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Société des Sciences historiques et naturelles de Semur.
Société d'Emulation de Cambrai.
Société des Sciences et Arts de Bayonne.
Commission des Antiquités de la Côte d'Or, Dijon.
Société des Sciences naturelles de Berne.
Institut géologique d'Alsace-Lorraine, à Strasbourg.
Société d'Histoire et d'Archéologie lorraine, à Metz.

Digitized by Google

RÉUNION GÉNÉRALE DU 26 AVRIL 1891

Rapport de M. le Président

MESSIEURS,

La mort si prématurée de M. Parisot, second président de notre Société, m'a légué, je ne me le dissimule pas, une charge bien lourde qu'allégera l'indulgence que vous m'accorderez, j'en ai la conviction, et dont j'ai grand besoin. Loin de moi la prétention d'accomplir ma mission comme l'a fait M. Parisot, et quoi que je fasse, je ne pourrai jamais atteindre le but ; car pour succéder à des Dietrich, à des Parisot, il faut apporter des qualités que je suis loin de posséder, quelque dévouement que je puisse apporter à l'accomplissement de la tâche qui m'est confiée. Il est des lutteurs qu'il faut admirer, mais bien se garder de vouloir les égaler, même quelque peu : la prudence le commande.

Parisot, vous le savez, était un savant, un citoyen dévoué à la chose publique, et les services incontestables qu'il a rendus à sa ville natale, lui donnent le droit à la reconnaissance de tous, de tous ceux, surtout, qui lui sont redevables de choses toujours accordées avec empressement, et de ces derniers grands en est le nombre. Les articles nécrologiques qui ont été publiés sur son compte, constituent un éloge plus vrai que celui que je pourrais tenter en

Digitized by Google

Si la ville de Belfort doit à M. Parisot, en grande partie l'organisation de sa bibliothèque et de son musée qu'il a enrichi de pièces innombrables, l'organisation primitive du Musée étant dûe à M. Dietrich, elle lui doit plus encore, elle lui doit son agrandissement, son extension, son importance. En effet, vous n'ignorez pas, Messieurs, que quand les riches industriels de Mulhouse ont pris la résolution de quitter l'Alsace pour transporter en France leurs industries, c'est M. Parisot, alors maire, qui leur désigna les terrains qui devaient se couvrir de constructions. Il a déployé, en cette circonstance, un dévouement, un zèle digne d'éloge, car il eut à lutter contre les prétentions exagérées et ridicules des propriétaires de terrains et contre les convoitises des localités voisines désireuses de posséder des établissements qui apportent la richesse et le bien-être partout où ils s'établissent. M. Parisot, malgré les immemses services qu'il a rendus à sa ville natale, a éprouvé bien des déboires, bien des amertumes qu'il a supportés avec stoïcisme, mais qui, malgré sa grande modestie, ont peut-être quelque peu contribué à aggraver la maladie qui l'a enlevé à l'affection des siens, de ses amis, en un mot, de tous ceux qui ont connu cet honnête homme. Il est dans la nature humaine que les âmes les mieux trempées ne peuvent, quoi qu'elles fassent, résister à certains chocs.

Si Parisot n'a pu recueillir, de son vivant, les récompenses, et surtout certaine récompense, auxquelles il avait droit, son nom ne doit pas être frappé d'oubli ; c'est dans ce but que je me permets

Digitized by Google

d'émettre un vœu, celui de donner le nom de Parisot à une des rues du faubourg des Vosges qui doit son existence aux usines et, par conséquent, à l'ancien maire Parisot, à la rue de Chateaudun, par exemple, cette ville n'ayant en somme que des rapports assez éloignés avec notre cité dont l'héroïsme pendant le siège vaut bien la défense de Chateaudun qui n'a que faire ici, bien d'autres villes étant dans le même cas.

La ville de Belfort, pour qui n'est pas vraie, elle vient d'en donner la preuve par de splendides funérailles accordées à un Belfortain désireux de reposer dans sa ville natale, cette quasi-vérité : « l'ingratitude est la reine du monde », fera, j'en ai la conviction, droit au vœu que je viens d'émettre et qui est celui de tous.

Musée

Depuis la dernière réunion générale le Musée s'est enrichi d'un tableau donné par l'Etat : la mort du Colonel Froideveau, Commandant les Sapeurs-Pompiers, tué au terrible incendie de l'Opéra-Comique ; du portrait de M. Mény, ancien maire de Belfort, offert par son fils et peint par un Belfortain, Gustave Dauphin, peintre de grand talent, auteur de la descente de Croix transportée depuis peu du Musée à l'Eglise, sa place naturelle. Du reste le tableau avait toujours été à l'Eglise ; il ne se trouvait au Musée que depuis 1871 où il avait été déposé à la suite de réparations faites à sa toile trouée par les obus prussiens ; du portrait de M. Parisot peint par M. Baumann. Ce tableau d'une ressemblance par-

Digitized by Google

faite fait honneur à l'auteur qui s'est empressé d'accéder au vœu de la Société désireuse d'avoir au Musée le portrait de son second président placé à côté du buste de M. Diétrich, le créateur de notre Société et par conséquent son premier président.

La riche collection de coquilles qui nous a été donnée par la famille Kestner, a été placée dans deux vitrines spécialement destinées à loger ce don magnifique. Les pièces qui composent cette collection d'une réelle valeur et que beaucoup de villes d'une plus grande importance que la nôtre pourraient nous envier, ont été cataloguées et étiquetées par un de nos collègues, M. Merle, auquel nous devons tous nos remerciements pour la patience de Bénédictin et la science compétente qu'il a apportées dans ce travail.

Numismatique

Nous n'avons rien acheté, l'occasion favorable ne s'étant pas présentée et les dons nous ayant fait totalement défaut. Cela s'explique jusqu'à un certain point, par le fait que presque toutes les pièces que nous possédons et elles sont nombreuses, ont été données dans les premières années de la Société, les donateurs s'étant défait avec empressement de ce qu'ils possédaient. Espérons que parmi les nouveaux adhérents, il s'en trouvera de généreux qui suivront l'exemple des premiers.

Archéologie

Le Comité a voté dans sa séance du 12 février dernier une somme de 200 francs dans le but de faire de nouvelles recherches sur l'habitation préhisto-

Digitized by Google

rique des Grottes de Cravanche. Nous avons fait circuler des listes de souscription parmi les sociétaires et les membres de la Section des Hautes-Vosges du Club alpin français, Société qui agit de concert avec nous dans les travaux projetés. La souscription a produit près de 900 francs, somme qui permettra de faire des études sérieuses dans les cavernes mises à jour en 1876. Les premières recherches ont fait découvrir à 1 mètre 50 de profondeur différents objets, tels que ossements humains, poinçons, racloirs, silex taillés, débris de poteries. Parmi les objets recueillis je mentionnerai une pierre en serpentine plate, triangulaire, à arêtes mousses d'environ un centimètre d'épaisseur et dix centimètres de diamètre et que les personnes qui s'occupent activement des trouvailles faites dans cette grotte, regardent comme un instrument fort curieux dont la destination leur est inconnue. Cette pierre n'est pas et ne peut être un instrument, ce ne peut être qu'une ébauche destinée très probablement à devenir un instrument tranchant dans le genre d'une toute petite hachette réellement fort curieuse trouvée par le plus grand des hasards dans des déblais sortis de la caverne. En voyant dans les Musées ces quantités de haches, d'instruments tranchants de toutes variétés taillés dans des pierres d'une dureté presque égale à celle du diamant, on devient vraiment rêveur en songeant à la patience que devaient apporter et au temps que devaient employer ces hommes à obtenir de pareils résultats

Digitized by Google

de déblaiement de ces cavernes enrichiront nos collections archéologiques déjà fort riches en objets préhistoriques. Les trouvailles resteront la propriété de la Ville et seront déposées soit au Musée, soit dans des vitrines spéciales qu'on installera dans l'intérieur de la Grotte, ce qui serait peut-être plus rationnel, la présence de ces objets donnant à ces grottes une plus grande importance.

Bibliothèque

La bibliothèque s'est enrichie de 385 volumes dont 165 ont été donnés par le Ministère de l'Instruction publique. Parmi ces derniers certains ouvrages sont d'une grande valeur : je citerai entre autres un magnifique volume : « La Franche-Comté de Bouchot ». Les dons particuliers ont été peu nombreux et diminuent d'année en année. Je fais un appel aux sociétaires qui pourraient se défaire de quelques ouvrages en faveur de la bibliothèque de la Société. Que la crainte que les ouvrages dont ils pourraient disposer ne soient pas assez importants pour figurer dans une bibliothèque ne les retienne point, car Pline l'Ancien avait coutume de dire « qu'il n'y a si mauvais livre où l'on ne puisse apprendre quelque chose ». Loin de moi, bien entendu, la pensée de faire allusion à certains romans, à certains ouvrages qui tout en augmentant la fortune de leurs auteurs diminuent les qualités morales de ceux qui les lisent.

Les acquisitions du Comité ont sans doute porté sur

Digitized by Google

Cartulaire de Mulhouse par Mossmann; le Dictionnaire dramatique en 3 volumes de notre compatriote l'abbé de Laporte; le Protestantisme dans le pays de Montbéliard; le 1er volume des Châteaux pittoresques d'Alsace de Ganier; l'ouvrage de Laugel sur Henri de Rohan qui assiégea notre ville en 1635; le Siège de Belfort par Caillé; nous avons la collection à peu près complète des nombreux ouvrages publiés depuis 1871 sur la défense de Belfort; le 2e volume des Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine; l'Histoire des Séquanois de Dunod; un magnifique exemplaire de l'Histoire de Lorraine de Don Calmet, 3 volumes in-folio; les Mémoires du Duc de la Force, 4 volumes; les Mémoires du Marquis de Beauveau, etc., etc.

Nous avons acquis également pour la bibliothèque populaire 5 volumes de la Bibliothèque des Merveilles et 130 volumes de romans d'Alexandre Dumas, Jules Verne, etc. Cette dernière acquisition absorbera le crédit voté par la Ville à la bibliothèque populaire. L'achat et la reliure de ces ouvrages de littérature courante coûteront environ 250 francs à la Société. C'est une trop forte dépense pour nos modiques ressources et nous constatons avec regret que nous sommes dans la nécessité, vu les demandes des nombreux lecteurs, de consacrer le crédit de 200 fr. alloué par la Ville uniquement à acquérir des romans qui sont demandés à l'exclusion d'ouvrages de science, d'histoire et de géographie. La bibliothèque populaire en délivrant une aussi grande quantité de romans atteint-elle bien le but qu'elle se propose, on a le droit d'en douter? Que les nombreux lecteurs

Digitized by Google

qui viennent demander les livres se pénètrent donc bien de cette maxime : « lisez peu, mais lisez de bonnes choses ; c'est surtout dans les lectures que la quantité ne remplace pas la qualité ».

Pendant l'année 1890, la bibliothèque a été fréquentée par 472 lecteurs qui ont emprunté 6935 volumes. Malheureusement dans ces derniers chiffres les romans entrent pour la presque totalité et au bout de quelques mois d'usage, ils nous reviennent nécessairement en si mauvais état que nous sommes obligés de les remplacer. Les demandes de romans diminueraient certainement si les parents rappelaient souvent à leurs filles que le plus bel emploi d'une femme est celui de ménagère et que pour l'homme sensé le tablier de cuisine a sa poësie tout comme la mantille de dentelle. Les conséquences de la lecture des romans avait déjà frappé l'auteur du *Contrat social* qui ne cessait de dire : « on a voulu depuis peu, on a voulu rendre la lecture des romans utile à la jeunesse. Je ne connais pas de projet plus insensé. C'est commencer par mettre le feu à la maison pour faire jouer les pompes ». Qu'on ouvre des bibliothèques populaires, rien de mieux ; c'est un devoir sacré que doit remplir la Société actuelle, mais que l'on soit spécialement guidé dans cette mission par l'idée qu'il ne faut prêter que des livres de fonds à ceux qui ne peuvent se les procurer ; c'est le seul moyen de résoudre le problème du jour : instruire sérieusement le peuple et surtout moralement.

Il y a deux ans, à la réunion générale, M. Parisot faisait pressentir qu'on n'achèterait plus de romans ;

Digitized by Google

il avait raison, une bibliothèque communale ne doit pas être la succursale d'un cabinet de lecture qui vend la littérature du rez-de-chaussée des journaux.

Bulletin

Le bulletin est à l'impression et sera distribué sous peu. Il contiendra différents articles qui, nous l'espérons, seront bien accueillis par nos collègues : la Conspiration de Belfort de 1822 par M. Georges Spitzmuller avec une préface d'Alexis Meunier ; le Tombeau d'un Seigneur du pays, un Reinach-Foussemagne enterré en Lorraine, article de M. Henri Bardy ; la Ville et la Seigneurie de Delle au siècle dernier par M. Léon Viellard, etc. Nous préparons les matériaux pour le prochain bulletin que nous espérons faire paraître en 1892. Nous recevons les mémoires de 45 sociétés savantes avec lesquelles nous échangeons notre bulletin.

Nous avons à regretter le décès de plusieurs de nos collègues : MM. Foltz, Grünfelder, Morey, Muller-Colasson, Tagant, Stanislas Vallet et Warnod. Notre Société qui comptait à la réunion générale de l'année dernière 306 membres en a actuellement 459 et 9 membres honoraires. Cette rapide augmentation est dûe à la propagande active faite auprès de nos concitoyens et de nos compatriotes établis hors de notre ville. Dans la liste vous trouverez beaucoup de Belfortains qui depuis longtemps ont quitté leur pays natal, mais n'ont pas oublié la Pierre de la Miotte.

Digitized by Google

est excellente. Nous avons cru utile, pour plus de simplicité, clore l'exercice financier à la fin de chaque année et non à la réunion générale dont la date varie chaque année.

Dr Corbis.

M. Kauffmann, trésorier, présente son rapport sur l'état financier de la Société au 31 décembre 1890.

Dépenses

(Du 22 juin au 31 décembre 1890)

Achat de livres et abonnements	206	95
Reliure	93	05
Achat d'objets mobiliers pour le musée	159	05
Travaux et fournitures diverses pour le musée	22	55
Achat d'objets mobiliers pour la bibliothèque	178	50
Travaux et fournitures diverses pour la bibliothèque	23	80
Gardien du musée et nettoyage des salles	99	»
Allocation à l'aide bibliothécaire	163	55
Achat d'imprimés divers	39	70
Frais de correspondance, de port et d'encaissement des quittances	46	55
	1033	15

Recettes

(Du 22 juin au 31 décembre 1890)

En caisse au 22 juin 1890	597	15
Subvention du département : au musée	200	»
à la Société archéologique	300	»
id. de la ville : à la bibliothèque populaire	100	»
à la Société d'Emulation	500	»
Cotisations restant à recouvrer	237	»
Vente de l'Histoire militaire de Belfort	96	»
Vente de catalogues	3	»
Intérêts des sommes déposées à la Caisse d'Epargne	33	27

Digitized by Google

Recettes	2066 42
Dépenses	1033 15
Reste en caisse au 1er janvier 1891. .	1033 37

Les comptes du trésorier sont approuvés par l'assemblée.

Il est procédé à la nomination pour 3 ans de cinq membres du comité en remplacement de MM. Bardy, Baumann, Jundt, Schirmer et Viellard, sortants et rééligibles.

Sont élus : MM. Schirmer 29 voix, Viellard 29, Bardy 28, Baumann 28, Jundt 28.

Le Comité procède à l'élection de son bureau pour une période d'une année. Les membres sortants sont réélus à l'unanimité.

Digitized by Google

SOUVENIRS

D'UN

MONTAGNARD

d'après le manuscrit

DE GEORGES SIMON

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR

M. GEORGES SIMON

Ancien Juge de Paix à Giromagny

1788-1869

L'auteur des notes qui vont suivre — et qu'on a recueillies sous le titre de « *Souvenirs d'un Montagnard* » — était un enfant du pays, un de ceux dont l'ambition ne fut jamais de briguer les honneurs de la publicité.

Né à Lepuix, près Giromagny, le 27 décembre 1788, il passa ses premières années dans un milieu fort modeste, dont il parvint à sortir à force de travail et d'opiniâtre volonté.

Je n'ai pas à apprécier ici son rôle politique ; mais, si j'avais à le faire, je dirais, pour l'intelligence de plusieurs points de son récit : catholique et royaliste, il n'a cessé d'être fidèle à la religion des siens et à la maison de Bourbon.

D'ailleurs, pour bien expliquer ce double attachement, qui fut la grande, et l'on peut même dire la seule passion de la vie si calme de M. Simon, il suffit de citer ce qu'il disait lui-même de sa famille, en 1832 : « Mon père était une des notabilités de son village, non par sa position de fortune, (il fut successivement instituteur et maire) ; mais par son inflexible vertu, par son grand caractère, par l'invariabilité de ses principes religieux et politiques, par son bon sens naturel et ses connaissances, dans un temps où il n'y en avait guère dans le village qu'il habitait. La Révolution de 1789 le trouva profondément attaché à la royauté, aux descendants d'Henri IV et saint Louis. Il n'en fallait pas autant alors pour être persé-

Digitized by Google

courage et par le respect qu'il inspirait, même à ses ennemis. Voilà seulement quelques traits de son caractère... Tel était mon père : je ne crois pas avoir dégénéré. »

Cette dernière phrase éclaircit tout. Pour M. Simon donc, il était évident — comme il l'écrivait encore en 1849 — que « l'hérédité est une garantie d'ordre, de sécurité, même de liberté que rien ne peut remplacer. » Avec cela, disciple fervent du progrès, qu'il plaçait non dans le perfectionnement de la matière, mais dans l'amélioration des choses morales et intellectuelles. Fils de ses œuvres, il avait d'abord appris à Cernay l'art de la gravure, puis était venu établir une teinturerie à Giromagny où il se maria le 1er avril 1813. Esprit attentif, plein de bon sens, il a suivi avec beaucoup d'observation les principaux événements de son siècle et, souvent même, il lui est arrivé de les prévoir avec une étonnante perspicacité. Je n'en veux pour preuve que ces lignes de lui, qui datent de 1847, et ont trait à cette fameuse campagne de banquets, alors menée contre la monarehie de Juillet : « Les mots banquets, réformes, ne sont que des prétextes ; le but est une Révolution. »

La Restauration fit de M. Simon un magistrat. Nommé suppléant de la justice de paix de Giromagny, il devint bientôt après juge, puis conseiller d'arrondissement pour le même canton. Il figure, en cette dernière qualité, à l'Annuaire du Haut-Rhin de 1838. Il prit enfin sa retraite à Cernay, où il avait été appelé à exercer ses fonctions judiciaires en 1849.

Promu Chevalier de la Légion d'honneur, il vit combler tous les vœux de sa modeste ambition. Comme magistrat, ce fut un caractère ferme, d'une intégrité absolue, d'une loyauté à l'épreuve. Aussi, tout en rendant des arrêts et non des services, sut-il se concilier l'estime et l'rmitie de tous. *Juge de paix*, dans le sens le plus strict du mot, il connaissait à la lettre les devoirs de sa charge et s'appliquait à être en justice un vrai père de famille, un de ces hommes d'apaisement, dont la mission a été si sagement définie par l'illustre Assemblée qui réforma la magistrature francaise.

Digitized by Google

souvient de l'action bienfaisante exercée par M. Simon dans le canton de Giromagny. On se plait toujours à y rappeler ses exhortations, ses conseils, ses remontrances pleines de bonté, ses efforts enfin pour amener la réconciliation des parties en cause, le rapprochement de ceux que divisaient de mesquines questions d'intérêt. « Il parlait comme un curé », me disait-on un jour, en me causant de lui.

Voilà pour l'homme public. On voit que ses qualités ne le cédaient en rien à celles de l'homme privé.

Mais nous avons uniquement à envisager M. Simon comme auteur. — Auteur ? Le mot sûrement l'aurait fait sourire. Sans la moindre prétention littéraire, il écrivait par inclination naturelle, sans arrière-pensée de publicitè, et déjà sur le tard de la vie, dans le seul but d'échapper à l'oisiveté et de fixer ses souvenirs. Que de fois n'a-t-il pas répété, que de fois n'a-t-il pas déclaré : « Je n'ai écrit que pour moi ; j'y ai trouvé ma satisfaction et, quelque informe que soit mon œuvre, je ne m'en repens pas ! »

Si donc, l'on a cru devoir soulever un coin du voile, sous lequel le sincère écrivain tenait à rester ignoré, c'est qu'il a paru y avoir un certain intérêt à soustraire ses pages à l'oubli.

Bien peu connaissent, en effet, l'histoire de leur région. Et pourtant, il est instructif au premier chef de garder la mémoire de ce qui fit époque dans l'existence de ses ancêtres. A ce titre, nous devons savoir gré à tous ceux qui ont pieusement recueilli ces traditions locales, ces récits transmis de père en fils, où l'on retrouve la pénétrante saveur d'un autre âge, et dont l'ensemble est souvent la seule lumière capable d'éclairer le passé.

Quant au style de M. Simon, il ne faut pas être surpris d'y rencontrer, de ci de là, de légères imperfections. Lui-même, au surplus, a pris soin de nous le déclarer nettement : « Je n'ai fait aucune étude — régulière, s'entend ; — je ne sais pas ma langue, pas même l'orthographe, et si l'on doit s'étonner de quelque chose dans mes écrits, c'est de n'y trouver encore plus de fautes qu'il y en a réellement. »

Digitized by Google

A coup sûr, cet aveu trahit un excès de modestie, car la phrase chez lui revêt fréquemment une certaine élégance et ne manque point de vivacité d'allure. Si l'on y trouve parfois une teinte mélancolique, la cause en est due à de simples influences de milieu. Et puis Nisard n'a-t-il pas dit que la mélancolie est l'état des âmes d'élite en notre siècle? « Je suis arrivé — écrivait M. Simon, dès 1832 — à un âge où les forces commencent à diminuer sans que l'esprit ait encore perdu de sa vigueur. Né dans les montagnes, j'ai vécu au milieu des montagnes, des rochers, des torrents, des cascades, des forêts; au milieu d'une nature sombre et sauvage. Mon caractère, d'abord gai et persifleur, s'est peu à peu empreint d'une mélancolie profonde : j'aime les hommes, mais je fuis leur société. La solitude a pour moi des attraits puissants; je la recherche sans cesse; *elle fait le bonheur de ma vie.* »

Ce penchant à la solitude est un trait caractéristique de cette âme rêveuse.

Outre les pages données ci-après, il existe d'autres manuscrits de M. Simon, les uns sous forme de lettres datées « *Des bords de la Savoureuse* » et relatives à la politique du règne de Louis-Philippe; les autres, d'un caractère religieux, concernant notamment la paroisse de Giromagny. Peut-être leur publication viendra-t-elle à son heure. On y trouverait, en tout cas, de curieux détails rétrospectifs dont notre histoire locale, si pauvre en documents, pourrait certainement faire son profit.

Pour terminer cette brève notice, il reste à ajouter que M. Georges Simon mourut à Giromagny, à quatre-vingts ans, le 1er janvier 1869, avec la réputation la plus enviable qu'il soit possible d'acquérir : celle d'un parfait homme de bien.

Arsène Zeller.

Belfort, 8 janvier 1892.

Digitized by Google

PROMENADE A LA ROCHE DU SARAZIN

La roche du Sarazin jouit de toute mon affection ; j'ai pour elle depuis mon enfance des sentiments de tendresse qui ont leur source dans des relations de bon voisinage. Elle ne s'est jamais déplacée pour me rendre visite ; mais moi, je l'ai visitée souvent. Je me suis assis mille fois à ses pieds, mille fois à son sommet au milieu des bruyères fleuries qui la couronnent. Il m'a toujours semblé qu'elle me recevait bien, que nous étions de vieilles connaissances, de bons amis. Je me suis toujours bien trouvé de mes courses près d'elle ; je lui ai toujours attribué les sensations de bonheur dont mon âme est inondée par la contemplation des beautés de la nature qui se déployent devant elle. Enfant, je la saluais le matin, de la fenêtre de ma chambre ; le soir, en la regardant, il me semblait recevoir ses souhaits de bonne nuit. Mon affection pour la roche du Sarazin, n'a donc rien que de bien naturel, et s'explique sans autres arguments.

Cette roche est située sur le versant occidental de la montagne du mont Jean, à quelques centaines de mètres au-dessus de la petite plaine du Puix. Elle domine l'antique village, la modeste église, les champs chargés de moissons dorées, les prés émaillés de fleurs, elle a en face les formidables montagnes de la haute planche, des belles filles, des sombres mousseux de l'ordon verrier. A gauche se voyent la tête des planches et les anciens bâtiments de l'exploitation des mines ; à droite se présente la tête Sainte Barbe, et toute la haute vallée du ballon. Ces montagnes sont couvertes de sombres forêts parsemées de rochers granitiques gigantesques : des sentiers bizarres, rapides, serpentent dans tous les sens ; on y voit des torrents fougueux ; des cascades de grandes hauteurs. Des prés plantés çà et là de grands arbres et de buissons s'étendent le long des coteaux. Les deux branches de la Savoureuse descendant, la première de la vallée du Ballon, la seconde des montagnes de la buicinière et de la goutte Saint-Guillaume, baignant d'un bout à l'autre les deux rues du village, se réunissent à l'extrémité sous un pont monumental, fuient ensemble dans la plaine vers Giromagny sous une voute de saule, d'aulne et de verdure. Tout cet ensemble, vu depuis la roche du Sarazin forme un tableau riche, émouvant qui surprend et ravit. Nulle part, à mon sens, la vue n'embrasse une plus grande variété de sites pittoresques grandiosement rustiques ; nulle part, l'es-

Digitized by Google

prit n'est plus porté à la méditation, à la mélancolie. Je me suis demandé souvent d'où vient le nom de la roche du Sarazin. Déjà vieux, j'ai interrogé les vieux sur ce point, personne n'a pu me l'apprendre, personne n'a pu m'en rien dire : ce nom est sans doute trop ancien pour qu'il ait pu en être dressé acte ; il parait qu'alors, on n'écrivait pas encore sur du papier timbré. Quoiqu'il en soit, ce nom subsiste, il se transmet de génération en génération, et il subsistera apparemment jusqu'à la fin du monde. Chose surprenante, les noms des hommes fameux passent, s'oublient même de leur vivant, et le nom d'une simple pierre vivra de siècle en siècle, jusqu'à la fin. Cependant le nom de la roche du Sarazin a une origine, cela me paraît certain, et comme on ne la connait plus maintenant, il doit être permis à un admirateur de la rechercher, de la rétablir, sinon par des preuves authentiques, du moins par des suppositions vraisemblables qui dans tous les cas ne font de mal à personne. Or, voici mes suppositions : dans le temps que les Maures guerroyaient dans notre beau pays, contre Charles Martel et ses preux, il est probable, à peu près certain même, qu'un Sarazin échappé d'une bataille (on se battait fort alors) poursuivi par Amadis de Gaule ou un autre preux, peut-être par Roland le furieux, se sera caché sous la roche dont il s'agit pendant quelque temps et lui aura donné son nom (1). Sous la roche, il existait autrefois une caverne suffisante, elle est un peu comblée aujourd'hui, mais n'importe, un Sarazin a bien pu s'y cacher dans les temps anciens. Pour moi, je crois que la chose n'a pas pu se faire autrement, et si elle n'a pas pu se faire autrement, c'est ainsi qu'elle s'est faite. Ce qui le prouve sans réplique ou à peu près, c'est que quand j'étais marmot et que je faisais le méchant, ma bonne mère me menaçait du Sarazin caché sous la roche, qu'elle allait appeler pour me prendre, si je ne restais pas tranquille. Or, toutes les bonnes mères du village faisaient les mêmes menaces à leurs marmots dans le même cas. Toutes ces mères avaient appris cela de leurs mères, et celles-ci des leurs, toujours en reculant jusqu'au grand Charlemagne. Ainsi la chose me parait certaine et je m'en tiens là.

---

(1) L'hypothèse émise par l'auteur de ces mémoires n'a rien d'invraisemblable, car on sait qu'au 8e siècle, les Sarazins se sont avancés jusqu'au

Digitized by Google

La roche du Sarazin conserve donc toutes mes sympathies, j'y continue mes courses malgré la rapidité du chemin. Je m'y trouve si bien aujourd'hui, j'y jouis d'une telle liberté d'esprit, d'une si belle vue ; les objets qui frappent mes yeux me rappellent de si doux souvenirs, que cédant à l'enthousiasme dont mon âme est saisie, sans invoquer les muses que je connais pas, je vais chanter doucement, sans prétention, la maison paternelle et les lieux qui m'ont vu naître.

Je vous salue, maison de mon père, où venant à la vie, j'ai vu la lumière du jour, où, faible créature, j'ai reçu les soins empressés de la plus tendre des mères. Je vous salue, maison de mon père, autrefois l'asile de la vertu, de la paix, du bonheur. Votre souvenir m'a suivi partout : dans les contrées lointaines où j'ai porté mes pas, je me suis toujours rappelé avec une douce joie, les années de mon jeune âge passées sous votre toit hospitalier, sous l'égide des plus tendres parents. Je vous salue, maison de mon père !

Je vous salue, modeste église de mon village où il y a soixante ans, j'ai été reçu chrétien, où de tendres parents ont répondu pour moi. Après une longue absence, votre vue remplit mon âme des plus doux sentiments : dans mon jeune âge, j'ai prié, j'ai chanté les louanges du tout puissant dans votre enceinte ; j'en conserve le plus ineffable souvenir. Je vous salue, modeste église de mon village !

Je vous salue, ô tombes silencieuses de mon père, de ma mère, de mes frères, de mes sœurs, de tous mes parents. Vous renfermez les restes mortels des êtres vertueux auxquels je dois la vie, qui m'ont tendrement aimé et dont la mort fait encore couler mes larmes. Reposez en paix, ô tendres parents ; jouissez dans le ciel des récompenses que vous avez méritées sur la terre par votre bienfaisance, votre charité et vos vertus. Je vous salue, ô tombes silencieuses de mon père, de ma mère, de mes frères, de mes sœurs et de tous mes parents !

Je vous salue, cascades écumantes, torrents impétueux, ruisseaux limpides : je suis une de vos plus vieilles connaissances. Vous rappelez-vous cet adolescent qui demeurait des heures entières, immobile, silencieux, devant vos flots argentés, écoutant avec avidité et ravissement la musique harmonieuse de vos eaux ? Vous rappelez-vous cet enfant qui, la ligne ou le filet à la main le jour et la nuit, faisait la guerre aux habitants des ondes ? Dans ce vieillard aux cheveux blancs, à la démarche lente et pénible, vous ne reconnaissez plus l'adolescent d'autrefois ? Je vous salue, cascades écumantes, torrents impétueux, ruisseaux limpides.

Digitized by Google

Je vous salue, montagnes élevées, sombres forêts, antres sauvages, rochers sourcilleux. Je vous ai rendu mille fois visite, vous gravissant avec l'agilité du daim. Dans vos profondeurs, sous vos noirs sapins, sous vos ombrages bruyants, alors que l'éclair sillonnait la nue, avec le fracas du tonnerre, j'ai ressenti d'étranges et de profondes émotions. Je me suis assis mille fois sur vos pics les plus élevés, planant en esprit sur le monde entier, aspirant avec force un bonheur inconnu que je croyais atteindre et que je n'ai trouvé nulle part. Je vous salue, sombres forêts, montagnes élevées, antres sauvages, rochers sourcilleux !

Je vous salue, sentiers de la prairie, joyeux vallons, coteaux verdoyants. Vous m'avez vu autrefois, parcourir vos contours mystérieux avec la rapidité du cerf, sans but et sans objet ; vous m'avez vu, un livre à la main, marchant lentement, dévorer une tendre histoire. Vous m'avez vu assis sous vos ombrages, versant des larmes sans cause connue ; vous m'avez vu d'autres fois, écoutant silencieusemeet la grande voix de la nature, agité de sentiments inconnus qui faisaient bat re mon cœur avec force. Je vous salue, sentiers de la prairie, joyeux vallons, coteaux verdoyants !

Je vous salue, lieu de ma naissance, village paisible, chalets isolés, autrefois l'asile de la paix, de la simplicité, de la vertu et du bonheur. Je vois avec regret que vos joies innocentes ont disparu, qu'elles sont remplacées par des apparences de luxe sous lesquelles se cachent le vice et la misère. Vous devez ce triste changement aux prétendus progrès du siècle que de prétendus sages préconisent, mais que la véritable sagesse déplore. Je vous salue, lieu de ma naissance, village paisible, chalets isolés, autrefois séjour de la paix, de la simplicité et du bonheur.

Adieu, contrée chérie, ornée de toutes les beautés de la nature. Je vous ai toujours aimée, vous avez toujours éveillé dans mon cœur les plus doux sentiments ; vous avez toujours fait partie du peu de bonheur que j'ai goûté sur la terre. Je regrette de ne point vous laisser mes ossements : ils ne doivent point reposer près de ceux de mes pères. Non loin d'ici, ils doivent être réunis et confondus avec d'autres très chers ossements ; c'est là qu'ils attendront la fin des siècles, le son de la trompette sacrée ! Adieu, contrée chérie, ornée de toutes les beautés de la nature !

Debout, silencieux sur la roche du Sarazin, j'embrasse d'un coup d'œil tout le village qui se déploye du levant au couchant sur les deux rives de la Savoureuee. Les rues sont remplies de monde de tout âge et de tout sexe ; le petit nombre se dirige vers l'église pour

Digitized by Google

prier Dieu ; le grand nombre marche vers les fabriques pour y travailler moyennant un salaire qui, le plus souvent, est employé au profit du luxe et de la dégradation morale.

Le village (1) est un des plus anciens du pays, moins cependant que celui de Chaux (Capelle Tscha) dont il était une annexe.

La tradition, conforme avec les faits, rapporte qu'il doit son origine à des migrations d'ouvriers mineurs venus de la Germanie pour extraire de la terre l'or, l'argent, le cuivre et le plomb, renfermés dans son sein. Les noms des familles d'origine germanique qui existent encore donnent à ce fait une probabilité évidente. En effet, on y trouve des Wimmer, des Steineck, des Raphenn, des Rorbach, des Baumann, des Franckhausen, etc. Dans tous les cas, les mines (2) étaient déjà exploitées avant l'invention de la poudre, d'anciens travaux en font foi, ce qui donne au village une date assez ancienne. Son nom vient du mot puits. Schœpflin lui donne le nom de Soda. La plus ancienne mine porte le nom de puits, d'où vient évidemment le nom du village.

Tout porte à croire que la petite plaine occupée par le village était autrefois une forêt. Les anciens avec lesquels je me suis entretenu, ont vu défricher la partie du nord appelée les boulets : c'était une forêt de petits bouleaux. Elle a été convertie en champs qui portent encore aujourd'hui la désignation de champs des boulets (champs des petits bouleaux). Dans l'un d'eux, on a trouvé à différentes époques une poignée d'épée et plusieurs ducats d'Espagne. On a conclu que pendant les guerres de la France avec l'Espagne en Franche-Comté, pays voisin, un soldat espagnol était mort en cet endroit.

Nous avons dit que le village du Puix était annexe de la paroisse de Chaux. C'était, en effet, les curés de Chaux qui administraient spirituellement l'annexe du Puix, où il n'existait alors qu'une simple chapelle. Chaque samedi, un prêtre venait de Chaux pour entendre la confession, passait la nuit chez un paroissien, le lendemain chantait les offices divins avant de retourner dans la mère paroisse. Cet

(1) Lepuix est cité en 1317 sous le nom de Puteo dans le titre de fondation du chapitre de Belfort et la même année sous celui de Sode dans le partage entre les filles de Jeanne de Montbéliard.

(2) Il n'existe aucun document permettant d'établir même approximativement l'origine de l'exploitation de ces mines ; les premiers travaux paraissent remonter à la fin du 14e siècle. Il ne semble pas que les comtes de Montbéliard, seigneurs de la contrée, y aient fait travailler. Selon toute probabilité, c'est la maison d'Autriche, héritière du domaine du Rosemont par le mariage d'Albert le Sage avec la fille de Jeanne de Montbéliard, qui a pris l'initiative de ces établissements.

Digitized by Google

état de choses a duré longtemps. Il me revient dans la mémoire sur ces temps passés deux anecdotes peu connues aujourd'hui ; je ne puis résister au désir de les consigner ici. Un des curés de Chaux se rendait ordinairement à cheval dans l'annexe du Puix. La distance est assez longue pour se servir d'une monture, c'était d'ailleurs son habitude d'user de ce moyen de locomotion. Dans la saison des fleurs, il ornait ou faisait orner son cheval de roses. A la tête, à la queue, devant, derrière, partout il faisait mettre des roses et traversait ainsi avec ses fleurs la longue rue de Giromagny. La femme du bailli, intriguée de voir le cheval du curé couvert de roses, l'attendit un jour dans la rue et lui demanda la cause de cette singularité. Madame, répondit le bon curé, ne soyez pas surprise de voir des fleurs sur mon cheval, lorsque je passe dans la rue de Giromagny, notamment devant votre demeure, je respire un air si mauvais que je cherche à le corriger par l'odeur de ces belles roses. La dame ne répliqua pas, le bon curé poursuivit son chemin.

Un autre bon curé confessait quelquefois ses bons paroissiens de l'annexe, sur la route, au milieu de la campagne. Les pénitents montagnards venaient l'attendre au petit pont, à l'entrée de Giromagny, cheminaient à côté de lui, faisant leur confession qui, étant terminée, se mettaient à genoux sur la route et recevaient l'absolution. La chose ayant été rapportée à monseigneur l'archevêque de Besançon (nous étions alors de ce diocèse), il parait qu'il ne l'approuva pas. Un doyen fut envoyé sur les lieux et s'adressant à l'un des pénitents qui devait s'être confessé sur la route, lui demanda si le fait était vrai, et comment la chose avait eu lieu. Le montagnard répondit avec modestie et fermeté « Monsieur le doyen, quand on va se confesser, on ne prend pas de témoins ». Le bon curé, à ce qu'il parait, avait quelques craintes, il vint à son tour interroger son pénitent et lui demanda ce que le doyen lui avait dit. Monsieur le doyen, répondit-il, m'a demandé s'il était vrai que vous m'aviez confessé en route. Et qu'as-tu répondu ? Ma foi, M. le curé, j'ai répondu au doyen que quand on allait confesser, on ne prenait pas de témoins. Oh ! répliqua le bon curé, c'est le Saint Esprit qui a répondu pour toi !

L'église actuelle du village n'est pas très ancienne, elle a été construite sous l'administration municipale de mon grand-père, qui fut, d'abord instituteur, puis pendant un certain nombre d'années, maire de la commune. Il eut, à cette occasion, un procès avec les seigneurs qui refusèrent de bâtir le chœur de la nouvelle église, prétextant qu'elle était trop grande. Ils perdirent le procès

Digitized by Google

et furent obligés de construire le chœur, mais les premières places leur étaient dues et réservées, quoiqu'ils n'habitaient pas le pays et ne les occupaient jamais. Tels étaient les droits réciproques de la commune et des seigneurs. Le premier curé du Puix fut M. Cuvier, mort quelques années avant la révolution de 1789 ; le second fut M. Clerc, décédé dans le schysme et pendant le schysme. Aujourd'hui cette église est trop petite ; elle ne peut plus contenir toute la population. On songe à en construire une nouvelle ; mais il y a un obstacle, on n'agira sérieusement pour cette construction que lorsque l'obstacle sera levé.

Pour descendre dans la plaine depuis le sommet de la roche du Sarazin, il n'y a que des sentiers rapides et rocailleux. Je n'en suis aucun, je m'enfonce dans les broussailles, les ronces, les épines, les genets plus élevés que moi. Seul, isolé, n'entendant aucun bruit, perdu au milieu des halliers sauvages presque impénétrables, je m'arrête et j'éprouve une satisfaction dont je ne puis me rendre compte, mais très réelle. Une douce rêverie s'empare de mon être, il me semble que je suis seul au monde, et que j'en suis le souverain, je sens l'existence avec force, je sens vivement la vie ; tout me rappelle que l'homme est le roi de la création, et que tout a été fait pour lui. Insensiblement, je m'approche de la petite forêt des champs du mont qui descend jusque dans la plaine et d'autres pensées s'emparent de mon esprit : des souvenirs d'enfance se présentent en foule : c'est dans cette même forêt que mon grand-père, âgé de quatre-vingt-dix ans, me conduisit par la main. Il en était propriétaire, c'était le but ordinaire de ses promenades. Je descends lentement, suivant autant que possible les anciennes traces de ses pas ; je reconnais encore quelques vieux arbres qu'il affectionnait particulièrement ; je retrouve les différentes stations où il se reposait et j'arrive enfin au bas de la forêt, près d'un énorme bloc de granit entouré de gazon où il avait l'habitude de s'asseoir sur une pierre platte. C'est là que je l'ai vu souvent, la tête penchée sur ses mains, absorbé dans de profondes méditations au sortir desquelles relevant son noble front ridé par son grand âge, il adressait à Dieu ses ferventes adorations. Je m'arrête.... Ces lieux ont pour moi quelque chose d'indéfinissable, de doux, d'attachant qui m'y retient, qui m'y fixe, j'y goûte des sensations ineffables que je ne puis expliquer ni rendre. Il me semble qu'un esprit ami est là qui me sourit, qui m'entoure et m'y retient. Je m'éloigne lentement, le cœur attristé, des larmes dans les yeux....

Digitized by Google

PROMENADE A LA GRANDE ROCHE (Roche Trompette)

Clopin clopant, je m'achemine lentement vers la montagne de la grande roche. Au lieu dit, la scie bénie, je prends à droite, je monte le sentier rapide de la fouillie des poules, j'arrive à la planche Démeusy où je fais une pause. Puis, je passe au pré Belot, puis sur Saint-André et bientôt je parviens au plateau de la grande roche. Il y a soixante ans, il m'était plus facile d'y arriver qu'aujourd'hui, mes pauvres jambes ne se plaignaient pas de la course comme elles le font maintenant, non pas sans raison, car la course est longue et rapide. Asseyons-nous encore sur ce beau plateau, près de cette belle source d'eau limpide et fraiche, où je me suis assis tant de fois ; ce sera probablement la dernière fois ; il y a toute apparence que la grande roche ne me verra plus.

Et d'abord, je suis agréablement surpris de voir le signe de notre rédemption élevé sur ce sommet. Une grande croix, érigée depuis quelques années seulement, la surmonte ; vue de loin, elle fait naître dans l'âme la joie et l'espérance, elle protège les montagnes et les vallées ; grâce en soit rendue à la personne vertueuse qui l'a fait ériger. Elle est due à une douce et pieuse pensée. Je voudrais voir la croix plantée sur toutes les hauteurs où l'homme peut porter la vue ; rien ne serait plus propre à le faire rentrer en lui-même et à lui inspirer des sentiments de charité et de vertu. Pour l'homme sage, la vue de la croix est une douce espérance, une touchante consolation ; pour le méchant, le criminel, c'est une cause d'effroi, de crainte, bien propre à le faire rentrer dans le devoir. La croix exerce sur les hommes un mystérieux prestige ; personne ne peut s'en défendre, tous ressentent sa bienheureuse influence.

Le nom de la grande roche s'explique de lui-même : elle est en effet très grande, très élevée et debout comme un géant. Elle domine les forêts qui l'environnent, les sapins qui croissent à ses pieds ; elle domine aussi les belles vallées du ballon, de la goutte des forges et de la goutte Thiéry. On assure et le fait paraît vrai, qu'elle renferme

Digitized by Google

parait toujours jeune, elle n'a point changé. Elle a vu passer les générations qui ne sont plus ; elle verra disparaître les générations futures ; elle restera debout jusqu'à la consommation des siècles. Pourquoi ces témoins irrécusables du passé ne sont-ils pas doués d'intelligence et de raison, pour nous narrer les évènements qui se sont succédé depuis le commencement du monde ? L'homme reste si peu sur la terre, qu'il ne peut presque rien voir, rien apprendre : sa vie est si courte, si bornée, tout passe si vite autour de lui, qu'il n'a pas le temps de méditer sur le passé, de réfléchir sur le présent et de penser à l'avenir. Les grands monuments de la nature ne lui apprennent rien ; ils sont muets pour lui ; il passe à côté avec indifférence ; ils ne font naître dans son esprit aucune pensée sérieuse, il arrive à la fin de sa vie sans avoir rien appris.

Si la grande roche pouvait me répondre, je lui ferais de nombreuses questions. Je lui demanderais d'abord depuis quand et comment elle a été placée debout presque au sommet d'une montagne élevée, reposant sur des terrains moins pesants qu'elle, et qui, dès lors, se trouvaient déjà en place, lorsqu'une puissance quelconque l'a mise elle-même au lieu qu'elle occupe ? D'après les lois de la pesanteur, les corps lourds doivent occuper les bas-fonds, du globe terrestre ; les corps légers doivent leur être supérieurs. Dans un grand nombre de cas, il n'en est point ainsi : des corps lourds reposent sur des terrains très légers, très mouvants. Ce fait prouve que ces terrains étaient déjà placés, lorsqu'à leur tour, les corps lourds sont venus prendre place au-dessus d'eux. Ce raisonnement est juste sans doute, mais comment cela a-t-il pu se faire ? Je n'en sais rien. Les explications que donne sur ce point la géologie ne m'ont point satisfait.

Je lui demanderais aussi si, comme le prétendent certains savants, il est vrai que les montagnes, telles qu'elles sont aujourd'hui, ne sont plus que les enfants des montagnes d'autrefois ? S'il est vrai que ces montagnes d'autrefois touchaient aux nues ? Dans le cas de l'affirmative, je lui demanderais ce qu'elles sont devenues et depuis quand elles ne sont plus. Des montagnes gigantesques ne disparaissent pas dans un jour : il faut de la place pour les mettre ; il faut surtout du temps et des bras pour les ôter.

Je lui demanderais encore s'il est vrai, comme le prétend un autre savant, que la terre a brûlé, qu'elle brûle encore et qu'il n'y a qu'une croûte d'une lieue, de deux lieues au plus qui est refroidie. Ceci me parait fort intéressant à savoir au juste, car j'aimerais à fixer une demeure dans l'endroit où la croûte est la plus épaisse. Il

Digitized by Google

n'y a peut être rien à craindre ; mais en pareilles circonstance, les précautions ne sont jamais de trop.

O grand Buffon ! écoute : je lui demanderais des nouvelles d'un certain soufflet, donné au soleil par une certaine comète et de l'éclaboussure que ce soufflet a produite, éclaboussure qui a tourbillonné pendant des siècles dans l'espace, et qui, en définitive, a donné la petite boule de terre que nous habitons. La réponse serait décisive, car la grande roche faisait indubitablement partie de l'éclaboussure ; elle a dû entendre nécessairement le bruit du soufflet : paff.... Elle a du moins ressenti le contre-coup ; elle a tourbillonné dans l'espace pendant des siècles ; elle doit donc savoir la chose au plus juste. Je continuerais mon interrogatoire en m'informant de la question de savoir ce qu'est devenue la comète, surtout de savoir, si elle ne reviendra pas bientôt donner au soleil un nouveau soufflet qui produira une nouvelle éclaboussure qui, tourbillonnant à son tour dans l'espace pendant des siècles, formera une nouvelle boule terrestre. Ce qu'on a vu une première fois peut bien se voir une seconde fois.

Je lui demanderais enfin des nouvelles du déluge universel. J'aimerais à savoir si ce pays, si éloigné des lieux de la création, était déjà habité par l'homme lorsqu'il a été entièrement submergé par les eaux. Dans le cas de l'affirmative, étaient-ce les descendants d'Abel ou de Caïn qui étaient venus s'y fixer ? Et après le déluge l'arche de Noé s'étant arrêtée sur une des plus hautes montagnes de l'Arménie, il a dû s'écouler quelques siècles avant que les enfants de Japhet soient parvenus jusqu'ici. Ces montagnes, ces sombres forêts, ces vallées sauvages ont donc existé longtemps avant d'être habitées par l'homme. Quel aspect présentaient-elles alors ? Peut-on s'en faire une juste idée ? Dans les temps calmes, il devait y régner un silence solennel, majestueux ; dans les temps d'orage, de tempêtes, on devait y entendre la voix formidable du tonnerre, le craquement, la chute des arbres séculaires, rompus par les vents ou brisés par la foudre. On devait y entendre des bruits étranges, épouvantables ; il devait y régner une horrible et sauvage confusion ! Et l'homme n'y était pas pour jouir de ces grands tableaux ! Des animaux carnassiers : l'ours, le loup, le sanglier, le cerf, d'autres encore, y avaient précédé l'homme et étaient seuls en possession de ces sauvages et profondes solitudes.

J'aurais encore une foule de questions à faire, mais comme je n'attends pas de réponse, je les remets à une autre fois.

Du sommet de la grande roche, je vois à mes pieds une partie de la vallée du ballon, puis, un peu plus élevée, à droite, celle

Digitized by Google

de la goutte des forges. Le mot goutte est patois, il signifie torrent, ruisseau. En effet, le fond de la vallée est occupé par un petit ruisseau limpide comme le cristal, tombant de pierre en pierre, formant de petits bassins où se jouent de petites truites noires, agiles comme les éclairs. Les deux côtés du torrent sont occupés par des prairies en pente, arrosées, s'élevant graduellement. Plus haut sont des champs, ensuite des forêts profondes couvrent toutes les montagnes. Des chalets isolés çà et là, des troupeaux, des bergers, des bergères complètent le tableau qu'offre au regard la vallée de la goutte des forges.

Cette vallée ne parait avoir été habitée que vers le 15e siècle. Les premiers habitants ont été des bucherons, des charbonniers travaillant dans les bois. Le comte Rodolphe de Reinach, seigneur du pays, leur fit des concessions emphythéotiques; ils défrichèrent, bâtirent et le vallon fut habité. Les titres de concession datent du 15e siècle et existent encore.

En face de la grande roche, ou couchant de la goutte des forges, se présente la montagne dite de St-Nicolas couverte de noirs sapins. A ses pieds serpente la belle route du ballon, taillée sur ce point dans le roc granitique pur. A côté, coule avec fracas, de chute sn chute, de rocher en rocher, le torrent du ballon, dont la source principale se trouve au point culminant des Vosges. Plus loin, à droite, à l'occident de la montagne St-Nicolas, se cache la vallée de la goutte Thiéry, en tout semblable à la goutte des forges : même aspect, même caractère, même situation, même origine. C'est dans cette vallée que Charles Nodier a pris le sujet de son roman, *la belle Thérèse,* faisant partie de ses souvenirs de jeunesse. Charles Nodier a, en effet, habité Giromagny en 1799. Il était attaché à une commission de minéralogistes envoyée à Giromagny par le gouvernement, alors qu'il était question d'y établir une école des mines.

Au bas de la goutte Thiéry, se trouve la vallée de *Malvaux* : c'est une petite plaine marécageuse qui, anciennement, à dû être un lac. Entourée de tous côtés par des hautes montagnes très-rapides, les terrains supérieurs entraînés par les eaux ont dû le remplir. D'ailleurs tout démontre que les eaux se sont ouvert une issue au point du *Creux-du-Van*, et le lac s'est ainsi rempli et desséché. C'est aujourd'hui une petite prairie ; on y voit quelques champs, quelques maisons rustiques. Hélas! on y voit en outre un tissage mécanique, remplaçant un moulin et une papeterie.... triste établissement attestant la soif de l'or, caractère distinctif de notre époque.

Digitized by Google

Lors de notre première révolution, la petite prairie de Malvaux appartenait au duc de Valentinois comme héritier du duc de Mazarin. Il va sans dire qu'elle a été vendue comme propriété nationale.

L'acquéreur, un pauvre bûcheron, en paya le prix avec celui d'une vache qu'il échangea contre des assignats, et devint ainsi, en un instant, un riche propriétaire. Hélas, son acquisition ne lui profita point, il vécut assez longtemps ponr devenir un pauvre mendiant.

A l'extrémité du vallon, au point du *saut de la truite* commence l'ascension de la belle route du ballon contournant les montagnes, au milieu des forêts. Elle est embellie en été par les ombrages, la verdure et les fleurs ; en hiver elle est attristée par la neige, les vents et les frimas. Cette route est un ouvrage de Louis XV : elle fait honneur à l'ingénieur Clinchamp qui en a fait le tracé, accompagné d'un de mes ancêtres, alors maire de la commune du Puix.

Au milieu de ces montagnes, dans un endroit bien choisi, en face des gigantesques rochers des *blanches roches,* du *petit haut,* de *l'eau qui tourne,* on y avait construit une fontaine monumentale, remarquable par une pyramide en granit. Moïse y frappait le rocher comme autrefois dans le désert, et des eaux abondantes, claires comme le cristal, coulaient à flots pour désaltérer le voyageur fatigué. Le beau monument que j'ai encore vu dans mon enfance n'existe plus aujourd'hui : les vandales de notre première révolution l'ont détruite de fond en comble, il n'en reste pas pierre sur pierre. C'était un bienfait de la monarchie, une inscription l'annonçait ; il fallait le faire disparaître ; il a disparu. Du reste, la route du ballon mérite une description particulière, elle sera le sujet d'une de nos prochaines promenades.

Portons nos regards sur un autre point. En face, plus à gauche, se présentent les paisibles chalets de la côte, situés au-dessus des neufs prés faisant suite à la montagne Ste-Barbe. Ces neufs prés (prés neufs) proviennent de concessions emphythéotique qui datent de 1770. De là leur qualification de prés neufs. Ces concessions de date récente comparativement à d'autres plus anciennes ont occasionné des troubles sérieux entre les habitants. Ils exerçaient sur les terrains concédés des droits d'affouage, de pâturage ; les nouveaux concessionnaires, en s'en mettant en possession, froissaient ces intérêts. Il en est résulté des querelles, des troubles, des rixes sanglantes par suite desquelles un habitant perdit la vie.

Les hommes ont toujours été les mêmes ; leurs intérêts ont toujours été la mesure de leurs actions. Les prés neufs ont un aspect

Digitized by Google

très pittoresque : parsemés de bois, de buissons, de petites forêts, de rochers, arrosés par une multitude de petites sources jaillissant du sol, ils ont une certaine fertilité, et reposent agréablement la vue. Plus à gauche, au fond de la vallée, se voit une partie du village du Puix, mon village natal, où reposent les restes mortels de mes bons et excellents père et mère, de mes parents, de mes ancêtres ; village bien aimé, anciennement paisible, tranquille, riche par le travail, la bonne conduite et l'économie ; aujourd'hui, ruiné et malheureux par les prétendus progrés de l'industrie. Mais laissons les tristes pensées que cet état de choses fait naître ; nous aurons l'occasion d'en parler ailleurs.

Au fond de la vallée, en face de la grande roche existait encore il y a quelques années, une modeste usine hydraulique établie par mon père. Elle avait pour objet la pulvérisation du tabac dont, avant l'établissement de la régie, mon père faisait un commerce étendu. Plus tard, il y ajouta un moulin à huile, plus tard encore un foulon. Mes frères aînés s'y sont occupés pendant de longues années à la pulvérisation du tabac ; quant à moi, à peine sorti de l'enfance, j'y travaillais déjà à la fabrication des huiles.

Je m'y étais rendu si habile, j'avais établi une telle perfection dans l'usine et dans le travail, que j'en recevais souvent les félicitations de mon père. Je couchais le plus souvent seul dans l'usine, qui était isolée de toute autre habitation. Je m'endormais d'un profond sommeil au murmure des eaux : d'un côté, le torrent rapide roulait ses ondes de rocher en rocher, de l'autre, la chute hydraulique formant ensemble, un bruit étrange, formidable, au milieu duquel il me semblait entendre mille voix humaines confondues se croisant dans tous les sens ; d'autres fois une musique sauvagement harmonieuse et barbare.

J'avais pour compagnons quelque livres : une traduction d'Horace, quelques volumes du journal de Trévoux, les métamorphoses d'Ovide, les fables de La Fontaine. Mes moments de loisir étaient occupés à la lecture. J'aimais cette usine d'un attachement peu commun ; je ne voyais rien au-delà ; je ne désirais rien de plus : au milieu de mes occupations, je ne formais aucun autre souhait. O combien de fois les premiers rayons de l'aurore m'ont trouvé dans de délicieuses rêveries, marchant à pas lents, sous les aulnes touffus qui bordaient la rivière ; combien de fois les dernières lueurs du crépuscule m'ont rencontré dans les mêmes rêveries ! Plus tard, les exigences de la vie m'ayant éloigné, puis ramené à la maison paternelle, ô avec quel bonheur je me dérobais par des sentiers

Digitized by Google

solitaires et arrivais sans être vu des hommes près de la petite usine que je irouvais délaissée, triste et silencieuse. Dans l'endroit le plus désert, au confluent du canal de fuite et du ruisseau, sur un banc rustique caché sous le feuillage, je m'asseyais, le cœur oppressé de tristesse. Toutes simples, toutes communes qu'elles étaient ; je repassais dans mon esprit les différentes circonstances de ma vie. Je me demandais ce que j'étais, ce que je faisais dans ce monde, pourquoi j'y étais et quelle serait ma destinée. Sans doute, je savais mon catéchisme, et les réponses étaient là, mais j'avais grandi, le temps des illusions était arrivé et les réponse du catéchisme ne satisfaisaient pas entièrement mon cœur. La vue extérieure de la petite usine, le souvenir de mes jeunes ans que j'y ai passés augmentaient ma tristesse et je finissais par répandre des torrents de larmes. Quelle était la cause de ma tristesse, de mes larmes ? Je n'en savais rien ; je n'aurais pas pu le dire. je n'en connaissais aucune. J'étais triste, je pleurais sans savoir pourquoi. En me retirant, j'adressais chaque fois à la petite usine de tendres adieux. Elle n'existe plus aujourd'hui : échue en partage à l'un de mes frères, il lui donna peu de soins et finit par s'en défaire. L'acquéreur la vendit à un adorateur du veau d'or qui la détruisit entièrement. Depuis la grande roche, je n'aperçois plus que la place qu'elle occupait ; elle fait encore naître mes regrets et j'ai soin de ne plus m'en approcher.

Portons nos pensées ailleurs et achevons notre promenade par une petite ascension dans la montagne. A son sommet, je rouve un sentier tracé par les rares pas des hommes : il me conduit promptement à la pierre écrite. Mais avant tout qu'est-ce que la pierre écrite (1) ? Suivant la tradition, c'est une pierre druidique, pour

(1) Voulot, dans son ouvrage : *Les Vosges avant l'histoire*, s'exprime ainsi au sujet de la Pierre Ecrite : « Je viens de trouver la preuve matérielle de l'ensemble de mes croyances sur la présence des peuples préhistoriques d'Asie dans nos Vosges. C'est précisément sur une cime escarpée que je l'ai rencontrée ; une simple roche située au sommet d'un col entre Lepuix et Riervescemont a conservé le nom de Pierre Ecrite. Le moyen-âge parait l'avoir vénérée et l'avoir couverte du symbole du christianisme qui côtoie les plus anciens hiéroglyphes. Je crois y avoir distingué à première vue une grande ascia particulière qui en fait un tombeau et le nom d'une divinité, parfois en combinaison, d'autrefois seul, tel qu'il figure sur les plus anciens hiéroglyphes médo-scythiques. L'existence seule dans nos montagnes d'une inscription de ce genre, la seule en Europe, c'est la certitude d'un monde nouveau à découvrir, c'est le sceau même des Pélasges qu'ils nous ont légué pour témoigner des milliers d'années après leur mort de leurs travaux impérissables, dûs à leur foi inébranlable dans l'avenir. » L'ascia, observée par M. Voulot, aurait-elle été gravée par le jeune savant accompagnant, vers 1835, l'auteur de ce récit ?

Digitized by Google

mon compte, je n'en crois rien. Au temps où vivaient les druides, il est probable que le lieu qu'elle occupe était inaccessible aux humains. Rien d'ailleurs n'indique une origine druidique. C'est tout simplement un rocher ordinaire de quelques mètres de longueur, d'un côté au niveau du sol, un peu peu plus élevé de l'autre. Il est situé au milieu d'une clairière entourée de gazon, à quelques pas du sentier qui conduit au *chante-oiseau*. On y remarquait autrefois quelques caractères, quelques figures gravées grossièrement sur une de ses faces, et c'est de là sans doute que lui vient le nom de pierre écrite. Aujourd'hui tout est effacé, on n'y voit plus rien qui mérite l'attention. La pâte du rocher est assez molle, on peut facilement le couper avec la pointe d'un couteau. Cette circonstance explique les caractères qu'on y a vus autrefois, que j'y ai vus moi-même il y a plus d'un demi-siècle. Je l'ai examiné de nouveau, il y a environ trente ans, accompagné d'un jeune savant auquel on avait parlé de la pierre écrite et qui avait voulu la voir. Il n'y vit comme moi qu'un rocher ordinaire. Puis, tirant de sa poche une règle et un couteau, il y grava un superbe quarré d'hypothénuse et quelques attributs des Dieux païens. Je cherche aujourd'hui ce quarré, ces attributs ; il n'en reste plus rien, le temps a tout effacé. Raison de plus pour croire que si les druides y avaient tracé des caractères, ils ne seraient pas venus jusqu'à nous. D'ailleurs les druides n'écrivaient pas ; leur histoire civile et religieuse était enseignée oralement ; ils n'ont laissé aucun monument écrit. La pierre écrite restera donc pour moi une pierre ordinaire. Sa situation non plus n'a rien de remarquable : presque à la sommité de la montagne, la vue ne découvre que des forêts, des montagnes. La vallée de Riervescemont qu'elle domine à une grande hauteur n'est point aperçue ; il est impossible de s'en faire un point de perspective. Cependant lorsqu'on passe dans son voisinage, on s'y arrête volontiers pour se reposer et manger si l'on a soin de garnir ses poches en partant.

Le sentier tout près, d'abord uni, descend ensuite par une pente assez rapide au *plain du chante-oiseau*. Là, il se bifurque : une branche se dirigeant à gauche conduit au pâturage des plaines où se voyent deux métairies. Une autre branche allant à droite conduit au pâturage de Sewen, commune allemande. Il suffit pour arriver à ce village de descendre ce pâturage où il n'existe aucune trace de chemin ; mais il est si rapide qu'il faut prendre des précautions pour se tenir debout et ne pas rouler en bloc du haut en bas de la montagne. Le même sentier qui mène au pâturage de Sewen continue sa course à la sommité des montagnes de la *goutte du four* peuplée

Digitized by Google

de noirs sapins, de la concentrie aux jeunes taillis, arrive au pâturage de la *felmatte* où se trouve une autre métairie et conduit enfin au territoire de Dolleren, commune du canton de Massevaux. J'ai toujours aimé ces sentiers sauvages des montagnes que les pas des hommes ne foulent que rarement, et qui se conservent comme s'ils étaient très fréquentés : c'est un de leurs caractères distinctifs. Ils sont pleins de mélancolie, de tristesse ; ils éveillent en nous des sentiments indéfinis, inconnus et portent à une douce rêverie. Il y règne un silence profond, qui n'est troublé que par les cris des oiseaux de proie, ou par les mille voix du feuillage agité par les vents. On y respire un air pur embaumé qui délecte l'âme. Planant au-dessus des montagnes, des vallées et des plaines, au-dessus des villes et des habitations des humains, les grands tableaux qui se déroulent aux yeux, élèvent la pensée vers Dieu, créateur de l'univers.

Il ne reste à l'homme qu'à reconnaître son néant, se découvrir, s'incliner, tomber à genoux et adorer.

LA ROUTE DU BALLON

Aujourd'hui, je dirige mes pas vers le ballon, en suivant la belle route qui y conduit. J'aurai le temps d'examiner encore une fois, à mon aise, ce beau travail exécuté sous le gouvernement de Louis XV et qui ne le cède à aucun autre du même genre. J'aime cette route à différents titres : d'abord parce qu'elle est admirablement tracée et parfaitement exécutée, ensuite parce que mon grand-père, alors maire du Puix, a contribué à son exécution. Il accompagnait l'ingénieur Clinchamp qui en a fait le tracé. L'époque ne m'est pas parfaitement connue, mais c'est vers les années 1740 à 1745.

L'ingénieur fut d'abord conduit dans les montagnes rocheuses de *l'eau qui tourne*, au-dessus du saut de la truite. Là, il reconnut l'impossibilité d'y placer la route. Il tira un couteau de sa poche, et le montrant aux personnes qui l'accompagnaient, il leur dit : « Il en est de la route que vous sollicitez comme de mon couteau ; si je l'ouvre, elle se fera, si je le ferme, elle ne se fera pas. Or, s'il n'y a

Digitized by Google

à la route que la moitié de sa largeur ; on a repris les travaux ensuite, et on lui a donné la largeur qu'elle a aujourd'hui.

L'Etat n'y a contribué que pour les travaux d'art, le surplus a été fait par corvées. Tous les habitants du Rosemont, ceux du comté de Belfort dans une circonférence assez étendue, ont été appelés à y travailler par tâches avec la faculté de les faire exécuter par d'autres travailleurs, mais toujours sous la surveillance et la direction des agents des ponts-et-chaussées.

Les intendants d'Alsace venaient quelquefois visiter les travaux : on les recevait toujours avec honneur et souvent par des spectacles aussi inattendus que grandioses. Les mineurs qui brisaient les rochers, préparaient et chargeaient un grand nombre de mines, et lorsque ces grands personnages étaient en vue, on y mettait successivement le feu. Les détonations mille fois répétées par les échos de montagne se succédaient sans interruption ; les rochers brisés sautaient en l'air, volaient en éclats, retombaient avec fracas et produisaient des effets féeriques, impossibles à rendre.

Un jour, un de ces intendants fit prévenir le maire du Puix (Claude-Jacques Simon, mon grand-père) à dix heures du matin, de lui tenir des chevaux prêts à 11 heures pour se rendre aux travaux. Grand fut l'embarras du maire : il y avait bien dans la commune trois mauvais chevaux, mais ils étaient précisément absents. Il envoya les chercher en toute hâte, tout en prévoyant qu'ils ne seraient pas présens à 11 heures à l'entrée du village où toute la commune étaient réunie. Il demanda le maire et les chevaux qu'il l'avait requis de fournir. Le maire se présenta, et lui exposa respectueusement son embarras, lui déclarant qu'il avait, dès la réception de ses ordres fait chercher les seuls chevaux du lieu, absents, et que malgré toute sa diligence, ils n'étaient point encore arrivés. L'intendant reprit : « Il me faut des chevaux à l'instant même ». Alors le maire : « M. l'intendant, j'en suis peiné, mais je n'en ai pas ». L'intendant, furieux de colère, répliqua : « Il me faut des chevaux sur le champ où je te f.... des coups de bâton ». Sur ce, le maire s'approcha tout près de la voiture et répondit lentement, d'une voix ferme et grave : « M. l'intendant, je ne vous conseille pas de frapper trop fort ». Celui-ci, outré de colère, se contint cependant et partit avec les mêmes chevaux qui l'avaient amené jusque là. Mais à peine eut-il fait un quart de lieue qu'il fit arrêter sa voiture, envoya chercher le maire du Puix, disant qu'il voulait revoir cet homme. Il se présenta et demanda à l'intendant ce qu'il désirait de lui. Celui-ci répondit : « Je voudrais savoir ce que tu

Digitized by Google

aurais fait si je t'avais donné des coups de bâton ». « M. l'intendant, répliqua le maire, pour un, je vous en eus rendu cent. » Cette réponse, faite avec calme et fermeté, fit tomber la colère de l'intendant. Il tendit la main au maire, le fit monter dans sa voiture et depuis ils furent bons amis.

La route du ballon commence à l'entrée de la vallée du Puix, à la sortie de Giromagny, près du premier pont, dit le pont Véry. A un demi kilomètre plus loin, vis-à-vis l'ancien château des mines se trouve le deuxième pont, dit le pont de la chapelle. Il existait, en effet, à une petite distance de ce pont une chapelle érigée par mon grand-père maternel Nicolas Viellard, pour l'accomplissement d'un vœu qu'il avait fait, dit la tradition, dans un grand danger. Une messe annuelle de fondation y était attachée. Mais quel avait été ce grand danger ? Personne ne l'a jamais su, parce que mon grand-père ne l'a jamais dit.

Interrogé à cet égard, il gardait le silence, même avec les membres de sa famille. Les amateurs du merveilleux en ont conclu qu'il avait eu dans l'endroit même où la chapelle était bâtie un entretien secret avec un esprit (un revenant) et depuis, il a été admis comme certain, qu'un revenant faisait sa résidence habituelle près de la chapelle en question. Aujourd'hui encore, les bonnes gens du pays ne passent jamais là sans se le rappeler et la nuit sans une certaine crainte inspirée par la présence d'un habitant de l'autre monde. Quant à la chapelle, elle n'existe plus ; les vandales de notre première révolution l'ont détruite de fond et comble. Enfant, j'ai vu personnellement cette destruction : je me trouvais à côté de mon père travaillant dans un pré voisin lorsque cet acte d'impiété a été consommé. Je n'ai jamais oublié, je n'oublierai jamais que mon père suspendit son travail et s'appuyant sur un instrument aratoire, il fondit en larmes et se retira pour ne pas être témoin plus longtemps de cette œuvre satanique. Les démarches de ma mère ont sauvé quelques-une des statues des saints qu'elle renfermait ; elles sont religieusement conservées dans la famille.

Un peu plus loin, sur la rive droite de la Savoureuse se voyaient anciennement deux grandes croix en bois rappelant deux malheureux évènements : deux hommes noyés dans la rivière, les nommés Lieblin et Dollet, dit la jambe de bois. Ces deux croix n'existent plus : l'oubli des morts est là. Sur un point intermédiaire se voit une autre croix ; mais elle n'a plus de rapport avec les deux premières.

Entre les deux villages de Giromagny et du Puix, la route décrit

Digitized by Google

quelques sinuosités, au milieu d'une petite plaine. A gauche, en montant, sont les champs de la cave, les ruines des anciens bâtiments des mines autrefois très considérables, mais dont il ne reste bientôt plus rien. Plus loin, du même côté sont les grands champs ; à droite est une petite prairie au milieu de laquelle coule la Savoureuse, encaissée sous une voûte de verdure variée de saule vert tendre et d'aulne au sombre feuillage. A droite et à gauche s'élèvent les montagnes du montjean, de la charme, parsemées de prairies en pente, boisées, reposant agréablement la vue.

A l'entrée du village du Puix se trouve le troisième pont, recevant sous ses trois arches les deux branches de la Savoureuse venant la première des montagnes des belles-filles, de la goutte Saint-Guillaume, de la buisinière, traversant l'endroit dans toute son étendue, fournissant une eau limpide aux habitants ; la seconde venant du ballon même. Du côté droit, la route passe au côté gauche et continue sa direction vers le nord, contre les formidables rochers de St-Nicolas qui semblent former la limite du monde. De chaque côté sont des champs, des prés, des chalets, des montagnes couvertes de forêts.

A la sortie de ce troisième pont, à gauche, se trouve une maison maintenant occupée par des ouvriers qui, anciennement, était le bureau des péages entre la province de l'Alsace et celle de la Lorraine. Mon père était titulaire de ce bureau, mais comme il était en même temps instituteur, il avait peu de temps à lui donner ; c'était ma bonne mère qui remplissait les fonctions de buraliste ; elle s'en acquittait avec une telle régularité, avec une telle exactitude qu'elle en recevait des félicitations, des compliments chaque fois que le chef des gabelles venait en faire la vérification. Un droit qui était perçu dans ce bureau m'a toujours paru singulier ; il concernait les juifs (1). Un juif qui passait d'une province à l'autre payait un droit

(1) Avant 1784, les juifs étaient soumis à des droits de péage particuliers et même à des droits d'octroi à l'entrée des villes. Dans les pays appartenant à la famille de Mazarin (Belfort, Delle, Ferrette, etc.), on leur accordait chaque année un billet de franchise sur un papier qui changeait pour la couleur et portait, dit Gœtzmann, le nombre, le nom, le snrnom, la taille, le poil, l'âge et la demeure, lequel ils sont obligés de présenter aux bureaux où ils passent. En janvier 1784, le roi supprima ces vexations. « Nous avons reconnu, porte l'édit, que suivant plusieurs tarifs et pancartes des droits, notamment en Alsace et à l'entrée de la ville de Strasbourg, les juifs sont assujettis à une taxe corporelle qui les assimile aux animaux et comme il répugne aux sentiments que nous étendons sur tous nos sujets de laisser subsister à l'égard d'aucun d'eux une imposition qui semble avilir l'humanité, nous avons cru devoir l'abolir. »

Tout juif qui, avant la Révolution, passait par la seigneurie de Montbéliard devait payer un droit de circulation de 8 sols 6 deniers : celui qui

Digitized by Google

de trente sous tournois, le même droit qu'un âne ! Ce bureau produisait peu ; il y eut cependant une exception à l'occasion du mariage de Paul Ier avec une princesse de Montbéliard qui devint la mère d'Alexandre Ier (1) D'énormes voitures chargées de bonbons, venant de Verdun, y acquittèrent des droits importants. A cette occasion, il me revient à l'esprit une petite anecdote, suivant moi, bonne à conserver : dans le cours de l'invasion de 1814, l'empereur Alexandre passa par Montbéliard et arrivé vis-à-vis du château demanda quel était ce monument. Un Montbéliardais présent s'empressa de répondre avec suffisance : Sire, c'est le château de Montbéliard !... Un quidam, qui se trouvait là par hasard, lui dit : Imbécile, dis lui donc que ce monument est le berceau de sa mère. Il parait que le Montbéliardais n'en savait rien.

On rencontre le quatrième pont vers le douzième kilomètre, vis-à-vis de la vallée de la goutte des forges. Le torrent qui descend de cette vallée traverse la route sur ce point et va se jeter dans la Savoureuse, roulant ses eaux impétueuses dans la saison des pluies, au milieu d'une prairie en pente. On trouve là quelques maisons, les unes récentes, les autres très anciennes, formant aujourd'hui un petit hameau. Vis-à-vis de la vieille maison des Collin se voyent à gauche plusieurs couches de schyste noir, friable, sans empreintes de végétaux, mais qui par leur position presque perpendiculaire, au milieu de rochers primitifs, paraissent avoir une certaine importance géologique. Plusieurs savants, dit-on, s'en sont occupé. A une époque encore récente, un professeur de l'école de Lyon, ayant une certaine répu ation dans la science vint exprès sur les lieux. Il m'avait été adressé, et j'eus l'honneur de l'accompagner dans la visite qu'il en fit. Leur formation, l'inclinaison, la position lui en ont paru à peu près inexplicable.

A quelques pas plus loin, au pied de la montagne de St-Nicolas, on entre véritablement dans la gorge du ballon. Sur ce point, la route est entièrement pratiquée dans le roc granitique ; on y voit encore les traces des perforations faites par les mineurs pour briser le rocher au moyen de mines. C'est un point des plus curieux de la route, par les obstacles que présentait son établissement et le gran-

Digitized by Google

diose des tableaux qu'on a devant les yeux. A droite, une masse de rochers perpendiculaires d'environ cent pieds de hauteur ; à gauche, un torrent impétueux roulant ses eaux rapides de chute en chute, tombant bientôt dans un précipice dont la profondeur se dérobe à la vue, et qu'on ne peut voir sans être saisi de crainte. De chaque côté s'élèvent à des hauteurs prodigieuses des montagnes couvertes de noirs sapins ; de toutes parts la vue ne rencontre que des montagnes rapides, des rochers gigantesques qui semblent faire obstacle à tout passage humain.

A l'issue de cette gorge, on trouve le cinquième pont. Du côté droit, la route passe au côté gauche de la Savoureuse. Il est très regrettable que ce pont n'ait qu'un parapet très insuffisant : il en résulte un véritable danger pour le franchir dans les nuits sombres, et elles le sont toujours dans ces rochers. Dans mon jeune âge, en venant de la Lorraine et traversant ce passage par une nuit sombre, au milieu d'un orage, ne voyant plus la route, j'étais prêt à me précipiter du haut du pont dans le torrent lorsqu'un éclair me fit voir le torrent sous mes pas, Je reculai avec effroi et pus, grâce à l'éclair, reprendre le milieu de la route. Chaque fois que je franchis ce passage, je me rappelle avec un élan de reconnaissance envers Dieu, qu'un éclair m'y a sauvé la vie.

A l'entrée du pont existe une croix rappelant un évènement sinistre : un rocher détaché de la montagne voisine, roulant avec une épouvantable vitesse a tué un pauvre bûcheron du nom de Verrier. De l'autre côté du pont, se voyait encore une autre croix rappelant la mort accidentelle d'une pauvre femme idiote dont le nom est resté inconnu : « J'ai passé sur la terre comme un songe, et mon nom est tombé dans l'oubli ». Je regrette que cette croix n'ait pas été rétablie ; le signe de rédemption rappelle au voyageur notre état précaire ici bas, et fait naître en nous des pensées sérieuses qui occupent trop rarement notre esprit.

Après avoir fait quelques pas au-delà du pont, la vue se porte naturellement à droite, vers une cascade très remarquable : le torrent sortant d'un bassin profond appelé le *creux-du-van*, répand ses eaux en large nappe sur un rocher de granit : tombant de chute en chute, sur le versant rapide du rocher ; elles se transforment en écume brillante, répandent au loin un bruit étrange d'une sauvage harmonie. Elles se réunissent au pied du rocher et reconstituent le

Digitized by Google

leur parfaitement construits et très solides. A l'extrémité de ces murs, du même côté, existe un rocher peu élevé de quelque étendue coupé à pic. Vers son extrémité, touchant le fossé, on peut voir une petite excavation, maintenant obstruée par des ronces et des épines à laquelle on ne donne aucune attention. Elle n'a rien de remarquable en effet, sinon qu'elle a été creusée par M. Duhamel, membre de l'Institut. M. Duhamel a habité Giromagny, comme membre d'une commission de minéralogistes envoyée par le gouvernement qui voulait y établir une école des mines, M. Duhamel s'était lié avec mon père ; il passait souvent chez lui, en faisant ses explorations minéralogiques. Enfant, je m'emparais de son sac à marteaux et je l'accompagnais dans ses excursions. C'est ainsi que j'ai travaillé avec lui, à la petite excavation dont il s'agit. Il souriait à mes faibles efforts pour briser le roc. J'ignore quel intérêt minéralogique il attachait à la vérification de ce rocher.

Plus loin, se présente la petite plaine de *Malvaux* encore marécageuse qui, anciennement a dû être un lac. A droite se voit la vallée de la goutte Thiéry, autrefois habitée par des familles religieuses patriarchales, C'est dans une de ces maisons qu'en 1799 Charles Nodier (1), accompagné d'un autre jeune homme du nom d'Auguste, arriva par une chaude journée du mois de mai, exténué, mourant de faim, y trouva une rustique hospitalité. Une belle jeune fille, d'un esprit naturel remarquable, leur servit du lait et les rafraîchissements dont elle pouvait disposer. Charles Nodier partit de là pour en faire l'héroïne d'un roman sous le titre de la belle Thérèse. Il fait partie de ses souvenirs de jeunesse.

En revoyant de loin la colline de la goutte Thiéry, une foule de souvenirs se présentent à mon esprit ! J'ai gravi ses pentes rapides, abruptes dans mon âge ! Dans le temps de la terreur révolu-

---

(1) Charles Nodier, né à Besançon (1783-1844), littérateur distingué, membre de l'Académie française a écrit dans les *Souvenirs de jeunesse* une nouvelle intitulée *Thérèse* dont l'action se passe à Lepuix. Son héroïne, Thérèse, fille de Christ Burtscher qui fut une des personnalités marquantes du mouvement révolutionnaire dans sa commune, a exercé la profession de sage-femme à Lepuix où son souvenir est encore conservé par nombre d'anciennes familles. En 1802, Nodier écrivait à son ami Weiss : « Du courage, mon bon ami, et au mois de fructidor prochain, nous herboriserons dans ma chère montagne des Vosges et je te montrerai la belle mine de Giromagny et le beau vallon du Puix et la chaumière où habitait cette inconcevable Thérèse Kriss qui a servi de modèle à ma pauvre Stella ». Stella ou les Proscrits, la première nouvelle qu'ait publiée Nodier parut en 1802, trois ans après avoir quitté Lepuix. Cet ouvrage fut une œuvre d'opposition politique contre Bonaparte et valut un emprisonnement à son auteur.

Digitized by Google

tionnaire, à l'époque malheureuse du schysme, élevé par la fatale constitution civile du clergé, un certain nombre de prêtres voués à la mort ou à l'exil, y ont trouvé un asile assuré. Une maison, si uée presque au sommet de la montagne, près de la forêt, leur servait particulièrement de refuge. Un digne prêtre du nom de Noblet, que par anagramme on nommait M. Bontet, ancien chanoine de la cathédrale d'Auxonne, y faisait souvent de longs séjours. Une chambre particulière était destinée à la célébration du saint sacrifice de la messe ; on y voyait un autel, et on y avait non seulement les vases sacrés, mais encore tous les ornements nécessaires. Les familles qui étaient demeurées catholiques y venaient secrètement, même depuis Belfort, remplir leurs devoirs religieux. On était forcé de se cacher, comme autrefois les premiers chrétiens dans les catacombes. Quant à moi, dans l'âge de faire ma première communion, j'allais à l'école le matin à Giromagny près d'un excellent maître bon catholique, qui me portait le plus vif intérêt et l'après-midi, je me rendais avec ma jeune sœur, par des sentiers détournés, quelquefois par les bois sans suivre aucun chemin, au sommet de la goutte Thiéry, dans la maison où était le digne prêtre, où il avait l'extrême bonté de nous faire tous les jours le catéchisme. C'est ainsi que j'ai pu faire une première communion avec une douzaine d'autres enfants, non pas dans la colline de la goutte Thiéry, mais dans une autre ferme isolée, à gauche et tout près du saut de la truite, dont nous dirons un mot ci-après, et où se trouvait alors le digne prêtre. Ces hommes apostoliques étaient souvent obligés de changer de demeure pour éviter les soupçons des persécuteurs. J'ajouterai encore un mot : lorsque la conclusion du concordat de 1801 fut connue, mon père fut un des premiers qui en eut connaissance. Deux prêtres se trouvaient alors cachés dans les montagnes : M. l'abbé Pergaud et M. l'abbé Laffé, le premier décédé depuis, curé cantonal à Jussey, près de Vesoul, le second mort vicaire à la cathédrale de Dijon.

Mon père s'empressa de leur donner connaissance de la conclusion du concordat ; il leur écrivit et je fus chargé de porter les missives. Je m'acquittai de ma mission, et je n'oublierai jamais les larmes de joie que je vis couler des yeux de ces bons prêtres ; leur bonheur était sans mélange, leur reconnaissance envers Dieu sans borne. Heureusement que ces temps sont déjà éloignés de nous et qu'on peut croire que nous ne le reverrons plus. Mais le souvenir en est toujours présent à mon esprit et je n'ai pu résister au désir d'en consigner ici les épisodes qui me touchent de si près.

Digitized by Google

Du lieu où nous avons laissé la route, elle s'élève graduellement le long de la montagne, à gauche de la petite plaine de Malvaux, au milieu des forêts de sapins. Bientôt, on trouve à gauche une mine de cobalt qui n'a jamais été exploitée ; une galerie d'une centaine de mètres qu'on y voit encore parait n'avoir donné aucun résultat. Un peu plus loin, on rencontre le pont dit de la goutte . C'est le sixième. Il est remarquable par sa hauteur et par le filet d'eau tombant perpendiculairement d'un rocher sous son arche. Aujourd'hui ce pont menace ruine et exige des réparations. Celui qu'on trouve à quelques centaines de mètres plus loin, est le pont de la goutte (1) . C'est le plus élevé de tous. Arrivé là, le voyageur descend de voiture et s'arrête pour examiner sa hauteur, sa remarquable construction surtout, les nombreuses cascades du torrent qui se précipitent de la montagne, au milieu des sapins, tombant sous le pont avec un fracas qui donne le frisson. Continuant le chemin, on laisse sur la droite, un tissage mécanique et quelques chalets habités par des montagnards et l'on parvient bientôt à un point de la route bien connu : c'est le saut de la truite. Le saut de la truite est une cascade de dix à douze pieds de hauteur, à quelques pas du huitième pont. Le torrent descendant des montagnes des blanches roches, de l'eau qui tourne, du ballon même, tombe en colonne du haut d'un rocher, dans un bassin de granit, s'enfuit de roche en roche, traverse le pont, et continue sa fuite rapide dans une prairie en pointe. Dans le temps des grandes eaux, les effets produits par la cascade et la fuite précipitée du torrent sont saisissants. On prétend que la truite peut remonter et remonte en effet la colonne d'eau de la cascade, mais ce fait me parait erroné. Sans doute, il y a des truites dans le ruisseau au-dessus de la cascade, mais ce n'est pas une preuve qu'elles puissent la remonter. J'aime mieux croire qu'elles y ont été portées par l'homme et qu'elles s'y propagent naturellement. Ces truites sont noires, petites, d'une vivacité étonnante et d'un goût exquis.

Le saut de la truite est un lieu de repos pour le voyageur en voiture : avant de s'engager plus avant dans la montagne, on laisse respirer les chevaux. Ici, le voyageur à pied quitte la route ; il prend, vis-à-vis du neuvième kilomètre, à gauche, un sentier ra-

---

Digitized by Google

boteux, humide, grimpant qui rejoint la route à une certaine hauteur. Il la suit pendant quelques centaines de pas et vis-à-vis de la dernière et chétive habitation, il prend un nouveau sentier, toujours à gauche, dans une prairie agreste, rejoint encore une fois la route, la quitte encore, s'enfonce dans la forêt toujours rapide et ne la retrouve que près d'un chalet, ancienne maison d'un garde qui portait le nom de Bonaparte.

A partir du saut de la truite, le voyageur en voiture, entre réellement dans les nombreuses sinuosités, dans les nombreux contours de la route, bordée de grands arbres, de grands sapins, presque toujours au milieu des forêts. Le premier pont que l'on rencontre, après celui du saut de la truite, est encore remarquable par son élévation et par une nouvelle cascade tombant à pic. Partout, les nombreux obstacles que présentait l'établissement de la route, ont été parfaitement surmontés : ici, des murs solides en pierres sèches admirablement exécutés la soutiennent sur de grandes étendues; là, des rochers coupés à pic par des mines démontrent que l'homme, par son génie, est le roi de la création et que rien n'arrête son pouvoir.

Au sixième tournant, on arrive au lieu où existait autrefois une fontaine monumentale, lieu bien choisi, d'un aspect frappant et grandiose. En face, on a les sombres montagnes du petit haut, de l'eau qui tourne, les rochers gigantesques des blanches roches, d'un aspect sauvage et saisissant. La nature primitive abrupfe ne peut rien présenter de plus surprenant et lorsque les vents agitent les forêts, on y entend la grande voix de l'immensité qui rappelle à l'homme la puissance créatrice de Dieu. A cette élévation, on respire plus librement un air plus vif, plus léger, plus pur ; l'âme, dégagée des affaires du monde en présence des grands tableaux qui frappent les sens, s'épanouit, se dilate, et recueillie, jouit d'une douce et ineffable félicité.

La fontaine monumentale (1) était placée à la droite de la route, des murs en amphithéâtre soutenaient les terrains supérieurs ; trois sources réunies par des tuyaux en plomb, l'alimentaient d'une

(1) A la date du 3 septembre 1787, on lit dans la correspondance de la comtesse de Sabran les lignes suivantes consacrées à ce monument qni a disparu pendant la Révolution : « Au milieu du chemin, l'on trouve une belle et grande fontaine revêtue de marbre que feu M. le Dauphin a

Digitized by Google

eau abondante et pure : un bassin vaste, profond, une pyramide en granit, Moïse frappant le rocher comme au désert, une eau limpide comme le cristal jaillissant à flots, une inscription complétaient le monument. A quelques pas se trouvait la maison du gardien, du nom de Baumann qui, en même temps, était le surveillant de la route et chargé de son entretien. Les travaux d'art exceptés, toute la route était à sa charge depuis Giromagny, et il avait un salaire de six cents francs ! On trouvait chez lui asile, secours, aliments ; c'était un établissement agréable, utile au milieu de la montagne, tout cela a disparu pendand la fièvre révolutionnaire qui a ruiné notre belle France ; il s'est trouvé des hommes, ou plutôt des démons à figures humaines qui ont détruit, renversé de fond en comble, sans profit pour eux, un monument innocent, un objet d'art éminemment utile faisant honneur au pays.

Pourquoi pas ? A la même époque n'a-t-on pas renversé les croix, détruit le signe de notre religion ? Tout a donc été détruit, de la belle fontaine du ballon, il ne reste plus rien. Je me trompe, les trois sources sont toujours là, elles coulent toujours au même lieu, et fournissent toujours au voyageur altéré, une eau fraîche, limpide et pure. Les destructeurs n'ont anéanti que l'œuvre des hommes, l'œuvre de Dieu subsiste toujours, les méchants ne peuvent rien contre les bienfaits du tout Puissant.

Quant à l'inscription latine du monument, il serait regrettable d'en perdre la mémoire, la voici :

« Imperat hîc Lodoix ! Nec saxa horresce, nec undas suspice ! Dant rupes pocula, monsque viam. »

On en a fait la traduction libre suivante :

Louis règne en ces lieux ; les rochers à sa voix
Au voyageur surpris, en ouvrant un passage
Pour apaiser sa soif, lui offre un breuvage
Et la nature obéit à ses lois.

On quitte avec regret la place de l'ancienne fontaine du ballon, et l'on s'achemine lentement vers le sommet de la montagne, on n'a plus que deux tournants à parcourir. A l'angle du premier a été construite une maison forestière qui a été occupée longtemps par un garde connu dans le pays par le sobriquet de Bonaparte. Par suite, cette maison forestière est devenue la maison de Bonaparte et n'a plus été connue dans le pays que sous cette dénomination. C'était aussi un asile qui remplaçait celui de la fontaine

Digitized by Google

monumentale ; on y trouvait à se restaurer. Les forêts voisines, ainsi que la maison, ayant été vendues, l'acquéreur la transforma en chalet suisse. Aujourd'hui, le voyageur passe sans envie d'y entrer, quelque besoin qu'il en ait, il sait à l'avance qu'on n'y trouve plus d'hospitalité.

Depuis le dernier tournant, la route décrit encore quelques sinuosités, quitte la forêt et arrive enfin au pâturage proprement appelé le ballon. C'est le point culminant, mais la route ne monte pas jusqu'à son sommet ; elle contourne, passe près de la métairie et arrive bientôt à la limite du département des Vosges. C'est là sa fin ou son commencement, dans l'ancienne province de l'Alsace. Elle continue en Lorraine, descend près d'une métairie nommée la jumenterie, et par de nombreux contours au milieu de superbes forêts, elle arrive au village de Saint-Maurice, et rejoint la route impériale de Paris à Bâle, par Nancy et Remiremont. Depuis la limite des Vosges à Giromagny, notre route a une étendue de seize kilomètres, et on y compte dix-sept ponts plus ou moins élevés.

La métairie du ballon est située sur un petit plateau. C'est un grand bâtiment peu élevé couvert en bardeaux, renfermant de vastes écuries où l'on réunit pour les traire les nombreuses vaches qu'on nourrit sur les pâturages qui l'entourent. On y trouve en été un beurre exquis, un mets peu connu composé de lait, de crème et d'un certain fromage. On nomme ce mets singulier *matrouille*. Le fermier tient une auberge où, tant mal que bien, on trouve à se restaurer. C'est le point de réunion des promeneurs quels qu'ils soient. Dans la belle saison, les jeunes gens s'y rendent de la Lorraine, de la vallée de Massevaux, de celle de Giromagny, de la Haute-Saône ; on s'y divertit et l'on y danse au son d'un mauvais violon.

Naguère, sa majesté l'Empereur Napoléon III, venant de Plombières, a visité ce point culminant des Vosges ; il s'est arrêté à la métairie et y a mangé une omelette. Quelques jours après cette visite, un certain nombre d'honorables du pays se sont rendus en hâte à la métairie, se sont fait un devoir et un honneur de s'asseoir alternativement dans la place qu'y avait occupée l'Empereur. Voilà, je l'espère, un dévouement qui mérite d'être connu de la postérité.

Mon Dieu, j'ai traversé bien des fois dans ma vie cette montagne du ballon ; je l'ai franchie à toutes les heures, à toutes les minutes du jour et de la nuit, dans les neiges, dans les temps les plus péril-

Digitized by Google

leux, comme dans les plus beaux jours de l'été. Il ne me reste plus qu'à lui dire adieu. Mais avant de déposer la plume, je ne puis résister au désir de narrer deux épisodes de ma vie, conservés dans ma mémoire.

Dans le temps de la terreur, une dame de haute noblesse, proscrite, se rendait de l'Alsace dans les environs de Metz, pour de là passer à l'émigration. Elle voyageait clandestinement la nuit par des chemins détournés, guidée par des hommes dévoués à la bonne cause. Elle fut adressée à mon père ; elle séjourna quelques jours chez lui, e. lorsque toutes les mesures furent prises, elle partit la nuit dans une mauvaise voiture pour traverser le ballon, où de bons Vosgiens l'attendaient pour la conduire plus loin. Je l'accompagnai dans le trajet du ballon, avec un bon montagnard nommé Jean-Claude Adam, qui avait pour mère Eve Vauclair.

Arrivés dans la métairie, on fit un mauvais déjeuner et au moment de nous quitter, la grande dame nous remercia du concours que nous lui avions prêté, puis elle ajouta : « Messieurs, vous vous rappellerez quelque fois, que sur cette montagne, vous avez déjeuné avec la duchesse de.... » Le montagnard répondit à son tour : « Nous nous rappellerons, Madame, que nous avons eu cet honneur ; mais aussi, veuillez vous rappelez quelquefois, que vous y avez déjeuné avec le fils aîné d'Adam et d'Eve ». Oh ! Monsieur, répondit la duchesse, en souriant, vous seriez donc Caïn ! Le bon montagnard, surpris, demeura muet.

Après l'invasion de 1815, les troupes autrichiennes séjournèrent en Alsace. Il y eut parmi elles des désertions et quelques soldats devinrent des voleurs. Traversant le ballon par une mauvaise journée d'hiver, avec un compagnon déterminé, nous trouvâmes la métairie sens dessus dessous, au pouvoir de quatre grands gaillards, de haute stature, simulant l'ivresse, couverts de haillons, parlant un jargon inconnu. Les tables de la seule chambre étaient renversées, les femmes s'étaient cachées, le fermier était dans un état complet d'ivresse et ne pouvait nous être d'aucun secours. Des sacs remplis de butin étaient déposés dans la chambre ; nous comprîmes que nous étions en face de bandits, de voleurs. A notre vue, il y eut parmi eux un mouvement de crainte, mais ils se remirent bientôt et leur attitude devint menaçante. J'en fis la remarque à mon compagnon, l'engageant à ne point se dessaisir de son bâton, afin que dans le cas d'attaque, nous soyions en mesure de nous défendre vaillamment. Loin de craindre, il me proposa d'attaquer, alléguant

Digitized by Google

que de chacun un coup de bâton, nous en mettrions deux par terre et que les deux autres ne seraient plus dangereux pour nous. Je ne goutai point cet avis; j'eus peur des armes à feu, et ils en avaient en effet; nous nous tînmes sur la défensive. Après un moment de repos, nous quittâmes la ferme sans obstacle. Nous descendîmes rapidement la montagne, et arrivés au Thillot, j'informai de suite le brigadier de gendarmerie de notre aventure. Il se rendit immédiatement sur les lieux avec sa brigade; il trouva les quatre bandits dans la colline des Charbonniers, commune de St-Maurice et les arrêta. Ils venaient de voler et dévaliser entièrement la maison de Nicolas Cheviron, située au sommet de la goutte Thiéry, commune du Puix. N'ayant trouvé chez lui qu'un viellard de quatre-vingt ans, il le garottèrent, l'attachèrent avec des cordes, puis pillèrent entièrement la maison, quelques centaines de francs d'argent, deux montres et tout le linge qu'ils purent emporter. Ils furent d'abord conduits à Remiremont, puis remis au général Frimont qui commandait les alliés dans le Haut-Rhin. Après une enquête dans laquelle mon compagnon et moi furent entendus, tous les quatre furent condamnés et fusillés à Colmar. Ce crime est le seul qui, de mon souvenir, a été commis dans les montagnes du ballon.

Notre route avait, autrefois, une grande importance; elle était la seule voie de communication entre l'Alsace et la Lorraine; les autres routes franchissant les Vosges sont de date plus récente. La circulation y était très active en été : tous les sels que la France fournissait à la Suisse franchissaient le ballon, et entraient dans ce pays par Belfort, Altkirck et Bâle, en un mot, tout le commerce entre les deux provinces se faisait par cette voie. Il n'en est plus ainsi aujourd'hui : une autre route plus directe, moins rapide, par Bussang, Urbès et la vallée de St-Amarin la remplace avantageusement; celle du ballon n'est plus guère fréquentée, et ne présente plus d'intérêt que celui qui s'attache aux œuvres d'art.

Il faut convenir aussi que le trajet du ballon est trés pénible et trés long pour les voitures, quoique la route soit fort belle et en bon état. Depuis St-Maurice au sommet du ballon, la route monte sensiblement, sans discontinuer, pendant un parcours de 11 kilomètres. Un cheval ne peut monter que la moitié de sa charge, si elle est complète, il faut deux chevaux au lieu d'un. Il faut ordinairement quatre heures pour faire ce trajet. Il en est à peu près de même du côté de l'Alsace, seulement la route est un peu moins rapide. Elle n'est d'ailleurs praticable qu'en été ; en hiver,

Digitized by Google

elle est encombrée de neiges et inaccessible aux voitures. Dans la même saison, le passage du ballon présente au voyageur à pied des dangers sérieux. Il est, en effet, difficile de se faire une juste idée de la perturbation des éléments ; il faut l'avoir vu pour y croire.

On y trouve souvent plusieurs mètres de neige accumulée, aucune trace de passage humain, aucun chemin pour se diriger, tout est uniforme. On est au milieu d'un nuage épais, plongé dans une obscurité aussi profonde que celle de la nuit ; on peut s'entendre parler sans se voir. Le vent est tellement violent qu'il renverse comme une plume, l'homme le plus robuste ; il forme des tourbillons de neige assez puissants, assez intenses pour vous couvrir en un instant. Si l'on ouvre la bouche, le vent s'y introduit avec force et gonfle le corps comme un ballon. Souvent il faut lui tourner le dos, se cramponner sur un fort bâton pour respirer. C'est au milieu de ce déchaînement des éléments, dans la neige jusqu'au milieu du corps qu'il faut marcher, se diriger par instinct, car aucun chemin n'est visible, aucune voie n'est marquée, aucun indice quelconque ne vient en aide au voyageur. La ligne droite vous égare, il faut décrire un certain contour pour arriver à la métairie qu'on ne voit que lorsqu'on la touche. Mais si l'on n'y parvient pas, on reconnait bientôt qu'on est égaré ; alors la tête se trouble, les forces s'épuisent et l'on y périt misérablement. Il se passe peu d'années sans voir de pareils sinistres.

Il y a trois époques de l'année où il est particulièrement curieux de visiter le ballon et la belle route qui y conduit. D'abord, dans la belle saison de l'été pour y jouir d'un air doux, pur et léger, ensuite, dans celle des grandes pluies, du débordement des grandes eaux, pour y voir les mille cascades, les mille et mille chutes d'eau, se précipitant de tous les rochers, de toutes les montagnes, de toutes les hauteurs, en nappes, en filets, en torrents, produisant un bruit majestueux, impossible à rendre, enfin, dans les grandes tempêtes neigeuses de l'hiver, pour y admirer les sauvages et belles horreurs des éléments déchaînés. J'engage vivement les amateurs à en faire l'expérience, convaincu que je suis qu'ils ne s'en repentiront pas et qu'ils me sauront gré de mon avis.

Digitized by Google

LA GRANDE PROMENADE

Mon Dieu, pourrai-je encore une fois, avant de mourir, entreprendre et faire la grande promenade que j'ai faite tant de fois dans ma jeunesse, à la sommité des montagnes qui entourent mon village natal ? Pourrai-je encore une fois, commencer leur ascension au pied de la tête des planches, m'élever peu à peu au curtil-persil, à la pointe du mont Ménard, traverser le ballon de la haute planche, les montagnes des belles filles, la tête des fougères, passer à la grande goutte, au stalon, laisser à gauche le ballon de Servance, arriver à celui du Puix ? Pourrai-je, de là, continuer ma course par le pâturage des plaines, le chante-oiseau, la pierre écrite, la grande roche, descendre les grandes fouillies et par le mont Jean arriver au point de mon départ ?

Ce trajet exige au moins cinq heures de marche, quelquefois par des sentiers battus, souvent sans aucune trace humaine, toujours à la sommité des montagnes faisant limite entre l'Alsace, la Franche-Comté et la Lorraine. Ce petit voyage n'a rien d'autrement curieux. Mais l'immensité apparait dans toute sa splendeur et frappe l'imagination. A cette élévation, debout au sommet de ces pointes de rochers, les grands tableaux qui se présentent aux yeux, étendent la sphère de l'esprit, étonnent les sens, font naître de grandes pensées, et l'homme reconnaissant sa petitesse, son peu d'importance, rentre en lui-même et devient meilleur.

Je vais donc encore une fois entreprendre cette grande promenade que j'ai faite bien des fois, qui me plaisait tant, qui remplissait mon âme d'une douce satisfaction. Ce sera la dernière. Je dirai adieu à ces sombres forêts, à ces sites sauvages, aux petits oiseaux qui y font leur demeure, aux sources d'eau pure qui rafraîchissent les rares passants. Je dirai adieu à ces vallées profondes, à ces rochers escarpés ; je leur dirai : vous ne m'attendrez plus ; ma course ici bas est finie ; bientôt, je quitterai ce monde, où je n'ai fait que passer, pour le grand voyage de l'éternité.

J'arrive sans trop de peine, par un sentier raboteux traversant de jeunes forêts, au pâturage du curtil-persil. C'est un gazon stérile de trente à quarante hectares d'étendue. Sa partie inférieure présente un plateau, le surplus s'élève en pente rapide. On n'y voit aucun arbre ; l'hiver, les frimas, les grands vents, les tempêtes renversent, détruisent toutes les plantes, tous les arbres qui seraient disposés à s'y élever et croître.

Digitized by Google

Ce lieu jouit de la plus mauvaise réputation. C'est là, suivant une tradition, ou plutôt un préjugé populaire qui se perd dans la nuit des temps que se réunissent les sorciers et sorcières du pays pour y célébrer le sabbat. On y entend, dit-on, des bruits étranges, des cris, des chants, une musique infernale nommée haute chasse.

On ne connait pas l'origine de ce préjugé, mais il est fort enraciné dans l'esprit des populations qui, cependant, n'y attachent plus autant d'importance qu'autrefois. J'ai passé bien des fois, souvent la nuit, sur le pâturage en question ; je m'y suis arrêté à dessein, pour entendre, pour voir : je n'ai rien vu, rien entendu. La musique infernale a été muette pour moi, j'en ai conservé quelque rancune contre les sorciers.

Mais d'où vient cette croyance aux sorciers et à leur sabbat ? Elle n'est pas particulière à ce pays ; elle existe un peu partout, les anciens temps en fournissent de nombreux exemples. Pour moi, j'étais à peu près incrédule sur ce chapitre, lorsque les mémoires du comte de Mirville sont tombés entre mes mains. Les ayant lus et relus, je ne sais plus qu'en dire. L'Eglise n'est pas absolument contraire à ces idées, mais comme elle l'annonce elle-même, le mieux est de ne pas s'en occuper.

On s'en occupe cependant dans certaines familles. S'il n'y avait au fond de tout cela que les sorciers et leur sabbat, le mal serait moins grand, mais il y a malheureusement bien autre chose : un homme, une femme ou un enfant tombent malade sans cause apparente : c'est un sort jeté sur l'homme, la femme ou l'enfant, l'auteur est un sorcier. Souvent dans la même étable deux vaches se trouvent enfermées dans le même lieu ; d'autres fois, quoique bien attachées séparément, tous les liens tombent d'eux-mêmes et le bétail se trouve dégagé d'entraves ; c'est encore un sorcier qui a fait tout cela. Que fait-on pour se garantir de ces sortilèges ? On va trouver un contre-sorcier, c'est-à-dire un sorcier supérieur. Quelquefois, il opère chez lui sur le champ ; il récite des formules inintelligibles et finit par insinuer adroitement que ses conjurations mystérieuses forceront le sorcier ou la sorcière à demander pardon et que la première personne qui se présentera le lendemain chez le consultant sera infailliblement le sorcier ou la sorcière coupable. Le lendemain, en effet, une bonne voisine arrive pour quelque besoin ou pour rendre service et la voilà, sans se douter de rien, déclarée socière et coupable de sortilège. Une fois cette conclusion portée, rien ne peut en faire revenir. Dans les grandes occasions, le contre-sorcier vient sur les lieux lui-même :

Digitized by Google

il arrive mystérieusement, il ne doit être vu de personne en chemin, il entre d'une certaine façon, quelquefois à reculons, tenant à la main une branche d'une plante cabalystique que lui seul connaît. Il fait des fumigations partout, y soumet les patients, ajoutant à tout cela des mots barbares, des formules étranges. Si c'est une vache qui a perdu son lait, il s'en fait apporter une petite portion, le met dans un vase avec certaines plantes dont il fait un secret, le fait bouillir, et pendant l'ébullition, il le pique avec son couteau, en prononçant certaines invocations ; et le lendemain, la vache guérie donne son lait accoutumé. Il ne manque jamais d'insinuer que le premier être humain qui sera rencontré ou qui se présentera le lendemain, sera le sorcier coupable et peu de jours après, un honnête homme est inculpé d'avoir des relations avec Satan. J'ai connu un homme sensé pour tout le reste, de bonne réputation, jouissant d'une honnête fortune territoriale, en dépenser une bonne partie pour se défendre contre les sortilèges dont il se croyait environné, lui et sa famille. Il se maria avec une jeune fille, boiteuse déjà, mais qui savait parfaitement dissimuler ce défaut. Les commères ne s'y étaient pas trompées, mais l'œil du prétendu n'y vit rien. Peu de temps après le mariage, la claudication devint évidente, augmenta et la pauvre femme en vint à la nécessité de se servir de béquilles. Loin de voir là une infirmité naturelle, notre homme se persuada que la claudication de sa femme dépendait d'un sort jeté sur elle. Tous les devins, tous les sorciers, les contre-sorciers du pays, même ceux des contrées éloignées furent appelés, consultés, firent leurs conjurations au grand détriment de sa fortune. Rien n'y fit, la boiterie persista. Notre homme mourut en bon chrétien comme il avait vécu, mais bien persuadé que toute sa vie avait été empoisonnée par les sorciers.

Que faut-il conclure de tout cela ? Il me semble, en premier lieu, qu'il faut admettre qu'en général l'esprit de l'homme est porté vers les mystères, les choses cachées, ténébreuses et qu'il admet volontiers l'intervention des êtres infernaux dans les choses humaines. En second lieu, il me parait aussi, que le même esprit de l'homme, peut tomber aveuglément dans des erreurs grossières et condamnables.

Après avoir fait une bonne pause au plateau du curtil-persil ; après avoir fait l'historique des sorciers et sorcières qui s'y réunissent, assure-t-on, je monte lentement la pente rapide qui se présente, dessinant avec mes pas des nombreux zigzags et j'ar-

Digitized by Google

rive essoufflé, à la pointe la plus élevée du mont Ménard (1). C'est l'un des plus beaux points de vue du pays. Au midi, on découvre toute la plaine depuis le bas de la montagne jusqu'à la Suisse : Belfort, ses fortifications, ses faubourgs, on aperçoit, on entend et l'on suit de vue les trains de chemin de fer qui remontent vers les Evettes et qui bientôt disparaissent dans le grand tunnel des noirs mouchots, pour ne revoir la lumière qu'au territoire de Champagney (Haute-Saône).

Toute la Suisse est devant les yeux : le Mont-Blanc, la Jungfrau, couverts de neiges éternelles, le grand Saint-Bernard avec ses souvenirs de charité, de bienfaisance, paraissent des montagnes voisines. A gauche, on voit uns partie de l'Alsace, le Sundgau, le grand duché de Baden, la forêt noire derrière laquelle se cachent le Tyrol et les Grisons. A droite, l'on aperçoit l'ancienne principauté de Montbéliard, la Haute-Saône, le Doubs avec ses montagnes calcaires et son sol accidenté. Une foule de villes, de villages, d'habitations paraissent à la vue ; il est peu de situation présentant un aussi vaste tableau.

Après avoir examiné ce curieux panorama, on est surpris de trouver à ses pieds, une pierre de grès taillée en forme de borne, fortement implantée dans le sol, portant des armoiries mutilées et méconnaissables : on se demande quelle est son origine et sa signification. Voici son histoire, elle n'est pas ancienne :

Dans les dernières années de la Restauration, le gouvernement fit faire par ses géographes militaires, une nouvelle carte de France, divisée par départements. Le point culminant du mont Ménard, précisément celui où nous nous trouvons, servit aux opérations trigonométriques des géographes, et correspondait avec d'autres, également élevés, aux quatre points cardinaux. Une tour en bois y avait été élevée, des instruments de mathématiques y avaient été portés, et les opérations terminées, la tour avait été démolie ; à son lieu et place, on installa un repère, une pierre portant les armes de France. Voilà son origine ; faisons maintenant connaître sa mutilation. La révolution ee 1830, m'avait indisposé contre les hommes qui étaient au pouvoir, je les accusais d'incurie, d'incapacité.

J'étais outré qu'une poignée de coquins, ayant conspiré si

(1) La Haute Planche ou Planche des Belles-Filles dont l'altitude est de

Digitized by Google

longtemps à la barbe du roi, ayant impunément renversé une monarchie de 14 siècles, surtout qu'il ne se soit pas trouvé près du monarque un seul homme de capacité et de dévouement pour les mettre à la raison. Dans cette situation d'esprit, et pour faire diversion à ma colère, car c'était une colère, je parcourais les montagnes, et dans l'une de mes excursions, dans les premiers jours du mois d'août, les évènements de Paris étaient à peine connus, j'arrivai au point culminant du mont Ménard, et j'y trouvai à ma grande stupéfaction la pierre en question mutilée, les armes de France effacées, sans aucun doute par une main ennemie de la royauté, La mutilation était toute récente, les fragments de la pierre gisaient sur le sol. Je fis d'inutiles recherches pour en découvrir l'auteur; il resta inconnu pour moi. En apparence, cette mauvaise action d'un forcené n'a qu'une importance secondaire, cependant elle m'a inspiré dans le temps de sinistres réflexions. Je rappelais à ma mémoire, qu'après le traité de la Bidassoa, où fut conclu le mariage de Louis XIV avec une princesse d'Espagne, le cardinal de Mazarin obtint par une donation du roi (1), d'immenses propriétés en Alsace dont les revenus, suivant les mémoires du temps, s'élevaient à 800.000 fr. par an. Or, presque toutes les forêts de nos montagnes firent partie de cette donation; elles furent délimitées par des pierres-bornes aux armes du cardinal, et malgré les désastres de notre première révolution, elles sont restées intactes. Elles se voyent encore en grand nombre aujourd'hui et les armes de son Eminence n'ont souffert aucune atteinte.

Comment se fait-il, que les armes du roi de France, rappelant un de ses nombreux bienfaits, aient inspiré assez de haine, pour s'en prendre à une innocente pierre? Quelle est cette rage aveugle, infernale qui poursuit la famille royale?

Maintenant que nous avons narré ce qui concerne la montagne du mont Ménard, mettons-nous en route, descendons vers le nord, une côte rapide, engazonnée, sans chemin visible, et après un quart d'heure de marche; nous arriverons à la métairie de la haute planche. C'est un pauvre bâtiment construit en pierres brutes, sans mortier, couvert en bardeaux, au milieu d'un pâturage, où l'on nourrit pendant l'été une certaine quantité de bestiaux. Sa situation au revers occidental de la montagne, territoire de Plancher-les-Mines, n'offre rien d'intéressant, ne rappelle aucun souvenir. Les

Digitized by Google

âpres et raboteux, seulement fréquentés par les piétons et rarement, car la ferme ne se trouve sur aucun passage, sur aucun chemin. Un gardien y fait cependant sa résidence, même en hiver; lui et sa famille se trouvent quelquefois ensevelis dans les neiges pendant des mois entiers. Il faut cependant ajouter qu'en été, les jeunes gens s'y rendent en partie de plaisir et cherchent dans ces lieux solitaires la liberté de mal faire.

Remettons-nous en route : montons lentement, patiemment la longue côte qui se présente, toujours vers le nord et nous arriverons, non sans fatigue, à la sommité des montagnes des belles-filles. Je ne sais d'où vient cette dénomination (1) : il n'y a dans ce pays désert aucune habitation humaine; il est probable qu'il n'y en a jamais eu aucune et que dès lors aucune fille, belle ou laide n'y a fait son séjour. La dénomination subsiste cependant, et outre la montrgne il y a aussi l'étang des belles-filles. Il existe à peu près au milieu de la montagne, au versant oriental, territoire du Puix.

Voici devant moi un sentier bien connu qui croise la montagne ; venant du côté oriental, il passe au versant occidental et s'enfonce dans la profonde vallée de St-Antoine. Arrêtons-nous un peu ; peut-être qu'en consultant nos souvenirs, y trouverons-nous le sujet de quelques récits. D'abord, il est utile de connaître le sentier en question, son usage, son commencement, le point où il aboutit : chacun peut en avoir besoin.

Ce sentier commence à l'extrémité du village du Puix, au bas de la goutte St-Guillaume, passe par des lieux dits barbares : les prés coulis, les ravons, la tête quarrée, enfin près de l'étang des belles-filles, franchit la montagne, descend dans la Haute-Saône, passe près des champs neufs, au plain les bœufs, et arrive au fond de la vallée de St-Antoine, où se trouve une habitation isolée connue sous le nom de vieille hutte. De là, il remonte une seconde montagne, très rapide, très élevée, très sauvage, la franchit et descend ensuite à l'ancienne verrerie de Miellin qui ne subsiste plus. Il continue sa

(1) D'après l'abbé Descharrières (Cf. Histoire manuscrite de Belfort) le nom de Planche des Belles-Filles se rapporterait à l'épisode suivant : « Pendant la guerre de Trente ans, en 1633, une foule de femmes et de filles des villages environnants, pour éviter les brutalités des Suédois qui occupaient le pays, s'étaient retirées dans les montagnes du Rosemont. Elles s'y construisirent des baraques en branches de sapin. Les Suédois,

Digitized by Google

course vers le couchant, franchit une troisième montagne aussi sauvage, rencontre le hameau de la Fonderie, commune de Servance et aboutit au village de Château Lambert, où existait autrefois un ancien manoir qui était la propriété privée de Louis XIV.

De Château Lambert on peut arriver par une belle route nouvellement construite au Thillot, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Remiremont. Il ne faut pas croire que ce sentier soit facile à suivre, il est, au contraire, très difficile, et en tout, digne des sauvages : il se bifurque à tout instant, il meurt, il renait, il contourne ; il s'enfonce dans des forêts profondes et vous tient dans une anxiété continuelle. Il faut, en effet, être bien familiarisé avec les accidents des montagnes pour ne point s'y égarer.

J'ai parcouru ce sentier dans des circonstances graves, heureusement déjà éloignées de nous. Lors de l'invasion des alliés, à l'époque du siége de Belfort, plusieurs familles de cette ville s'étaient réfugiées à la verrerie de Miellin et s'y croyaient en sureté. Ces familles et d'autres en grand nombre, de Lure et des environs, avaient trouvé asile dans les nombreux bâtiments de la verrerie, appartenant à la famille Bollot. Il avait été convenu, entre les Belfortains et moi, que je leur servirais d'intermédiaire pour correspondre entre la ville et Miellin. Par des individus qui entraient à Belfort, dans les nuits les plus profondes en exposant leur vie, je recevais les communications des parents qu'ils y avaient laissés ; je les transmettais ou je les portais moi-même à la verrerie et vice-versa. J'y fus personnellement à l'occasion de la capitulation de Belfort.

Muni de la proclamation du comte d'Artois, de la capitulation même, des nouvelles les plus récentes de Paris annonçant sa reddition, l'abdication de l'empereur, j'y fus reçu à bras ouverts comme si j'avais été un libérateur. On chantait, on riait, on pleurait, on dansait, on m'embrassait et l'on criait à tue tête, au milieu de ces montagnes : Vive le roi !

Je ne dois pas oublier ici une merveille des montagnes des belles-filles : c'est un écho très remarquable ou plutôt plusieurs échos qui répondent successivement aux interrogations qu'on leur fait. Il y en a au moins quatre réponses successives qui s'éloignent et s'affaiblissent et dont la dernière est à peine sensible à l'ouïe. J'y ai conduit un jour un musicien qui y joua admirablement de la flûte et les échos répondirent admirablement aux mélodies de l'instrument. Le musicien était dans l'enchantement, il regretta de

Digitized by Google

quitter ce lieu et se promit d'y revenir souvent ; j'ignore s'il a tenu parole.

Malheureusement les échos ne sont pas faciles à trouver ; il faut être placé sur un point unique, quelques dizaines de pas au-dessus de l'étang, un peu à droite du sentier. Si l'on ne trouve pas exactement le point unique, les échos sont muets.

Je ne dois pas non plus quitter les montagnes des belles-filles sans dire un mot du revenant qui y fait sa demeure habituelle. J'ai parlé des sorciers du curtil-persil, pourquoi ne parlerais-je pas du revenant voisin ? Des sorciers aux revenants, il n'y a qu'un pas et ceux-ci méritent autant de souvenir que ceux-là. Passant dans son voisinage, je ne puis faire autrement que de me rappeler à son souvenir. Je dirai donc ses faits et gestes d'après la notoriété publique ; elle nous apprend quelquefois des choses curieuses.

Le revenant dont il s'agit jouissait, il y a quelque quarante ans, d'une grande renommée. Il était connu de toute la contrée, était l'objet de toutes les conversations dans les longues soirées d'hiver. Les uns l'avaient vu plusieurs fois, les autres l'avaient seulement entendu ; tous en donnaient des nouvelles plus ou moins circonstanciées. C'était un revenant éminemment frappeur : il passait des jours, des semaines, des mois entiers à frapper continuellement les arbres de la forêt. S'approchait-on du lieu où l'on entendait très distinctement les coups, il s'éloignait, et les coups se faisaient immédiatement entendre plus loin et ainsi de suite. S'il se fut borné à ce rôle inoffensif, on aurait pu vivre avec lui en bonne intelligence ; mais il n'en était pas toujours ainsi : il avait quelquefois des accès de méchanceté fort condamnables.

Par exemple, il lui arrivait quelquefois de promener les malheureux qui s'égaraient dans la forêt de précipice en précipice et de les abandonner ensuite à leur malheureux sort. L'un d'eux fut même victime de sa cruauté : après avoir été promené pendant toute une nuit affreuse de montagne en montagne, exténué de fatigue et de misère, il l'étrangla inhumainement entre deux troncs d'arbre, dans un lieu désert au bord d'un torrent. Lorsque le cadavre fut retrouvé, il fallut couper l'un des arbres pour le dégager, preuve certaine qu'il n'avait pu se placer lui-même dans cette situation, et que le revenant seul était capable de ce forfait ; pour être impartial dans une aussi grave situation, il faut cependant ajouter qu'il n'y avait pas de témoins : le revenant n'avait été vu par personne, sinon par le mort qui ne pouvait plus s'expliquer. N'importe, la rumeur publique qui, comme on sait, a toujours raison a mis le fait

Digitized by Google

sur le compte du revenant, et sa mémoire en est demeurée chargée. Pour moi, il reste dans mon esprit quelques doutes à cet égard.

Mais le fait ci-dessus ne me paraît pas suffisamment prouvé, en voici un autre plus authentique qui, heureusement n'a pas eu une fin aussi tragique.

Un jeune bûcheron de la commune du Puix devint militaire au commencement de notre première révolution. Il fit toutes les guerres de la République, se trouva à tous les combats, coucha sur les champs de bataille au milieu des cadavres des morts et des mourants sans sourciller. Blessé lui-même, il quitta le service, rentra dans set foyers et reprit son premier état de bûcheron.

C'était alors un homme fait, inaccessible à la peur et qui, en apparence, pouvait impunément affronter tous les revenants du monde. La forêt au-dessus de l'étang des belles-filles était alors en exploitation ; il y travailla. Un jour, à la tombée de la nuit, resté plus tard qu'à l'ordinaire pour terminer une corde de bois commencée, se trouvant seul, les autres ouvriers s'étant déjà retirés, il entendit du bruit au-dessus de lui, et y ayant porté la vue, il vit à quelque distance, un énorme fantôme sans tête, ayant de grands bras, gesticulant avec force. Il le considéra un moment sans éprouver de crainte ; mais le spectre s'approchant de plus en plus avec des gestes hostiles, la peur s'empara de tout son être.

Abandonnant ses outils, il se sauva avec tant de précipitation qu'il ne suivit aucun chemin, escaladant broussailles, rochers, précipices, fondrières ; il lui semblait que toute la montagne, les rochers, les forêts bondissaient, se renversaient sur lui. Il arriva à la première maison du village, moitié mort, couvert de sueur, tremblant de tous ses membres, et perdit connaissance. On le transporta chez lui, où il fit une grave maladie dont il ne mourut pas, mais qui laissa des traces de désorganisation dans tout son être. La peur, la fugue, la maladie du pauvre bûcheron sont historiques. Quant à la cause, comme on s'en doute bien, elle fut mise sur le compte du revenant avec d'autant plus de raison qu'il était déjà connu et mal famé dans le pays. Quoiqu'il en soit, c'est là son dernier trait de méchanceté ; depuis, on n'a plus rien de mauvais à lui reprocher ; il parait même qu'il a quitté son ancienne résidence ou qu'il s'est converti ; on n'entend plus de plainte, on n'en parle presque plus.

Digitized by Google

continuer ma promenade. Ici, je quitte toute espèce de chemin, de sentier ; aucune trace humaine ne guide mes pas ; j'entre véritablement dans le désert. Je n'ai autour de moi que des forêts profondes ; comme les sauvages, je me dirige au nord, par les indications qu'en donnent les arbres. Le point culminant des hauteurs n'est pas toujours une indication sûre ; ces hauteurs se bifurquent souvent, rien n'est plus facile que de s'y égarer. J'ai environ une lieue à faire dans ces conditions incertaines, avant de rencontrer aucune trace humaine ; grâce à mon habitude des montagnes, j'espère m'y diriger comme un nocher au milieu de la mer.

Je traverse la tête quarrée, j'arrive à la sommité de la profonde vallée de la buisinière, dont le côté oriental est couvert de noirs sapins séculaires et le côté opposé de jeunes taillis fourrés. C'est dans cette partie que se trouve la tanière de l'ours. Cette tanière, comme on la nomme vulgairement, est une caverne dans un rocher qui parait avoir servi de retraite au dernier ours de ces montagnes. La présence des ours dans ce pays n'est poin fabuleuse ; mon grand-père, né en 1722, m'a dit bien des fois avoir assisté à la dernière chasse du dernier ours (1). La bête reçut sept balles dans le corps et alla périr dans la profonde vallée de St-Antoine. Depuis, le pays fut débarrassé de cet animal dangereux.

Poursuivant ma course, j'arrive à la tête des fougères (2), territoire de Plancher-les-Mines. C'est un point très élevé, très sauvage formant plateau, couvert d'une magnifique forêt. Ici, mes souvenirs se présentent en foule ; ils abondent dans mon âme et font battre mon cœur : j'ai habité ce plateau, cette forêt, il y a soixante ans ; j'ai couché des semaines, des mois entiers dans des huttes de charbonniers, des les baraques des bûcherons ; j'ai parcouru, courant comme un daim, ces montagnes, ces déserts. Ma santé était chétive alors, j'étais un enfant malingre dont la vie était incertaine.

Un médecin conseilla à mon père de me faire vivre en pleine liberté au sommet des montagnes ; ce conseil fut suivi, et je fus confié à d'honnêtes charbonniers et bûcherons qui travaillaient dans la montagne susdite, alors en exploitation. C'est ainsi que j'ai vécu comme eux. Quoique ma bonne mère pourvoyait avec la plus

(1) D'après Richard de Remiremont (Cf. Revue d'Alsace 1853), le dernier

Digitized by Google

grande sollicitude et abondamment à ma nourriture, je mangeais la plus souvent les pommes de terre du bûcheron cuites sous la braise, je buvais ensuite de l'eau de la fontaine voisine aussi froide que la glace, et je prenais alors mes ébats au travers de la montagne. Cette nouvelle manière de vivre changea bientôt ma constitution : je devins agile, fort, robuste et le changement qui s'opéra dans ma sa santé était à peine croyable. Aujourd'hui, je revois les mêmes lieux ; je les reconnais encore dans leur ensemble, mais je ne distingue plus les points où étaient les baraques dans lesquelles je couchais sur des feuilles sèches et de la mousse et où je dormais d'un sommeil profond et tranquille.

Je m'arrête au milieu d'une clairière entourée de hautes futaies ; je me rappelle que je suis seul, au milieu de ces vastes solitudes, à deux lieues plus ou moins de toute habitation humaine. J'écoute : je n'entends que le cri aigu d'un oiseau de proie qui plane dans les airs et le chant musical des feuilles agitées par la brise de la forêt. J'écoute encore, aucun autre bruit ne vient frapper mes oreilles ; je demeure immobile, et une émotion profonde s'empare de mon âme. Comment pourais-je exprimer les sentiments divers qui l'agitent et qui s'y présentent en foule ! Mon Dieu ! je le reconnais, et je m'empresse de le dire, l'homme est bien petit, en présence des grandes œuvres de la création : perdu dans l'immensité, il y est à peine visible. Cependant il en est le roi. Vous avez tout fait pour lui, et vous l'avez mis en possession de tout ; vous avez prodigué les trésors de votre puissance pour lui ; vous avez embelli l'univers pour lui, et vous lui avez dit : jouis de tout. En retour de mes bienfaits, je ne demande que ta foi, ton amour ; je ne t'impose qu'un seul devoir, celui de vivre dans la charité et la vertu. Comment l'homme a-t-il correspondu, comment correspond-t-il aux vues de son créateur ?

Hélas, l'homme est le seul des êtres de la création qui a oublié, qui oublie ses devoirs envers Dieu, qui les rejette ou qui les nie. Les êtres inanimés, ceux qui n'ont pour vous qu'une vie relative, pleine de mystère, ceux doués d'une existence purement instinctive louent le créateur à leur manière et suivent invariablement les lois qu'il leur a tracées. Le cri de cet oiseau de proie, le chant harmonieux de ce feuillage sont des prières qui s'adressent à lui : toute la nature reconnait son maître et elle est soumise à sa puissante volonté.

L'homme seul se révolte, l'homme seul, créature par excellence, ayant une âme immortelle, une intelligence étendue à l'image de

Digitized by Google

Dieu qui lui permet de distinguer le bien et le mal, l'homme seul, disons-nous, se révolte et dit à Dieu : non, je ne vivrai pas comme tu m'as commandé de vivre. Il est vrai qu'il y a en moi une lumière qui me dit : sois sage, fais la volonté de Dieu pour mériter le bonheur parfait promis dans l'autre vie ; mais il y a aussi en moi un penchant contraire, presque irrésistible qui m'entraine et me conseille à jouir du bonheur présent, en me la procurant par tous les moyens, même par ceux qui sont les plus contraires à la vertu. Ce penchant convient à mon orgueil ; il satisfait mes sens ; c'est lui que je suivrai. Si l'on rappelle à cet homme les peines atttachées à l'infraction des devoirs, il répond encore : ces peines, s'il y en a, sont loin de nous ; nous aurons le temps d'y penser plus tard, en attendant, jouissons. Quel aveuglement ! Mais il y a des hommes plus malheureux encore et qui disent : il n'y a point de devoir ; la vertu n'est qu'un vain mot. Tout finit avec la vie ; après la mort, il ne reste rien de nous. Les châtiments dont on nous menace ne peuvent effrayer que les femmes ou les enfants. Pourquoi donc mettrions-nous des entraves à la satisfaction de nos passions ?

Oh ! les malheureux, les insensés ! Qu'ils viennent ici, seuls comme j'y suis ; qu'ils regardent l'immensité, qu'ils écoutent la grande voix de l'univers ; qu'ils examinent cette boule de terre qui les porte, qui les nourrit, ces globes innombrables qui roulent dans l'espace depuis six mille ans sans jamais s'éécarter de la marche, de la voie qui leur a été tracée ; qu'ils observent enfin l'ordre parfait qui règne dans les plus petites choses comme dans les plus grandes et qui produit un ensemble admirable, et s'ils pensent encore qu'il n'y a point de Dieu, je n'ai plus rien à leur dire, j'accuse leur esprit d'aliénation.

Mon Dieu, il y a bien peu d'hommes, je le crois du moins, qui réfléchissent sérieusement sur la grandeur, l'immensité, la sublimité de la création ; qui, recueillis en eux-mêmes, au milieu d'un désert, dégagés de toutes autres préoccupations, méditent humblement sur cette grande œuvre qui est l'image de votre puissance. Oh ! je plains les hommes qui, dans une semblable situation, n'éprouvant aucune émotion, restent froids devant les grands tableaux de la nature ! Pour moi, j'y ai toujours éprouvé et j'y éprouve toujours des émotions profondes impossibles à rendre. En admirant l'ensemble de cette grande œuvre, en descendant dans ses détails, je demeure confondu et humilié de mon impuissance ; mais me rappelant que je suis l'œuvre de Dieu faite à son image, mon âme se relève et

Digitized by Google

s'agrandit, s'élance vers l'infini ; elle perçoit des beautés admirables qui semblent inconnues au reste des mortels. Je demeure immobile, j'écoute : une harmonie délicieuse m'environne, ma vie demeure comme suspendue, parait n'avoir plus rien de terrestre ; je jouis d'un bonheur intérieur ineffable que rien ne vient troubler, sinon, hélas ! le triste souvenir des affaires de ce bas monde. Oh ! que dans ce moment, elles me paraissent petites les affaires de ce monde ! Mais reprenons notre promenade.

Je m'avance pour arriver au chemin rustique qui, du village du Puix, passe à la goutte des vernes, monte au sommet de Ste-Barbe, de l'ordon Steff, de la goutte du lys, de St-Louis et arrive à la grande goutte. Mais à peine ai-je fait quelques pas que j'entends un bruit sourd, étrange. J'examine et je vois une belle petite bête qui se sauve rapidement. C'est un petit chevreuil que je viens de déranger dans son repos et qui fuit à mon approche. Je lui dis mentalement : ne fuis pas, belle petite bête ; je ne suis pas un ennemi ; je n'ai point d'arme ; loin de vous nuire, je serais heureux de vous rassurer, de vous être utile. Mais elle ne m'écoute pas, elle fuit, elle fuit ; pour elle, l'homme, quelqu'il soit, est un ennemi.

Mais pourquoi l'homme est-il l'ennemi de ces pauvres petites bêtes qui ne font de mal à personne ? Je conçois qu'il fasse la guerre aux animaux nuisibles, malfaisants, dangereux ; mais je ne conçois pas qu'il poursuive et mette à mort une créature innocente qui ne demande qu'un coin du désert pour y vivre tranquille. C'est le droit du plus fort, réplique-t-on. Oh ! ce droit du plus fort m'a toujours paru barbare ; je le déteste et s'il dépendait de moi, il serait proscrit sur toute la surface de la terre. Hélas ! aujourd'hui, il est la devise de la presque généralité des humains !

J'arrive au chemin rustique dont j'ai parlé plus haut, et je parviens à la grande goutte, territoire de Plancher-les-Mines et aussi de St-Maurice, où, il y a quarante ans, j'ai fait une station restée dans ma mémoire. Je revenais de la Lorraine accompagné d'un jeune Belfortain récemment échappé des bancs, l'esprit largement pourvu de grec et de latin : Virgile et Démosthène étaient ses amis de prédilection.

Par une belle journée d'automne, nous avions monté la colline de Presle, commune de St-Maurice, le Stallon, et parvenus à la grande goutte, épuisés de fatigue, nous éprouvions l'un et l'autre deux besoins impérieux : la soif et la faim. Eloignés d'environs deux lieues

Digitized by Google

de toute habitation, nous ne pouvions espérer de secours lorsqu'il se présenta inopinément devant nous. Une vaste clairière, la même qui se présente maintenant devant moi, était remplie de brimbelliers, joyeux, touffus, chargés de fruits mûrs, abondants, merveilleux, qui nous invitaient à nous régaler. Nous ne nous fîmes pas prier : nous nous couchâmes dans les brimbelliers et pendant longtemps nous savourâmes ce fruit sauvage qui nous parut délicieux et qui l'était en effet. Ce fut pour mon jeune compagnon de voyage une véritable fête qu'il assaisonna de citations poétiques : il improvisa sur notre repas rustique des vers que je regrette de n'avoir pas conservés dans ma mémoire. Ce jeune Belfortain est devenu une de nos plus célèbres notabilités commerciales. Si le hasard me rapprochait de lui, je lui rappellerais les brimbelliers de la grande goutte.

Ici, je quitte encore une fois toute espèce de chemin ; je laisse à gauche le ballon de Servance, le sentier qui conduit en Lorraine, et bientôt j'arrive à un point intéressant de ces montagnes. C'est celui où les trois départements du Haut-Rhin, des Vosges et de la Haute-Saône se rencontrent, se joignent, point indiqué par une triple pierre-borne. Un préfet du Haut-Rhin avait le projet d'y inviter à dîner ses deux collègues voisins : une table triangulaire aurait réuni les trois autorités qui auraient dîné ensemble et chacune dans son département. Ce projet mérite d'être mis à exécution.

J'approche du ballon de Giromagny. Déjà, je vois la barrière : déjà je vois les vestiges d'une redoute qui y a été construite pendant les Cent Jours par les habitants du pays, par ordre bien entendu de l'autorité militaire et sous sa direction. Cette redoute a une histoire particulière, passablement comique, qui mérite un souvenir ; je vais la narrer tout en poursuivant mon ascension vers le ballon.

Donc la redoute en question avait été construite pendant les cent jours ; elle avait un grand nombre de sœurs dans ces montagnes ; le tout avait coûté passablement de peines, de travaux aux habitants et si les services qu'elles devaient rendre au pays avaient été en proportion des peines, il est probable que l'ennemi n'eût pas vaincu la France. Hélas ! il n'en fut pas ainsi. La redoute faite, il fallait des soldats pour l'occuper ; mais il n'y en avait pas du tout, pas un seul. Que fit-on ? On remit la redoute entre les mains des partisans. Je vous entends ; vous demandez ce que c'était que les partisans ? Voici : les partisans ce n'était pas une grande chose, mais elle faisait beaucoup de bruit, comme les moulins de Don Quichotte. Ce

Digitized by Google

n'était rien autre chose qu'une poignée d'ultra-libéraux du pays qui, à les entendre, étaient seuls capables d'exterminer les ennemis ou tout au moins de les refouler jusqu'en Sibérie. Ils étaient bien dix en tout !

Le chef, avec le titre de colonel, était un industriel de Massevaux ; il avait dans sa cour deux petits canons appelés vis de mulet, servant aux ovations libérales de l'époque ; ils furent transportés dans la redoute et les partisans en prirent possession avec une solennité digne des temps antiques. Toutefois, l'appel n'était pas long à faire ; le nombre dix parut mesquin. On se rappela que Leonidas défendant le passage des Thermopyles avait un plus grand nombre de soldats et on résolut d'augmenter celui des partisans. Sur le champ, tous les gardes-forestiers de la contrée furent appelés : inspecteur, sous-inspecteurs, gardes généraux et toute la plèbe des gardes se rendirent par ordre dans la redoute, et dès lors, elle fut occupée par environ 200 hommes, nombre suffisant pour affronter et repousser toute l'armée ennemie. Il va sans dire que les gros faisaient bonne chére et vivaient bien ; mais les petits qui avaient le gousset vide étaient sur les dents.

Depuis la redoute, on entendait le bruit des armes, des canons, des combats que livrait le général Lecourbe, on voyait le feu des villages incendiés autour de Belfort et tout cela n'était pas rassurant. Aussi le chef des partisans avait pris ses précautions : il avait placé des postes avancés dans les endroits les mieux choisis pour voir l'ennemi de ... loin, il y avait aussi des sentinelles perdues ; enfin rien n'avait été négligé pour mettre la redoute à l'abri d'une surprise. C'est dans cet état que se trouvaient les choses, lorsqu'un évènement inattendu les changea tout à coup et mit fin à cette glorieuse expédition. La sentinelle du côté de la Lorraine (c'était un garde nommé Moroge) vit ou crut voir l'ennemi s'avancer en bon ordre : à l'instant, il eut la chair de poule ; ses cheveux se dressèrent sur sa tête, saisi d'un transport guerrier extraordinaire, il tira un coup de fusil.... en l'air pour donner l'alarme. Cela fait avec une bravoure remarquable, il courut à toutes jambes jusqu'au poste. Celui-ci, après avoir aussi tiré... en l'air, fit de même jusqu'à la redoute, où tout était déjà dans la confusion.

On y avait entendu les coups de feu et l'on ne doutait pas que l'ennemi ne fût proche. Chacun s'était saisi de son bissac, avait fui ou fuyait dans toutes les directions, les chefs n'avaient pas été les derniers à prendre campos.

En un instant, la redoute fut abandonnée ; il n'y resta que

Digitized by Google

quelques os de jambons bien rongés et les deux vis de mulet. Mais l'ennemi ? Hélas ! il n'y avait point d'ennemi : le garde Moroge n'avait vu que trois Lorrains paisibles qui venaient innocemment travailler dans la montagne. Sa brillante imagination les avait pris pour des ennemis ! Telle est l'histoire de la redoute ; elle revient à ma mémoire chaque fois que j'en vois les ruines.

Continuant ma promenade, j'arrive à la belle route du ballon, au point de la limite des deux départements : des Vosges et du Haut-Rhin. De là, elle descend par de nombreux contours dans les belles forêts du territoire de St-Maurice et dans ce village, elle rejoint la route impériale de Paris à Bâle. Je traverse cette première route, je suis la barrière du pâturage et laissant à droite les sources de la Savoureuse et la métairie, je parviens enfin au point culminant du ballon, l'un des plus élevés des Vosges. On y trouve un plateau favorable au repos dans les beaux jours qui y sont rares ; car le moindre trouble dans l'atmosphère s'y fait sentir avec tant de rigueur que les curieux et les voyageurs s'en éloignent promptement. Aujourd'hui est un jour privilégié : l'air est doux, le vent tranquille ; j'en profite pour y prendre un repos nécessaire et faire quelques réflexions, quelques observations sur les différents aspects que présentent les contrées que j'ai devant les yeux.

La sommité du ballon n'a pas de point de vue véritablement intéressant : la vue ne rencontre que des montagne de tous les côtés.

Au levant s'aperçoivent les deux vallées de Saint-Amarin et de Massevaux. Au-deià de la première domine la pointe du ballon de Soultz qu'on dit plus élevé de quelques mètres que celui-ci. Ces deux hauteurs paraissent très rapprochées ; la distance qui les sépare en droite ligne ne doit pas être de plus d'une lieue (1), et cependant s'il fallait se rendre de l'une à l'autre par les routes ordinaires, il y aurait près de douze lieues de chemin à parcourir. La vallée de St-Amarin est presque entièrement cachée par les montagnes, on ne voit que sa situation. C'est dans cette vallée que venant des Vosges par Bussang, Turenne (2) a passé pour aller battre

(1) La distance, à vol d'oiseau, entre le Ballon d'Alsace (1256 mètres d'altitude) et le Ballon de Soultz plus communément appelé le Ballon de Guebwiller (1428 mètres d'altitude) est de 21 kilomètres.

(2) Il y a erreur : c'est un des lieutenants de Turenne qui traversa le col de Bussang et la vallée de Saint-Amarin. Quant à l'illustre général, après s'être emparé de Remiremont, il passa par Rupt, Faucogney, Mélisey où il resta deux jours et le 27 décembre 1674, il arriva au Valdoie où il coucha.

Digitized by Google

les Autrichiens au Logelbach, près de Colmar, où se voit encore le trophée de sa victoire. C'est dans cette même vallée que s'étant endormi sous un arbre par un temps de neige, ses soldats lui firent un abri de leurs manteaux.

La vallée commence à la sortie de la ville de Thann et continue jusqu'à Urbès et Storckensohn, Wildentein ; elle a une étendue d'environ cinq lieues. Elle est inondée de fabriques : elles ont pris naissance à Wesserling. Avant la première révolution, les princes de Guebwiller (1) avaient là une halte de chasse. Les bâtiments vendus nationalement ont été convertis en établissements industriels ; depuis et successivement, on y a fait des constructions de tous genres qui ont coûté, assure-t-on, vingt-neuf millions ? Les habitants sont tous devenus des ouvriers de fabrique. En sont-ils plus heureux ? Il est permis d'en douter. Ils ont vendu leurs petites propriétés ; ils n'ont plus que leurs bras ; ils ne sont plus libres ; il faut qu'ils marchent au son d'une cloche. La population a dégénéré ; les bonnes mœurs se sont perdues, le luxe et la débauche régnent en maître.

La vallée de Massevaux présente en petit les mêmes phénomènes. Cependant les habitants ont conservé plus d'indépendance ; ils ne sont pas entièrement abandonnés aux fabriques.

La petite ville de ce nom parait avoir été fondée vers le 7e siècle par le duc Ettico habitant alors un château sur la haute montagne d'Eguisheim, près de Colmar. Il chassait un jour dans la vallée avec son fils Masso qui tomba du haut d'un rocher dans la rivière de la Dolleren et s'y noya. Ettico fonda dans le même lieu ou tout près, un couvent de religieures auxquelles il confia les restes mortels de son fils. Il prit le nom de Massomünster, aujourd'hui Massevaux. Les ossements de Masso furent transportés de l'ancienne abbaye dans la nouvelle église ot se voyent encore dans la chapelle à droite du chœur. La vallée n'a rien de remarquable que son petit lac au territoire de Sewen, au pied du ballon, qu'on voit parfaitement d'ici. Les montagnes présentent à la vue quelques chalets rustiques qui ne sont habitables et habités

---

(On montre encore la maison où il logea, la Section des Hautes-Vosges du Club alpin y a fait apposer une plaque commémorative). Il fit tirer le canon pour annoncer son arrivée aux ennemis. Le lendemain 28, il marcha jusqu'à Fontaine. On sait que c'est de là qu'il se dirigea sur Mulhouse pour battre les Impériaux dans les deux rencontres de Mulhouse et de Turckeim (Cf. Mémoires des deux dernières campagnes de Turenne).

(1) Abbés de Murbach princes de l'Empire.

Digitized by Google

qu'en été et où l'on nourrit dans les pâturages de nombreux troupeaux.

Au nord, on n'aperçoit que des montagnes ; on voit la belle vallée de Remiremont au fond de laquelle serpente la Moselle ayant sa source à Bussang.

Au-dessus de ce village existe une source d'eau minérale ferrugineuse qui jouit d'une assez grande réputation. C'est dans les villages de St-Maurice et de Bussang que l'on mange l'excellente truite de la Moselle, sous tous les rapports, elle mérite sa réputation. La vallée de Remiremont présente un aspect particulier : la population y est grande, mais les villages sont peu agglomérés. Les habitations sont dispersées en chalets sur le penchant des collines, des montagnes ; elles sont très remarquables par leur blancheur, leur bon entretien et donnent à la contrée uu aspect riant ; mais la sommité des montagnes étant dépourvue de végétation attriste la vue.

Il y avait, il y a environ quarante à cinquante ans, une industrie avantageuse bien appropriée au génie des habitants, principalement pour les femmes : c'était la filature du coton à la main, au rouet. On en filait chaque année dans cette partie des Vosges, principalement l'hiver, des quantités prodigieuses. Ce travail se faisait à la maison même, dans la famille, sous les yeux des père et mère.

Outre le profit qui en résultait, il avait l'avantage de conserver la moralité des enfants. Aujourd'hui, cette industrie n'existe plus : la filature mécanique s'en est emparée.

Elle s'est emparée aussi des enfants qui travaillaient sous les yeux de leurs parents ; elle les renferme dans de grandes salles, hommes, femmes, filles, fils, enfants, et le relâchement des mœurs est à l'ordre du jour. C'est un malheur pour ce pays, comme pour tous ceux où les fabriques se sont établies.

Si du sommet du ballon, on porte successivement ses regards aux quatre points cardinaux, on découvre en esprit l'immensité de la création ; au nord : la France, les Pays-Bas, la Hollande, la Suède, le Dannemarck, la Norvège, l'Islande, la Laponie, la Sibérie, le Kamschaka, les montagnes de glace, le pôle. Au midi : la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, l'Océan, les îles qu'il renferme, l'Amérique du Sud, le Brésil, le Mexique, le Texas, les îles de la mer pacifique. Au levant : l'Allemagne, la Turquie, l Orient, l'Egypte, l'Afrique, l'Asie, la Chine, l'Inde. Au couchant : encore la France, l'Angleterre, l'Irlande, l'Ecosse, l'Amérique Septentrionale, la Nouvelle Hollande, la Californie, l'Australie, etc.,

Digitized by Google

etc. Quel immense tableau ! Qui pourra décrire les bourgs, les villages, les campagnes, les peuples dispersés sur cette immensité ?

Qui pourra nombrer les hommes, les êtres, les individus qu'elle contient, renferme et nourrit ? Quelle diversité de nations, de langues, de mœurs, de religions, de sectes, d'opinions, de gouvernements ?

Et si du nombre, je descends dans les individus, si je scrute les âmes, les consciences, mon Dieu, je demeure anéanti d'impuissance et de confusion. Jamais il ne sera possible de dire les passions qui agitent la multitude de vos créatures, jamais il ne sera possible d'exprimer les causes de leurs agitations, le mobile de leurs actions. Toutes les passions les tourmentent : l'orgueil, l'ambition, l'envie, la gloire, les honneurs, les richesses, la satisfaction des sens, le bonheur vrai ou faux, la haine, la colère, la vengeance, tout se trouve réuni dans l'âme des créatures et leur donne cette activité incessante qui remue le monde d'un bout à l'autre sans interruption. Toutes les créatures cherchent, poursuivent le bonheur ; aucune ne le trouve, aucune ne l'atteint, parce que le véritable bonheur n'est point sur la terre. Il n'y a ici-bas qu'un bonheur relatif, auquel personne ne songe, dont personne ne se soucie. De là tous les maux qui accablent le genre humain.

Mon Dieu, que les hommes sont aveugles ! Mais d'où vient cet aveuglement ? Evidemment vous ne les avez pas créés dans cet état, il y a eu chute ; il y a eu perturbation dans la créa ion. Il me semble en effet que l'homme sorti de vos mains, devait avoir une intelligence plus droite, plus puissante, une volonté plus forte pour résister aux mauvaises passions qui l'entraînent ; il semble que sa raison devait avoir plus d'empire sur lui et devait concourir plus efficacement à sa perfection ; il semble enfin que l'homme créé à l'image de Dieu, devait être son représentant sur la terre, et devait suivre en tout la voie tracée par son intelligence suprême. Sans doute, il en était ainsi au commencement ; mais au nombre des prérogatives dont il était doué se trouvait le libre arbitre ; il était libre de choisir entre le bien et le mal ; il était libre d'obéir ou de désorbéir, il a mal usé de cette prérogative : il est tombé et le châtiment s'en est suivi.

Ce châtiment, indépendamment de la mort corporelle, a livré l'homme à ses mauvais penchants, à ses instincts dépravés. Aujourd'hui pour l'empêcher d'être la plus méchante, la plus barbare, la plus ingrate, la plus féroce de toutes les créatures, il faut dans tous

Digitized by Google

les pays des empereurs, des rois, des potentats, des ministres, des armées, des soldats, des généraux, des cours, des tribunaux, des magistrats, des officiers de police, des gendarmes ; il faut des myriades de lois, des règlements et malgré tout cet attirail, les attentats, les crimes augmentent tous les jours ; partout, il y a nécessité d'augmenter la force armée et les prisons.

Que l'homme ne se plaigne donc point de cet état de choses ; sa dépravation en est la cause ! Cependant malgré la chute de l'homme, malgré la condamnation qu'il a méritée et qu'il subit, malgré le déchaînement de ses passions, il semble encore qu'il a conservé assez de belles prérogatives, assez de raison pour jouir en paix du seul bonheur qui soit possible en ce monde. Il semble que sa chute ne l'a pas tant dégradé qu'il ne puisse encore trouver en lui-même, avec le secours de Dieu qu'il ne refuse jamais quand on le demande avec humilité et sincérité, avec assez de force, de volonté pour se conduire avec droiture dans les affaires de ce bas monde, et par là jouir de la paix de l'âme, de la tranquillité d'esprit et passer doucement la vie.

L'homme est libre, avons-nous dit, il faut qu'il soit libre ; s'il ne l'était pas, il ne pourrait mériter ni récompense, ni châtiment, et nous voyons tous les jours des récompenses et des châtiments, il faut être aveugle pour ne pas les voir. L'homme est donc libre ; puisqu'il est libre, il peut choisir.

Deux routes sont ouvertes : la première conduit au bonheur infini sans fin, la seconde aux peines éternelles. La première, dit-on, est couverte de ronces et d'épines, elle est dure, difficile à suivre, la seconde est couverte de fleurs, elle est douce, agréable, c'est celle que l'on suit préférablement.

Il y a, suivant moi, dans cette manière d'apprécier les avantages et les inconvénients de ces deux routes une grande erreur capitale qui me semble devoir être combattue. La première ne parait couverte de ronces et d'épines qu'en apparence, elle est en réalité la plus douce, la plus agréable ; celui qui la suit invariablement, courageusement, sans dévier, est bientôt inondé de satisfaction, de paix, de bonheur, même dans les plus grands maux, parce que rapportant tout à Dieu, il se réjouit des peines qu'il lui plait de lui envoyer sur la route. La seconde n'est couverte de fleurs qu'en apparence ; les délices qu'elle présente sont trompeuses ; bientôt celui qui la suit éprouve le dégoût, le remords déchirant et toutes les peines qui marchent à sa suite. Cela étant ainsi, comment se fait-il que le grand nombre suit la seconde route ? Cela serait

Digitized by Google

en effet inexplicable, si l'on ne savait pas que les hommes se trompent presque toujours sur les choses qui constituent le véritable bonheur. Ils sont aveugles sur ce point.

L'accomplissement du devoir est un bonheur ; son mépris est un châtiment. Voilà ce que les hommes comprennent peu ou point.

Les hommes doivent être gouvernés par Dieu. Rien n'est plus raisonnable ; rien ne peut leur arriver de plus heureux. Pour cela, il leur a donné ses commandements, une charte, une constitution comme on dit aujourd'hui. Ces commandements sont simples, faciles à remplir ; ils conduisent les hommes au bonheur. Les hommes les ont rejetés ; comme Adam, ils désobéissent à Dieu ; ils disent : nous voulons nous gouverner nous-mêmes. Ils se gouvernent eux-mêmes, et voyez le beau tapage, le beau spectacle qui s'en suivent. Tous les ans, dans tous les pays du monde, on fait des chartes, des constitutions qui doivent, suivant les fabricateurs, rendre les peuples heureux. La vérité est que plus on en fait, moins elles valent et plus les peuples sont malheureux. Sous le prétexte de liberté, on les rend esclaves ; sous le prétexte d'instruction, on les pervertit par les leçons de professeurs panthéistes, rationalistes ou athées.

Voyez aussi ce qui se passe d'un bout du monde à l'autre ? On ne s'y entend plus ; les idées sont bouleversées, renversées ; le bien s'appelle le mal ; le mal s'appelle le bien. Il y aurait sur tout cela mille choses à dire, mille exemples à citer, mille conséquences à en tirer ; je me borne à poser cette question : où le tapage infernal qui se fait aujourd'hui dans le monde nous conduira-t-il ? Je l'ignore, mais il me parait que la société est bien malade ; je la crois atteinte d'un mal incurable dont elle mourra, si Dieu ne la sauve par un miracle.

Encore un mot sur le même sujet : vraiment quand je réfléchis sérieusement sur les évènements peu éloignés de nous, sur les évènements contemporains, je ne puis me défendre d'un pressentiment sinistre. Les hommes qui gouvernent les autres, ceux qui prétendent savoir mieux les gouverner, ceux qu'on appelle hommes d'Etat, les écrivains, les journalistes presque en général, ceux enfin qui préconisent leurs talents pour faire le bonheur du genre humain, me paraissent frappés de vertige et privés du sens commun le plus vulgaire.

Ils me paraissent enfoncés dans un bourbier, pataugeant dans la fange, faisant de grands efforts pour en sortir, et ces efforts ne ser-

Digitized by Google

vant qu'à les enfoncer davantage. Je crains qu'ils ne s'enfoncent jusqu'à une entière submersion dans la boue. Voyez plutôt : nous avions un excellent roi, un roi sage, humain, honnête homme qui aimait la France, qui aimait son peuple, qui ne demandait pas mieux que de faire son bonheur, que détruire les abus que lui avaient légués les règnes précédents, qui y travaillait de tout son pouvoir et qui y serait parvenu.

Pour l'aider dans cette tâche, il eut la bonhommie de demander le concours de son peuple. Ce peuple lui a envoyé tout ce que la France renfermait d'hommes mauvais, dépravés, sans principes, sans religion, sans Dieu.

Loin d'aider le roi, ils ont détruit son autorité, se sont emparés de son pouvoir, l'ont arrêté, assassiné, martyrisé. Ils ont détruit la religion ; sous prétexte de liberté déclaré la France en République ; sous prétexte de bien public, ils ont volé, confisqué, vendu les biens des nobles, des églises, des cures, des fabriques, des couvents, des suspects de royalisme ; ils ont fait faire banqueroute à la France, fabriqué pour quaraute-cinq milliards d'assignats qui sont restés dans les poches des malheureux qui ont dû les recevoir, quoique sans valeur, pour de l'argent comptant et sous peine de mort ; enfin, ils ont couvert la France de ruines et de sang, après quoi, ils se sont dévorés les uns les autres et comme des bêtes féroces. Voilà les œuvres des premiers révolutionnaires, des philantropes, des prétendus sages qui se sont déclarés les amis du genre humain !

Il s'est trouvé un homme de génie, un conquérant qui a chassé cette fange, qui s'est emparé du pouvoir, a établi un gouvernement militaire fort régulier. Quelques-uns de ses actes méritent des éloges ; mais, s'il a fait quelque bien, ce n'était pour lui que des moyens de gouvernement. Il n'y avait rien dans son âme, dans ses principes qui le portât naturellement vers la justice, la vertu. C'était aussi un enfant de la révolution ; il la servait quand elle favorisait ses fins, il la combattait, quand elle contrequarrait ses projets. Pendant une période d'environ dix ans, il tint la France sous un joug de fer, sous un despotisme épouvantable. Il commit des crimes horribles : le duc d'Enguin, surpris par un guet-apens, mourut victime d'un assassinat juridique. Il s'empara de pays, de

Digitized by Google

prisonnier à Fontainebleau, enfin, il se fit excommunier. A compter de ce moment là, sa bonne étoile l'abandonna, sa grande armée fut détruite en Russie par les éléments déchaînés. Deux fois il attira les armées de l'Europe sur la France. Deux fois vaincu, il alla enfin mourir au milieu de la mer, sur le rocher de Ste-Hélène. Les alliés enlevèrent à la France quelques places fortes, lui imposèrent les frais de la guerre fixés à 800.000.000 qu'il fallut payer dans un court délai.

Telle fut la seconde œuvre révolutionnaire des prétendus philanthropes, des prétendus sages qui se sont déclarés les amis du genre humain !

La France échappa à un démembrement imminent ; le frère du roi martyr monta sur le trône, aux acclamations de joie et d'amour de toute la France, sauf cependant les ennemis de l'ordre. C'était incontestablement un bon et excellent roi qui voulait la grandeur et le bonheur de la France. Malheureusement, il avait goûté la fausse philosophie du dix-huitième siècle ; il avait, croyons-nous, trop abjuré les idées de l'ancien régime qui, sauf les abus qu'il y avait lieu de détruire, étaient les bonnes et véritables idées gouvernementales. De plus, dans son exil, il s'était familiarisé avec le gouvernement parlementaire anglais ; il l'avait vu fonctionner et il le croyait bon. C'était une erreur sans doute, mais il était de bonne foi. Aussi, soit qu'il eut agi de lui-même, soit qu'il eut suivi de mauvais conseils, il octroya une charte établissant un gouvernement calqué sur celui de l'Angleterre. Ce fut le malheur de la France, ce fut le malheur de la dynastie de nos rois.

Les partis se formèrent autour du trône ; celui du faux libéralisme remua ciel et terre contre la royauté ; la tribune retentissait des attaques déloyales des prétendus champions de la liberté ; le journalisme faisait chorus. Le roi se vit entouré de conspirateurs, de conspirations. Il lutta péniblement, frappant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, il arriva pourtant à la fin de sa carrière et mourut sur le trône. Le premier gouvernement de la restauration, malgré les obstacles qui lui furent suscités, rendit de grands services à la France.

Il paya ses dettes, rétablit le crédit, mit l'ordre dans les finances ; donna une immense impulsion au commerce, rétablit l'ordre partout, et fonda une ère de paix et de bonheur justement appréciée par tous les hommes de bien.

Charles X monta sur le trône et fut en but aux mêmes attaques, aux mêmes conspirations. Il continua le règne précédent, fit rendre

Digitized by Google

de bonnes lois, diminua les impôts, fit descendre le budget au chiffre de 900 millions, enfin rendit la France heureuse, indépendante, respectée au dedans et au dehors.

Mais ce n'était pas là l'affaire des conspirateurs ; ils redoublèrent audacieusement leurs menées démagogiques. Le roi voulut enfin agir, mais il était trop tard et d'ailleurs, il s'y prit mal ; il était entouré d'hommes incapables ; une émeute d'une poignée de coquins soudoyés le chassa du trône contre le vœu, contre l'intérêt de la France entière, et il alla mourir en exil.

C'est la troisieme œuvre des révolutionnaires, des prétendus sages, qui se proclamaient eux-mêmes les amis du genre humain !

Le premier, le principal conspirateur était le cousin du roi, le fils de Philippe Egalité, que la restauration avait comblé d'honneurs, de biens et de richesse. Il s'en servit contre ses bienfaiteurs, encouragea, soudoya l'émeute et joua si bien son rôle qu'il se fit offrir la royauté par une minorité factieuse de députés, sans pouvoirs, sans mission pour faire un roi. Il va sans dire qu'il accepta. Il se nomma roi citoyen, roi bourgeois, il sortait en chapeau gris, un parapluie sous le bras, donnait des poignées de main à tout le monde. Mais cela ne dura pas longtemps ; il devint bientôt odieux par ses rapines, par l'augmentation de toutes les dépenses ; de 900 millions, il porta le budget à 1800 millions. Enfin, un beau jour, les émeutiers, les mêmes qu'il avait soudoyés, le chassèrent ignominieusement ; il alla finir sa triste et criminelle vie à Clarmont en Angleterre.

Quatrième œuvre des révolutionnaires, des prétendus sages amis du genre humain !

Il se trouva des hommes qui s'emparèrent du pouvoir, qui proclamèrent une seconde république, plongèrent la France dans des excès de dépenses tels qu'ils la mirent à deux doigts de sa ruine. Je ne veux pas les nommer, leurs noms souilleraient ma pensée et ma plume. Heureusement la France s'en délivra par un vote fameux et par le rétablissement de l'Empire. Il marche, il fonctionne. Ses prepas dans le gouvernement ont mérité des éloges, des sympathies des gens honnêtes, amis ds l'ordre ; il semblait destiné à combattre la révolution, à fermer pour toujours la porte des bouleversements. Hélas ! cet espoir n'a pas duré longtemps ; la révolution n'est point morte ; loin de la combattre, le nouvel empire semble la favoriser. Les évènements qui s'accomplissent en Italie en sont la preuve. Nous avons dépensé près d'un milliard, fait mourir cent mille sol-

Digitized by Google

dats pour prendre à l'Autriche une province et la donner au révolutionnaire piémontais. Et cela, sans droit, sans nécessité, sans profit pour personne, sinon pour la révolution, car il est certain, hors de toute discussion que les Lombards seront mille fois moins libres, cent fois plus malheureux sous le gouvernement piémontais que sous celui de l'Autriche.

Mais ce n'est pas tout : la présence de nos armées en Italie a enhardi les révolutionnaires et ceux-ci, agissant indirectement sous nos auspices, ont chassé trois souverains légitimes de leurs états et usurpé les Romagnes au préjudice du Saint Père. Il est impossible de nier que notre expédition d'Italie ne soit pas la premiére, la seule cause de ces usurpations injustes et des troubles qui existent maintenant dans ce malheureux pays et qui, tôt ou tard, donneront peut-être lieu à des guerres désastreuse. La spoliation n'a qu'un temps, la justice finit toujours par triompher.

Que faut-il conclure de ces tristes détails? Il me semble qu'il faut en tirer cette conséquence que les révolutionnaires, loin d'être les amis du peuple, sont les plus terribles ennemis du genre humain ; que ce sont eux, de concert avec les prétendus philosophes du 18e siècle, qui ont déchaîné sur le monde entier toutes les calamités, tous les crimes, toutes les révolutions dont nous avons été témoins depuis soixante-quinze ans, toutes les misères, toutes les guerres, tous les fléaux sous le poids desquels l'Europe a souffert et gémi et souffre encore.

C'est en attaquant la religion, la vertu, l'autorité, la légitimité des souverains qu'ils ont produit les désastreux résultats que nous subissons ; c'est sous le prétexte de la liberté qu'ils ont rendu le peuple esclave, sous celui d'économie qu'ils l'ont ruiné. Il faut ajouter que le peuple, la bourgeoisie se sont laissé prendre, entraîner par les discours, les promesses fallacieuses des hommes sans principes, sans lois, sans religion, sans Dieu. Ils les ont applaudi, acclamé, adopté leurs fausses idées, propagé leurs fausses doctrines, se sont réjoui de leur triomphe. N'en est-il pas encore ainsi aujourd'hui ? Ne voyons-nous pas sous nos yeux la mauvaise presse, celle qui sape tous les jours les fondements de la société, qui tend à ramener la barbarie, le droit du plus fort, lue avec avidité par une foule compacte, pervertie, sans foi, sans loi, applaudissant à tout ce qui est de nature à faire le malheur de l'humanité ?

Ne sont-ce pas les journaux révolutionnaires qui ont le plus de lecteurs? Ne sont-ce pas les brochures impies qui attaquent la reli-

Digitized by Google

gion, la morale qui ont le plus d'écoulement et qui sont lues avec le plus d'avidité? J'en conclus enfin que la plupart des hommes sont frappés d'aveuglement, de vertige, car ils applaudissent inconsidérément ou bêtement à tout ce qui tend à les rendre plus malheureux. Il en est de même chaque fois que Dieu veut punir les hommes : il les abandonne à leurs sens réprouvés et ils marchent à grands pas, sans le voir, vers un abyme sans fond. Ce n'est pas seulement en France qu'il en est ainsi ; c'est dans tous les pays du monde que la terre tremble sous nos pas.

Indépendamment de ce que nous venons d'exposer ci-dessus, il surgit maintenant dans plusieurs états une nouvelle cause de perturbation.

C'est le prétendu suffrage universel, reconnu comme un droit du peuple et appliqué au choix du souverain. Rien de plus révolutionnaire, rien de plus funeste, rien de plus pernicieux ne pouvait être inventé. Le reconnaître en principe, c'est une des plus fatales aberrations de l'esprit des hommes.

Le suffrage universel, au point de vue du choix des souverains est un bélier destiné à saper les fondements de tous les trônes ; c'est une arme permanente chargée à mitraille, braquée contre tous les potentats ; arme terrible qui sera toujours, irrévocablement, indubitablement entre les mains des assassins du comte Rossi, du colonel Avanti et leurs semblables dans tous les pays du monde. Rien d'ailleurs n'est plus traître, rien n'est plus faux : il est le triomphe de la crapule armée de couteaux-poignards ; il est la terreur des honnêtes gens. Les preuves nous ont été données récemment par un pays voisin.

Ah ! si ls suffrage universel était exercé par des hommes sages, en pleine liberté, sans compression, sans manœuvres révolutionnaires, comme cela vient d'avoir lieu dans un autre pays voisin, je n'aurais rien à dire contre ses résultats. Mais en est-il ainsi partout ailleurs ? N'est-ce pas le suffrage révolutionnaire seul qui a détrôné (pour la forme seulement, car ils l'étaient déjà auparavant) trois souverains légitimes et pris une partie des états du quatrième, tous aimés de leurs sujets, de leurs peuples ?

Qui pourrait dire que les honnêtes citoyens ont été libres de voter suivant leur conscience ? N'importe, c'est un fait accompli, hurlent les révolutionnaires de tous les pays ; il faut respecter le fait

Digitized by Google

bilité de voler une province que de prendre une bourse ? Voilà cependant où nous en sommes !

Les souverains paraissent en général donner peu d'attention aux deux nouvelles causes de perturbation qui se produisent au grand jour, le suffrage révolutionnaire prétendu universel et le fait accompli. Il est à craindre qu'ils en supportent la peine dans un avenir peut-être prochain. Quelques-uns approuvent, les autres désapprouvent timidement et tendent le dos. Cela est pitoyable.

En s'entendant bien, ils pourraient facilement renverser cet échafaudage révolutionnaire, mais ils ne s'entendront pas, ils se jalousent et se laissent démolir en détail. Cela est arrivé pendant la révolution de 1789 ; cela vient d'rrriver en Italie ; cela arrivera peut-être encore ailleurs.

Les malheureux ! C'est pour avoir lâchement subi le fait accompli de 1830 qu'il y a eu révolution en Belgique, en Prusse, en Hongrie, à Vienne, en Espagne, maintenant en Italie, en Sicile, sans ce qui pourra encore arriver ailleurs. A quoi bon les traités ? Celui de Vienne en 1815 ne garantissait-il pas les trônes des souverains signataires ? Cette garantie était non seulement facile à donner, mais facile à accomplir. C'était un devoir qu'il n'était pas permis de répudier. Les souverains n'en ont pas jugé ainsi : ils ont laissé faire la révolution ; ils ont laissé tomber Charles X, usurpé son trône. Aujourd'hui, ils sont exposés aux mêmes attaques, aux mêmes conséquences C'est la loi du talion qui s'applique : comme tu as fait il te sera fait.

J'entends de tous côtés crier au despotisme, à la tyrannie ; c'est le langage habituel des révolutionnaires : l'empereur d'Autriche est un despote, un tyran ; il en est de même du roi de Naples, des grands ducs, du souverain pontife. Tous sont des despotes, des tyrans. S'ils osaient, ils donneraient le même titre à l'empereur des Français. Il n'y a d'exception que pour le Piémontais, le galant huomo, le grand Turc, l'empereur chinois, le gouvernement anglais, le plus voleur, le plus despote, le plus tyran de tous, témoin l'Irlande, l'Inde, les Iles Yoniennes, etc.

Si l'on cherche ce que ces prétendus tyrans ont fait pour mériter ce titre aux yeux des révolutionnaires, on trouve qu'ils se défendent contre les conspirateurs, les francs-maçons, les sociétés secrètes, les carbonaris, les criminels dont la mission, les projets sont de renverser tous les trônes, de détruire toute autorité, et de ramener le monde à l'état sauvage. Il faut remarquer ici, qu'en défendant leur autorité, c'est la société toute entière qu'ils défendent ; c'est l'ordre,

Digitized by Google

la sécurité, la tranquillité publique ; n'importe, ils ont des gendarmes, des soldats, des juges, des prisons, ce sont donc des tyrans ! Il ne faut rien de tout cela ; les conspirateurs doivent être libres d'accomplir leur œuvre infernale sans craindre ni soldats, ni gendarmes, ni juges, ni prisons.

Et ce qu'il y a de plus significatif encore, c'est qu'un grand nombre d'écrivains qui ont la prétention d'instruire les autres, de diriger l'esprit public, l'opinion, sur les choses et les affaires, applaudissent, approuvent, émettent eux-mêmes ces horribles excentricités. Les hommes du *Siècle*, de la *Presse*, de l'*Opinion nationale*, du *Courrier* et autres feuilles de même trempe, ne remplissent pas d'autre mission. Le *Constitutionnel*, les *Débats* même leur viennent quelquefois en aide, sans compter les journaux étrangers qui sont les plus furibonds. Voilà où nous en sommes ; nous avons fait du chemin depuis trois quarts de siècle !

Je regrette de m'être trop etendu sur ces faits, ces considérations politiques qui se sont inopinément présentées à mon esprit, et que je n'ai pu m'empêcher d'écrire.

Je reprends maintenant ma course : j'ai épuisé mes provisions ; je me suis reposé, j'ai observé, j'ai écrit ; il ne me reste plus qu'à poursuivre mon chemin pour me rapprocher de mon point de départ.

Je descends la pointe du ballon ; je passe près de la métairie sans m'y arrêter. A l'extrémité du pâturage j'entre dans une jeune forêt, je la traverse en suivant la sommité de la montagne et j'arrive bientôt à un autre pâturage appelé les plaines, en langue allemande Weis Krutt. C'est un vaste pâturage presque entièrement situé sur le territoire de Sewen, canton de Massevaux. Il n'a absolument rien de remarquable ; on y trouve des métairies : les grandes et les petites plaines. On y nourrit de nombreux troupeaux en été, on y fait du fromage ; un seul gardien y fait sa résidence en hiver.

Depuis la petite métairie, un agréable sentier conduit au chante-oiseau, commune du Puix ; en suivant ce sentier, on trouve, à gauche, un bois rare dans nos contrées ; c'est le houx, aux feuilles ornées d'un dard aigu. Ce bois ne se rencontre que sur un seul autre point de nos montagnes. Le chante-oiseau est un petit plateau ; de là, on a toute la vallée de la goutte des forges à ses pieds. Plusieurs

Digitized by Google

les territoires du Puix et de Riervescemont, passe près de la Pierre écrite, à la flotterie, arrive au Montjeau et descend à Giromagny. C'est celui que je pratique ; il est rapide, il faut monter.

Je fais une petite halte à la Pierre écrite pour me reposer ; j'ai parlé de cette pierre ailleurs, je n'ai plus rien à en dire.

Me trouvant peu éloigné de la grande roche, je m'y rends en quittant le sentier vers la droite, et je salue de loin l'image de la croix sur laquelle Dieu a voulu mourir pour nous. Rien n'est plus capable d'émouvoir un cœur chrétien, comme cette image sur un rocher gigantesque désert, au sommet d'une montagne élevée où la présence de l'homme est rare et accidentelle. Pour moi je ne puis me défendre d'un sentiment doux, indéfinissable qui élève mon âme, je goûte dans la contemplation de cette croix une indicible quiétude, une ineffable satisfaction. Grâce soit rendue aux senttments de foi, de piété qui l'ont fait élever sur un rocher, au milieu de ce désert.

Un autre sujet de douces réflexions, d'admiration même se présente à côté de la grande roche : c'est une source abondante d'eau vive, aussi claire que le cristal, qui ne tarit jamais, où les rares visiteurs trouvent à se désaltérer. C'est un véritable bienfait que cette source placée à cette élévation dans un désert aride. D'où vient cette eau si pure, si abondante, si rafraîchissante ? Vient-elle des mers éloignées ou des gouffres cachés dans le sein de la terre ? Hélas, je n'en sais rien, les conjectures que les hommes peuvent faire à cet égard me paraissent bien petites, bien puériles. Mais très certainement, cette source, comme tant d'autres, sont des bienfaits de la providence de Dieu, des preuves de sa bonté infinie pour nous, pauvres humains.

Les eaux de toutes les sources des montagnes sont toujours pures et saines ; toutefois, il est dangereux d'en faire un usage immodéré et sans précaution.

On y arrive ordinairement essoufflé, le corps surexcité par la chaleur, le cœur haletant, et dans un état dangereux de boire cette eau glacée, plus dangereux encore de s'arrêter après avoir bu. Dans ces circonstances, il faut manger avant de boire, ne serait-ce qu'un mauvais croûton de pain ; à défaut de pain ou d'autre chose, il faut avant de boire, tremper les deux mains dans l'eau froide, rafraîchir le cerveau, rincer la bouche, en un mot produire une sensation de froid dans le corps avant d'y introduire l'eau froide. On peut boire alors, mais encore à la condition de ne point s'arrêter longtemps.

Digitized by Google

Pour avoir négligé ces précautions, j'ai vu un bon nombre de jeunes gens forts et robustes, contracter en buvant de ces eaux glacées et se couchant ensuite, des maladies aigües qui les ont conduits au tombeau. Les sources du même genre sont très communes dans les montagnes ; elles sont connues par des noms particuliers qui se transmettent d'âge en âge, de génération en génération. Il y a la fontaine Dieu garde, la fontaine des grandes gardes, la fontaine des roseaux, la fontaine des lares, la fontaine du cerf, la fontaine au loup, la fontaine des œillets, la fontaine Notre Dame et beaucoup d'autres. Toutes doivent nous inspirer des élans de reconnaissance envers Dieu qui a ainsi libéralement pourvu à tous nos besoins.

Depuis la grande roche, je cotoye la montagne en montant doucement et j'arrive aux grands sapins de la froterie, au point culminant appelé motie rossi. C'est une pointe de montagne formée d'une masse de pierres brisées entassées les unes sur les autres, il est impossible de se faire une idée de la multitude de ces pierres, il est encore plus difficile d'expliquer comment elles ont pu être placées dans cet endroit. Elles paraissent appartenir au grès ancien.

De ce point, on a à ses pieds la belle vallée du Puix et le village de ce nom.

Le village et les chalets répandus sur les coteaux présentent une agréable variété. Quoique bornée, la vue rencontre des sites rustiques, grandioses qui la reposent agréablement.

Je descends lentement la pente rapide, tantôt dans les sapins séculaires de la froterie, tantôt dans les grandes fouillies voisines. Bientôt je traverse le beau sentier du Montjean, je le suis jusqu'à l'entrée de la forêt dite le bois du seigneur. Là, je m'arrête et je fais une dernière pause, avant de descendre dans la plaine, pour arriver à mon point de départ.

Je n'ai plus rien à dire et d'ailleurs je suis fatigué de ma course et de mes récits. Mollement couché sur le gazon émaillé de fleurs odoriférantes, entouré de bruyères et de genêts fleuris, je sens mes membres s'engourdir et le sommeil gagner doucement mes yeux ; je m'y abandonne. Je ne dors cependant pas ; je ne suis point éveillé non plus : c'est un agréable état de somnolence qui n'est pas sans charme et qu'on ne peut goûter qu'après une grande course et par un beau soleil couchant. Un dernier effort me ramènera à mon foyer ; mais avant de le faire, j'ai à remercier Dieu de m'avoir permis une dernière fois de faire à la sommité de nos montagnes la grande promenade qui avait tant d'attrait pour moi dans ma

Digitized by Google

jeunesse. J'ai aussi à dire adieu à ces lieux que j'ai visités ou contemplés : adieu donc forêts, montagnes, rochers, vallées, collines, chalets, villages, adieu tableaux rustiques, sites pittoresques adieu. Il est probable que je ne vous verrai plus que de loin ; mais je vous aimerai toujours.

LE CHATEAU DU ROSEMONT (Rosenfels)

Il y a près de nous deux vallées qui ne sont guère visitées par les curieux : ce sont les vallées de Riervescemont et celle de Lamadeleine. Aucun chemin praticable n'y conduit ; les voitures à bœufs seules peuvent s'y rendre pour l'exploitation des forêts. Le touriste qui s'y rend pour voir le pays est forcé d'aller à pied par des chemins qui ne méritent guère ce nom. Il y a cependant dans ces deux vallées absolument cachées dans les montagnes, qu'on ne voit pas, qu'on ne supposerait pas qu'elles sont là, des habitations, des habitants, des citoyens, des ménages.

On y nait, on y vit, on y meurt comme partout ailleurs ; les conditions de la vie sont à peu près les mêmes partout : il faut travailler, manger et dormir. Sous un certain rapport, ces montagnards sont plus favorablement traités que les citoyens des villes, que ceux des pays d'industrie : on n'y lit point de journaux ; on n'y fait point de politique, le bruit des révolutions qui font trembler la terre n'arrive pas jusqu'à eux. Leur vie simple et laborieuse les met presque tous à l'abri du besoin ; ces avantages sont assez rares pour qu'on en fasse cas aujourd'hui.

Pourquoi ne ferions-nous pas une petite visite à ces montagnards? S'ils pouvaient soupçonner qu'ils trouveraient place dans nos récits ils en seraient fiers et peut-être reconnaissants ; mais il vaut mieux qu'ils l'ignorent toujours, et nous nous garderons bien de leur en rien dire.

Mettons-nous donc en route. le temps est beau, la campagne est belle et riante ; tout nous y convie.

C'est par Vescemont que nous commençons notre course ; c'est à la sortie de ce village, au nord, que commence la vallée, entre deux montagnes, le Fleury au levant, le Montjean au couchant. Le fond de la vallée est une prairie de quelque étendue, arrosé par un

Digitized by Google

rocher sur la sommité duquel se trouvent les ruines du château de Rosenfels ; il donne le mouvement à plusieurs moulins à planches et à farine, et après avoir arrosé les prairies de Vescemont, de Rougegoutte et d'Eloie, il se jette dans la Savoureuse, près du Valdoie. On y pêche des écrevisses, des truites, des anguilles ; mais ces poissons y sont rares.

Le village de Vescemont proprement dit n'a pas cent feux agglomérés, mais les habitations s'étendent le long des côteaux du Montjean et du Plainot.

Le hameau de la Planche-le-Prêtre qui en fait partie, est aussi populeux que le village même. Les habitations sont dispersées çà et là sans aucune agglomération. Tous les habitants sont des cultivateurs, des bûcherons, des voituriers travaillant habituellement dans les forêts. Cependant la proximité des fabriques de Giromagny y attire déjà bon nombre de jeunes gens, de jeunes personnes qui y prennent le goût du luxe, du relâchement des mœurs ; c'est un malheur pour eux et pour le pays.

Vescemont est la patrie de Jean Neury qui fut général commandant une expédition des Rosemontois contre les Belfortains. A quel propos cette expédition, quelle est sa date ? (1)

La tradition n'en dit rien ; mais évidemment M. Corret se trompe dans son histoire de Belfort en prétendant qu'elle a eu lieu contre les Suédois au temps de Gustave Adolphe. Non certainement, ce n'est point contre les Suédois que l'expédition a eu lieu, mais bien contre les citadins de Belfort qui furent battus et qui prirent la fuite. Le chant populaire du Rosemont religieusement conservé par la tradition en est une preuve irréfragable. Il est en patois du pays ; nous en donnons ici une copie fidèle et à la suite une traduction en français pour l'intelligence de ceux qui ne comprendraient pas le patois.

---

(1) Tous les auteurs qui ont rapporté cet épisode s'accordent pour le placer pendant la guerre de Trente ans et l'invasion des Suédois dans notre pays : l'abbé Descharrières (Cf. Histoire manuscrite de Belfort), H. Bardy (Cf. les Suédois dans le Sundgau), Corret (Cf. Histoire de Belfort), Bonvalot (Cf. Coutumes du Rosemont), Liblin (Cf. Recherches sur le Territoire de Belfort), adoptent cette opinion d'après laquelle les Rosemontois se seraient révoltés contre les exactions des Suédois. Nous croyons, avec l'auteur de ces mémoires, que rien ne vient corroborer cette assertion, car la chanson du Rosemont ne fait aucune allusion à la présence des Suédois dans le pays. Les archives sont muettes à l'égard de cette

Digitized by Google

1

C'a Dgean Neury de Vescemont, que Due lo botte en gloire ;
Al' vortschie tros d'geos, tros neux po rassembia son monde.

2

Al' vortschie tros d'geos, tros neux po rassembia son monde
A Due veu die Reutscha Preveu, veus' qù'à veute bonniere ?

3

A Due veu die Reutscha Preveu, veus' qu'à veute bonniere ?
Neus l'an leyée dedans Tschâ, dedans Tschâ let d'geulie.

4

Neus l'an leyée dedans Tschâ, dedans Tschâ let d'geulie
Ous' qui y a leschie cinq cents pietons pou vadgeai la bonniere

5

Ous' qui y a leschie cinq cents pietons pou vadgeai la bonniere
Deschu let breutsche di Vâdeu, neus rancontrant les mires

6

Deschu let breutsche di Vâdeu, neus rencontrant les mires
Et tant pietons que cavalie, neus' étins quinze mille

7

Et tant pietons que cavalies, neus' étins quinze mille
Détschassie vos cos de Béfo pou repessa let reviere

8

Détschassie vos cos de Béfo pou repessa let reviere
Cés que ne sarant repessai lou pont pesserant dans lai riviere

9

Cés que ne sarant repessai lou pont pesserant dans lai riviere
Régaidge en hâ, régaidge en bé, ne san qué tschemin panre

10

Régaidge en hâ, régaidge en bé, ne san qué tschemin panre
El' an tirie as contreva, de vé lai crou de piere

11

El' an tirie as contreva, de vé lai crou de pierre
Deschu lai breutsche des ainans, neus an repris neux pridges

12

Deschu lai . . . . . .

Digitized by Google

13

Tos les pos, tos les moutons, totte lai boirdgerie
Al an piquai leux tscheva moira pou sâtai lai barriere

14

Al an piquai leux tscheva moira pou sâtai lai barriere
Jn tschapai â tschu en derrie, neus voyins lo rendre

15

Jn tschapai â tschu en derrie, neus voyins lo rendre
Tos les d'gens de Giromingny tschantins common des ainges ;

16

Tos les d'gens de Giromingny tschantins common des ainges
Tos ces de Sermonmingny brailins common des tschievres

17

Et tos ces de Sermonmingny brailins common des tschievres
S'ils avins péssa poi Angeot et revenus poi lai reviere

18

S'ils avins péssa poi Angeot et revenus poi lai reviere
Tos les aifans du Rosemont serins évus des chires.

TRADUCTION LIBRE

C'est Jean Neury de Vescemont, que Dieu le mette en gloire. Il a marché trois jours et trois nuits pour rassembler son monde. Je vous salue Richard Prevost ; où est votre bannière ? Nous l'avons laissée dans Chaux la jolie, sous la garde de cinq cents piétons. Sur le pont du Valdoie, nous rencontrons l'ennemi ; tant piétons que cavaliers nous étions quinze mille. Otez vos bas, coqs de Belfort, pour passer la rivière ; ceux qui ne pourront arriver au pont passeront dans l'eau. Regardant en haut, regardant en bas, ils ne savent quel chemin prendre : ils ont pris à contrevau du côté de la croix de pierre. C'est sur le pont des ainans que nous avons repris nos biens : tous les porcs, tous les moutons, toutes les bergeries. Ils ont piqué leurs chevaux gris pour sauter la barrière : un chapeau est tombé en arrière ; nous voulions le rendre. Tous les gens de Giromagny chantaient comme des anges : et tous ceux de Sermamagny

Digitized by Google

la levée de boucliers des Rosemontois ait été dirigée contre les Suédois. Comment, au contraire, ne pas voir que leurs adversaires n'étaient autres que les Belfortains? Mais pourquoi ceux-ci se seraient-ils emparés par la violence des troupeaux de leurs voisins? On peut même croire sans crainte de se tromper qu'ils l'ont fait dans la supposition vraie ou fausse d'un siège et qu'ils ont voulu approvisionner leur ville sans bourse délier. Ceci est d'ailleurs conforme à la tradition et jamais un Rosemontois ne se laisse plaisanter par un citadin de Belfort sans leur rappeler ironiquement ce passage du chant populaire : Otez vos bas, coqs de Belfort pour passer la rivière; c'est toute la vengeance qu'il aime à en tirer.

M. Corret fait encore une autre erreur en écrivant que Jean Neury était un seigneur de Vescemont. Cette localité n'a jamais eu de seigneur particulier. Avant le traité de Munster c'étaient les archiducs d'Autriche; depuis ce traité, c'était le cardinal de Mazarin comme toutes les autres communes du Rosemont. Jean Neury n'était qu'un simple paysan, il a réuni autour de lui tous les paysans qui ont voulu le suivre; il a marché en bon ordre, contre les citadins de Belfort, les a mis en déroute complète. Je conçois qu'il serait un peu moins risible d'avoir fui devant un seigneur que devant un simple paysan, mais la vérité exige que les Belfortains en passent par là.

Le chemin qui, de Vescemont conduit dans la colline de Riervescemont, suit le pied de la montagne. Puis, il s'en éloigne, traverse le ruisseau près d'un moulin à planche tombant en ruine. Il n'y a aucun pont pour les voitures, seulement une pièce de bois jetée sur son lit sert aux piétons pour le traverser. Le chemin arrive ensuite au pied des ruines de l'ancien château de Rosenfels. Là, les deux montagnes orientale et occidentale, couvertes de noirs sapins se touchent, se donnent pour ainsi dire la main si l'on peut s'exprimer ainsi. Rien ne les sépare que le ruisseau et la place occupée par le chemin; elles s'élèvent ensuite vis-à-vis l'une de l'autre à une grande hauteur et semblent se défier.

Un rocher perpendiculaire, d'une élévation d'au moins cent pieds supporte les ruines de l'ancien château, inabordable de ce côté. Pour y arriver, on est forcé de faire un assez grand détour en côtoyant la montagne pour un assez mauvais chemin, conduisant en face des ruines. Elles consistent aujourd'hui en une tour carrée de quinze à vingt mètres de hauteur, construite en pierres brutes mal alignées, mal jointes, mais liées par un ciment tellement dur

Digitized by Google

qu'il résiste à toutes les intempéries et conserve les ruines telles qu'elles sont depuis des siècles. Telles on les voit aujourd'hui, telles les anciens les ont vues et la plus vieille des traditions les présente dans le même état. L'intérieur de cette tour fait douter qu'elle ait pu être habitée : on n'y remarque qu'une seule ouverture au sud de petite dimension qui ne ressemble en rien à une fenêtre, le sol n'est que de la terre recouvrant le rocher. Au midi, sur le même roc, on voit des vestiges d'anciens murs qui font croire qu'il y avait encore d'autres constructions ; mais ces vestiges sont si peu apparents qu'on ne peut plus aujourd'hui juger de ces constructions. Une dépression naturelle de la montagne ou un fossé creusé de main-d'homme, ce dont on ne peut plus décider aujourd'hui, sépare ces ruines du surplus de la montagne. Voilà l'état où se présentent aujourd'hui les ruines de l'ancien château de Rosenfels.

On se demande d'abord si ce château a été habité et d'après ce qu'il en reste aujourd'hui, on est porté à répondre négativement. Cependant la tradition est contraire à cette négation. Elle annonce que le château a été habité ; elle annonce qu'il s'y trouvait d'autres constructions que celles qu'on voit aujourd'hui ; elle prétend qu'une route partant de Vescemont côtoyait la montagne par une pente douce, arrivait au château, et que ce qu'il en reste maintenant ne peut plus donner l'idée de ce qu'il était autrefois. Cette tradition est confirmée par un ancien titre qui existe encore : c'est une copie des us et coutumes du Rosemont, réglant les droits d'usages des habitants dans les forêts, énumérant les obligations de ceux-ci envers les seigneurs. Cette pièce est sans date ; elle a été collationnée sur un titre plus ancien encore, par un notaire du nom de Viellard dont on ne connait plus l'existence, ni le domicile Elle a été produite dans le procès en cantonnement des communes, et comme elle était rappelée dans d'autres titres authentiques, les tribunaux lui ont accordé l'importance d'une pièce probante. Or, un des articles porte textuellement que lorsque le seigneur habite le château du Rosemont, les habitants sont tenus d'y monter la garde ; un autre article les oblige à y livrer annuellement la dîme. Il parait donc que malgré les apparences il faut admettre que le château a été habité.

D'autres questions ne sont pas moins intéressantes : quelle est la date de cette construction (1) ? Quels sont les seigneurs qui y ont

(1) Dans le partage fait à Althirch le 26 Août 1347 entre les quatre filles

Digitized by Google

demeuré, quelle est la cause, l'époque de sa destruction? A cet égard, l'histoire de l'Alsace est muette. On n'y trouve aucun détail, aucun renseignement.

Schœpfln mentionne le château et n'en dit rien de plus ; le père Laguille, ni Grandidier, ni de Golbéry n'en disent pas davantage. C'est une lacune très regrettable. On connait en grand nombre les seigneurs qui ont habité les châteaux dont on voit les nombreuses ruines, à la sommité des Vosges alsaciennes; on sait l'époque de leur destruction ; en ce qui concerne le château de Rosenfels, on ne sait rien. Il est à désirer que quelque savant déterre quelques faits qui fassent le jour dans cette nuit profonde. La nature des ruines dont il s'agit, la grossièreté des matériaux, le ciment employé annoncent une haute antiquité ; elles doivent remonter, tout au moins, à la noblesse du moyen-âge, alors que les seigneurs plaçaient leurs demeures comme des aires de vautours à l'abri des atteintes humaines. Quant à la destruction, on peut supposer qu'elle remonte à la guerre des gueux ou à l'invasion suédoise.

D.-R.

Digitized by Google

SUR UNE TOURBIÈRE DISPARUE

DES

Environs de Froidefontaine

PAR

MM. BLEICHER ET L. MEYER

Le village de Froidefontaine, déjà signalé par divers auteurs au sujet des schistes tertiaires à poissons que l'on y rencontre, est situé à 335 mètres d'altitude sur la rive gauche de la rivière Saint-Nicolas, affluent de l'Allaine, et touche à son extrémité ouest le canal du Rhône au Rhin. Adossé du côté sud à des monticules de diluvium rhénan peu élevés par lesquels prend fin le petit plateau qui s'étend entre Grosne, Boron, Morvillars et Froidefontaine, ce dernier village regarde au Nord la petite plaine formée par les alluvions de la rivière. Cette plaine est limitée, sur la rive droite, près de Charmois et Eschène, par des élévations de terrain qui égalent en altitude celles de la rive opposée, mais qui, suivant M. Parisot, en différeraient par leur constitution géologique. (Diluvium vosgien ?)

A la sortie du village on remarque, à droite de la route de Brebotte, une marnière exploitée tant pour l'amendement des terres que pour la fabrication de tuiles Les schistes et marnes qui y sont mis à découvert doivent être attribués à l'époque tertiaire (assise supérieure de l'oligocène moyen), d'après les travaux de MM. Parisot, Kœchlin-Schlumberger, Muston, Andreae, Kilian, Oustalet et Sauvage, Bleicher et Fliche. Immédiatement au-dessus de ces marnes schisteuses se trouve une tourbière disparue aujourd'hui, c'est-à-dire arrêtée dans sa formation et recouverte de terrain de transport.

Digitized by Google

toute la longueur visible, mais semble plutôt s'amincir dans les deux sens de la coupe et affecter la forme d'une couche lenticulaire. Sa plus forte puissance est d'un mètre environ. Quant à ses autres dimensions, elles ne peuvent être précisées pour le moment, le terrain qui la recouvre n'offrant aucune excavation ni entaille où l'on puisse constater ses limites.

La tourbe fournie par ce dépôt non encore signalé jusqu'ici n'est, certes, pas utilisable comme combustible et ne sera donc jamais exploitée ; elle est, en effet, trop mêlée de marne pour pouvoir brûler régulièrement, et laisse des résidus considérables. Par endroits la marne s'y trouve mêlée dans de telles proportions que la dénomination « tourbe » devient même impropre.

Les eaux du marais tourbeux qui nous occupe étaient ferrugineuses, car les matériaux déposés sont fréquemment enduits de limonite terreuse. Les restes végétaux qui ont fourni les éléments constitutifs de notre tourbe ne sont pas toujours assez bien conservés pour permettre au spécialiste de reconnaître les espèces auxquelles ils appartenaient.

Une faune assez nombreuse, dont on trouvera plus loin la liste, y a également laissé des vestiges, et permet, avec la nature de la flore, d'apprécier sinon l'âge relatif, au moins le facies de la tourbière.

Le terrain qui recouvre la tourbe atteint une puissance, dans la marnière, d'environ 40 centimères, et se compose d'une argile de couleur gris-brun qui, en sèchant, se réduit en fragments prismatiques et renferme quelques galets roulés, pour la plupart de quarzites de provenance alpine.

Un examen approfondi des dépôts de diluvium de la contrée mène l'observateur à conclure que ces dépôts ont dû être remaniés, notamment par les eaux de la rivière Saint-Nicolas, de manière que les argiles recouvrant la tourbe peuvent être considérées, d'accord avec M. Oustalet (1), comme alluvions de cette rivière. On nous a affirmé qu'elles servent, mêlées aux marnes sous-jacentes, à la confection de tuiles.

L'un de nous a recueilli, soit dans la tourbe, soit dans les marnes remaniées qui y sont mélangées, les coquilles suivantes ;

Helix sericea Müll.

H. pulchella Müll.

Digitized by Google

H. nemoralis Linn type.
Hyalina cellaria Müll.
Cochlicopa (Zua) lubrica Müll.
Pupa muscorum Linn.
Pupa (vertigo) pygmea Drap.
Planorbis umbilicatus Müll.
Limneus truneatulus Linn.
Limneus palustris Moq. Tand. forme petite.
Sphœrium rivicolum Leach.

Des débris de *corselets* et *d'élytres d'insectes coléoptères* indéterminables s'y rencontrent encore en assez grande abondance.

Quant à la tourbe, elle est formée de débris végétaux parmi lesquels domine une mousse du genre *Hypnum,* des rameaux de plantes ligneuses très menues, des *rhizomes* et *tiges de Cypéracées*, des *utricules* avec *akène* inclus d'une espèce du genre *Carex* qui a dû être très répandue en cet endroit, et enfin des fragments de feuilles caduques macérées, et dans un état de conservation tel que nous y reconnaissons avec doute le *chêne,* une espèce de *saule,* le *noisetier*.

La marne remaniée, feuilletée, mêlée à la tourbe, est remplie de débris ligneux très fins, d'impressions de *tiges* et de *sporanges* bien conservés de *chara*.

Les tiges de chara ont le plus souvent laissé dans les feuillets de la marne une empreinte blanche avec la trace des cannelures provenant de la saillie des cellules du cylindre extérieur.

Les sporanges atteignent de $0^{mm}9$ à 1^{mm} de longueur sont allongés, de couleur blanche ; leurs cellules spirales extérieures ont les parois calcifiées et l'intérieur est vide, d'où la difficulté de les isoler et d'étudier la rosette que les termine. Quoiqu'il soit difficile de déterminer exactement un chara à l'aide des seuls caractères énoncés plus haut, il semble qu'il s'agit ici du *chara fœtida A. Braun* plutôt que d'une autre espèce. Il est cependant à noter que les dimensions des sporanges de l'espèce actuelle sont un peu inférieures à celles de nos sporanges.

D'après l'ensemble de la faune et de la flore que contient cette tourbe, d'après sa situation même, il n'est pas permis de l'attribuer à une époque très ancienne.

Cependant elle paraît indiquer un état de choses qui diffère de

Digitized by Google

et occupé par une sorte de tourbière, ou mieux, de fond marécageux couvert de mousse humide. Les eaux ont dû y amener de plus ou moins loin des coquilles terrestres, des feuilles, des fruits, des débris d'insectes, tandis qu'un certain nombre de mollusques palustres pouvaient y vivre, et que des plantes des mêmes stations y prospéraient et y laissaient leurs traces.

La composition de la faune malacologique indique une station fraîche et humide, et quoique toutes les espèces qui s'y rencontrent soient encore actuellement vivantes dans les environs, elle n'est pas sans intérêt.

En effet, on y constate la plupart des espèces considérées comme caractéristiques du lehm d'Alsace, et ce fait, rapproché d'autres que nous avons observés en Alsace comme en Lorraine, nous démontre qu'il faut être prudent dans la détermination comme lehm d'un dépôt diluvien.

La flore ne présente également rien de particulier ; les chara et les carex sont actuels et quoique la tourbière ait disparu sous un manteau d'alluvion dans laquelle entrent des cailloux alpins, elle peut fort bien ne pas être considérée comme appartenant aux temps préhistoriques.

Le fond marécageux de Froidefontaine a pu être comblé par des apports du voisinage, qui ont entraîné avec eux des cailloux du diluvium alpin qui affleure aux environs, sans qu'il y ait communauté d'origine, ni surtout contemporanéité entre les deux dépôts.

Digitized by Google

DATES DE LA DÉCOUVERTE

DES

GROTTES DE CRAVANCHE

Jusqu'en 1835 on ne soupçonnait pas au village de Cravanche l'existence de grottes dans le Mont. On connaissait bien sur le bord du chemin qui conduit à Essert un trou, au ras de terre, connu sous le nom de Trou du diable, mais on était loin de soupçonner que cette ouverture, du reste assez étroite, donnât accès à des chambres, et personne n'avait jamais eu la pensée de s'y engager, peut-être par crainte supersticieuse, ce trou se trouvant à peu près à deux cents mètres des Combes-la-Dame où régnait la légende de la dame blanche apparaissant à certains moments de l'année. On était persuadé dans le village que cette dame blanche, que personne n'avait jamais vue, bien entendu, était la dernière châtelaine du château que les habitants de Cravanche croyaient avoir existé en cet endroit. L'idée de l'existence de ce château reposait sur les ruines d'un poste militaire romain dont il a été parlé dans le bulletin 9, page 34.

En 1835, des individus, poussés par la curiosité, s'engagèrent dans cette ouverture et se trouvèrent, à leur grand étonnement, dans une vaste chambre à l'entrée de laquelle se trouvaient le squelette d'un sanglier et celui d'un loup.

Le bruit de cette découverte se répandit bien vite dans le village et je fus, avec quelques camarades, un des premiers qui pénétrèrent dans cette grotte ou plutôt dans ces grottes, car il y avait trois chambres, la première plus vaste que les autres. Elles étaient tapissées de stalactites et de stalagmites dont quelques unes se rejoignant formaient des colonnes. Outre les concrétions que l'on rencontre nécessairement dans toutes les cavernes à infiltration d'un liquide tenant en dissolution les sels du terrain qu'il traverse, le plancher était parsemé d'autres concrétions qu'une imagination

Digitized by Google

les bordures d'une corbeille dans un jardin. Le plancher de ces chambres, surtout celui de la première, était littéralement formé de petites vasques d'une eau nécessairement claire comme du cistal. Pour passer d'une chambre à l'autre il fallait sauter sur la crète de ces vasques dans le liquide glacial des quelles les maladroits prenaient un bain à la grande joie des compagnons assez adroits ou plutôt assez heureux pour ne pas trébucher.

En 1864, M. Thiault, propriétaire de la brasserie de Cravanche, obtint de la ville de Belfort l'autorisation de transformer ces grottes en une vaste cave où il remise ses bières de garde. Les travaux entrepris à cet effet constatèrent jusqu'à l'évidence que ces grottes n'avaient jamais été habitées, les ouvriers n'ayant trouvé aucun objet de l'industrie de l'homme préhistorique ; et cependant ces grottes ayant une ouverture au ras de terre étaient sur le même palier et formaient de belles et vastes voutes régulières. La cause de l'inhabitation de ces grottes par nos ancêtres réside peut-être dans les infiltrations continues et abondantes de ces cavernes.

Les deux autres grottes qui rendent le village de Cravanche quasi-célèbre et que visitent journellement de nombreux touristes, ont été découvertes à la suite de coups de mines dans les carrières ouvertes pour l'extraction de pierres destinées à la construction du fort du Salbet : la première au mois d'avril 1876 et la seconde au mois de février 1890. Les squelettes, les débris de poterie, les haches et autres objets fort nombreux et fort curieux que les ouvriers rencontrent journellement sous leurs pioches, font croire que ces grottes ont servi d'habitation à l'homme préhistorique. Cependant en présence des nombreux débris humains que l'on trouve, ont pourrait peut-être se poser judicieusement cette question : ces grottes ont-elles bien réellement servi d'habitation ou plutôt ne seraient-elles pas d'anciennes nécropoles ? Aux personnes qui s'occupent de l'histoire de l'homme préhistorique, cette science nouvelle en voie de création, à résoudre cette question.

Il est jusqu'à présent, impossible malgré les recherches minutieuses qui ont été été tentées, de découvrir l'entrée de ces grottes.

M. Grad, dans la relation savante qu'il a faite de ces cavernes, insinue que l'entrée a bien pu être fermée par des alluvions venues des Vosges. C'est, à mon avis, une opinion un peu hasardée, attendu que les terrains de Cravanche ne sont absolument pas des terrains d'alluvions.

Ces grottes avaient nécessairement une entrée. Cette entrée, vu

Digitized by Google

l'épaisseur des parois, formaient peut-être une galerie plus ou moins longue ayant deux ouvertures, l'une extérieure l'autre intérieure. En admettant que l'ouverture extérieure soit bouchée par l'accumulation des terres, conséquence des révolutions séculaires, l'ouverture interieure doit exister encore d'une manière plus ou apparente sur les parois d'une des chambres habitées ; et si la version de M. Grad est vraie, cette entrée doit être bouchée par des alluvions qu'on doit forcément retrouver et dans le cas où cette ouverture ne serait pas bouchée par des alluvions problématiques, elle doit se reconnaître plus ou moins par la forme, le cadre, en un mot par quelque chose de régulier provenant du travail de l'homme et tranchant sur les parois abruptes, les habitants de ces cavernes n'ayant pas manqué, je crois, de donner une certaine aisance à l'entrée de leurs habitations. Je m'étonne donc que les personnes qui s'eccupent tout spécialement de ces grottes n'aient pas songé à l'idée que j'émets et ne fassent pas tout leur possible pour retrouver cette ouverture intérieure qui forcément doit exister. A elles donc de diriger leurs investigations de ce côté-là et de résoudre ce problème qui ne manque pas d'intriguer les personnes venant visiter les anciennes demeures de nos ancètres, cet *homo primigenius* d'où descend l'homme actuel que la langue scientifique nomme *homo sapiens*.

Dr Corbis.

Digitized by Google

LA COMPLAINTE

DE LA

CONSPIRATION DE BELFORT

Dans le dernier Bulletin de la *Société belfortaine d'Emulation*, M. Georges Spitzmuller a publié d'une manière très complète et très intéressante cet épisode de l'histoire de la Restauration connu sous le nom de *Conspiration de Belfort*. Ce récit qui n'occupe pas moins de 105 pages, a dû certainement exciter la curiosité des habitants de notre ville, principalement celle des vieux Belfortains dont les parents ou les amis ont été plus ou moins compromis dans cette affaire.

Nous regrettons toutefois, dans ce travail, l'absence complète de références : pas un seul nom d'auteurs n'est cité, pas un seul titre d'ouvrages n'est indiqué. On voit cependant que l'auteur a lu et consulté de nombreux documents, qu'il a puisé à plus d'une source. Mais il aurait dû avoir soin de le dire, afin de renseigner d'une façon plus précise ceux qui pourraient avoir le désir d'approfondir ce sujet.

L'ouvrage publié à Colmar en 1822 sous ce titre : *Cour d'assises du Haut-Rhin. Affaire dite Conspiration de Belfort* (Decker, in-8° de 414 pages), paraîtra à beaucoup de personnes comme ayant été trop exclusivement consulté. Et, en effet, plusieurs fautes, qui ont échappé aux rédacteurs de ce compte-rendu judiciaire, et qui auraient pu être très facilement corrigées, subsistent dans le texte de M. Spitzmüller, qui voudra bien nous pardonner cette petite et amicale critique.

Il n'en est pas moins certain que sa relation, bien écrite et présentée sous une forme dramatique et originale, a fait connaître un des épisodes les plus intéressants de notre histoire locale.

Cette affaire, très sérieuse au fond, a eu naturellement, ainsi que beaucoup de choses en ce monde, son côté plaisant. Comme, jadis, tout finissait en France par des chansons, la Conspiration de Belfort aboutit aussi à une complainte. Et ce ne fut pas le côté le

Digitized by Google

moins curieux de la chose, car il montra que si l'opinion publique fut vivement impressionnée, en Alsace, par ce procès que l'on cherchait à faire le plus retentissant possible, ce fut dans un sens tout opposé à celui auquel s'attendait le gouvernement.

En haine d'une Restauration faite à l'aide des baïonnettes étrangères, encore grisée par les souvenirs glorieux de l'Empire, la masse de la population conçut pour cette brave, libérale et si téméraire jeunesse, une sympathie que l'on s'explique encore mieux aujourd'hui ; elle lui donna, comme de juste, le beau rôle, et la complainte ne fut que l'expression comique, mais convaincue, de l'effet produit par la conduite, aussi généreuse qu'étourdie, de la plupart de ces jeunes gens, trop pressés, trop irréfléchis et trop bruyants pour être de veritables et dangereux conspirateurs.

La complainte de la *Conspiration de Belfort*, assez répandue pendant et après les débats du procès, s'oublia vite, comme tout ce qui n'est pas imprimé ou écrit. On en répétait des couplets, entendus ça et là, que l'on retenait tant bien que mal. Naturellement, c'étaient ceux qui, par leur méchanceté et leur malice, visaient des fonctionnaires mêlés à l'affaire ou des membres de la Cour royale préposés aux débats, se colportaient et se répandaient le plus volontiers. Mais peu de personnes, parait-il, se donnèrent le soin de transcrire les qualre-vingts ou cent couplets dont se composait cette interminable chanson. A n'en pas douter, et bien qu'on l'ait attribué à un seul auteur — un conseiller à la Cour encore ! — c'est une œuvre collective. Quelques strophes sont dues à de jeunes avocats moqueurs et spirituels, à des spectateurs mordants et rieurs, à des mécontents boudeurs et vindicatifs ; d'autres ont été ajoutées après coup ; puis, chacun, chansonnant et bafouant le personnage qui lui était le plus antipathique, la complainte menaça de s'allonger indéfiniment.

Dans la copie que nous avons pu nous procurer autrefois à Belfort, il y avait 98 couplets. Malheureusement les 18 premiers manquaient. Une autae copie, qui n'en avait que 81, nous fut donnée en 1868 par Charles Gérard, l'éminent avocat à la Cour d'appel de Colmar, le savant auteur de l'*Ancienne Alsace à table*. Celle-ci présentait tous les caractères d'authenticité désirable, car il la tenait lui-même de Colmariens, qui avaient assisté aux fameuses Assises de 1822. En confrontant ces deux copies nous avons pu corriger de grosses erreurs ; ajouter quelques couplets omis dans l'une, en intercalant ceux qui, dans l'autre, permettaient de

Digitized by Google

combler une lacune ; en retrancher enfin plusieurs par trop scabreux et personnels.

La version que nous offrons aujourd'hui aux membres de la *Société d'Emulation* sera donc aussi complète que possible. On pourra, nous le croyons, la considérer comme définitive. Par le retranchement de certains passages, renfermant des allusions malséantes et d'ordre tout privé, elle ménagera toute espèce de susceptibilités. Ces allusions, qui pouvaient offrir à l'époque quelque piquant, seraient actuellement tout-à-fait incompréhensibles, et partant aussi déplacées qu'inutiles. Nous n'avons conservé que ce qui avait trait au caractère du fonctionnaire public et de l'homme politique. Tous ceux qui ont siégé dans ces célèbres audiences, président, procureur-général, avocats généraux, conseillers, appartiennent maintenant à l'Histoire, et il est permis à la postérité de les juger en dernier ressort.

Nous ne donnerons d'explication que pour les couplets 61 à 66 inclusivement, qui visent le conseiller-instructeur, dont les antécédents prêtaient plus particulièrement à la critique du moment, et qui nous intéresse tout spécialement, parce que c'est un enfant de l'Alsace, et un de ceux qui font le plus d'honneur à leur pays.

Philippe de Golbéry qui, au mois de septembre 1820, avait été appelé aux fonctions de conseiller à la Cour royale de Colmar, eût à remplir, dans l'affaire de Belfort, le rôle de juge-instructeur. Il était très connu à Colmar, puisqu'il y était né en 1786, et que toute sa famille y habitait depuis que son bisaïeul avait acheté, en 1714, la place de greffier en chef au Conseil souverain d'Alsace. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait été plus en vue qu'aucun autre, tous ses faits et gestes étant sus et diversement appréciés suivant les opinions de chacun.

Nommé le 29 janvier 1813, à la place de procureur impérial dans sa ville natale, Golbéry fut amené, par les évènements qui suivirent et par la part qu'il y prit, à donner sa démission dès 1814. C'est que, dans ce court intervalle, il avait pris les armes pour défendre la France envahie par l'étranger, et qu'il avait fait campagne, en qualité d'officier d'un corps franc, contre ceux qui venaient rétablir le trône des Bourbons, dont il allait, quelques années après, devenir le serviteur. Il était évident que cette époque de sa vie devait être sévèrement jugée par ceux qui, regrettant le régime impérial, — et ils étaient nombreux, — l'avaient connu dans toute la fougue de sa jeunesse et dans toute l'ardeur de son patriotisme.

Ecoutons Matter, son biographe et son ami, nous dire quels motifs guidèrent alors sa conduite :

Digitized by Google

« Douloureusement ému de nos catastrophes de 1813, comme un Français qui avait servi aux avant-postes de l'Empire, dévoué comme homme du parquet aux institutions du pays et à ce génie créateur qui les avait fondées pour tous les besoins de grandeur de sa nation, Golbéry ne se consolait pas de la perte de tant de pays glorieusement conquis. Dans cette situation d'esprit, il reçoit de son oncle, le capitaine de Muller, une lettre pleine d'un patriotisme exalté et d'excitations belliqueuses à l'adresse de la brave Alsace : « Après avoir vu ses plus nobles enfants combattre pour la gloire des conquêtes, souffrirait-elle l'invasion étrangère sans courir aux armes et défendre ses riches foyers avec l'invincible énergie qui caractérise sa population, celle du Haut-Rhin surtout ? » Le ton de la lettre n'était pas généreux seulement, il entraînait. Golbéry céda moins à la double autorité du patriote et de l'oncle, qui était un camarade, qu'à son enthousiasme personnel, et répondit qu'il se ferait soldat lui-même. Il parcourut les villages pour y répandre l'ardeur. Elle eût de l'éclat et des partisans, mais il ne put arrêter avec une poignée d'hommes le cours des évènements, et il en subit les conséquences. Il donna sa démission de chef du parquet, motivé sur l'impossibilité de conserver des fonctions « qui pourraient le mettre dans la nécessité de poursuivre des personnes avec lesquelles il faisait profession de sympathiser. » Ce qui m'étonne, ce n'est pas cette démarche, c'est la spontanéité laissée à un magistrat qui s'était fait une pareille position ; c'est la bienveillance avec laquelle le garde des sceaux, le vénérable Barbé-Marbois, y répond. Il n'accepte la retraite de M. de Golbéry qu'avec l'espoir de le voir rentrer un jour dans la magistrature. Il avait raison ; on peut blâmer la résolution d'un procureur impérial d'insurger une province, fût-ce même contre l'étranger ; mais encore faut-il tenir compte des circonstances de l'acte, et rendre la justice toujours due au courage qui affronte les chances d'une défaite, au dévouement qui méprise celles d'une ruine. » (1)

Nous avons dit que peu de temps après sa nomination à la Cour, de Golbéry eût à remplir, dans l'*Affaire de Belfort*, les fonctions de conseiller-instructeur. Sa situation était des plus délicates. Les uns lui reprochaient d'avoir renié les opinions de sa jeunesse pourembrasser la cause des Bourbons ; les autres, qui ne pouvaient

Digitized by Google

celui du jour. Quoiqu'il en soit, il dût se justifier auprès du Procureur général pour avoir, comme juge d'instruction, donné en faveur des prisonniers des ordres empreints de douceur, et il reçut de ceux-là même qu'il eût à condamner de sincères et de légitimes témoignages de reconnaissance pour tout ce que son humanité lui avait suggéré de bons procédés pendant leur détention. « Rien, dit Matter, n'est plus palpitant d'intérêt, si l'on me permet cette locution, que sa correspondance à ce sujet. D'une part, calmant les vingt-deux militaires qui réclament des adoucissements avec toute l'impétuosité du sang et du malheur, se plaignent du manque d'air, du manque de feu (de Janvier en Avril), de l'élévation des prix de tout par l'avidité du concierge ; et, d'autre part, plaidant leur cause auprès du maire, qui fait de bonnes choses et de belles promesses, et auprès du chef du parquet, qui veille à l'ordre et ne connaît que la loi. Nous avons sous nos yeux des lettres touchantes, pleines de la plus vive reconnaissance, du colonei Pailhès et de sa femme, l'un et l'autre aussi fermes dans leur malheur que sensibles aux adoucissements qu'y apporte le juge d'instruction. « (1)

Dans un article sur *la Charbonnerie*, signé Trélat et publié dans un volume paru. en 1848, chez l'éditeur Pagnerre, sous le titre de *Paris révolutionnaire*, nous trouvons, sur le séjour des conspirateurs de Belfort dans les prisons de Colmar, des détails très intéressants, que nous croyons devoir reproduire :

« Il n'est sorte de persécutions auxquelles les accusés n'aient été livrés au commencement de leur détention. Chacun d'eux fut longuement tenu au secret ; on les éveillait la nuit en sursaut pour les interroger, dans l'espoir sans doute de briser leur constance. Mais on ne tarda pas à reconnaître qu'on avait affaire à des hommes inébranlables ; et, s'il en est plusieurs qui ressentirent quelques instants d'abattement, ils se retrempèrent vite près de leurs amis, ils prirent tous une digne part au premier procès politique de la Restauration dans lequel on ait vu un si grand nombre d'accusés, forts de leur conviction, ne pas démentir un seul instant l'unité de leur position, celle de leur défense, et dominer constamment l'instruction du procès par la fermeté de leur caractère. « Faites votre « métier, disait Buchez au juge qui l'interrogeait ; le mien est de « ne vous point répondre, je ne vous répondrai pas. » Les paroles des autres accusés furent à peu près les mêmes, et bientôt les sympathies de la population alsacienne forcèrent l'autorité locale à se relâcher de ses inutiles rigueurs. Autant les prisonniers avaient été

(1) Loc. cit., page 56.

Digitized by Google

maltraités les premiers jours, autant ils furent plus tard entourés d'égards et de prévenances. Dès que le secret fut levé, on vint les visiter en foule ; et leurs familles reçurent, à leur arrivée, les témoignages les plus touchants de la part des habitants. Ce sont ces éclatantes manifestations qui ont préparé et décidé l'acquittement des accusés dans celui de tous les procès politiques de la Restauration qui réunissait le plus de charges accablantes. Grâces soient rendues à la population alsacienne, et surtout à M. Kœchlin, dont la noble conduite a exercé tant d'influence à cette époque sur celle de ses concitoyens et sur le sort de nos amis ! Tous conservent un délicieux souvenir des huit ou neuf mois de prison qu'ils passèrent en Alsace ; tous, à l'exception d'un ou deux renégats, pour qui le souvenir de principes auuquels ils se consacraient alors doit être plus pesant encore que la chaîne à laquelle ils se sont attachés depuis.

« Si aucune époque n'avait été plus gaie pour les détenus que celle de leur emprisonnement, rien ne fut plus dramatique que le procès. Barthe n'avait jamais été plus éloquent que dans la défense de Guinand ; tout l'auditoire fondait en larmes, et le défenseur lui-même était tellement troublé après l'audience, qu'il parcourut toute la ville sans s'apercevoir qu'il avait oublié son chapeau. »

Dans son travail, M. G. Spitzmuller a donné, d'après le *Compte-rendu* des Assises, les noms des douze jurés de cette mémorable session. Nous ajouterons ici, à titre de renseignement complémentaire, la profession et le domicile de chacun d'eux :

Baffrey, aubergiste à Wintzenheim.
Vilmet, directeur de la poste aux lettres de Colmar.
Scherb, maire de Nidermorschwihr.
Heinrich, propriétaire à Ammerschwihr.
Bach, percepteur à Soultz.
Chauffour, le jeune, avocat à Colmar.
Willig, maire et maître de poste à Hattstadt.
Bechelé, chef de bataillon en retraite à Berckhleim.
Boll, adjoint au maire d'Eguisheim.
Leib, adjoint au maire de Colmar (1).
Henriet, contôleur des contributions à Thann.
Diemuntsch, aubergiste à Guéberschwir.

Il eût été bon également de donner quelques dates relatives à la tenue des nombreuses audiences nécessitées par ces longs débats.

Digitized by Google

Le *Compte-rendu* pourtant si détaillé et si volumineux, ne fournit aucune donnée à cet égard. Nous allons combler cette lacune, avec l'aide des relations publiées dans les journaux du temps.

La première audience eut lieu le lundi 22 Juillet 1822 ; on y procéda à la formation du jury et on y donna lecture de l'acte d'accusation.

Dans celle du lendemain 23, l'avocat-général Rossée prononça un discours d'introduction aux débats qui, d'après les feuilles de l'époque, produisit la plus vive impression. Les débats s'ouvrirent ensuite par la déposition des témoins, dont on entendit ce jour-là les neuf premiers. Le 24, l'audience fut levée après l'audition du 21e témoin. On alla, les 25 et 26, du 22e au 51e.

L'audience de 27 juillet s'ouvrit par la déposition du lieutenant de gendarmerie Deschamps, et fut levée après celle du 57e témoin. Il n'y eut pas d'audience le dimanche 28. L'audition des témoins continua dans celles des 29, 30, 31 juillet, 1er et 2 août et ne fut terminée que dans celle du 3.

Le 5, le procureur général Deschaux prit la parole, et après lui, l'avocat général Costé. Le 6, ce fut le tour de Rossée, second avocat général. Ce jour là, l'audience fut de courte durée ; elle fut levée à dix heures du matin, à cause de l'absence d'un des défenseurs.

Les plaidoiries commencèrent le 7 par celle de Me Fleurent, en faveur de Tellier ; puis vinrent celles de Barthe pour Guinand, et de Verny pour le colonel Pailhès. Les 8, 9 et 10, on entendit les autres défenseurs, ainsi que la réplique du Procureur général.

Le lundi 12, Mes Verny, Bach, Sandherr et Barthe répliquèrent au ministère public, et enfin, dans la dernière séance, celle du 13 août 1822, le premier président fit son résumé et le jury rendit son verdict.

Non seulement aucune condamnation capitale ne fut prononcée contre les accusés de Belfort ; mais peu s'en fallut, dit-on, qu'ils ne fussent tous acquittés. Quatre seulement furent condamnés : Tellier, à l'unanimité ; Pailhès, Dublar et Guinand, à la simple majorité de sept voix contre cinq ; mais la Cour se réunit à la majorité du jury. La peine des uns et des autres fut cinq ans de prison, 500 francs d'amende et deux ans de surveillance de la haute police. Ce qu'il y eût de remarquable, c'est que toute la rigueur du jury ait pesé sur celui dont la faiblesse avait fait découvrir le complot.

Henri Bardy.

Digitized by Google

COMPLAINTE

SUR

l'effroyable, épouvantable... conspiration de Belfort.

Air : *de Fualdès.*

I

Approchez, gens de village,
De la ville et des faubourgs,
Aveugles, boiteux et sourds,
Gens de haut et bas étage ;
Apprenez le triste sort
De la ville de Belfort.

II

C'était la nouvelle année :
L'enfance qu'on étrennait,
Pour le moment ne songeait
Qu'à bien sucer la dragée :
Mais un affreux tremblement
Se prépare sourdement.

III

D'un perfide caractère,
D'un physique singulier,
L'adjudant nommé Tellier,
Voulant exciter la guerre,
Assemble les grenadiers,
Et même les fusiliers.

IV

« Amis, dit le sanguinaire,
« Il nous faut, vers la minuit,
« Descendre sans aucun bruit. »
Eloquence meurtrière !
En un mot, il leur parla
Comme un vrai Catilina.

Digitized by Google

V

Oudin et Lavieuville,
Faits depuis sergents-majors,
Dans le vingt-neuvième alors,
Vont dire que dans la ville
On prépare un changement
Contre le Gouvernement.

VI

A ces mots, Monsieur Etienne,
Plein de résolution,
Tremblant pour la Nation
Et son rang de capitaine,
S'écria : « Nous serons là,
« On y mettra le hòla ! »

VII

Le capitaine de Baude,
Qui non plus n'est pas manchot,
« S'ils ne sont, dit-il, pas trop
« Nous leur casserons les côtes ;
« Dénonçons ce coup mortel
« Au lieutenant-colonel. »

VIII

Ayant mis bas la casaque
Ils trouvent Monsieur Reynac
Etudiant l'almanach,
Ne songeant pas à l'attaque...
« Ah ! dit-il, mettant son frac,
« Buvons un verre de cognac. »

IX

Le commandant de la place,
Du Roi le lieutenant,
Composait un compliment
Pour des parents de sa race,
Et beaucoup d'autres écrit.

Digitized by Google

X

Voilà qu'on frappe à sa porte.
Un affreux pressentiment
Le saisit subitement.
Des trois héros la cohorte
Ce forfait lui raconta.
Il dit : « Voyez-vous cela ! »

XI

« Vous, allez à la caserne,
« Vous, courez sur les remparts ;
« Mais allez donc quelque part...
« Il ne faut pas qu'on me cerne ».
Mais aucun des trois n'osait
Aller où l'on lui disait.

XII

Lors, Toustain, d'une voix forte,
Leur dit : « Je suis votre chef,
« Je vous le dis de rechef ;
« Promptement que chacun sorte ;
« Comme lientenant de Roi,
« Je prends le danger sur moi. »

XIII

Puis à la porte de France
Il court précipitamment.
Les autres au régiment
Volent sans trop d'assurance,
Car déjà le fantassin
S'insurgeait pour le certain.

XIV

En entrant à la caserne
Reynac voit tous les soldats
Prêts à mettre l'arme au bras.
Il leur dit d'un ton paterne :
« Si vous n'allez vous coucher.

Digitized by Google

XV

Pacquetet, le magnanime,
Dans les corridors jurait,
En jouant de son briquet ;
Et, de son discours sublime,
Plus d'un soldat stupéfait
Déjà ressentait l'effet.

XVI

Mais soudain arrive Etienne
Qui dit : « Ne te gêne pas,
« Tu harangues les soldats
« Sans l'ordre du capitaine ;
« Tu vas aller en prison
« Pour faire le Cicéron. »

XVII

Près de la porte de France,
Un corps de conspirateurs
Formé de quatre amateurs
S'avançait plein d'espérance ;
Et Toustain qui les suivait
Au corps-de-garde les met.

XVIII

Toustain, courant à sa perte
Et bravant tous les hasards,
D'un rassemblement épars
Fit la rare découverte,
Car partout il y voyait
Malgré la nuit qu'il faisait.

XIX

On entrevoyait dans l'ombre
Un grand homme en grand chapeau
Qui cachait sous son manteau
Des conjurés le grand nombre.
Le voyant de loin, Toustain

Digitized by Google

XX

En lui disant : « Téméraire,
« Je te fais mon prisonnier. »
— « Tu me fais ton prisonnier !
« Ah ! tu ne me connais guère ;
« Et loin que je sois à toi
« C'est toi qui seras à moi. »

XXI

Tout après cette parole,
Il ouvre un manteau net,
Il en tire un pistolet,
Et le visant à l'épaule
Frappe à la place du cœur
Son chef, ah ! quelle noirceur !...

XXII

Mais par bonheur pour sa vie.
Depuis environ trois mois
Il avait reçu la croix ;
La balle y fut amortie,
Et le coup qui le perça
Légèrement le blessa.

XXIII

Alors, rappelant son zèle
Au milieu de ce péril,
« Vive le roi ! » cria-t-il.
Et c'est tandis qu'il chancelle
Qu'il poussa tout haut ce cri
Que personne n'entendit.

XXIV

Au milieu de ce désordre,
Monsieur Guinand se trouvait :
Voyant le trouble, il venait
Pour y remettre un peu d'ordre.
Mais n'étant pas le plus fort,
On lui dit qu'il avait tort.

Digitized by Google

XXIV

On le prend. Toute l'armée
De ces fiers conspirateurs,
Comme d'épaisses vapeurs.
S'évanouit en fumée.
Une patache était là
Dans laquelle elle monta.

XXVI

Du triste lieu de la scène
Reviennent tous les guerriers ;
On cherche les prisonniers,
Et l'on voit, chose certaine !
Que le chef du poste aussi
Avec eux s'était enfui.

XXVII

Mais quand la troupe rebelle
En patache s'éloignait,
Un autre corps s'avançait
Pour cerner la citadelle,
Offrant aux soldats du fort
Vingt-quatre sous en bon or.

XVVIII

Que peuvent l'or, la richesse,
Sur des cœurs si généreux !
Les conjurés malheureux
S'enfuient avec vitesse ;
On les compta de bien loin,
Ils étaient vingt-quatre au moins...

XXIX

C'était un sou par personne
Qu'offraient tous ces scélérats ;
Mais les valeureux soldats
Ne prennent pas ce qu'on donne,
Et le Roi mieux les paya :
Dans la garde il les plaça.

Digitized by Google

XXX

Après toutes ces alarmes
Le juge d'instruction
Donna par précaution
A tous les braves gendarmes
Un mandat d'arrêtement
Pour tout le département.

XXXI

L'on en prend sur la grand'route,
On en prend dans les hôtels ;
On prend messieurs tels et tels,
On en prend coûte que coûte,
Et l'on en prit tant et tant
Que l'on fut assez content.

XXXII

Guinand, pour solder sa dette,
Ne voulant pas la payer,
Fuyait loin du créancier
(Cela n'était pas si bête) ;
Mais, fuyant un accident,
Il tomba dans un plus grand.

XXXIII

A deux lieues de la bagarre,
Ce pauvre Monsieur Dublar
Se promenait par hazard :
La Justice s'en empare
En disant ; « Brutus-César,
« Tu vas aller à Colmar. »

XXXIV

Un docteur en médecine,
Le gigantesque Brunel,
Ayant quitté le scalpel,
S'en allait à la sourdine
On l'envoie, ô sort cruel !
Au donjon de Riz-pain-sel.

Digitized by Google

XXXV

Un petit maître d'études
Que l'on appelle Paulin,
Fut jetté dans le pétrin
Par un coup du sort bien rude,
Et ce funeste destin
Lui fit perdre son latin.

XXXVI

Fuyant un rival féroce,
Le marquis de Canizy,
Avec son objet chéri,
Quittait Paris en carosse ;
Et, quoique d'amour transi,
Il n'en fut pas moins saisi.

XXXVII

Il faut, lecteur, que tu notes
Que ces trois particuliers
Qu'on a nommé les derniers,
Afin d'épargner leurs bottes
Etaient dans un char-à-banc,
Avec un cheval devant.

XXXVIII

A l'auberge, Monsieur Pance
Attendait un plus beau temps :
Il l'eût attendu longtemps,
O divine Providence !
Comme il redoutait l'hiver
On le fit mettre à couvert.

XXXIX

Un second clerc de notaire,
Le pacifique Rouen
Allait faire un testament,
Ou peut-être un inventaire ;
On le prend chemin faisant.
C'est bien fâcheux cependant !

Digitized by Google

XL

Ayant quitté ses malades,
Qui depuis se sont guéris.
Grenier venait de Paris :
Il fut pris par les brigades
A dix pas de son ami
Qui voyageait avec lui.

XLI

L'année était commençante :
En cet honneur, Salveton,
Jeune homme plein de raison,
Allait visiter sa tante :
Saisissant l'occasion,
On le conduit en prison.

XLII

Pour la doctrine Broussaise,
Vernière, rempli d'amour,
Voulait aller à Strasbourg
Y débiter une thèse ;
Un gendarme, vrai vautour,
Lui fit prendre le grand tour.

XLIII

Voyageur par habitude,
Buchez, le mystérieux,
Mangeait comme un bienheureux.
C'est là son unique étude :
Mais étant loin de Belfort
On le soupçonna très fort.

XLIV

Péniblement tu sommeilles
O suspecté Roussillon,
Tu crois te voir en prison...
Et soudain tu te réveilles
Et fais une exclamation :
« Je ne l'ai pas rêvé donc ! »

Digitized by Google

XLV

Sortant du *vingt et neuvième*,
Grometty, cahin-caha,
Allait joindre son papa
Qui commande le *huitième* ;
Mais à Metz, chez sa maman,
On y mit empêchement.

XLVI

Pourquoi ? Je vais vous le dire :
Le lieutenant, nommé Croff,
Aussi français que Platoff,
Dit que Grometty conspire,
De là, Monsieur Lancastel
Conclut qu'il est criminel.

XLVII

Ce Croff ajoutait encore
Que de Grometty savait
Comment on confectionnait
La cocarde tricolore.
Lors, Lancastel, rayonnant,
Dit : « Grometty n'est pas blanc. »

XLVIII

Dubouchet, venant de la Suisse,
A Paris était flânant ;
On le crut de l'accident
Auteur, fauteur ou complice,
D'autant plus qu'il a passé
Près de Belfort l'an passé.

XLIX

Le trois, à la neuvième heure,
Netzer, dit le camphrier,
D'hussards, ex-sous-officier,
Fut bloqué dans sa demeure,
Et se voyant enfermé,
Dit : « Je m'en étais douté. »

Digitized by Google

L

De Porrentruy, dans la Suisse,
Jacques Bainier arrivait
En apportant un billet.
A son air plein de malice,
Monsieur Georges qui le vit,
Crut qu'il n'avait pas d'esprit.

LI

En cachette, dans la ville,
Il demande Battisti ;
Quelqu'un lui dit : « Le voici ! »
Jacques Bainier, tout tranquille,
Lui présente le billet
Qui fit un si triste effet.

LII

En effet, pour récompense,
On le conduit en prison.
Aurait-t'on donc eu raison ?
Ce n'est pas ce que je pense.
Le fait est qne Battisti
S'en trouva fort mal aussi.

LIII

Frache, sur la Place d'Armes
Fut avec le régiment ;
On en fit un adjudant.
Du grade il goûtait les charmes,
Quand sur lui, le lendemain,
La Justice mit la main.

LIV

Gosselin, le redoutable,
Et Frache l'audacieux,
Ne furent pas très heureux.
On les prit, chose incroyable !
Pour avoir fait un repas
Composé de quatre plats.

Digitized by Google

LV

Pendant cette nuit terrible,
Gosselin, le soucieux,
N'avait pu fermer les yeux :
C'est une chose terrible !
Mais en prison il dormit
Pour réparer cette nuit.

LVI

Amoureux de la bouteille,
Amoureux de la beauté,
Chotteau, que la volupté
Trouble quand même il someille,
Coupable d'avoir monté...
La garde, fut arrêté.

LVII

On en arrêta bien d'autres.
Saint-Venant s'en aperçut,
Car en personne il le fut,
Bien qu'il fit le bon apôtre.
Il serait encore dehors
Si l'on ne l'eût pris alors.

LVII

Tous ces guerriers, chez Jeanpierre,
Ce brave marchand de vin,
Devaient manger un festin.
On les prit pour cette affaire,
Et ce qui plus les vexa
C'est que le festin manqua.

LIX

Monsieur Court, dans son village,
Allait, toujours arrêtant,
Il n'était pas un passant
Qui ne fut pris au passage.
Sa rage si loin alla
Que lui même il s'arrêta.

Digitized by Google

LX

Amené devant le juge
Chacun de ces gens disait :
« Que diable avons-nous fait
« Pour causer tout ce grabuge ?
« Etant si peu l'on ne peut
« Prendre Belfort comme on veut.

LXV

« — Bah ! vous avez tous beau dire,
« Vous veniez pour ce fait-là. »
— « Nous venions pour ce fait-là ?
« Ah ! monsieur, vous voulez rire. »
— « Je perds mes conspirateurs,
« Il me faut des voyageurs. »

LXII

Mais le juge-commissaire,
D'un ton de voix patelin,
Disait : « Soyez sans chagrin,
« Je presserai votre affaire. »
Et si bien il la pressa
Que sept mois elle dura.

LXIII

Cet homme extraordinaire,
Avant d'aimer le Bourbon,
Avait pour Napoléon
Une estime singulière,
Car il s'était fait corps-franc
Pour défendre le tyran.

LXIV

Mais de cette erreur funeste
Combien il est revenu.
Le remords fait la vertu ;
Maintenant il le déteste,
Et s'il pouvait revenir...
Il pourrait bien le servir.

Digitized by Google

LXV

Sa belliqueuse nature
Pourtant ne l'a pas quitté ;
Ayant mis à son côté
Un poignard dans sa ceinture,
On vit que le magistrat
Savait fort bien manier ça.

LXVI

Pour renouveler sa peine,
Un jour un maudit témoin
Qui n'y voyait pas plus loin
Lui dit : « Bonjour, capitaine ! »
Mais, entendant ce bonjour,
Le pauvre homme fit le sourd.

LXVII

On réunit, non sans peine,
La Cour d'accusation ;
Elle tint sa session
Pendant toute une semaine,
La Justice y présida,
Le geôlier seul y gagna.

LXVIII

Demougé, droit comme un cierge,
Présidait le comité ;
Jadis ayant demandé
Une place de concierge ;
Trop bête pour un geôlier,
On en fit un conseiller.

LXIX

Un mot de l'homme capable
Le plus grand nombre entrainait.
Sans rien entendre, on disait :
« Ecrivez qu'il est coupable. »
Car le grand nombre vraiment
Valait bien le président.

Digitized by Google

LXX

Enfin viennent les Assises,
Où de Colmar le Préfet
Depuis bien longtemps songeait
A leur en montrer de grises,
Et le bourreau s'écriait :
« Merci, Monsieur le Préfet ! »

LXXI

On arrive à la séance,
Et là tous les conjurés
Avaient l'air plus rassurés
Qu'on ne l'aurait cru d'avance,
Et chaque dame disait :
« Quels jolis garçons ça fait ! »

LXXII

Quelle est donc cette figure
Qui parait au beau milieu
Assise sous le bon Dieu,
Qui tout bas peut-être en jure ?
C'est celle du Président
Qu'on reconnait à sa dent.

LXXIII

On parle, comme il s'apprête :
C'est contre les accusés.
On parle pour : « C'est assez !
« A l'instant que l'on s'arrête. »
Noble Impartialité,
Fille de l'Antiquité !

LXXIV

A sa droite, l'on admire
Un courageux magistrat ;
C'est Monsieur Jacquot-Donat,
Qui vaut mieux ou bien est pire ;
Il était rouge jadis,
Aujourd'hui blanc comme un lys.

Digitized by Google

LXXV

En voyant sa toque noire
Avec ses galons dorés,
Un de messieurs les jurés,
Qui connaissait son histoire,
Etait surpris de lui voir
A présent un bonnet noir.

LXXVI

Mais on voit, chose réelle !
Un individu riant.
Un spectateur bon enfant
Dit : « Voilà Polichinelle ! »
C'était, ô destin fatal !
Le Procureur général.

LXXVII

Auprès de Polichinelle
Est le beau Monsieur Costé
Dont l'œil est toujours braqué
Sur certaine demoiselle,
Qui reluque aussi pas mal
Notre Avocat général.

LXXVII

Pour éviter le désordre,
Monsieur notre Président
D'un ton plein d'esprit vraiment
A chaque accusé par ordre
Demande tous les prénoms,
Qui plus est, même les noms.

LXXVIII

Après ce, l'on vient à lire
L'acte d'accusation,
Qui n'est pas comique au fond

Digitized by Google

LXXIX

On appelle dans la cause
Un grand nombre de témoins.
Cent quatre-vingt-dix au moins
Ne témoignent pas grand'chose ;
Et le reste ne savait
De quel fait il s'agissait.

LXXX

Il en arrive de Suisse,
Il en vient de Rougemont,
Il en vient de Besançon,
Il en vient de la police,
Il en vient de toutes parts,
Honnêtes gens et mouchards.

LXXXI

L'un témoigne qu'à Marseille
On voulut faire un complot.
D'autres témoins comme il faut
Témoignent chose pareille,
Et ces témoins voyageurs
S'en vont témoigner ailleurs.

LXXXII

Et puis vient à tour de rôle
De Belfort le sous-préfet
Qui récita son couplet
Sur un ton vraiment bien drôle ;
L'honnête Monsieur Desclaux
Pour lors ricane à propos.

LXXXIII

Il reçut sa patenôtre
Sous double serment d'honneur ;
Il nomme un révélateur,
Et quand il arrive à l'autre
On lui demande son nom,
Et le sous-préfet dit : « Non ».

Digitized by Google

LXXXIV

Il a donc deux consciences,
Demandait un avocat.
— « Monsieur, que vous fait celà ? »
Dit-il plein d'impatience.
« Un sous-préfet ne connait
« Que le service du Roi. »

LXXXV

Et puis viennent à la file
L'hypocrite et le cafard,
L'honnête homme et le mouchard,
Le pédent et l'imbécile,
Médard, Mathias et Martin ;
De Lancastel vient enfin.

LXXXVI

Cet homme plein de mémoire
Nous raconte longuement
Comme un poème en dix chants,
Son pathétique mémoire ;
Je crois que virgule et point
A coup sûr n'y manquaient point.

LXXXVII

Il disait entr'autres choses,
Que remplaçant le Préfet
Sans nul bruit il écoutait
Aux portes à demi-closes.
Et quelqu'un dit en passant :
« Les mouchards en font autant. »

LXXXVIII

Croff ensuite eut la parole.
Croff, orateur éloquent,
Bégayait comme un enfant
Devant son maître d'école :
On vit en lui le rival
Du Procureur-général.

Digitized by Google

LXXXIX

« Vers la fin-fin de décembre,
« Gro-Grometty dit un mot
« D'un cri-criminel complot
« Et cru-crût m'en faire membre,
« Et trou-trouver dans mon cœur
« Un con-con-conspirateur.

XC

« Je gardai la-la semaine
« Mon fu-funeste secret :
« Si le cou-cou ne manquait
« J'en pro-profitais sans peine.
« Mais co-comme il a manqué
« J'ai tout-tout-tout révélé. »

XCI

Un homme qui sait écrire,
L'honnête Monsieur Desclaux,
Quand les débats furent clos,
Vient à parler comme un livre ;
L'orateur improvisait
Le long discours qu'il lisait.

XCII

Il demande vingt-trois têtes,
Et cela d'nn ton charmant.
Il les aura sûrement
Car les jurés sont honnêtes ;
Mais il insiste si bien
Que peut-être il n'aura rien !

XCIII

Circonstance remarquable !
C'est que tous les accusés
N'étaient pas fort empressés
De céder à l'offre aimable.
Et chacun d'eux défendait
Soigneusement son toupet.

Digitized by Google

XCIV

M. Costé lut ensuite
Dans un long discours moral,
Ce principe original
Qui vaut bien qu'on le médite :
« La vertu peut se nier
« Si l'on ne croit pas Tellier.

XCV

« De Tellier votre âme tendre
« Peut faire encore un heureux ;
« Ce criminel vertueux,
« Vous ne voulez pas le pendre ?
« Que deviendra la vertu
« Quand Tellier sera pendu. »

XCVI

Mais lorsque vint la défense
Le complot disparaissait ;
Le Procureur stupéfait
Ricanait d'impatience,
Et Monsieur le Président
N'était pas du tout content.

XCVII

Puis, tout en branlant la tête,
Le Président, enrhumé,
Nous lut un long résumé,
Et comme il n'était pas bête
Chacun tout bas se disait :
« Ce n'est pas lui qui l'a fait. »

XCVIII

Voilà qu'enfin l'on décide
Que nul complot n'existait,
Qu'en conséquence il fallait
Prendre le Code pour guide,
Et laisser là l'attentat
Parce qu'il n'existait pas.

Digitized by Google

LES SIÈGES DE BELFORT

PENDANT LA

GUERRE DE TRENTE ANS [1]

Premier siège de Belfort par le Rhingrave Otton-Louis en Décembre 1632

Les premiers sièges de Belfort eurent lieu pendant la guerre de Trente ans, ainsi nommée parce que commencée en 1618, elle ne fut terminée qu'en 1648 par le fameux traité de Westphalie, parce qu'il fut négocié dans ce pays. Elle dut son origine aux protestans de Bohême qui se révoltèrent contre leur souverain pour la défense des nouvelles erreurs. Gustave Adolphe, roi de Suède, qui n'avoit rien à démêler dans cette affaire, se ligua avec la plupart des princes protestans d'Allemagne pour la défense des sectaires et renouvella ainsi dans le 17e siècle la trop fameuse ligue offensive et défensive de Smalkade qui avoit eu lieu un peu moins d'un siècle auparavant. Louis XIII, roi de France, par des vues de politique, devint l'allié du roi de Suède en 1631 et contribua beaucoup à ses succès, surtout vers le Rhin et l'Alsace. Il y eu de part et d'autre de grands généraux, des négociateurs habiles, des ministres actifs et zélés ; mais le pillage que les protestans permettoient à leurs troupes, la spoliation des églises, la ruine de la religion catholique dans les lieux où ils dominoient, les horreurs inouïes commises dans les places prises d'assaut et même dans les campagnes ouvertes, ont rendu cette guerre d'autant plus odieuse qu'elle a changé, par le traité définitif, le droit public de l'Allemagne (Bougeant Hist. des guerres et négociations pour le traité de Westphalie). Il paroît que l'alliance de la France avec la Suède en 1631 contribua efficacement à attirer les

(1) La bibliothèque de Belfort possède un volumineux manuscrit ayant pour titre : Histoire de Belfort et dont l'auteur est l'abbé Descharrières. La rédaction de cet ouvrage remonte au commencement de ce siècle. Plusieurs extraits de cet important travail ont déjà paru dans les bulletins de la Société d'émulation notamment dans les nos 1 et 8. Nous nous proposons de continuer la publication des chapitres les plus intéressants pour l'histoire de notre ville.

Digitized by Google

armes protestantes sur Belfort, car en 1632, l'armée du Rhingrave Otton-Louis investit la place et prit lee dispositions nécessaires pour en commencer le siège. (1)

Son armée étoit assez peu consdérable en elle-même, mais grossie chaque jour par des recrues de protestans des deux rives du Rhin que l'avidité du gain et du pillage, le fanatisme de secte et les sollicitations des officiers engageoient à se ranger sous les drapeaux de Gustave-Adolphe qu'ils regardoient tous comme l'*empereur du protestantisme*. Le Rhingrave étoit subordonné au général suédois Gustave Horn, mais ses troupes étoient moins disciplinées que les naturels de Suède, et désertoient volontiers. Les assiégeants avoient de l'artillerie même assez nombreuse pour le temps, mais de petit calibre et de forme assez courte, en sorte qu'on ne pouvoit la mettre en batterie qu'en barbette et que sa portée n'étoit ni longue, ni certaine (Puffendorf De reb. Suecie, lib IV. Laguille in fol° Tom. 2 pag. 107 Merc. de France Tom. 19). D'un autre côté, la ville étoit médiocrement pourvue de poudre et de canons, sans rempart proprement dit, mais ceinte seulement de simples murs sans terrasse, déjà anciens. de pierre calcaire pour la plupart, mal construits dans l'origine et plus mal entretenus Les tours et les parapets n'étoient pas suffisamment garnis ni en hommes, ni en armes parce que plusieurs bourgeois, sur qui la défense de la ville devoit rouler principalement en vertu de l'affranchissement du mois de mai 1307 par le diplôme de Renaud de Bourgogne, de sa femme et de leur fils, avoient disparu pour se réfugier les uns dans les hautes montagnes des Vosges, avec leur bétail ; d'autres en Franche-Comté, les derniers enfin à Montbéliard et en Suisse. Malgré cette défection, les vivres n'étoient pas abondans et leur disette auroit amené dans peu la reddition de la place, lorsqu'un incident engagea les assiégeants

---

(1 H. Bardy dans l'article : les Suédois dans le Sundgau (1632-1648) publié dans la Revue d'Alsace années 1853, 1854 et 1856 donne la date du 23 Novembre 1632 pour l'investissement de la place et celle du 27 Décembre pour la reddition. Nous croyons qu'il y a erreur, car dans une enquête relative à la capitulation de Belfort en 1633 faite par la Régence autrichienne à la fin de la même année, on lit : « l'ennemi est arrivé le mercredi avant les Rois. Il prit possession le lendemain du château et de la ville. » Hugues Bois-de-Chêne, bourgeois de Montbéliard dans sa chronique s'exprime ainsi : 1632, 23 Décembre, ceux de Belfort et des villages d'alentour refuyent en la ville de Montbéliard ; le 27 suivant, Belfort s'est rendu aux Schwédois. Le chroniqueur montbéliardais employant le vieux style dans sa chronique, il faut remplacer les deux dates indiquées ci-dessus par celles du 2 et 6 Janvier 1633. L'abbé Besson dans ses Mémoires sur l'abbaye de Lure fixe également au 6 Janvier 1633 la date de la capitulation de notre ville.

Digitized by Google

de presser les attaques. De prétendus signaux, peut-être mal interprétés, je veux dire des feux nocturnes, allumés peut-être par hasard, dans quelques forêts de Franche-Comté voisines et sur les hautes montagnes des Vosges méridionales qu'on appelle *Bâlons* dans le pays firent soupçonner aux assiégeants qu'il venoit du secours à la place qu'on vouloit engager par là à résister jusqu'à la dernière extrémité. Le conseil de guerre tenu en conséquence, il fut résolu qu'on attaqueroit sur plusieurs points à la fois, avec une extrême vigueur, surtout dans les endroits où l'on soupçonnoit qu'étoient les principaux dépôts d'armes de la place. Il y en avoit trois : le donjon du château d'une force supérieure à leurs attaques, la tour des Bourgeois un peu moins forte, mais masquée par les deux bourgs et l'arsenal de la ville entre la porte de Brisack et la rue sur l'Eau Le donjon avoit des armes pour le château, la tour des Bourgeois pour les deux bourgs et la rue Mal-engin pour les citadins. Comme les assiégeants avoient tous les jours dans leur camp des protestans de Montbéliard, Héricourt, Mülhausen et voisinage à qui l'intérieur de Belfort étoit parfaitement connu ; ils apprirent aisément par eux ces lieux de dépôts d'armes. Ils désespérèrent cependant de brûler le donjon solidement bâti en grosses pierres de taille fondé sur le roc ; mais ils attaquèrent les deux autres endroits, au milieu des ténèbres de la nuit, avec des feux d'artifice composés de poix des Vosges et d'autres matières combustibles avec une vivacité et une fureur qu'on ne peut exprimer. La tour des Bourgeois resta intacte, parce qu'elle étoit bâtie solidement ; mais les deux bourgs qui la couvroient souffrirent considérablement des feux d'artifices, plusieurs maisons en furent incendiées, ce qui mit un étrange désordre en cette partie, tandis que l'arsenal de la ville plus bas que la porte de Brisack prit feu par la maladresse de l'*artillier* qui devoit faire jouer ses machines pour sa défense. Les flammes pénétrèrent dans l'intérieur des magasins, brûlèrent des armes, firent ébouler les voûtes mal construites et tomber le mur d'enceinte en sorte que la brèche, grâce à l'incendie, devint pratiquable en cet endroit. Mais les Suédois ne voulant pas y pénétrer à travers des brasiers ardents, donnèrent aux bourgeois consternés le temps de dresser une capitulation qui ne fut que projettée sans signature, ni exécution, tant les protestans mirent d'apreté à ce siège, peut-être à l'instigation de leurs corélégionnaires du voisinage qui n'aimoient pas Belfort comme ils n'y étoient pas aimés. L'*artillier* au reste étoit un ouvrier qui fabriquoit des machines de guerre, les exécutoit dans l'attaque et la défense des

Digitized by Google

places et en avoit la garde et l'entretien en temps de paix. Souvent il n'y en avoit qu'un seul par arsenal. Nos artilleurs actuels sont totalement différents. Après ce désastre, les bons habitants de Belfort pour perpétuer, à leur décharge, la maladresse de cet *artillier* qui périt dans le feu donnèrent à la rue qui aboutissoit à cet arsenal brûlé le nom de Mal-engin (1) qui lui est resté jusqu'à présent, tant les évènements qui touchent au cœur passent aisément à la postérité chez une nation sensible ! Pendant le siège, on remarqua depuis la ville, dans les travaux des assiégeants, plusieurs protestans des villes voisines, qui paroissoient vouloir influer sur les attaques des ennemis. On sut depuis qu'ils cherchoient bien moins à ruiner les fortifications que les tanneries de Belfort, objet de jalousie pour eux ; car les cuirs de cette ville ont joui pendant longtemps d'une grande réputation, en Suisse, en Lorraine et pays adjacents, malgré le préjugé des Allemands contre les ouvriers sur peau. Le canon ennemi fit peu d'effet dans ce siège, il ne battit pas en brèche, mais attaqua seulement le parapet de l'enceinte et des tours ; ce qui n'étoit pas difficile dans de vieux murs mal entretenus. Comme les assiégés n'étoient pas nombreux ainsi qu'on l'a vu, ils eurent d'abord moins de blessés que les assiégeants qui se présentoient en foule et à découvert ; mais dès que l'incendie se fut manifesté aux deux bourgs et à l'arsenal de la ville, la défensive devint nulle de la part des bourgeois intimidés qui virent pleuvoir sur eux presque à bout portant les mousquetades et les canonades. Il n'y avoit encore ni fusils, ni bayonnettes, les assiégeants n'usèrent point de canons de gros calibre, mails ils employèrent des mortiers connus sous le nom de bombardes et même des bascules en bois pour projetter leurs feux d'artifices, composition grosièrre de mousse, étoupe, résine, poix qui, lancée pendant la nuit, éclairoit l'horizon, inspiroit la terreur et réussissoit parfois à allumer des habitations bâties en partie de matières inflammables. Les bombes n'y furent pas connues, quoiqu'en nsage dès le temps du roi de France Charles VII, mais elles étoient tombées en désuétude par la difficulté de leur direction. Il étoit réservé au siège de la Motte en Lorraine en 1634, par le maréchal de la Force de les voir reparoître et au célèbre ingénieur anglais Mathus, appelé pour cela par Louis XIII, de leur donner de la vogue et de périr dans l'exercice de cet art cruel. La mine à poudre déjà connue alors n'y fut pas même essayée, non plus

Digitized by Google

que les sorties, tant la bourgeoisie étoit circonspects. Cernai, Thann, Altkirck et Ferrette étioent entre les mains des ennemis (Laguille in folº Tom 2 Liv. XI) La place fut donc rendue à la discrétion sans que le donjon, qui auroit pu, par sa position avantageuse, obtenir quelque condition favorable, se mit en devoir d'en profiter, quoique les agents du souverain, comme le capitaine du château et son lieutenant y fussent censés retirés. On peut se figurer alors toutes les espèces de vexations qu'eurent à souffrir, après la prise, ces bourgeois, soldats par affranchissement, de la part des protestans qui faisoient la majeure part de l'armée victorieuse. Les prêtres furent encore moins ménagés, car on peut voir dans l'histoire d'Alsace du P. Laguille (Tom 2 folº ibid) ce que l'un d'eux eût à souffrir de leur part dans le Sudgau. Vers le même temps, il y survécut pour être un témoin subsistant de leur fureur à Belfort : les vases sacrés furent pillés dans l'église de la paroisse sous la Roche et dans les deux hopitaux (Ste Barbe et de la comtesse Jeanne) ; on croit que la chapelle du château eut le même sort. On porta la soif de l'or jusqu'à ouvrir des tombeaux pour y trouver des objets de prix et à dépaver une partie de l'église paroissiale parce que les avides vainqueurs y soupçonnoient des trésors cachés. Voilà les réformateurs de l'évangile ! (Voyez les chants du Rosemont, complaintes en patois du temps sur les malheurs de la guerre des Suédois. Les vieilles gens dans les villages en ont retenu quelques quelques couplets par cœur). Les monuments historiques très rares pour ce temps-là dans le pays sans doute par le malheur des guerres ne font mention d'aucun trait particulier de bravoure de la part des indigènes. On trouve cependant un habitant d'Offemont, village paroissial de Belfort, dont on regrette que le nom soit perdu, emprisonné pour avoir apporté en cachette quelques vivres à des bourgeois de Belfort, qui, après la redition étoient encore retenus dans leurs maisons en manière d'otages. Sans doute qu'on vouloit que ce pauvre homme en eut fait hommage aux ennemis de sa religion, de son souverain et de ses compatriotes. La campagne, en effet étoit ravagée non seulement par les ennemis, mais par des coureurs de différents partis dont la première loi étoit de piller pour vivre, car pour s'enrichir, il n'y avoit pas moyen. Une pièce de bétail enlevée, étoit aussitôt dépecée et partagée entre ces héros faméliques, puisqu'il y en eut qui mangèrent de la chair humaine, Forget, médecin du duc de Lorraine Charles IV raconte que dans le bassin de Lure vers le même temps, un soldat de ce prince s'étant fracassé la main en déchargeant son arquebuse, le chirurgien chargé de la

Digitized by Google

couper, demanda pour son salaire la permission de la manger. C'est D. Calmet qui le rapporte d'après les *manuscrits de Forget* lui-même. Les hôpitaux du pays étoient ruinés, les armées n'en avoient point à leur suite ; les blessés restoient plusieurs jours sur le champ de bataille à la merci des bêtes féroces, ou à la charité fort incertaine des habitants qu'ils avoient rançonnés ; les foires et les marchés n'avoient plus lieu, les chemins publics étoient interceptés, les petites villes du voisinage se trouvoient au pouvoir de l'ennemi, les vivres devenoient rares et d'une chèreté exorbitante, la famine amena la peste et cette horrible contagion répandit dans les campagnes le peuple des villes qui vint s'y faire enterrer, comme on le voit encore par les tombes en pierre qu'on rencontre de temps en temps dans les haies et les forêts, avec le millésime de ce temps là (de 1630 à 1640 D. Calmet, Hist. de Lorraine Tom VI pag. 203-207). On s'estimoit heureux de trouver des herbes ou des racines sauvages pour se nourrir. On mangeoit des animaux dont on a naturellement horreur et jusqu'à des charognes infectes dérobées à la voracité des animaux carnassiers. Une femme disoit à sa voisine : « Tu mangeras aujourd'hui la part de mon enfant, demain, je mangerai ma part du tien ». (Mém. de Beauveau). Une femme fut trouvée mangeant la chair de son mari, mort de faim (D. Calmet liv. 36 col. 151). St. Vincent de Paul vint au secours de ces malheureux, mais ne put remédier à tant de misère. (Sa vie Tom. II). Plusieurs villages étoient déserts ; les loups y guettoient dans des masures abandonnées ; les vagabonds, les voleurs et les déserteurs infestoient le pays. C'est sans doute à ces temps de calamités que l'on devoit à Belfort la fondation d'une prière à l'église paroissiale pour être préservé de la peste. Des villages entiers n'ont pu se repeupler et leur nom ne subsiste que dans le territoire.

Second siége de Belfort par le duc de Féria, Espagnol, en octobre 1633

On a reproché à la maison d'Autriche que dans les différentes guerres dont elle a été travaillée, elle ait négligé ses domaines éloignés, pour y concentrer ses forces et borner sa tactique à la stratégie. Ce système peut avoir des avantages, mais il est vraisemblable que, si au commencement de la guerre de XXX ans, cette maison eut pourvu de munitions de guerre et de bouche, et de

Digitized by Google

bonnes garnisons avec des officiers de mérite, les petites villes qu'elle possédoit en Haute-Alsace, appuyé d'un côté de la neutralité des Suisses, de l'autre, de quelques secours de Franche-Comté et de Lorraine, ce pays auroit arrêté plus longtemps les efforts des ennemis, et se seroit conservé sous la souveraineté de cette maison qu'il affectionnoit, comme le prouvent les services militaires de plusieurs villes, les fréquentes insurrections des campagnes contre les troupes ennemies et les massacres qui en furent la suite à Vézelois derrière la forêt de la Perche, à Dannemarie et dans une foule d'autres endroits qu'il serait trop long de rapporter. Quoiqu'il en soit, le duc de Féria, gouverneur du Milanez pour le roi d'Espagne, dès l'année 1631, conduisit en Allemagne, à travers les Alpes du Tyrol en 1633, une armée de 30.000 hommes pour secourir la maison d'Autriche. Dix mille Bavarois se réunirent à lui, mais bientôt cette armée nombreuse fut affoiblie par les maladies et la disette (Laguille in-fol° Tom. 2 page 115 col. 2); elle passa cependant le Rhin pour délivrer, s'il étoit possible, la Haute-Alsace des ennemis qui l'opprimoient. Le duc de Féria, brave général, sujet fidèle, était dans l'intention de livrer pour cela une bataille décisive. Mais son collègue Altringer vendu au jaloux Albert de Walstein, duc de Fridland, homme ambitieux qui avait intérêt de prolonger la guerre et qui peut-être nourrissoit déjà dans son cœur altier le projet infame de trahir son maître, l'empereur, comme il le fit par après, contraria toujours ce dessein généreux qui auroit pu accélérer la paix (Puffendorf liv. V § 94, Griffet Hist. de France sous Louis XIII) ; l'armée combinée fut donc réduite, au lieu de combattre, à se retrancher en Haute-Alsace, à portée de Soultz, Guebwiller et Wateville ayant à dos les Vosges et tous les chariots en avant. Cette position, vraiment redoutable, en imposa à l'ennemi, qui n'osa l'attaquer, mais le lâche Altringer pour se conserver la protection de Walstein abandonna sous différents prétextes, le duc de Féria et repassa le Rhin. Dans cet état de choses, le général espagnol, trop affoibli pour occuper une position aussi étendue, prit le parti de marcher vers Thann et de s'emparer de Belfort et d'Altkirch où 3.000 Comtois et Luxembourgeois avec 400 chevaux vinrent le joindre. Ce renfort ne porta pas son armée au-delà de 7.000 hommes, le reste ayant péri de maladie et de disette plutôt que par le fer de l'ennemi. Encore ces troupes de nouvelle levée ne ne pouvoient-elles inspirer une grande confiance à leur général (Puffendorf ibid). Cette conquête de Belfort ne lui coûta pas beaucoup. Les peuples étoient mécontents des vexations des étrangers et

Digitized by Google

il fut facile au duc de Féria de s'en emparer, peut-être avec moins de 3.000 hommes, quoique ce fut une opériaton de conséquence (la ville et le château de Belfort étoit un poste important qui fermoit de ce côté-là l'entrée de la province. Laguills ibid liv. XI) Le duc en effet auroit pu s'en former une place d'armes et une barrière entre les Hautes-Vosges et le Jura, y établir des magasins, communiquer avec la Franche-Comté et tenir en échec les places voisines, mais les Italiens et les Espagnols de son armée ne pouvoient supporter la rigueur de l'automne des *Balons* alors couverts de neige. Car le siége avoit eu lieu vers la fin d'octobre 1633 (1), il fut obligé de repasser le Rhin à Brisach, après avoir mis de petites garnisons à Roufach, Ensisheim, Thann et quelques bicoques voisines ; et il ne tarda pas à mourir ds chagrin pour avoir été si mal secondé par le perfide Altringer qui le suivit de près au tombeau, ayant été tué en allant au secours de Landshut (Laguille ibid page 116). Walstein lui-même, l'infâme Walstein fut tué dans sa chambre, en chemise, d'un coup de pertuisanne à Egra, par ordre, à ce qu'il paroit, de l'empereur, le 15 février 1634. Il étoit en révolte ouverte contre son maître (Sarrasin, Hist. de la conspirat. de Walsteim). Tel est en général le sort qui attend les traîtres, mais les armées qui sont sous leurs ordres ne peuvent guère s'attendre à d'heureux succès ; surtout si elles sont de différentes nations et sous les ordres de leurs chefs nationaux. La différence du langage et de la discipline, la rivalité de commandement, l'opposition d'intérêt produisent presque toujours une mésintelligence funeste au soldat, à l'officier et au peuple. Le duc de Féria étoit un brave militaire, franc, loyal, généreux, ne cherchant que la gloire de son maître et de la défense de la bonne cause, mais il manquoit des talents de détail pour l'approvisionnement de son armée, ce qui ne contribua pas peu à sa ruine. Il avoit compté sur la coopération et sur les magasins de la Bavière, sur la récolte et sur la bonne volonté des habitants ; mais la Bavière lui manqua, et les armées ennemies, comme des sauterelles dévorantes avoient presque tout ruiné ; le peuple, las de la guerre, quoique bien éloignée de sa fin, cachoit ses fourrages en meule dans les plus affreuses forêts et enterroit ses grains et ses légumes en racine, dans des terrains secs, pendant les ténèbres de la nuit, se défiant également d'amis et d'ennemis. Belfort cependant souffrit moins dans ce siége que dans le premier ; et les vivres qui lui arrivèrent

(1) Belfort se serait rendu le 8 novembre (n. sty.), le 29 octobre (v. sty.) suivant la chronique de Montbéliard de Hugues Bois-de-Chesne.

Digitized by Google

ensuite de la Franche-Comté, à la demande du duc, ne contribuèrent pas peu à ravitailler la place et le voisinage. Ce général peut être compté parmi les bienfaiteurs de la ville et du pays ; il n'y fit aucune réquisition qui ne fut nécessitée par la loi d'une défense légitime. Il donna même dans quelques églises des vasés sacrés pour remplacer ceux que les religionnaires avaient enlevés : exemple touchant qui fut imité par Louis XIV lorsqu'il se vit maître paisible de l'Alsace et de la Franche-Comté. Nous avons encore vu plus d'un siècle après dans de pauvres campagnes de ces deux provinces des calices d'argent aux armes de ce grand prince qui les avoit fait distribuer après les calamités de la guerre.

Siége de Belfort par le Rhingrave Otton-Louis en mars 1634

Soit que le duc de Féria en quittant Belfort qu'il affectionnoit eut compté sur le dévouement et la fidélité des bourgeois de cette ville, dont il connaissoit les bons principes, soit que la garnison qu'il y laissoit, du moins au château, lui parut suffisante pour une bonne défense, il est certain que lorsque le 7 mars 1634, c'est-à-dire environ 4 mois après la retraite du duc de Féria, le Rhingrave Otton-Louis se présenta de nouveau devant Belfort avec une armée d'abord peu nombreuse, mais insensiblement grossie par les prisonniers qu'il faisoit dans sa marche, comme on va le voir ; il ne trouva dans la place aucune résistance, les portes de la ville lui furent ouvertes, malgré le souvenir encore récent des incendies, lors du premier siége et des vexations qui avoient suivi la reddition de la ville et du château (Laguille ibid page 120 col. 2, Griffet Hist. de Louis XIII, Puffendorf liv. VI § 26). On se contenta de ne donner aucun signe de joie, plusieurs bourgeois se tinrent renfermés chez eux pendant plusieurs jours et ne sortirent que lorsqu'il fallut prêter le serment de fidélité au dominateur, non individuellement, mais par chef de famille, chacun répondant pour ses enfants et ses domestiques, une chose remarquable, c'est qu'il ne se trouva que 32 chefs de ménage pour ce serment, les autres sans doute étant abrités dans les deux bourgs sous la couleuvrine du château ou dans le donjon même, ou tués ou fugitifs. Le Rhingrave, général actif et connaisseur en artillerie pour le temps ne tarda pas à dresser ses batteries contre le château qui faisoit mine de résistance (Merc. de France tom. 20), ce n'étoit guère la peine de faire cette

Digitized by Google

levée de boucliers pour la capitulation qui suivit. Après quelques décharges insignifiantes, le donjon arbora le drapeau blanc et demanda à capituler. Autrefois, dit le P. Daniel (Hist. de la milice françoise Tom. I liv. 8 chap 2) les capitulations étoient une chose sacrée chez les militaires Les guerres civiles et de religion en France ou en Allemagne les ont souvent fait enfreindre, parce que la haine détruit l'honenur. Or la capitulation du château fut reçue le 11 mars (1) aux conditions suivantes (Puffendorf liv. VI § 26) :

1° Que les officiers, autrichiens pour la plupart seroient prisonniers de guerre mais détenus dans une prison honnête, honnesta custodiâ (Puffendorf ibid).

2° Que les soldats allemands d'origine (c'étoit le grand nombre) serviroient dans les troupes suédoises, sans en excepter les catholiques, ce qui étoit le comble de la dégradation.

3° Que le reste de la garnison seroit libre de se retirer où bon lui sembleroit Du reste, nulle mention d'honneurs de la guerre, ni de sureté pour les bagages (Laguille ibid liv. 12).

Quand la garnison sortit du château, il s'y trouva sept capitaines *centuriones* (Puffendorf ibid) ce qui équivaut à un bataillon.

Les lâches, ne pouvaient-ils pas faire une trouée vers la Franche-Comté, supposé qu'ils fussent sans munitions de guerre et de bouche? Craignoient-ils d'être pendus aux saules de la rivière comme la mode commençoit à s'en introduire? Ignoroient-ils qu'un brave guerrier qui défend les intérêts de son souverain légitime les armes à la main est respectable chez toutes les nations quand même il seroit malheureux?... Les protestans ont reproché à un pape (Alexandre VI) d'avoir tracé des limites aux Espagnols et aux Portugais pour leurs conquêtes dans le nouveau monde. Les Suédois alloient plus loin : ils assignoient à leurs généraux un terme jusqu'où ils pouvoient étendre leur domination au préjudice de leurs alliés. Ainsi, ils avoient autorisé le Rhingrave Otton-Louis, lors de son invasion de Belfort de porter ses armes jusqu'à l'importante et riche abbaye de Lure, à la ville de ce nom et au château de Passavant (2) qui en étoit une dépendance et ce général entreprenant se mit en devoir de profiter de cette singulière concession : mais heureusement pour ce pays et le voisinage, les François étoient à Remiremont sous le colonel Hébron, Ecossois d'origine,

(1) D'après la chronique de Hugues Bois-de-Chesne, la capitulation aurait eu lieu le 13 mars (v. sty), 23 mars (n. sty).

(2) Le château de Passavant dont il ne reste que quelques ruines, était situé entre Champagney et Plancher-Bas.

Digitized by Google

mais attaché à la France qu'il servoit fidèlement dans le rang de maréchal de camp. Il n'eut pas plutôt appris la prétention du Rhingrave qu'il reconnut l'abbaye sous la protection de la France, força le général suédois de renoncer à cette acquisition et de lui abandonner le château de Passavant. Ainsi ce furent les François, alliés des Suédois, qui bornèrent de ce côté le succès de ces religionnaires. Le général Hébron fut tué en 1636 au siége de Saverne, d'un coup de mousquet (Laguille ibid liv. 13 page 133) ; il étoit fort considéré du ministère français, il avoit du talent, du courage et de la discipline (Daniel, Hist. de la milice française).

Le Rhingrave Otton-Louis, trop avide et trop impatient pour rester longtemps dans l'inaction, quitta la Haute-Alsace, courut de grands dangers dans dfférents endroits et périt le 6 octobre 1634, d'une manière qui n'est pas trop bien constatée par l'histoire : les uns disent à Spire, les autres à Worms. Le parti protestant perdit en lui un général aussi heureux qu'entreprenant qui, par ses succès, avoit obtenu les éloges même de ses ennemis, mais que ses cruautés envers les catholiques avoit rangé parmi les persécuteurs de la vraie religion. Il étoit de la branche de Mœrchingen ou Morhange, seigneurie près de Marsal dans le ci-devant domaine de l'évêché de Metz ; il avoit commencé par être général de la cavalerie suédoise.

Siége de Belfort en janvier 1635

On trouve dans une note particulière : le siége de Belfort levé le 30 janvier 1635. Cette note ne dit pas par qui, ni comment. On s'est contenté de la rapporter ici, comme indication. Ce siége ne fut vraisemblablement qu'une espèce de blocus par l'armée du duc de Rohan qui, avec 15.000 hommes, après avoir traversé la Lorraine, alloit attaquer le duc Charles IV vers Brisach. L'armée du duc de Rohan campa près de Belfort sur la fin de janvier. Il se rendit de là à Altkich où les impériaux avoient des magasins, l'emporta par escalade en plein midi et l'abandonna au pillage du soldat. Si Belfort n'eut pas le même sort, est-ce que le duc de Rohan crut qu'il n'y avoit rien de bon à gagner ?... D. Calmet d'après les manuscrits de Forget, médecin du duc Charles qu'il suivoit alors à l'armée dit (Hist. de Lorraine, liv. 37 nº 18) que ce prince, après la prise de Philisbourg, par le général autrichien Galas ayant appris que le

Digitized by Google

duc de Rohan étoit entré en Alsace à la tête de 8.000 hommes de pied et 2.000 chevaux et étoit allé mettre le siége devant Belfort que les François avoient abandonné lorsque l'armée impériale s'approchoit de Strasbourg, monta aussitôt à cheval et marcha pour délivrer Belfort. Quoique cette place parut alors de *peu de conséquence*, que la saison fut rigoureuse et les troupes extrêmement fatiguées ayant été en campagne pendant tout l'hiver, son altesse n'hésita pas à se mettre à la tête de sa petite armée, composée de son régiment, de celui de Bitche et des troupes nouvellement levées avec lesquels il passa le Rhin. Au bruit de sa marche, le duc de Rohan leva le siége (1) et se retira assez à temps pour ne pouvoir être entamé.

Ce fut sans doute au printemps suivant que le maréchal de la Force, averti que Charles assembloit près de Belfort une armée de nouveaux régimens, marcha contre lui. Le combat eut lieu à Fèche, près de Montbéliard, après lequel Charles jetta la Verne avec son régimen à Pourrentru ; Saint-Baslemont à Montjoie avec le sien. Pour lui, il se retira à Belfort, puis à Brisac (Le village de Fèche, lieu du combat, ne doit pas s'appeller *Fresche*, ni *Fressque*, malgré D. Calmet). Le colonel Saint-Balmont étoit sans doute l'époux de dame Albert Barbe d'Ernécourt, connue sous le nom de Madame de Saint-Balmont, célèbre héroïne du Verdunois qui suivoit le parti de la France, tout en repoussant les maraudeurs françois ; tandis que son mari avoit un régiment sous les ordres de Charles IV, si maltraité par la France. Madame de Saint-Balmont mourut en 1660. Sa vie fut imprimée à Paris en 1678 sous le nom de l'*Amazone chrétienne* par le P. Jean-Marie, religieux du Tiers-ordre de Saint-François. Le savant P. Desbillons, jésuite, en a donné en 1773 une histoire mieux rédigée, mais tirée, quant aux principaux traits, de la première. Celle-là a pour titre : Histoire de la vie chrétienne et des exploits militaires de Madame de Saint-Balmont, Liége in-8°. Cette héroïne joignoit, en effet, aux vertus militaires, à l'activité et à la bravoure, toutes les vertus chrétiennes et de son sexe ; et ses exemples seroient une intéressante instruction pour un grand nombre de personnes qui suivent la dangereuse profession des armes en oubliant les principes religieux qui l'ennoblissent. Le 18 février 1635, le marquis de Bourbonne, l'un des ma-

(1) Le 8 février, le duc de Rohan se trouvait encore à Roppe occupé au siége de Belfort, (Lettre du duc au roi, datée du camp de Roppach 8 février. Cf. *Des Robert. campagnes de Charles IV.*)

Digitized by Google

réchaux de camp du duc de Rohan s'en retournoit dans son gouvernement de Montbéliard avec 30 cavaliers de sa garnison et passoit par un village situé à 2 ou 3 lieues de Belfort. Le gouverneur de cette place en sortit avec 100 mousquetaires pour l'enlever ; il en fut averti dans sa marche, mais au lieu de retourner sur ses pas il se met en bataille, marche fièrement aux cent mousquetaires, les charge, l'épée à la main avec ses trente cavaliers qui font des prodiges de valeur. Quarante mousquetaires restent sur la place, dix sont prisonniers avec le gouverneur, le reste prend la fuite (Griffet, Hist. de Louis XIII). Il est fâcheux que cet historien ne nomme pas ce gouverneur de Belfort. Etoit-il un des colonels de Charles IV ?... En 1635, plus de 32.000 impériaux logèrent 7 semaines aux environs de Belfort, au printemps et y causèrent une très grande cherté.

Siège de Belfort en 1636 par Gaspard de Champagne comte de la Suze

---

De grands évènements cependant se préparoient en Alsace. Le cardinal ministre de Louis XIII qui n'avoit ménagé l'alliance de la France avec la Suède qu'en vue d'affoiblir insensiblement dans l'Empire la puissance colossale de la maison d'Autriche, trop fréquent ombrage aux François, avoit porté les armes de son maître dans toute la Lorraine. En 1633, tout le Barrois étoit occupé : la Lorraine le fut en 1634 et les châteaux de Pont-à-Mousson, Remiremont, Neufchâteau, Châtel-sur-Moselle, Blamont, Sarbourg, St-Dié, Lunéville.... rasés dès la fin de Novembre (Griffet ibid Tom. 2 page 536, Merc. de France Tom. XX). Il paroît qu'en cela, la France cherchoit moins à s'emparer du domaine légitime d'une ancienne maison souveraine qu'à se mettre en mesure d'arrêter les Suédois, dont les succès lui donnoient plus d'un sujet d'alarmes. D'un autre côté, les François menaçoient la Franche-Comté vers Gray, Dôle et le couchant où ils avoient des partisans. Les suédois, avec rasoin, commençoient à les regarder comme leur rivaux, plutôt que comme leurs alliés et ils agissoient en conséquence avec cette circonspection que dicte la prudence à des généraux qui se sont trop avancés. Il ne paroît pas que le Rhingrave Otton-Louis, en s'éloignant de Belfort, l'ait laissé sans garnison. Ce voisinage des François à Remiremont, Lure et Passavant, leur entrée à Porrentrui en mars

Digitized by Google

1634 et à Montbéliard vers le même temps, devoient lui inspirer une grande défiance sur cette clef de l'Alsace, d'autant plus qu'il devoit être instruit par la correspondance de ses chefs que le ministère françois cherchoit plutôt des prétextes que des raisons pour éluder la lettre des traités, sans en détruire entièrement l'esprit, en supposant que cet habile général eût laissé bonne garnison ès ville et château de Belfort; il peut se faire qu'après la bataille de Nordlingue gagnée par les impériaux le 27 Août 1634, les Suédois, obligés d'évacuer plusieurs petites places pour concentrer leurs forces, ayant rappelé la garnison de Belfort et que cette ville livrée à elle-même se soit remise de nouveau et spontanément au pouvoir des Autrichiens qui, alors favorisoient en tout la religion catholique. L'amour de cette religion, l'attachement naturel à leur souverain légitime et crainte des François dont le grand nombre professoient le calvinisme dans les armées, rendent cette opinion vraisemblable. Elle est en quelque sorte démontrée par le silence de l'histoire qui, entre la retraite du Rhingrave en 1634 et le siège par les François en 1636 ne rapporte aucune agression. Ce ne pouvoient être que des Autrichiens qui eussent occupé cette place par la retraite de la garnison suédoise ou pour d'autres raisons qu'on ne trouve pas dans l'histoire. Cela est si vrai, qu'après la prise de Philipsbourg en hyver 1635, le duc de Lorraine qui étoit à la droite du Rhin ayant appris que le duc de Rohan étoit entré en Alsace, avec 200 chevaux et 800 fantassins et avoit assiégé Belfort abandonné par les François (ou les Suédois leurs alliés) lorsque l'armée impériale s'approcha de Strasbourg, Charles IV marcha contre lui, à la tête de son régiment, de celui de Bitsche et de troupes nouvellement levées, quoique la saison fût rigoureuse, son armée très fatiguée et la place réputée alors de *peu de conséquence* (D. Calmet), au bruit de sa marche, le duc de Rohan leva le siège et se retira dans les montagnes où il ne fut pas possible de l'atteindre (Hist. de Lorraine liv. 37 col. 173). Le même Charles IV avoit eu contre les François en 1634, un combat assez désavantageux après lequel il s'étoit retiré à Belfort. Le champ de bataille étoit près de Fesche. Soit que le marquis de Bourbonne ait suivi le duc de Rohan dans son ambassade en Suisse et son expédition vers les Grisons contre la Valteline, soit pour quelqu'autre raison ; il est certain qu'au printemps 1636, il n'étoit plus gouverneur de Montbéliord et que Gaspard de Champagne, comte de la Suze commandoit dans cette place pour le Roi. Ce fut lui qui, à cette époque, alla assiéger Belfort sur les Autrichiens, se

Digitized by Google

circonstances plus favorables. Charles de la Porte, marquis, depuis duc de la Meilleraye, cousin du cardinal ministre, étoit depuis deux ans grand maître de l'artillerie et il avoit, dit St-Evremont une *ardeur fort propre à presser un siège* (Griffet Tom. 2 in4° page 567) rempli d'ailleurs de grandes connoissances en ce genre. Il joignit l'autorité du premier ministre à ses propres projets. Ainsi tous les préparatifs du siège arrivèrent à point nommé de Remiremont, Lure, Porrentrui et Montbéliard. C'étoit une belle artillerie plus forte qu'on n'en eut encore vu dans le pays : il y avoit entr'autres des mortiers et des bombes avec des carcasses. Rien n'y manquoit, et Belfort autrichien n'avoit pas l'air de s'en douter. Aussi fut-il dupe et obligé de se rendre à des conditions peu favorables le 29 Juin 1636. (1)

Le P. Laguille (ibid page 134) dit que le comte assiégea ensuite Delle que le Rhingrave avoit prise auparavant, qu'elle se rendit à des conditions favorables pour les bourgeois le 25 Juin 1636. Cela veut dire, pour observer l'ordre chronologique, qu'aussitôt après la circonvallation de Belfort et tandis qu'on faisoit des dispositions pour les premières attaques, le comte de la Suze, en vue d'assurer ses derrières, avoit fait attaquer la petite ville de Delle ou plùtot son château où quelques bourgeois s'étoient retirés, crainte du pillage. Pour se conserver une libre communication avec Montbéliard et Porrentrui où il commandoit, il offrit à ces bourgeois, sans coup férir, des conditions favorables qui furent acceptées le 25, ce qui ne contribua pas peu à déconcerter la garnison de Belfort, qui n'avoit à portée aucune place amie. Elle étoit d'ailleurs environnée d'une artillerie formidable, de lignes profondes creusées par les paysans du voisinage en réquisition ; car on commençoit alors à faire les sièges à la *hollandoise*, c'est-à-dire en *cheminant à la sape pié à pié*, en quoi cependant les François n'étoient pas encore fort habiles comme on le vit dans le même temps au siège de Dôle, par le prince de Condé (Griffet ibid, Boivin siège de Dôle in4°). Un autre évènement, mais d'une plus grande conséquence, contribua encore davantage à affaiblir le courage de la garnison de Belfort. Les Francs-Comtois, quoique sujets du roi d'espagne, avoient conclu en 1610 un traité de neutralité avec la France qui fut signé le 1er Janvier 1611 et dont les louables cantons suisses s'étoient rendus garans. On ne crut pas, en conséquence, pouvoir porter la guerre dans cette

(1) Huges Bois-de-Chesne, dans sa chronique de Montbéliard, donne la date du 18 juin (v. sty.) ce qui correspond au 28 juin (n. sty.)

Digitized by Google

province, sans exposer au public les raisons que l'on avoit de rompre la neutralité, c'est ce qui détermina le Roi à faire publier une déclaration datée du 7 mai 1636, dans laquelle il accusoit « les Comtois d'avoir violé les premiers les traités de 1611 par des infractions qu'il ne pouvoit dissimuler, sans manquer à ce qu'il devoit à ses sujets et à l'honneur de sa couronne » (Griffet Tom. 2 page 709). Ces griefs étoient constatés par des informations juridiques faites dans les villages de Fay-billot, de Foucherans, etc. Mais plusieurs demeurèrent persuadés que ce n'étoient que des prétextes. D'autant plus que les Francs-Comtois répondirent à la déclaration d'une manière victorieuse. Il se mirent en état de défense, ce qui n'empêcha pas le prince de Condé de partir d'Auxonne pour investir Dôle le 27 mai 1636 avec 30 pièces de canon et une armée formidable, tout en promettant aux Comtois la conservation de leurs privilèges. Les Comtois cependant avoient invoqué la garantie des Suieses qui l'esquivèrent moyennant la somme de 200.000 livres que la France leur fit compter aussitôt ; déloyauté que l'apologiste des Suisses n'a pas connue ou qu'il n'a pas cru pouvoir excuser. (Apol. des Suisse, Bâle, Tourneysen 1796 in8°). Ainsi la Franche-Comté devenue en proie à toutes sortes d'horreurs ne pouvoit plus être un point d'appui pour les Autrichiens de Belfort. La Meilleraye grand'maître de l'artillerie française étoit au siège de Dôle et comme cette arme est décisive contre les forteresses, on craignoit que de Lure ou de Remiremont il ne fit passer contre Belfort de nouvelles bouches à feu propres à en faire un tas de mines. D'un autre côté, le Barrois et la Lorraine étoient envahis par les François, quoique le duc Charles IV, avec sa petite armée les harcelât sans cesse, de même que les Suédois. Enfin le duc Bernard de Saxe Weimar, général suédois, ennnemi juré des Autrichiens, avoit fait avec Louis XIII un traité pour l'entretien de son armée qui la mettoit à la disposition de la France en Alsace et dans les pays voisins. Il ne faut donc pas être surpris de la prompte reddition de Belfort, mais elle ne fut pas antérieure à celle de Delle comme le P. Laguille semble le penser. Il n'est pas fait mention de la capitulation de Belfort, le Comte de la Suze en ménagea cependant les habitants. Il étoit brave, mais humain, généreux même, et il se proposoit même de faire de Belfort et Delle une seigneurie importante qui le dédomageât des fatigues de la guerre. Ces deux terres avec leurs dépendances lui furent données par le Roi, sous simple Brevet en 1636 et il en jouit jusqu'à 1654 que le roit le fit assiéger dans Belfort par le maréchal la Ferté pour avoir pris le parti du prince de Condé dans la guerre

Digitized by Google

de la Fronde encore subsistante alors (Manuscr. de l'avoc. génér. le Laboureur Biblio. publ. de Strasbourg) La comtesse de la Suze, de son côté, contribuoit à attacher le peuple à son mari, quoique celui-ci révoquât en doute sa fidélité conjugale. Souvent elle donnoit des fêtes dans les petites villes où il commandoit et il n'étoit pas le dernier à y soupçonner du mystère. Les bourgeois cependant et les bourgeoises de Belfort, Montbéliard et Delle y étoient admis comme les militaires. Pour les parties de promenades et les déjeûners champêtres, elle préféroit la fontaine de Bermont, entre ces trois villes et elle avoit foit graver sur la coquille du rocher qui la surplombe ces vers que son mari fit effacer quand il en eut connoissance :

Vous ne m'attirez point par vos attraits charmans
Beaux lieux où tant d'heureux amans
Trouvent de douces aventures,
Ah ! je ne songe point à chercher des plaisirs
Et je veux seulement sous vos ombres obscures,
Entretenir ma peine et cacher mes soupirs.

(Œuvres de la comtesse de la Suze Tom. 2 in 12°, pag. 166-167).

Les fréquents voyages qu'y faisoit la comtesse firent donner son nom à cette belle source et elle le retient de nos jours. C'est une émanation de la rivière voisine (la Savoureuse) qui sort en gros volume et à gros bouillons du rocher de Bermont qui la couronne en quelque sorte et l'environne presque en fer à cheval au bord d'une prairie riante et coupée de mille canaux. Avant la Révolution c'étoit un des plus beaux coups d'œil du pays, mais le propriétaire actuel a tout dégradé pour y bâtir un moulin. On attribue à la comtesse de la Suze le tour de galanterie qui a régné, dit-on, pendant longtemps parmi le beau sexe de Belfort. J'ignore sur quoi cela est fondé, ce que je puis assurer, c'est qu'ayant vécu bien des années à Belfort, plus d'un siècle après les aventures de cette dame bel-esprit, je n'ai rien vu que d'honnête et de décent chez les dames de la bonne compagnie et encore mieux chez les bourgeoises qui étoient en général des modèles de piété. Je n'en dirois pas autant du ton qui y règne, depuis la Révolution. Le comte de la Suze, donataire de par le roi des terres et seigneuries de Belfort et Delle chercha à s'y fortifier contre les évènemens. Il gagna aisément par la douceur de son gouvernement, sa justice et sa popularité, l'affection d'un peuple naturellement bon et confiant. Il rétablit l'exercice des foires et marchés longtemps suspendus, fit réparer les ponts et les grands chemins, rendit un cours plus libre aux rivières stagnantes. pour

Digitized by Google

dessécher des marais et assainir l'atmosphère et purgea les campagnes et les forêts des vagabonds qui les infestoient, mais il donna surtout ses soins et ses plans aux fortifications de Belfort : ville et château. Il ne crut pas que la bicoque de Delle valut la peine d'être réparée et on attribue généralement à son administration la ruine de son château et de ses murs qui furent démantelés de son temps, malgré le bel éloge que fait de ses habitans le bon P. Laguille qui ne les connoissoit pas. Pour ce qui est de Belfort, le comte de la Suze se borna à réparer ce qu'il y avoit de plus caduc dans les murs d'enceinte, les portes, les tours et les créneaux et à entretenir dans la bourgeoisie, aux termes de son affranchissement le service militaire, c'est-à-dire *guet et garde* ou *patrouille*, mais il donna de plus grands soins au château qui domine toute la place à une grande hauteur en mettant en bon état tout ce qui avoit besoin de réparation, il ajouta de nouveaux ouvrages aux anciens savoir des cassemattes en plusieurs lieux, un chemin couvert et un glacis sur tout le front de fortifications et en particulier un *bastion* sur la courtine, entre le donjon et la chapelle moderne ; ou si l'on veut entre les deux portes, celle du *secours* et celle du *bourg* ; c'est le premier ouvrage de ce genre qui ait été construit à Belfort quoique l'usage en fût connu ailleurs depuis plus de deux siècles. Il est vrai que le plan préféré par le comte de Suze pour ce bastion pouvoit être mieux choisi ; il adopta le tracé du chevalier Antoine de Ville, bon ingénieur pour son temps, mais fort au-dessous du comte de Pagan qu'on peut regarder comme le père du grand Vauban. Quelle qu'ait été l'erreur du comte de la Suze en *tracé* de fortification, ce fut cependant avec ces moyens qu'il fit au château de Belfort la belle défense dont on va parler et qu'on ne peut attribuer à sa valeur seule ; les talens y eurent aussi quelque part. La vérité de l'histoire exige donc que l'on rende justice à ce guerrier intelligent et qu'on le regarde comme un des bienfaiteurs du pays ; quoiqu'il y ait amené, puis attiré le fléau de la guerre, le plus terrible pour les peuples, puisque celui-ci est suivi pour l'ordinaire de tous les autres. On ne parlera plus ici des torts qu'on suppose à sa femme, puisqu'il les désapprouva hautement dès qu'il les connut. Pour avoir une juste idée de ce héros, il suffit de le comparer à deux généraux suédois du même temps et qui firent la guerre en Alsace avec de grands succès parce qu'ils avoient de grands moyens. Le maréchal Horn et le duc Bernard de Saxe Weymar. Celui-ci, dit le marquis de Feuquières étoit un prince de grand cœur, mais d'un esprit médiocre, très vaillant et d'une ambition sans bornes, sa naissance, sa

Digitized by Google

valeur et sa libéralité (du bien d'autrui) lui avoient donné un grand crédit parmi les gens de guerre (Relation du marq. de Feuquières. Recu. d'Auberg. Tom. I page 417) ses biens, dit Griffet, ne consistoient que dans sa bonne fortune et dans le duché de Franconie que la couronne de Suède lui avoit donné (Griffet ibid. Tom. II page 388) ; il mourut en 1639. Il étoit un cadet de la branche aînée de Saxe dépossédée par l'empereur Charles-Quint. Le maréchal Gustave Horn, qui, dès 1631 avoit pris tant de places en Alsace étoit un général habile, actif, infatigable, mais plus propre à prendre les villes qu'à les conserver, à ruiner les campagnes qu'à inspirer de la confiance à leurs cultivateurs qui sont cependant les nouriciers des armées. C'étoit un terrent dévastateur qui ne laissoit après lui que des traces semblables à celles d'un violent incendie (Bougeant, Hist. des guerres de Wesphalie). Le comte de la Suze, au contraire, étoit un conservateur. S'il négligea Delle, c'est qu'il ne la crut pas défendable. Il entretint les fortifications de Montbéliard, qui ne fut démantelé que longtemps après, c'est-à-dire en 1674, par ordre de Louis XIV. Quoiqu'il professât la religigion prétendue réformée, il eut pour les catholiques du pays la même balance que pour les protestans, presque ses coreligionnaires, qualité bien rare dans un calviniste, la plus atroces de toutes les sectes. Ainsi, tandis que la France-Comté, la Lorraine, les deux Alsaces, les villes forestières, la Souabe, la Franconie, la Champagne et la Bourgogne je dirois volontiers une grande partie de l'Europe étoient en proie à toutes les horreurs d'une guerre de religion, également désolées par les alliés et les ennemis, le bon comte de la Suze eut l'excellent esprit et le talent inappréciable de maintenir en paix et en bonne harmonie les villes de son gouvernement ; il est vrai que les campagnes environnantes étoient sujettes au passage et au logement des guerres, et à toutes les réquisitions usitées en pareil cas. Si c'étoient des amis, le comte savoit tempérer leur avidité et protéger l'habitant contre leurs violences, si c'étoient des ennemis l'habile général prenoit les moyens les plus efficaces pour débarrasser promptement le pays de ces hôtes incommodes et plusieurs de leurs arrière-gardes n'eurent pas à se louer de trop de lenteur dans leur passage. Pour avoir une juste idée des services qu'il rendit dans ce petit pays de Belfort à Porrentru, c'est-à-dire entre les Hautes-Vosges méridionales et la naissance du Jura, de la source de l'Ougnon à celle de la Byrse, il faudrait tracer l'histoire de la guerre de XXX ans et de celle de la Fronde en ces cantons, mais outre que cette entreprise mèneroit trop loin, il suffit de rappeller les noms des

Digitized by Google

Horn, des Rhingrave, des Jean de Werth, des Saxe-Weymar, des Charles IV, duc de Lorraine et de tant d'autres guerriers qui, tour à tour, ont désolé ce pays. Il étoit presque entièrement dépeuplé comme la Lorraine, dont huit cens mille habitans émigrèrent alors en conséquence de ces malheurs, ou des folies de leur infortuné duc quelquefois battu, souvent battant, jamais déconcerté, disoit de lui Louis XIV. Dans ces temps calamiteux, l'humain comte de la Suze, donnoit asile dans les villes et les campagnes de son gouvernement à tous les fugitifs qui avoient quelque moyen de subsistance, métier, industrie, savoir faire ; et il les protégeoit ouvertement lorsque leur conduite étoit irréprochable Par cette humanité, il contribua à repeupler un pays désolé qui ne demandoit que des habitans, pour reprendre son ancienne vigueur. On remarque en lui comme un trait de sagesse qu'il ne permit pas aux religionnaires de s'établir dans un village catholique, tant il avoit à cœur la bonne harmonie dans le pays. On attribue pour l'ordinaire, au temps de son gouvernement, le grand nombre de noms de famille allemands qui se sont naturalisés dès ce temps-là dans les environs de Belfort et qui n'y étoient pas connus auparavant d'après les registres, nouvelle preuve de la sagesse de son administration. On regrette amèrement qu'il faille effacer des pages de son histoire son attachement au parti des princes, révoltés contre leur roi.... Pour avoir une idée des malheurs des pays voisins à cette époque, il ne faut pas oublier qu'en été 1637, le duc Weymar traversa toute la Franche-Comté, avec une armée formidable pour s'opposer à Jean de Werth qui s'evançoit vers le Rhin. Après Gys, il se rendit maître du château de Saint-Loup-les-Gray dont il fit pendre le gouverneur pour avoir voulu défendre une si mauvaise place contre une puissante armée (Griffet ibid Ton. III page 76). L'année précédente, le prince de Condé étoit venu faire le siège de Dôle avec toutes les ressources de la puissance et du génie et le duc de Lorraine Charles IV après le lui avoir fait lever, avoit ajouté aux calamités du pays, par un long séjour, des combats particuliers et des réquisitions exhorbitantes. Enfin la justice du Dieu des armées avoit envoyé sur ces trois provinces le terrible fléau de la peste qui moissonna ceux que le glaive avoit épargnés. Des tombes de pierre éparses dans les forêts sous le millésime de 1636 et années voisines en sont les témoins.

D.-R.

Digitized by Google

SOBRIQUETS

donnés autrefois à certaines personnes de Belfort

Le bulletin d'une Société d'Emulation ne doit pas avoir pour but unique de donner des articles sur diverses questions de sciences ; il doit avoir aussi, je crois, pour but essentiel de donner des articles concernant l'histoire d'une ville, ses mœurs, ses usages, les coutumes d'un âge passé, articles que peuvent consulter avec quelque intérêt les personnes qui prennent à tâche d'écrire l'histoire de cette ville. C'est à ce titre que je consacre un article sur les sobriquets que l'on donnait jadis à certaines personnes de Belfort.

Ces sobriquets avaient presque toujours pour origine un défaut, une manie, un tic, une infirmité qu'on découvrait chez tel ou tel individu, homme ou femme. C'est ainsi qu'un individu, fort mauvaise langue, du reste, affligé d'une aukylose du genou droit avec flexion de la jambe, était connu sous le nom de septante-sept, parceque la cadence de sa marche se traduisait très bien par ces mots : septante-sept, septante sept ; un autre malheureux s'appelait Tourniquet, parceque à la suite d'une peur, il lui était survenu un état nerveux particulier qui le forçait à faire presque toutes les cinq minutes un tour complet sur lui-même.

Cependant quelques sobriquets étaient créés de toute pièce, sans qu'on put y trouver une raison d'être, sinon un jet spontané lancé dans un moment de joyeuseté, comme, par exemple, Breutieusse, Laguingue, Den'quès, qui n'ont aucun sens.

Les personnes les plus honorables, les personnages le plus en relief subissaient les conséquences de l'habitude qu'on avait de donner des sobriquets. Nul ne se fâchait, nul n'en prenait ombrage, C'est qu'alors les mœurs étaient bien différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui. Tout le monde, à Belfort, se connaissait ; la vie était simple, sans luxe ; l'ouvrier était modeste, humble, serviable, il ne croyait pas, comme l'ouvrier exigeant, hargneux d'aujourd'hui, qu'il nourrissait le riche de sa sueur, sublime bêtise qui reviendrait à admettre avec raison que le cordonnier qui fournit une paire de

Digitized by Google

fer-blanc plus ou moins bien façonné. Tous les habitants, les pauvres à côté des riches, passaient, en été, leurs soirées sur des bancs placés à demeure devant presque toutes les maisons. Parmi ces sièges, il s'en trouvait un ayant une certaine célébrité, c'était celui de la pharmacie Parisot, place d'Armes. Il était connu sous le nom de banc de *craquovie*, parce que c'était-là que se réunissaient tous les matins certains habitués, hommes d'esprit, vieux farceurs qui fabriquaient des nouvelles que venaient chercher les naïfs qui colportaient alors par toute la ville comme nouvelles sérieuses, ces craques faisant néanmoins le bonheur de la population, d'où le nom de banc de *craquovie*.

L'abbé Tové, curé défroqué, dit la Grenouille, était un des familiers de ce fameux banc. C'était un sujet assez peu recommandable, parait-il, qui fut enterré civilement et auquel, néanmoins, ses anciens élèves, car il donnait des leçons pour vivre, élevèrent, par souscription, un modeste mausolée au cimetière de Brasse.

Aujourd'hui que la ville de Belfort a pris de l'extension ; qu'elle a la prétention d'être ou de devenir une quasi grande ville ; que le luxe, il ne faut pas se le dissimuler, a remplacé la simplicité ; que, par le suffrage universel, les citoyens se croient tous égaux — plus ou moins par exemple — au point qu'on a presque le droit de dire que, par ce temps d'égalité, il suffit d'être si peu de chose pour être quelque chose, qu'on a le droit de se croire quelque chose quand on n'est rien. L'habitude de donner des sobriquets a disparu ou à peu près. Est-ce un bien ? est-ce un mal ? je n'en sais rien. Ce que je sais c'est que les sobriquets n'ont certainement plus leur raison d'être à Belfort dont les éléments sont bien différents de ceux qu'ils étaient jadis, les sobriquets ne se donnant que dans une localité restreinte où tout le monde se connaît, témoins les villages où certains habitants ne sont connus que sous leurs sobriquets.

Liste des sobriquets que j'ai recueillis

Batio. — Béquillard. — Breutieusse. — Bolo. — Bécasse. — Boutiou. — Boucatte. — Botte-molle. — Babeloche. — Becfigue. — Beurlu. — Blancblanc. — Boubatte. — Broubrou. — Bitou. — Baco. — Brise-raison. — Bacatte. — Brochet. — Bobèche.

Chaton. — Chalot. — Chat-maigre. — Cachacha. — Croquet. Cratu. — Cabou. — Chato. — Chichi. — Croto. — Cassation. —

Digitized by Google

Camarade. — Caporal. — Cazo. — Cascandrouille. — Cartouche. — Charlix. — Creuillon. — Charles dix. — Chambord. — Chico. — Cabrera.

Den'quès. — Dédie. — Doniasse. —Daudet.

Frérot. — Fricot. — Fanfinet. — Faifai. — Finette. — Fanfan. — Fiozo. — Franc'li.

Gros-joujou. — Gridou. — Guesch'tot. — Groscu. — Golbiche. — Gniestre. — Gniaffe. — Grosse-tête.

Joujou. — Joseli. — Jauqui. — Jauzette. — Jakoff. — Jacqueli.

Katz. — Knœpflen.

Labonne. — Le beuf. — Loulou. — La minette. — L'ogeai. — La gayesse. — Le rouge. — Le sourd. — L'Anglais. — Le Portugais. — Le prince. — La loupe. — Le hussard. — Lala. — Lili. — Lailai. — La coite. — La grébeusse. — La guingue. — La grenouille. — Lizette. — La mère la tuile. — La drouille. — L'amidonné. — L'image. — Le Parisien. — Le noirot. — La porte de fer.

Maroco. — Marmotte. — Mon tchappet. — Machemech. — Mamie. — Mouton blanc. — Mayeux.

Nini. — Nanquès. — Nez-en-moins. — Nienniotte.

Pancrace. — Poupette. — Pichegru. — Piperlin. — Peuta. — Pierre'li. — Pioupiou. — Patenaille. — Poupoule. — Ponponne. — Popo. — Poulotte.

Quate-quate.

Ratchi. — Riche-en-gueule. — Rostopchine.

Septante-sept. — Soizotte. — Seurette. — Soulouque.

Tintin. — Titisse. — Taurus. — Tabac. — Tartare. — Tourniquet. — Toto. — Tord-gueule. — Tratra. — Tourne-vis. — Tutupanpan. — Trou d' souris.

Vava. — Vinaigre. — Vidocq.

Youya.

Zaza. — Zozo.

Dr Corbis.

Digitized by Google

LES ENFANTS DE LA PIERRE DE EA MIOTTE

Chanson

Cette chanson qui a fait vibrer bien des cœurs belfortains ; qui, loin de la Pierre de la Miotte, ce palladium du vrai Miottain, faisait verser des larmes à ceux qui la chantaient loin de Belfort, ne se chante plus. Elle est oubliée. Les conscrits ne se rendent plus, comme jadis, au tirage de la conscription en faisant entendre dans les rues ce chant patriotique que tous les habitants écoutaient avec émotion et qui rappelait son jeune âge au père accompagnant son fils. En un mot les Enfants de la Pierre de la Miotte est complètement oubliée, ou à peu près ; c'est, il faut bien le reconnaître, la conséquence des changements qui se sont opérés depuis quelque temps dans les mœurs de la ville agrandie : *sic transit gloria mundi.*

Je crois que c'est un devoir de reproduire dans le *Bulletin de la Société d'Emulation*, et pour ne point la laisser perdre, cette chanson due à un Belfortain et cela quoiqu'elle laisse peut-être un peu à désirer au point de vue de la poésie.

La chanson des Enfants de la Pierre de la Miotte a été composée vers la Restauration par un nommé Lemonnier, fils d'un serrurier de Belfort.

Les Enfants de la Pierre de la Miotte

1er Couplet

O monument d'une antique mémoire,
Des Belfortains à jamais vénéré,
Tu fus témoin de plus d'une victoire
Et du dieu Mars et du dieu Cythéré.
Tous nos aïeux, même avant Hérodote,
Se sont unis dans ces riants vallons.
Nous sommes donc de la Pierre de la Miotte,
Les petits rejetons, les petits rejetons.

Digitized by Google

2e Couplet

Ces lieux chéris, cette paisible ville,
De l'étranger charment tous les loisirs ;
Car la fillette, bien douce et bien gentille,
N'est pas toujours ennemie des plaisirs.
Tous les printemps le chant de la linotte
Répète encore aux amis, aux tendrons,
Vivent à jamais de la Pierre de la Miotte
Les petits rejetons, les petits rejetons.

3e Couplet

Brave aux armées, digne de la victoire,
Le Belfortain brille dans les combats :
Il fut souvent couronné par la gloire,
Pour le pays arma toujours son bras.
C'est de Henri le vrai compatriote ;
L'honneur français s'annoblit de son nom,
C'est qu'il est bien de la Pierre de la Miotte
Le noble rejeton, le noble rejeton.

4e Couplet

Compatissant, secourant la misère,
Aux étrangers prodiguant des secours,
Son tendre cœur comme celui d'un père
A l'indigent il donne tous les jours :
A l'infortune il donnerait sa cotte,
Pour le tirer des cachots, des prisons ;
Ce sont bien là de la Pierre de la Miotte
Les nobles rejetons, les nobles rejetons.

5e Couplet

Quand l'étranger vint envahir la France,
Par trahison et non point par valeur,
Lecourbe sût, non loin de l'Espérance,
De l'ennemi ôter le peu d'honneur ;
En l'arrêtant avec sa seule escorte,
Il le battit assez près d'Offemont.
Il était là, sous la Pierre de la Miotte,
Avec nos rejetons, avec nos rejetons.

Dr Corbis.

Digitized by Google

UN RECENSEMENT DE BELFORT EN 1790

Rien de ce qui concerne notre vieille cité ne saurait être indifférent à nos concitoyens ; c'est à ce titre que nous avons cru devoir reproduire ici *in extenso* un dénombrement original des habitants de notre ville remontant à plus d'un siècle et dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Beck, bibliothécaire-archiviste.

Dans ce relevé, la commune est partagée en cinq cantons; pour tous ceux qui connaissent notre localité, il sera facile de voir que les faubourg des Ancêtres et de Montbéliard qui ne sont pas dénommés s'y trouvent certainement confondus avec le Magasin et le faubourg de France dont le nombre des maisons (131) serait trop élevé sans cette adjonction. La particulartié qui distingue ce document, c'est que la population, outre les distinctions de sexe, d'état et de condition, est divisée en deux catégories d'une différence bien tranchée : celle des honnêtes gens et celle des gens suspects et sans aveu. On comprend que ce tableau contient de curieuses indications sur l'état moral officiel de Belfort à cette époque troublée de notre histoire.

Il est fâcheux que les recensements actuels ne soient plus établis sur les mêmes bases, car il eut été intéressant d'en faire à cet égard des comparaisons instructives à plus d'un titre.

M. K.

Digitized by Google

RÉSUMÉ

DE

POPULATION DES VILLE, FAUBOU

au 1er Janvier de

DÉNOMINATION des CANTONS	NOMBRE EFFECTIF DE			
	Maisons	Feux ou ménages	Bourgeois et bourgeoises	Habitants
Ville de Belfort	275	545	231	314
Faub. de Brisach, Croix d'Espérance et le Château	22	24	6	18
Le Magasin et le faubourg de France	131	163	49	115
Le Fourneau	63	81	23	58
La Forge	28	58	7	47
TOTAUX	519	871	316	552

Nota que le produit de ces quatre colonnes n'est pas compris dans l'énumération des âmes ci-contre.

Digitized by Google

GÉNÉRAL

LA

RGS ET BANLIEUE DE BELFORT

l'an 2 de la Liberté

Classe des propriét. et locataires réputés honnêtes							Classe des gens suspects, douteux et sans aveu							TOTALITÉ d'âmes	
Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Pensionnaires et ouvriers	DOMESTICATION valets	DOMESTICATION servantes	Hommes	Femmes	Garçons	Filles	Pensionnaires et ouvriers	Valets	Servantes		
426	506	507	571	98	37	196	8	42	25	45	2	»	»	2463	
22	25	27	24	5	1	4	»	»	»	2	»	»	»	110	1681
160	166	180	187	35	30	40	34	36	33	38	»	13	15	967	
70	78	63	79	10	5	8	9	13	11	10	»	»	»	356	
43	51	66	61	5	1	3	3	5	2	8	»	»	»	248	
721	826	843	922	153	74	251	54	96	71	103	2	13	15	4144	

Noël CHARDOILLET.

Fécit

1790

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Comité et liste des membres de la Société	III
Sociétés correspondantes	XVII
Réunion générale du 26 août 1891	XVIII
Souvenirs d'un montagnard d'après le manuscrit de Georges Simon, par *D.-R.*, préface d'*Arsène Zeller*.	1
Sur une Tourbière disparue de Froidefontaine par *MM. Bleicher et E. Meyer*.	74
Dates de découverte des Grottes de Cravanche par le *Dr Corbis*	78
Complainte de la Conspiration de Belfort par *Henri Bardy*	81
Les Sièges de Belfort pendant la guerre de trente ans par *D.-R.*	108
Sobriquets donnés autrefois à certaines personnes de Belfort par le *Dr Corbis*.	128
Les Enfants de la Pierre de la Miotte par le *Dr Corbis* . .	131
Un recensement à Belfort en 1790 par *M. K.*	133

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 2044 100 852 680

Digitized by Google